This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1177

Soc. 20485 e. 94
353

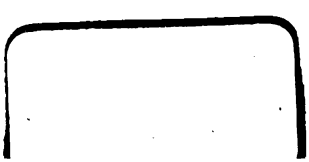

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME XXIII.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

FORBES
BODLEIAN
PERIODICAL

PARIS.

Librairie de J.-B. DUMOULIN, 13, Quai des Augustins.

AMIENS,

Émile GLORIEUX et C^e^, Imp.-Lib.. rue du Logis-du-Roi, 13.

1873.

1177

Soc. 20485 e. 94
353

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME XXIII.

les monnaies qu'ils ont émises, il possède dans sa collection plusieurs quarts de statères attribués par lui aux Ambiani et découverts à Abbeville. (Revue archéologique, année 1866, tome XIII, page 413; tome XIV, page 43).

Epoque Romaine.

Sur les conseils d'Agrippa, à l'effet d'organiser l'empire et d'y établir un calme fixe, Auguste supprima les monnaies nationales gauloises, et ordonna que la monnaie ne fût fabriquée qu'à Rome et au coin romain. Pourtant plusieurs ateliers monétaires furent établis dans les Gaules. Amiens eut-il des ouvriers monnayeurs romains ? Je l'ignore; toujours est-il que dès le temps de Magnence, vers 852 après J.-C., on battait monnaie à Amiens au coin romain, c'est le sentiment de Du Cange; l'illustre amiénois cite à l'appui de son dire une médaille, grand bronze, de cet empereur.

M. Le Normand, dans une lettre qu'il a écrite à M. de Saulcy, attribue à Amiens un bel *Aureus* d'*Anastase* sur lequel on lit :

Samarobriva Ambianorum.

Aix, 1856, 4e planche, n° 15.

Plusieurs empereurs, ou tyrans usurpateurs de ce titre, n'ont régné que sur la Gaule, jamais on ne battit monnaie à Rome à leur effigie, et sans nul doute Posthume (258-267), Victorin (265-268), Laelianus (266-

267), Marius (267), Tetricus père et Tetricus fils (268-273) et autres ont dû avoir un atelier monétaire à Amiens. Jusqu'à présent, cependant aucune trouvaille n'est venue affirmer notre opinion.

Monnaies Episcopales.

A la fin du X^e^ siècle et dans le suivant les évêques qui avaient contribué à l'élévation de la nouvelle dynastie, obtinrent ou usurpèrent le droit de monnayage, et c'est avec raison que les historiens et les numismatistes font remonter au XI^e^ siècle la fabrication des monnaies des évêques d'Amiens.

Je ne pense pas que nos évêques se soient emparés du droit de battre monnaie, il leur appartenait en vertu d'une concession, d'un privilège dont les titres qui le constataient ont été perdus. Je me fonde sur ce que l'Amiénois a été gouverné féodalement sous la suzeraineté de l'évêque jusqu'à l'année 1185. Ce qu'établit dans ses *Coutumes locales* M. Bouthors, mon très aimé et notre très regretté collègue.

Les deniers à la légende *Pax civibus tuis* appartiennent, sans nul doute, aux évêques d'Amiens; leurs fonctions pacifiques me font supposer que cette monnaie a été émise par ces princes de l'Eglise et non par les comtes d'Amiens.

Au surplus il existe une pièce incontestable, c'est le denier d'argent pesant soixante-dix grammes de Foulques, deuxième évêque de ce nom, le trente-troisième d'Amiens, frère de Gautier III, comte d'Amiens, 1036

à 1058. — Lettre de M. de Longpérier, Mémoires de la Société, tome IX, page 74.

Le type de ce denier, composé de deux frontons opposés entre lesquels sont deux T, semble prouver l'existence parallèle de deux monnairies, celle de l'évêet celle du comte dans la même ville.

A Reims, à Narbonne et à Carcassonne, les droits monétaires étaient exercés par les évêques et les comtes, concurremment.

Monnaies des comtes d'Amiens.

Après la mort de Charlemagne, le démembrement de l'Empire qu'il avait créé, le morcellement de l'autorité qu'il avait établie, enfantèrent le régime des Fiefs c'est-à-dire la Féodalité.

Les grands feudataires de la couronne de France devinrent, à des degrès divers, autant de petits souverains qui frappèrent tous monnaie à leur profit. Les comtes d'Amiens usèrent tous, sans doute, de ce droit régalien, cependant, de vingt seigneurs qui prirent le titre de comte, je ne connais qu'un denier d'argent de Gautier III, petit fils d'Herbert qui eut en partage le Vexin et le pays d'Amiens, 1035 à 1063, et les petits deniers de Simon-le-monnayeur, qui travaillait à Amiens sous Philippe d'Alsace, lorsque ce dernier occupait le comté du chef de sa femme, Isabelle, comtesse d'Amiens et du Vermandois, 1182 à 1215.

Monnaies Municipales.

L'établissement des communes, fut, personne ne

l'ignore, un fait purement révolutionnaire, la libéralité des rois pas plus que des évêques et des seigneurs n'y contribua en quoi que ce soit : le pouvoir royal favorisa, il est vrai, le mouvement populaire, mais c'était pour affaiblir dans son intérêt propre la prépondérance politique du Clergé et des Seigneurs. Après le soulèvement des habitants d'Amiens et aussitôt son affranchissement assuré, la municipalité s'empara du monnayage. La commune, — mot nouveau et détestable, s'écrie dans son indignation un écrivain du XII^e^ siècle, Guibert, abbé de Nogent — la commune, fière de sa liberté, de sa puissance, jalouse d'en jouir en souveraine, battit monnaie d'autorité et en son nom.

La Commune d'Amiens avait le droit de se gouverner par ses propres lois, et le droit de vie et de mort sur tous ses membres; elle avait, suivant le langage de l'ancienne jurisprudence, haute, moyenne et basse justice.

La maille sur laquelle on lit en exergue *moneta civium* et dans le champ en triangle

$$M^{A}B$$

témoigne incontestablement l'indépendance de la commune et suffit pour qu'elle ne puisse être mise en doute.

Cette légende est une preuve irrécusable, nous dit M. le docteur Rigollot, dans une notice sur cette maille, qu'entre les années 1161 à 1183, sous l'empire de la charte communale octroyée depuis longtemps, et

pendant que le comte d'Amiens avait sa monnaie, les citoyens avaient la leur.

La monnaie d'Amiens servit d'étalon à la monnaie de l'abbaye de Corbie. L'abbé Evrard, vers 1085, nous dit que la dite monnaie devait être *juxta legem et pondus Ambianensis monetæ*.

Monnaies Royales.

Les premiers rois de France frappèrent monnaie à peu près partout : les numismatistes seuls ont une idée exacte du nombre immense de lieux et des infiniment petites localités dont les noms ont été inscrits sur les monnaies royales ; sans compter les stations où fonctionnait l'atelier ambulant qui suivait le chef de l'Etat.

Le nombre des ateliers variait en raison de l'étendue du royaume et des besoins de la population. Les communications devenaient-elles difficiles,on installait sur place une forge monétaire, les communications étaient-elles rétablies, l'utilité de la fabrique locale disparaissait et la forge aussi ; sauf à la remonter si les besoins se faisaient de nouveau sentir.

Il ne fallait alors pour forger monnaie qu'un ciseau pour couper le métal, une lime pour faire un poids à peu près égal, deux coins grossièrement gravés, un marteau et une tenaille. Avec un si mince bagage, l'ouvrier enménageait et déménageait à volonté et sans grands frais.

Monétaires et Mérovingiennes.

On donne le nom de monétaires aux monnaies mérovingiennes qui ne portent avec l'effigie royale que le nom de l'officier monétaire et le lieu où la pièce a été fabriquée. Singulière habitude dont il serait trop long de vous rendre raison ici en ce moment.

Les monétaires sont de petites pièces presque toutes en or, copiées sur les anciens *Triens*. On appelait anciennement monétaires, les officiers qui sous la première et la seconde race avaient l'inspection des monnaies.

Nous avons aussi des monnaies de ces temps. Les officiers qui ont fait travailler à Amiens sont : Isias, Faurabi ou Faurebi, Chiribi, Tostus, Bertoaldus, Allard.

M. le Marquis de Lagoy, dans ses recherches sur l'explication de quelques médailles inédites des derniers temps de l'Empire d'Occident et de l'époque mérovingienne, donne un tiers de sol trouvé aux environs de Genève, avec cette légende AMBIANES MEDOVALTVS. C'est un nom de plus à ajouter à ceux qui précèdent (1).

(1) Combrouse, Catalogue raisonné. — Guillemot fils aîné, Catalogue des légendes mérovingiennes. La Rochelle, 1845. — Lelewel, moyen-âge, planche III, n° 44. — Leblanc, Traité des monnaies, p. 59. — Revue, Numismatique française, 1836, p. 328; 1837, p. 157; 1858, p. 426.

M. Anatole de Barthelemy a publié dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartres, 6e Série, 1er vol., p. 445, une liste des noms des lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes. Il a marqué d'une astérique

Carlovingiennes.

Les Carlovingiennes amiénoises ne sont pas nombreuses. Nous ne connaissons que les monnaies de Pépin-le-Bref, Charles Ier (Charlemagne) et Charles II (le Chauve).

Les monnaies de la seconde race diffèrent de celles de la première en ce qu'elles sont essentiellement monarchiques, plus complètement chrétiennes. Au lieu de ces types variés à l'infini, on voit le nom du roi, la croix de l'église, ou le temple devenu la demeure du Dieu des chrétiens. Pépin et Charlemagne introduisirent l'usage d'inscrire sur les monnaies le nom du saint au lieu du nom de la ville où l'on forgeait. De là le denier de Pépin au nom de Saint Firmin : d'un côté le monogramme de Pépin roy, R. P, de l'autre SCI FIRM.

Un exemplaire de cette pièce très rare, parfaitement conservé, sera un jour la propriété de la ville d'Amiens,

les cités dont les monnaies sont connues : Amiens figure dans la seconde Belgique avec le signe indiqué.

Il a été vendu par Bonnefons-Lavialle, commissaire priseur à Paris, les 5 et 6 mai 1857, plusieurs monétaires sortis de l'atelier d'Amiens ; les noms, à notre grand regret, nous sont restés inconnus.

Dans le Catalogue des monnaies, médailles et sceaux formant la collection de M. le comte de l'Espine, dont la vente a eu lieu à l'hôtel Drouot, le 9 juillet 1867, par Delbergue-Corment, MM. Rollin et Feuardent, experts, sous le titre première race, Amiens suivi d'un point d'interrogation, annoncent un Triens avec cette indication :

D'un côté AMRIANIS, buste à droite.

D'autre côté MAVROMO, croix dans une couronne posée sur deux degrés.

elle ira, avec d'autres, prendre place sur les tablettes du médailler de la commune.

De là encore le denier de Charlemagne frappé à Amiens, avec la même légende de Saint Firmin, vendu aux enchères le 4 mai 1857. — Collection Gouaux —

Au nombre des huit bonnes villes où Charlemagne fit battre monnaie, en 865, citées par Veilly, il n'est pas question d'Amiens, cependant nous avons des monnaies de ce grand roi sorties de l'atelier d'Amiens.

Charles-le-Chauve, dans son ordonnance sur les monnaies faite au parlement de Piste — endroit de la Normandie, au pays de Caux, sur l'Andelle, au confluent de l'Andelle et de la Seine — le 7 des Kalendes de juillet de l'année 854, fixe à dix les lieux où l'on doit battre monnaie, Amiens n'est pas indiqué et pourtant les deniers de ce roi, forgés à Amiens, sont connus (1).

Ce silence ne peut s'expliquer que par une omission involontaire, car aux temps mérovingiens et carlovingiens Amiens était une des villes les plus riches et les plus florissantes de la Gaule : elle devait au commerce qui se faisait sur la Somme, et dont elle était l'entrepôt, une grande partie de son importance et de sa prospérité. Les droits qu'elle percevait sur le trafic étaient à ce point importants qu'en 779 Charlemagne accorda à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près (à Paris)

(1) Voir un rapport sur l'importante invention faite dans le marais communal de Glisy, inséré dans le bulletin de la Société, année 1865, n° 4.

miens et de St-Quentin baillée à Pierre Fromont, Gobert,et Hacquinet, a été publiée dans la Revue de la numismatique Belge, 17e année, page 166 et extraite des Archives de la Chambre des Comptes de Lille, registre des Chartes, cote 10, f° 164, v°

Le catalogue Delombardy, p. 27, n° 190 décrit un grand blanc à la couronne, frappé à Amiens par le duc de Bourgogne au nom de Louis XI.

Sous le règne anti-national des rois insulaires, le différent monétaire de l'atelier d'Amiens était un agneau.

M. Albert Barre, graveur général des monnaies, a publié en 1867 une très-intéressante notice sur les graveurs généraux et particuliers des monnaies de France. Voici la liste des graveurs particuliers de l'atelier d'Amiens qu'il donne page 24.

Hugues de Bailly	1515
Pierre Darly.	1533-1593
Nicolas Darly	1598
Jean Verdeloche	1652
Jean Dubois.	1698
Michel Molard	1698
Pierre-Gabriel Lemoyne	1704
Charles Spens	1713
Firmin de Ribeaucourt	1750
François-Nicolas Caron	1765

Les renseignements qui suivent, les seuls que j'ai pu recueillir, suffiront, je pense, pour faire connaître l'importance de l'atelier d'Amiens.

1308. — Philippe IV, roi de France, déclare ne pré-

judicier en rien aux droits du maire et échevins d'Amiens, en faisant abattre certains fourneaux dans lesquels on fabriquait monnaie du roi.

(Catalogue des manuscrits concernant l'histoire de la Picardie, par M. Hip. Cocheris. Mémoires de la Société, tome XII, page 169).

1317. — Monnaie d'Amiens.

(Archives de l'Empire, sect. hist., J. Reg. 45, n° 47. Mêmes mémoires, vol. XII, page 171.)

1364. — Un titre du 11 mai 1364, énoncé par le père Daire, constate que Jean de la Marche, monnayeur, ne devait aucun droit pour le vin qu'il vendait dans son hôtel et qu'il ne payait que demi-assis.

(Hist. de la ville d'Amiens, tome I^er^, page 153.)

1498. — Lettres du 24 juillet, par lesquelles le roi, Louis XII, ordonne de faire faire à Amiens une monnaie semblable à celle de Paris, de Rouen et de Tournai, afin d'obvier à ce que les monnaies étrangères n'aient plus cours en ville.

(Archives de l'Empire, sect. jud., cour des monnaies, Reg. 4, f° 160 v°. Hip. Cocheris. Mêmes mémoires et volume, page 182.)

1506. — Etat de la dépense faite pour l'acquisition de la monnaie d'Amiens, au nom du roi.

(Rapporté dans l'inventaire du Trésor des chartres, Picardie, n° 38. Bibl. imp. Du Cange. Suppl. français, 1225. B, page 110.)

1509. — Au mois d'Avril, Louis XII étant à Blois, confirme le rétablissement de l'atelier d'Amiens, arrêté par l'ordonnance du 19 septembre 1507, et nomme

monnayeur du serment de France, Jehan Le Sénéchal, marchand d'Amiens.

Jusque vers la seconde moitié du xvi[e] siècle, ce sont les orfèvres qui fournirent les graveurs attachés aux ateliers monétaires ; je suppose donc que Jehan le Sénéchal était un marchand orfèvre.

Permettez-moi de vous rappeler que le serment de France date de la mort de Louis le débonnaire.

Les ouvriers monayeurs formaient des espèces de confréries possédant chacune ses réglements et priviléges particuliers. Il y avait les monnayeurs du serment de France, de Brabant, d'Espagne, de Toulouse, et enfin du saint Empire romain.

L'origine du nom de serment donné aux associations de monnayeurs remonte à Charlemagne. Ce roi ayant fait subir une réforme sévère aux abus introduits dans la fabrication des monnaies, imposa aux ouvriers maintenus l'obligation de faire serment de s'acquitter avec fidélité de leur emploi.

L'acte de réception et de prestation de serment de Jehan le Sénéchal devant les généraux maîtres des monnaies à Paris, est du 6 avril 1540.

1540. — L'atelier d'Amiens est fermé, n'ayant pas été compris dans ceux

« Que d'hores en avant et jusques à ce que par nous « à ultrèment en soit ordonné de toutes monnoies ou- « vrant en nostre roïaulme, païs et seigneuries de « nostre obéissance, ne haura ouvertes et besognant « que celle de Paris.

(Ordonnance de François I[er], — 19 mars).

1554. — Henri II, le 3 mars, relève de leur état d'interdiction temporaire plusieurs ateliers monétaires que François Ier avait fait fermer, notamment celui d'Amiens.

« C'est à savoir qu'il n'y aura plus de monnoyes « ouvertes et esquelles il soit permis ouvrer ni mon- « noyer si non ès villes esquelles sont établis nos « amés et féaulx les trésoriers de France et généraulx « de nos finances, savoir est en nos villes Paris, « Amiens..... »

1567. — Le 28 septembre, signature à Poitiers d'une ordonnance sur le *Descry* des monnaies de billon étrangères.

Ces monnaies, en vertu de cette ordonnance, doivent être envoyées pour être fondues aux monnoyes de Paris, Amiens....

1571. — Par édit du 17 octobre, Charles IX ordonne l'établissement d'un hôtel des monnaies à Amiens.

Le roi veut que les monnaies royales d'or et d'argent soient désormais fabriquées à Amiens.

1577. — Henri III approuve l'établissement de l'hôtel des monnaies et signe des lettres patentes datées de Poitiers du 28 septembre.

Le prédécesseur du roi Henri avait bien ordonné par ses lettres du 17 octobre 1571 de choisir à Amiens un hôtel pour la fabrication des espèces, mais son ordonnance n'avait jamais été exécutée. Henri III, au mois de mai 1576, enjoignit aux mayeur et échevins d'Amiens de choisir un logement convenable et de nommer des gens de qualité requise pour exercer les

fonctions désignées. L'affaire n'en marcha pas plus vite quoique la cour eût envoyé des députés sur les lieux. Alors le roi se vit obligé d'en presser l'exécution et d'ordonner de faire sans remise l'ouverture de ladite monnaie, dans l'hôtel pris à bail en son nom et dont le louage devait se payer chaque année par les trésoriers de France et généraux de finances.

L'hôtel fut ouvert dans le courant de 1578.

1586. — Arrêt du 30 janvier qui maintient la ville d'Amiens dans le droit de frapper des jetons.

1590. — Henri IV, étant devant Paris et dans son camp de Saint-Denis, ordonna, au mois d'août, que le tablier, c'est-à-dire la fabrique des monnaies qui était à Amiens, fût transféré à Compiègne, au lieu dit la Tour des Forges, là où Henri III avait ordonné le 10 février 1589 aux ouvriers de l'hôtel des monnaies de Paris de se transporter. Le roi informé que la Tour des Forges ne pouvait contenir les fabriques de Paris et d'Amiens, indiqua le château, où elles demeurèrent jusqu'à la réduction de Paris, — mars 1594.

Le catalogue de la vente de la collection de M. Charmont, de Nancy, faite en décembre 1857, porte sous le n° 226, un demi franc de Henri IV.

Le catalogue de la vente Thiébaut, faite le 14 avril 1860, — Rollin assistant, — comprend sous le n° 288, un autre demi franc du même roi.

Tous deux avaient été frappés à Amiens.

1610. — Sur les offres faites par Baptiste Fontaine, maître orfèvre, demeurant à Amiens, il est arrêté à l'échevinage, le 1er avril, qu'il serait présenté requête

au roi, aux dépens dudit Fontaine, pour avoir permission, pour la commodité de la ville, de faire battre pour six mille écus de petite monnaie de cuivre fin : savoir, un tiers de liards, un tiers en doubles, un tiers en deniers, le tout au moulin.

De Court nous dit : on fabriqua dans la monnaie d'Amiens (en 1596 ?) une espèce de monnaie de cuivre qu'on appelait des doubles parce qu'ils étaient baillés pour deux deniers à l'hôtel des monnaies ; mais on ne voulut les prendre que pour un, ce qui fut cause que les pauvres moururent de faim.

Le catalogue des monnaies à vendre à l'amiable chez MM. Rollin et Feuardent annonçait en 1864 des écus d'or au soleil de Louis XIII, frappés au marteau et des doubles tournois forgés, sortis de l'atelier d'Amiens.

C'est à Péronne que Louis XIII signa, en septembre 1641, l'édit qui vint changer tout l'ancien monnayage et faire révolution dans le système monétaire. Cet édit fut la base de tout le monnayage de France jusqu'à la fin du siècle dernier. Nous le citons en passant, par cela seul qu'il a été signé en Picardie.

1648. — Lettres-patentes du mois de décembre, vérifiées en Parlement le 4 février 1649, révisant les priviléges des ouvriers monnayeurs d'Amiens.

1681. — Edit signé Louis, modifiant les attributions monétaires. Louis XIV change le siége de plusieurs hôtels des monnaies : il rétablit celui d'Amiens et lui donne pour lettre monétaire la lettre V, dont se servait Turin, alors qu'il appartenait à la France.

1696. — Autre édit de juin qui rend à l'atelier amiénois la lettre monétaire X qu'il avait eue précédemment.

1700. — Arrêt du Conseil d'Etat du 13 janvier prescrivant la fermeture de la Monnaie d'Amiens.

1701. — Arrêt du Conseil d'Etat, daté du 22 novembre, ordonnant la réouverture de cet atelier.

1703. — Le 30 octobre, le Conseil,

« Considérant que plusieurs ateliers tombent en « chômage, faute d'anciennes espèces à réformer et « de matières d'or et d'argent à convertir en nou- « velles espèces, en sorte qu'il est présentement inu- « tile de les laisser ouverts et ne peuvent être qu'à la « charge de Sa Majesté.

Ordonne que les monnaies ouvertes dans les ville d'Amiens... seront incessamment fermées après l'inventaire fait.

Pour plus de renseignements sur les pièces de Louis XIV frappées à Amiens, voir :

Catalogue de la vente de M....., de Rennes, faite sous la direction de M. Charvet le 4 décembre 1857 ;

Catalogue de Delombardy, page 64 n° 501 ;

Catalogue de la vente B..... faite les 27-28 avril 1860. — Rollin assistant ;

Catalogue des monnaies à vendre à l'amiable chez Rollin et Feuardent, n°s 1347-1396-1399-1694-1685.

1772. — Louis XV, s'étant fait rendre compte, en février, du travail des fabrications de chacune des monnaies ainsi que des dépenses relatives à leur régie, reconnut qu'une très-grande partie de ces mon-

naies, particulièrement celles de l'intérieur de son royaume, étaient devenues autant inutiles à son service qu'à celui de ses sujets, et se détermina à ordonner la fermeture et la suppression de plusieurs fabriques, notamment celle d'Amiens.

Les monnaies de Louis XV comme celles de Louis XIV, sorties de l'atelier d'Amiens ne sont pas rares, leur prix, par conséquent, est peu élevé. Le *Numismate,* bulletin périodique, numéro de juillet 1863 cote un écu de Louis XV, dit *Vertugadin,* de première conservation, la somme de dix francs.

Les officiers municipaux de notre ville comprirent le dommage qui résulterait pour leurs administrés de la fermeture de l'atelier monétaire, ils chargèrent M. Morgan, lieutenant du Maire, de faire un mémoire sur les inconvénients de la suppression de l'Hôtel des Monnaies et les motifs qui rendaient son rétablissement nécessaire. Le mémoire approuvé le samedi 25 juillet 1772 en la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, avant l'audience, fut envoyé à Versailles, mais peu goûté en haut lieu, il ne servit à rien et l'ordonnance eut son effet.

Charles-Nicolas de la Haye, écuyer, seigneur de la cour (ou de la ferme) de Longueau, demeurant à Amiens, rue des Fossés-St.-Méry, paroisse St.-Remy, fut le dernier titulaire de l'office de conseiller du roi, directeur et trésorier particulier de la monnaie d'Amiens. Ses lettres de provision accordées par le roi en grande chancellerie le 13 février 1765 furent enregistrées en la Cour des Monnaies le 2 mars suivant et

transcrites sur le registre des chartres de la Monnaie d'Amiens le 22 du même mois.

Il l'avait acheté de Pirlot, moyennant 20,000 livres.

La finance n'était que de 8,000 livres : le roi, seul propriétaire de tous les offices du royaume, n'ayant aliéné celui de la monnaie d'Amiens qu'à ce prix, pouvait en reprendre possession à son gré en remboursant le prix auquel il était taxé, et comme il était défendu de stipuler un prix plus élevé, on dissimulait la différence sous le titre d'obligations par un acte séparé.

L'office était d'un revenu annuel, non compris les franchises et les exemptions de 3,200 livres environ, année commune.

Gages 1,200 livres ; logement 600 livres ; bénéfices de leur charge 1,000 livres ; portier de l'hôtel servant de domestique, dépense en moins 400 livres.

Ce dernier titulaire avait vendu son titre suivant acte passé devant Me Mathon, notaire à Paris, le 20 février 1771 à J. F. J. Sevault, moyennant 40,000 livres. Cette vente faite la veille de la suppression de la monnaie donna ouverture à un gros procès où vendeur et acheteur s'accusèrent réciproquement d'astuce et de mauvaise foi, de dôle et de fraudes.

Nous renvoyons pour les détails aux factums et mémoires publiés et lancés de part et d'autre. — Voir à la Bibliothèque communale d'Amiens. Jurisprudence, n° 841. Tom. II, nos 1-2-3-4-5-6.

Le subdélégué de l'intendant en Picardie procéda au nom du roi, le 4 février 1773, à la vente des bâtiments de l'hôtel et du terrain contenant 490 toises, situés

vers la rue Sainte-Marguerite, rue Saint-Méry, ayant deux entrées, l'une rue des Capucins, l'autre rue Saint-Méry, cette dernière était la principale. Le tout divisé en trois lots, après trois tentatives infructueuses de vente en détail, fut adjugé moyennant 15,500 livres à M^me^ veuve Godard, imprimeur à Amiens. En 1782, le nouveau propriétaire louait une partie des bâtiments à la ville d'Amiens pour le logement des officiers des Gardes du corps en quartier à Amiens depuis quelques années.

La perte de la bataille de Rosbach (1757) avait fait sentir à la Cour le besoin de cavalerie.

On finit par réfléchir, dit un historien, qu'il n'y aurait pas de mal à envoyer dans une garnison chaque compagnie des Gardes du corps du roi, afin de l'exercer aux évolutions militaires.

On destina la ville d'Amiens à la compagnie de Luxembourg.

Les officiers devaient y passer trois mois d'été et un mois d'hiver.

M. de Bettange, dans son Traité des Monnaies, blâme la fermeture de l'atelier d'Amiens : un de ses griefs est celui-ci :

La fabrication de la monnaie étant réduite, l'or et l'argent reflueront dans les boutiques des marchands-orfèvres, et le roi tient ainsi la porte ouverte au luxe et à la vanité, puis l'auteur ajoute :

« N'est-il pas affreux de voir de l'argenterie à un « cordonnier qui devrait se ressouvenir que son corps

« venant de terre et devant s'y pourrir il doit prendre « sa nourriture dans des vases de terre.

« Et quelque chose de plus fort c'est qu'on le voit « avec ses mains pleines de poix tirer de dessous son « tablier puant une montre d'or. »

Vous me dispenserez, Messieurs, de vous communiquer les réflexions que m'a suggéré cet acte de profonde humilité chrétienne de ce bon M. de Bettange.

Je cède la parole à M. le Secrétaire-perpétuel, chargé de vous signaler les principaux travaux de la Société depuis la dernière séance publique.

M. Garnier, toujours modeste, a passé sous silence, dans son rapport, la seconde partie de son Dictionnaire topographique du département de la Somme : mais je comblerai cette lacune en appelant votre attention sur cet ouvrage ; immense travail digne des Bénédictins et qu'au besoin la célèbre Congrégation de Saint-Maur n'aurait pas désavoué.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1864 A 1869.

Lu dans la Séance du 13 Juillet 1869.

PAR M. J. GARNIER, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

En commençant ce rapport annuel je demandais : Est-il bien nécessaire ? Nos publications n'affirment-elles point d'une manière autrement certaine que nous n'avons point été inactifs ; ne donnent-elles point bien plus exactement la mesure de nos travaux ? Il m'a été répondu que l'usage, qui est le maître en bien des choses, le voulait ainsi ; que les Sociétés devaient, en échange de la bienveillance qu'on leur accorde, un résumé court, élémentaire, si l'on peut parler ainsi, de ce qu'elles ont fait ; que cette coutume avait le double avantage d'initier à leurs recherches ceux qui n'ont que peu d'instants à leur accorder, d'appeler l'attention sur des objets, sur des monuments, sur des faits

qui auraient passé inaperçus, de signaler enfin aux hommes d'étude, ou simplement aux curieux, des dissertations et des mémoires qu'ils ne connaissaient point, renfermés qu'ils sont dans des recueils trop peu répandus. L'usage a parlé ; comme à la mode, il faut obéir.

Cependant une autre question se présente. Quelle doit être la forme de ce rapport, quelle règle y faut-il suivre ? Il m'a toujours semblé qu'il existait une différence immense entre l'exposé que présente un secrétaire des travaux de la compagnie à laquelle il appartient, et le compte-rendu de l'écrivain qui, dans une Revue, par exemple, parle de ces mêmes travaux. Le premier, à mon avis, ne doit donner que l'indication des mémoires lus par ses collègues, avec une analyse succincte, suffisante toutefois pour en faire connaître l'objet et ressortir l'esprit. Le second au contraire qui n'a point seulement à justifier de l'emploi d'une année, doit en apprécier, en discuter les résultats. Il examinera donc les travaux, les étudiera, marquera leur place parmi les études déjà faites sur le même sujet, constatera les faits nouveaux acquis à la science, indiquera les omissions, relèvera les erreurs. Puisse-t-il le faire toujours avec l'indépendance, l'impartialité et le savoir qui font la force, l'autorité et la gloire de la critique.

Cette opinion qui a toujours été mienne, je la maintiens. Je ne me reconnais point le droit d'apprécier les œuvres de mes collègues ; et, eussé-je le talent nécessaire, je craindrais que mon appréciation ne parût dic-

tée par le sentiment de bonne confraternité qui règne entre nous. Cependant je ne me crois pas dispensé de dire quel bon accueil certaines lectures ont reçu dans nos séances, ni de rappeler les applaudissements qui les ont suivies ou leurs succès au dehors. Dans ce cas, en effet, je ne suis pas juge, je continue mon rôle de chroniqueur.

La Société, vous le savez, a pour but l'étude des monuments de l'histoire et des arts que l'antiquité et le moyen-âge ont laissés dans la Picardie. La carrière qui s'ouvre à ses recherches est donc aussi vaste que féconde.

Qu'on fouille le sol, et des débris de tous les âges s'offriront à l'explorateur. Dans nos graviers quaternaires, à côté des ossements des rhinocéros et des éléphants des temps préhistoriques, il trouvera des silex taillés, grossières ébauches d'instruments où l'on ne peut méconnaître la main de l'homme et des cassures intentionnelles, instruments qui sont d'autant plus précieux que c'est chez nous qu'ils ont tout d'abord appelé l'attention d'un homme dont l'énergique conviction a su faire des prosélytes. C'est en effet à l'un de nos collègues que nous avons perdu l'année dernière, à M. Boucher de Perthes, que l'on doit en grande partie les révélations de ce monde nouveau, qu'étudient aujourd'hui, avec toutes les ressources que donnent les sciences historiques et naturelles, les géologues les plus compétents, les archéologues les plus érudits.

Dans les couches supérieures, sur le sol même, nous

rencontrons d'autres monuments, des blocs énormes de pierres couchées ou debout, des silex encore, mais polis, taillés en haches ou en couteaux, des cornes, des os façonnés pour servir de manche aux outils, ou d'outils aux Gaulois nos aïeux. MM. Lefèvre-Marchand, Lempereur, Gosselin, Vallois, nous en ont signalé à Genermont, à Epehy, à Marieux, à Mesnil-Bruntel.

Faut-il rapporter à cette époque plus voisine de nous, la pierre de Doingt dont nous a entretenu M. Vallois, la pierre de Sainte-Radegonde, près Péronne, sur laquelle il a reconnu des stries profondes qu'il considère comme creusées par le frottement des silex qu'on y aiguisait et polissait, et que la légende a transformées plus tard en empreintes laissées sur la pierre par les genoux de sainte Radegonde priant pour ceux qui l'insultaient.

Suivant M. Vallois, le gré saint Martin, à Assévillers, aurait servi au même usage, tandis que M. Lefèvre-Marchand en fait la table d'un dolmen renversé et voit un bassin destiné à recevoir le sang des victimes dans la cavité dont la tradition fait une auge où Saint-Martin fit boire son cheval altéré.

A l'âge de pierre succède l'âge de bronze.

De beaux spécimens de cette époque ont été trouvés à Caix en 1865. Je dois à l'obligeance de M. Leblanc d'avoir pu les décrire et les figurer. C'étaient des haches avec bélières, des fragments d'épées, des pointes de javelots, des scories, parmi lesquels on remarquait une pioche des plus rares, des douilles de lances et une épingle fort élégante. Ces débris, ces morceaux de

bronze ne prouveraient-ils point qu'il y avait eu là une fonderie, et ne confirmeraient-ils point cette opinion qu'avec le métal préparé, les peuplades fondaient, là où elles se trouvaient, les instruments dont elles avaient besoin.

Quand les Romains s'emparent du pays, ils le sillonnent de ces grandes voies dont la conservation atteste encore leur activité et leur puissance, et sèment à droite et à gauche des colonies, des villas et des tombeaux.

M. Lempereur a étudié la voie qui va de Reims à Arras par Saint-Quentin, et qui passe à Epehy. Il rectifie sur ce point l'Itinéraire gaulois et romain de M. Piette pour le département de l'Aisne, et ajoute pour celui de la Somme de nouveaux documents. Il place au bois de Cologne une colonie romaine, ce que font admettre le nom du lieu et les nombreux débris qu'il a réunis dans sa collection, et que nous ont fait connaître MM. Vallois et Dutilleux.

M. Lion a discuté la table théodosienne en ce qui concerne les voies d'Amiens à Boulogne et de Cassel à Thérouanne.

Boulogne est-il le *Portus-Itius ?* Grande question, vivement débattue.

M. Lion ne l'aborde point. Mais, comme il place Saint-Omer au-dessus du *Portus-Itius*, on ne saurait douter, ce que du reste il a soutenu ailleurs, qu'il le place à Wissant.

C'est aussi l'avis de M. d'Herbinghen dans une double dissertation sur ce point. Il n'hésite pas, en pré-

sence des vestiges romains et gaulois observés dans ce pays qu'il a parcouru pied à pied, et d'après des considérations maritimes que fait valoir son frère, à placer à Wissant une station que Saint-Omer, l'antique Sithiu, touche de si près, domine et protége.

Les armes, les vases, les ustensiles romains, gaulois et mérovingiens avaient été longtemps confondus. Grâce aux travaux de M. Cochet, dont les conclusions sont cependant quelquefois trop absolues, cette confusion n'est plus possible. Tant il est vrai qu'il n'y a si petit fragment, si pauvre vase qu'il faille ne point négliger. Car c'est en rapprochant les objets, en les reconstituant, en les comparant entre eux, qu'on peut les classer, formuler même les habitudes et les mœurs de ceux qui les ont possédés, et assigner à ceux-ci leur place dans la succession des peuples qui se sont établis sur notre sol.

Les études sur ces points sont nombreuses.

M. Bazot a décrit les médailles romaines trouvées à Herly, à Hétomesnil, à Noroy, et rappelé la fameuse trouvaille de Tronchoy. — M. l'abbé De Cagny a fait connaître divers objets romains trouvés à Genermont. — M. l'abbé Corblet a rendu compte des fouilles qu'il a faites à Beuvraignes avec M. Coët, et qui ont mis au jour des vases en terre, en verre, en bronze, des tuiles, des férailles, des enduits peints dont la présence ne peut s'expliquer que par l'existence en ce lieu d'habitations romaines d'une certaine importance.

J'ai également donné une notice sur des monnaies, des épingles en jais et en os, et sur une balance de

l'espèce dite romaine, trouvés dans les marais de Dours, et qui sont également de cette époque.

Les Romains ont fait place aux Mérovingiens. Leurs champs de repos se trouvent partout.

M. Bazot que ses études sur le cimetière de Noroy avaient rendu des plus compétents, s'est occupé des fouilles de Framerville où M. l'abbé Poiré et M. Dumesnil avaient rencontré des tombeaux en pierre, des armes, des vases et des ornements mérovingiens.

M. Vallois nous a rendu compte de celles de Fay, et nous a fait don, au nom de M. Dhilly, maire de Fay, d'une charmante fibule ornée d'or, de verroteries et de clous d'argent qu'on y avait recueillie.

Les trouvailles de Waben ont fait l'objet d'une note que j'ai présentée, en regrettant que les exigences du propriétaire ne nous aient point permis d'augmenter notre collection d'objets nombreux dont plusieurs eussent été nouveaux pour nous et des plus remarquables; mais, comme le Musée de Boulogne, nous ne les voulions point payer au-delà de leur juste valeur.

Les Mérovingiens sont remplacés par les Carlovingiens. — Leurs monnaies sont des plus curieuses.

Une trouvaille des plus importantes en fut faite à Glisy. Les pièces recueillies, au nombre de 170, appartiennent à trente-deux ateliers, et sont de la troisième des quatre périodes monétaires carlovingiennes qu'ont établies les numismates. 166 sont de Charles le Chauve, deux de Louis le Bègue, une de Louis III, et une autre indéterminée.

Rappelons aussi la trouvaille de pièces d'or d'Espa-

gne, de Portugal, d'Angleterre et de Hollande qu'à faite à Warsy M. l'abbé Gosselin, dont aucune n'est antérieure au XIV^e^, aucune postérieure au XVI^e^ siècle, et qu'il croit avoir appartenu à un aventurier de Jean de Wert ou à un partisan de Condé.

Signalons encore une note de M. Dufour, sur l'époque de l'établissement de la monnaie à Amiens, le caractère des pièces qu'on y frappa et la lettre qui les distinguait.

J'oubliais, Messieurs, de dire que M. Bazot est l'auteur de la description des pièces trouvées à Glisy, et qu'il donne pour cause et pour date à cet enfouissement les courses des Normands sous Charles II. Ajoutons que cette notice, fort bien accueillie par les numismates, a mis en haut prix quelques-unes des belles pièces dont il a reproduit les légendes.

Qu'étaient donc ces Normands qui s'abattirent comme des oiseaux de mer sur les côtes de la France, portant partout le ravage et la mort. M. Peigné-Delacourt nous a raconté leurs invasions dans le Noyonnais en 859, 890 et 925. Parler de la solide érudition, du zèle infatigable, des efforts ingénieux de l'auteur, c'est répéter ce qu'a dit M. Leleu dans son rapport sur le mémoire dont M. Peigné nous avait lu le premier essai. Si M. Peigné suit à la piste les Normands, explore toutes les localités pour leur faire révéler ce qu'elles ont vu, ce qu'elles savent, afin de discuter plus sûrement le texte et de faire dire aux mots ce qu'ils peuvent contenir, M. Leleu qui connaît aussi le pays, n'est ni moins curieux ni moins exigeant. Cependant,

quand il félicite M. Peigné de la lumière dont il a éclairé les textes et les faits, on voit à peine encore, avouons-le, dans une demi obscurité si le Karisiacum de la chronique est Chiry, près de Noyon, ou Kiersy, qui en est distant de 13 kilomètres ; et l'on se demande si, comme le dit M. Peigné, il y a eu un siége, une attaque de Noyon, où si, comme le pense M. Leleu, il n'y a eu qu'une course dans le Noyonnais, une tentative sur Kiersy, la villa royale. Mais si M. Peigné trouve un contradicteur sur ce point, il a dans M. Leleu un défenseur de la critique judicieuse qui lui fait placer Germiniacus non à Germiny dans l'Orléanais, mais à Guerbigny dans la Somme.

La seconde partie de ce travail de M. Peigné comprend des notes archéologiques sur les Normands. On y trouve leurs diverses manières de naviguer, leurs armes et les fortifications dont savaient entourer leurs stations ces barbares qui, pendant trois quarts de siècle, renouvelèrent sans interruption des attaques qui ne contribuèrent pas moins à dissoudre les états carlovingiens que la désorganisation intérieure qui les minait déjà.

Une autre invasion, mais qui ne devait produire que d'heureux résultats, puisqu'elle apportait aux pauvres la charité, aux esclaves la liberté, aux opprimés la justice, et devait transformer les hommes en frères, a été pour M. Salmon, l'objet d'une nouvelle étude dans laquelle il a poursuivi ses recherches sur l'époque de la prédication de l'Evangile dans les Gaules et spécialement en Picardie. Les opinions qu'il avait émises

dans la vie de saint Firmin avaient été attaquées ici par M. Dufour, à l'Institut par M. Maury. M. Salmon défend ce qu'il continue de croire une vérité historique. Il établit que la foi fut prêchée dans les Gaules, même en Picardie, du temps des apôtres, et que, conformément à ce qu'il avait écrit, l'apostolat de saint Saturnin de Toulouse doit être placé dans le premier siècle, et le martyre de saint Firmin dans la première moitié du second. Il insiste sur le peu d'autorité de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère, et montre, à l'aide de l'histoire et des anciennes traditions, l'origine apostolique de nos églises, et soutient que la date qu'il avait assignée à la mort de saint Firmin n'est pas aussi dépourvue de preuve qu'on paraît le supposer, que les conclusions qu'il défend sont le résultat d'études sérieuses, qu'elles sont adoptées par les écrivains les plus éclairés, et qu'on ne saurait les attribuer, comme on l'a fait, aux éblouissements d'une foi mal entendue.

Si nous avons écouté avec intérêt les recherches de M. Salmon sur l'époque de la prédication de l'Evangile, nous ne nous sommes pas montrés moins attentifs à l'histoire des Saints dont la vie est l'Evangile mise en action.

M. Dupré, bibliothécaire de Blois, nous a donné une vie de saint Honoré, quatrième évêque d'Amiens, d'après un manuscrit du XVI^e^ siècle, mais dont la rédaction paraît plus ancienne.

M. l'abbé Corblet a détaché de la vie du même saint, dans son Hagiographie du diocèse, un chapitre

dans lequel il recherche pourquoi saint Honoré est le patron des boulangers. Après avoir rapporté les différentes raisons qui en ont été données, il trouve la vraie dans la légende suivante. Quand on apprit au village de Port, où naquit notre saint, qu'il était choisi pour évêque d'Amiens, sa nourrice qui faisait cuire le pain, s'avança dans la cour en disant qu'elle ne le croirait que si elle voyait reverdir le fourgon qu'elle tenait à la main et qu'elle enfonçait dans le sol en signe d'affirmation. Aussitôt le bois se couvrit de feuilles, étendit dans la terre ses racines et devint un mûrier qu'on montrait encore aux curieux au commencement du siècle dernier.

La connaissance de ces légendes est précieuse pour l'archéologie, car elle seule permet de comprendre les vitraux et les sculptures de nos églises. MM. les abbés Duval et Jourdain en ont donné la preuve dans une description de deux verrières de la cathédrale d'Amiens. Ils y ont reconnu des fragments assez nombreux, mais en général mal conservés, de l'histoire de la Vierge, de celle des saints Edmond et Edouard, rois d'Angleterre, le premier martyr, le second confesseur; une histoire complète de saint Jean-Baptiste, dont le peintre n'a guère puisé à d'autres sources qu'à l'Evangile, enfin la légende de saint Georges. Nos collègues expliquent par l'invention simultanée des chefs de saint Jean-Baptiste et de saint Georges l'association de l'histoire de ces deux saints dans une même verrière. Avec eux je regrette que ces peintures consacrées par un enfant du pays à saint Jean et à saint Georges dans

leur chapelle, aient été transportées dans une autre, et qu'on ait cru pouvoir sacrifier à des raisons d'économie, à des convenances d'un jour, des traditions séculaires. La reconnaissance et la justice ne font-elles point un devoir de respecter les monuments que nous devons à la libéralité, à la piété de nos ancêtres ? Les modifier, les altérer, les détruire, c'est arracher un feuillet au livre où s'écrit l'histoire du pays. C'est une mauvaise action, je dirais presqu'un sacrilége, tout au plus pardonnable aux époques révolutionnaires et troublées.

Mais la vie des saints ne se compose pas seulement de légendes, elle a aussi sa partie historique, et les problèmes à résoudre n'y sont pas toujours sans difficultés.

M. l'abbé Hénocque, en étudiant l'histoire de saint Riquier, en a rencontré plus d'une. Dans un travail sur Angilbert, il nous a donné les principaux faits d'une légende du XII^e^ siècle, postérieure par conséquent de 300 ans aux événements qu'elle raconte. Cette légende, exploitée par tous les historiens depuis la renaissance des lettres, mais sévèrement critiquée par Mabillon et Bollandus, lui paraît offrir des faits controuvés et opposés à tout ce que l'on sait du règne de Charlemagne. On y dit en effet qu'Angilbert, ministre et conseiller de Pépin le Bref en 754, épousa Berthe, seconde fille de Charlemagne et d'Hildegarde, après qu'il eut été élevé au sacerdoce, et qu'il eut de ce mariage deux enfants, Harnide et l'historien Nitard ; qu'ensuite il se fit moine au monastère de Saint-Riquier, et que

Berthe elle-même se consacra à Dieu dans l'enceinte de cette même abbaye. Nous ne suivrons pas M. l'abbé Hénocque dans les arguments qu'il développe pour prouver l'invraisemblance de ce récit et élever un doute sérieux sur ce mariage admis par tous les historiens sur la foi de cette chronique. Disons seulement qu'ici se produit un fait que l'on se refuserait à croire s'il n'était appuyé sur l'autorité de Mabillon, à savoir que le manuscrit porte des ratures, des lignes écrites d'une autre main, et que deux feuillets de la vie d'Angilbert ont été supprimés. Cette accusation de faux n'appuie-t-elle pas singulièrement la thèse qu'a soutenue et qu'a reproduite dans une seconde dissertation M. Hénocque, pour répondre à celle de M. Dufour qui avait combattu la première et défendu l'opinion communément admise. M. Corblet, dans son Hagiographie, sans adopter les conclusions absolues de notre collègue, déclare qu'il lui paraît avoir approché aussi près que possible de la vérité.

Le nom de M. Corblet me rappelle des notes épigraphiques qui ont aussi trait à l'hagiographie. Dans l'une, notre collègue examine une inscription relative à saint Gentien, naguère découverte à Corbie, qui n'a pu être gravée que du IV au V^e^ siècle, et qu'il rapporte à l'année 555, quand les restes de saint Gentien furent réinhumés dans l'église de Sains. Dans l'autre, il examine une plaque de plomb du XI^e^ siècle, également trouvée à Corbie par M. l'abbé Douillet, et qui précise la date de la translation de saint Paschase Radbert, sur laquelle nos historiens locaux n'étaient point d'ac-

cord. Après avoir décrit ce curieux monument, M. Corblet donne un aperçu biographique sur les personnages qui y sont nommés ; saint Paschase, moine de Corbie, l'un des plus savants écrivains du IXe siècle ; Guy, évêque d'Amiens, qui composa un poëme sur les victoires de Guillaume le conquérant ; Foulques le Grand, abbé de Corbie, qui défendit avec tant d'énergie les droits et les priviléges de son monastère.

En voyant les difficultés que l'on rencontre à fixer la date précise de certains faits, on se prend à penser qu'il n'en sera plus ainsi des faits modernes. Cependant l'époque de la naissance et de la mort de Jacques Rohaut n'était rien moins que certaine. Les recherches de MM. Bazot, Demarsy et Desmaze ont éclairci la question, et l'on peut affirmer désormais que le célèbre physicien naquit à Amiens le 23 mai 1623 et mourut à Paris le 31 décembre 1672, quand les biographies qui le faisaient naître en 1620 et mourir en 1675, donnaient à sa trop courte existence 6 années de plus.

Où naquit Voiture? Où naquit Du Cange? Quand on avait lu les inscriptions placées sur les maisons de la rue des Crignons et de la rue des Sergents, on le croyait savoir. M. Dubois a renversé cette double erreur et montré, pièces en main et par actes notariés, que l'un naquit rue St.-Germain dans la maison qui porte le n° 23, et l'autre rue de Metz, au n° 40. Aujourd'hui les inscriptions bien placées ne tromperont plus personne.

Le lieu de naissance du P. Longueval est-il plus certain? Non. Malgré les recherches de MM. De Cagny

et Vallois qu'ont provoquées une note de M. Rembault, on continue de dire que l'auteur de l'Histoire de l'Eglise gallicane est né dans les environs de Péronne.

Ces études qui paraissent le petit côté de l'histoire, ont cependant leur importance. On accepte trop souvent de confiance ce qui n'est écrit que sur des renseignements fautifs et les erreurs se perpétuent.

Lisez le rapport de M. Leleu sur le Dictionnaire d'histoire et de géographie de MM. d'Ault-Dumesnil, Dubois et Crampon, vous en aurez la preuve en deux ou trois points, bien que le rapporteur se plaise à signaler les qualités de ce livre bien inspiré et très sérieux.

Les livres que nous recevons ne passent point inaperçus, vous le voyez ; ils sont lus et font l'objet de communications écrites ou verbales qui pourraient, je partage en cela l'avis de notre Président, être beaucoup plus nombreuses. J'ai rendu compte de l'excellente Bibliographie du département de l'Aisne de M. Périn de Soissons, qui comprend dans ce recueil non seulement les livres, mais les édits, les réglements, les lois, les biographies, les factum quels qu'ils soient, qui touchent par quelque point au département dont il s'occupe.

C'est à ce département qu'appartient l'abbaye d'Arrouaise dont le cartulaire a fait l'objet d'une communication de M. Demarsy, qui en est le propriétaire et en propose la publication.

Arrouaise a depuis longtemps son histoire. L'abbaye du Gard a maintenant la sienne. Nous la devons à M. l'abbé Delgove qui a relevé tous les faits qui s'y sont

accomplis depuis 1137, date de la fondation par Gérard de Picquigny, jusqu'à la suppression des couvents en 1790. Il continue et suit jusqu'à nos jours l'histoire des restes de l'abbaye occupée successivement par les Trapistes, par les Maristes et par l'Orphelinat que M. de Genlis avait essayé d'y établir. Généreuse tentative qui n'eut point de succès, comme si aucune institution ne pouvait vivre désormais dans ce lieu qu'ont sanctifié tant de pieux souvenirs.

Une autre institution religieuse qui prit naissance à Roye en 1625, l'Institut des Filles de la Croix, communauté enseignante, a trouvé son historien dans M. l'abbé Corblet. L'histoire primitive et presque ignorée jusqu'ici de cette institution a été reconstituée à l'aide de documents inédits tirés des archives de Roye, et des couvents des Filles de la Croix qui subsistent encore. Laissons à l'auteur le récit des épreuves que traversa cette œuvre, de la part qu'y prirent St.-Vincent de Paul, le commandeur de Sillery, Mme de Villeneuve, Ste-Françoise de Chantal et la duchesse d'Aiguillon; laissons l'énumération des établissements qu'elle a successivement créés à Paris, à Moulins, à Chauny, à St.-Quentin, à Rouen, à Tergnier, à Limoges. Passons également sous silence une lettre de Beaumarchais à sa sœur qui ajoute des renseignements nouveaux à ceux que M. de Lomenie a publiés sur la famille du célèbre écrivain. Signalons la réhabilitation qu'a entreprise notre collègue du fondateur de l'Institut des Filles de la Croix, Pierre Guérin, curé de Saint-Georges de Roye, que tous les historiens dé-

noncent comme le chef des illuminés connus sous le nom de *Guérinets*, et le précurseur des hérésies que devait plus tard propager Molinos, et qui victime d'accusations trop légèrement recueillies, fut renfermé deux fois à la Bastille. M. Corblet prouve l'innocence de Guérin par le texte de ses ouvrages, par ses lettres manuscrites, le témoignage de St.-Vincent de Paul, la décision de la Sorbonne et l'obligation où fut Richelieu de relacher son prisonnier. Recherchant les causes de ces persécutions, il ne trouve que des conjectures et s'arrête à la plus probable, l'ambition de Richelieu et du P. Joseph qui tous deux aspirant aux plus hautes dignités de l'Eglise croyaient sans doute légitime le grand zèle qu'ils apportaient à réprimer tout ce qu'ils supposaient une hérésie naissante.

Ne quittons pas Roye sans parler du plan restitué de cette ville que nous a présenté M. Gomart, et d'un projet d'histoire de cette même ville que nous avait soumis M. Coët, et que nous ne soupçonnions point alors destiné à recevoir de si amples développements.

J'ai toujours admiré, Messieurs, l'art avec lequel certains écrivains savent passer d'un sujet à un autre. Impuissant à les imiter, je saute sans transition de Roye à Nesle. La distance d'ailleurs est très courte.

On sait que sous le chœur de la collégiale fondée en 1021, existe une crypte, M. Leroy dont nous regrettons a perte récente, nous a parlé des fouilles qu'on y fit en 1863 et des seigneurs Jean de Ste-Maure et Anne d'Humiéres dont on retrouva les restes.

C'est à un autre seigneur de cette maison, mais bien

plus ancien, à Raoul de Clermont, que l'abbaye de Jouarre céda en 1302 les moulins, ponts, chaussées et droits de pêche que, suivant une charte dont M. Rem-Rembault nous a donné la copie, l'abbaye possédait à St.-Christ près Péronne.

Vous ignoriez peut-être que les chanoines de cette dernière ville portaient autrefois une tonsure d'une forme toute particulière. Et cependant cette tonsure des chanoines de Péronne paraît avoir joui d'une certaine notoriété, puisque M. Corblet, qui s'en est occupé, a pu nous citer un roman poétique, la Dame de Bourbon, écrit en Gascogne au XIII^e^ siècle, qui fait allusion à cette tonsure.

Nous devons encore à M. Rembault une note sur la rue du Bloc. Il demande que le nom de cette rue soit conservé, et il appuie sa proposition du récit de la résistance héroïque que les habitants de ce quartier opposèrent aux Espagnols le 11 mars 1597.

Une discussion s'est engagée à ce sujet, et les conclusions ont été qu'il fallait conserver aux rues leurs noms, quels qu'ils fussent, car tous avaient leur histoire, et que les noms nouveaux devaient être pour les rues nouvelles, qui rappelleront à leur tour ou les lieux qu'elles traversent ou la part prise aux développements matériels ou moraux de la cité par les hommes utiles ou distingués qui auront mérité cet honneur.

Amiens, et c'est justice, n'a point été oublié dans nos études.

M. Pouy nous a donné l'extrait annoté d'un testament qui fait revivre le nom d'un bourgeois de la pa-

roisse St.-Firmin-le-Confesseur, Simon le Bourguignon, lequel fonda dans sa paroisse la chapelle du Saint-Sépulcre ou des Cinq Plaies, en même temps qu'il faisait participer les autres églises et les maisons pies de la ville à ses libéralités.

Notre collègue ne s'est point borné à cette communication ; mettant en œuvre des documents nouveaux, il a refait la biographie de François Faure qu'il montre débutant dans la chaire avec un talent qui lui valut bientôt d'être le prédicateur de la Cour, contribuant par ses négociations à pacifier les troubles de la Fronde, convertissant les protestants sans les rigueurs dont il fut accusé, adhérant un moment au Rituel d'Alet, sans partager les erreurs des jansénistes, portant la parole aux assemblées générales du Clergé, nommé enfin à l'évêché d'Amiens, où il revendique avec fermeté les droits de son église qu'il édifie par son dévouement, par ses bienfaits et par des lettres dans lesquelles il condamne les mœurs relachées d'une cour dont les plaisirs l'avaient autrefois séduit.

Nous devons à M. l'abbé Roze la biographie d'un autre évêque ; celle de Mgr Villaret, qui occupa le siége d'Amiens de 1802 à 1805, et qui réorganisa le diocèse avec autant d'activité que de sagesse, de modération que d'habileté. Concise et cependant complète, cette notice est un fragment du travail par lequel notre collègue se propose de continuer jusqu'à nos jours, dans une traduction du *Gallia-Christiana* l'histoire de l'église d'Amiens.

J'ai de mon côté, après avoir décrit le tombeau de

Pierre Bury qu'on voit adossé contre l'un des pilliers de la Cathédrale, retracé la vie et fait connaître les œuvres de ce savant chanoine qui fut le précepteur de deux de nos évêques et qui compte avec honneur parmi les poëtes latins les plus distingués du xv^e^ siècle.

Enfin une note de M. Lefèvre-Marchand sur l'abbé Lejeune, secrétaire-général du Chapitre, ajoute une page qui n'est pas sans intérêt à l'histoire moderne de notre église.

M. Darsy ne s'est point occupé des hommes, mais des choses. Dans un ouvrage sous le titre de Bénéfices du diocèse d'Amiens, il traite de la fortune du clergé et de son origine. Il donne le détail des biens et des revenus qui les composaient au commencement du xviii^e^ siècle, et des charges qui les grevaient. Le nom des donateurs, la date des titres, les fondations des abbayes et des chapelles sont indiqués d'après les documents les plus authentiques. Les limites territoriales du diocèse, les divisions, les dignités, les fonctions ecclésiastiques, les diverses natures de revenus, quelques détails sur les pouillés et sur le mode de rédaction des déclarations faites en 1730, donnent à l'introduction un intérêt tout spécial, car, en précisant le sens des mots, il permet au lecteur de bien comprendre une foule d'expressions maintenant hors d'usage.

Que sont devenus, demande en terminant M. Darsy, les titres des paroisses, les inventaires des communautés qu'avait prescrits l'ordonnance de 1629. L'incurie, le pillage, la spéculation, vous le savez, en ont détruit un grand nombre; nos archives, nos bibliothèques

conservent le reste, et, à mesure que les catalogues se font, l'histoire y trouve des documents qu'elle s'empresse de mettre à jour et d'interprêter.

C'est ainsi qu'un cartulaire de Philippe-Auguste comprenant l'indication exacte de tous les fiefs relevant du roi en Picardie, avec les hommages qui en dépendent, nous a été donné par M. Tailliar. Notre savant collègue l'a fait précéder d'une introduction qui nous montre l'organisation du système féodal, les règles qu'il admet, les procédés qu'il emploie, les conditions sous lesquelles il s'exerce,

Les grands seigneurs, vous vous le rappelez, apposaient leurs sceaux sur les actes pour en attester l'authenticité, ce que les prélats, les communautés, les bourgeois même s'empressèrent bientôt d'imiter.

Aussi l'étude de ces empreintes ajoutées aux chartes est-elle, au point de vue de la matière, de la forme, de l'art, une des parties les plus importantes de la diplomatique et de l'archéologie. M. Dutilleux a décrit celles que nous avons reçues de M. Ratel de Valenciennes et il a rattaché à cet inventaire des notes historiques qui établissent la date exacte ou approximative des sceaux, ainsi que les villes, les personnes ou les corporations auxquelles ils ont appartenu.

Ne quittons point les temps féodaux sans rappeler les recherches de M. le comte de Bussy sur la famille de Famechon, celles de M. Lefèvre-Marchand sur les familles de Chaulnes et de Pas-Feuquières, et surtout celles de M. Albert de Calonne sur la seigneurie de Maintenay dont il a rétabli la suite des seigneurs pen-

dant une durée de huit siècles, donnant ainsi à une localité presque inconnue une histoire pleine d'intérêt.

M. de Calonne nous a encore signalé dans l'église de Ruisseauville une statue de la vierge en marbre blanc, signée de Tamagnino da Porta, l'artiste habile auquel on doit le beau mausolée de Lannoy à Folleville.

Les œuvres d'art pourraient-elles être négligées par l'archéologue? Ne suppléent-elles point bien souvent au silence de l'histoire? Les règles auxquelles conduit la comparaison des monuments ne trouvent-elles point une application tous les jours?

C'est ce qu'a démontré M. Antoine dans une note sur l'enseignement de l'École des beaux-arts, où il s'élève contre les conséquences logiques et inévitables des fausses doctrines qui y étaient enseignées. L'exclusion systématique de certaines études n'empêchait-elles point en effet les tendances vers une architecture nouvelle appropriée au besoin du siècle dans lequel nous vivons, ne détournait-elle point des monuments du moyen-âge que l'on restaure aujourd'hui avec tant d'habileté, le tout pour arriver à des constructions qui n'ont de grec que le nom, auquel on a sacrifié tout, le beau et l'utile.

Ne soyons point exclusifs, Messieurs, le beau n'a point une expression unique, croyez-le bien. S'il est dans les monuments la parfaite harmonie de l'idée avec son objet dans sa manifestation sensible, il peut se présenter sous mille formes, et l'on peut dire, avec les défenseurs de la gloire qui décore si magnifiquement notre cathédrale, que si ce n'est point du gothique, c'est de l'art, et surtout de l'art chrétien.

J'avais promis, Messieurs, d'être bref et je crains, malgré la bienveillance à laquelle vous m'avez accoutumé, et quelqu'habitude que vous ait donné la politesse de ne laisser point trahir par votre visage l'expression de votre pensée, de vous voir sourire en entendant s'allonger mon interminable rapport.

Et cependant je n'ai point parlé d'un mémoire de M. Hesse sur les travaux de l'Assemblée provinciale de Picardie ; des recherches de M. Pouy sur des thèses historiées soutenues et publiées par des picards ; de la notice de M. Corblet sur sur une collection de fayences de la révolution que nous a donnée M. Labitte, fayences qui, au point de vue de l'esthétique, pourraient bien être mises de côté, mais qu'il faut recueillir, comme la preuve des goûts, des aspirations, des sentiments de l'époque qui les a produites. Les images picardes dont s'est occupé M. Demarsy ne se recommandent guère par un art plus parfait. J'en dirai autant de deux jeux de cartes sur lesquels M. Corblet et moi avons appellé l'attention de nos collègues.

J'aurais encore, Messieurs, à rappeler les discussions qui s'engagent dans nos séances sur les questions d'histoire ou d'archéologie que soulève une lecture, ou un objet qui nous est offert, discussions dans lesquelles chacun apporte ses lumières et ses connaissances spéciales, l'un un coup d'œil parfaitement sûr, l'autre un jugement solidement motivé ; où chacun manifeste ses opinions avec des formes différentes, ici calmes, là plus vives, passionnées mêmes, mais dont la vivacité n'exclut ni le tolérance ni la franche liberté, ni sur-

tout ces excellents rapports qui sont l'agrément, je dirais presque l'un des privilèges des sociétés comme la nôtre.

Aussi, Messieurs, la perte de ceux qui ont partagé nos travaux ne saurait nous trouver indifférents.

La mort a frappé plusieurs fois dans nos rangs, mais les regrets que nous éprouvons, et vous excuserez ces sentiments très légitimes, nos regrets donc sont d'autant plus vifs que nous sommes atteints de plus près. Permettez donc qu'obéissant à un pieux devoir consacré par nos usages, je rappelle seulement le nom d'un nos collègues les plus aimés, M. Breuil. Nul en effet n'était plus actif, plus assidu à nos séances, plus dévoué à notre compagnie. Ceux qui l'ont connu comprendront l'étendue de notre perte, car ils savent qu'il y avait chez lui autant de qualités du cœur que d'intelligence et d'érudition.

Mais nos pertes ne doivent point nous rendre insensibles à nos conquêtes. Si la Société s'est empressée d'ouvrir ses portes à MM. Pouy, Leleu, Hesse, l'abbé Hénocque, nos nouveaux collègues ne se sont pas moins empressés, vous l'avez vu, de justifier son choix par une active et utile collaboration.

Il est un autre devoir que nous aimons également à remplir, c'est d'exprimer publiquement notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu enrichir nos collections déjà fort remarquables au point de vue archéologique, disent les juges les plus compétents, et dont l'importance et l'intérêt seront, ajoutent-ils, d'autant plus grands qu'elles se composeront surtout d'ob-

jets recueillis dans le pays. Nous remercions aussi ceux qui nous ont aidé de leurs conseils et de leur sympathie, ceux enfin auxquels nous devons des subventions modestes, quant au chiffre, mais puissantes par leur signification morale, car la continuation de ces encouragements est la preuve que nous ne cessons point d'accomplir notre tâche avec le même intérêt et le même dévouement.

Les hommes passent, Messieurs, mais l'esprit qui a présidé à la formation de la Société subsiste, voilà pourquoi elle se maintient active et vivace. Si nous n'avons pas présenté de ces travaux qui marquent comme des jalons un progrès accompli, nous avons la confiance d'avoir résolu quelques problèmes qui n'étaient pas sans intérêt, d'avoir jeté la lumière sur plus d'un point obscur, d'avoir sauvé de la ruine plus d'un objet précieux, retardé, empêché peut-être des actes de vandalisme que l'on regretterait un jour. Ajoutons que nous n'avons jamais manqué de protester contre les changements maladroits qui, en altérant le caractère de nos monuments, ont le double tort de ne point respecter la volonté des fondateurs et d'appeler sur les œuvres nouvelles la triste peine du talion. Pour moi, Messieurs, je m'estimerai heureux si j'ai pu exciter assez votre curiosité pour vous faire lire des travaux dont ce compte-rendu, si long qu'il ait été, n'est qu'un sommaire consciencieux, mais fort incomplet. Nos volumes sont là, je l'ai dit, j'y renvoie comme à des pièces justificatives et j'ose croire qu'ils ont prouvé à ceux qui les ont lus, que chacun de nous est jaloux de

conserver à la Société le rang qu'elle occupe ou plutôt de l'élever encore. Il en est en effet des sociétés comme des individus; il leur faut s'appliquer ce conseil de Pline le jeune, parlant de Naso qui recherche l'honneur, *magis huic omissa patris gloria, in qua magnum ornamentum, gratia infirma, ipsi enitendum, ipsi elaborandum* (1); sans trop compter sur la gloire de leurs devanciers, qui leur donnent plus de lustre que de crédit, les continuateurs de l'œuvre ne doivent rien attendre que d'eux-mêmes et de leurs efforts.

(1) Plinii secundi epistolæ, lib. VI, ep. VI.

PRIX LE PRINCE.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1868

(HISTOIRE DE LA VILLE DE ROYE PAR M. E. COËT.)

Lu dans la Séance publique du 18 Juillet 1869.

PAR M. CH. SALMON, MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Le sujet des mémoires destinés à concourir pour le prix Le Prince en 1868 avait été laissé au choix des concurrents. La Société a pu s'étonner qu'il ne lui ait été adressé dans ce but qu'un seul ouvrage. Hâtons-nous de dire que ce mémoire, par son étendue, peut jusqu'à un certain point, nous indemniser de l'absence des concurrents que nous aurions souhaité voir entrer en lice. Mais il était nécessaire de constater cette absence dès le début du rapport pour rappeler que le jugement que nous allons porter n'est pas le résultat de l'examen comparatif de plusieurs ouvrages, mais l'appréciation d'un travail unique. La

Commission que vous avez chargée de cet examen n'a reçu pour mandat que de vous dire si elle jugeait ce travail digne du prix proposé (1).

Ce mémoire portant pour épigraphe :

Si ignoras, muti loquuntur et docent,

a pour titre : *Histoire de la Ville de Roye.* Il est divisé en deux parties qui ne comprennent pas moins de 1283 pages in-folio. Ce chiffre vous donne déjà, Messieurs, une idée de l'étendue de l'ouvrage qui, assurément, si on l'imprimait dans son état actuel, formerait au moins deux volumes in-4°. Cette trop grande proportion donnée à l'histoire d'une petite ville qui ne joue qu'un rôle relativement peu considérable dans les annales de notre province, est-elle entièrement digne d'éloges ? Nous ne le pensons pas.

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire,

a dit Boileau. Ce reproche adressé par le législateur du Parnasse aux poètes peut se faire aussi aux historiens trop empressés de donner aux sujets qu'ils traitent des développements qu'ils ne comportent pas.

Nous savons bien qu'on pourra trouver près de nous, dans une publication encore récente, une réfutation, plus apparente que réelle, de ce que nous venons de dire, et qu'en nous entendant trouver trop étendue

(1) La Commission se composait de MM. Corblet, Darsy, Garnier, Rembault et Salmon, rapporteur.

l'histoire d'une petite ville en deux in-4°, on nous citera les trois splendides volumes consacrés par notre collègue, M. de Beauvillé, à celle d'une autre petite ville qui n'est guère plus importante que Roye dont elle est la voisine et, on peut le dire, la rivale.

Mais si l'*Histoire de Montdidier* a conquis, avec les suffrages de l'Institut, l'admiration de tous les gens de goût comme celle des érudits, elle n'en est pas moins une exception plus facile à admirer qu'à imiter. Son auteur sentait bien lui-même qu'il entrait dans une voie où peu d'écrivains le suivraient, lorsqu'il a écrit : « Jamais il ne m'est venu à l'esprit que ces trois vo- « lumes seraient lus en entier. » Ils l'ont été cependant et le seront encore, et s'ils ont attiré les lecteurs, ce n'a pas été seulement par le luxe de leur typographie, par les planches nombreuses qui les ornent, ç'a été aussi et surtout même par la science profonde qui s'y rencontre et par le charme du style.

M. de Beauvillé a su, en effet, revêtir les formes les plus arides de l'histoire d'une tournure aussi élégante et correcte qu'agréable et piquante, où l'esprit le dispute à la justesse de l'expression et à la clarté du récit. Tout cela, je le répète, est plus facile à admirer qu'à imiter, et si nous comprenons néanmoins que les historiens des villes de Picardie, venus après la publication de l'*Histoire de Montdidier,* désirent marcher sur les traces de son auteur, nous leur conseillerons de prendre pour modèle son style et sa méthode plutôt que de chercher à donner à leurs ouvrages les proportions du sien.

J'arrive maintenant à une analyse sommaire de l'ouvrage envoyé au concours. J'ai déjà dit qu'il se divise en deux parties.

La première, divisée elle-même en neuf chapitres, comprend l'histoire proprement dite ; les annales de la ville. Elle se termine par les pièces justificatives au nombre de trente-cinq.

La deuxième partie comprend vingt et un chapitres renfermant la topographie, la statistique, la description de la ville ancienne et moderne, celle de ses monuments, l'histoire de ses institutions communales, judiciaires, religieuses, etc., et enfin l'histoire littéraire et la biographie. Nous y avons vainement cherché la bibliographie royenne.

Cette seconde partie est également complétée par des pièces justificatives au nombre de quarante et une, achevant de remplir les 782 pages du volume, ce qui joint aux 501 de la première partie, complète le chiffre de 1283 pour tout le manuscrit.

Le plan est à peu près celui de l'*Histoire de Montdidier* de M. de Beauvillé. L'auteur ne l'a cependant pas suivi servilement, mais nous ne sommes pas persuadés que les modifications qu'il y a apportées soient précisément des perfectionnements. Ainsi il nous semble que les premiers chapitres de la seconde partie seraient avantageusement réunis en un seul placé en tête de tout l'ouvrage. Il est nécessaire de connaître d'abord la situation topographique et au moins quelques renseignements sur la statistique, sinon la description complète de la ville dont on va lire l'histoire. C'est ce

qu'avait fort bien compris M. de Beauvillé et après lui M. l'abbé Delgove dans son *Histoire de Doullens*. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait Grégoire d'Essigny, bien que d'une manière fort incomplète.

Si nous faisons entendre dès le début de ce rapport que l'auteur de notre mémoire a voulu imiter le bel ouvrage de M. de Beauvillé, ce n'est pas de notre part une supposition, il le déclare formellement lui-même dès les premières pages.

« Un ouvrage encore qui nous a été d'un grand se-
« cours, dit-il, dans son introduction, est l'*Histoire de*
« *Montdidier*, par M. de Beauvillé. Nous nous sommes
« appliqué à imiter l'auteur dans la division de notre
« travail, il nous a paru impossible de choisir un mo-
« dèle plus complet, car l'ouvrage de M. de Beauvillé
« est un monument unique d'histoire locale. »

L'imitation toutefois, nous le répétons, n'a pas été servile. L'auteur de l'*Histoire de Montdidier* a divisé son ouvrage en trois livres, l'*Histoire de Roye* ne renferme que deux parties. Il y a encore d'autres dissemblances telles, par exemple, que la division des chapitres de la première partie, qui toutes, il faut bien le dire, ne seraient pas à l'avantage de l'*Histoire de Roye* si on confrontait les deux ouvrages, ce que nous n'avons nullement dessein de faire.

La première partie comprend donc l'histoire générale de la ville de Roye depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le chapitre I^er^, intitulé : « La ville de Roye depuis son origine jusqu'au XI^e^ siècle, » nous paraît bien traité, les détails qu'il donne sur

l'époque romaine et les traces qu'elle a laissées dans le pays, sont intéressants. L'auteur se garde avec raison de confondre *Rhodium* avec Roye, comme ont fait « quelques historiens » ; il est juste de rappeler que Grégoire d'Essigny avait, lui aussi, reconnu que sa ville natale ne devait pas être confondue avec la station romaine de ce nom, indiquée sur la table Théodosienne, dont on s'accorde assez généralement à reconnaître l'emplacement dans Roiglise, à quatre kilomètres de Roye.

L'auteur trouve au mot *Rodrina*, ancien nom de Roye, une étymologie germanique, qui voudrait dire pré défriché, qui le confirme dans l'opinion que cette ville est d'origine gauloise, opinion à l'appui de laquelle il cite des tombelles situées dans les environs, et diverses trouvailles faites dans le pays.

Mais je ne saurais admettre avec lui qu'il y avait auprès de Roye des lieux consacrés à Jupiter, uniquement parce que l'on rencontre sur le territoire de Saint-Georges un lieu dit *Montjoye (Mons Jovis* selon l'auteur). On rencontre fréquemment des endroits appelés de ce nom aux approches des villes où il existait des pélerinages, et il est impossible de leur appliquer, du moins à tous, une origine païenne.

L'histoire de la maison de Roye devait naturellement tenir une place considérable dans cet ouvrage : aussi la majeure partie du second chapitre est-elle exclusivement consacrée à cette illustre famille dont la puissance était telle que, selon le dicton populaire, réunie aux sires de Moreuil et à ceux de Picquigny,

elle aurait pu braver l'autorité royale.

> Picquigny, Moreuil, Roye,
> Ceints de même courroie,
> Feroient la guerre au Roi.

L'auteur nous en donne une généalogie beaucoup plus complète, et remontant plus haut, que celle de La Morlière (1), depuis Hébert ou Hébars de Roye, *le Chevalier Genti*, jusqu'à Eléonore de Roye, qui épousa, le 22 juin 1551, Louis de Bourbon, premier prince de Condé, et devint ainsi la bisaïeule du grand Condé.

A cette époque, comme le dit M. le duc d'Aumale dans son *Histoire*, récemment publiée, *des Princes de Condé* (2), la maison de Roye était plus noble que riche.

Eléonore ne porta point la seigneurie de cette ville dans la maison de Condé, elle fut donnée à sa sœur Charlotte, qui épousa François de la Rochefoucauld.

Le troisième chapitre contient le récit des événements arrivés aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Chacun des six chapitres qui suivent est consacré aux faits accomplis dans le courant d'un siècle, depuis le XIV^e^ jusqu'au XIX^e^. Sans vouloir absolument critiquer cette division, nous émettrons l'opinion que l'auteur eût peut-être

(1) *Maisons illustres de Picardie*, p. 117-125.

(2) Tome 1^er^, p. 27. — L'auteur pourra trouver dans cette histoire quelques renseignements utiles. Nous lui signalerons entr'autres une lettre inédite de Louis de Bourbon I^er^, prince de Condé au lieutenant de Roye, du 11 novembre 1561. V. Tom. I, p. 842.

mieux fait de terminer son VIII[e] chapitre à l'année 1789, et de donner le récit des événements occasionnés à Roye par la Révolution dans un chapitre spécial. Une Histoire peut se diviser par siècles, mais la distinction des divers régimes politiques est tout aussi naturelle et nous semble même plus logique. Surtout pour la ville de Roye dont le nom, trouvé trop contre-révolutionnaire pendant la Terreur, fut changé en celui d'*Avre-libre*.

Nous ne suivrons point l'auteur pas à pas dans tout son ouvrage. On y trouve la preuve d'études consciencieuses, d'un travail persévérant et de nombreuses recherches. Nous lui reprocherions plutôt trop de développements que trop de concision. Il cite habituellement avec fidélité les sources où il a puisé, dont il a déjà d'ailleurs indiqué une partie dans son Introduction, et révèle par là même le travail auquel il s'est livré. Nous ne prétendons pas que dans ces nombreuses pages il n'ait pu se glisser quelques erreurs, mais nous les croyons relativement peu nombreuses et faciles à corriger.

Ainsi, c'est par distraction certainement que l'auteur (p. 91, cite des lettres de saint Louis en forme de *vidimus;* que (p. 92) il place la fête de l'Annonciation au mois de septembre; que (p. 103) il désigne le jour de la Fête-Dieu 1358, comme un dimanche; que (p. 106) il parle de deux foires établies à la Saint-Simon et à la Saint-Jude quand la fête de ces deux saints tombe le même jour; que (p. 251) il cite Louis XV comme régnant encore en 1778.

D'autres fautes sont évidemment des fautes de copiste, comme le nom de l'intendant d'Amiens de Breteuil écrit de Braceuil, etc.

L'histoire de Roye depuis 1789 offre également de l'intérêt, quoique l'auteur se soit encore peut-être trop complu dans les petits détails. Je mentionnerai comme particulièrement curieux les renseignements sur le séjour de Babeuf à Roye et sur la vie de ce personnage tristement célèbre. Je ferai observer, en passant, que l'évêque constitutionnel Desbois prenait le titre non *Évêque d'Amiens*, mais d'*Évêque du département de la Somme*. Le titre de Monseigneur que l'auteur lui donne est déplacé. Les évêques constitutionnels n'ont jamais pris ce titre qui n'était pas de mise à l'époque et sous le régime qui leur avait donné naissance.

Nous n'avons peut-être pas à apprécier le chapitre IX, entièrement consacré aux événements de ce siècle, puisque cette époque ne fait pas partie de celles qui sont désignées aux études de notre Société. Je ne veux cependant pas omettre de dire que, malgré sa longueur, il n'est pas dépourvu d'un véritable intérêt. Je dis malgré sa longueur. Il comprend en effet quarante pages, pour les annales d'un demi-siècle, et gagnerait à être plus concis. Il est tel événement qui, pour avoir paru préoccuper un instant l'opinion publique et même fournir matière à un article de journal, ne mérite pas de figurer dans l'histoire d'une ville. L'histoire doit relater les faits dignes de mémoire, il est vrai ; mais parmi les faits rapportés dans ce chapitre, il en est qu'on ne saurait regarder comme dignes de mémoire :

par exemple une dispute de préséance entre le conseil municipal et le conseil de fabrique, un refus de sépulture, etc.

Nous ne pouvons souscrire aux paroles par lesquelles l'auteur termine sa première partie : » Autre« fois chaque ville avait son existence particulière, ses « usages, ses coutumes qui lui donnaient un caractère « d'originalité, un cachet distinctif : aujourd'hui les « villes sont régies par des lois communes, elles sont « soumises à la même autorité, elles jouissent des « mêmes droits, des mêmes priviléges, elles n'ont « plus, par cela même, d'histoire particulière. »

Au moyen-âge, et même plus tard, les villes avaient une existence plus indépendante, une autonomie, comme on dit à présent, qui a disparu depuis longtemps, cela donne à l'histoire de chacune un cachet particulier, une originalité qui ne se retrouve plus de nos jours; mais néanmoins chaque ville, disons mieux, chaque localité aura toujours son histoire particulière, c'est-à-dire le récit des événements accomplis dans son enceinte et méritant d'être conservé à la postérité. Ces événements, selon les temps, seront plus ou moins intéressants, il y en aura un grand nombre que l'on devra laisser dans l'oubli, mais il en a toujours été de même et la lecture de tout le travail de notre auteur peut en donner la preuve.

La première partie de cet ouvrage contient donc l'histoire générale de la cité. Nous la retrouvons avec tous ses détails dans la seconde partie où sont réunies, après les renseignements topographiques et statisti-

ques, les monographies particulières de chacun des monuments et de chacune des institutions de la ville de Roye.

« Si nous réclamons l'indulgence pour la première « partie de notre histoire, dit l'auteur, nous serons « nous-mêmes plus sévère pour la seconde, car là « c'est la vie intime, particulière de la ville, et nous « avons tout fait pour nous initier aux particularités « de l'histoire des monuments, des couvents, hôpi- « taux, etc.

« Toutefois le chapitre concernant l'administration « municipale a doublé notre embarras et triplé nos « efforts ; la commune octroyée par Philippe-Auguste « et supprimée par Charles V, fut-elle rétablie ? Tel « était le problème à résoudre. Les registres de l'éche- « vinage nous faisant défaut, les actes administratifs « nous étant inconnus, il fallait cependant sortir de la « difficulté. Nous croyons avoir trouvé la vérité, et « l'exposé que nous faisons dans ce chapitre est con- « forme aux faits et à l'histoire. »

L'auteur est trop modeste. La première partie n'a pas, plutôt que la seconde, besoin d'une indulgence particulière. De même, nous ne croyons pas devoir nous montrer pour l'une plus sévère que pour l'autre. Toutes deux donnent la preuve d'un travail persévérant et méritent au même titre l'attention et la bienveillance du lecteur instruit.

Néanmoins nous ne pouvons pas ne pas reconnaître que la seconde partie présente un intérêt supérieur à celui qu'offre la première, et cela s'explique aisément.

Les détails archéologiques sur les monuments encore existants, la description de plusieurs de ceux qui ont disparu, les renseignements sur les différentes institutions et les diverses administrations de la cité, les mœurs et les usages des temps écoulés, tout cela offre une variété d'études et de tableaux qui l'emporte sur la monotonie forcée d'un récit historique ne contenant, en nombre d'endroits, que des faits d'une importance secondaire ou relative.

Le chapitre VII de cette seconde partie, intitulé *Administration municipale,* élucide parfaitement la question indiquée dans le passage de l'introduction que je citais tout-à-l'heure. La commune de Roye établie par Philippe-Auguste, fut supprimée par Charles V, en 1373, à la condition que les habitants reviendraient dans la ville et y demeureraient *sujets en Prevosté.* L'administration municipale fut alors confiée par le roi au prévôt royal, et la mairie et l'échevinage ne furent rétablis que par Henri IV en 1594. Il arriva parfois que les prévots royaux prirent le titre de maire dont ils remplissaient les fonctions, ce qui a pu causer du doute et de l'incertitude et fait croire à Grégoire d'Essigny (1) que la mairie avait été rétablie dans le XIV^e^ ou le XV^e^ siècle, mais l'auteur de notre mémoire démontre qu'il n'y eut point en réalité de mayeur de Roye de 1373 à 1594. Il donne une liste complète des mayeurs et échevins jusqu'en 1790, et celle des maires depuis cette époque jusqu'à nos jours.

(1) *Histoire de Roye,* p. 74.

La liste de tous les autres fonctionnaires se trouve également aux chapitres concernant leur institution.

L'histoire religieuse si importante dans nos annales et si utile à connaître pour l'étude de l'histoire générale, n'offre pas moins d'intérêt. La collégiale de Saint-Florent, la translation des reliques du saint Patron, les contestations diverses auxquelles leur possession donna lieu, notamment sous le règne de Louis XI, qui voulut les faire rendre à l'abbaye de Saumur, nous paraissent mériter des éloges. Est-ce à dire que l'auteur ait complètement épuisé le sujet? Nullement, mais nous pensons néanmoins qu'il a été assez complet, et que s'il y avait un reproche à lui adresser, ce serait plutôt encore d'avoir donné trop de développements à son récit que pas assez.

L'auteur répète au chapitre XVII ce qu'il a déjà dit, dans sa première partie, que l'église de Saint-Georges-lès-Roye était bâtie sur l'emplacement d'un temple de Mythra ou de Jupiter. Ce n'est qu'une supposition à laquelle l'opinion de l'annotateur des manuscrits de Pagès, invoquée à ce propos, ne saurait donner grande consistance. Cet archéologue avait adopté le système qui veut trouver dans chaque ancien monument chrétien un vestige du paganisme, et ses conjectures à ce propos n'ont souvent pour base que son imagination.

Plus loin, à l'article de l'église Saint-Médard, l'auteur avance que saint Firmin, premier évêque d'Amiens, évangélisa les habitants de Roye, que sa « parole persuasive engagea les Royens à jeter les fon-

« dements d'une chapelle qu'ils dédièrent au saint « Martyr. Il existe, ajoute-il, au pied d'une colline do- « minant le faubourg Saint-Médard, une fontaine, qui « rappelle le passage du saint dans la ville, et qui « porte encore le nom de *rivière Saint-Firmin.* » Nous aurions aimé à savoir où l'auteur a puisé ce renseignement que nous n'avons trouvé nulle part ailleurs.

Le dernier chapitre, intitulé *Histoire littéraire. Biographie,* renferme, comme son titre l'indique, la notice des personnages célèbres nés à Roye. Quelques-unes de ces biographies demanderaient un peu plus de développements, notamment celle de Martin Meurisse.

Je ne puis non plus ne pas faire observer que la manière dont l'auteur, à l'article Mangon de Lalande, expose, dans ce chapitre, le résultat de la controverse soulevée si malencontreusement par cet écrivain sur la situation de Samarobriva (1) est loin d'être exacte et complète. Si « la Société de géographie de France, par l'organe de son rapporteur Bottin, » a donné « gain de cause à l'antiquaire Saint-Quentinois, » il est juste d'ajouter que le monde savant n'a pas ratifié cette décision ; et surtout il serait impardonnable de passer sous silence les noms de MM. Rigollot et de Cayrol qui, avec notre collègue M. Dusevel cité seul par l'auteur de l'*Histoire de Roye,* ont démontré jusqu'à l'évidence la faiblesse du système imaginé d'après Charles de Bovelles et d'autres érudits de même force par l'archéologue Royen.

(1) Qu'il s'efforçait de placer à Saint-Quentin.

Ajouterons-nous que notre auteur qui dans cet endroit décerne tant d'éloges aux travaux de M. Mangon de Lalande, a dû lui-même le contredire, dès le premier chapitre de son ouvrage, à propos du *Vieux-Catil*, où cet écrivain ne voulait voir qu'un vieux donjon des premiers temps de la domination franque.

Les nombreuses pièces justificatives placées à la fin de chacune des parties de l'*Histoire de Roye* forment un recueil précieux et d'un grand intérêt. Leur réunion qui a dû coûter à l'auteur de longues et patientes recherches, suffirait seule à donner un véritable prix à son travail. Nous souhaiterions seulement qu'il les eût classées par ordre de matières suivant l'ordre chronologique.

Après avoir fait connaître le plan suivi par l'auteur de notre Mémoire, et avoir donné à son travail les éloges qu'il mérite, je dois signaler les points qui nous ont paru défectueux et sur lesquels surtout devra s'exercer la révision à laquelle l'ouvrage sera nécessairement soumis. Je ne parle pas du style qui est simple et sans prétention, mais en certains endroits laisse beaucoup à désirer.

Le ton général de l'ouvrage est convenable et modéré. Naturellement, Messieurs, votre Commission laisse à l'auteur la responsabilité de ses appréciations et de ses jugements. Sa critique ne s'est occupée que des faits et non des opinions personnelles de l'écrivain.

Nous remarquerons d'abord de trop nombreuses répétitions. Ainsi, par exemple, la belle conduite du

maire Turpin, lors du siége de 1653, se trouve relatée, avec plus ou moins de détails, dans la première et dans la seconde partie. Il en est de même de l'enlèvement des Reliques de saint Florent, sous Louis XI, etc. Nous savons bien que le plan même de l'ouvrage y conduit fatalement, cependant ce plan ne nous semble pas à blâmer, et nous croyons qu'il serait malaisé d'en trouver un autre qui, en évitant ces défauts, n'ait pas celui d'interrompre, presque à chaque page, le récit, en lui ôtant son unité. Mais il nous semble possible d'éviter les répétitions au moyen d'une simple mention et d'un renvoi à l'endroit du Mémoire où se trouve rapporté avec détail le fait indiqué.

Toutes ces suppressions de passages faisant double emploi et celles de plusieurs longueurs inutiles opérées, l'ouvrage se trouvera ramené à une moindre proportion, sans être moins complet, et la lecture n'en deviendra que plus facile et plus agréable.

Nous ne mentionnerons qu'en passant certaines fautes de copies qui se trouvent dans les pièces justificatives, mais nous signalerons comme appelant une révision totale les nombreuses descriptions d'armoiries que nous rencontrons en divers endroits du Mémoire. Plusieurs ne s'accordent pas avec les dessins que l'auteur en donne, d'autres sont incomplètes ou ne sont pas conformes aux règles du blason. L'auteur ferait bien d'en étudier le langage qu'il ne paraît pas posséder parfaitement.

Nous espérons, Messieurs, que l'auteur de l'*Histoire de Roye* ne verra dans les critiques que nous avons dû

faire que l'expression du désir qui anime votre Commission de voir son intéressant Mémoire plus digne encore de l'attention des amateurs de notre histoire locale. Lui-même appelait ces observations et en reconnaissait la nécessité, lorsqu'il écrivait dans son Introduction, après avoir énuméré les sources auxquelles il avait puisé : « La critique trouvera facile-« ment à dire et c'est ce que nous recherchons. Nous « voulons profiter des avis qui nous seront donnés « pour réparer les fautes commises, pour redresser les « erreurs qui ont pu se glisser dans un travail d'aussi « longue haleine. » Il déclarait également que son œuvre avait besoin d'une dernière retouche avant d'être imprimée, et la jugeait peut-être même trop sévèrement en disant : « Le travail que nous pré-« sentons au concours ouvert par la Société des Anti-« quaires de Picardie n'est pas une œuvre complète, « achevée, il est néanmoins le résultat de longues et « minutieuses recherches. » Il est probable que, pressé par le temps, l'auteur a dû, pour ne pas laisser expirer le délai d'admission, nous envoyer son travail avant d'avoir pu le revoir encore une fois et y mettre la dernière main. Nous sommes persuadés que sans cela il eût lui-même fait disparaître les principales imperfections que nous avons signalées.

On serait néanmoins dans l'erreur si on concluait de ce qui précède que l'*Histoire de Roye* n'est pas un ouvrage complet ; assurément il est nécessaire qu'elle subisse, avant de pouvoir être livrée à l'impression, une révision sérieuse et attentive, mais le manuscrit

qui a été soumis à notre examen ne reçut-il aucune correction de ce genre on n'y trouverait pas moins une bonne histoire de cette ville et l'on serait en droit de dire que l'*Histoire de Roye* existe désormais. En effet, les corrections que nous indiquons comme utiles et même nécessaires, pour la perfection de l'ouvrage, touchent plutôt à la forme qu'au fond. Ce sont d'abord et surtout des négligences de style à faire disparaître, des répétitions trop nombreuses à supprimer, des vérifications de citations et un petit nombre d'additions à faire. Ce travail, auquel l'auteur s'empressera sans doute de se livrer, aura pour résultat de rendre meilleur un ouvrage déjà digne d'éloges, fruit de patientes recherches et de longues études, qui le recommandent à plus d'un titre à vos suffrages, et que la Société doit tenir à récompenser. Aussi croyons-nous, Messieurs, accomplir un acte de justice en vous proposant, à l'unanimité, de décerner le prix Le Prince à l'auteur de l'*Histoire de la ville de Roye*.

RÉPARTITION

ENTRE LES

GENTILSHOMMES TENANT FIEFS NOBLES EN PONTHIEU

DE L'INDEMNITÉ ALLOUÉE A

MESSIRE ANDRÉ DE BOURBON RUBEMPRÉ,

Délégué aux États-Généraux de Blois

— 1577 —

DOCUMENT INÉDIT

PUBLIÉ PAR LE BARON ALBÉRIC DE CALONNE,

Membre titulaire non résidant.

André de Bourbon, plus connu sous le nom de Rubempré, fils de Jacques de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Rubempré, a joué un rôle considérable dans les affaires de son temps; mêlé à toutes les actions d'éclat, depuis la bataille de Cerisoles, 1544, jusqu'à la journée de Dreux, 1563, il mérita de succéder comme gouverneur des ville et château d'Abbeville, à messire Antoine de Clevet, 1573.

La noblesse de Ponthieu le délégua aux Etats généraux de Blois; cette assemblée, convoquée après le traité de Château-Landon, empruntait aux circons-

tances un caractère spécial : la Ligue s'organisait rapidement, se préparant à proscrire la religion réformée : 104 députés du clergé ; 72 de la noblesse et 104 du Tiers-Etat se trouvèrent réunis à Blois le jeudi 6 décembre 1576, pour la séance d'ouverture.

Messire André de Bourbon-Rubempré et Jacques de Humières, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, représentaient la noblesse de Picardie ; ils prirent une part active à ces discussions passionnées qui suscitèrent au roi des difficultés presqu'insurmontables, en le plaçant dans la triste alternative d'une guerre que le désordre des finances l'empêchait de soutenir, ou d'une paix qui le rendait odieux et suspect à la majorité de son peuple, représentée par la Ligue dont il se déclarait chef et protecteur.

Les députés s'étant séparés, le 1er mars 1577, André de Bourbon rentra à Abbeville, après une absence de quatre mois et vingt jours : la dépense du voyage et les frais de représentation, évalués à la somme de 2,800 livres (1) à raison de 20 livres par jour, devaient être supportés par tous les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu; le lieutenant général, chargé d'y pourvoir, convoque donc pour le réglement de cette taxe, messires : Antoine de Monchy, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Senarpont et baron de Visme; Philippe de Rambures, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Rambures ; Adrien de Boufflers, seigneur de ce lieu, de Ponches et de Ligescourt;

(1) 9,800 francs de notre monnaie, à raison de 62 francs 80 par jour, la livre tournois valant 3 fr. 14 centimes.

Adrien de la Rivière, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chepy ; François de Soyecourt, chevalier, seigneur de Regnière-Ecluse ; Emery de Boullainvillers, chevalier, seigneur de Berneval, la Motte en Marquenterre et Miannay. Aucun d'eux ne se présente au jour indiqué et le 13 avril 1577, Jacques d'Aoust, écuyer, seigneur de Francières, Nicolas Rumet, écuyer, seigneur de Buscamp, Simon Carpentin, écuyer, seigneur du Maisnil, Antoine de Saint-Souplis, écuyer, seigneur de Wateblairie, appelés en leur lieu et place, se réunissent à Abbeville en la chambre du Conseil, avec le lieutenant particulier, les avocats et procureur du roi. Ils décident que la répartition se fera « sur les roolles du ban et arrière-ban convoqués en l'an mil cinq cens soixante-quatorzième, eu esgard à la valleur des fiefs. »

Une copie authentique de ce rôle, délivré à M. Hector de Bommy, seigneur de Vaulx et de Willammenille est conservée aux archives du château d'Avesne-Chaussoy (Somme) ; on y trouvera l'indication précise du revenu de tous les fiefs de Ponthieu et Vimeu au xvi[e] siècle, avec le nom de leurs propriétaires ; nous la publions aujourd'hui, observant avec soin l'orthographe souvent défectueuse du manuscrit ; la modifier serait altérer le caractère d'un document du plus haut intérêt, pour l'histoire de Picardie.

L'an mil cincq cens soixante dix sept le vingt quatriesme jour de mars, à nous Jacques Bernard, escuier, lieutenant général, de la part de messire André de Bourbon, sieur de Rubempré et chevalier de lordre du roy, conseiller en son conseil privé, cappitaine de cincquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur des ville et chasteau d'Abbeville, ont esté présentés les lettres patentes du roy, données à Bloys le dernier jour de febvrier, signées par le roy en son Conseil, de lui scellées du grand sceau de cire jaulne, par lesquelles nous est mandé de faire tax audict sieur de Rubempré tel que verrions estre raisonnable, appellé le procureur du roy et telles aultres personnes que nous adviserions, pour les fraictz et journées d'avoir assisté ès assemblées quy se sont faictes, pour les estats nagaires tenus en ladite ville de Bloys, ensemble d'estre venu et avoir assisté en l'assemblée desdicts estats, et de cottiser et imposer la somme à laquelle montera ladicte taxe pour sa venue, séjour et retour, suivant le département de l'arrière-ban, le plus justement et égallement que faire se pourra et selon la forme et manière cy devant observés. Icelle somme faire lever, ensemble les fraictz desdites lettrez et exécution d'icelles, pour estre ladicte somme myse es mains dudict sieur de Rubempré pour son rembourssement desd. fraictz et journées; lesdictes lettres portans povoir de constraindre chacun à paier sa cotte part à laquelle il sera imposé par toutes voies deubes et

raisonnables, nonobstans oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice dicelles. Requérant ledit sieur de Rubempré quil fut par nous proceddé à lexécution desdites lettres, selon leur forme et teneur, et ad ceste fin nous bailla, par déclaration soubz sa signature, la certiffication du jour quil seroit party de la ville d'Abbeville pour aller ausdicts estatz, ensemble du séjour et de son retour et arrivée en ceste dicte ville avec la declaration des fraictz quil auroit faict pour ledict voiage ; suivant laquelle requeste et sur la requeste du procureur du roy auquel lesd. lettres et certiffications furent par nous communiquées, avons décerné nostre commission et en vertu dicelle faict appeler pardevant nous, par Guillaume du Bretz sergeant roial, au lundy premier jour d'apvril enssuivant: messire Antoine de Monchy, chevalier de lordre du Roy, sieur de Senarpont et baron de Vismes; messire Philippes de Rambures, aussy chevalier de lordre du Roy, sieur dudict lieu de Rambures; noble sieur Adrien de Boufflers sieur dud. lieu, de Ponches et Ligescourt; messire Adrian de la Rivière, chevalier de lordre du Roy, sieur de Chepy; messire François de Soyecourt, chevalier, sieur dud. lieu de Regnier-Escluse et Sainct-Aulbin en Rivière et messire Emery de Boullainvillers, chevalier, sieur de Berneval, la Motte en Marquenterre et Miannay pour estre présents et assister, sy bon leur semble, aud. tax selon quil nous est aparu par lexploit dudict du Bretz du vingt huictiesme dudict mois de mars.

Et le douziesme jour dud. mois d'apvril le procu-

reur du Roy nous requist, pour la non comparence des dessus dicts, voulloir faire appeller aultres gentilz homes pour conférer avec nous pour lexécution desd. lettres ; suivant laquelle requeste aurions faict appeller par ledict du Bretz : Jacques d'Aoust, escuier, sieur de Fransières ; Nicolas Rumet, escuier, sieur de Buscamp ; Simon Carpentin, escuier, sieur du Maisnil et Antoine de Sainct-Souplis, escuier, sieur de Wateblairie, au treizième jour dudict mois ; auquel jour six heures du matin, en la chambre du Conseil se présentèrent lesd. sieurs de Francières, Buscamp, du Maisnil et Wateblayrie, suivant l'assignation à eulx donnée, ausquels, en la présence du lieutenant particullier et des advocats et procureur du Roy, feismes lecture desdictes lettres de commission à nous addressantes, ensemble de la déclaration des fraictz dudict sieur de Rubempré, et leur demandasmes advis de la forme et manière que nous debvions observer pour le faict du tax et à quelle somme nous debvions taxer les fraictz et journées dud. sieur de Rubempré, et coument et supz quelles personnes lad. somme debvoit estre imposée et départie, et ad ceste fin leur feisme prester le serment ; lesquels furent dadvis en premier lieu que ledict sieur de Rubempré ne povoit moins avoir que la somme de vingt livres, eu esgard à ses qualitez, quy seroit pour le temps de quatre mois et vingt jours quil auroit vacqué tant à aller, séjourner audicts Estats, que retourner, à lad. raison de vingt livres par jour : la somme de deux mil huict cens livres et que lad. somme debvoit estre imposée et départie sur les no-

bles ayans fiefs en ce conté de Ponthieu tant seullement, y comprins les nobles demeurantz et résidantz ez villes, encore que par les previlléges desdites villes ilz soient exempts de la contribution dudict ban et arrière ban ; selon et ainsy que les dessus dictz nous ont dict avoir esté observé et praticqué, par cy devant en pareil cas, pour la tax du sieur d'Estourmel, député par la noblesse de ladicte sénéchaussée de Ponthieu aux Estatz tenus à Orléans, en lan mil cinq cens soixante. Sur ce que nous leurs avons demandé sils en avoient quelque chose par escript, ledict sieur de Wateblairie, nous aiant exibé une coppie collationnée à l'original du roole et assiette qui fut faicte pour le tax dudict sieur d'Estourmel par feu monsieur M^e^ Jehan Macquet, n^re^, prédécesseur lieutenant général et juge présidial, dacté du second jour de septembre, an mil cinq cens soixante et ung, laquelle coppie nous avons retenue pour nous reigler sur icelle. Et pour les fraicts et exécutions desd. lettres patentes, ont esté dadvis de prendre la somme de cent livres, sçavoir : la somme de dix livres que led. sieur de Rubempré nous a dict avoir desboursé pour l'obtention desd. lettres patentes ; quarante livres pour le thiers des fraictz qui ont esté faictz pour le préparatif de l'assemblée desd. Estatz de Ponthieu, en ceste dicte ville ; cinquante livres qui seront baillées à cincq sergentz quy feront les commandements et exécutions desd. cotes par les cinq bailliages de ceste dicte sénéchaussée, à la charge de faire venir icy les deniers, chacun pour son regard, et le vingtiesme jour dudict mois, suivant ledict advis. Et après avoir

de rechef de ce que dessus conféré avec les dessus ditz, pour ce mandés et comparant devant nous, en la chambre du Conseil et à la requeste dudict advocat du Roy, pour labsence du procureur, en la présence desd. lieutenant particulier, advocat du Roy et des dessus dicts, avons proceddé à la cottisation et département de la somme, sur les rooles dud. ban et arrière ban convocquez en lan mil cincq cens soixante quatorziesme, mis ad ceste fin par devers nous, par le greffier ordinaire de ladite sénéchaussée, eu esgard à la valleur des fiefs desd. nobles selon qu'il s'ensuict :

Monseigneur le reverendissime cardinal de Bourbon, abbé de Corbye pour la prévosté de Maisnières, Aigneville, Hocquellus, Vis et aultres appendances déclarée valloir treize cens livres de revenu à la convocation dernière du ban et arrière ban, en l'an mil cincq cens soixante quinze (1) : xiij^{c} livres tournois.

a été taxé à la somme de : xlix^{l} xi^{s}. viij^{d}.

Monseigneur le prince de Condé, pour sa terre de

(1) La livre tournois valait alors . 8 fr. 14 c.
Le sol tournois . . . . . 15 c.
Le denier tournois. . . . . 1 c.
} de notre monnaie

DONC :

Les fiefs de l'abbé de Corbie rapportant en 1577 : 1300 liv. tournois valaient : 4082 francs.
Ils ont été taxés dans la répartition à : 49 livres 11 sols 8 deniers soit : 155 francs 59 centimes.

Buires au Bois déclarée valloir de revenu v^cl.
a été taxé icy : xxij^l. xviij^s. iiij^d (1).

Madame la connestable propriétaire et la dame de Villebon usufruictuaire pour les terres de Buire et de Mentenay, Waben, Wailly et Groffliers xv^cl.
icy : lxviij^l. xv^s.

Madame la marquise Rothelin pour Noielles, ung fief sur la viconté du Crottoy, Hubemont, Conteville, le Maisnil iiij^m.
icy : ix^xx iij^l. vi^s. viii^d.

Monsieur de Mailly à cause de madame sa femme, pour la terre de Marœul ij^m.
icy : iiij^xx xj^l. xiij^s. iiij^d.

Ledict seigneur comme tuteur de l'héritier de feu monseigneur de Créquy, pour les terres de Dourriers, Pont de Remy, Duncq, Noielles et Cocquerel iij^m.
icy : vi^xx xvij^l. x^s.

Le vidame d'Amiens, pour le fief de Hudernier et aultres : xxx^l.
icy : xxvij^s. vj^d.

Monseigneur le duc de Guise, pour ung fief qui se prend sur la viconté d'Abbeville : l^l.
icy : xlv^s. x^d.

(1) La seigneurie du prince de Condé à Buires au Bois rapportant en 1577 : 500 liv. tournois
valait : 1570 francs.
Elle a été taxée dans la répartition à : 22 livres 18 sols 4 deniers
soit : 71 francs 82 centimes.
Et ainsi des autres fiefs.
Le premier chiffre après la désignation des fiefs indique toujours leur revenu. Ceux qui suivent marquent la part contributive de chacun dans l'indemnité allouée à André de Bourbon.

Messire Anthoine de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont pour ses terres de Senarpont, Vismes, Biencourt et ung fief sur la viconté du Pont aux poissons : iiij^{m}. v^{cl}.

icy : ij^{cl}. vi^{l}. v^{s}.

Monsieur le baron de Meignacq, tuteur de madame de Tranchelion ? pour sa terre de Labroye et aultres fiefs en Ponthieu : v^{cl}.

icy : xxij^{l}. xviij^{s}. iiij^{d}.

Messire Claude de Vendosmes, chevallier de l'ordre du Roy, seigneur de Ligny, pour ses fiefs en Ponthieu : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

Messire Philippes de Rambures, ch^{ler} de l'ordre du Roy, sieur de Rambures, le Quesne, Drucat, Plechiel et aultres terres qu'il a en Ponthieu : xij^{cl}.

icy : lvij^{l}.

Messire Jehan de Rambures, ch^{ler} de l'ordre du Roy, sieur de Hornoy, pour ses terres de Nelles-l'Hospital, Canessières, Vergies : c^{l}.

icy : iiij^{l}. xj^{s}. viij^{d}.

Messire Jehan de Montmourency, chevallier, sieur de Bours, Guiessart et Villeroi : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

Arthur de Wauldray, sieur de Mouy, pour sa terre de Drœul et aultres terres en Ponthieu : xv^{cl}.

icy : lxxij^{l}. xvj^{s}. viij^{d}.

Messire François de Soyecourt et madame sa femme à cause de leurs terres de Regnier Escluse, Wacongne,

Sainct Aulbin en Rivière, Rancourt, Hallencourt, Liomer, Brocourt et Forestel: iij^{m}v^{cl}.

icy: viij^{xxl}. viij^{s}. iiij^{d}.

Messire Jehan de Paillacq, ch^{ler} de l'ordre du Roy, seigneur de Chosqueuse et Embreville, Fransleux et aultres terres en Ponthieu: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. ilj^{s}. iiij^{d}.

Messire Nicolas de Rouault, ch^{ler} de l'ordre du Roy, sieur de Gamaches pour sa terre de Hellicourt: v^{cl}.

icy: xxij^{l}. xviij^{s}. iiij^{d}.

Jehan de Bours, sieur de Gennes pour ses terres du Quesnoy, de Bours, fiefz de Waben, Collynes: vi^{cl}.

icy: xxvij^{l}. x^{s}

Messire Sidracq de Monchy, chevalier, pour ses terres de Moimont et aultres fiefz qu'il a en Ponthieu: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Messire Gédéon de Monchy, ch^{ler}, sieur de Montz, pour sa dicte terre de Montz et Brestel et la dame de Warty, douairière: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Ladicte dame de Warty mère et tutrice de Loys de Monchy, pour les terres de Chèvres, Soirel et Wanel: iiij^{cl}.

icy: xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

L'héritier du sieur de Recourt pour Caubert: c^{l}.

icy: iiij^{l}. xi^{s}. viij^{d}.

Messire Adrian de la Rivière, ch^{ler} de l'ordre du Roy, sieur de Cheppy et dame Françoise de Tœuffles, sa femme, pour ses terres d'Argoulles, Dominois,

Bejan? Huppy, Sainct-Maxens, Caumont, Grebemaisnil, Oincourt et aultres terres et seigneuries quils ont en Ponthieu : m^{l}.

icy : xlv^{l}. xvi^{s} viij^{d}.

Messire Charles de Melun, prince d'Espinoy, pour sa terre de Bouberch : ij^{m}.

icy : iiij^{xx} xj^{l}. xiij^{s}. iiij^{d}.

Messire Robert de Melun, ch^{ler}, seigneur de Richebourcq, propriectaire, pour la terre de Dompvast et aultres : iij^{m}.

icy : vj^{xx}xvij^{l}. x^{s}.

Messire Jehan de Croy, conte du Rœulx, pour Longpré et aultres terres : ij^{m}.

icy : iiij^{xx}xj^{l}. xiij^{s} iiij^{d}.

Philippes d'Egmont, sieur d'Auxy et Fontaines, pour les fiefz et terres : iij^{m}.

icy : vj^{m}xvij^{l}. x^{s}.

Messire Guérard de Croy, pour Doudelainville : c^{l}.

icy : iiij^{l}. xj^{s}. viij^{d}.

Messire Anthoine de Bailleul, pour les terres de Famechon et Maisicourt : vj^{xl}.

icy : xxvij^{l}. x^{s}.

Arthur d'Auxy, sieur de la Tour, pour son fief de cent lions d'or sur la terre de Fontaines : iij^{c}xxv^{l}.

icy : xiiij^{l}. vij^{s}. xj^{d}.

Messire Charles de la Chaussée, ch^{ler} de l'ordre, sieur de la Chaussée, pour sa terre de Arretz : viij^{cl}.

icy : xxxvj^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Dame Jehanne de Sallezart et Jacques de Biencourt son filz, escuier, sieur de Poultraincourt, pour les

terres de Guillebermaisnil, Eposmainil et Francières : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vi^{s}. viij^{d}.

Messire Oudart de Joigny, dict Blondel, ch^{ler}, sieur de Bellebronne, pour ses terres en Ponthieu, Bellebronne, Waben : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

Messire Emery de Boullainvillers, ch^{ler}, sieur de Berneval, à cause de Madame sa femme, pour les terres de la Mothe, Miannay, Collynes-Beaumont, Nempont-Sainct-Martin, la Garenne de Thormont, fief de Rue et aultres terres en Ponthieu : viij^{cl}.

icy : xxxvj^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Messire Adrian de Boufflers, pour Ponches, Ligescourt et aultres : v^{cl}.

icy : xxij^{l}. xviij^{s}. iiij^{d}.

Anne de Therchelin, sieur de Sarcus, pour les terres de Wavans, Coulonvillers et aultres : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

Le sieur d'Armentières, Gapennes, Brailly et autres terres : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

François de Créquy, escuier, sieur de Langle, pour ses terres de Bus et Catigny : lx^{l}.

icy : lv^{s}.

Jacques de Rochebaron, sieur de Lignon, pour le fief de la Tour et autres terres : iij^{c}.

icy : xiij^{l}. v^{s}.

Messire Jehan de Bosleborgne, ch^{ler}, pour ses fiefz de Miannay, Villers, Ailly et autres : ij^{cl}.

icy : ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Messire Loys de Monchy, ch^ler^ de l'ordre du Roy, seigneur de Ricquemaisnil et madame sa femme, pour les terres de Nempond, Vron, Sainct-Val et autres : vj^xl^.

icy : xxvij^l^. x^s^.

Dame Isabeau de la Chaussée, veuve et les héritiers de messire Nicolas de Sainct Blimond, pour les terres de Sailly, Ponthoilles, Flibeaucourt, Grebemaisnil et autres : iiij^xl^.

icy : xviij^l^. vj^s^. viij^d^.

François de Sainct Blimont, sieur de Gouy, pour ses fiefz d'Andainville, Grebemaisnil et autres fiefz en Ponthieu : ij^xl^.

icy : ix^l^. iij^s^. iiij^d^.

Edme de Mailly, sieur de Haucourt, pour le Concquis : vj^xxl^.

icy : cx^s^.

Messire Jehan de Chepois, sieur d'Andainville et du Mazis : vj^xl^.

icy : xxvij^l^. x^s^.

Messire Anthoine de Monchy, ch^ler^, sieur de Moncavrel, pour ung fief scéant à Willes Sainct-Win et autres fiefz scituez en Ponthieu : c^l^.

icy : iiij^l^. xi^s^. viii^d^.

Dame Jehanne de Conteville, pour le Transler et autres fiefs en Ponthieu : iiij^xl^.

icy : xviij^l^. vj^s^. viij^d^.

Jehan de Torcy, sieur de la Motte et du Bourocourt, pour lesdites terres : ij^xl^.

icy : ix^l^. iij^s^. iiij^d^.

François d'Aumalle, sieur de la Court au Bois, pour ladite terre du Quesnoy : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. iiij^{d}.

Robert de Sainct Delis, pour les fiefz de Val Bonnement, Baillon, Heucourt et aultres fiefz en Ponthieu : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

Messire Jehan d'Amiens, ch^{ler}, sieur de Bachimont et de Laboissière, pour lesdites terres : v^{cl}.

icy : xxij^{l}. xviij^{s}. iiij^{d}.

Jacques de Bouberch, sieur de Bernatres : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

Adrian de Bouberch, sieur de Ribaucourt, pour ung fief à Genvillers : xx^{l}.

icy : xviij^{s}. iiij^{d}.

Damoiselle Magdalene de Lapotherie, tutrice d'André du Boys, pour la parrie de Villiers : iij^{cl}.

icy : xiij^{l}. xv^{s}.

Raoul Dacheu, escuier, sieur du Ploich, pour ladite terre et autres fiefs : v^{cl}.

icy : xxij^{l}. xviij^{s}. iiij^{d}.

Anthoine de Bouberch, pour deux fiefz à Froielles : c^{l}.

icy : iiij^{l}. xj^{s}. viij^{d}.

Henry Roussel, sieur de Machy, pour sa terre de Machy et autres fiefz : ij^{cl}.

icy : jx^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Jehan le Moictier, pour sa terre de Noully et autres fiefz : ij^{cl}.

icy : jx^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Le sieur de Berlimont à cause de damoiselle Marye

de Brimeu sa femme, pour Noully-Lhospital et autres fiefs : ij^{cl}.

icy : ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

François le Ver, sieur de Caulx, pour sa terre de Caulx, Halloy, Framicourt : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

Luy, à cause de sa femme, pour le fief de Popincourt et autres fiefz en Ponthieu : c^{l}.

icy : iiij^{s}. xj^{s}. viij^{d}.

Anthoine d'Aigneville, sieur de Hercheleine, pour sa terre de Hercheleine et Monchelet : viij^{xx}^{l}.

icy : vij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

François de Bacouel, sieur de Sailly, pour ladite terre de Sailly-le-Puchet, fief d'Ailly et autres terres : ij^{cl}.

icy : ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Hugues le Vasseur, pour sa terre de Hiermont : c^{l}.

icy : iiij^{l}. xj^{s}. viij^{d}.

Paul Truffier, sieur d'Allenay, pour ladite terre d'Allenay et autres fiefz : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

La vefve et héritiers de Jacques Truffier, pour la terre de Port et aultres fiefz : lx^{l}.

icy : lv^{s}.

Nicolas de Lisques, sieur de Thofflet, tant pour luy que pour ses enffantz, pour Thofflet, Boullaincourt, Maisnil Trois-Festus et autres terres : iiij^{cl}.

icy : xviij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

Nicolas de Callonne, pour sa terre de Cocquerel et aultres fiefz en Ponthieu : ij^{cl}.

icy : xi^{l}. ix^{s} ij^{d}.

Oudart de Monthomer pour sa terre de Vieulaines, Espaigne et aultres fiefz: l[l].

icy: xlv[s]. x[d].

François Briet, sieur d'Ailliel, pour sa seigneurie d'Ailliel et autres terres: iiij[xxl].

icy: lxxiij[s]. iiij[d].

Philippes de Caurye, sieur de Caumondel, pour la terre de Caumondel: cxij[l].

icy: cij[s]. viij[d].

Anthoine d'Aigneville, sieur de Boyville, pour un fief à Morival et autres terres: xl[l].

icy: xxxvj[s]. viij[d].

Jehan Abrahan, sieur de Millencourt et de Caudebourcq, pour ses terres de Meneslies, Grand-Selve et autres: vj[xxl].

icy: cx[s].

Jacques d'Aoust, sieur de Fransières, pour Fransières, Agenville et autres terres: vij[xx] x[l].

icy: vj[l]. xvij[s] vj[d].

Loys Roussel, sieur de Miannay, Monchaulx, Vironchau et autres terres: ij[cl].

icy: ix[l]. iij[s]. iiij[d].

Loys d'Aoust, sieur de Nœufville, pour la parrie de la Queuste et estume à : xl[l].

icy: xxxvj[s]. viij[d].

Claude de Jevaithar? pour le Bouvacque et autres fiefz: ij[s].

icy: ix[l]. iij[s]. iiij[d].

Gilles Lamiré, sieur de Nouvion, pour la terre de Nouvion et autres fiefz: xij[xl].

icy: lv[l].

Anthoine de la Radde, pour sa terre de Tully et autres fiefz: iiij^{xxl}.

icy: lxxiij^{s}. iiij^{d}.

Jehan Lamyré, sieur de la Tullotte et autres fiefz: xxx^{l}.

icy: xxvij^{s}. vj^{d}.

Anthoine d'Ainbleval, sieur de Wrel, pour sa terre de Wrel et aultres fiefz: vj^{xxl}.

icy: cx^{s}.

Jehan, sieur de Forcheville, pour le fief de Collemberch: xl^{l}.

icy: xxxvj^{s}. viij^{d}.

Nicolas de Forcheville, sieur d'Applincourt, pour la terre d'Applincourt: iiij^{xx} iiij^{l}.

icy: lxxj^{s}.

Nicolas Pruvost, sieur de Pendé, pour la terre de Pendé, Valmes, Saint-Marcq et autres terres: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Jullian d'Ococh, sieur d'Izencourt, pour sa terre d'Izencourt et autres fiefz: xxviij^{l}.

icy: xxv^{s}. viij^{d}.

Adrian de Bristel, sieur de Martaigneville, pour sa terre de Martaigneville et autres fiefz: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Damoiselle Marye de Nouvillers, pour sa terre du Maisniel et fief d'Oincourt et Vis: ij^{c}lxx^{l}.

icy: xij^{l}. vij^{s}. vj^{d}.

Jacques Becquet, sieur de Cormont, pour Cormont et autres fiefz: iiij^{xx} xij^{l}.

icy: iiij^{l}. iiij^{s}. iiij^{d}.

Nicolas Pronier, sieur de Brailly, pour la terre de Brailly et autres fiefz : iiij^{xx}l.

icy : lxxiij^{s}. iiij^{d}.

Jehan du Bus, sieur de Wailly, pour sadicte terre de Wailly : viij^{xx}l.

icy : vij^{l}. vj^{s}. viij^{d}.

Claude de la Mothe, pour sa terre de Villers-Sainct-Thuin (sic) et autres fiefz : ij^{c}l.

icy : xj^{l}. jx^{s}. ij^{d}.

Jehan Carpentin, sieur de Barlettes, pour ses fiefs de Cocquerel et autres fiefz : vj^{xx}l.

icy : cx^{s}.

Galloys Carpentin, sieur de Qumont, pour sa terre de Hanchies : xxxiv^{l}.

icy : xxxj^{s}. ij^{d}.

Anthoine du Polhoy, sieur de Ponthoilles, en partie, pour ladicte terre de Ponthoilles et autres fiefz : cl^{l}.

icy : vj^{l}. xvij vj^{d}.

Guillaume d'Ostove, sieur de Clanleu, pour ses fiefz : lviij^{l}.

icy : liij^{s}. ij^{d}.

Thiebault Carpentin, sieur de Bray et Huchenneville, pour sa terre de Bray et Huchenneville : xx^{l}.

icy : xviij^{s}. iv^{d}.

Charles de Hodicq, sieur Dennocq, pour sa terre Desgrange et aultres terres : cl^{l}.

icy : vj^{l}. xvij^{s}. vj^{d}.

Charles de Runes, sieur de Beaucamp le joenne, pour ung fief scéant et tenu de Vismes : lxv^{l}.

icy : lix^{s}. vij^{d}.

Nicolas Pousson, sieur du Maisnil-Gressen, pour sadite terre : xij[l].

icy : xj[s].

Jehan de l'Estoille, pour ung fief scéant et tenu de Huppy et autres fiefz : iiij[xxl].

icy : lxxiij[s]. iiij[d].

Charles du Bus, sieur d'Arleux, pour ses fiefz à Wailly : xij[l].

icy : xj[s].

Loys de Benssarade, sieur d'Argoulles et Airon-Sainct-Vaast, pour sadite terre d'Airon : xx[l].

icy : xviij[s]. iiij[d].

François de Roussel, mary et bail de damoiselle Hélène Danvin, pour sa terre d'Ochencourt et autres fiefz : c[l].

icy : iiij[l]. xj[s]. viij[d].

François du Hourdel, sieur de Sainct-Aulbin, pour sa terre de Sainct-Aulbin, Hairon-Sainct-Vast et autres fiefz : vj[xx].

icy : cx[s].

Jehan du Camousson, mary et bail de damoiselle Anthoinette de la Fresnoye, pour ses fiefz : iiij[xxl].

icy : lxxiij[s] iiij[d].

Anthoine de la Fresnoye, pour ung fief scéant à Hallencourt : xl[l].

icy : xxxvi[s] iiij[d].

Charles Mauvoisin, sieur de Crocquoison et Espomaisnil, pour sesdites terres de Crocquoison et Espomaisnil : iij[c] xx[l].

icy : xiiij[l]. iij[s]. iiij[d].

Adrian Lorfebvre, sieur de Houdemcq, pour sadite terre de Houdemcq : cl[l].

icy : vj[l]. xvij[s]. vj[d].

Anthoine de Haussart, sieur d'Escanguères, pour sadicte terre d'Escanguères et autres fiefz : xvij[l].

icy : xv[s]. vi[d].

Jehan de Buigny, sieur de Cornehotte, pour sadite terre de Cornehotte, Merliers et Sainct-Delier : ij[cl].

icy : ix[l]. iij[s]. iiij[d].

François Cornu, sieur de Beaucamp, pour Beaucamp, Embreville, Houdemcq, vicomté de Cambercq, Behen, Buigny : j vj[cl].

icy : xxvij[l]. ix[s].

Charles d'Ardre, sieur de Feucquerolles, pour ses fiefz scéantz à Fransleux, xl[l].

icy : xxxvj[s]. iiij[d].

Jehan de Belloy, sieur d'Ivren, Vieulaines, pour sesdites terres et autres : iiij[c] iiij[xxl].

icy : xxij[l].

Damoiselle Anthoinette de la Bercquerye, pour Martaigneville sur la mer, Hamel et Catigny : c[l].

icy : iiij[l]. xi[s]. viij[d].

Charles Roussel, pour ung fief scéant à Martaigneville : xxxvj[l].

icy : xxxiij[s].

Scipion Bresdoul, sieur de Nœufvillette, pour ses fiefz : xl[l].

icy : xxxvj[s]. iiij[d].

Pierre Blondel, sieur de Fresnes, pour sa terre de Fresnes et autres fiefz : ij[cl].

icy : ix[l]. iij[s]. iv[d].

Damoiselle Affre de Remy, pour son fief de Vercourt: xl[l].

icy: xxxvj[s]. iiij[d].

Guy Damiette, pour ses fiefz: iiij[xxl].

icy: lxxiij[s]. iiij[d].

Jehan de Calonne, sieur d'Avesnes, Poulannel? et autres fiefz: vij[xxl].

icy: vj[l]. viij[s].

Flourimond de Mailly pour la moictié d'un fief scéant et tenus de Doudelainville: x[l].

icy: ix[s]. ij[d].

Jerosme de Fertin, sieur de Verron, Avesnes et Hemencourt et autres fiefz: viij[xxl].

icy: vij[l]. vj[s]. viij[d].

Nicolas le Roy, sieur de Moienneville, tant en son nom que comme tuteur de François le Roy, sieur de Bezencourt, son filz, pour le fief Collart, Bezencourt et autres fiefz: c[l].

icy: iiij[l]. xj[s]. viij[d].

Anthoine de Doncqueurel, sieur de Witaineglise, pour sadite terre de Witaineglise et autres fiefz: c[l].

icy: iiij[l]. xj[s]. viij[d].

Jacques de Gouy, bailly de Cressy, pour ses fiefz à Nouvion: xl[l].

icy: xxxvj[s]. iiij[d].

Jacques Canesson, sieur de Bellifontes, pour Faveilles, Bicourt et autres fiefz: cl[l].

icy: vj[l]. xvij[s]. vj[d].

Jehan de la Houssoie, pour le fief de Magicourt: lx[l].

icy: lv[s].

Philippes de Boffles, pour ung fief scéant à Noully: l[l].
icy: xlv[s]. x[d].

Le sieur de Cresecques pour ung fief scéant à Vercourt: xxij[l].
icy: xx[s]. ij[d].

Charles Damiette, pour son fief à Coullonvillers et le fief du Maisnil: lx[l].
icy: lv[s].

Les héritiers du feu sieur Douville, pour ladite terre Douville: l[l].
icy: xlv[s]. x[d].

..... Bellengreville, pour son fief scéant à Fresnoy: c[l].
icy: iiij[l]. xj[s]. viij[d].

Nicolas-le-Bel, pour ses fiefz: l[l].
icy: xlv[s]. x[d].

Anthoine du Hamel, sieur de Canchy, Marcheville et autres fiefz: iij[cl].
icy: xiij[l]. xv[s].

Jehan Mattiffas, sieur de Bellencourt, pour le fief de Bellencourt: l[l].
icy: xlv[s]. x[d].

Le sieur d'Amerocourt. pour la terre de Lannoy: iij[cl].
icy: xiij[l]. xv[s].

Simon de Caumont, sieur de Waincourt, pour sadite terre de Waincourt et autres fiefz: iiij[xxl].
icy: lxxiij[s]. xj[d].

Claude de Waudricourt, pour ung fief scéant à Tully: vij[l].
icy: vj[s]. v[d].

Les hoirs de Guillaume de Fontaines, pour ung fief à Courchelles et Rambures: lxv^{l}.

icy: lix^{s}. vij^{d}.

Loys d'Acheu, sieur de Bienfay, pour ladite terre de Bienfay: xx^{l}.

icy: xviij^{s}. iiij^{d}.

Claude de Cocq, pour ung fief scéant à Maisnières: xiiij^{l}.

icy: xij^{s}. x^{d}.

Jehan de Villiers, pour la parrerie de Liercourt: c^{l}.

icy: iiij^{l}. xj^{s}. viij^{d}.

Jehan Forestier, pour le fief et seignourie de Frestemeulle: ij^{cl}.

icy: ix^{l}. iij^{s}. iiij^{d}.

Nicolas-aux-Cousteaulx, pour ses fiefz scéantz à Vironchaulx et autres: vj^{xxl}.

icy: cx^{s}.

Anthoine Framery, pour ses fiefz de Campignœules: iiij^{xxl}.

icy: lxxiij^{s}. iiij^{d}.

Nicolas le Buris, pour ses fiefz de la Pasture et autres: xxx^{l}.

icy: xxxij^{s}. vj^{d}.

Anthoine de Créquy, sieur de Tillencourt, pour ses fiefz de Conchyl et le Temple: l^{l}.

icy: xlv^{s}. x^{d}.

Magdaleyne d'Ostove, pour le fief du Bois-Brullé et autres: lx^{l}.

icy: lv^{s}.

Flourimond du Castel, pour ses fiefz à Villers et autres: xxx^{l}.

icy: xxvij^{s}. vj^{d}.

Marguerite d'Ostove, pour le fief de Faulxquenberque scéant à Monstrœuil : xij^{l}.

icy : xj^{s}.

Damoiselle Marguerite Pappin, veuve de Mathieu de Bommy, pour la moictié de la terre d'Ailly et la moictié d'un fief appelé le Val Morant tenu du Pont de Remy, et la moictié d'un fief à Villers : iiij^{xx}l.

icy : lxxiij^{s}. iiij^{d}.

Damoiselle Catherine Rumet et son filz Pierre d'Escaulles, pour ung fief à Ailly : xxx^{l}.

icy : xxvij^{s}. vj^{d}.

Maximilien de Blotefière, pour ses fiefz de Long et autres : cl^{l}.

icy : vj^{l}. xvij^{s}. vj^{d}.

Hector de Bommy, pour le fief de Willaumenille et autres : viij^{xx}l.

icy : vij^{l}. vj^{s}. ij^{d}.

Damoiselle Marguerite de Calonne, pour ses fiefz de Druncqtel, Sailly et Camberon, estimez : xxx^{l}.

icy : xxvij^{s}. vj^{d}.

Noble homme Anthoine de Sainct Souplis, sieur de Waiteblairie : x^{l}.

icy : ix^{s}. ij^{d}.

Françoise d'Oultremepuis, tutrice de François de Belleval, pour le fief de Rouvroy séant au Translers : l^{l}.

icy : xlv^{s}. x^{d}.

Loys Ollivier, sieur de Reaulx, pour la terre de Bommicourt : viij^{cl}.

icy : lvj^{l}. xiij^{s}. iiij^{d}.

Damoiselle Catherine d'Aoust, pour ses fiefz tenus de Labroye et autres : c[l].

icy : iiij[l]. xj[s]. iiij[d].

Damoiselle Marye de Gourlay, pour trois fiefz scéantz les deux à Boufflers et lautre à Cornehotte : xxiiij[l].

icy : xxij[s].

Jacques le Roy, sieur d'Acquest, pour le fief d'Acquest : xl[l].

icy : xxxvj[s]. viij[d].

Jacques de Belloy, pour le fief de Vercourt : xx[l].

icy : xviij[s]. iiij[d].

Martin le Conte, sieur d'Arry, pour ung fief tenu de Laviers, nommé le fief de la..... et autres : lxx[l].

icy : lxiiij[s]. ij[d].

Damoiselle Anthoinette de la Fresnoye, pour ung fief nommé : « La Prévosté : » xviij[l].

icy : vij[s]. vj[d].

Loys Lenglacié, sieur d'Offoel, pour ses fiefs scéantz à Vismes et l[l].

icy : xlv[s]. x[d].

Lancelot de Bacouel, pour sa terre d'Ainval et aultres fiefz : ij[q].

icy : ix[l]. v[s].

Jehan Truffier, sieur du Becqueferet ? pour trois fiefz scéants et tenus de Montz : cx[l].

icy : c[s]. x[d].

Pierre Tillette, pour Mautort, le Maisnil et autres fiefz : c[l].

icy : iiij[l]. xj[s]. iiij[d].

Jehan de Mauppin, pour Beullancourt et Monfliers : c[l].

icy : iiij[l]. xj[s] iiij[d].

Jehan Liver, sieur de Bovencourt : c[l].

icy : iiij[l]. xj[s]. iiij[d].

Anthoine de Blottefière, sieur d'Ionval, pour Froielles et aultres fiefz : iiij[xx]l.

icy : lxxiij[s]. iiij[d].

Jehan Nourquier, sieur de Ponchel, pour ung fief à Wawans : xxix[l].

icy : xxvj[s]. vj[d].

Julles Cézar de Gouy, pour trois fiefz scituez à la Barre : xxx[l].

icy : xxvij[s]. vj[d].

Jacques de Mailly, pour ung fief scéant à Doudellainville : xviij[l].

icy : xvj[s]. vj[d].

Antoine Danvin, dict de Hardentun, pour ung fief scéant à Ochencourt : xxx[l].

icy : xxvij[s]. vj[d].

Adrian des Essars, sieur d'Aubigny, pour ung fief scéant à Ochencourt : xx[l].

icy : xviij[s]. iiij[d].

Claude de Thubauville, à cause de sa femme, pour ses fiefz scéantz à la Calotrie : iiij[xx] x[l].

icy : iiij[l]. ij[s]. vj[d].

Charles Lamiré, sieur de Caumont : l[l].

icy : xlv[s]. xx[d].

Renault des Essars, à cause de sa femme, pour la terre de Monteswis : cl[l].

icy : vj[l]. xvij[s]. vj[d].

Damoiselle Jehanne de Hémeneu, pour le fief de la Salle et aultres : lx[l].

icy : lv[s].

Jehan de May, sieur de Sensineuville, pour lesdicts fiefz et autres : ix[l]. xvj[s].

icy : ix[s]. v[d].

Somme totale : deux mil neuf cens livres.

Ce présent tax et département a esté faict, conclud et arresté par M[e] Jacques Bernard, escuier, lieutenant général et susdict commissaire, assisté desditcts lieutenants particuliers, advocat et procureur du Roy et desdicts sieurs de Franssières, Buiscamp, du Maisnil et Watteblairie, par nous appelés pour assister audict taxe.

Fait l'an et jour que dessus, signé en bas : J. Bernard, P. Tillette, F. Mourette, B. Lamiré, Rumet, Carpentin, A. de Sainct Souplis, J. d'Aoust.

Baillé pour coppie, soubz la signature de moy, Jehan le Prévost, greffier ordinaire de la sénéchaussée de Ponthieu et Vymeu à noble home Hector de Bommy, sieur de Vaulx et de Willamenille.

Signé : J. Le Prévost,

avec paraphe.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE TURENNE

AVEC MICHEL LE TELLIER ET AVEC LOUVOIS.

PAR M. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre titulaire non résidant.

Le comte de Grimoard a publié, en deux volumes in-f°, des lettres et mémoires de Turenne, en 1789, mais il a oublié de rechercher les lettres du maréchal adressées aux secrétaires d'Etat Le Tellier et Louvois, et conservées aux archives du dépôt de la Guerre. Nous croyons ne pas faire une chose inutile en publiant cette correspondance qui concerne presque exclusivement les campagnes de l'illustre guerrier dans le Nord de la France et en Flandre, et nous sommes heureux de publier ce recueil dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, provinces où précisément Turenne a le plus constamment séjourné pendant ces glorieuses années de sa carrière (1).

La première de ces lettres, de l'année 1645, est relative à la bataille que Turenne gagna avec le prince

(1) Nous publions in-extenso toutes les lettres autographes : nous donnons le résumé de celles qui ne sont que signées.

de Condé, le 3 août, à Nordlingen, sur le comte de Mercy; on voit comme notre héros s'efface complètement en laissant tout l'honneur de l'action à Condé, en ne craignant même pas de faire directement allusion à la défaite que ce même Mercy venait de lui infliger à Mariendal (1) :

« Du camp prés de Nordlingen, le 8 août 1645 (2).

MONSIEUR,

« Vous sçaurez si parfaitement par celuy que M. le duc d'Anguien envoye, la relation de toutes choses, qu'il est inutile que je me donne l'honneur de vous en rien mander. Je m'estime bien heureux après le malheur qui m'est arrivé d'avoir pu rendre quelque service.

« J'ai laissé un capitaine de Melun dans Mergentheim avec ordre d'y rassembler le plus de gens qu'il pourra, et un de Nettancourt dans Rottembourg avec le même ordre. Ils pourront rejoindre leurs corps quand les officiers amèneront ce qu'on leur fait lever en France. J'écris à M. le cardinal Mazarin comme je croy entièrement inutile de lever de la cavalerie pour la mener dans ce païs, estant impossible qu'elle s'y sustînt. Pour ce qui est de M. Bonickausen, il est fort peu estimé en Allemagne; mais pourveu qu'il amène un bon corps de troupes, on s'ajustera bien avec lui pour le commandement.

« Je vous supplie que quand on sera dégagé de ce

(1) Le 5 mai.
(2) Vol. XCVIII.

que l'on a promis à M. de Croisilles, de faire en sorte que ce régiment de Melun tombe entre les mains de M. du Passage.

« J'ai reçeu l'autre chiffre qu'il vous a plu m'envoyer et ne suis pas à cette heure en lieu où se puissent donner les ordres nécessaires pour mon régiment d'infanterie, ny aussi pour Melun, M. du Passage estant encore prisonnier. Pour celuy de Nettancourt je me suis donné l'honneur de vous mander comme M. de Nettancourt le pourroit fort bien remettre. Je croy qu'il sera absolument nécessaire d'envoyer quelques bons corps comme Vaubecourt, estant impossible qu'avec les régiments nouveaux on puisse maintenir un bon corps d'infanterie.

« Je suis, etc. « TURENNE. »

Nous mentionnerons ensuite une note rendant compte des affaires d'Allemagne, d'après les lettres de Turenne des 25 et 31 décembre 1645 — lettres non conservées, — pour obtenir l'augmentation des forces militaires; un long mémoire sur les événements accomplis de janvier et septembre 1645; enfin un rapport officiel écrit après la prise de Krusenach pour demander quelque récompense extraordinaire en faveur des régiments Turenne, Tracy, Oysenville et Beauveau: l'envoi de deux mille paires d'habits, de munitions; enfin pour recommander au printemps l'attaque de Franckendall et faire pourvoir aux garnisons de Philipsbourg et de Mayence (vol. CXI).

Le volume CXII renferme la minute des lettres patentes du mois de janvier 1645, donnant à Turenne et

à ses héritiers le domaine et les revenus des bailliages de Thann en Alsace, comme récompense de ses brillants services. Mais il est probable que Turenne refusa ce don comme celui du duché de Château-Thierry qui lui fut fait à la même époque. Les archives ne possèdent aucunes lettres des années 1646 et 1647, qui virent cependant deux de ces brillantes campagnes, à la suite desquelles fut conclu le traité de Wesphalie.

Le 7 mars 1650 Turenne avait embrassé le parti de la Fronde.

Les lettres que l'on va lire sont relatives aux événements considérables qui précédèrent la fin de la Fronde et la bataille du Faubourg Saint-Antoine (1). Turenne avait nettement refusé, au mois de septembre 1651, de s'associer à la nouvelle prise d'armes du prince de Condé, et, par l'entremise de la Princesse Palatine, il s'était, au mois de décembre, donné complètement à la cause royale. Il reçut alors le commandement d'une des deux petites armées destinées à agir contre les rebelles; l'autre était confiée au maréchal d'Hocquincourt; ces deux divisions formaient un effectif de 8 à 9,000 hommes opposés à 11 à 12,000, heureusement mal commandés.

Dès le commencement du printemps, les événements se précipitèrent. Nous les rappellerons sommairement pour l'intelligence de la correspondance de Turenne. La

(1) Elles sont toutes extraites jusqu'à indication contraire, du volume CLVII. Nous reproduisons entièrement les lettres autographes, nous contentant d'un sommaire exact pour les lettres chiffrées ou seulement signées de la main du maréchal.

cour allant de Blois vers Sully faillit être enlevée par le régiment du duc d'Orléans que Beaufort pensait faire passer au pont de Jarjeau ; Turenne s'y précipita avec quelques soldats, tint bon derrière une barricade élevée à la hâte, permit aux troupes de rejoindre, repoussa Beaufort ; il fit rompre ensuite le pont et occuper Gien (28 mars 1652). Le 1er avril on apprit l'arrivée de Condé, qui avait secrètement quitté Bordeaux et rapidement traversé la France. Le 7, il surprit les quartiers du maréchal d'Hocquincourt à Bléneau ; mais Turenne y accourut et livra, le 5, un combat qui se termina sans victoire proprement dite ni d'un côté ni de l'autre ; les royaux campèrent à Briare, les rebelles à Châtillon ; mais nos deux maréchaux ayant laissé un peu reposer leurs troupes, dont on constatera le déplorable entretien, se portèrent rapidement vers Fontainebleau, en laissant à gauche le camp ennemi et Montargis ; ils devancèrent l'ennemi à la Ferté-Alais et campèrent à Chatre, tandis que les frondeurs déconcertés prenaient tant bien que mal position à Etampes, où une bataille décisive devenait inévitable (23 avril). La cour était alors a Corbeil. La lettre du 15 avril prouve que ce plan hardi et qui réussit si bien appartenait en entier à Turenne.

« 27 mars 1652.

MONSIEUR,

« Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, et maintenant, quoiqu'il y eût à dire pour et contre, la marche est trop avancée pour songer à changer de résolution. Je crois

qu'on ne peut pas passer à Gergeau, que l'ennemi ne peut pas empêcher qu'on passe à Gien. J'y envoyai hier 200 mousquetaires et un régiment de cavalerie. M. de Saint-Maure part aussi pour s'y en aller avec son régiment d'infanterie et celui de cavallerie. Le roi doit, à ce que je crois, continuer sa résolution d'aller à Sulli. L'ennemi est venu saper depuis trois heures à une lieue d'ici; on pense qu'à tout moment il viendra prendre les faubourgs de deçà, ce qui lui est bien aisé. Je vous supplie très-humblement de donner ordre que le munitionnaire vienne ici promptement, car deux ou trois jours sans pain feraient périr beaucoup d'infanterie. J'ai eu des nouvelles d'Orléans qui disent que cette marche ici les a beaucoup rassurés. On m'a assuré qu'ils ont donné ordre aux gens de M. le duc d'Orléans de sortir de la ville. Je suis de tout mon cœur, etc.

« La venue de M. de Nassau (?) ici a été bien nécessaire pour sauver Gergeau; il s'y est fort bien conduit. »

Gien, 1er avril 1652.

Demande à Le Tellier de faire évacuer St-Gondon (1) pour y placer de l'infanterie du maréchal d'Hocquincourt, et de faire acheter sans retard des armes à Moulins.

Gien, 3 avril.

Faire régler de suite le rang du régiment de la Marine, qui soulève une grande dispute. — M. de Mondeville est dans le château de Montargis, avec sept à

(1) Loiret, à 7 kil. de Gien.

huit gentilshommes et deux cents bourgeois. M. de Beaufort a quitté la ville assez mal satisfait. Il ordonne au comte de Grandpré de s'y jeter avec les dragons. « Il faut, à mon avis, que M. le prince marche pour se retirer aujourd'hui ou demain, ou qu'il ait dessein de marcher sur les hauteurs d'ici croyant que l'on passera ces défilés assez en désordre. »

Saint-Privé (1), 12 avril.

Jonction des ennemis à Châtillon. Il attend le reste de ses troupes pour s'avancer en priant qu'on hâte leur arrivée. Demande de pain, qu'il ne peut trouver à Saint Fargeau.

« *P.-S.* (autographe). Il est nécessaire que ce qui viendra de Gien pour nous joindre, passe par Briare; et de là, laissant le canal assez loing à main gauche, s'en vienne droit à Bléneau. »

14 avril.

Les ennemis auraient quitté Châtillon pour marcher sur Montargis. La cour pourrait alors venir coucher de Gien à Cosne sans se détourner. Hâter l'arrivée du munitionnaire.

« Saint-Privé, 15 avril.

« MONSIEUR,

« Craignant que la lettre que je me donnai hier l'honneur de vous écrire ne vous ait pas esté rendue, je vous dirai qu'il me semble qu'à cette heure que l'ennemi est marché vers Montargis, la cour pourroit

(1) Yonne, à 5 kil. de Bléneau.

un effort afin que nous puissions avoir du pain demain. On a pris un valet de pied de M. le prince qui portoit un ordre à ses troupes, lequel il a jetté. Je ne vois pas que l'on puisse rien faire à ces troupes de Brie.

« Je suis, etc.

P. S. « On a emmené ici cinq gendarmes de M. d'Orléans; il y a eu deux officiers des leurs tués; ils ne disent rien, si ce n'est la marche des ennemis lundi au matin hors de Montargis. »

« 22 avril 1652.

MONSIEUR,

« Nous avons des nouvelles ce matin que l'ennemi doit marcher de Montargis et prendre sa marche vers Sens ou Pont-sur-Yone; je crois qu'il seroit bien nécessaire que l'on envoyât en diligence et qu'on remontât la rivière jusqu'à Auxerre et au delà afin qu'ils prissent garde aux passages. On nous répond de tous côtés que l'ennemi ne marcha pas hier et qu'il estoit encore à Montargis. Le comte Broglio est allé ce matin à Montereau, qui vous aura informé de toutes ces choses. Je suis véritablement, etc.

« *P.-S.* Le comte de Grandpré, qui estoit allé dehors avec cent chevaux, a pris quelques prisonniers, et des courreurs qui attendoient M. le prince et M. de Beaufort; ils sont encore à Paris. »

Turenne aurait voulu conduire directement le roi à Paris; mais Mazarin, trouvant ce plan trop hardi, adopta un atermoiement et installa la cour à Saint-Germain. Les environs de Paris, qui devaient être respectés, furent dès lors envahis par les troupes, les

ennemis ayant pris le parti de placer partout des garnisons.

Moret (1), 23 avril 1652.

Les ennemis sont partis de Montargis. — Il va marcher droit à Fontainebleau, puis vers Milly ou Corbeil, suivant les circonstances. — Le manque de pain ruine l'infanterie. »

Châtres (2), 27 avril 1652,

« 25 mousquetaires et 30 chevaux, qui occupent Dourdan, ont battu un parti ennemi. — Départ de 400 chevaux contre les fourrageurs. — L'ennemi est toujours à Étampes et reçoit peu de nouvelles de Paris. »

Avertis que Mademoiselle devait passer l'armée du prince en revue devant Étampes, Turenne et d'Hocquincourt quittèrent Châtres dans la nuit du 3 au 4 mai, et surprirent les ennemis comme ils rentraient dans la ville; ceux-ci y perdirent 3,000 hommes tués ou pris.

« Etréchy (3), 4 mai 1652.

Envoie M. de Gadaigne pour annoncer le succès du combat d'Étampes. — N'a ni vivres ni minutions pour assiéger Étampes. — Le plus raisonnable serait d'ôter à l'ennemi la communication avec Paris. — MM. de Gadaigne, de Broglie et de Vaubecourt se sont très-bien conduits. — « Du pain ! du pain ! »

« Palaiseau (4), 10 mai 1652

« Demande les ordres du roi pour l'échange de deux officiers prisonniers. »

(1) Seine-et-Marne, 24 kil. de Melun.
(2) Ibid. Même distance.
(3) Seine-et-Oise, 8 kil. d'Etampes.
(4) Ibid. 15 kil. de Versailles.

« A Palaiseau, ce 14 may 1652.

« Comme je n'envoie personne solliciter pour ces quatre régiments de cavalerie allemands et pour mon régiment d'infanterie, je vous supplie très-humblement que, dans les lieux où estoient leurs quartiers, on donne les ordres nécessaires pour qu'ils puissent estre payés des ustensiles.

« Vous voyez bien, monsieur, que la prétention est fort raisonnable, mais je vous supplie d'en vouloir user comme d'une chose que vous désirez qui réussisse. Je vous en serai sensiblement obligé.

« Je vous supplierai de me croire, etc. »

A Palaiseau, ce 15 may 1652.

« Monsieur,

« Quoique je n'aie pas beaucoup de choses à mander, je ne perdrai pas l'occasion de ce valet de pied du roy. On m'a amené encore aujourd'hui des prisonniers d'Étampes, qui disent qu'ils ne manquent point de grain, mais ils vont aux fourrages assez loin, et sont tous dans la ville où ils font travailler, ne prétendant plus garder les faubourgs. C'est une assez grande réduction qu'une armée entière dans une ville. »

M. de Bordeaux s'en va présentement à Melun voir ce qu'il pourra faire pour le pain de munition qui va extrêmement mal.

« Je suis, etc. »

Palaiseau, 18 mai 1652.

Envoie M. de Linville à Poissy pour en ramener les canons et les munitions qui s'y trouvent. Il est né-

cessaire que la cour arrive sur la Seine avant qu'on se rapproche d'Étampes. — Avantages de la position qu'il occupe, pour couper les communications avec Paris et protéger la cour. — M. de Bordeaux est allé à Melun, peut-être même jusqu'à Sens.

Palaiseau, 20 mai 1652.

Retard dans sa marche par suite du manque de vivres et du mauvais état du matériel de l'artillerie. — Impossibilité de s'approcher d'Étampes dans ces conditions. — L'intendant n'a pu être reçu à Melun, *à cause de quelque bestail pris*. — Qu'on envoie promptement du pain, de la farine ou du grain. — M. de Navailles a eu avec les fourrageurs ennemis un engagement dans lequel il a pris plus de 200 chevaux. — L'abondance règne dans Étampes, mésintelligence des Allemands et des Français, etc.

Post-scriptum (autographe). — « J'ai eu une pensée « que si la présence de M. le mareschal de La Ferté « n'estoit plus nécessaire en Lorraine, on pourroit le « faire venir sur la Marne. Je vous assure qu'un corps « de 3,000 hommes avec les communes empescheroit « M. de Lorraine de marcher vers Paris. On pourroit « négocier tout de mesme avec lui, et mesme l'y lais- « ser venir pour sa personne, pourveu que son armée « n'en eust pas le chemin libre. «

« Palaiseau, 25 mai 1652.

Ne pourra se mettre en marche que le 25. — Nécessité d'envoyer auparavant tous les charrois de la cour avec tout le pain qui est à Corbeil et sur les ba-

teaux. Le duc de Lorraine est à la Ferté-Milon; incertitude sur sa marche ultérieure; son but principal est d'entretenir le désordre en France.

Mazarin obtempère au désir de Turenne; il rétablit la convention qui garantissait la neutralité d'un rayon de dix lieues autour de Paris, et la cour s'installe à Melun.

Palaiseau, 25 mai 1652.

L'infanterie a reçu du pain pour trois jours, la cavalerie pour deux jours. — Va loger à Châtres, puis à Etrechy. — Espère être le 27 devant Étampes. — Nécessité d'avoir plusieurs jours de pain d'avance.

L'attaque d'Étampes fut tentée le lendemain, mais elle ne réussit point, par la vigoureuse résistance de M. de Tavannes.

« Etréchy, 27 mai 1652.

« L'intendant est arrivé. La pensée de faire mener les vivres par bateau au Mesnil est fort bonne, mais trouvera-t-on des bateaux? S'ils manquent, il faudra bien recourir aux charrois. Des troupes seront néanmoins laissées au Mesnil. — Moyens proposés pour avoir du pain d'avance; il est d'une importance capitale de n'en pas manquer. Seguin a pris 230 chevaux et fait 100 prisonniers. »

Post-scriptum (autographe). — « L'abbé Drouet a « passé icy. Je lui ai donné escorte. Il ne faut point « faire de fondement assuré sur le pain de Dourdan. »

Ce 30 may 1652.

« MONSIEUR,

« Comme le roy demeure icy aujourd'hui, je vous

supplie très-humblement d'ordonner que si vous avez du pain prest, que l'on fasse charger des bateaux et qu'on les fasse monter à Mesnil et Etréchy, afin que, s'il se peut une fois en notre vie, nous puissions estre en avance d'un jour de pain.

« Je suis, etc.

Post-scriptum. — « Je vous supplie très-humble-
« ment de nous faire avoir des outils et principale-
« ment des pics. »

Turenne avait sagement prévenu Mazarin des embarras que pouvait provoquer la venue du duc de Lorraine, ce *condottière* princier qui cherchait à tirer le plus d'argent possible des Espagnols et des Français. On n'avait pas écouté ces sages avertissements, le cardinal ayant eu l'imprudence de compter sur son adresse pour gagner le duc. Le 2 juin, celui-ci apparut soudain à Lagny et, y laissant ses troupes, courut rejoindre son beau-frère Gaston d'Orléans et Condé à Paris. Ce secours inattendu décida le roi à ordonner la levée du siége d'Étampes (7 juin) et à accorder une trève de huit jours pour entamer des négociations pacifiques pendant lesquelles Mazarin acheta la retraite du Lorrain ; mais ce dernier traitait de nouveau en secret avec les rebelles, et il leur promettait sous main de les soutenir. Il fit même construire un pont de bateaux à Villeneuve-Saint-Georges pour opérer la jonction de ses troupes avec celles de Condé. Mais Turenne était là. La veille de l'expiration de la trêve, il passa la rivière à Corbeil, tourna le campement du duc (14 juin), et le somma le lendemain au matin de détruire son pont et de se met-

tre immédiatement en retraite. Charles de Lorraine, surpris, et trop inférieur en forces, céda et s'exécuta franchement. Turenne se porta alors en avant vers Dommartin, pour empêcher les troupes flamandes de se joindre aux rebelles, et il reçut enfin le maréchal de la Ferté avec 3,000 hommes qu'il avait demandés par sa lettre du 20 mai. La cour vint alors à Saint-Denis. Turenne et La Ferté passèrent la Seine à Épinay pour tourner à Saint-Cloud le camp de Condé, lequel ne sut pas prévenir ce hardi mouvement, et chercha sans perdre une heure à rétrograder sur Charenton. Il ne put y parvenir, et, gagné de vitesse par Turenne, il vit son arrière-garde presque détruite et n'eut que le temps de se réfugier dans le faubourg Saint-Antoine, où s'engagea une célèbre bataille. La victoire des troupes royales fut arrêtée par la canonnade que, tout d'un coup, Mademoiselle fit partir de la Bastille (2 juillet). Turenne dut regagner Saint-Denis, et pendant quelques jours on négocia.

Mais le parti de la Fronde l'emporta, et Gaston d'Orléans fut nommé lieutenant-général du royaume. L'inquiétude de la cour fut extrême; elle songea à se retirer à Lyon. Seul, Turenne réconfortait le courage et tenait bon. Il parvint à gagner l'esprit du cardinal et celui de la reine: son plan fut adopté. Le roi s'établit à Pontoise, l'armée vint à Compiègne, en se maintenant sur la ligne de l'Oise, quitte, le danger devenant imminent, à se retirer dans une des places de la Somme.

« Au camp près Compiègne, ce 19 juillet 1652 (1).

« MONSIEUR,

« Envoyant un capitaine à Creil avec 50 mousquetaires, qui est un lieu de très-grande conséquence, en cas que l'on ne voulust pas le recevoir, je vous supplie de parler à M^me^ la princesse de Carignan, afin qu'on lui envoie les ordres nécessaires pour cela. Je donne cette lettre à ce capitaine, laquelle il vous envoiera en cas qu'il ne soit pas reçeu.

« Je suis de tout mon cœur, etc.

« A Compiègne, ce 20 juillet 1652.

« MONSIEUR,

« Nous reçeusme hier le mémoire de M. le cardinal, que nous trouvons fort conforme à tout ce que nous pouvons juger du dessein des ennemis. Ils sont encore à Chauny, et on nous assure que M. le comte de Fuentès et M. de Lorraine se doivent voir aujourd'hui. Ils sont en lieu où ils peuvent se joindre quand ils voudront.

« M. le maréchal d'Estrées a retiré dans Soissons le régiment de l'Isle-de-France, et m'a mandé n'avoir pas besoin présentement d'autres troupes.

« Nous n'avons pas jugé à propos de mettre personne dans Noyon, et ne trouvons rien à faire que de se gouverner selon ce que feront les ennemis. Je ne vois point

(1) Ces lettres et les suivantes jusqu'à indications contraires sont tirées du tome CXXXIV. On remarquera malheureusement une lacune d'un mois dans un moment précisément des plus intéressants.

d'apparence qu'il y doive joindre icy aucunes troupes de Picardie. On nous a assuré que le peu qu'il y avoit ensemble est retourné dans ses garnisons. Il seroit nécessaire qu'un de ces messieurs qui commandent un de ces pays-là eust ordre de mettre ensemble ce qu'il pourroit, et nous joindre ou donner la main selon le besoin.

« J'ai envoyé 5 mousquetaires à Creil. Je crois qu'il sera besoin d'un ordre de M^me^ la princesse de Carignan pour les y faire recevoir. Il est de grande conséquence de maintenir ce lieu-là. Il faudrait que de Pontoise ou de l'ile Adam on fist assurer le poste de Beaumont.

« Il faut songer à tous les expédients pour avoir des troupes.

« M. le comte de Broglie vient de me dire que M. le mareschal d'Aumont est à Amiens avec les régiments d'Espagny, Rambures et Soissonnois ; il seroit bon de lui envoyer promptement un ordre afin qu'il prist le poste de Creil avec ces troupes-là et ce qu'il pourroit assembler de cavalerie ; s'il faisoit difficulté de marcher avec si peu de troupes, on peut bien lui respondre que je lui donnerai tout ce qu'on me commandera. Je ne juge rien de plus nécsssaire que d'avoir un corps sur l'Oise, entre nous et la cour.

« Je suis de tout mon cœur, etc. »

« Au camp de Beaulieu (1), 24 juillet 1652.

Il y a apparence que l'ennemi s'éloigne. — Le maréchal de la Ferté se dirige vers Noyon et la Fère. —

(1) Oise, entre Lassigny et Compiègne.

Nécessité de conserver Lagny. — L'armée royale ne se maintient que par la division de l'ennemi. Celui-ci se dirige, dit-on, sur Lagny. — Il va y marcher lui-même avec tout ce qu'il pourra réunir de cavalerie.

« Au camp de Beaulieu, 27 juillet 1652.

A marché jusqu'auprès de Lagny. — L'armée des princes n'a pas bougé de Paris. — Mouvement du maréchal de la Ferté. — Misère des troupes, qui depuis longtemps ne touchent point de solde; désertion à craindre; l'armée sera réduite à rien si l'on n'y remédie pas promptement. — Va loger près de Crépy, faute de fourrages.

« Au camp près de Crépy, 29 juillet 1652.

Est convenu avec le maréchal de La Ferté qu'ils resteront réunis jusqu'à ce que la cour ait fait connaître si elle persiste dans le mouvement du maréchal de La Ferté sur la Marne. — Si les troupes de Lorraine ont joint l'armée d'Espagne, on n'est guère en état de s'en approcher.

Cette jonction avait eu lieu précisément ce même jour: Fuensaldana après avoir forcé le passage de l'Oise à Chauny, s'était réuni au duc de Lorraine, à Fismes, près de Reims.

« A Montignon, 31 juillet 1652.

Contestation à propos du rang du régiment de la Marine. — Est logé entre Senlis et Dommartin, pour observer la marche de l'ennemi. — Inconvénient de s'approcher de la Marne. — Point de nouvelles du maréchal d'Aumont ni d'aucune troupe de Picardie. — A

envoyé le régiment de Navailles au maréchal d'Estrées. — Position de l'ennemi.

« Au camp de Neufmoulin (1), 2 août 1652.

Ne croit-on pas que l'ennemi veuille faire le siége de Saint-Quentin ? — Comment ne cherche-t-on pas à fortifier davantage une armée dont le roi est si près ? — Que deviennent M. de La Salle et le corps de Picardie ?

Post-scriptum (autographe). « M. le mareschal d'Au-« mont, en se tenant entre Compiègne et Senlis, pour-« roit nous donner la main s'il en estoit besoin, ou re-« tourner en arrière si les ennemis n'avancent pas da-« vantage en France, ce qui n'est guère apparent. »

Le 12 août, Mazarin décide le roi à conclure la paix en feignant de le sacrifier ; il partit le 19 et s'installa à Bouillon, à deux pas de la frontière.

« Au camp de Saint-Mesme (2), 24 août 1652.

La résolution prise par le comte d'Harcourt ne peut être que préjudiciable aux affaires du roi. — Va presser le duc de La Force d'accepter l'honneur que le roi veut lui faire. — S'est approché de Lagny. — M. de Lorraine et les troupes de Wirtember sont à Condé-sur-Marne. — Entrevue probable de M. de Lorraine et du cardinal Mazarin. — Troupes envoyées vers Moroux pour arrêter celles de M. le Prince. — Demande de renforts. — Où est l'armée d'Espagne ? — Obser-

(1) Oise, commune de Plailly, 14 kil. de Senlis.
(2) Seine-et-Oise, entre Dourdan et Rambouillet.

vations sur les négociations et sur l'agent qu'on désavoue.

« Au camp de Saint-Mesme, 27 août 1652.

Troupes envoyées à M. de Palluau. — Avantage qu'aurait obtenu M. de Coligny. — Escorte fournie au président de Mesmes. — Contestation sur le rang de plusieurs compagnies franches. Point de nouvelles des négociations avec M. de Lorraine. — Régiments dirigés sur l'Italie.

« Au camp de Saint-Mesme, 31 août 1652.

Par suite de la marche de M. de Lorraine et du duc de Wirtemberg, il va passer la Marne à Lagny pour s'installer dans la Brie. — Point de nouvelles des troupes envoyées vers Mouroux. — Le duc de La Force n'est guère disposé à se rendre en Guyenne ; ménagement demandé pour lui. — Remonte de la cavalerie. — A besoin de renforts pour s'approcher de M. de Lorraine, dont les troupes, jointes à celles de Wirtemberg, forment un corps considérable.

« Du camp de Saint-Germain, 1er septembre 1652.

Séjournera à Saint-Germain le temps prescrit. — Ensuite, s'il n'y a pas d'accomodement, il s'approchera de M. de Lorraine. — A besoin de renforts en cavalerie pour le forcer à se retirer. — Regrette que le duc de La Force n'ait pu accepter l'emploi que le roi voulait lui donner ; est bien aise qu'il ait reçu la charge de maréchal de France. »

Le duc de Lorraine suivait la vallée de la Marne pour éviter Turenne, donnant rendez-vous à Condé à Ville-

neuve-Saint-Georges; mais Turenne le devança et, établi à Villeneuve même, tint pendant un mois en échec le duc et le prince, qui s'étaient joints à Ablon, sans qu'ils osassent l'attaquer.

« Au camp, le 12 septembre 1652.

Prise du château d'Ablon (1) par M. de Vaubecourt. — Arrivée de M. de Montbas, qui paraît avoir contribué à la prise de Mouroux (2). — La blessure de M. de Renneville n'est pas dangereuse. — Voisinage de l'ennemi. — Observations sur la marche des renforts. — La compagnie des gardes de M. de Navailles peut-elle être incorporée dans son régiment? »

(LETTRE CHIFFRÉE)

« Au camp de Villeneuve-Saint-Georges, le 15 septembre 1652.

« Nous avons reçeu la vostre du 8 de septembre et aussi le duplicata, et depuis le partement de M. de Lorraine à Paris, et que M. de Joyeuse faict le voyage avec luy, nous n'avons pas eu de leurs nouvelles. Nous avons deux ponts sur la Seine, au-dessous de nos quartiers; c'est par ce seul endroit-là que nous avons du fourrage.

« Les ennemis se sont saisis du château de Savigny, qui est en-delà de la rivière. M. de La Boulaye est dedans, et ils y font passer de temps en temps des corps assez considérables de cavalerie pour incommoder les fourrageurs.

(1) Seine-et-Oise, entre Corbeil et Longjumeau.
(2) Bourg sis à 4 kilomètres de Coulommiers.

« M. le duc d'Orléans vint hier voir l'armée des ennemis; il y eust durant ce temps-là une escarmouche qui n'aboutit à rien de considérable qu'à quelques gens de blessés de part et d'autre. Nous n'avons rien de nouveau à adjouster, si ce n'est qu'il est important advancer à Corbeil ce que vous pourrez tirer de MM. de Palluau et de Bourgogne, et à Lagny ce qui vient de Normandie et Picardie. Il seroit nécessaire que M. de Bordeaux ou quelque autre personne vinst pour estre sur le hault de la rivière comme à Montereau, afin de nous descendre les choses nécessaires, et qu'il eust quelque argent pour faire un achapt de munitions et de beaucoup de choses nécessaires. Une séparation de M. de Lorraine nous seroit très-importante, ne doubtant point qu'en ce cas-là M. le Prince ne fust plus embarrassé que jamais. Je ne doubte point que voyant cela il ne fasse toutes choses possibles pour le retenir.

« J'enverrai à M. le prince la copie de la lettre que le roi m'escrit touchant l'affaire de Mouroux.

« Je crois que vous sçavez bien comme de Paris ils tirèrent sur les troupes de cette armée, comme on donna sur leurs bagages, et le lendemain les firent passer dans Paris.

« Depuis l'arrivée de M. de Montbas, nous n'avons eu nouvelles d'aucunes troupes. Je suis très-véritablement, etc. »

Post-scriptum (autographe). — « En faisant renfor-
« cer l'armée, on fera toutes les choses qui se pour-
« ront. »

Au camp de Rully (1), 27 octobre 1652.

Nouvelles de l'ennemi. — Les troupes de Picardie et de Normandie seraient utilement placées à Verberie. — Nécessité d'envoyer des personnes de considération à Reims et à Châlons pour rassurer les bourgeois, qui n'ont point de troupes. »

Nous avons dit que Turenne tint en échec ses ennemis à Villeneuve-Saint-Georges ; dans la nuit du 5 au 6 octobre il décampa secrètement, passant à Corbeil, à Meaux, et se portant sur Senlis. Le 13, Condé quitte définitivement Paris pour rejoindre le Lorrain dans le Soissonnais. Le 21, Turenne ramenait le roi aux Tuileries, puis il reprenait le chemin de la Champagne, où les ennemis voulaient désormais transporter la guerre ; ils y enlevèrent en peu de temps Rethel, Château-Porcien et Sainte-Menehould.

« Au camp de Rully, 26 octobre 1652.

L'ennemi marche vers Rethel et Château-Porcien. — Quant à lui, il se dirige vers la Ferté-Milon. — Observations sur ce qu'il conviendrait de faire, suivant les mouvements de l'ennemi. — Désertion dans l'armée de M. le Prince. — Le point capital est de maintenir Paris en bonne disposition pour le roi.

Au camp de Rully, ce 27 octobre 1652.

MONSIEUR,

« Comme j'allois marcher, un de mes partis est arrivé, qui a emmené des prisonniers qui m'assurent

(1) Village de l'Oise à 11 kilomètres de Senlis.

que les ennemis faisoient raccommoder le pont, à Ver (1), comme pour marcher en deçà de la rivière d'Aisne. Les troupes du prince de Ligne commençoient avant-hier à joindre les troupes de M. le Prince. Il seroit bon qu'un des régiments de Laon ou quelque infanterie de M. d'Elbeuf allassent promptement à Soissons. Je suis retourné dans mes quartiers.

« L'ennemi pourroit bien prendre aussi son chemin vers Paris. En tout cas, il seroit bon que M. d'Elbeuf s'avançast tout près de Compiègne, s'il vous plaist de (le) lui mander.

« Je suis, etc. »

« Au camp de Rully, le 29 octobre 1652.

En conséquence de la marche de M. le Prince vers Château-Porcien, il va s'avancer vers la Champagne. — Il est nécessaire que les troupes de Picardie et de Normandie prennent le chemin de la Ferté-Milon pour le rejoindre, afin d'être en force pour arrêter l'ennemi. M. d'Elbeuf est à Compiègne. — Supériorité de l'armée de M. le Prince, grossie des troupes de M. de Lorraine et du prince de Ligne.

« En marchant, 30 octobre 1652.

L'ennemi marche en masse vers Rethel et Château-Porcien. — Nécessité de faire joindre promptement toutes les troupes. — Se dirige vers la Ferté-Milon, et de là sur la Marne, suivant les circonstances.

(1) Pontaver, village sur l'Aisne près Neufchâtel.

Post-scriptum (autographe). — « Je vous envoie un « gentilhomme qui vous dira comme on me mande « qu'outre les troupes d'Espagne, toute l'armée de « Lorraine marche avec M. le Prince. »

« Au camp de Bas-Lieux (1), novembre 1652.

Nécessité de renouveler sans délai le traité avec le munitionnaire pour la fourniture du pain. — Point de nouvelles de M. d'Elbeuf depuis la Ferté-Milon.

« Au camp de Vitry-le-Brûlé (2), 12 novembre 1652.

M. le Prince est devant Sainte-Menehould, appuyé par l'armée d'Espagne. — Il ne serait pas prudent de s'en rapprocher quant à présent. — Arrivée de M. d'Elbeuf. — Force de l'ennemi. — Nécessité de faire venir jusqu'à Soissons les canons et les munitions qui sont à Corbeil.

Post-scriptum (autographe). — « Je crois que, pour- « veu qu'il ne nous arrive pas d'accident et que l'on « soit assisté de troupes, que M. le Prince ne passera « pas son quartier d'hiver en France. »

« Au camp de Saint-Dizier, 20 novembre 1652.

Prise de Sainte-Menehould. — Marche de l'ennemi vers Bar, Void et Toul. — Puissent toutes les troupes rejoindre promptement ! — Celles de Normandie sont à six journées de l'armée. — Nécessité de la présence de l'intendant, M. de Bordeaux. — Qu'a-

(1) Village à 4 kilomètres de Fismes vers Reims.
(2) Village à 4 kilomètres de Vitry-le-François.

t-on fait des 400,000 francs ? — Les officiers généraux n'ont pas eu un sou de toute la campagne.

Après la prise de Sainte-Menehould, le 13 novembre, Fuensaldana envoya la plupart de ses troupes hiverner dans le Luxembourg, et il quitta Condé le 25, en lui remettant le brevet de généralissime de l'armée espagnole. C'est alors que le prince s'empara rapidement et, il faut le dire, brillamment, de Bar-le-Duc, de Ligny, de Void, de Commercy et de Toul. Mais là devaient s'arrêter ses succès. Turenne, qui, depuis le commencement d'octobre, surveillait avec 6,000 hommes seulement l'armée alliée, forte de 25,000 hommes, avait reçu des renforts au moment où Fuensaldana abandonnait à peu près Condé. Nous allons le voir reprendre vivement l'offensive et rejeter son adversaire dans le Luxembourg.

Nous constatons à regret une lacune de dix-huit mois dans la correspondance de Turenne : nous allons en voir de bien plus longues malheureusement. Nous mentionnerons pour mémoire quelques billets insignifiants de ce grand homme de guerre : recommandation pour M. de Fourille, officier du régiment royal (abbaye de Beaulieu, près Compiègne, 23 juillet 1652); pour M. de Wrangel (idem); nouvelle pour M. de Fourille (Beaulieu, 27 juillet); pour faire anoblir le sieur de La Cavalière (camp de Compiègne, 28 juillet); pour les frères Lantemant, commissaires de l'artillerie (Mouchy, 24 juillet 1654); pour faire déloger de Berbignières en Périgord trois compagnies indisciplinées (idem, 26 juillet); pour avoir ue passeport pour M^lle^ de Berg,

allant près de sa sœur de Bouillon (idem, 27 juillet). Ces billets sont dans le volume 158.

Louis XIV venait d'être sacré à Reims ; il se rendit immédiatement à Sedan, tandis que Turenne et La Ferté, revenant d'Alsace, se portèrent sur les limites de la Champagne et de la Picardie pour se tenir prêts à répondre aux mouvements de l'ennemi. Les Espagnols investirent soudainement Arras, au nombre de 26,000 hommes, commandés par l'archiduc Léopold, le prince de Condé, le comte de Fuensaldana et François de Lorraine. Le Tellier vint s'établir à Péronne pour assurer l'approvisionnement des troupes, au sujet duquel Turenne le relançait sans cesse. Turenne vint également dans cette ville, d'où M. de Créquy fut envoyé pour tenter d'entrer dans Arras

« Au camp de Caulaincourt (1), le 8 juillet 1654.

« MONSIEUR,

« Un gentilhomme qui est à M. le comte de Broglie « s'en va à la cour. Il y a desjà quelques jours qu'il « est parti de la Bassée. On est dans l'attente de « savoir si M. le chevalier de Créquy sera entré dans « Arras. Il y a aussi un autre corps considérable qui « est marché, de sorte que dans demain au soir on « sera esclairci de choses bien importantes au regard « de ce siége-là. On a envoyé les lettres du roi aux « gouverneurs, afin qu'ils fissent promptement sortir « leurs troupes. M. de Bar m'a mandé aujourd'hui

(1) Aisne, entre Vermand et St.-Quentin.

« que le gouverneur d'Hesdin avoit fait difficulté de « laisser sortir celles du régiment de Picardie qu'il y « avoient mises. Comme nous marchons auprès de « l'ennemi, on manquera de voitures pour les vivres. « On fait d'ici ce qu'on peut pour cela, mais il seroit « nécessaire d'une personne d'autorité de la part de « Son Eminence. Je suis fort incommodé de n'avoir « personne icy qui fasse la charge d'intendant. Quand « on est près des villes, le pays se fournit bien aisé- « ment ; mais quand on est esloigné, il me sera bien « nécessaire de laisser un homme d'autorité sur la « Somme. Il n'y a rien au monde que l'on ne fasse « pour empescher qu'Arras ne se perde. J'escrivis à « Son Eminence hier, et on ne manquera pas de s'in- « former de ce qui sera arrivé à ces deux derniers « secours que l'on a envoyés. Je suis, etc. »

M. de Créquy parvint à entrer dans Arras.

« Au camp de Rosay (1), ce 11 juillet 1654.

« MONSIEUR,

« Je ne sçais si vous aurez sceu que pendant que « M. le marquis de La Moussaye travailloit à se faire « recevoir à Rennes, il y est arrivé une grande es- « meute pour une chose qui ne le regardoit pas, et « mesme ils ont rasé le temple qui estoit auprès de la « ville. Ceux qui ne lui vouloient pas de bien ont « tourné cette affaire contre lui et le parlement s'est « excusé sur ces grands désordres à vouloir recevoir « ses lettres. M. le mareschal de La Meilleraye lui a

(1) Rozoy, Aisne.

« conseillé d'aller à la cour, et l'a assuré de toute as-
« sistance en cas qu'il eust des ordres du roi. Je vous
« supplie très-humblement, monsieur, de vouloir le
« considérer et d'agir en cette affaire avec quelque
« bonté, lui disant le meilleur chemin que vous croyez
« qu'il ait à tenir pour venir à bout d'une affaire qui
« est si juste. Vous m'obligerez très-sensiblement. »

Le lendemain les deux maréchaux, apprenant l'ouverture de la tranchée, vinrent s'installer à Monchy, entre la Scarpe et le Cogneul, avec 15,000 hommes.

« Au camp de Monchy-le-Preux (1), le 19 juillet 1654.

« MONSIEUR,

« Je vous envoie ces lettres que l'on a receues d'Ar-
« ras. Je n'ai rien à ajouster aux deux duplicata que
« je vous (ai) envoyés hier. On a desjà fait un pont
« sur la Scarpe, et il n'est pas besoin de cette quan-
« tité de bateaux. Il sera toujours bon d'en faire ve-
« nir quelques-uns à Bapaume. Une batterie des
« ennemis de huict pièces a commencé à tirer ce
« matin, et des officiers dirent hier aux nostre que
« M. le Prince avoit voulu venir au-devant de l'ar-
« mée, mais que les Espagnols avoient désiré de con-
« tinuer le siége.

« Vous ferez plaisir à M. de Nogent de mander à la
« cour que son fils qui s'appelle Bobourg, capitaine
« dans le régiment de son frère, a défait un parti de
« l'ennemi de trente chevaux. Il en avoit autant. Je
« suis, etc. »

(1) Pas-de-Calais, 9 kil. d'Arras.

(BILLET CHIFFÉ.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 20 juillet 1654.

« Je vous mandois hier qu'il n'étoit pas besoin de « faire venir de bateaux, parce que nous faisons des « ponts sans cela sur la Scarpe, mais je vous supplie « de faire avec le temps un amas d'outils à Ba- « paume.

« Il faut user du plus de diligence que l'on pourra « pour faire venir les vivres. »

(AUTRE BILLET CHIFFRÉ.)

« même jour.

« On fit hier au soir passer deux cents chevaux « qui allèrent trouver M. de Broglio afin qu'il vinst « prendre le poste de Lens. On n'a pas encore de « nouvelles. »

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 21 juillet 1654.

« Je viens de recevoir celle de M. Le Tellier du 19 « au soir, que j'ai faict deschiffrer et l'ai envoyée à « M. le maréchal de La Ferté, et comme le convoï « va partir, je lui escrit ce mot pour lui dire que l'on « fera ce qui est porté par sa lettre, et qu'il ne faut « pas perdre de temps à faire venir les farines à Ba- « paume.

« Il seroit impossible que la cavalerie subsistast, si « on ne lui donne du pain. M. Le Tellier s'en peut « assurer.

« Il est fort nécessaire par d'autres..... de faire ve-

« nir des armes, à sçavoir picques et mousquets, et « des outils à Bapaume.

« M. le comte de Broglio a pris le poste de Lens « avec trois mille hommes de pied.

« J'envoie des lettres que l'on a prises cette nuict. « M. Le Tellier les envoiera s'il lui plaist pour tascher « à les faire deschiffrer. »

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 21 juillet 1654.

« Comme M. le comte de Broglio tient le poste de « Lens et qu'il semble qu'il ne reste presque plus que « costé de Saint-Omer et d'Aire par où les ennemis « puissent avoir des vivres et des munitions de guerre, « on asseure ici que M. le maréchal d'Aumont pourroit « tirer beaucoup de gens du Boulonnois et les réunir « à Béthune ou à Lillers. On lui envoierait mille « chevaux d'ici et mille hommes de pied. Il faudroit « que cela se fist avec une grande diligence. On nous « asseure que les ennemis font rebrousser un grand « convoi qui estoit venu jusques à Douay pour re- « prendre ce chemin-là. »

« Au camp, ce 23 juillet 1654.

« Monsieur,

« Je me donne l'honneur de vous faire ce mot par « M. de***. Le convoi qui est arrivé à Bapaume nous « assistera extrêmement, et vous voyez bien qu'il « estoit bien nécessaire qu'il y eust une personne « d'autorité sur la frontière. Je crois que vous aurez « sceu comme quatre ou cinq cents chevaux qui por- « toient de la poudre se sont bruslé, c'est-à-dire une

« partie, et le reste a jeté la poudre et les boulets « qu'ils avoient. M. de Beaujeu est allé avec un corps « considérable vers Béthune pour empescher les con- « vois d'Aire et de Saint-Omer. On a veu une assez « grande nécessité de toutes choses à l'ennemi trois ou « quatre jours après que nous sommes arrivés à ce « poste icy. Ils taschent de surmonter ces difficultés « par des convois qu'ils préparent de tous les costés. « Ils ont fait passer de la poudre par le chemin de Cam- « brai à Arras, que trois ou quatre cents chevaux por- « toient devant eux. Vous jugez bien de l'incommo- « dité qu'il faut qu'ils reçoivent en faisant un si grand « siége. Toutes ces choses icy sont fort douteuses. On y « fera le mieux que l'on pourra. Cependant ils ne ti- « rent presque plus de canon contre la ville. Ils atten- « dent assurément des munitions pour cela. On est « toujours à cheval pour les en empescher. Comme « vous escrivez à Son Eminence ce qui se passe icy, on « ne lui escrit pas si souvent. Je suis, etc. »

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 26 juillet 1654.

« Monsieur,

« Un capitaine du régiment des gardes escossoises « s'en va vous trouver. Je crois que leur demande est « bien raisonnable : c'est qu'il vous plaise leur donner « un ordre afin qu'ils soient payés comme estant de la « garnison de Béthune, à moins qu'ils (ne) tirent « quelque chose de là pour subsister ; il sera bien né- « cessaire que la cour leur fasse donner quelque chose, « ces officiers estant tous à pied. Je vous supplie très- « humblement de me croire, etc. »

(LETTRE CHIFFRÉE)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 25 juillet 1654.

« MONSIEUR,

« Je n'estois pas au quartier quand vostre lettre a « esté apportée. Je ne suis revenu que le soir, estant « allé promener à Lens, où j'envoie la cavalerie avec « un ordre d'aller avec celle qui est à Bapaume, Drou- « aumont (?), Saint-Quentin, où ils se rendront le di- « manche au matin, d'où ils escorteront les charrettes « jusques à Bapaume, et de là le... aura l'ordre de les « ramener et d'en prendre ce qu'il trouvera à propos. « Je suis, etc. »

Au camp, ce 26 juillet 1654.

« MONSIEUR.

« Je m'assure que vous aurez beaucoup de déplaisir « de la perte de M. de Beaujeu. Je vous assure que le « roy y a perdu un des meilleurs officiers de France, « et en mon particulier, j'en ai un extrême regret. « Dès que j'aurai une relation certaine du combat, je « vous l'envoierai. Il a esté fort opiniastre. Il y a plus « de deux cents prisonniers de l'ennemi et beaucoup « d'officiers. Comme M. de Beaujeu attendoit le con- « voi d'Aire, cette cavalerie de l'ennemi sortant du « camp le vint attaquer à la pointe du jour. J'avois « neuf ou dix escadrons avec M. de Beaujeu, qui est « ce qu'il avoit. Je suis, etc. »

« *Post-scriptum.* — Je vous supplie, monsieur, d'es- « crire pour le régiment de M. de Beaujeu en faveur « de M. de La Feuillée, qui en est premier capitaine,

« et qui est un très-brave gentilhomme qui a fort bien « fait en cette occasion avec le régiment. Il estoit pa- « rent de M. de Beaujeu. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 30 juillet 1654, à midi.

« MONSIEUR,

« J'avois tousjours retenu le messager de Péronne « pour voir s'il n'y auroit rien de nouveau à vous « mander: mais comme par Bapaume on pourra « tousjours vous le faire sçavoir, je le renvoie. Il faut « que la lettre soit perdue, par laquelle je vous man- « dois comme j'ai receu les lettres interceptées que « l'on vous avoit envoyées. Les ennemis sont depuis « cinq ou six jours aux premières palissades, et ne « tirent presque plus de canon hors les trois ou quatre « premiers jours: ils ne tirent qu'avec deux pièces. « Tous ceux qui se viennent rendre disent qu'ils ont « grand peine à advancer par delà ces palissades-là, « et asseurément ils perdent beaucoup de gens, et il y « a une grande distance de là au fossé de la ville. Je « crois que deux ou trois personnes qu'on avoit en- « voyées sont entrées dans la ville. On l'a veu par les « signaux qu'on leur avoit dit de faire (quand) elles y « seroient. On n'a pas eu de nouvelles de la ville depuis « celle que je vous ai envoyée, mais on sçait tous les « jours par des prisonniers ou par ceux qui se vien- « nent rendre comme ceux de dehors avancent. M. le « comte de Broglio et M. de Lillebonne sont avec un « corps considérable vers Saint-Pol. Il est bien malaisé

« d'empescher la cavalerie qui passe chargée de quel-
« que chose : ce sont toutes plaines, et il n'y a pas un
« défilé ni passage. On fait ce que l'on peut.

« Les ennemis tirent de grandes assistances du costé
« de Saint-Pol et des gouvernements d'Hesdin et
« Doullens. On a esté obligé d'envoyer ces messieurs
« avec un corps considérable pour prendre des postes
« en ce pays-là et pour faire brusler les villages qui
« contribuent aux ennemis. Comme les ennemis sçavent
« qu'on est affaibli de cavalerie, ils prennent peut-estre
« le temps de faire passer le convoi. On sera alerte
« pour les en empescher. Les ennemis auroient de
« tout en abondance si on n'estoit pas ici ; et ayant
« affaire à une forte garnison, une ville bien fortifiée
« et une armée tout près d'eux, cela asseurément
« apporte de grandes difficultés. Il est malaisé de
« parler avec certitude de tout cecy. Je vous supplie,
« etc. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Ce 31 juillet 1654, au matin.

« Comme la cavalerie est toute la nuict à cheval pour
« empescher la cavalerie de l'ennemi qui porte de la
« poudre au camp, on a attendu qu'il fust tard pour
« envoyer l'escorte pour le convoi. On envoie de
« Bapaume deux escadrons au mont Saint-Quentin. Il
« y a six cents chevaux à Bapaume qui asseurent le
« chemin. On a nouvelle comme les ennemis ont pris
« le premier chemin couvert : ils font dessus une bat-
« terie de quinze pièces. Le comté de Saint-Pol et les

« contributions de Doullens et Hesdin portent beaucoup « de vivres au camp de l'ennemi. On avoit envoyé pour « se saisir de Saint-Pol, mais on l'a trouvé occupé par « trois ou quatre cents hommes. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 3 aoust 1654.

« Il seroit fort nécessaire que M. Le Tellier fist « promptement venir à Bapaume jusques à deux mille « outils sçavoir; besches, pics, hoyaux et pelles de « bois, si on n'en peut pas avoir tant la quantité qu'il « en pourra avoir. Il y a à Saint-Quentin des haches.

« Les munitions de guerre sont encore à Compiègne; « il faudroit en faire promptement venir à Bapaume « au moins cinq ou six milliers de chacun, de poudre, « balles et mesches, ou au moins ce que l'on pourroit. « Il semble que depuis quelques jours ceux de la ville « se relaschent à leur défense. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 5 aoust 1654.

« On m'a asseuré qu'il doibt bientost desbarquer « des Irlandois à Dunkerque qui viennent d'Espagne. « C'est un corps assez considérable et on m'a dit qu'on « est traité avec celuy qui les commande. Je crois qu'il « seroit fort bon de voir de bonne heure, avant qu'il « eust joint l'armée, ce que l'on pourroit faire avec « luy, et je crois que M. Servien saura la chose du « traité que l'on a fait avec luy icy, qui eust pu empes- « cher aux ennemis ces levées d'Irlandois ou les attirer

« à soy, leur inclination les y portant. Les ennemis « n'eussent pu entreprendre rien de considérable cette « année. Il est arrivé ce matin un homme envoyé de « M. de M***. Il a avalé la lettre, que l'on pourra avoir « ce soir. Il ne le dit pas si pressé que nous le croyons, « et asseure que les ennemis ne sont pas si près du « fossé. M. le chevalier de Créquy fait là dedans tout « ce qui se peut faire. Il dit qu'il a été depuis deux « jours un peu blessé. »

Ce qui suit est de la main de Turenne:

« J'ai receu celle du 4 aoust. Le sieur des Hayes « m'a dit n'avoir rien laissé à Péronne, de sorte qu'il « faut, quand il sera arrivé de Compiègne à Péronne, « le faire voiturer à Bapaume. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 6 aoust 1654.

« Je vous écrivis hier sur le sujet de ces Irlandois; « l'on dit qu'ils doivent arriver à Dunkerque. Il seroit « fort nécessaire, s'il vous plaisoit de savoir par le « moyen de M. de Charost, ou par quelque autre voye, « le temps qu'ils arrivent à Dunkerque, et que vous « nous en avertissiez promptement. C'est un corps « d'infanterie assez considérable pour les prévenir à « entreprendre sur les lignes avant qu'ils y fussent « entrés. »

(LETTRE CHIFFRÉE.)

« Au camp de Monchy-le-Preux, le 7 aoust 1654.

« Je supplie M. Le Tellier de vouloir faire envoyer

« promptement à Bapaume les munitions qu'il a des-
« tiné d'y faire porter. Il seroit bon qu'elles y fussent
« demain samedy au matin sans faute, et que les char-
« rettes qui les auront menées à Bapaume vinssent
« jusqu'au camp avec l'escorte que l'on leur donnera à
« Bapaume. C'est pour esviter la longueur du temps
« d'en advertir de Bapaume ici, et de leur envoyer des
« charrettes. »

Les adversaires demeurèrent encore longtemps ainsi en présence : Mondejeu, qui commandait à Arras avec cinq mille hommes, faisait vainement les plus héroïques efforts. Au bout d'un mois cependant, commençant à sentir ses forces s'épuiser, il pria vivement Turenne de le secourir de vive force. Mais Saint-Venant capitula le 6 août et permit au maréchal d'Hocquincourt d'accourir devant Arras. Le 20, Turenne fit sous le feu de l'ennemi la reconnaissance de la place et obtint, malgré ses deux collègues, un ordre de la cour pour attaquer le camp dans la nuit du 24 au 25. L'affaire réussit au-delà de toute espérance et l'honneur de la victoire revint à Turenne qui arrêta un retour offensif de Condé. Nous y prîmes trois mille hommes avec soixante-trois canons et plusieurs milliers de chevaux. Turenne marcha en avant, enleva le Quesnoi (16 septembre), mais il fut arrêté ensuite par Condé.

Voici une nouvelle lacune dans la correspondance : nous la comblerons en quelques lignes. Turenne employa le reste de l'année à assurer ses quartiers d'hiver dans le nord du royaume. L'année suivante se passa en marches dans le Hainaut entre Turenne et Condé, qui

finit par battre en retraite, laissant son rival prendre les villes de Maubeuge et de Condé. En 1656, Condé, plus heureux, divisa les forces de Turenne et de La Ferté et battit les deux maréchaux devant Valenciennes, qu'il délivra. Turenne se retira en bon ordre sur le Quesnoi, prit Saint-Capelle et contre-balança ainsi quelque peu la précédente défaite. Au printemps suivant, par suite de l'alliance conclue entre la France et l'Angleterre, Turenne reprit l'offensive, renforcé par six mille vieux soldats puritains.

Il entama sans perdre de temps, le siége de Cambrai, mais Condé le prévint et put venir s'enfermer dans la place, que Turenne abandonna (21 mai) pour procurer à La Ferté les moyens de prendre Montmédy. Turenne était alors en Thiérache, près de Guise, à Malzy.

« Au camp de Malzy (1), le 5 juillet 1657.

« Monsieur,

« J'ai receu la lettre qu'il vous a pleu me faire l'hon-
« neur de m'escrire, et ai fait avertir les Anglois que
» leur argent est à Péronne.

« Je parlai à M. le cardinal, à Saint-Quentin, du
« chevalier de Joyeuse. Il me dit qu'il le retireroit d'où
« il est, estant beaucoup plus ancien que M. le marquis
« de Richelieu. M. le comte de Renel est fort de ses
« amis, et comme il est trois ou quatre ans plus ancien
« mestre de camp que lui, il me dit, et mesme qu'il
« vous l'escriroit, qu'il consentiroit de bon cœur que
« le chevalier de Joyeuse fust fait brigadier; et comme

(1) Aisne, entre Guise et Vervins.

« il a assurance de l'estre le premier qui sera fait pour « celui-là, il n'en parlera pas, dans la certitude qu'il « a que l'on n'en fera point d'autre, qu'il ne le soit. Je « puis vous asseurer que ce sont là ses sentiments ; « c'est une personne qui a beaucoup de mérite. M. de « Bussy a envoyé l'estat de quelques régiments.

« Si la compagnie du Bruelh (?) se trouve foible, qui « est dans le régiment du Coudrai, je vous assure que « c'est un des meilleurs officiers de l'armée et qu'il a « perdu des cavaliers pour les avoir voulu chastier « d'un vol. C'est, etc. »

Les Anglais réclamaient l'exécution des conditions insérées au traité d'alliance, c'est-à-dire qu'on portât la guerre dans la West-Flandre. Turenne dut quitter le Thiérache et s'avancer rapidement vers la Lys.

« A Blessi (1), ce 21 juillet 1657.

» MONSIEUR,

« J'ai sceu que M^me^ ma belle-sœur vous avait fait « quelque prière dans son testament pour avoir quel- « que bonté pour ses enfants. Je crois, monsieur, que « vous croyez bien que je ne sçaurois pas avoir plus « de joie que quand je sçaurai qu'il vous plairoit ne « point refuser cette grâce à nostre maison. J'espère « qu'après la prise de Montmédy j'aurai l'honneur de « vous voir en quelque lieu, où je vous assurerai que « je suis tousjours dans les mesmes sentiments de vous « honorer, etc. »

(1) Pas-de-Calais, arr. de Béthune.

« Ce 25 juillet 1657.

« M. Le Tellier dira, s'il luy plaist, à son Éminence « que, hors cent chevaux, il n'y avoit personne de « commandé du corps de M. de Lillebonne, dont j'en « ai renvoyé cinquante avec l'infanterie, et j'en laisse « quinze ou vingt avec son bagage, et je renvoie le « reste joindre le corps. »

« Ce 8 juillet 1657.

« Monsieur,

« J'ai receu aujourd'hui une lettre de M. le prince « d'Harcourt, qui s'en alloit à la cour, mais qui s'est « arresté, la sachant partie. Il est fort touché de ce « qu'estant receu en survivance du gouvernement de « la province de Picardie, on ne lui a adressé aucuns « ordres pour les troupes qui ont passé à Montreuil, et « mesme M. le maréchal d'Aumont et lui n'estant pas « en bonne intelligence, cela le fasche davantage. Je « ne crois pas, comme je l'en ai fort assuré, que Son « Éminence ait nulle mauvaise satisfaction de lui, et « que, y ayant là-dedans quelque chose contre les pré- « rogatives de sa charge, que cela ne se soit fait par « mesgarde, dans la pensée du siége d'Ardres. Je vous « supplie très-humblement monsieur, de vouloir lui « en escririre suivant ce que vous savez mieux que « personne, s'il a droit en cela ou non, et me croire, « etc. »

« Au camp de Lusoir (?), le 14 juillet 1654.

« Monsieur,

« J'ai esté prié de M. le comte de Ligneville de vous « supplier de vous souvenir du payement des contri-

« butions qu'on lui a promis en Lorraine ; comme il « vous a informé de son affaire, je ne vous en dirai « pas davantage, et vous supplierai de me croire, etc. »

Le 16 août, Turenne investissait Saint-Venant. Les Espagnols le suivaient de près, et sa position eût pu même devenir périlleuse si la discorde ne s'était mise entre les chefs ennemis : ils attaquèrent en vain Ardres, tandis que Saint-Venant se rendait le 25 août.

« Ce 31 aoust 1657.

« Monsieur,

« Comme Son Eminence sera informée du détail de « ce qui s'est passé icy, je ne vous en entretiendrai pas, « et vous supplierai de me continuer l'honneur de vos « bonnes grâces. Ce que les Anglois ont manqué d'ar- « gent a presque causé un accident en présence des « ennemis, et le mauvais temps et le manque de paye- « ment les fait tomber tout d'un coup. Il y a eu trois « ou quatre jours durant des choses assez difficiles à « Saint-Venant. Quand l'armée de l'ennemi est arri- « vée à une heure de moi, je n'avois ni vivres, ni mu- « nitions de guerre et pas un quart de la ligne faite et « à leur front point du tout. Je vous supplie de croire, « etc. »

Post-scriptum. — « L'infanterie a tesmoigné beau- « coup de vigueur devant Saint-Venant. Si la ville eust « tenu un jour de plus, Ardres estoit perdu. Il est né- « cessaire ou qu'on y tienne des troupes de l'armée ou « qu'une personne plus entendue en soit..... »

Les ennemis se retirèrent sur Dunkerque, Turenne franchit l'Aa et la Colme et occupa Bourbourg.

« Ce 11 septembre 1657.

« Cet officier est enseigne dans Picardie, qui s'en va « demander la lieutenance d'un lieutenant qui fut « blessé hier devant la Motte-au-Bois (1), et que l'on « croit qui ne peut pas en reschapper. Il a la recom- « mandation de M. de Nangis. Je crois qu'il y a grande « justice de lui accorder. »

Post-scriptum. — « Je ne crois pas que la Motte-au- « Bois puisse durer encore qu'un jour ou deux. Les « ennemis ont beaucoup de troupes dans Armentières, « et sont à une heure en deçà de Bergues, sans baga- « ges. »

« Ce 11 septembre 1657.

« Il y a cinq cents malades Anglois que l'on a envo- « yés avec les charriots qui avoient apporté les muni- « tions. Il ne faut pas faire estat que le corps puisse « servir cette campaigne. Je n'en fais point entrer en « garde à la Motte-au-Bois; ils ont tous si mauvais vi- « sage, que l'on voit bien qu'ils ne sont plus en estat « de servir dans la moindre fatigue du monde. «

Ayant remis le pied dans la West-Flandre, Turenne assaillit et enleva en trois jours Mardick, qu'il remit aux Anglais.

« A Mardick, ce 4 octobre 1657.

« J'ai receu il y a deux jours la lettre que vous me « faisiez l'honneur de m'escrire en response de la

(1) Nord, commune de Morbecq,

« charge de ces capitaines du régiment de Carbon-
« nière, et vous rend grâces de la continuation de vo-
« tre souvenir. Je vous envoie la copie de la lettre que
« j'escris à M. le cardinal : c'est l'estat des affaires d'ici.
« Je ne sais pas de quelle manière les Anglois la pren-
« dront ; mais si on garde ce pied en Flandre, il n'y a
« que la Kenoque (?) qui les puisse relever l'année qui
« vient et par de grands efforts.

« J'eusse esté bien aise que ce gentilhomme eust pu
« avoir cette compagnie, car il m'est fort recommandé.
« Je suis, etc.

« Du camp de Rhuminghem, ce 25 octobre 1657 (1).

« MONSIEUR,

« J'ai receu les lettres qu'il vous a plu m'escrire avec
« la lettre et les ordres du roi touchant les officiers qui
« s'en sont allés sans congé ou qui n'ont servi durant
« la campagne, pour l'exécution desquels ordres je
« crois qu'il seroit besoin d'avoir des commissaires,
« afin qu'ils vissent dans chaque corps ce qu'il y man-
« que d'officiers et je dirois là-dessus ceux à qui j'ai
« donné congé. On ne doit point excuser ces choses-là,
« mais je vous asseure que l'extrême nécessité fait que
« beaucoup d'officiers se retirent. Il semble que l'en-
« nemi prenne le parti de voir retirer l'armée du roy
« et ensuite entreprendre quelque chose. Il n'y a que
« de l'argent qui puisse faire demeurer des officiers et
« des soldats. L'hiver et le pays ennemi obligent bien

(1) Cette lettre n'est pas autographe. — Pas-de-Calais, 17 kil. de St.-Omer.

« à se retirer ; mais quand on a les moyens, on demeure « derrière quelque temps ensemble, et cela donne « beaucoup de jalousie à l'ennemi.

« La cour est si éloignée d'icy que toutes choses sont « changées avant que d'avoir une response. C'est ce « qui m'empesche de mander à Son Eminence le dé- « tail de beaucoup de choses qui se passent avec l'am- « bassadeur d'Angleterre, car en deux ou trois jours « les affaires changent tout-à-fait, et cela feroit conce- « voir de bonnes ou de mauvaises espérances sur les- « quelles on feroit fondement : dans une affaire très- « difficile comme celle-cy, j'y ferai ce que je pourrai.

« Nous faisons icy bien des travaux et des forts et « des canons nouveaux qui sont entièrement néces- « saires et à quoy n'est rien contraire que la saison. « Vous direz, s'il vous plaist, à Son Eminence que ce « qui m'a empesché d'attaquer le fort de Linck, c'est « que le temps que j'y eusse employé m'estoit plus né- « cessaire à autre chose, qui est au travail des com- « munications de Bourbourg, et peut-estre encore qu'il « sera trop court. Pour le temps que j'ai demeuré à « Wate, je me préparois pour Mardick, et comme l'en- « nemi avoit pourveu à Linck, j'eusse pu aisément « m'y mécompter de beaucoup de jours.

« M. Talon est allé à Mardick. J'y ai aussi envoyé « des François pour y travailler, les Anglois y faisant « fort mauvaise garde.

« J'ai receu ce que vous m'envoyez pour M. Jac- « quier, ce qui estoit fort nécessaire, et M. d'Ormesson « a envoyé en diligence pour les cinquante mille francs

« que le commis de M. Charon a entre les mains. Je « crois qu'il estoit à Paris, où peut-estre vous aurez « aussi mandé qu'il en partist en cas qu'il fust retourné « avec son argent.

« M. le prince et don Juan d'Autriche sont à Dun- « kerque et à Bergues et toute l'armée est derrière « eux dans des quartiers qui avanceront dès que l'on « fera quelque mouvement en arrière, à quoy la saison « obligera. Il est impossible que Mardick ne demeure « fort exposé. L'ambassadeur d'Angleterre a eu beau- « coup de divers mouvements là-dessus dont j'escrirai « le détail à son Eminence. J'ai esté un soir a Calais « pour cela. »

Post-scriptum autographe. — « On n'emploie point « d'argent inutilement, mais je vous assure que j'en « prends de tous les costés, car on travaille en beau- « coup d'endroits. J'oubliois à vous dire que le roy « d'Angleterre est à Dunkerque. »

Autre post-scriptum autographe. — « J'ai beaucoup « de joie de ce que la santé de M. le cardinal est meil- « leure. »

« Ce 31 octobre 1657.

« MONSIEUR,

« Je vous envoie la copie de la lettre que j'escris à « Son Eminence. Vous verrez par là l'estat des choses. « J'attendois, comme je luy mande, le retour de M. « Lockart pour savoir comme M. le protecteur pren- « dra à l'avenir l'affaire de Mardick, car il ne se faut « pas lasser d'y envoyer des hommes et d'y faire tra- « vailler. Vous voyez, monsieur, comme cette affaire

« de vivres presse. Je crois que vous aurez receu celle
« par laquelle je vous escrivois comme il estoit néces-
« saire qu'il vous plust envoyer ici des commissaires.
« M. Talon est à Bourbourg, ce qui est cause qu'il
« n'escrit pas par cette voie.

« Jusqu'à ce que l'ennemi soit séparé, je crois qu'il
« ne faut pas songer à faire marcher aucune cavalerie
« hors de ce pays ici. Les gardes s'attendent déjà à
« estre à Calais. Il seroit nécessaire d'avoir prompte-
« ment un ordre du roy pour les y mettre et les Suisses
« à Ardres. M. de Charost m'avoit dit que lui s'en al-
« lant à Paris, il craignoit que les gardes n'eussent
« quelque différend avec son lieutenant de roy ; mais
« j'ai prié M. de Pradel, qui est allé aujourd'hui à
« Calais, d'en parler par advance à M. de Charost, et
« lui dire comme les gardes ne faisant point de gardes
« dans Calais, et y estant comme troupes de l'armée,
« qu'elles n'auront rien à desmesler avec le lieutenant
« de roy, et qu'ils y vivront en sorte qu'ils sont assurés
« qu'il n'aura nul suject de se plaindre.

« J'ai oublié de mander à M. le cardinal que beau-
« coup de personnes qui viennent de l'armée de l'en-
« nemi assurent que M. le prince avoit la fièvre. Il est
« certain qu'il est allé en quelque ville derrière l'armée.
« On ne sçait pas s'il passera de là à Bruxelles. Tous
« les autres généraux sont à Dunkerque, jusqu'à ce
« que l'ennemi soit séparé. Tout ceci est fort incertain.
« La communication à Mardick est impossible par
« terre dans le mauvais temps, de sorte qu'il faut que
« ce soit la fortification de la place et la mer qui la dé-

« fendent. J'ai veu M. de Lamoignon, qui est venu « jusque dans mon quartier, dont j'ai eu beaucoup de « joie, et s'en est retourné à Boulogne. M. d'Ormesson « est à Calais, qui travaille avec grand soin pour les « choses dont je le prie. Je suis, etc. »

« *Post-scriptum.* — Je vous supplie de parler à Son « Éminence afin que la compagnie de cavalerie de « M. de Madaillan ne soit pas réformée. C'est un « des meilleurs officiers de France et qui n'a rien que « cela. »

« 31 octobre 1657.

MONSEIGNEUR,

« N'ayant pas de réponse de la lettre que je me suis « donné l'honneur d'escrire à Vostre Éminence par M. « de Coulanges, je luy dépesche en diligence Fisicat « sur ce qui concerne les vivres. M. Jacquier disant « qu'il n'a point d'argent pour cette avance qu'il faut « faire pour mettre dans Bourbourg, et qu'à moins « qu'il ne plaise à Vostre Éminence luy faire donner « de l'argent comptant, ou que son frère luy mande « de Paris qu'il est tombé d'accord avec M. le surin- « tendant, qu'il luy est impossible de faire cette avance « là, et comme l'on voit aussi par ses estats que la « fourniture de l'armée finit au 5e de novembre, il de- « mande un ordre d'augmentation de fonds. Vostre « Éminence voit bien comme ces choses-là pressent, et « sans cela, tout demeure entièrement.

« On travaille icy à deux forts sur la rivière, aux « communications de Bourbourg par eau, et à faire « des ponts et à mettre la place en seureté. On ne peut

« plus demeurer icy, et je ne vois aucune autre posture « à se mettre que d'avoir les gardes dans Calais, les « Suisses à Ardres et toute l'infanterie le plus proche « que l'on peut jusques à ce que l'ennemi se sépare. « Pour la cavalerie, il la faudra mettre derrière pour « quelques jours le mieux que l'on pourra. Mardick a « esté quelques jours entièrement négligé par les An- « glois. Depuis j'y ai envoyé quatre cents Français, et « M. Talon y a esté, de sorte que l'on y travaille pré- « sentement. L'ambassadeur d'Angleterre doit revenir « tous les jours. Je l'attendois afin de me donner l'hon- « neur d'escrire à Vostre Éminence avec plus de fon- « dement l'estat de tout cecy qui est qu'il est fort « nécessaire de sçavoir comment M. le protecteur « prend à cœur la conservation de Mardick, car en « faisant tout ce que l'on peut et personne ne remettant « rien sur l'autre, c'est tout ce que l'on peut faire que « de le conserver. M. Lockart est très-bien instruit et « peut faire prendre à M. le protecteur des mesures « bien seures. La situation du pays et pour Bourbourg « et pour Mardick donne des difficultés que l'on ne « peut surmonter qu'avec une grande patience et de la « despense. Il est certain que l'on n'est point volé et « que l'on ne donne qu'au nécessaire. L'armée est « dans une nécessité qui ne se peut pas dire, et si l'on « relasche avant le temps, tout ce que l'on a fait est « inutile. M. de Castelnau agit avec beaucoup de zèle « et de capacité. Cinq soldats qui sont venus se rendre « aujourd'hui disent que les ennemis ont desjà marché « trois fois pour insulter Mardick. Tout cecy est fort

« délicat ; mais si on a les moyens d'avoir patience, on « lassera peut-estre les ennemis.

« Celle-ci est simplement pour les affaires des vivres, « ce qui presse au dernier point. Je supplie très-hum- « blement Vostre Éminence qu'il luy plaise y vouloir « donner ordre sans perdre de temps. Il seroit bien « nécessaire d'avoir promptement un ordre du roy « pour mettre les gardes françoises dans Calais et les « Suisses dans Ardres. M. de Charost en use le plus « obligeamment du monde pour toutes choses.

« Il est impossible de prendre présentement d'autres « mesures que celles de demeurer vers Ardres, Calais « et Boulogne le plus que l'on peut, et tascher de faire « craindre à l'ennemi d'entreprendre sur Mardick, où « l'on fait travailler autant que l'on peut. Il y a trois « ou quatre forts qu'il faudra garder pour la commu- « nication de Bourbouag, qu'il faut pourvoir de tout « et donner moyen à ceux qui commandent dedans et « aux soldats d'y demeurer. On a raccommodé les ca- « naux qui y vont de Calais, dont les communications « sont très-difficiles. Vostre Éminence sçait bien que « dans la saison et du long des digues qui durent beau- « coup que cela ne se fait point sans bien de la despense. « Toutes choses sont incertaines jusques à ce que « l'ennemi soit retiré. L'armée fait au delà du possible « dans la nécessité. La cavalerie n'a point eu de pain. « Je supplie très-humblement encore une fois Vostre « Éminence de vouloir promptement donner ordre et « pour le magasin de Bourbourg en faisant contenter « M. Jacquier, et pour la continuation du pain.

« On a licencié l'artillerie. Je ne retiens qu'un petit « estat de quatre-vingt chevaux et de deux mille francs « d'officiers pour le mois de novembre.

« J'ai esté fort en peine de la maladie de Vostre « Éminence, et je suis asseuré qu'elle me fait l'honneur « de ne pas douter que les douleurs qu'elle a eues me « touchent très-sensiblement.

« La communication à Mardick est impossible par « terre dans le mauvais temps, de sorte qu'il faut que « ce soit la fortification de la place et la mer qui la dé- « fendent. »

« A Ruminghem, le 1er novembre 1657.

MONSIEUR,

« J'ai receu la lettre qu'il vous a plu m'escrire pour « envoyer cinq compagnies des gardes françoises à « Paris; à quoy je vous dirai que le moindre détache- « ment d'infanterie présentement amèneroit beaucoup « de soldats; et quoique je sçache bien que cet affai- « blissement d'infanterie n'est pas fort considérable, « néanmoins il est de grande conséquence que l'enne- « mi ne sçache pas qu'il y parte de corps de l'armée, « car c'est un temps et à cause de la saison et à cause « des chemins que l'on prétend s'en faire plus appré- « hender l'armée que leur faire du mal; et comme ces « compagnies de Luxembourg pourront promptement « rejoindre, je vous supplie de faire considérer à Son « Éminence que la force de l'infanterie l'hiver en ce « pays icy sera des gardes françoises et des Suisses. « On ne peut pas croire comme les Anglois tombent « malades et sont en peu de temps hors de service. Il

« y a aussi beaucoup qui désertent de Bourbourg et « de Mardick; et jusques à ce qu'il y ait passé quelque « temps, il faudra soustenir tous ces petits forts par « des commandes des gardes et des Suisses. L'ennemi « peut-estre avec le temps rendra par sa séparation « la chose plus aisée, mais on ne peut parler que des « choses présentes.

« J'ai parlé à M. Talon, qui rendra compte à Son « Éminence et à vous de cet ordre pour la réformation. « Je crois qu'il n'y a guère d'cfficiers de cavalerie ou « d'infanterie qui ne soient venu ou tost ou tard à la « campagne, et hors toutes ces compagnies qui vinrent « fort faibles à Amiens, et dont j'ai envoyé l'estat, je « ne sçache rien à dire. Je sçais bien qu'il y a beau- « coup de compagnies de cavalerie françoise qui ne « viennent point à l'armée assez fortes en cavaliers,et « tout ce que l'on peut faire, c'est de les nommer au « commencement.

« Pour l'infanterie, on sçait l'estat auquel elle vient « en campagne, et vous sçavez bien qu'ils n'y touchent « pas beaucoup d'argent pour faire des recrues ni pour « chausser leurs soldats, de sorte que la seule chose « qu'il y (ait) à leur dire, c'est à ce temps-là, car pour « à cette heure, il n'y a qu'à les plaindre de la misère « où ils sont. J'ai dit à M. Talon que, dès qu'il aura « des commissionnaires, il prenne l'information la plus « exacte qu'il pourra des régiments et vous l'envoie « promptement. Je vous supplie de croire que je suis, « etc. »

« Au camp de Ruminghem, le 6 novembre 1657.

MONSIEUR.

« J'ai veu la lettre qu'il vous a plu m'escrire par le Sr de la Barge et ne vous répliquerai point toutes les choses que j'ai mandées à Son Eminence ; dans l'incommodité qu'il a, je ne crois que l'on luy doive conseiller un voyage. Icy je ne sçais pas bien le détail de ce que les ennemis ont perdu à Mardick. Les Anglois ont esté si lents à faire venir leurs palissades pour travailler au bas fort que c'est ce qui donne sujet d'appréhender. Il faut que je me retire vers Ardres ou vers le Boulonnais, et pour soutenir cette guerre, ne s'en point relascher durant l'hiver, il faut faire estat de laisser toute l'infanterie en Picardie, et tenir les corps payés à Calais, Ardres et Boulogne. On ne revient plus à ces choses icy quand on s'en relasche. Les plus petits estats trouvent de la facilité à tenir de l'infanterie, parceque ce n'est pas une dépense excessive, et les François présentement se contenteroient d'une paye petite, pourveu qu'ils aient moyen de vivre, mais il faut que ces choses là soient suivies.

« Je ne serois point d'avis, jusques à ce que l'ennemi soit séparé, d'envoyer des troupes fort loin parce que cela emmèneroit tous les soldats.

« M. de Charost demande un règlement pour les gardes avec le lieutenant de roy. Je crois qu'il seroit nécessaire avant que de les envoyer à Calais.

« Je mande à M. le Cardinal que j'ai fait payer pour le mois de novembre pour deux mille francs d'officiers

d'artillerie, et que j'ai retenu quatre-vingts chevaux pour travailler à beaucoup de choses nécessaires, à qui j'ai fait aussi donner un mois. On a payé les François de Bourbourg et Mardick pour quinze jours. Les officiers qui sont allés à Mardick ont eu quelque chose de plus. Si je vous contois le détail de tous les travaux d'icy, il n'y auroit pas de fin. Vous le verrez bien par l'argent, duquel je vous asseure que personne ne s'enrichit, et on use d'un très-grand ménage et avec de très grandes difficultés par la saison et par beaucoup d'autres circonstances. C'est, Monsieur, etc. »

« A Calais, le 17 novembre 1657.

MONSIEUR,

« J'escrit à son Eminence et ne me donne l'honneur de vous faire que ce mot. Je suis venu à Calais où on a embarqué sept ou huict cents hommes de renfort pour Mardick. Je crois que dans deux ou trois jours que si l'ennemi ne l'attaque, ce que je ne pense pas, qu'ils se résoudront à se retirer et mettre leurs troupes plus en arrière. Vous pouvez par les nouvelles de plusieurs gens de Flandre savoir à quoi l'ennemi se dispose. Je crois qu'il n'y auroit pas de temps à perdre d'envoyer les quartiers. Je mande à M. le Cardinal qu'il me semble que l'on pourroit mettre deux ou trois régiments d'infanterie dans le Boulonnais et en loger un bon nombre vers Abbeville. C'est un bon endroit que ce coin de Normandie et de Picardie. Le pays, depuis Amiens jusques à Boulogne, en deçà de la Somme, n'a pas esté ruiné : on pourroit y mettre beaucoup de

cavalerie. Il faudra nécessairement quelqu'un qui ait l'œil en hiver à Bourbourg et aux forts qui en font la communication. Je crois que pour Mardick, quand les Anglois verront le bas fort en estat qu'ils ne le négligeront plus et en prendront beaucoup de soin. Je mande à Son Eminence que je crois qu'elle trouvera bon, si les ennemis se retirent, que l'on m'envoie mon congé. J'ai veu avec M. d'Ormesson l'estat de la despense et du paiement des Anglois. Il vous en informera particulièrement, et je vous supplierai d'estre bien persuadé que personne ne vous honors plus que je (ne le) fais, et que je suis etc. »

« Ce 20 novembre 1657.

MONSIEUR,

« Vous aurez sceu ce que M. le Cardinal m'escrit par le gentilhomme qu'il m'a envoyé. Si ces nouvelles la continuent par l'ordinaire suivant, je ferai tout ce qui se pourra, afin que si on ne peut pas demeurer avancé comme je suis, je demeure au moins un peu en arrière, qui sera vers les lieux où seront les quartiers. Vous verrez par la copie d'une lettre que j'envoie en quel estat est Mardick. Il y a bien deux mille hommes présentement, dont j'en ay envoyé une partie dès que le bas fort a esté en estat de défense. J'envoye le Sr de la Barge pour dire l'estat des choses icy. Quand je croirai que les ennemis assiégeront Mardick, je ne serois pas bien aise que l'armée fust séparée ni estre à Paris. Quand cela ne sera point, j'ai assez d'affaires pour souhaiter de ne guères demeurer icy. Vous me

ferez la grâce de lui parler en cette conformité-là, et de me croire, etc. »

P.-S. « Je crois qu'il seroit bon d'envoyer promptement un règlement pour le lieutenant de roi de Calais avec les gardes.

« Je vous supplie de faire ressouvènir M. le Cardinal de ce qu'il a promis à M. de la Barge pour l'employer durant le quartier d'hiver. Vous m'obligerez extrêmement de le servir. »

« A Ardres, le 25 novembre 1657.

« Comme les troupes ne peuvent plus demeurer a cette teste icy, il seroit entièrement nécessaire que l'on envoyast promptement les ordres des troupes qui doivent demeurer dans le Boulonnais, j'entends de l'infanterie, car je ne sçais pas si on y laissera d'autres régiment de cavalerie que celui de Villequier. Je pense que vous estes bien persuadé de la nécessité que les troupes ont d'aller en quartier. Avec cela il est tout-à-fait nécessaire que quelqu'un demeure, j'entends un Lieutenant Général. Tout ce qu'il y aura à faire, j'entends si l'ennemi attaquait Mardick, ce seroit de faire embarquer les gardes qui sont à Calais. Ils feront assurément la mesme chose d'Angleterre. Pour vous dire ce que je pense, je ne crois pas que les ennemis osent l'attaquer. Il y a plus de deux mille hommes effectifs dedans; j'y ai près de vingt officiers de mon régiment d'infanterie. Il y a vingt vaisseaux au pont et des troupes de France et d'Angleterre prestes à y mettre. Tout cela est nécessaire, mais aussi c'est une grande entre-

prise en hiver à des gens qui ont si peu d'infanterie. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous aura dit le S^r^ de la Barge sur ce qui regarde mon congé et les ordres du quartier d'hiver, qui assurément, eu esgard aux troupes ne peut pas estre trop pressé. Faites-moi l'honneur de me croire etc. »

P.-S. « Montalieu a escrit à quelqu'un de mes gens que l'on lui avoit parlé de réforme de mon régiment de cavalerie. Ce n'est pas que je fasse de comparaison à celui du roy ni de M. le Cardinal, mais jamais quand les autres sont demeurés à douze compagnies, il n'a esté au-dessous. Il fait présentement trois bons escadrons. —Je vous recommande la compagnie de M. de Madaillan. »

« A Ardres, le 27 novembre 1657.

« MONSIEUR,

Je renvoie le S^r^ de Coulange, qui arriva hier. Je fais marcher toute la cavalerie, qui ne peut plus subsister vers Renty et Hesdin, et seulement le régiment de la Ferté d'infanterie. Pour le reste de l'infanterie, je l'envoierai entre Calais et Boulogne, craignant de faire marcher en-delà quelques régiments qui demeureroient dans le Boulonnais. Je m'en vas demain en bateau, renvoyant mes gens vers Montreuil. Je verrai là quelque jour s'il n'y a rien de nouveau du costé de Mardick.

« Il y est marché, il y a sept ou huit jours de l'infanterie de l'ennemi qui s'en va vers le Hainault. On assure qu'il y a sept régiments, je crois qu'ils sont tous faibles, mais néanmoins ils en auroient besoin s'ils vou-

loient assiéger présentement Mardick. La chose se rend tous les jours plus malaisée pour eux. J'envoie encore beaucoup d'officiers à Mardick, afin que l'ennemi ait cette nouvelle-là en mesme temps qu'il apprend que la cavalerie s'éloigne. On donne dix escus aux lieutenants et quinze francs aux sergents qui s'embarquent. Je trouve icy un chacun de bonne volonté, dans la plus grande misère du monde; ce sont des choses qui ont leur fin.

« Je vous supplie très-humblement, comme il est malaisé que l'on ne sache par beaucoup d'avis de Flandre la pensée présente des ennemis sur Mardick, de vouloir me mander, ou suppliant M. le cardinal qu'il le fasse faire, et que je puisse en savoir des nouvelles. Les lettres me trouveroient à Montreuil ou à Boulogne, ou peut-estre à Calais. S'il ne vous plaisoit point m'envoyer les lettres exprès, il les faudroit seulement faire tenir chez moy à Paris.

« La plus nécessaire chose pour celui qui demeurera en ce pays icy, c'est d'avoir un ordre afin que les gardes qui sont à Calais et les Suisses qui sont à Ardres fissent ce qu'il leur ordonneroit pour sortir promptement au secours de Mardick ou de Bourbourg. Je ne vois que cela en ce pays ici de capital. M. le cardinal me parle de M. le mareschal d'Aumont; j'en serois très aise. Il y marche deux vieux régiments d'Angleterre à leur costé qui seront sous les ordres du chevalier Reinolds, qui commande à Mardick. Mais je ne sçais pas la restriction qu'il y aura et s'il les peut faire venir quand il veut. Je touche à M. le cardinal un

mot de la réforme. Assurément il faudrait en voir un peu le détail que je sais qui est très-fascheux, mais aussi par une règle générale, il y a des gens à qui on fera la plus grande injustice du monde à des personnes d'infanterie qui ont de bonnes compagnies et qui seront réformés après avoir bien servi une longue campagne sans argent. Je vous supplie très-humblement de me croire, etc.

P.-S. — « Il seroit fort nécessaire, si M. le mareschal d'Aumont ne prend pas si tost le commandement de ces troupes icy, qu'il y eust un ordre pour M. de Charost, afin de faire promptement embarquer ou envoyer à Bourbourg, deux ou trois cents hommes de gardes, s'il voit qu'ils en ayent besoin, et aussi un mesme ordre à M. de Rouville d'envoyer des Suisses à Bourbourg, si M. de Schomberg les demande. »

28 Novembre 1657.

« Monsieur,

« Suivant les ordres du roy, j'envoie à Calais dix compagnies des gardes françoises. C'est M. de Renouart qui les commandera, qui se rencontre le premier, faisant estat, si je n'ai point d'ordre contraire, de faire partir, quand je m'en irai, les compagnies de Pradel, Pleure, Putange, Flavacourt et Artaignan, dont les quatre premières sont devant Renouart. J'envoie aussi cinq compagnies des gardes suisses à Ardres, suivant l'ordre que j'en ai. Celle-ci est pour M. Hébert qui a appris la mort de M. de Matan (?) son frère. Il est estimé fort brave garçon.

« Je me suis donné l'honneur de vous escrire hier par M. de Coulange, en m'en allant. Il est fort nécessaire qu'il y demeure icy quelque lieutenant-général, afin de donner ordre à ce qui pourroit survenir.

« Je crois que vous apprendrez que l'ennemi ne songe pas à Mardick présentement. Je ne vois icy que M. de Lainville ou M. d'Etancourt, M. de Castelnau s'en allant. On saura ces jours icy si l'infanterie de l'ennemi se retire. Je suis, etc. »

« Ce 5 décembre 1657.

« MONSIEUR,

Je ne vous ferai que ce mot pour vous dire comme j'ai destiné les régiments d'Arbouville, de Belsunce et de Dampierre pour demeurer dans Bourbourg ; les régiments s'y attendent. Je croyais m'estre donné l'honneur de vous le mander. Je responds à M. le cardinal sur les choses qu'il m'a fait l'honneur de me mander, et n'ajousterai rien à celle-ci que l'assurance de la continuation de mes services. »

« Ce 5 décembre 1657.

« MONSIEUR,

« Je crois que s'il s'y fait de la réforme dans le régiment de Clérembault que vous voudrez savoir du mestre de camp sa pensée avant que de passer outre, mais je vous dirai que le comte de Bessé n'a point servi cette campaigne. C'est, etc.

« A Amiens, ce 20 décembre 1657.

« MONSIEUR,

« J'envoie mon neveu de Montgommery à Paris,

avec une lettre pour M. le cardinal, c'est sur le sujet du régiment de la Couronne, qui est traité comme Guise et Périgord, où il n'y a pas un soldat et distingué de tous les autres.

« Je vous assure que, hors trois ou quatre régiments, qu'il est aussi bon que pas un des autres. Je vous supplie très-humblement de dire à Son Eminence que je lui ai acheté ce régiment là, et ce que l'on fait, c'est proprement casser son régiment, ce qui n'arrive à pas un cette année icy. Si je n'ai point de nouvelles par Arras ou Béthune, que les ennemis soient ensemble, je donnerai ordre aux troupes de suivre leurs ordres pour le quartier d'hiver. C'est, etc. »

« A Amiens, le 21 décembre 1658.

« Monsieur,

« Je vous supplie très-humblement de vouloir faire employer Desroches en Picardie. St-Martin lui a dit que s'il vous plaist le faire employer en Normandie, il sera fort aise que l'autre demeure en ce pays icy.

« J'ai fait avec le S[r] Jacquier, l'estat du pain pour l'infanterie, qui ne monte qu'à 5,500 rations, à commencer du temps que je suis arrivé. Je crois qu'il y en a si peu d'effectifs que cette quantité leur suffira bien.

« Si on demeuroit plus longtemps ensemble, les régiments qui sont logés vers Doullens auraient peine à subsister, mais je crois qu'il faut voir encore quelques jours le mouvement de l'ennemi avant que de rien changer. J'attends de savoir des nouvelles de ce que devient le corps des troupes de l'ennemi qui est vers la

Lys, avant que de faire marcher aucunes troupes. Il y a des gendarmes et le régiment escossois que j'ai trouvé à Amiens, que j'ai laissé marcher. Je suis, etc.

« A Amiens, ce 22 décembre 1657.

« Monsieur, — je receus hier une lettre de Son Eminence, par laquelle il (sic) me mandoit que vous m'escriviez, mais je n'ai point receu la lettre ; il faut qu'elle soit en chemin. C'est un aide-de-camp qui porte cette lettre, que j'avais laissé à Bourbourg pour assister M. de Schomberg. Il n'a rien touché du tout ; j'en escris à Son Eminence ; je lui ai donné un Mémoire de trois ou quatre articles, en quoi consistent toutes ses demandes. Le principal est que M. d'Ormesson ne manque pas d'argent. Rien aussi ne leur est plus nécessaire que des habits. Il y périra beaucoup de soldats de n'en avoir pas eu de bonne heure. Sur ce que M. le Cardinal m'escrit du quartier d'hiver, je consulterai avec M. Piétre (?) pour voir s'il se pourroit trouver de l'argent pour tenir ensemble quelques troupes de celles qui hivernent dans les quartiers icy. Il n'y a que ce moyen seul d'en retenir, qui est de les payer et les laisser dans les villages. C'est principalement les officiers qui n'ont pas un sou. Pour de l'infanterie, je n'en sache plus : les soldats sont si mal traités durant la campaigne qu'au commencement de l'hiver ils ne sont plus en estat de servir. Un argent comptant ne raccomode point les choses ; il faut une suite, et outre cela, l'opinion confirmée que chacun a que les troupes qui demeurent dans les lieux où il faut servir sont les plus abonnées, fait prendre un train aux

choses qu'il n'y a que des preuves contraires par les actions qui puissent faire changer de pensée. Je suis, etc. »

« A Amiens, ce 22 décembre 1657.

« Monsieur, — depuis vous avoir escrit il y a deux heures par un aide-de-camp qui vient de Bourbourg, j'ai parlé à M. Piétre et aux receveurs des élections de cette généralité. Je trouve que l'on pourroit mettre ensemble toute la cavalerie de cette généralité, et qu'ils leur avanceront cinq cents livres par compagnie en l'envoyant au-delà d'Hesdin, dans des lieux où ils ne tirent rien.

« Pour ce qui va dans la généralité de Soissons, j'envoierais, sous les brigadiers qui y vont, la cavalerie entre Saint-Quentin et Ham, qui est une élection dont on ne tire presque rien. Il faudroit que l'intendant qui est dans cette généralité-là, envoyast au moins mille francs par compagnie promptement à toutes ces troupes-là.

« Ce qui va en Lorraine et Champaigne, je le retiendrois quelques jours dans le Vermandois, dont on ne tire aussi presque rien.

« La plus grande difficulté est pour ce qui va en Normandie, car ils ne peuvent demeurer que sur la Picardie ou Normandie et dans tous les deux ils ruineront tous les quartiers. Il faudroit que de ces généralités on envoyast promptement au moins mille francs par compagnie de cavalerie et quatre cents francs pour l'infanterie. Il ne se peut pas qu'avec tout cela la Pi-

cardie ne s'en sente beaucoup, et les discours sont bien plus aisés que l'exécution.

« Pour les troupes qui doivent aller en Auvergne, Bourbonnais et Nivernois, il faudroit les laisser marcher, j'entends la cavalerie, y en ayant icy assez, et on retiendroit l'infanterie quelques jours. Ceci n'estant qu'une pensée qui ne peut pas durer longtemps, faute de fourrage pour la cavalerie, et s'il n'est pourveu promptement par de l'argent pour les troupes des généralité de Soissons et de Normandie, il est impossible qu'elles demeurent en corps, les officiers n'ayant pas le moyen, non plus que les cavaliers, de faire ferrer leurs chevaux.

« J'ai fait donner du pain à la cavalerie et ai envoyé M. de Podwitz avec cinq régiments à la teste du pays.

« Je ferai marcher après-demain les régiments de la généralité de Soissons ; pour ceux de Normandie, il faudroit ou que les receveurs envoyassent promptement de l'argent, ou que l'on en avançast que l'on reprendroit sur eux.

« J'escris une lettre toute conforme à ceci à Son Eminence et suis de tout mon cœur, etc.

« Il seroit bon d'avoir promptement response. J'ajouterai seulement une chose que je ne mande pas à M. le Cardinal, qui est que les trois régiments de Picardie, la marine, et mon régiment que j'ai trouvé en delà d'Abbeville, tirant vers la Normandie, et qui y demeurent, perdroient tous leurs soldats si on les faisoit avancer. Tout ce qui se peut est de les laisser là tant que l'ennemie sera ensemble. »

« A Amiens, le 24 décembre 1657.

« Monsieur,

« Il y a un gentilhomme qui est avec moi de cette année nommé Du Lion, que j'avois tenu à Mardick et qui s'estoit fort brouillé avec M. Talon, et qui mesme escrivoit contre lui. Je l'ai trouvé icy qui portoit des lettres de créance, et comme il est parti en mesme temps que le gentilhomme de M. le Cardinal, qui doit estre arrivé hier à Paris, je ne lui ai point voulu donner de lettres pour y aller, n'estant pas bien aise qu'il se serve de mon nom pour parler contre une personne que je suis persuadé y avoir fait ce qu'il (sic) a peu, dans un lieu abandonné un temps aux Anglois ; on ne peut quelquefois pas y faire davantage. M. Piétre vous envoie le mémoire de ce que je lui ai dit qu'il fist partir en diligence pour aller à Mardick. J'ai creu que ce seroit gagner du temps, et c'est toujours une despense nécessaire à faire que des mousquets, des outils et du plomb ; pour de la mesche et des grenades, on n'en peut pas avoir sans ordre de la Cour.

« Je crois qu'il seroit nécessaire que M. Jacquier retinst cent cinquante chevaux à la frontière, afin que cela fust prest s'il falloit le mettre ensemble dans les places d'Arras, Béthune et la Bassée ; on trouveroit des chevaux pour du canon, avec cette disposition. Je reviendrai toujours au premier bruit.

« Les ennemis commencent à se séparer beaucoup, mais il n'y a pas apparence que ce soit pour entrer tout-à-fait en quartier d'hiver. C'est pourquoi il faut assurément tenir le plus de troupes que l'on peut à la

frontière. Il n'y a que l'infanterie qui est comme réduite à rien. Si sur la fin des campagnes on la soutenoit avec quelques moyens, elle ne se réduiroit pas en cet estat-là, et ce ne sont pas des choses où on puisse remédier promptement, qui est ce que l'on demande toujours à la Cour.

« Tout ce que je sçaurois, c'est de donner promptement de l'argent à quelques régiments, afin qu'ils envoyassent des recrues, — lesquels estant dans les quartiers d'hiver et dans les villages pourroient se maintenir.

« Il arrivera aussi un bon effet : c'est que Mardick se mettant en bon estat, l'armée des ennemis ne pourra plus l'attaquer, quand mesme on ne seroit pas si prest à estre en campagne. Je suis, etc. »

A Amiens, le 29 décembre 1657.

Recommande M. de Cugnac, son parent, qui est prisonnier à Amiens, qui offre d'aller faire rendre la liberté à M. de Gadaigne, et qui, s'il ne peut réussir, s'engage à venir se remettre en prison.

« Décembre 1657.

« Monsieur,

« Le sieur Dufresnoy m'a montré les ordres de la réforme, que j'ai aussi apprise par la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire.

« Je crois, sauf votre meilleur avis, — qu'il seroit mieux de les réformer dans leur quartier d'hiver, car les troupes estant encore en delà de la Somme, il s'en iroit assurément des gens du costé des ennemis. J'es-

cris aussi une lettre conforme à celle-ci à Son Eminence, laquelle j'envoie par le mesme courrier et je lui mande que comme les régiments de Podvits et Rochepaire (Rochepierre ?) sont tous Allemands, que je crois qu'il (sic) ne trouvera pas mauvais que dans le quartier d'hiver qu'ils reçoivent pour quatre compagnies, qu'ils en entretiennent ce qu'ils pourront de leurs officiers ou cavaliers de leurs deux autres compagnies, car des François se peuvent mettre dans cette compagnie réformée du Roy, mais des Allemands, il faut qu'ils s'en retournent dans leur pays.

« M. le maréchal de la Ferté n'en réforme point ni de son régiment ni de Brignon, et pourveu qu'il n'en couste pas davantage au Roy, je crois que le but n'est pas de les licencier, mais de diminuer la despense.

« Je prétends, dans mon régiment de cavalerie, faire subsister tout le paiement de 10 compagnies, le reste le mieux que je pourrai, que je crois estre la chose du monde la moins défendue.

« J'ai veu dans l'établissement du quartier d'hiver imprimé comme les compagnies d'infanterie sont payées à 20 hommes. Il vous plaira mander aux intendants que si des régiments comme Picardie et mon régiment en mènent davantage dans le quartier que l'on ne soit pas obligé de les licencier.

« Je viens de voir comme les deux capitaines de Rochepaire qui sont retranchés sont présents et ont tousjours très-bien servi, et un des Podvits, car pour l'autre compagnie, je crois qu'elle est vacante. Je vous avoue qu'il me semble que le Roy ne payant que

quatre compagnies doit au moins laisser la satisfaction à un colonel de faire comme il l'entend.

« Je vous supplie très-humblement de faire cognoistre à Son Eminence, ainsi que je (le) lui mande, que je suis fort touché de voir nommer ces capitaines Rochepaire et Bodvits, qu'il y a dix ans qui sont avec moi. Si j'avois plus de bien que je n'ai, je n'en serois pas embarrassé, car je leur donnerois moyen de se retirer. »

L'année de 1658 s'ouvrit par la perte d'Hesdin qui se donna à Condé (mars) et par la défection du maréchal d'Hocquincourt. On se hâta de renouveler le traité avec Cromwel, et Turenne entama sans retard la campagne. Il marcha résolument sur Dunkerque (25 mai) avec 20,000 hommes dont 5,000 Anglais. Les ennemis voulurent tenter un grand coup et livrèrent la bataille le 14 juin : ils furent impitoyablement battus. La place capitula neuf jours après. Turenne enleva successivement Berghes (1er juillet), Furnes, Dixmude. Le mouvement fut arrêté par la subite maladie du roi, atteint d'une fièvre maligne à Mardick. Louis XIV guéri, Turenne reprit l'offensive et fut promptement aux portes de Bruxelles.

« 1er septembre 1658.

« J'eusse esté bien aise que M. de Podvits eust tiré deux cents pistoles de M. de Conflans, et cela se faisoit par ùn eschange contre quelque autre colonel, et je lui avois promis de s'en retourner en Flandre. M. de Renel lui a fait donner permission de s'en aller en Bourgogne, afin que M. de Podvits n'en tire rien. Il sçait

bien comme je m'intéresse là-dedans, car je lui en ai parlé, et lui me respondit plus haut qu'il ne faudroit, et il m'a fait ce tour-là sous main. La juridiction d'un général seroit bien raccourcie si on ne pouvoit pas faire plaisir à un de ses amis pour un prisonnier, et avec son consentement et dans l'ordre. J'ai sceu en escrivant que cet argent-là n'est pas pour M. de Podvits, mais pour les officiers de son régiment. Je dis ceci afin que l'on ne croie point que M. de Podvits soit mieux en ses affaires de deux cents pistoles s'il les touchoit. »

« A Dixmude, le 1 septembre 1658, au matin.

« MONSIEUR,

« J'ai fait arrester le capitaine qui commande le régiment de la Marine qui s'appelle Clodoré, et l'ai envoyé en prison à Furnes. Je crois que le moindre chastiment qu'il mérite, c'est d'estre cassé. C'est un brave officier, mais cela mérite un exemple, et je pense qu'il n'y a rien de si préjudiciable que si on passoit cette affaire-là sans punition, car après m'estre venu trouver et estre retourné à son régiment, ils n'ont pas pris l'ordre comme je lui avois commandé.

« J'envoie l'estat des munitions que je prends à Dixmude, et je vous supplie que je sache celui qui demeurera vers Calais avec ordre de les faire remplacer, et de mettre dans cette place-là et dans Furnes ce que son Eminence y destine.

« J'ai receu vostre lettre par ce garde, par laquelle vous me mandez que M. de la Feuillade marche avec son régiment et les dragons, et que le reste de l'armée

part aujourd'hui. Je leur ai envoyé un garde pour leur porter un ordre pour marcher droit à Dixmude.

« Je n'ai point d'autres nouvelles de l'ennemi si ce n'est qu'ils sont sur la Lys avec l'armée. Je suis, etc. »

P.-S. — « Je vous supplie que Son Eminence me renvoie par ce garde l'estat des munitions qui demeurent à Calais pour fournir les places et ce qui est à Amiens et aussi si M. le mareschal de Schulemberg va où on a pensé. »

Turenne enleva Oudenarde le 9 et en fit sa place d'armes ; il battit une division espagnole devant Menin qui ouvrit ses portes, et attaqua le 12, Ypres, qui se rendit le 24.

« Au camp devant Ypres, le 24 septembre 1658.

« Monsieur,

« Il y auroit bien des relations à faire de tout ce que par bonheur il se rencontre que l'on fait en ce pays. J'envoie le sieur de Madaillan trouver M. le cardinal afin qu'il lui plaise informer Sa Majesté comme Ypres vient de demander à capituler. M. d'Humières a escrit il y a quelques jours à Son Eminence pour le gouvernement. Je lui en parle d'une façon pour lui faire cognoistre qu'il ne sçauroit pas m'obliger plus sensiblement que de lui faire cette grâce de lui procurer auprès de sa majesté.

« Je vous supplie très-humblement de vouloir lui servir, et il m'a semblé que M. le cardinal est tout-à-fait bien persuadé de lui. Je ne vous fais que ce mot en passe pour cela, et je vous supplie de me continuer l'honneur de votre amitié. C'est etc. »

« Au camp d'Ypres, le 27 septembre 1658.

« J'envoie le capitaine de mon régiment d'infanterie qui s'appelle Provins pour porter la capitulation d'Ypres. Il y a près de trois sepmaines que je n'ai point receu des lettres de Son Eminence. Il y avoit dans la place plus de gens que je ne pensois ; cela montoit à huit cents hommes de pied, dont cinq cents estoient de ces nouvelles levées, et bien cinq cents chevaux. J'avois fait quelque peu de lignes autour de la place, et je mande à M. le Cardinal qu'outre deux mille escus que M. de la Haye, qui estoit à Saint-Venant m'avoit prestés, on n'a despensé que peu de chose dont je n'aie pas encore de compte.

« Pour des munitions de guerre, il n'y a esté enployé que six milliers de poudre, outre ce que j'avois à la campaigne. La ville a tenu cinq jours de tranchée ouverte, et on a perdu assez de gens. Il y a beaucoup de malades. Ayant laissé des gens à Oudenarde et Menin, je n'avois pas cinq mille hommes de pied en tout. La circonvallation est bien aussi grande que celle d'Arras.

« Je crois que mettant des hommes et des munitions dans Oudenarde, qu'il se maintiendra l'hiver. Il faut en Flandre que les places se fassent d'elles-mesmes ; on y travaille fort, mais comme cette place est de plus de conséquence qu'aucune que le roy ait jamais tenue en Flandre, il faudroit de l'argent pour y faire travailler, et que les peuples y vissent de l'abondance. La conservation de ce bien-là doit, à mon advis, faire une révolution en Flandre.

« On m'a mandé que M. de Mesmes a eu ordre de se retirer, de quoi je suis bien marri. Vous savez qu'il avoit la bonté de prendre cognoissance des affaires de nostre maison. On dit que vous venez à Compiègne et à Amiens, et je vous demande la continuation de l'honneur de votre souvenir et que vous me croyiez, etc. »

Deux jours après nous prenions Comines, et Turenne alla s'établir à Espierres, sur l'Escaut entre Oudenarde et Tournai.

« Du camp d'Espierres, 25 octobre 1658.

Voyage projeté du roi à Lyon. — Il est essentiel de ne pas laisser ruiner les troupes si l'on veut qu'elles résistent à l'ennemi. — Solde et quartiers d'hiver également nécessaires. — Des mesures sont sans doute prises par M. Colbert pour la continuation du pain par M. Jacquier. — Des gens qui vont faire l'amour en Dauphiné ne sont d'ordinaire guère inquiets pour ce qui se passe en Flandre.

« Au camp de Turcoing, ce 8 octobre 1658.

« Monsieur,

« J'ai receu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire par M. de Madaillan. M. d'Humières est tombé fort malade, et reviendra dès que sa santé lui pourra permettre. Sur la lettre que son Eminence lui avait escrite touchant Ypres, il avoit pensé d'y mettre pour major La Rubertière, qui en est fort capable, et dont M. le Cardinal a fort ouï parler. J'en escris en cette conformité à Son Eminence, et je lui

mande aussi que Vatry est un bon soldat, mais n'a point la capacité d'estre major dans une si grande place. Cela est fort important pour le service du roy, et fort considérable à M. d'Humières, qu'il y ait un homme entendu dans la place. La Rubertière l'est des plus que l'on puisse trouver et cognu pour cela.

« Je suis très aise de la nouvelle que vous me mandez touchant la place que l'on va remplir.

« Son Eminence me parloit d'un voyage du roy, mais l'armée n'estant pas en estat d'agir, veu la saison, je lui mande que je ne crois pas qu'il y ait raison de le faire, ne voyant nul profit apparent qu'on en peust tirer, car le temps vient que l'on ne peut plus marcher en Flandre, et les grandes villes commenceront à prendre vigueur, n'ayant plus d'armée à craindre. Ce n'est pas que la conservation des places prises ne puisse avec le temps faire espérer un changement. Je vous demande la continuation de vos bonnes grâces et que vous me croyiez etc. »

« Ce 27 octobre 1658.

« Monsieur,

« J'ai donné la lettre de licenciement pour la compagnie de Cateville dans le régiment du Roy, et le cornette de la compagnie et le maréchal des logis estant deux vieux officiers que le corps ne voudroit pas perdre, ils m'ont prié qu'ils les peussent faire recevoir à deux places vacantes par mort depuis peu des mesmes charges, l'un mareschal des logis de Charost, et l'autre cornette de Vibray. Je crois que Sa Majesté ne le trouvera pas mauvais. Vous l'en avertirez, s'il vous plaist,

afin que, s'il (sic) commandoit le contraire, on les renvoyast chez eux.

« Ce sont deux des plus anciens officiers du régiment, y ayant esté cavaliers et fort estimés. Je suis, etc. »

» A Grammont, le 5 novembre 1658.

« Monsieur,

J'escris à Son Eminence ce qui s'est passé depuis que je suis deçà l'Escaut, et je ne doute pas que vous ne sachiez par tous les advis qui viennent des Pays-bas, que les ennemis sont fort empeschés, mais comme ils sont tous dans leurs places, l'hiver va mettre fin à tout, et l'on alonge le temps autant que l'on peut.

« Je crois que l'on recevra icy de vos nouvelles pour le payement des troupes, et je ne m'esloignerai point ou de Flandre ou de la frontière que je ne sache le roy de retour.

« J'avais oublié de mander à Son Eminence que l'on a découvert un lieutenant de Souvlle qui avait esté dans la compagnie d'un bastard de M. de Manicamp, qui avoit intelligence avec M. le prince : il avoit esté à Tournai et devoit faire enlever la grande garde ou donner advis de quelque détachement de l'armée ou de quelque convoi. C'est son caporal, à qui il s'en estoit confié, qui l'a découvert. Je n'estois pas à l'armée et estois allé vers Grammont. M. Ducoudray m'a averti comme il estoit arresté, et j'ai mandé que l'on le fist juger promptement. Il a esté condamné à estre pendu et a esté exécuté aujourd'hui.

« M. de Coligny m'a envoyé demander aujourd'hui

un passeport pour aller de Tournai à Bruxelles, où est don Juan avec le marquis de Carvière (?) et M. le prince à Tournai. Je crois qu'ils hasteront fort leurs troupes d'Allemagne, et je m'imagine qu'ils empescheront, s'ils peuvent, les troupes de l'Empereur de s'engager contre les Suédois, afin de pouvoir les attirer en deçà plus aisément, et que si le roy de Suède n'en veut qu'à l'Electeur de Brandebourg, qu'ils pourroient bien le laisser faire. L'événement du siége de Copenhague décidera tout cela. Je vous supplie de faire souvenir M. le Cardinal, que le voyage du roy estant long, comme il y a apparence qu'il faut nécessairement de l'argent pour soutenir un corps de troupes ensemble.

« L'armée empesche que l'on ne puisse pas tirer de contributions de..... si on n'est pas assisté dans la fin de la campaigne sur le quartier d'hiver, les troupes dépériront extrêmement.

« Il y a plus de douze cents hommes qui travaillent tous les jours à Oudenarde, et l'armée qui en est proche empesche que l'on ne puisse rien tirer du pays. Je suis, etc. »

P.-S. « J'avais escrit à M. le Cardinal pour la liberté d'un capitaine de cavalerie de l'armée de l'ennemi pris à Dunkerque et qui est présentement à Beauvais. Il s'appelle Augustin de la..... Il est fils du président de Gand et est capitaine..... »

« Au camp, le 15 novembre 1658.

« MONSIEUR,

« J'envoie cet officier du régiment du Plessis, d'infanterie. Je vous supplie très-humblement de lui ordon-

ner le plus que vous pourrez pour son voyage. C'est un des meilleurs officiers de l'infanterie. Il a une lettre pour Son Eminence dont j'ai envoyé le duplicata par l'ordinaire. Je n'ai point eu de nouvelles des ordres que l'on a donnés en partant pour donner de l'argent aux troupes en les mettant dans les villes. Outre ce qui estoit dans Oudenarde, j'y ai mis quatre compagnies aux gardes, le régiment d'Espagny et le Catalan, et les régiments de cavalerie de Melin et la Villette, et deux lorrains, qui font six régiments, avec les deux de Rochepierre et Castelnau. Il n'est pas croyable les travaux que l'on a faits à cette place là. Le chevalier de Clerville les a fort bien pris et y a agi avec grand soin. Je verrai, estant delà la Lys, ce que je laisserai de cavalerie dans les villes, car tout ce que l'on a peu faire, c'est de demeurer en campaigne le plus qu'il se peut, et on ne sçauroit pas en Flandre laisser les troupes hors des villes, à moins que d'avoir pris tout le pays.

« M. le Prince est à Bruxelles avec Don Juan et le marquis de Carvière. Ils ont resserré depuis peu les troupes qu'ils avoient près des portes jusques au fossé, et si l'hiver n'empeschoit pas de demeurer, on est tellement au milieu d'eux, qu'ils ne peuvent jusques à la Meuse s'assembler en aucun endroit.

« M. de la Courtie s'en ira bientost. Il a esté bien aise de voir avec un peu de loisir toutes choses, et la cognoissance qu'il a du pays fait qu'il en juge mieux qu'un autre.

« Je demeurerai à Ypres jusqu'à ce que j'aie des nouvelles du retour de la Cour. Je ne sçaurois pas dire

si les ennemis feront repasser la Meuse à leurs troupes, au moins à une partie; je crois que c'est selon les nouvelles qu'ils auront du secours d'Allemagne, car s'il venait bientost, je pense qu'ils ne s'eslargiroient pas beaucoup afin d'estre prests à mettre en campaigne à son arrivée. La Flandre leur a refusé de l'argent, et il est certain qu'un pays ne peut pas estre plus près d'un changement. Ils ont présentement l'hiver devant eux, et le temps, selon que l'on s'en sert, apporte bien du changement aux affaires, je mandois à Son Eminence comme on a fait exécuter un lieutenant de Souville qui l'avoit esté du bastard de M. de Manicamp, et qui avoit intelligence avec M. le Prince pour enlever quelque garde. Il y a eu depuis une entreprise sur Dixmude descouverte. Il sera nécessaire d'un règlement du roy pour les contributions de Flandre. Ypres est le plus blessé présentement, ceux de Saint-Venant se faschant d'estre resserrés, mais la nature de la chose y obligera. Le séjour de l'armée fait que rien n'a pris d'assiette assurée, mais quand on le pourroit absolu (?) il sera fort aisé d'y pourvoir et avec moyen de contenter en partie un chacun. Je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces et me croire etc. »

P.-S. « Il y est venu un officier anglais qui m'a dit qu'il a veu en partant dans l'autre chambre du nouveau protecteur M. Fairfaix, M. Saubeuf et M. de Braguignan (?).

« J'ai envoyé quérir à Saint-Venant le fonds pour les nouveaux Anglois. Il y a très-longtemps que les vieux n'ont reçeu d'argent : ils commencent à en estre fort chagrins, et cela ne peut pas durer. »

« Au camp d'Isenghien, le 24 novembre 1658.

« Monsieur.

« J'ai receu les deux lettres qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, qui sont toutes deux du 1er novembre.

« Je vous envoie en diligence l'estat des troupes que je fais estat qui pourront demeurer en ce pays, et comme il est un peu grand pour la cavalerie en cas qu'il y eust de la difficulté de les y maintenir, vous ordonnerez, s'il vous plaist, que l'on réserve quelque quartier.

« J'ai envoyé sçavoir à Bergues si j'y pourrai mettre les régiments de Wirtemberg. Je n'ai receu cet estat pour Oudenarde qu'en deçà de la Lys, et outre cela ce qui y est demeuré de cavalerie y est bien plus propre, ces régiments de Wirtemberg, qui sont nouveaux, ne se maintenant pas si bien que les vieux régiments, et estant nécessaire d'avoir des gens effectifs dans cette garnison-là.

« Je vous envoie l'estat des officiers d'artillerie que j'ai retenus, et ce qu'il leur faut et pour les chevaux pour le mois de Novembre, et aussi ce qui a esté ordonné sur une somme de trente-six mille livres qu'un commis de l'extraordinaire a apportée à Menin pour les nouveaux Anglois, pour le régiment escossois de la garde, pour celui de Douglas et pour les Catalans.

« J'ai escrit en envoyant le vieux corps anglois à M. d'Ormesson, et en son absence à M. Piètre et à M. de Bar pour leur réception, et aux premiers pour l'ordre du logement, et comme j'avois nouvelles d'une sommc de cinquante mille francs qui vient, et que leur mois

monte, selon la dernière reveue, à trente-quatre mille francs, j'avois donné ordre de prendre sur ladite somme vingt-quatre mille francs, et dix mille sur une de trente-six mille, laquelle s'estant trouvée avoir passé jusqu'à Menin, et les Anglois ayant passé outre, j'escrirai à M^rs^ les surintendants pour les supplier de remplacer lesdites dix-mille livres, lesquelles on emploiera ici à des usages nécessaires.

« Je mande à Son Eminence comme je renvoie le régiment d'Artois sur la prière que M. le maréchal de Schulemberg m'en a faite, s'estant presque tout ruiné.

« Comme on dit que l'on ne met point de quartiers en Normandie, je ne vous dirai rien pour mon régiment de cavalerie et celui d'infanterie, si ce n'est de vous supplier qu'ils soient des mieux et pas trop éloignés.

« Je vous asseure que les villes, à moins d'un argent qui vienne tousjours à point nommé, ce qui ne se fait jamais quand il a à passer par diverses mains, est la ruine des troupes. Une marque d'un meschant officier, c'est quand quelqu'un dit qu'il fait aussi bon dans les villes, parce qu'il ne se soucie que d'avoir de l'argent, et point du tout d'avoir des soldats, qui lui sont à charge durant l'hiver, et pourveue qu'il mène douze ou quinze gueux de recreue à qui il n'a pas donné la moitié de ce que le roy donne, il croit avoir satisfait et estre asseuré de n'estre pas cassé. Ce que vous voyez que la cavalerie se maintient à cette heure, c'est que l'on garde durant l'hiver beaucoup plus de cavaliers que l'on n'a jamais fait, et autrefois les capitaines refaisoient pres-

que toutes leurs compagnies au printemps, et on ne se maintenoit pas si bien avec quatre demi-montres durant la campagne que l'on fait à cette heure sans rien toucher. Il y a toute la mesme raison pour l'infanterie.

« M. Jacquier est à Arras malade, et je n'ai encore eu aucune nouvelle de cette fourniture d'avoine à Ypres.

« Vous verrez par l'estat des troupes qui demeurent, le nombre de celles qui s'en iront. Il y reste fort peu de régiments d'infanterie, et je crois que pour quelques-uns de ceux d'Oudenarde, que l'on pourroit leur faire faire des recreues de bonne heure.

« Ce qui reste dans les régiments d'infanterie qui sont ici sont de bons hommes, et je crois que leur donnant les moyens, ils se mettront chacun à plus de 400 hommes.

« Je ferai marcher un de ces jours tous les régiments en France et je demeurerai à Ypres, et il est bien nécessaire qu'ils trouvent leurs quartiers à la frontière. Je vous envoie aussi l'estat des régiments que j'ai donnés à M. de Genlis pour escorter les Anglois jusques à Amiens, et n'ai rien à vous adjouster que l'assurance de la continuation de mon souvenir très humble, etc. »

P.-S. « Je ne sçais pas encore s'il y pourra demeurer plus ou moins de cavalerie à Bergues, et si j'y laisserai le régiment de Gassion.

« Je ne compte point les deux régiments de Créqui et de Broglie, que je renvoierai l'un à Béthune et l'autre à la Bassée. Je crois aussi qu'il en faudra laisser

encore quelqu'un à St.-Venant. On pourra peut-estre se trouver un peu court pour Ypres, car il n'y a point de fourrages.

2° *P.-S. (autographe)* — Je vous supplie de vous souvenir du S^r^. de Saint.-Mangin, maréchal des logis général de la cavalerie, afin qu'il puisse estre mis comme l'année passée. »

« Au camp d'Isenghien, le 27 novembre 1658.

« Monsieur,

« Comme mon régiment d'infanterie se retirera de la campaigne avec plus de huict cents soldats effectifs, sans sergents ni officiers, j'ai creu qu'ils feroient bien de vous envoyer un officier afin qu'il vous pleust parler à M. le Cardinal pour leur logement et qu'il y eust ordre à l'Intendant d'en donner davantage aux compagnies fortes, que tousjours tous les effectifs fussent logés.

« Il y a des compagnies qui se retireront au-dessus de cinquante et d'autres qui passent soixante. Vous pouvez bien juger comme ils se trouvent court quand ils sont traités pour le logement comme les compagnies qui n'ont que trois ou quatre soldats.

« Je vous supplie aussi très-humblement de vouloir parler pour les six compagnies qui sont au-dessus des vingt afin qu'elles ayent leur logement et paiement ; s'il n'y arrive point d'inconvénients, ils seront au commencement de la campaigne quinze cents soldats effectifs. Je me suis donné l'honneur de vous escrire depuis deux jours par le neveu de M. de Montpezat,

que son oncle m'avoit fait prier d'envoyer à Lyon, de sorte qu'il ne me reste rien à ajouster que la protestation d'estre toujours, etc. »

« Du camp de Morsele (?), le 29 novembre 1658.

Au sujet des quartiers d'hiver. — Il faut tenir les troupes en état de marcher à la première occasion. — Le manque d'argent arrête les travaux d'Oudenarde, et cause de la désertion.

Les ennemis se mettent entre Bruxelles et Namur.

L'état des troupes est assez bon.

Le roi de Suéde, dit-on, a été battu sur mer par les Hollandais.

(Sans date).

« Comme il y a des régiments de cavalerie en ce pays icy qui ont leurs quartiers sur la frontière, je crois que vous pourriez y mettre de l'infanterie en leur place, leur faisant à proportion fournir la mesme somme qui se trouvera imposée. J'ai seulement à vous dire que n'ayant peu loger un régiment de cavalerie lorraine, au lieu de quatre j'en envoie cinq en Picardie, et je mandois à M. d'Ormesson que je croyois qu'en attendant les ordres du roy, il pouvoit les mettre en la place de ceux qui demeurent en Flandre. Ce que je dis est pour avertir de la chose afin de donner les ordres du roy comme vous le jugerez à propos. »

Au camp de Hansbeke, ce 20 novembre 1658.

« Monsieur,

« Vous sçaurez par M. de la Courtie, toutes les nouvelles de ce pays ici, et comme je suis assez en

peine de n'avoir point eu de vos nouvelles depuis estre parti de Paris, et cela consiste en deux articles qui est d'avoir de l'argent pour les troupes qui demeurent dans les garnisons, et savoir où se mettront celles que je serai obligé de renvoyer à la frontière de Picardie ; il eust été bien nécessaire qu'en quittant Oudenarde, on eust peu leur laisser de l'argent, car il n'y aura pas de seureté pour les convois, et on renverra avec grande peine des soldats que l'on maintiendroit avec peu, et les commencements donnent l'envie de quitter une garnison ou d'y demeurer. Je ne sçaurois pas croire que je n'aye de vos nouvelles un de ces jours, par lesquelles je sache que vous envoyez quelques fonds.

« On est fort incertain de savoir icy quand le roy reviendra ; ma pensée seroit, s'il arrive à Paris dans le commencement de janvier ou devant, que laissant tout mon équipage en ce pays, que j'allasse promptement y faire un voyage, et suivant les nouvelles je reviendrois tout aussitost, les choses demeurant dans la même disposition.

« Tout dépend de la façon dont se passeront les choses à Lyon. Je vous supplie très-humblement de faire savoir chez moy à Paris ce que l'on peut dire de la longueur de vostre voyage et des autres circonstances, et me faire l'honneur de me croire, etc. »

Au commencement de décembre Turenne laissa à peu près la moitié de l'armée dans les places conquises et renvoya le reste en France. Lui-même demeura

encore quelques semaines dans ces parages, mais il regagna également Paris peu de jours après avoir écrit les dépêches suivantes :

A Neuve-Eglise, le 2 décembre 1658, 6 h.

« Monsieur,

« Depuis m'estre donné l'honneur de vous escrire, un garde que j'avais envoyé à MM. les surintendants est de retour, par lequel ils m'escrivent que les cinq cents mille francs pour envoyer en Flandre sont tout prets, mais qu'ils attendent un ordre de la Cour pour l'envoi de la dite somme.

« Les avoines que M. Jacquier devoit fournir à Ypres ont aussi receu du retardement dont on escrit à M. Colbert à Paris.

« Je fais marcher toutes les troupes à la frontière tant cavalerie qu'infanterie, à la réserve de ceux qui demeurent en ce pays icy, dont je vous ai envoyé l'estat et celles pour lesquelles vous m'avez envoyé les quartiers y marchant ; le reste, qui ne l'a pas receu, attendra la distribution à la frontière.

« Je mande à M. le Cardinal qu'il n'y a rien de plus important que, suivant les nouvelles que vous aurez de Flandre, vous fassiez demeurer tout sur la frontière, ou escorter davantage les régiments d'infanterie qui s'en retournent. Si vous les mettez dans les villes, ils perdront tous leurs vieux soldats et n'auront que des recreues au printemps. Ayant de l'argent pour les payer, on pourroit les serrer dans des bourgs et leur donner promptement les recreues afin qu'ils se mettent en estat.

« Vous verrez bien le dessein des ennemis, et s'il est d'attendre les troupes d'Allemagne avant que d'agir, je demeure à Ypres, et je vois bien qu'il seroit plus seur de retenir toute l'infanterie, mais aussi on n'auroit pas d'armée au printemps. Ce retardement d'argent fait perdre bien des soldats des garnisons, et il n'y auroit rien eu de plus capital que de le recevoir trois sepmaines auparavant que les troupes qui doivent s'en retourner fussent parties. Faites-moi l'honneur de croire que je suis etc. »

« A Ypres, le 4 janvier 1659.

« Monsieur,

« J'ai sceu de M. de Vilosel comme les ordres ont esté envoyés à mon régiment d'infanterie qui estoit demeuré à la frontière et de M. d'Ormesson que le régiment de Pontivy estoit passé à son quartier de ..... Je ne vois plus de troupes à la frontière qui n'ayent leur quartier. Dès que le paiement aura esté fait à Menin et à Oudenarde, on vous en envoiera l'estat. J'ai fait donner mille livres par compagnie de cavalerie ; il y en a 151, comptant les quatre d'Arras, six de Béthune et six de la Bassée. On a donné cinq cents livres au mestre de camp présent et deux cents livres pour l'estat-major des régiments où il n'y en a point, et cinq cents francs à chaque brigadier, dont il n'y en a que deux qui sont M. de..... et M. de Beauvois. L'infanterie ira à plus de cent mille francs, et on a fait donner outre cela dix mille francs aux italiens et quelque supplément aux escossois.

« Il commencera demain à y arriver de l'avoine de

Dunkerque, et pour un si grand corps de cavalerie comme celui qui est en ce pays icy, le fourrage a esté fourni par ordre sans y manquer.

« Je crois que M. le Cardinal aura receu une lettre par laquelle je lui mandois qu'il y est arrivé un grand désordre dans deux places de l'ennemi, à Alost et à Tentremonde (Dendermonde).

« Les bourgeois et les régiments espagnols se sont battus. On mande que de celui de Menessis (?) il y a eu quatre capitaines tués. On a envoyé de Bruxelles le vicomte de Dienne, sergent de bataille, pour apaiser ce désordre là. Cela est venu pour les billets dont les régiments espagnols ont accoutumé de prendre un nombre excessif, et c'est en quoi leurs quartiers d'hiver leur valent beaucoup.

« Si vous voyez de delà que les choses se disposent à la continuation de la guerre, il sera fort nécessaire de faire donner de bonne heure l'argent pour les recreues de l'infanterie, car les officiers prennent prétexte, et avec raison, de retarder leur marche pour des quartiers, et quand ils partent avant qu'elles soient arrivées, elles viennent à l'armée et en si petit nombre et en si mauvais estat qu'elles sont presque inutiles.

« Comme vous n'estes point de retour à Paris, je n'ai pas adressé beaucoup d'officiers pour les recreues, mais si vostre séjour à Lyon estoit plus long à Lyon (*sic*) en mandant à M. de Vilosel à quels régiments on en veut donner présentement, et lui me le faisant savoir ; je donnerais ordre à ce qui est de ce pays ici pour ceux qui sont en France je crois qu'il en sçait souvent des

nouvelles. Vous ferez, s'il vous plaist, considérer à M. le Cardinal qu'il n'y a pas beaucoup de régiments d'infanterie françoise et que le nombre de compagnies a esté diminué, de sorte que si vous en laissiez sans recreues, vous n'auriez pas beaucoup d'infanterie.

« Il n'y a pas déserté de soldats, mais il en est mort un grand nombre dans les hôpitaux de blessures ou de maladie ; à Ypres on en a enterré plus de sept cents. Ils font courir le bruit en Flandre qu'ils traitent avec l'Angleterre, mais je ne vois rien sur quoi on puisse poser de fondement. Les troupes de l'ennemi se sont mises ces jours passés en quartier d'hiver, et toutes choses dépendent de ce qui se fait à Lyon, là où je crois que le commencement de janvier fera résoudre toutes choses, car assurément le séjour de la Cour plus long que ce temps-là pourroit donner beaucoup d'avantage à l'ennemi, et je ne doute pas qu'il n'obligeast aussi les alliés à penser à eux.

« Le million d'or a esté remis à Anvers; on dit que M. le Prince en a quatre cents mille escus. Je vous supplie très-humblement à croire que je suis, etc. »

P.-S. « L'année passée, sur le nombre des places de mon régiment de cavalerie, j'avois entretenu les douze compagnies. Je vous supplie de vouloir faire ressouvenir M. le Cardinal que le mesme traitement soit continué. Il y a un parent de ma femme qui a une de ces compagnies, et ces choses-là.

« A Ypres, ce 11 janvier 1659.

« Monsieur,

« Je crois que vous aurez receu les lettres que je me

suis donné l'honneur de vous escrire sur cet argent qui est arrivé, vous mandant en quoi comme on le distribuoit, attendant que les garnisons soient toutes payées pour vous en envoyer le détail. La saison des fortifications estant passée, le chevalier de Clerville s'en retourne ; il y a fort bien travaillé et avec un grand soin. Si vous n'estiez pas à la fin de janvier à Paris, il seroit d'une extrême conséquence que Son Eminence donnast ordre et à ce qui concerne ce pays icy pour les vivres, munitions de guerre et entretenement des troupes, et aussi pour l'armée qui est retournée en France afin qu'elle soit preste de bonne heure, estant d'une conséquence extrême de l'estre, plus tost que les ennemis, et cela consiste à donner de l'argent promptement pour les recrues de l'infanterie des corps qui sont en ce pays icy, et à raccommoder ceux qui sont allés en France, et comme il y dépend beaucoup des Anglois, entrer promptement en affaire avec eux si on est assuré de la paix. Vous voyez bien que le retardement de donner les moyens à l'armée de se remettre et de traiter avec les Anglois est d'un grand préjudice, estant certain qu'après le partement de don Juan, M. le prince et le marquis de Carvière ne perdront pas un moment de temps.

« On a receu trois mille septiers d'avoine que le sieur Jacquier a fait fournir à Dunkerque, qui sont arrivés icy, et j'ai envoyé une des deux compagnies suisses qui estoit à Bergues, qui est celle d'Affry, à Oudenarde, depuis que le renfort est arrivé de ces quatre cents hommes de troupes dont il y en a bien la moitié hors de service.

« Le sieur Robertot (?) a receu des ordres pour le pain de munition dans les places, et comme je crois que cela ralentira beaucoup ceux qui en faisoient la fourniture, il sera nécessaire, dans le mois qui vient, qu'il y ait de l'argent pour la fourniture des garnisons ou que l'on traite avec des gens qui s'en chargent, car, hors à Oudenarde, les garnisons de ce pays icy commenceront dans le mois de mars à n'avoir plus de pain. On soutient les choses dans le commencement de l'hiver, mais vers le printemps il faut de grandes ressources d'argent pour mettre les choses en estat.

« Je mande à M. le Cardinal comme l'ambassadeur d'Angleterre me mande qu'il s'en va retirer un bataillon à Dunkerque de ceux qui estoient à Amiens, où il ne demeurera que trois régiments. Le protecteur, en retirant deux de ceux de Dunkerque, se pourroit bien estre faute d'argent, ou ayant dessein d'envoyer des troupes aux Suédois, peut-estre aussi qu'estant prests à renouveler leur traité, ils veulent se faire rechercher. — Le parlement doit se tenir à la fin de ce mois, et il est difficile à juger quels seront leurs sentiments. On assure néanmoins qu'il sera composé de beaucoup d'officiers de l'armée. On mande que M. le Cardinal a eu bien fort la goutte. Je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, et me croire, etc. »

« A Amiens, le 26 janvier 1659.

« MONSIEUR,

« J'escris à Son Eminence et je lui mande qu'ayant sceu que le roy et lui (sic) arrivoient à Paris et qu'il avoit trouvé bon que j'y allasse, que je suis parti de

Flandre y ayant laissé les choses en estat de n'y avoir rien à craindre, si ce n'est que l'ennemi fist venir une armée ou qu'il levast extraordinairement dans le pays. Leurs troupes sont entrées depuis peu dans les garnisons fort ruinées. Je mande aussi à Son Eminence comme j'ai rencontré une voiture de trois cents mille livres partie d'Amiens, et qu'elle sera menée avec les escortes nécessaires jusques à Ypres, et on n'y touchera point jusqu'à ce que, sur l'estat des troupes que je vous donnerai, vous aurez envoyé de nouveaux ordres pour le paiement. Vous pouvez estre assuré que ce retardement ne nuira à quoi que ce soit. J'ai passé par Arras. M. le mareschal de Schulemberg est venu me conduire fort loin, et m'a dit qu'il espéroit venir à Paris dans les premiers jours du caresme. J'aurai beaucoup de joie d'avoir l'honneur de vous voir et de vous assurer que je suis, etc.

La guerre ne recommença pas au printemps de 1659. Les négociations furent de bonne heure entamées pour la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne. On conclut dès le 7 mai une trève de deux mois : les préliminaires du traité furent souscrits le 4 juin, et le 7 novembre fut signée la paix des Pyrénées en même temps que le contrat de mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse : le 27 janvier 1660 Condé venait demander pardon au Roi.

Au commencement de l'été suivant nous revoyons Turenne en France.

« A Amiens, ce 30 juin 1659.

« MONSIEUR,

« En passant par Amiens, j'ai appris qu'il y a beaucoup de malades dans le nombre des prisonniers qui sont sur un bastion de la ville, et qu'à cause de la quantité que l'infection y est fort grande ; comme ils ont le fonds réglé pour leur subsistance, je crois que s'il vous plaisoit donner un ordre afin que la moitié allast à Beauvois, on leur fourniroit de mesme qu'à Amiens, et cet eslargissement pourroit oster une partie de l'infection dont ceux de la ville appréhendent le mauvais air. C'est, etc.

« A Paris, le 7 août 1659.

« MONSIEUR,

» J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du dernier de juillet. La dernière que M. le Cardinal m'escrit est de ce temps-là. Il n'y a rien du tout de nouveau à la Frontière, ni aussi du costé d'Allemagne, si ce n'est que les troupes de l'Empereur marchent contre le roy de Suède, c'est-à-dire le renfort qui estoit réparé pour la Flandre. Les flottes d'Angleterre et de Hollande tiennent tous jours les affaires des deux rois en surséance, et il semble qu'elles feront convenir de la paix nonobstant la mauvaise satisfaction des intéressés, si la venue des troupes de l'Empereur n'apporte quelque changement.

« Il semble que l'affaire du parlement avec la chambre des comptes s'aigrisse plus tot que d'y avoir apparence qu'elle s'accomode. Le bruit s'espand assez par

Paris que M. le Prince commence à souhaiter le mariage de M. d'Enghien avec M^lle^ Hortense (1).

« Tout ce que l'on disoit de ce changement d'Angleterre ne se trouve pas vrai ; il semble au contraire que la République s'establissent en affoiblissant l'armée. Continuez-moi l'honneur de vos bonnes grâces et me croyez, etc. »

« A Paris, le 14 août 1659.

« Monsieur,

« J'ai receu à Montlhéri la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 9 aoust, avec l'extraict de celle que M. le Cardinal vous escrit, vous rendant grâces de la continuation de vos nouvelles. Il ne paroist nul changement en Flandre et on m'a assuré aujourd'hui que M. le Prince s'en va prendre les eaux de Spa. Il y paroist assez d'apparence de désordres en Angleterre, mais rien jusques icy qui esclate, quoique l'on ait voulu dire et le parlement y paroist assez le maistre.

« On assure que la maison d'Autriche d'Allemagne a deux principaux desseins dont l'un va à joindre la Pologne à leurs autres pays héréditaires en commencant par une eslection pour un de la maison, et l'autre à ruiner le roy de Suède. Ces pensées-là ne sont point du tout chimériques, et leur corps d'armée continue sa marche, et on croit qu'une partie tournera vers la Prusse pour ce premier dessein.

« M. de Ruvigny m'a communiqué tout ce qu'il vous a plu luy escrire, et M. le Chancelier, et M. le Procu-

(1) Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

reur général sont convenus de M. Magdelaine, conseiller pour assister au synode et aussi de prendre pour le jour le 15e d'octobre, et pour le bien ils doivent résoudre demain au matin, et je ne doute pas qu'ils ne donnent les mains à Loudun. Je vous supplie très-humblement que l'envoi du brevet ne soit pas différé, car il est très important que l'on ait promptement, et vous pouvez estre pleinement persuadé qu'il ne s'y passera rien contre le service du roy. Je crois que c'est un courrier de M. le procureur général qui vous donnera celle-ci, et vous recevrez assurément une lettre de M. de Ruvigny, qui a veu ce matin ces Messieurs, qui seront demeurés d'accord du lieu où le synode se tient.

« Vous aurez esté assurément averti comme le différend du Parlement avec la Chambre des comptes continuoit ces jours passés avec quelqu'aigreur, et comme les conclusions des gens du Roy sur l'affaire de M. de L'Hopital n'ont pas esté conformes, et chacun seroit assez ferme de son costé. J'ai demeuré quelques jours davantage icy à cause de la maladie de ma sœur. Je passerai à Verneuil, et irai à la frontière, et reviendrai icy suivant la nécessité que je croirai qu'il y aura. Tout ce qui se dit à Paris ne se rapporte qu'aux nouvelles du pays où vous estes, et encore plus de celui où vous allez. Il sera très-considérable de savoir si les conférences s'alongent autant que les préliminaires, et en rapportant ce que l'on apprendra du costé de Flandres à ce qui viendra de la frontière, on pourra faire des jugements assez certains sur ces retardements de conférence. On parloit desjà que la paix n'estoit pas

trop assurée ; je parle des discours du commun. Faites-moy l'honneur de me croire toujours, etc.

« Je vous supplie très-humblement que l'envoi de ce brevet à M. de Ruvigny ne soit pas retardé. »

« A Paris, ce 17 aoust 1659.

« MONSIEUR,

« Je viens de savoir de M. de Ruvigny que M. le Chancelier n'avoit point escrit pour le dernier ordinaire, mais qu'il a assuré que ce seroit par celui d'aujourd'hui sur l'affaire du synode, et comme vous aurez receu celle que je m'estois donné l'honneur de vous escrire, j'espère que le brevet du Roy signé par M. de la Vrillière aura esté envoyé après la réception des lettres précédentes, vous assurant que M. le Chancelier et M. le Procureur général sont convenus du 15 octobre pour le jour, et pour la personne, de M. Magdelaine, et pour le lieu, M. le Chancelier avoit dit au commencement qu'il valoit mieux que ce fust Saumur, à cause du château, mais quand on a parlé que l'on souhaiteroit plus que ce fust Loudun, il laisse aller la chose. Tout ce que je crains, c'est qu'en retardant sa response, le brevet ne soit retardé, et dès que les choses vieillissent il est à craindre qu'elles ne changent. J'espère que cette lettre sera inutile, parce que le brevet aura esté expédié et qu'il sera en chemin. J'ai retardé icy quelques jours, à cause de la maladie de ma sœur. Je m'en vas demain à Verneuil, et je pense que je serai obligé de séparer les troupes de la frontière dans les villages.

« Sur le retardement de cette entreveu à la fron-

tière, on a fait courir beaucoup de bruits, comme si cela devoit donner quelque atteinte à la paix, et il est aussi public que l'on parle de la jeune infanterie au lieu de l'aisnée. Tout est icy fort calme, mais j'ai veu des lettres de Londres, du 12 aoust, qui disent que la province d'Hertford (?) s'estoit déclarée pour le Roy.

« On saura dans quelques jours la disposition de M. le Prince en Flandre. On assure fort qu'il ne doute point de son accomodement avec satisfaction. Je suis, etc. »

« A Paris, ce 28 aoust 1659.

« MONSIEUR,

« Je suis revenu faire un tour de Verneuil icy pour quelques affaires à la Chambre des Comptes, et je pars demain pour m'en aller en Picardie ; on m'a assuré que le Roy d'Angleterre est en quelque lieu sur les frontières incognu ; je voudrois de bon cœur qu'on le peust assister à son restablissement. Il est très-certain qu'il y a un soulèvement presque général contre le Parlement, mais comme il a l'armée pour lui, cela est en beaucoup de lieux sans effect, et il n'y a qu'en une seule ville qui s'appelle Chester, où il s'y est bien assemblé six mille hommes, contre lesquels Lambert va avec des troupes, qu'il a tirées de Londres, et si ces soulevés pouvoient avoir un succès, et que le parti du Roy peust prendre pied, il y auroit grande apparence à son rétablissement. Le Parlement, cependant, ne l'oublie pas, lève de tous costés et ceux qui sont armés les premiers ont beaucoup d'avantage dans un pays où il n'y a pas de places. On croit que les flottes obligeront les deux rois à s'accommoder contre le gré de

tous deux, et que cette armée impériale, qui estoit destinée pour la Flandre, s'en va attaquer les Suédois dans la Poméranie, ce qui est une rupture toute ouverte de la paix de Münster.

« Il y est venu une personne ou deux de M. le Prince secrètement à Paris, et ce que l'on peut recueillir et avec quelque certitude, c'est qu'il veut s'accommoder, et il commence à demander des avis comme il se doit gouverner en revenant. Je ferai le mieux que je pourrai à la frontière, et peut-être que je serai quelque jour à Paris suivant que j'y aurai affaire. Il n'y a présentement rien du tout de considérable ; on n'y parle point d'argent du tout, et nous attendrons ce que l'on fera de delà, et on tachera de se gouverner le mieux que l'on pourra dans un si grand changement de scène. Faites-moi l'honneur de me croire, etc.

« J'ai receu un mot de M. le Cardinal, le lendemain après la première conférence, et l'on a seu la suite des autres par toutes les nouvelles de la ville. »

Sans date. (Présumé d'août 1659.)

« Comme je m'en vas demain en Picardie, et que l'on m'a dit que vous ne reviendrez pas à ce soir, je vous supplie de me mander si M. le Cardinal vous a parlé d'un synode dont il m'avoit dit qu'il vous entretiendroit en s'en allant, afin que suivant ce que vous me manderez, je lui en escrive.

« Je passerai à Chantilly où je coucherai, et je serai peut-estre un jour jusques aux villes de Flandres pour m'en revenir à Fontainebleau. Je vous supplie de me

mander ce qui se pourra escrire, de ce que apportera ce courrier que l'on attend vers Orléans, et me croire, etc. »

« On dit à Paris que Lesné assure fort que l'accomodement de M. le Prince se rendra bien plus avantageux par l'entreveu. »

« A Montreuil, ce 15 septembre 1659.

« MONSIEUR,

« Depuis que je suis parti de Paris, il ne s'y est rien passé dans les troupes ni dans les garnisons de Flandre qui mérite de vous estre mandé. Comme à cette heure, les fourrages ne se trouvent plus à la campaigne, et qu'ils sont resserrés dans les villages, cela donne occasion de beaucoup de désordres, car les soldats ne sont pas si retenus qu'en prenant du fourrage, s'ils trouvent quelque autre chose dans une maison, qu'ils ne le prennent aussi. M. le Cardinal m'avoit mandé, par une lettre du 26 aoust, que je lui mandasse ce que je croirois qu'il faudroit faire dans les mois d'octobre et de novembre pour l'entretien des troupes. Je lui ai mandé que la paix s'achevant, s'il prenoit résolution d'en faire licencier en ce temps-là, que l'on pourroit prendre pied sur l'entretement (?) du reste.

« Comme on ne loge point sur les gouvernements qui payent contribution pour l'entretien des troupes, le pays demeure si serré, ne passant point la Somme, que l'on ne peut pas assez eslargir les troupes pour les faire vivre chacune dans son quartier. Vous aurez appris presque aussitôt la fin des troubles d'Angleterre

que leur commencement. Il y a eu un temps grande apparence à un changement pour le roy d'Angleterre, et si ces troupes, qui ont esté défaites, se fussent empeschées quelque temps de combattre et fussent demeurées en corps, certainement beaucoup de provinces se seroient déclarées pour le Roy. J'ai mandé à M. le Cardinal que M. le duc ..... (1) m'a veu desguisé (?) et je lui ai mandé, dans le temps que je croyois le faire, que je lui laisserois aller avec lui six ou sept cents hommes de mon régiment d'infanterie, et que sous main je lui ferois trouver des bateaux pour un embarquement avec un nombre d'armes considérable que j'avois desjà fait acheter. J'avois escrit une lettre assez longue de cela à M. le Cardinal dans le temps que j'y avois pensé, avec tous les compliments qui se doivent de faire cela sous main sans son ordre exprès, mais que ce n'estoit que dans la pensée, et qu'il n'approuvoit pas ce présent gouvernement d'Angleterre, et que c'estoit un temps qui ne devoit pas se perdre et dont les ordres ne pouvoient venir que trop tard. Deux jours après, la nouvelle de cette défaite est arrivée, de manière que tout n'a esté que dans l'imagination. J'ai aussitôt mandé à M. le Cardinal que je ne conseillerois point à M. le duc d'..... de passer, ainsi il s'en est retourné incognu en Flandre. Il aura peut-estre esté voir la Reine sa mère de la mesme façon. Le roy d'Angleterre est passé en Normandie il y a quinze jours avec trois personnes. Je crois qu'il sera allé vers Saint-Jean-de-Luz (?). Il n'y a point marché

(1) Ce nom est illisible : on lirait *Ivrée*, ce qui n'a aucun sens.

de troupes par tout ceci, j'entends des gens sous main de mon régiment d'infanterie. Car quoi qui eust peu arriver, pas un homme de l'armée, hors eux, ne seroit bougé sans ordre du Roy, ni il n'y a eu aucun bruit hors de quelques mousquets que j'ai fait porter à Montreuil. Je vous mande tout ceci afin que vous en soyez informé si vous en entendez parler. Je n'ai point encore eu de lettres de M. le Cardinal, à qui j'ai escrit toutes les sepmaines deux fois, et il n'aura pas peu estre longtemps en peine du succès, car quatre jours après ma première lettre, par laquelle je lui mandois que je laisserois aller quelques gens de mon régiment d'infanterie avec M. le duc d'....., je lui escrivois que toutes choses estoient changées. C'est, etc.

« Je m'en retourne demain à Amiens. J'ai esté voir Saint-Quentin. »

« A Amiens, ce 27 septembre 1659.

« Monsieur,

« J'ai receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 8 septembre, et je vous rends grâces de la participation de vos nouvelles ; je viens tout présentement d'en recevoir une de M. le Cardinal du 17 septembre, par laquelle il me mande qu'il espère estre la sepmaine prochaine auprès de leurs majestés, ayant signé les articles du mariage et ce qui restoit à faire de la paix, ne spécifiant rien autre chose et sur ce qu'il m'avoit escrit de lui mander ce qu'il me sembloit pour les troupes. Je trouve plus court de vous envoyer la copie de la lettre que je lui escris, à quoi je n'ai rien à ajouster, si ce n'est que vostre séjour delà estant long,

il sera très-nécessaire que vous envoyiez vos ordres pour l'establissement du quartier d'hiver, et si vous attendez trop longtemps, on ruinera entièrement toute la province. Je ne doute pas que vous ne fassiez réflexion que ce commencement de rupture du traité de Münster veut dire que nous ne serons pas longtemps en paix avec la maison d'Autriche, et le feu d'Allemagne a bientost couru en Flandre, où on ne se trouvera plus au mesme estat; mais vous estes si avant qu'il en faut sortir par là. Je suis persuadé que M. le Cardinal le voit très-bien, mais certainement de la façon que les choses sont disposées, je crois qu'il ne se peut faire autrement que comme il en use. Je vous rends grâces très-humbles de la manière dont il vous plaist user pour les choses que vous croyez qui me touchent. Je crois que M. Talon a rendu compte à M. le Cardinal et à vous d'un estat que j'ai fait à Calais pour le paiement de l'infanterie de Flandre, à commencer au mois d'octobre. Je suis, etc.

« A Amiens, ce 8 octobre 1659

« MONSIEUR,

« Vous aurez receu une lettre que je me suis donné l'honneur de vous escrire il y a huict jours touchant l'establissement de la cavalerie. J'escris à Son Eminence, et je lui mande que comme on n'a mis l'infanterie dans les villages que pour lui donner moyen de passer la campaigne sans argent, à cette heure que cette raison cesse, que je crois qu'il ordonnera qu'elle soit mise dans les villes.

« On m'a mandé de Paris que M. le Surintendant

est parti pour la Cour, et cela donne suject de croire ce qui s'escrit de tout costé qu'elle passera une bonne partie de l'hiver en ce pays, et que l'on y veut travailler pour les fonds du quartier d'hiver et d'autres despenses.

« Je continuerai à vous dire ce que je mande aussi à Son Eminence qu'il seroit fort nécessaire d'avoir dans le commencement de novembre les quartiers pour les troupes, car autrement on désolera toute la province et il est certain qu'on ne doit pas faire estat cet hiver du logement de delà la Somme. On leur a donné le mieux que l'on a peu le moyen de sêmer, mais c'est tout ce qui leur reste de bien, et vous savez que c'est près de la moitié de la Picardie. Je ne mande pas à Son Eminence ce détail, qui est qu'il n'y a eu personne dans le gouvernement de Montreuil ni le Boulonnais, mais le premier ne consiste qu'en peu de villages, tous ruinés par ceux de Hesdin. Les gouvernements d'Arras, de Béthune et de Bapaume n'ont pas receu aussi de logement. Si vous faites les quartiers d'hiver de delà, comme je n'en doute pas, je vous supplie de vous souvenir de St-Martin et de Hauterive, et comme dans cette fin de guerre je n'ai pas peu me défaire de tous mes gens, il me seroit bien nécessaire d'avoir un quartier avec de la subsistance pour eux. Je les ay présentement tous à Amiens ou à Paris et n'en ai (sic) que dix ou douze dans un village. Le commencement d'affaire de M. le duc d'..... m'a coûté dix mille francs. Si cela eust duré, j'aurois trouvé cinquante mille escus en ce pays avec beaucoup de facilité. Il ne

faut pas, s'il vous plaist, parler de ces dix mille francs.

« Il y a longtemps que l'on fait courir mille différents bruits de ce que l'on a résolu de donner à M. le Prince. Nous verrons en l'absence de la Cour comme sera son retour. On ne scait rien icy de Bruxelles. Je crois aussi qu'ils n'y font rien qu'attendre ce qu'on résoudra d'eux de delà. Je supplie M. le Cardinal de se souvenir de ce dont je lui ai parlé et que la paix et cette nouvelle forme me donneroit quelque mortification sans l'assurance de l'honneur de sa bonne volonté pour moy en ce rencontre.

« Il n'y a rien de considérable du costé d'Angleterre ni de Flandre; pour ce qui se passe en Allemagne, vous en estes informé très-promptement par Paris. On attendra de savoir les résolutions qui se prendront pour le retour de la Cour, et suivant cela, j'escrirai à M. le Cardinal et ferai sur le suject de M. le Prince, s'il retournoit la Cour estant loin, ce que je croirai qui lui conviendra et à moy; aussi ayant l'honneur d'estre cognu, je crois en estre bien entendu. Je suis etc.

Sans date.

« Je reçois tout présentement une lettre de M. Voisin, qui me mande que quelques troupes du corps de M. de Roncherolles avoient leur ordre, dans quelques villages de la Champaigne, du gouvernement de Rocroi. Sachant que l'on s'en serviroit pour dire que cela empesche les quartiers, je les en ferai sortir aussitost. »

« A Amiens, ce 17 octobre 1659.

« Monsieur,

« J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur

de m'escrire du 7 octobre de Bazas, et ai veu comme toutes les affaires sont achevées de delà, et la suite assurée de ce qu'il vous avoit pleu me mander il y a quelque temps. M. le Prince est demeuré durant tout ce temps-là très-tranquille à Bruxelles, et on verra à cette heure ses mouvements sur la certitude de son accommodement que je ne doute qui ne soient tous tels que l'on les peut désirer à la Cour, et par lui et par M^me^ de Longueville, qui assurément lui donnera de bons conseils comme il se faut gouverner en ce pays icy, et comme le commencement est plus regardé, l'application sans doute à se bien conduire sera plus grande. On m'a dit qu'elle a demandé permission à la Cour de l'aller voir à la frontière.

« Vous aurez receu sans doute une lettre que je vous avois escrite sur la diminution de l'entretien de la cavalerie, ce qui, en ne comptant point l'état-major ne monte pas à beaucoup, va à un tiers de moins, et si on veut, à cause de ces guerres d'Allemagne, ne point licencier de troupes de cet hiver, je crois que c'est le plus grand mesnage que l'on puisse faire. Vous avez, outre cela, tous les lorrains, qui vont à quatre-vingts compagnies de cavalerie, que l'on n'entretiendra pas, la paix estant faite.

« Je n'ai encore rien sceu de ce que Son Eminence escrit à M. Talon. Vous avez l'estat de toute l'infanterie et la cavalerie qui est en Flandre, comme vous savez de delà combien on gardera les places, et quand on remettra au roy celles que les Espagnols tiennent, il sera bon de mander si on mettra seulement dans les places

qui se rendront des gardes et des suisses ou bien des autres régiments. Son Eminence doit estre bien assurée que cela se fera avec tous les esgards qui se doivent. Faites, je vous supplie, souvenir à M. le Cardinal de mon régiment d'infanterie. Je lui en escrirai, car sans aucune considération ni de moy ni de ses services, il y a plus de trente ans qu'il est sur pied, et il ne seroit pas juste que l'on en réformast quelque chose, entretenant dans les garnisons des compagnies après lui ; si on le laisse dans les places frontières, vous savez bien que je n'ai pas la pensée qu'il y demeure un corps considérable de compagnies ensemble.

« C'est sur le project du temps de la restitution des places, de la veue que l'on a, si on veut se tenir armé à cause de cette guerre d'Allemagne, si on croit devoir y envoyer des troupes devant l'hiver, au printemps ou point du tout, que vous réglerez assurément tout le quartier d'hiver.

« Il s'y en va vous trouver un homme considérable de la part du roy de Suède. Il est demeuré indisposé à Paris. J'avois supplié Son Eminence que si elle y enenvoyoit des troupes, d'y vouloir employer mon neveu de Lorge, qui s'acquitteroit très-bien d'une charge d'officier général. Cet homme, nommé Beverdan (?) ne prend pas encore la qualité d'ambassadeur ; il ne parle pas françois et est estimé très-habile homme et bien sensé. Il croit, comme chacun a son affaire en teste, que l'on est bien aise de vous retenir de delà par la négociation et par le mariage, de peur que rapprochant de deçà, on ne fust plus à la main de secourir le roy de

Suède, lequel apparemment on mettra en estat cet hiver de pouvoir difficilement estre à l'advenir considérable en Allemagne, dont vous voyez les suites. Il est très-vrai aussi qu'il s'est activé trop de forces contre lui pour n'avoir pas voulu relascher dans les temps. M. le Cardinal m'escrit du 30 septembre, et me mande que l'on a mis l'affaire de d'Albret dans le traité, et que quand il seroit de retour auprès du roy, qu'il verroit avec vous touchant les quartiers. J'attendrai la continuation des résolutions de delà, et voila un grand temps d'absence. Continuez-moy l'honneur de vos bonnes graces. »

« J'escris à M. le Cardinal pour le remercier très-humblement de l'affaire d'Albret : c'est la seule à mon advis qui nous pouvoit embarrasser dans le retour de M. le Prince. »

« A Amiens, ce 30 octobre 1659.

« MONSIEUR,

« Je n'ai rien à ajouster à ce que je me donnai l'honneur de vous escrire il y a trois jours. Je vous envoie encore une copie de celle que j'escris à M. le Cardinal (1) ; j'en ai receu une de lui aujourd'hui par laquelle il me mande qu'il sera nécessaire que dès qu'il n'y aura plus rien à faire icy que je m'en aille vers vos quartiers, et m'offre de se servir de son équipage si je ne veux pas en mener. J'attendrai de voir

(1) La lettre au cardinal Mazarin, dont il est question ci-dessus, concerne la réforme des troupes et les moyens de se tenir prêt avec le moins de dépense possible.

tout réglé en ce pays icy, ce qui ira assez en longueur. Je suis de tout mon cœur, etc. »

« A Amiens, ce 8 novembre 1659.

« MONSIEUR,

« Il y a le régiment du comte de Noé qui de cinq compagnies a esté remis à trois par la réforme. Il y en a quantité qui de cinq ont esté remis à quatre, et je vous assure qu'il n'y en a pas un qui approche de la force de celui-là. Je vous supplie très-humblement d'en parler à M. le Cardinal et lui représenter comme il a entretenu l'hiver dernier une compagnie à ses dépens, et il n'est pas si bien traité que beaucoup, ayant le meilleur régiment de l'armée. C'est, etc. »

« A Amiens, ce 14 novembre 1659.

« MONSIEUR,

« J'ai receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du dernier octobre, et je vous envoie la copie de celle que j'escris à Son Eminence par ce courrier que j'envoie, qui est un valet de chambre à moy. C'est le seul de l'armée. Je crois qu'on ne fera pas de difficultés de son paiement. Ne sachant si M. le Cardinal sera de retour auprès du Roy, je vous dirai que la lettre de M. de Bordeaux dit que Lambert (?) est parti avec une partie de l'armée pour marcher contre Monck-en-Escosse, qui a un corps de vieilles troupes avec lui. M. de Podvits m'escrit que l'archiduc d'Inspruck a un corps considérable qui n'est pas loin du Rhin.

« Les Espagnols mettent leurs troupes dans les

villes et en envoient d'autres en quartier d'hiver. On n'y parle de réformer personne. Je n'ai rien à ajouster à mes dépêches précédentes sur le sujet de l'armée. Je suis, etc. »

« A Amiens, ce 22 novembre 1659.

« MONSIEUR,

« J'ai receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 11 novembre, avec les ordres pour mettre des gens dans le Catelet après que les Espagnols l'auront remis. J'en ai escrit à M. le marquis de Carvière en cette conformité, et ai mandé d'Oudenarde la compagnie des gardes de Bernière et une des Suisses. On attendra les ordres pour la restitution des autres. M. de Bridieu me mande comme les Espagnols ont mis les troupes de M. le Prince dans les villages pour quelque temps, et toutes leurs troupes, ils les ont mises dans les villes. La paix nous va apporter toutes choses nouvelles. Je n'ai rien à ajouster à ce que je vous ai mandé par mes précédentes qu'à vous demander la continuation de vos bonnes grâces. J'escris par cette voie à Son Eminence et je lui mande que j'attends l'establissement des choses de deça pour m'en aller à la Cour, ainsi qu'il me le mande par sa dernière. C'est, etc. »

« A Amiens, ce 4 décembre 1659.

« MONSIEUR,

« J'ai receu à ce matin tous les paquets de la réforme par un de vos courriers et les officiers ont esté très-aises de la voir si médiocre, et je vous assure que je me suis resjoui comme d'une grande affaire que

mon régiment d'infanterie ait esté conservé à vingt compagnies. Cela ne me fera pas, s'il vous plaist, passer dans vostre esprit pour une personne qui est aise de peu de chose. J'ai escrit en Flandre, et toutes choses se disposeront pour le mieux, attendant les nouvelles du temps que je m'en irai. Il y a une personne de grande qualité qui m'a escrit pour la conservation d'une compagnie qui est à la queue d'un régiment. Cela ne se peut dans l'ordre, ayant desjà mandé qu'elle ne fust pas des conservées. Je supplie très-humblement M. le Cardinal de me faire la grâce de me donner l'entretement de cette compagnie-là, et je lui mande que la chose m'est assez importante pour l'en importuner comme je fais, et que si on trouve la difficulté du logement, qu'avec l'argent que coûte une compagnie on la peut mettre dans une ville. Vous verrez, quand j'aurai l'honneur de vous voir, qu'il me seroit fort fascheux que M. le Cardinal ne me l'accordast pas. On fera pour le régiment de Mestre de camp ce que vous ordonnerez pour M. de Lespine, et je vous supplierai de me croire, etc. »

« Sur ce que j'ai veu que vous escrivez à M. Talon sur deux affaires qui sont arrivées l'une au Quesnoi et l'autre à Bapaume, je lui mande qu'estant impossible qu'il aille présentement sur les lieux, que j'escrirai à M. Cartier comme vous le mandez sur le suject du Quesnoi, et aussi au lieutenant de roi de Bapaume, pour savoir la vérité touchant l'affaire de Cambrai. Je mande aussi à M. le Cardinal que les Anglois qui sont à Abbeville sont dans la plus grande nécessité qu'il est

possible, et qu'en les licenciant, il seroit bien nécessaire de leur donner quelque chose pour les retirer des hostelleries et aussi pour assembler les soldats des garnisons pour les mettre dans les régiments des gardes escossoises et de Douglas ; il faudroit quelque peu d'argent sur la frontière pour cela, mais je ne crois pas que je sois en ce pays icy quand cela arrivera.

« Sur ce qu'il vous plaist me mander de l'entretien des troupes durant l'hiver, je ferai savoir aux commissaires ordonnés pour cela, ou leur prescrirai, s'ils n'en ont point d'ordre, ce qu'ils paieront d'effectifs aux régiments que vous me marquez qui doivent estre payés au-dessus de vingt par compagnie.

« On observera toutes les remarques que vous faites pour la réforme, et il en sera usé à l'esgard du chevalier de Machaut comme la reine l'ordonne. Ce n'est point de cette compagnie-là que je veux parler à M. le Cardinal. Je me suis souvenu de m'en expliquer icy, de peur que vous ne le croyiez. — On dit tous les jours icy que M. le Prince s'en va passer, et ayant eu ses passeports, cela est assez croyable. Si je suis encore à la frontière quand il passera, je l'irai voir à la première ville où il abordera. Il ne s'y est rien passé de tout cet esté qui l'ai concerné. Vous savez avec quelle naïveté je suis sur son sujet, y ajoustant le respect que je lui dois. »

Sans date. (Décembre 1659 ?)

« M. Raulin, qui fait les affaires des troupes de Lorraine, m'a prié de donner un billet pour retenir

45 mille livres, qui est mille francs par compagnie, y en ayant ce nombre-là de leurs troupes en Flandre. Je l'ai donné de manière qu'il prendra cet argent-là à Luzarches. Le sieur Jossier, qui s'en va avec la voiture, y estoit présent quand je l'ai fait. Il y a aussi un billet de moy pour retenir quatre mille francs pour le régiment de Mauléon, ce qui fera 49 mille francs. S'il vous plaist le faire savoir en Flandre, afin que dans la distribution de l'argent on ne donne pas plus qu'il ne leur faut aux troupes lorraines. Vous savez comme il y part tous les jours un courrier pour Amiens, de façon que vos lettres pourront estre en Flandre longtemps avant l'argent.

« Ce samedi au soir. »

« A Amiens, ce 6 décembre 1659.

« MONSIEUR,

« Je mande à Son Eminence comme j'ai fait venir les commandants des régiments afin de leur donner les ordres pour la réforme, laquelle, quoiqu'elle soit aussi médiocre qu'il se pouvoit, ne laissera pas de laisser divers officiers sans entretement cet hiver, et aussi qu'il recevra par vous l'inventaire de ce qui s'est trouvé au Catelet. M. d'Ormesson, que j'y avois envoyé, vous l'ayant fait tenir.

« Et aussi que le sieur de Carillon (?), lieutenant du prévost de l'hostel, arriva hier au soir, qui m'apporta les ordres du Roy avec une de vos lettres, et que je donnerai les ordres suivant ce qu'ils portent.

« M. le marquis de Carvière m'a escrit touchant la restitution des places, qui se doit faire dans les termes

qu'il me marque. Je lui mande que j'ai eu les mesmes advis, et qu'avant que le temps expire qu'il aura de mes nouvelles sur l'envoi qu'il me proposoit d'un commissaire de chaque costé ; y allant, comme on fait, de bonne foi, c'est une affaire à estre arrestée en peu de temps. Faites-moy l'honneur de me croire toujours, etc. »

« A Amiens, ce 27 décembre 1639.

« MONSIEUR,

« J'ai receu vos deux lettres par le sieur Talon et par cet officier de Saint Venant, et la copie de la lettre que j'escris à M. le Cardinal et que je vous envoie vous fera voir que j'exécuterai ponctuellement les ordres que vous m'avez envoyés, et comme ce ne seroit qu'une redite que cet envoi à Bruxelles, je ne vous en parlerai point, non plus que de la manière dont vous me prescrivez qu'il faudra se gouverner avec M. le marquis de Carvière.

« Toutes les troupes sont entrées dans leurs quartiers, et depuis le retour de M. de Guitaut, on n'a rien appris de positif sur M. le Prince, si ce n'est qu'il se prépare à partir, que M. de Caraman est allé dire adieu à Mme sa femme. Je séjournerai un peu à Paris, et après cela j'aurai l'honneur de vous assurer de la continuation de mes services. C'est, etc.

« On me mande tout présentement que M. le Prince part aujourd'hui samedi de Bruxelles. S'il ne passe pas à portée, j'envoierai lui faire un compliment.

« M. d'Ormesson vous rend compte du détail de divers establissements de la province. »

A Amiens, ce 27 décembre 1659 (1).

Sur l'ordre à suivre dans la restitution des places par les Espagnols. — Affaire du marquis de Créqui et de M. de la Haye. — Il n'ira rejoindre le roi en Provence que quand tout sera en bon train, etc.

« A Amiens, ce 30 décembre 1659.

« Monsieur, — je vous envoie *la copie de la lettre* (2) que j'escris à Son Eminence, et je n'ai rien à vous ajouster autre chose. On dit que M. le Prince mène avec lui Marsin, Bouteville, Guitaut et Persan. Je voudrais bien que les affaires d'iei me permissent de m'en aller à la Cour présentement ou dans peu de jours. Ce qui me fait craindre le retardement, c'est que l'on m'assure que M. le marquis de Carvière n'a point d'ordre encore pour la restitution des places. Vous voyez bien de quelle conséquence il m'est que M. le Cardinal ait réglé mon affaire avant ces temps icy. Je vois bien ensuite de ceci le train que les affaires peuvent prendre. Je vous supplie très-humblement de continuer à m'y obliger en ce que vous pouvez. C'est, etc. »

La guerre cessa cette année par la paix dite des Pyrénées, et l'on sait du reste que l'un des articles du traité nous céda, entr'autres provinces, l'Artois. Turenne fut revêtu de la dignité exceptionnelle de maréchal général de France et, pendant quelques années, il se

(1) Cette lettre était adressée au cardinal Mazarin.

(2) Voir la lettre précédente.

reposa, on peut employer cette figure, sur ses lauriers. En 1667, il remit le commandement de l'armée de Flandres, quand la mort de Philippe IV donna naissance à la guerre dite de dévolution, Louis XIV revendiquant du chef de sa femme le Brabant, le Hainaut, le Limbourg, etc. Turenne entra en campagne le 20 mai et il lui fallut trois mois pour conquérir la Flandre : le roi assista aux opérations.

Après la prise de Tournay, le roi et Turenne vinrent assiéger Douay qui capitula le 6 juillet. Puis, après quelques jours accordés aux fêtes de la victoire, — la reine était venue avec la cour à Douay, Orchies et Tournay, — l'armée s'achemina vers Oudenarde, qui se rendit le 31. Un mois après, Lille était enlevée, malgré les difficultés causées à Turenne par la mauvaise organisation des services administratifs, ce qu'il signale en termes très-vifs dans une lettre à Louvois, publiée par Grimoard. Deux jours après nous battions Marsin sur la route de Gand. Le 2 septembre Louis XIV partit pour Saint-Germain. Turenne continua donc seul : il prit Alost le 12 et en rasa les fortifications : le mauvais temps persistant le contraignit à interrompre le cours de ses opérations militaires : il occupa les villes et bourgs de la Dender jusqu'à la fin d'octobre, et fit prendre à l'armée ses quartiers d'hiver le 1er novembre.

11 juillet 1667 (1).

A envoyé M. de Bellefonds vers Oudenarde. — Marche lui-même vers Orchies. — M. de Montauban

(1) Ces lettres et les suivantes sont tirées du vol. 209.

et le régiment d'Alsace vont entre Douay et le fort de la Scarpe. — Il serait bon de faire espérer au comte de Nassau quelque argent pour son régiment.

Au camp près Orchies, 11 juillet 1667.

Envoie une lettre pour le roi avec instance de la faire promptement parvenir. — M. de Marsin n'a pas quitté son quartier. — M. de Bellefonds s'avance vers Oudenarde.

Au camp près Orchies, 11 juillet 1667 (1).

Est établi près Orchies. — M. de Bellefonds s'est avancé jusqu'à Espierre. — A envoyé à la recherche de M. de Marsin. — M. de Renouard lui a remis un projet de M. Deshoulières sur la fortification du château de Tournay.

Du camp près Orchies, 12 juillet 1667.

Le maréchal d'Aumont sera demain devant Courtray. — M. de Bellefonds, qui s'y trouve déjà avec 4 brigades de cavalerie, dit qu'il n'y a que 150 hommes dans cette place.

Au camp près Orchies, 14 juillet 1667.

Deslandes n'a pu obtenir des habitants d'Ath qu'ils prissent les armes contre les Espagnols. — Il faut se contenter qu'ils ne nous fassent point de mal et ne demander aux gens que proportionnellement à ce qu'on peut en attendre.

Du camp près Orchies, 14 juillet 1667, 8 h. du matin.

On annonce que M. de Limbee, sergent de bataille dans l'armée ennemie, a fait entrer dans Courtray

(1) Cette lettre est adressée au roi.

250 hommes levés dans le pays. — Engagement du côté de Gand, soutenu par les coureurs de M. de Bellefonds et une troupe de volontaires parmi lesquels se trouvaient MM. de Villars, de Biscara, de Grignan, d'Effiat, de Beringhen, d'Estrades, Sainte-Marie et de Mouy. — Les coureurs étaient commandés par un cornette nommé Du Lion, qui a très-bien fait. — Le chevalier de Lagny, du régiment de Bouillon, a été grièvement blessé. — Arrivée du maréchal d'Aumont. — 800 mousquetaires, aux ordres de M. de Louvigny, ont été envoyés à M. de Bellefonds, qui n'a plus que 500 chevaux, commandés par M. de Beauvezé, le reste ayant été laissé à Espierres.

Au camp de Deinse, le 4 septembre 1667.

Le prince de Ligne est passé à Gand avec deux mille chevaux. — Nécessité d'envoyer promptement l'infanterie aux quartiers d'hiver; trois jours de marche dans l'arrière-saison ruinent plus l'infanterie que deux mois en été. — M. Martinet dit qu'on sauvera 150 hommes au régiment du roi en l'envoyant à Douay au lieu de le faire venir à l'armée. — M. de Podvitz demande que sa compagnie puisse s'assembler vers les Trois-Evêchés, ainsi que les trois autres compagnies de son régiment. — Excellente position de Deinse : il y a beaucoup de fourrages et l'infanterie y est fort bien. — Le régiment Mestre de camp général a été mis dans la brigade de Fourilles, et celui d'Humières dans la brigade de Choiseul.

Au camp de Deinse, le 7 septembre 1667.

Rappelle l'argent destiné à trois brigadiers de cava-

lerie sans préjudice du paiement du quartier d'hiver. — Le régiment d'infanterie d'Harcourt ira-t-il en garnison à Arras ? — M. de Pierrefitte se plaint de MM. de Serignac et de la Renerie. — Nouvelles de M. Courtin. — Demande qu'Orchies soit donné pour quartier d'hiver au régiment de cavalerie du comte d'Auvergne.

Au camp de Deinse, le 8 septembre 1667.

Arrivée à Arras des deux compagnies de cavalerie de Lindau et de Beaupoil. — Va se diriger du côté d'Alost. — Passage par la Lorraine de troupes allant de Bourgogne en Flandre ; la brigade de Reus est envoyée pour arrêter ce mouvement ; il serait désirable qu'on employât à cela toute la cavalerie restée en arrière. — L'ennemi renforce, dit-on, la garnison d'Alost.

Au camp près Oudenarde. le 10 septembre 1667.

Demande les ordres du roi sur une proposition d'échange de prisonniers faite par le baron de Sussays, capitaine dans l'armée ennemie. — Continue sa marche vers Alost, où l'ennemi est, dit-on, en assez grand nombre. — On annonce que tous les fourrages des environs ont été consommés par les troupes ennemies pendant le séjour qu'elles y ont fait durant le siége de Lille. — M. de Marsin est à Dendermonde et le Prince de Ligne à Gand.

A Alost, le 12 septembre 1667.

Demande instamment que le régiment de Saint-Estève serve dans son armée. — M. de Courcelles sert très-bien. — Fera donner mille écus à l'artillerie d'Alost. — N'est pas entré dans la ville.

« Au camp d'Alost, le 12 septembre 1667 (1).

» Je crois que V. M. aura receu les lettres que je me suis donné l'honneur de luy escrire en partant de Deinse, et aura veu aussy par celles que j'ay escrites à M. de Louvois comme je marchois à Alost sur ce que j'avois appris que les ennemis y avoient mis du monde. En partant de Deinse, je vins loger au-delà de l'abbaye d'Enain, ayant passé la Lys et l'Escaut, le lendemain à Saint-Denis, qui est le mesme quartier où V. M. logea en venant à Alost. J'en partis de bonne heure et arrivant près d'Alost au dessoubs de la rivière de Dendre, je fis deux ponts en très peu de temps, et je diray à V. M. qu'on ne peut pas estre plus diligent qu'est M. de Courcelles, qui a encore eu un petit coup à la teste, et ayant fait un camp considérable du costé qui regarde Bruxelles, les gardes et Picardie ouvrirent la tranchée, et ayant trouvé beaucoup d'eau à l'endroit que je sçavois estre fort foible, on fust obligé d'attaquer d'un autre costé. Les gardes emportèrent une demy-lune qui a un fossé de plus de trente pas de long et de l'eau presque jusques aux espaules. Il y avoit quarante hommes dedans dont ils prirent une partie prisonniers, et dans toute la nuit ils s'y logèrent et firent un pont de fascines avec un espaulement. C'est M. de Bocquemard qui estoit destaché. Bartillat a esté blessé, mais sans danger. L'enseigne de Marigny n'en peut pas eschaper ; le capitaine

(1) Cette lettre, comme on le voit, est adressée au roi.

supplie V. M. de la vouloir accorder à un nommé Vileregis, lieutenant dans le régiment de Picardie, qui a esté blessé la nuit passée et dont M. Le Bret rend très bon tesmoignage. On ne peut pas mieux agir qu'a fait un fort grand nombre d'officiers au régiment des gardes et entre autres le chevalier Bitaut et Chaboisière. Je suis obligé de luy dire que Servon le fait avec autant de vigueur qu'il se peut, et j'ai trouvé que M. d'Orthies fait fort bien servir le régiment. Le major du régiment de V. M. est venu à minuit avec deux cents hommes pour travailler, et a esté toute la nuit avec ses gens à la teste du travail des gardes et de celuy de Picardie, travaillant comme si le régiment de V. M. avoit eu la garde, ce qui donne beaucoup d'estime dans toute l'infanterie. Le régiment de Picardie s'est logé sur le fossé à gauche de la demy lune des gardes et a eu beaucoup d'officiers et de soldats tués ou blessés. C'est M. de Duras et M. Le Bret qui estoient de garde. A la pointe du jour, les ennemis ont parlementé, et on ne peut pas tesmoigner plus de vigueur qu'a fait M. de La Mare et tous les officiers du régiment. Je les aurois pris prisonniers de guerre sans la crainte que j'ay eue que les logements estant si mauvais et ce qu'il y a icy de gens de condition n'en bougeant, il en pourroit aisément arriver un accident. La garnison est sortie cette après-disnée, composée du régiment de Saint-Ouing, de trois cents hommes assez bons, de cent cinquante curlins qui sont des esleus qui ne valent rien du tout, et cent cinquante commandés

de divers régiments qui ne sont guères bons, et de près de cent chevaux de nouvelles compagnies. Cela pouvoit faire huict cents hommes avec les officiers. Ils sont allés à Bruxelles. Je me logeray assez près de la ville et donneray les ordres nécessaires pour en faire raser toutes les fortifications et les portes, ce qui asseurément est le meilleur conseil, par les raisons que j'ay dites à V. M. Il fait un si mauvais temps que cinq jours de sec ne feroient pas changer d'estat à toute l'infanterie. On voit à présent de plus en plus l'estat déplorable des ennemis. On aura grand soin des officiers et soldats blessés, et en incommodant les ennemis aux environs de Bruxelles, d'où la cavalerie va trois lieues au fourrage, n'y ayant ni portes, ni fenestres dans pas une maison du faux-bourg ; je tascheray, en renvoyant des soldats dans les garnisons, à faire en sorte que l'armée de Vostre Majesté s'affaiblisse le moins qu'il se pourra.

« J'ay escrit à M. de Louvois ce que l'on m'a proposé sur l'eschange des prisonniers. C'est pourquoy je n'en importuneray pas V. M.

« Je diray à M. Colbert d'envoyer par la première commodité l'estat des blessés en ce siége, qui n'a duré qu'une nuit.

« Je n'ay point donné de capitulation aux bourgeois. On ne les traitera pas mal, hors leurs murailles, que l'on abattra autant qu'il se pourra. Comme je m'esloigne d'une lieue, à cause du fourrage, j'y laisse tout le régiment des dragons de V. M., cela le rafraischira

un peu. Je ne sçay pas encore si je feray travailler par les villages ou par les soldats, ou par tous les deux ensemble. Je mettrai des mineurs aux portes. M. de Roncherolles, qui porte cette lettre, s'en va pour son eschange; on dit qu'il a bien fait quand il a esté fait prisonnier. Je renvoyerai à Lisle les gardes françoises et suisses quand leurs logements seront faits.

« M. de Lislebonne est fort en peine de ce que le commissaire qui est à Ath demande à ses terres, qui en sont proches, et cela luy tient fort au cœur.

« On a pris ces jours-cy trois ou quatre petits partis des ennemis qui venoient dans la marche de l'armée. »

Du 22 septembre 1667.

Nécessité de remédier au mauvais état du logement de la garnison de Charleroi. — Ath et Oudenarde feront certainement contribuer autant qu'Alost.

Du camp près Enghien, le 4 octobre 1667.

Le moyen de tirer beaucoup du pays est de demander peu au commencement, sauf à augmenter avec le temps. — Donnera l'ordre aux gendarmes écossois d'aller à Oudenarde. — Ecrit au roy à l'égard d'Ath et de M. de Rochefort.

Du camp près Enghien, le 4 octobre 1667.

D'après le dire d'un prisonnier, la cavalerie ennemie manquerait de fourrage. — Le chevalier de Clerville fait le plus grand éloge des travaux de M. Deslandes à Ath. — M. de Rochefort paraît avoir sur le cœur d'o-

béir à M. Deslandes ; moyen proposé pour éviter tout conflit.

Sans date.

Il y a, dit-on, beaucoup de désertion dans la cavalerie ennemie qui est en Luxembourg ; il serait facile de favoriser cette disposition avec un peu d'argent.

A Tournay, le 27 octobre 1667.

Etablissement des quartiers d'hiver. — Excellent état du régiment du roi. — Prisonniers renvoyés par l'ennemi, pour la plupart soldats de Picardie.

21 décembre 1667.

Envoie copie à Louvois d'une lettre qu'il écrit au marquis d'Humières relativement à l'entreprise projetée sur Plascandal, près Ostende.

Voici le texte de la lettre au marquis d'Humières :

21 décembre 1667.

« J'ay receu vostre lettre du 13e de ce mois et j'ay dit ce matin au roy la pensée que vous aviez de faire une entreprise sur Plascandal. Je sçay bien qu'il faut que les gelées soient fortes. Le lieu paroist à une petite heure d'Ostende, et sur le canal qui va d'Ostende à Bruges. Ainsi, si on l'avoit pris, on pourroit toujours y mettre ce qui y est nécessaire, allant vis-à-vis du fort avec un corps un peu fort, et portant de petits bateaux avec soy pour envoyer dans le fort ce qui y seroit nécessaire. Le principal est de faire reconnoistre le lieu et sa distance d'Ostende, et après l'avoir pris voir s'il est hors d'insulte, car on ne peut

pas empescher que les garnisons ennemies ne soient vingt-quatre heures devant avant que vous y arriviez, et en cas qu'il pust attendre ce peu de temps, il seroit bon de le garder. Pour y aller, je crois qu'il n'y a que sept ou huict heures de Courtray, ce qui se peut faire en une nuit. Je sçay combien les entreprises sont difficiles, mais il en réussit toujours quelqu'une en se donnant de la peine. Il faut qu'il gèle bien fort pour réussir. »

Au printemps de 1668, Turenne ne croyant pas à la paix se préparait à reprendre les hostilités.

A St-Germain, le 13 avril 1668.

A reçu sa lettre datée de Bapaume. — Ne peut pas encore indiquer le jour de son départ. — Accord momentané contre les Espagnols. — En attendant, il importe de maintenir les troupes dans de bons quartiers d'hiver.

Mais la paix fut signée le 2 mai à Aix-la-Chapelle et pendant trois ans Turenne dut demeurer inactif. La guerre déclarée à la Hollande le fait reparaître sur la scène. Il partagea avec Condé le commandement de la grande armée chargée d'opérer en présence du roi; le 15 mai il avait déjà emporté Mascick, en dehors de Maëstricht, et il décida le roi à laisser occuper les environs de cette place par quelques divisions et à marcher droit au cœur de la Hollande par le Bas-Rhin.

Ce fut une marche triomphale. En une semaine

Wesel, Burick, Orsoi, Rheinberg furent enlevés (17 juin). L'armée franchit le Rhin avec le Roi, et Turenne vint prendre le commandement de l'armée de Condé, blessé à ce fameux passage. En un moment la terreur se répandit dans toutes les Provinces Unies. Turenne eut le tort de s'opposer à l'idée de Condé qui voulait lancer une division de cavalerie pour s'emparer d'Amsterdam pendant le premier effroi. Il enleva successivement Arnhein, Doesbourg, Devehner, Schenk (13-19 juin), et mit le siége devant Nimègue qui capitula le 9 juillet. Le mauvais temps, les inondations ralentirent l'attaque. Turenne prit ensuite le fort de Crevecœur près de Bois-le-Duc, et la ville de Bommel, puis le roi rentra en France et lui donna l'ordre de ne plus rien entreprendre (26 juillet).

Au camp de Bouslar, le 28 mai 1672, à 5 h. après-midi.

Vient de quitter Gulpen et se trouve à deux petites heures de Juliers. — On l'a assuré que le lendemain il pourra arriver sur le Rhin. — Sera-t-il plus commode que ce soit à Kayserswerf ou à Ordinghe (sic)? — En quel lieu l'infanterie pourra-t-elle le joindre?

Du 2 juin 1672 (?).

Transmet une lettre qu'il reçoit de M. le Prince. — Demande du pain.

« A 8 h. du matin, ce 18e juin 1672.

« Je ne vous mande point, Monsieur, ce que j'escris au roi, sachant que S. M. vous le montre. Je vous supplie très-humblement d'escrire promptement à Emmerick, afin que j'y trouve beaucoup de canons

et quelqu'un qui ait ordre de fournir promptement les choses nécessaires. J'ai oublié de mettre dans ma lettre au roi que ce capitaine des troupes d'Espagne dit que l'on dit dans leur armée que les Hollandois ont gagné le combat naval. »

« Ce 21e (juin 1672), au camp près Schenk.

» J'envoie à V. M. ce capitaine de cavalerie nommé Saint-Silvestre, qui est allé avec 40 maistres se mettre entre Utrecht et Amsterdam, qui a pris un prisonnier qui sçait la disposition de l'armée de l'ennemi. M. le prince d'Orange est à Worden, quatre heures par delà Utrecht; Wurtz à Schonhoven, par delà Vianen; le prince Maurice à Muide, près Amsterdam. Ce capitaine croit qu'on l'eust receu à Utrecht. Il mérite que V. M. fasse cas de lui.

» Je marche entre ce lieu ici et Nimègue, le long du Rhin, et ai envoyé six pièces de 24 au fort de Nimègue.

» Il y avoit près de mille hommes dans le fort. »

« Au camp près du fort de Nimègue, ce 28e juin (1672) à midi.

« Aussitost après avoir receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire et sceu par elle qu'il y avoit des mortiers et des bombes arrivées à Arnheim, j'ai dit à M. Desbrosses de les envoyer quérir. J'avois escrit aussi pour la mesme chose à M. d'Estrades à Wesel. S'il y en a trop pour Nimègue, elles serviront toujours en descendant la rivière.

» Le pont se fait à une grande heure plus haut que Nimègue. Il y a des dragons dès hier retranchés au

delà. Les abords sont accommodés des deux costés. Les cordes dressées avec de petites chaloupes tenues par des ancres, de sorte que l'on n'attend que les bâteaux pour les arranger. Ils viendront du pont qui estoit au Tolhuis d'Arnheim et d'Emmerich. La rivière n'est pas de beaucoup plus estroite qu'à Kayserswert. Je crois qu'elle a bien deux cents toises. La redoute est demeurée, le pont volant est remonté à Emmerich. Je ferai ce que je pourrai pour estre promptement delà; j'y ai un parti de cent chevaux qui, je crois, m'amènera des prisonniers.

» L'Isle de Bommel et Crèvecœur demeurant jusques ici au mesme estat. Quand on peut s'avancer, on s'esclaircit tousjours en marchant.

» Il y a ici un très-grand nombre de bateaux qui descendent de Cologne, et qui portent des vivres. Plus de six hommes m'ont dit ce matin que l'on nomme au haut du Rhin ce pays ici la basse France. J'ai veu aussi plus de deux cents paysans qui portent des vivres à vendre dans l'armée. Je crois que les vivandiers de l'armée du roi, en venant par Arnheim, pourroient s'en pourvoir. J'ai veu un prestre qui vient de La Haye, qui dit qu'il y a eu quelque désordre à Leiden, et que les habitants de la campagne ne veulent pas que l'on coupe les grandes digues, ce qui ne peut inonder que le pays assez proche de la mer. »

« Au camp, près du fort de Nimègue. ce 29e juin (1672) au matin.

» Je me donnai, Monsieur, hier l'honneur de vous escrire en response de celle dans laquelle vous me

parliez des mortiers. Le vent empescha que pas un bateau ne pust descendre hier. Il commence à y paroistre aujourd'hui quelques-uns. Un parti que j'avois envoyé fut auprès de Grave sans rien trouver. Il apprit par les paysans que Genep étoit abandonné et la garnison retirée dans Grave; que la cavalerie de Nimègue en estant sortie une nuict, y estoit rentrée. Il n'y a point de changement vers l'Isle de Bommel. »

P.-S. « Je vous mandois hier comme la rivière est presque ici aussi large qu'à Kaiserswert. »

Sans date. [Reçue en juillet 1672 (1)].

Le prince d'Orange demande qu'on lui permette de retirer les meubles qu'il a à Buren.

Sans date. (Présumée de juillet 1672).

« Je ne trouve point la lettre de M. de Clodoré; elle contient que six compagnies sont entrées dans Grave venant de Bois-le-Duc, que dans ce temps-là le chevalier du Plessis est arrivé avec des troupes du costé de Grave, qu'il leur donnoit une capitulation pour entrer dans Bois-le-Duc, et qu'on le laissoit maistre de la place, et que lui, M. de Clodoré, m'en venoit apporter les nouvelles. »

« Au camp devant Nimègue, le 8 juillet 1672.

» M. Dumetz estant venu ici, je l'ai instruit de toutes les choses qui concernent la pensée que j'ai de ce qu'il faut que vous fassiez.

(1) Vol. 284.

» Je crois, Monsieur, que vous aurez receu les lettres que je vous ai envoyées de la part de M. le M[is] de Louvois. Ainsi je vous dirai qu'il est nécessaire que sans perdre de temps vous marchiez droit au fort de Crévecœur. Vous avez tousjours la Meuse à votre droite, et les vivres et toutes choses nécessaires pour vos troupes peuvent estre conduites par là en toute seureté. La plus capitale chose est de gagner la tête qui vient du Sdam (?) à Crévecœur. Je crois que du fort, l'on pourroit avoir noyé quelque chose de ce costé-là, mais il vaut bien mieux tenter cela promptement que d'attendre que M. le prince d'Orange, voyant que les forces du roi se tournent vers le Brabant, s'y tourne aussi de son costé et tasche de soutenir Crèvecœur par les digues. Dès que l'on aura fait ici, l'on avancera des troupes vis-à-vis de vous dans l'isle de Bommel et l'on en enverra aussi par le costé où vous estes pour vous fortifier, de sorte que vous n'avez présentement qu'à prendre les postes pour empescher qu'il n'entre personne dans la place du costé où vous estes, c'est-à-dire vous mettant au-delà de Crèvecœur, laissant tousjours la Meuse à vostre main droite.

» On vous fera suivre du canon et des munitions dès que vos postes seront pris, et tous vos vivres peuvent venir par la Meuse, à quoi je ne doute pas que M. de Charuel ne donne bon ordre. Je serois aussi d'avis que vous y fassiez descendre vostre pont de bateaux.

» Comme vous marchez, vous ne pouvez pas donner

ordre au rasement de Genep. Vous y laisserez seulement la garnison qui (y) est et un bataillon dans Grave, avec deux compagnies de cavalerie.

» Je ferai prendre à M. Dumetz cinq ou six pièces de 8 ou de 12 qui vous iront joindre vers Ravestein, et vous aurez de mes nouvelles quand vous passerez auprès du fort de Worn et St-André. Ayez tousjours quelques bateaux à vostre main droite en descendant la Meuse afin que j'aie communication avec vous.

» Si vous apprenez qu'il est entré du renfort à Crèvecœur, comme on me l'a mandé, pensez seulement, s'il vous plaist, à prendre les postes, c'est-à-dire, je crois, les digues qui viennent de Bois-le-Duc et principalement du Sdam (?)

» Mandez-moi, s'il vous plaist, le temps auquel vous pourrez marcher, et dans la marche, quand vous arriverez vers Won et St-André. »

« Au camp de Nimègue, ce 10 juillet (1) 1672, au soir.

« J'ai esté aujourd'hui à Nimègue. Je crois qu'il y avoit près de quatre mille hommes, en comptant tout. On y garde quarante-cinq drapeaux, et six estendarts. Il y avoit quatre vieux régiments d'infanterie qui viennent des places de Flandres. On ne peut pas voir de meilleurs hommes, ni des officiers mieux faits. Il est certain qu'ils ne pouvoient tenir qu'un jour (de) plus qu'ils n'ont fait.

« Suivant les ordres que vous m'avez envoyés du

(1) Le 1er paragraphe de cette lettre a seul été publié dans la collection Grimoard. Le reste est inédit.

roy, j'ai mis deux escadrons dans Nimègue, qui sont celui de Schomberg et un de Beauvezé, et laissé les deux compagnies d'Illes à Arnheim. J'avois mis dedans l'infanterie qui estoit prise de divers bataillons; mais pour me conformer à la volonté du roi, qui estoit qu'il y en eust deux de cette armée, outre les huict compagnies, à savoir deux de Champagne, deux de Navarre, deux d'Auvergne et deux de Sault, j'y en ai mis trois des Suisses, et comme ils sont trop pressés dans le fort delà l'eau, il y en est entré deux des quatre de la marine. Ainsi, il y a dans Nimègue dix compagnies françoises, trois de suisses, et deux escadrons de cavalerie et M. de Brevat, lieutenant-colonel de Champagne, qui y commande. J'ai envoyé aussi une compagnie suisse au fort de Worn et un tiers de celle des Suisses du fort de Nimègue au fort St-André, la compagnie suisse, hors une nécessité, étant trop pressée au fort de Nimègue.

« Vous aurez, Monsieur, receu ma lettre sur le sujet de cette cavalerie de M. de Chamilly, et je crois que le roy aura approuvé que je n'en aye pas fait revenir de la sienne. Je pars demain et m'en vais loger au-delà de la Meuse, près de Grave; si S. M. le trouve bon, je crois qu'il seroit à propos ou que j'eusse l'honneur de la voir, ou que je m'expliquasse à quelqu'un sur la marche du Brabant, au moins c'est ce qu'il me semble. M. de Chamilly m'escrit de deux heures de Bois-le-Duc et me mande qu'il y a deux jours que les portes y sont fermées, et que l'on croit qu'il y a quelque désordre sur l'entrée de quelques troupes d'Es-

pagne. La brigade de Lucinge a envoyé à l'ordre ; elle sera demain près de Nimègue.

« Je fais faire le pont qui estoit plus haut, près de Nimègue. Dolé assure qu'il sera achevé demain. »

« Ce 12 juillet 1672.

« Je vous fais ce mot, monsieur, dans la marche. Je passerai trois heures au-delà de Grave. J'ai receu une lettre de M. de Chamilly, qui me mande qu'il s'est mis sur la Meuse, entre Heusden et Crèvecœur, et que mesme il auroit des bateaux pour passer dans l'Isle de Bommel, de sorte que l'on pourra, à ce que je crois, lui envoyer son pain par là. Je vous le manderai demain ou après-demain sans faute. Il m'escrit qu'il a establi son travail de farine, il n'a pu pousser dans l'isle de Dener, ce que je crois comme lui, lui avoir esté impossible. J'arriverai demain aussi près de Crèvecœur que je pourrai, et en lieu pour faire le pont pour entrer dans l'isle de Bommel. M. de Chamilly me mande qu'il y a dix-huict cents hommes dans Bois-le-duc. Dans deux ou trois jours on verra plus clair.

« M. de Chamilly ne pourroit pas se mieux mettre. »

« Au camp entre Gevande (Gnonendam), et Crèvecœur, le 13 juillet 1672, à une heure après midi.

« Il y a deux heures que je suis arrivé en ce quartier. Je crois, Monsieur, que le roi aura dit en la lettre que je me suis donné l'honneur de lui escrire ce matin en réponse d'une des siennes.

« Nous avons veu le fort de Crèvecœur à une demi-portée de canon. M. d'Aspremont y estoit. Il n'y paroit rien d'inondé. L'avant-fossé et le fossé de la place peuvent estre grands et profonds à cause de la rivière qui vient de Bois-le-duc. M. d'Aspremont verra mieux toutes choses cette nuict. Il n'y paroit pas de palissades, mais un beau glacis : c'est un fort de cinq ou six bastions.

« Je fais descendre vis-à-vis du camp les bateaux de M. de Chamilly qui sont à St-André. Ils ne seront pas suffisants pour le pont. Je vous supplie de haster ceux de cuivre et les faire descendre promptement. Quand je passai à Grave, on m'assura qu'ils partiroient aussitost. Les bateliers des bateaux de M. de Chamilly sont retournés. Vous voyez bien, Monsieur, comme on est en peine de faire un pont quand il faut commettre pour le construire des gens qui ne savent pas ce qu'il manque de poutrelles, de planches, d'ancres et de cordages. Vous aurez la bonté de m'envoyer quelqu'un pour cela. N'estant arrivé que depuis deux heures, je ne sçay rien de M. de Chamilly, sinon qu'il a un poste à Boucouen, sur la Meuse au-dessous du fort, et qu'il a quelques bateaux ou pour faire un pont ou pour entrer dans l'isle de Bommel. S'il vous plaist de m'envoyer icy son pain dans des caissons, ou je lui enverrai par l'isle de Bommel, ou je lui ferai faire le tour, laissant Bois-le-duc à main droite. Celui-là est trop long.

« Je ne sçay pas si M. de Chamilly peut attaquer Crèvecœur de son costé, n'ayant rien sceu de lui

concernant cela : mais je crois que l'on le peut de ce costé-ci.

« Pour dire mon sentiment, c'est que M. de Chamilly demeurast à la teste où il est, gardant le poste de Boukouen et y laissant un pont, s'il peut, avec les bateaux qu'il a trouvés, comme il m'a mandé qu'il croit le pouvoir faire. Que S. M., comme elle a résolu, se mist sur la rivière de Bommel, entre Boxtel et Vacht, plus près de Boxtel, laissant la rivière devant soi, d'où elle tireroit son pain de Grave. Par ce moyen, M. de Chamilly ne seroit en aucun danger, et moi, quand le pont seroit fait, j'enverrois à Bommel que je ne crois pas qu'il tienne. (Comme les ennemis y peuvent mettre des gens, je peux me tromper), et ferois le siége de Crèvecœur. Comme c'est un lieu qui peut estre rafraichi de Bois-le-duc et d'une approche difficile, la prairie estant très-rase, pour empescher que l'on ne perde beaucoup de gens, je supplierois très-humblement le roi, comme toutes choses peuvent aisément descendre de Nimègue et de Grave, n'ayant que quatre pièces de vingt-quatre, de m'en envoyer encore dix.

« Comme l'artillerie n'est pas encore arrivée, je ne vous envoie point le détail de ce qu'il faut pour un siége. Je vous dirai seulement qu'il y a ici six mille outils, et des munitions comme on en porte à la campagne, et avec des chevaux qui ne peuvent pas marcher. Pour ce qu'il faut pour un siége vous le savez aussi bien que moi. Ce qu'il y aura de superflu ne sera pas perdu. Celui de Nimègue n'a duré

que cinq jours. Il falloit envoyer tous les jours à Arnheim, car ce que l'on porte ne passe jamais un jour, quand les lieux se défendent bien. Je serois assez aise d'avoir sept ou huict cents bons mousquets des hollandois. Vous ne sauriez croire combien il en est crevé à Nimègue, où il y a de nos belles pièces, et à Grave il faudroit au moins deux cents boulets de chaque pièce et de la poudre à proportion, de la mesche et du plomb, dont je sçay que l'on a porté peu, des sacs à terre, deux mille grenades. Je vous assure, Monsieur, que si Crèvecœur étoit pris, Bois-le-Duc est assez inutile, et les forts de Vorn et de Saint-André, Bommel et Crèvecœur, peuvent tenir une bonne place dans les conquestes du roi.

« Pour peu que l'ennemi se gouverne bien, je ne crois point praticable de rien faire ni à Usdam, ni à l'isle de Dener, qui est le lieu où il faudroit se mettre pour attaquer Usdam, car je crois qu'il viendra promptement se mettre derrière Usdam, et et mesme il fera du bruit des Espagnols, et quand le roi partira de Grave, s'il plaist à S. M., outre la brigade de Montauban, quatre escadrons et les dragons, que j'ai donnés à M. de Chamilly, j'enverrois dans son armée encore une brigade de celle-ci, quoique pour passer dans l'isle de Bommel, ils peuvent y entrer bien plus aisément que moi pour le fort de Lowestein, et que mesme pour porter les fascines à un siége on ait grand besoin de cavalerie.

« J'attendrai les ordres de S. M. »

« Au camp près de Crèvecœur, ce 14e juillet 1672, à deux heures après midi.

« J'ai receu des lettres de M. de Chamilly par l'isle de Bommel. Il n'est pas à une heure de moi ; si j'avois assez de bateaux pour le pont auquel on travaille de ce matin, je pourrois lui envoyer son pain. Il me mande qu'il en a pour le 16e compris. Il croyoit hier qu'il avoit trouvé assez de bateaux pour achever son pont, mais il n'en dit rien par sa dernière lettre. Tous ceux du pays disent qu'il n'y a rien d'inondé entre lui et Crèvecœur, mais la rivière de Bois-le-Duc qui n'est pas grande y passe. Il me mande qu'il est arrivé trois ou quatre mille hommes à M. de Vaubrun, et qu'il a de la farine à Grave que l'on pourroit lui faire descendre. Un trompette, que j'avois envoyé savoir des nouvelles de Pertuis, est revenu par Anvers et par le Brabant : il n'a ouï parlé d'aucune assemblée de troupes d'Espagne.

« Un receveur de Ravestein, qui est sorti cette nuit de Bois-le-Duc, m'a dit qu'un receveur de la ville, en voulant hier faire sortir son argent, fut arresté, et qu'il y eut quelque bruit.

« Le gouverneur de Crèvecœur, qui estoit françois, fut hier changé : on en a mis un autre à la place.

« Saint-André et Vorn auroient grand besoin de palissades ; on dit qu'il y en a de belles à Emmerich, j'entends des fraises aussi bien que des palissades. »

« Au camp près Crévecœur, le 15e juillet 1672, à cinq heures du matin.

« Je reçois, Monsieur, présentement vostre lettre du camp proche Grave du 14. J'ai mis tous les bateaux de M. de Chamilly sur la rivière. Il m'en est venu quatre de Tiel ce matin. Il me manque quinze bateaux. Je n'ai point de nouvelles de ceux de cuivre. Les poutrelles de M. de Chamilly sont si courtes qu'il faut que les bateaux se touchent, et ainsi cela ne couvre point de rivière ou fort peu, et si j'ai trouvé une digue qui m'avance presque un tiers de la rivière. M. de Chamilly me mande qu'il n'a du pain que pour demain 16e, M. de Montauban n'en ayant eu que pour deux jours en partant. M. de Chamilly me mande qu'il y a trois mille chevaux, à ce que des paysans lui ont dit, des Espagnols qui ont marché vers Breda. Il a mis la brigade de Montauban pour couvrir le grand chemin de la bruyère de Breda à Bois-le-duc. Dès que le roi s'avance il n'est plus en peine de cela. Il ne me paroist pas estre en peine de son quartier. Il est aussi près de Grave là et plus que d'ici, et je crois que le roi sera un peu avancé aujourd'hui. Comme le roi a donné tous ses ordres à M. le grand maistre, je ne lui mande rien.

« Je crois qu'il faut envoyer ici le pain de M. de Chamilly, ou envoyer par bateau sa farine, que je lui ferai porter dès que le pont sera fait.

« S'il plaisoit au Roi envoyer trois ou quatre cents chevaux vers M. de Mautauban, cela feroit tousjours voir que la teste de l'armée avance. »

« Au camp, près Crèvecœur, ce 16 juillet 1672.

« Vous me ferez, Monsieur, l'honneur de dire au Roi que le poste de Boukouen, sur la Meuse, que tient M. de Chamilly, et où il fait un pont, est le seul pour empescher que d'Usdam et de l'isle de Hemer, qui est soutenue de Gorcum, où apparemment l'armée de l'ennemi sera avancée, il n'y entre des troupes dans Crèvecœur, et ainsi faisant le siége de Crèvecœur, ce poste-là ne peut bouger de là, et mesme, par tous les rapports de gens du pays, son attaque à Crèvecœur sera bonne, quoique je ne me fonde que sur ce qu'il empeschera que personne n'y entre.

« Mon pont fut achevé hier vers le soir, mais on a rompu tant de ponts dans l'Isle de Bommel, et le mauvais temps a rendu les chemins si meschants que j'ai mieux aimé me résoudre à ouvrir la tranchée ce soir ici, c'est-à-dire à faire une communication à une batterie que l'on commencera cette nuict. J'ai envoyé dire à ceux de Bommel que les ponts estoient faits, mais ils ont dit, c'est-à-dire le commandant des troupes, qu'il attendoit l'armée. Quoique j'aie dit et croie la chose aisée, je me méfie de l'attaque d'un lieu d'où je ne peux pas empescher le secours qui viendroit de l'autre costé du Whaal et d'où les ennemis sont tout proches avec tout le corps de leurs troupes.

« Il n'y a qu'une heure par le pont que j'ai fait, où M. de Chamilly fait le sien. Je lui ai mandé ce matin que je pourrais l'assister de bateaux, et y ai

envoyé Mouchy pour concerter pour lui envoyer les caissons. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous envoyer cette lettre de M. de Chamilly, que je reçois présentement. J'ai eu ce matin les vostres, par lesquelles vous me mandez que le pain doit arriver et qu'il le faut promptement faire descharger, ce que je ferai. Je garderai seulement peu de caissons, afin d'envoyer du pain à M. de Chamilly par divers voyages. »

« Au camp, devant Crèvecœur, le 17 juillet 1672, à midi.

« J'ai receu ce matin la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire en response de ma dernière. M. le grand maistre estant présentement arrivé, je renvoie M. le chevalier de Sourdis. On a bien avancé la tranchée cette nuict et plus que l'on ne pensoit, et outre une grande batterie de huict pièces qui tirera demain, on en a fait tirer une de deux pièces qui a desjà ruiné une redoute qui est dans leur chemin couvert. On a un logement sur la rivière, qui va de Bois-le-Duc au fort, et j'espère que cette nuict, il y aura un pont dessus, par lequel, en comblant des fossés, je crois que l'on pourra communiquer avec M. de Chamilly.

« Je ne vous dirai rien de ces vivres, car M. de Rieux est allé vous trouver. Je lui ai fait passer trente caissons ; ce sont de ceux qui devoient retourner les premiers. Je ne savois pas qu'il eust six cents chevaux de vivres.

« J'ai dit au chevalier du Plessis et à M. de Charuel que, me faisant passer ici de leurs chevaux, ils pren-

dront ici leur pain. Je ne savois rien de leurs farines. Le mauvais temps les a bien fait mécompter sur le pont.

« Ceux de Bommel, c'est-à-dire le commandant des gens de guerre, m'a mandé qu'il vouloit estre attaqué par l'armée, qui sont discours qui ne veulent rien dire. J'ai fait accomoder les chemins dans l'isle. Vous pouvez juger comme ce temps ici les rend fascheux.

« Si Crèvecœur est bientost pris, je crois que cela donnera jour à entreprendre sur les autres forts, et peut-estre sur l'isle de Hemer, qui est fort proche d'Usdam. On se gouverne à ces choses-là par journée et selon ce que l'ennemi fait.

P.-S.— « J'ai dit aussi à M. le chevalier du Plessis que M. de Chamilly pourroit commencer une tranchée de son costé, trouvant le terrain bon comme il m'a dit qu'il l'est. »

« Au camp devant Crèvecœur, ce 18 juillet (1672).

« Je rends compte à S. M. sur ce qu'elle me fait l'honneur de me mander sur Bommel et sur les forts. On s'est logé cette nuict sur l'avant fossé ; on travaillera à le combler. On ne le trouve pas si difficile que l'on avait creu. On ne sçait pas bien quel sera le fossé de la place. J'avois mandé à M. de Chamilly ce que vous me dites que le roi a dit à M. le chevalier du Plessis. Ce sont six à sept bastions, et le terrain pour en approcher est bien meilleur que l'on ne pensoit. M. de Chamilly a mis des gens cette

nuict, comme je lui avois mandé, entre Crèvecœur et le fort d'Ingelen. J'en ai aussi de deçà, vis-à-vis. Il semble que les Hollandois se reposent sur les Espagnols pour leurs places de Brabant. On me mande de Tiel que M. le prince d'Orange arriva avant-hier à Gorcum. »

« Au camp de Bommel, ce 21 juillet (1672).

« M. de Bligny m'ayant dit qu'il seroit bien aise d'aller dans l'armée de S. M., où il a affaire, je l'envoie avec une lettre au roi pour lui dire comme ceux de Bommel ont envoyé des ostages et doivent donner demain au matin une porte. Je marcherai demain avec l'armée pour retourner au camp delà la Meuse, et attendrai l'ordre qu'il plaira à S. M. de m'envoyer pour aller la trouver.

« Je donnerai la mesme capitulation à Bommel qu'ont eue les autres villes, et pour la garnison, que je crois très petite, je l'enverrai où elle voudra.

« Je laisserai ici le bataillon de la Ferté et un bataillon suisse au choix de M. d'Erlach. »

« Au camp de Gemunt, ce 23 juillet (1672).

« Je reçois présentement vostre lettre par laquelle vous me mandez que sur l'information que le roi a eue de Bommel, il croiroit qu'il y faudroit mettre plus de troupes. Je vous assure que le logement y est fort petit, et quoique la ville ne vaille rien, on ne sçauroit y venir que l'on n'en soit averti. Ainsi je crois que ce qui y est suffit, y ayant cinq compagnies de Salis, le régiment de la Ferté et cinq compagnies du régi-

ment de Doucet, et M. d'Espagne qui y commande. Si le roi continue à commander que je fasse marcher Navarre, je le ferai, mais je crois qu'il y en a beaucoup trop.

« Je passai hier au fort St.-André, dont j'admirai la situation. Il tient le Whaal et la Meuse. Je ne vis pas le fort de Worn, mais je crois qu'il faudroit le raser, car ces deux forts n'ont esté faits que pour s'opposer l'un à l'autre et avoir soin de M. de Morillon, qui a beaucoup de mérite. On fera tout ce qui est contenu dans vos lettres précédentes.

« La 6e compagnie de Salis, à cause de la petitesse du logement, est allée à St.-André, et le tiers de la compagnie suisse renvoyé à Grossembourg. »

Au camp de Berlicum près de Bois-le-Duc, le 28 juillet 1672.

« Ecrira à l'Electeur de Cologne que S. M. lui a commandé d'avoir l'œil au Rhin, en cas que l'Electeur de Brandebourg fît paraître des troupes de ce côté-là. — M. de Chamilly mettra des troupes dans le château de Crayendonk, pour servir d'entrepôt et de communication entre le camp et Mazeik. — A eu un entretien avec M. de Charuel sur ce qui regarde M. de la Feuillée et le corps de M. de Chamilly. — Est d'avis que M. de la Feuillée aille avec son corps sur le Rhin, quoique les troupes de M. de Brandebourg ne paraissent pas encore, parce que le mouvement que M. de la Feuillée fera en avant ôtera à M. de Munster et à M. de Cologne le prétexte de sortir de Frise pour aller défendre leur pays. — Fait mettre en état les chemins de Grave à Wesel. »

Sans date. (Présumée de juillet 1672).

« Je ne trouve point la lettre de M. de Clodoré. Elle contient que six compagnies sont rentrées dans Grave, venant de Bois-le-Duc ; que dans ce temps là le chevalier du Plessis est arrivé avec des troupes du costé de Grave ; qu'il leur donnoit une capitulation pour rentrer dans Bois-le-Duc, et qu'on le laissoit maistre de la place, et que lui, M. de Clodoré, m'en venait apporter les nouvelles. »

C'est ici que s'arrête la collection des lettres de Turenne conservées aux archives du dépôt de la guerre, mais nous ajouterons encore ces trois billets autographes retrouvés dans les volumes 155 et 159.

« Au camp, près Compiègne, le 28 juillet 1652.

« Monsieur, — je vous supplie très-humblement, et comme d'une chose dont je vous serai sensiblement obligé, de vouloir faire expédier des lettres de noblesse pour un nommé le sieur de la Cavalière, qui a servi cinq ou six ans sous moy, et mesme vouloir ordonner qu'on les fist porter au sceau. Langlade, qui est secrétaire de M. de Bullion, vous en sollicitera, et je vous supplierai très-humblement de me croire, etc. »

« Camp de Collincourt, 8 juillet 1654.

« Monsieur, — un gentilhomme qui est à M. le conte Broglio, s'en va à la cour : il y a desjà quel-

ques jours qu'il est parti de la Bassée. On est dans l'attente de sçavoir si M. le chevalier de Créquy sera entré dans Arras. Il y a aussi un autre corps considérable qui y est marché, de sorte que dans demain au soir on sera esclaircy de chose très importante au regard de ce siége-là. On a envoyé la lettre du roy aux gouverneurs afin qu'ils fissent prontement sortir leurs troupes. Le sieur de Bar m'a mandé aujourd'huy que le gouverneur d'Esdin avoit fait difficulté de laisser sortir celles du régiment de Picardie qu'il y avait mis. Comme nous marchons auprès de l'ennemi, on manque de voitures pour les vivres ; on fait tout ce qu'on peut pour cela, mais il seroit nécessaire d'une personne d'autorité de la part de S. Em. Je suis fort incommodé de n'avoir personne qui fasse la charge d'intendant. Quand on est près des villes le pain se fournit bien aisément, mais quand on est éloigné, il me sera bien nécessaire de laisser un homme d'autorité sur la Somme. Il n'y a rien au monde que l'on ne fasse pour pouvoir empescher qu'Arras ne se perde. J'écrivis à S. E. hier et l'on ne manquera pas de l'informer de ce qui sera arrivé à ces deux derniers secours que l'on a envoié. Je suis très véritablement, etc.

« 20 juillet 1654 (en chiffres).

« Je vous mandé hyer qu'il n'estoit point utile de faire venir de batteaux, parce que nous faisions des ponts sur la Scarpe sans cela. Mais je vous supplie faire avec le temps un amas d'outils à Bapaume. Il faût user de plus de diligence que vous pourrez pour faire venir les vivres.

« Au camp de Monchi-le-Preux.

P. S. « On fit hier au soir passer 200 chevaux qui allèrent trouver M. Broglio afin qu'il vint prendre le poste de Lens. On n'a pas encore de nouvelles. »

DÉMOCHARÈS

OU UNE

FAUSSE ÉTYMOLOGIE DU MOT *MOUCHARD*

Par M. l'Abbé J. CORBLET,

Membre titulaire résidant.

Un grand nombre d'écrivains ont répété, après Mézeray et Voltaire, que le mot *mouchard* tire son origine du nom d'Antoine de Mouchy, chanoine de Noyon, beaucoup plus connu sous le nom de Démocharès, qui exerça en France les fonctions d'inquisiteur de la foi. Quelques rares philologues ont émis un doute au sujet de cette étymologie. Nous venons en contester la vérité et même la vraisemblance, en apportant au débat quelques nouvelles preuves, dont une tout au moins paraîtra péremptoire : c'est que le véritable nom de Démocharès n'est point : Antoine *de Mouchy*, quoi qu'on en dise, mais *de Monchy*, et que dès lors disparaît la prétendue analogie qu'on voyait entre le nom de l'inquisiteur et le sobriquet qu'on donne aux secrets

agents de police, dont l'organisation régulière remonte à M. de la Reynie.

Avant d'entrer en matière, il nous semble convenable de dire quelques mots sur ce personnage, profondément oublié aujourd'hui, mais dont les actes et les écrits eurent une certaine célébrité au XVI[e] siècle.

Antoine de Monchy naquit en 1494 à Ressons-sur-le-Matz, entre Roye et Compiègne, d'une famille fort ancienne, probablement l'une des branches de l'illustre maison de Monchy qui fournit plusieurs chevaliers aux Croisades. Après avoir fait ses études à l'Université de Paris, il y resta attaché comme professeur de philosophie. Reçu à la Société de Sorbonne en 1536, il fut élu recteur de l'Université, le 10 octobre 1539, et exerça cette fonction trimestrielle jusqu'au 16 décembre. L'année suivante, il prit le bonnet de docteur en théologie et professa bientôt dans une chaire de cette faculté dont il devait devenir le doyen. Sa réputation lui fit obtenir un canonicat au Chapitre de la cathédrale de Noyon, où il ne tarda point à être investi de la dignité de pénitencier.

Selon un usage renouvelé du temps de Charlemagne, le chanoine de Noyon signa ses écrits d'un surnom littéraire, celui de Démocharès. Nous ne croyons pas qu'il ait voulu par là se proclamer la *joie du peuple*, ce qui aurait été une cruelle antiphrase pour les protestants : nous supposons plutôt qu'il choisit le nom du neveu de Démosthènes, parce qu'il y a quelque analogie entre ce nom et celui de de Monchy.

Lorsqu'Henri II voulut opposer aux progrès du Calvi-

nisme le redoutable tribunal de l'inquisition, les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon en furent institués juges par une bulle pontificale de 1558. Mais ces hauts dignitaires s'empressèrent de se décharger de cette dangereuse mission sur quelques ecclésiastiques de second ordre. Démocharès fut du nombre et prit alors la qualité de grand-inquisiteur de France. C'est en vertu de cette fonction qu'il fut l'un des juges d'Anne du Bourg (1559) dont le supplice fit naître la conspiration d'Amboise.

Nous voyons Démocharès prendre part successivement au colloque de Poissy, au concile de Trente et à celui de Reims en 1564. En partant pour le concile de Trente où il devait prononcer une harangue, le Vendredi-Saint, 9 avril 1563, il fit vœu de fonder un office de S. Antoine, s'il revenait sain et sauf de ce voyage qui paraissait alors une longue et périlleuse entreprise. C'était, au reste, le renouvellement d'une promesse qu'il avait exprimée en 1557 dans son testament dont un extrait est consigné dans l'obituaire paroissial de Ressons-sur-le-Matz.

En 1567, Démocharès accompagna Jacob Marant, recteur de l'Université, dans une inspection générale des colléges, dont le but était d'examiner l'orthodoxie des disciples et des maîtres.

Après avoir été honoré de la confiance du cardinal de Lorraine, de l'estime d'Henri II et de Charles IX, il mourut, sénieur de Sorbonne, le 8 mai 1574, âgé de 80 ans, très-détesté des protestants qui lui reprochaient d'avoir aggravé la rigueur de ses fonctions par son es-

prit d'intolérance, et très-admiré des catholiques qui vantaient la profondeur et l'érudition de ses écrits. Je crois qu'il y eut de part et d'autre beaucoup d'exagération, comme cela arrive toujours aux époques de dissensions civiles ou religieuses : du moins, en ce qui concerne la valeur de l'écrivain, je ne puis point m'associer aux jugements enthousiastes du XVI^e^ siècle. Une singulière circonstance m'a mis à même d'apprécier les œuvres de Démocharès. Pendant plusieurs années, j'ai recherché dans toutes les bibliothèques publiques un ouvrage désigné et cité partout sous le titre : *De Sacrificio Missæ*, où devait se trouver un ancien catalogue des évêques d'Amiens. Comme le volume en question porte une toute autre intitulation (1) dont la longueur, sans doute, a été cause des citations tronquées et inexactes, les bibliothécaires auxquels je m'adressais ne trouvaient point cet ouvrage, d'ailleurs excessivement rare, et, pour me consoler de mes regrets, me procuraient d'autres écrits de Démocharès où étaient traitées une foule de questions plus ou moins

(1) *Christianæ religionis, institutionisque Domini nostri Jesu Christi et apostolicæ traditionis, adversus Misoliturgorum blasphemias, ac novorum hujus temporis sectariorum imposturas, præcipue Johannis Calvini et suorum contra sacram Missam, catholica et historica propugnatio.* ANTONIO MONCHIACENO DEMOCHARE RESSONŒO, doctore Sorbonneo auctore. Parisiis apud Claudium Fremy MDLXII, in-f°. — L'ouvrage est partagé en quatre tomes ou livres qui ont leur pagination spéciale. En voici les titres : 1. *De Sacrificio propitiatorio.* 2. *De Divino Missæ sacrificio.* 3. *De ministris sacrificii altaris.* 4. *De observanda Missarum celebratione*

étrangères à mes recherches (1). J'ai donc pu ainsi parcourir les œuvres secondaires du chanoine de Noyon, jusqu'à ce qu'un heureux hasard m'ait fait connaître son travail capital, précieux in-folio dont M. Peigné-Delacourt a acheté un exemplaire à Venise : ce qui prouve que notre savant collègue a l'intuition des découvertes, non-seulement dans le champ de l'archéologie, mais aussi dans le domaine de la bibliographie.

L'impression qui m'est restée de ces lectures successives, c'est que Démocharès avait beaucoup d'érudition, mais fort peu de critique; il mettait mal en œuvre les vastes connaissances qui s'entassaient confusément dans son cerveau, et faisait marcher de front, avec la même importance, d'excellents arguments puisés dans la patristique et les pauvretés de son imagination. Parfois, on croirait qu'il ne se donne pas la peine de comprendre la corrélation des faits qu'il rapporte. Ainsi, dans une même page, il nous dira que S. Quentin et ses compagnons furent envoyés dans les Gaules par le pape S. Clément, et qu'ils furent mar-

(1) *De veritate Christi nec non corporis et sanguinis ejus in missæ sacrificio adversus hereticos assertio,* ANTONIO MONCHIACENO DEMOCHARE auctore. Parisiis, Nic. Chesneau seu Seb. Nivellius 1570, in-8°. — *Libellus* ANTONII MONCHIACENI *de sacrificio Missæ pro Defunctis.* Parisis 1558, in-8°. — *Tractatus de veritate corporis et sanguinis Christi in missæ sacrificio ratione transsubstantiationis,* auctore A. MONCHIACENO DEMOCHARE. Antuerpiæ, Plantin, 1573, in-8°.— *Corpus Juris canonici succinctis* ANTONII DEMOCHARIS *paratitlis illustratum.* Parisiis, Nivellius, 1561, 3 vol. in-f°. — Seconde édition avec des notes d'Antoine Contius. Anvers, 1573. — Démocharès a publié en outre les *Décrets de Gratien*, les *Topiques d'Aristote*, la *Harangue* qu'il prononça au concile de Trente.

tyrisés sous Dioclétien, ce qui ne leur donnerait pas moins de deux siècles d'existence (1). Veut-on savoir pourquoi l'auteur a inséré les listes épiscopales de la plupart des diocèses de France ? C'est pour prouver la perpétuité du sacrifice de la messe. Un autre eût exprimé cet argument en quelques lignes : Démocharès en fait une série interminable de longs chapitres. Les archevêques de Reims, nous dit-il, ont célébré les saints mystères ; et, pour preuve il nous en dresse le catalogue depuis le premier siècle jusqu'au seizième, et il en agit de même pour Soissons, Châlons-sur-Marne, Arras, Noyon, Amiens (2), Laon, Senlis et cent autres diocèses de France et d'Allemagne. Ailleurs, il veut démontrer la perpétuité de la tradition eucharistique par l'existence des églises et des paroisses et, à cette occasion, il nous donne un pouillé complet du diocèse de Noyon (3).

Ces hors-d'œuvre sont, du reste, au point de vue historique, ce qu'il y a de plus curieux dans cet amas indigeste d'érudition. C'est là que nous pouvons constater la croyance universelle du XVI^e^ siècle à l'évangélisation des Gaules, au temps même des apôtres ; c'est là que nous pouvons prendre connaissance du catalogue des évêques tel qu'il était rédigé dans chaque diocèse, il y a trois cents ans. Nous voyons qu'on comptait alors, depuis S. Firmin jusqu'à Nicolas de Pellevé, 68 évêques

(1) *Christianæ religionis..... Propugnatio*, tome II, De Divino Missæ sacrificio, f° 26.

(2) Ibid., f° 20.

(3) *Op. cit.*, tome III, *De ministris sacrif. altaris*, f° 68.

seulement, au lieu de 73 ; nous devrions même dire 67, car Démocharès fait remarquer qu'il a ajouté Euloge après S. Firmin, parce qu'il a trouvé son nom dans les actes du Concile de Cologne. (1)

Quel que soit le mérite relatif de ces renseignements parasites, nous ne pouvons comprendre l'enthousiasme des versificateurs qui célébrèrent à l'envi, en grec, en latin et en français, les glorieuses funérailles de Démocharès, enthousiasme qui grandit encore dans la prose hyperbolique de l'annaliste de Noyon, le bon et naïf chanoine Le Vasseur : « Un tel personnage, nous dit-il, confit en un si profond savoir, doué de telle vertu et probité, un historien si exact et plein de foi... n'a rien écrit à la volée ni sans y appliquer la sonde de discrétion, de communication et de conscience : si bien que ceux qui auront marché après lui, en la foy de ses escrits, ne sont obligez d'en rendre autre raison que la Pythagorique : αὐτὸς ἔφα ! » *Magister dixit !* Démocharès l'a dit !

Nous craindrions de mériter le reproche que nous venons d'adresser à Démocharès si nous prolongions

(1) *Eulogius in conc. agrippinen.* 849, *ex quo addidimus.* Démocharès ne dit rien autre chose d'Euloge. C'est donc à tort que M. l'abbé Richard (*Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 60) nous dit de S. Euloge : « Sa mémoire fut gardée précieuse et bénie à travers les siècles, et sa ville épiscopale n'avait cessé d'âge en âge de l'invoquer. C'est du moins ce qu'attestent Démocharès, Du Saussay et Ch. Robert, en parlant d'une église ou chapelle qui, pendant ces derniers siècles, existait encore en son honneur. » Cette prétendue chapelle nous paraît être une invention du *Martyrologium Gallicanum*, qui vise plus au beau latin qu'à l'exactitude.

démesurément cette entrée en matière et si nous tardions davantage à aborder l'étymologie du mot *mouchard.*

Mézeray, dans son *Abrégé chronologique* (année 1559), s'exprime ainsi à l'occasion de la recherche judiciaire des protestants: « Le président Saint-André et l'inquisiteur Démocharès y travaillaient avec grande chaleur dans Paris, et les allaient relancer jusque dans le fond des caves, sur les dénonciations de quelques mouchards, entre autres d'un tailleur et de deux orfèvres qui avoient été de cette religion. Démocharès se nommoit de Mouchy, natif d'un village au diocèse de Noyon (1), et ses espions s'appeloient *mouchards.* »

Voltaire, dans son *Histoire du Parlement de Paris* (ch. xxi), abonde en ce sens: « Sous Henri II, nous dit-il, on donna le titre d'inquisiteurs à quelques ecclésiastiques qu'on admit pour juger dans les procès ordinaires qu'on faisait à ceux de la religion prétendue réformée: tel fut ce fameux Mouchy, que l'on appelait Démocharès, recteur de l'Université. C'était proprement un délateur et un espion du cardinal de Lorraine ; c'est pour lui qu'on inventa le sobriquet de *Mouchards,* pour désigner les espions ; son nom seul est devenu une injure. »

Les écrivains du Beauvaisis n'ont point manqué d'adopter une opinion qui donne une origine picarde au mot *mouchard*, et nous retrouvons à ce sujet les

(1) Ressons appartenait au diocèse de Beauvais et non pas à celui de Noyon.

mêmes assertions dans les écrits de Cambry (1), de M. Graves (2), de l'abbé Delettre (3), de M. de La Fons de Mélicocq (4), etc.

Les recueils qui sont destinés à populariser les vérités de l'Histoire, mais qui en propagent aussi les erreurs, ont consacré ce préjugé, et on peut lire dans le Dictionnaire de Bouillet, comme dans celui de Bachelet et Dezobry, que c'est du nom de Mouchy qu'on appela *mouchards* les espions qu'il employait à découvrir les sectaires.

Quelques philologues ont émis un doute à ce sujet, et Charles Nodier s'est nettement prononcé pour une autre étymologie. « Il était inutile, dit l'auteur des *Notions de linguistique*, de chercher là (dans le nom de Mouchy) le mot de *mouchard* qui se présente tout naturellement dans *Musca* qui avait la même acception figurée chez les latins, comme on peut le voir plusieurs fois dans Plaute et dans Pétrone. *Mouche* est d'ailleurs encore synonyme de *mouchard*, tant dans ce sens particulier que dans son usage proverbial : *une fine mouche.* »

Tout en étant d'accord pour le fond avec Charles Nodier, nous différons d'avis sur plusieurs points. Pour nous, *mouchard* a une origine française et non point latine ; il vient de *mouche* et non point de *musca*. En effet le mot *musca* chez les latins n'a jamais signifié

(1) *Description du dép. de l'Oise*, t. II, p. 248.
(2) *Statistique du canton de Ressons*, p. 82.
(3) *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 220,
(4) *Recherches sur Noyon*, p. 78.

espion; il désigne, par métaphore, quelqu'un à la pénétration duquel rien n'échappe: c'est dans ce sens qu'on lit dans le *Mercator* de Plaute :

Musca meus pater, nihil potest clam illum haberi
Nec sacrum, nec tam profanum quidquam est, quin
Ibi inlico adsit.

S'il y a une expression française qui rende bien le *musca* de Plaute, c'est assurément *fine mouche*. On appelle ainsi une personne adroite et rusée, parce que les petites mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément : leur ténuité assure leur salut. C'est en ce sens que dans une antique *histoire en vers de l'Evangile*, deux démons, Roulard et Dentart, disent de Notre Seigneur:

Nous ne sommes pas assez rouges (habiles)
Pour engluer si fine mouche (1).

Quoi qu'il en soit et sans vouloir insister sur la filiation latine de l'expression *fine mouche*, nous dirons qu'elle n'a point de conformité avec le sens de *mouchard*. La fine mouche ne se laisse point attraper et le mouchard attrape, ce qui est tout différent.

On a également avancé une erreur en disant que les Grecs donnaient aux espions le nom de *mouches*. Plutarque, il est vrai, compare les espions aux mouches ; mais c'est là une simple comparaison, et rien de plus.

(1) Ajoutons toutefois que De la Monnoye (note de la page 164 du tome I des *Contes de Desperiers*) propose une autre étymologie : « Les mouches, dit-il, et surtout les guêpes ont une finesse d'odorat merveilleuse pour sentir de loin la nourriture qui leur est propre : d'où est venu très-certainement le proverbe de *fine mouche*.

Le mot μυῖα n'a signifié au figuré que *parasite* (1), parce que les mouches n'attendent pas qu'on les invite pour prendre leur part du festin. C'est là une expression qu'a adoptée Pétrone, qui s'est introduite dans la langue française, et qui subsistait encore au XVIIe siècle, comme le témoigne ce vers de La Fontaine :

> Nomme-t-on pas aussi *mouches*, les parasites ? (2).

Laissons-donc en paix les Grecs et les Romains, et cherchons uniquement dans la langue française l'extrait de naissance du mot *mouchard.*

Au XVIIIe siècle, ce vocable est uniquement employé dans le sens d'espion de police : il a pour synonyme *mouche :* « C'est celui ou celle que des officiers de justice détachent pour suivre la marche de ceux qu'ils ont ordre d'arrêter, » nous dit l'abbé Ferraud, dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, imprimé en 1787.

Au XVIIe siècle, nous trouvons la double acception d'espion et de curieux. C'est dans le premier sens que La Fontaine dit :

> Les mouches de cour sont chassées
> Les mouchards sont pendus ; (3)

et c'est dans le second que nous lisons dans *les Souhaits,*

(1) On lit dans Antiphane le comique :

> Θύρας μοχληνεῖν συσμος εἰσπηδᾷν ἄχρις
> Δειπνεῖν ἄκλητος, μυῖα.

(2) *La mouche et la fourmi.*

(3) *La mouche et la fourmi.*

comédie représentée en 1693 sur le Théâtre Italien :

« C'est sur ce fameux Théâtre des Tuileries qu'une beauté naissante fait sa première entrée au monde. Bientôt les mouchards de la grande allée sont en campagne au bruit d'un visage nouveau : chacun court en repaître ses yeux. »

M. Francisque Michel (1) dit que les premiers exemples qu'il ait trouvés du mot *mouchard*, pris dans un sens injurieux, sont tirés des Mémoires de Sully et de l'*Usance du négoce* de Maître Etienne Clarac (1670). Mais on trouve *mouche*, avec la même signification, dans le *Dictionnaire français* de Robert Etienne (1549) et dans l'*Esperon de discipline*, poème d'Antoine de Saix, imprimé en 1539. M. Charles Nisard (2) a cité des vers de la légende de Pierre Faifeu où le verbe *mouscher* est synonyme d'espionner :

> Chacun cognoist un ouvrier par ses œuvres ;
> Les serpentins plus infaits que couleuvres
> Jugent tousjours à leur intention
> Des mots exquis, et ont contention
> Et, qui plus est, mouschent par les provinces
> Pour mieulx ouyr et rapporter aux princes.

Ainsi donc le mot *mouchart, mouchard,* ne date que du XVII^e^ siècle (3) ; les mots *mouche* et *mouscher* qui

(1) *Dictionnaire argotique.*

(2) *Curiosités de l'étymologie française*, p. 325.

(3) Nous ne parlons, bien entendu, que du mot pris dans le sens d'espion : car nous le trouvons, comme nom de lieu, dans la Seine-Inférieure et dans le Jura et, comme nom de famille, à des époques fort reculées. C'est bien certainement un adjectif qualificatif dont la terminai-

lui ont donné naissance existaient au commencement du xvi[e] siècle, bien avant l'Inquisition de Démocharès dont le nom patronymique est par conséquent tout-à-fait étranger à la formation de ces sobriquets. Il nous semble que la signification de fureteur, de curieux, a précédé celle d'espion (1) : on comprend parfaitement la succession de ces deux sens figurés et leur commune origine. Le curieux n'a-t-il pas beaucoup d'analogie avec la mouche : il se glisse partout, revient quand on le chasse et se rend odieusement importun à tous ceux qu'il approche. Les investigations qu'il exerce pour son propre plaisir, d'autres sont disposés à en faire un métier au profit de la police, pour qui la curiosité est une vertu de profession : c'est alors que les mots *mouche* et *mouchard,* tout en conservant longtemps encore leur premier sens inoffensif, eurent par extension une seconde signification qui devint de

son germanique *hart* indique une idée de superlativité. Mais quel fut, dans ces vocables de noms de lieux ou de familles, le sens primitif de cette allusion à la mouche ? On ne peut faire à ce sujet que des conjectures.

(1) M. le comte de Chaban, conseiller de préfecture, à Amiens, me confirme dans cette opinion par les observations suivantes. Le verbe *moucher* s'est conservé dans divers patois avec le sens de circuler, changer souvent de place, comme font les mouches. On dit que les abeilles *mouchent* quand elles vont butiner, que les domestiques *mouchent* quand ils changent de condition à l'époque des louées. Saint-Simon emploie plusieurs fois ce verbe dans le sens de *circuler*. De *moucher* à *mouchard* la filiation est aussi naturelle que de *flamber* à *flambart*. Ainsi donc, dans le sens primitif, *mouchard*, c'est celui qui circule, change de place, comme une mouche : on a dû donner d'abord ce nom aux rôdeurs, aux flâneurs et ce n'est que par restriction qu'il est échu à Messieurs de la rue de Jérusalem.

plus en plus odieuse et qui, seule, a survécu de nos jours.

Ceux qui ont rattaché l'expression *mouchard* au nom d'Antoine de Mouchy se sont évidemment laissé séduire par la ressemblance des deux vocables. Mais leur supposition s'évanouit, même au point de vue de la simple vraisemblance, si le véritable nom de Démocharès est Antoine de Monchy et non point de Mouchy.

Il faut convenir qu'il y a presque unanimité en faveur de Mouchy, quand il n'est pas uniquement désigné sous le nom grécisé de Démocharès. Consultez les ouvrages de Du Boulay (1), de Mézeray (2), de Simon (3), de Voltaire (4), de Michaud (5), de D. Guéranger (6), de M. Ch. Brainne (7), de M. Vallet de Viriville (8) et presque tous nos dictionnaires historiques, vous trouverez partout *de Mouchy*. Nous n'avons rencontré que deux exceptions. Le Vasseur, dans ses *Annales de Noyon* (9) donne une fois à Démocharès le nom de « Monsieur de Mouchy », et l'abbé Delettre a conservé cette orthographe dans l'*Histoire du diocèse*

(1) *Histor. univers. parisiens*, t. VI, p. 842.
(2) *Op. cit.*
(3) *Nobiliaire de Vertu*, p. 86.
(4) *Op. cit.*
(5) *Biographie universelle.*
(6) *Institutions liturgiques*, t. I, p. 492.
(7) *Hommes illustres du Départ. de l'Oise*, t. I, p. 426.
(8) *Hist. de l'instr. publ. en Europe*, p. 388.
(9) Page 320.

de Beauvais (1). Quelques autres écrivains (2), à l'imitation de Moréri, nous offrent le choix et nous disent que Démocharès s'appelait de Mouchy ou de Monchy.

Nous devions espérer sortir d'embarras en consultant les auteurs du XVI^e^ siècle: mais les contemporains du docte chanoine ne lui donnent que son nom littéraire de Démocharès. Toutefois, au moment de sa mort, les poètes chantèrent ses louanges en vers latins ou français et les exigences de la mesure ou de la rime firent introduire de temps à autre le nom patronymique. Dix-sept de ces pièces laudatives furent recueillies en un volume in-4°, imprimé à Paris en 1574, et dont voici le titre exact : *Tombeau de honorable et scientifique personne Maistre Antoine de Mouchy, docteur en théologie, sénieur de Sorbonne et inquisiteur de la saincte foy catholique, composé par doctes, poètes et sçavants personnages de nostre temps.* Ce rarissime opuscule fait partie d'un Recueil (n° v, 204) conservé à la Bibliothèque S^te^ Geneviève, où il n'est point facile de l'obtenir, attendu qu'il n'est inscrit sur aucun des Catalogues. Mais, grâce à l'obligeance d'un savant conservateur, M. Borel d'Hauterive, nous avons pu en prendre connaissance. Quel n'a pas été notre étonnement de voir partout le nom d'Antoine de Mouchy écrit par un U. La seconde pièce de vers fait seule exception :

(1) Tome III, p. 220.

(2) Feller, dans sa *Biographie universelle*, et les ouvrages cités plus haut de Cambry, M. Graves, M. de La Fons de Mélicocq.

Tu pleures de Monchy, bon peuple catholique,
Comme un bien grand sçavant, comme juste et parfaict,
Comme un vaillant guerrier, ainsi que chacun sçait,
De nostre saincte foy, contraire à l'hérétique.

Jusqu'ici nous ne pouvons conclure qu'une chose : c'est que le docte liturgiste était tellement connu sous le nom de Démocharès que, l'année même de sa mort, on variait sur l'orthographe de son nom. Mais est-ce l'U renversé qui s'est métamorphosé en N sous la main distraite de quelque typographe ? Ne serait-ce pas plutôt l'N dont les droits légitimes auraient été usurpés par l'U ? Qui pourra mieux nous renseigner que l'auteur lui-même ? Voyons les titres de ses ouvrages. Là où il ne prend pas exclusivement le nom de Démocharès, il s'appelle invariablement *Monchiacenus Démocharès* (1) ; or, *Monchiacenus* est la traduction de Monchy et non point de Mouchy. Cette preuve nous paraît décisive : nous avons voulu pourtant la fortifier encore, en priant M. Le Cointe, curé de Ressons, d'interroger à ce sujet les vieux titres de sa paroisse. Il nous a appris qu'elle possédait dans son ancien registre obituaire un extrait du testament de Démocharès, reçu par Me Fraillon, notaire à Ressons, le 15 avril 1557. Le testateur, signant du nom d'Antoine de Monchy Démocharès, lègue à l'église : 1° vingt sols de rente annuelle à prendre au jour de la saint Remy sur une maison et un jardin situés audit Ressons, à la charge d'une messe haute de saint Antoine qui devra être ac-

(1) Voir les titres d'ouvrages que nous avons reproduits à la note de la page 247.

quittée — et qui s'acquitte encore aujourd'hui — le 17 janvier de chaque année ; 2° une rente de cinquante livres à prendre chaque année sur l'ancien Clergé de France ou l'Hôtel-de-Ville de Paris, rente qui plus tard fut réduite à 15 livres et s'acquittait encore en 1788.

Démocharès laissa à Ressons des parents dont plusieurs furent notaires dans leur pays natal et portèrent tous le nom de De Monchy, de même qu'un de leurs descendants, aujourd'hui juge honoraire au tribunal de Compiègne.

Donc, le vrai nom de Démocharès est Antoine de Monchy, et il faut renoncer à l'étymologie picarde de *mouchard* qui ne pouvait défendre sa vraisemblance que par une exacte conformité avec le nom du chanoine noyonnais. A vrai dire, nous ne sommes point trop affligé que la Picardie, cette terre de franchise et de loyauté, se trouve ainsi dépossédée du privilége d'avoir fourni un nom à cette catégorie de fonctionnaires occultes, qui seraient assurément frustrés de leur espoir, s'ils concevaient jamais l'ambitieuse pensée de mériter l'estime publique.

Après vous avoir entretenus de l'origine du mot *mouchard,* permettez-moi de me souhaiter une assez longue vie pour que je puisse un jour lui consacrer un article nécrologique. Ce serait alors avec joie que je constaterais ses obsèques grammaticales et que, pour vous expliquer la complète desuétude de cette expression, je vous raconterais comme quoi le mot *mouchard* a disparu, parce que la chose aurait cessé d'exister.

M. DUCARNE DE BLANGY,

Par M. DE ROQUEMONT,

Membre titulaire résidant.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, j'ai été assez heureux pour vous faire connaître le dernier abbé de Prémontré (1), tel qu'il se révélait dans sa correspondance avec M. Ducarne de Blangy. C'était une noble figure dont je me serais reproché de distraire vos regards pour les appeler sur la personne de son correspondant. Je ne possédais pas d'ailleurs encore tous les documents qui m'ont permis depuis d'apprécier celui-ci à sa juste valeur et m'imposent aujourd'hui le devoir d'ajouter sa biographie à celle des hommes utiles de notre province.

Déjà les lettres de l'Abbé de Prémontré rendent hommage à ses connaissances bibliographiques. C'était

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 2e série, tome VI, p. 680.

justice. Je possède en effet plusieurs ouvrages de bibliographie imprimés ou manuscrits. Les uns sont couverts d'annotations de sa main. Les autres sont le résultat de ses propres travaux et composés par lui.

Il n'appréciait pas moins les arts que les sciences ; car il a laissé une énumération minutieuse des artistes des différentes écoles et les observations dont cet écrit est parsemé, dénotent un goût vif et éclairé pour la gravure et la peinture.

Maître de forges, il s'est néanmoins livré à de nombreux travaux sur l'agriculture et l'économie rurale. Dans une lettre, datée de Paris, 31 janvier 1772, l'abbé Roubaud, rédacteur de la *Gazette d'Agriculture*, lui témoigne dans les termes les plus flatteurs le prix qu'il attache à sa collaboration. Nous avons précédemment cité (1) une lettre par laquelle M. Gouge, Procureur du Roi à l'Election, secrétaire perpétuel du Bureau d'Agriculture de Laon, lui propose un diplôme d'associé. Cette offre est ainsi conçue :

Laon, le 7 may 1666.

« Monsieur,

« Le Bureau de la Société Royale d'Agriculture de « Laon m'a chargé d'être l'interprette de ses sentiments « auprès de vous et de vous marquer la satisfaction « qu'il a éprouvé lorsqu'il a remarqué par la *Gazette* « *d'Agriculture* n^os^ 4, 24, 25 et 26 qu'un zélé citoien de « son arrondissement s'occupoit avec attention de di- « vers objets également utiles à l'agriculture et l'œco-

(1) Ibid. p. 689, note 1.

« nomie champêtre, de l'éducation des abeilles, et des « moiens de recueillir les moissons et de les préserver « de la pluie qui leur porte un préjudice considérable.

« Des talens aussi précieux à l'humanité, Monsieur, « nous font désirer d'entrer en correspondance avec « vous. C'est dans ces veües que le Bureau m'a chargé « de vous proposer une place d'associé à ses travaux, « persuadé que vous voudrez bien l'aider de vos con- « noissances et lui communiquer les observations que « vous croirez les plus utiles et les plus avantageuses « pour connaître les vices qui se rencontrent dans l'a- « griculture et l'œconomie ruralle, affin d'en éclaircir « et détruire les doutes, ou en faire confirmer les usa- « ges par l'expérience.

« C'est dans cette confiance que le Bureau, après « avoir examiné le raport que vous faite de la maladie « singulière, dont vos abeilles sont attaquées, qu'il a « nommé, dans une de ses assemblées, un commissaire « pour en expliquer les causes. J'ai l'honneur de vous « adresser ses observations et de vous asseurer des sen- « timents respectueux avec lesquels je suis, Monsieur,

« Votre très-humble et très obéissant serviteur,

« GOUGE, Procureur du Roy à l'Election, secrétaire perpétuel du Bureau d'Agriculture de Laon. »

Les travaux de M. Ducarne sur les abeilles ont été réunis par lui en un corps d'ouvrage intitulé *Traité de l'éducation œconomique des abeilles* et édité pour la première fois vers 1771 (1). En 1802, il en a été publié

(1) Dans sa *Méthode pour recueillir les grains*, éditée en 1771 chez le

une seconde édition, dans laquelle, porte le titre, *on a ajouté les nouvelles découvertes de M. Hubert, avec leur application à la pratique de cet art* (1). M. Huber (2) habitait Ouchy sous Lausanne. Le 19 juillet 1802, en réponse à une lettre que M. Ducarne lui avait adressée de Paris avec les feuilles imprimées de cette édition, il lui écrivait :

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre du 11 et les feuilles que vous « avez bien voulu m'envoyer. Si j'avois lu dans le « tems ce que vous avez publié dans les journaux « de la société d'agriculture, vous auriez reçu depuis « longtems mes sincères remercimens et j'aurois joui « plus tôt du plaisir d'être jugé si favorablement par « un homme dont je connoissois les lumières et dont « je souhaitois l'approbation. Rien ne pouvoit m'être « plus agréable que la démonstration que vous avez « donnée de l'utilité dont pouvoient être mes observa- « tions au perfectionnement de la science économique « des abeilles.....»

libraire Gueffier, on lit au bas de la page 7, en note : Il paroît du même Auteur, chez le même libraire, un traité complet de l'éducation œconomique des Abeilles, en deux parties.

(1) L'annonce de cette édition se trouve sur la couverture du n° 1 , du journal d'économie rurale, en date de vendémiaire an XIII (1804). Nous possédons le traité passé pour cette publication entre l'auteur et le libraire Guillemard à la date du 5 ventôse, an X (24 février 1802). L'auteur ne s'en réserve que douze exemplaires, ce qui explique pourquoi nous n'en avons trouvé aucun parmi les livres qui lui ont appartenu.

(2) C'est par erreur que l'éditeur a ajouté un *t* au nom de M. Huber.

Les lignes qui terminent cette lettre nous ont rappelé l'exclamation des géorgiques :

O fortunatos nimium sua si bona nórint
Agricolas (1) !

Elles respirent comme un parfum de la vie des champs :

« Je vois que vous habitez la ville, Monsieur. Au-
« riez-vous quitté les abeilles sans retour ? J'espère du
« moins que vous n'avez pas cessé de vous y intéres-
« ser et qu'elles feront le sujet d'une correspondance
« dont je sentirai tout le prix. Je ne m'en détacherai
« pas si elles me valent un ami tel que vous.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble
« et très-obéissant serviteur,

« François Huber. »

En 1810, paraissait une troisième édition du traité de l'éducation économique des abeilles. La bibliothèque communale d'Amiens en possède un exemplaire (2). Dans la préface, l'auteur dit s'être appliqué particulièrement pendant trente ans à l'éducation des abeilles. Il mentionne le procédé inventé par lui pour conserver les abeilles pendant les hivers longs et froids. « Cette « découverte, dit-il, est une des plus importantes que « j'ai faites. »

Le procédé de M. Ducarne pour préserver les moissons de la pluie a été publié sous ce titre : *Méthode pour*

(1) Georg. II, v. 458.

(2) Catalogue des sciences et arts, n° 2,686.

recueillir les grains dans les années pluvieuses et les empêcher de germer. Dialogue entre un voyageur et trois fermiers ou laboureurs (1). A la fin de sa préface, l'auteur explique pourquoi il a cru devoir adopter la forme du dialogue. « Elle est, dit-il, plus amusante, plus ins-« tructive et plus à la portée des bonnes gens de la « campagne, pour qui ce petit ouvrage a été principa-« lement entrepris. » Une planche gravée permet d'en saisir l'ensemble d'un coup d'œil, et l'approbation, suivie de l'autorisation de publier avec privilège, en renferme expressément l'éloge. « Cette méthode, y est « t-il dit, m'a paru avantageuse ; il sera, à ce que je « crois, utile de la faire connoître aux pays qui ne la « connoissent pas. » En fait, la méthode consiste à former, dans des conditions déterminées, des moies de la valeur de 20 à 60 gerbes, non liées, mais couvertes de telle sorte que le grain non-seulement est préservé de la pluie, mais même s'améliore.

L'auteur la compare avec d'autres procédés encore en usage dans nos campagnes, lesquels, ainsi qu'il l'explique, ont le désavantage de n'être que provisoires et de ne pas préserver le grain d'une pluie accompagnée de grand vent ou continue.

La piété de M. Ducarne était en rapport avec l'élévation de son esprit et la droiture de son cœur. Sa

(1) A Paris, chez P. Fr. Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté. M. DCC. LXXI. Avec approbation et permission.

Nous avons fait *don d'un exemplaire* de cet ouvrage à la bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie, ainsi qu'aux bibliothèques communales d'Amiens et de Laon.

raison et sa conscience étaient révoltées de la perfidie avec laquelle la secte philosophique abusait de l'ignorance et de la crédulité du peuple pour déraciner de son cœur la foi de ses pères. Aussi publiait-il en 1772 une *Lettre à Monsieur D. V. par un de ses amis, sur* l'ouvrage intitulé *l'Evangile du jour* (1). Ainsi que le titre l'indique, l'auteur se pose en partisan des doctrines qu'il veut combattre, et sous cette forme, il fait ressortir de la manière la plus piquante les contradictions et les inepties, qui compromettent le succès de la cause commune. Cette lettre commence ainsi :

« Monsieur,

« Je lis actuellement un Ouvrage en huit volumes, « intitulé *l'Evangile du jour* : on vous en croit l'Au- « teur, ou tout au moins l'Auteur des trois quarts et « l'Editeur du reste. On dit que vous y avez rassemblé « toute la moëlle de votre Philosophie, et qu'on y « trouve à peu près tout ce qu'on a pu dire jusqu'ici de « plus fort contre une Religion que vous paroissez ne « pas aimer plus que ses Ministres. J'en suis fort aise; « car il y a longtemps que je désire un Ouvrage comme « celui-là, où j'aurai rassemblé, et comme sous la « main, ce que je n'ai pu voir encore qu'épars çà et « là dans différens Ouvrages, où cela ne se trouve que « comme lâché à la dérobée.

« L'ami qui me l'a prêté m'a assuré que j'y trouve- « rois de quoi me satisfaire et il ne m'a pas trompé ;

(1) A Amsterdam, et se vend à Paris, chez Gueffier, libraire, au bas de la rue de la Harpe. M. DCC. LXXII.

« effectivement j'y vois tant de choses, et les mêmes « choses répétées si souvent, qu'il y a lieu de croire « qu'on n'avoit plus rien à dire.

« Quelle n'est donc pas ma joie, Monsieur ! car je « suis des vôtres et je m'en fais honneur. Je vais nâ- « ger en pleine eau, me trouver dans l'abondance, et « j'aurai de quoi choisir. J'aurai rassemblé en un petit « Ouvrage de huit volumes tout ce qu'on a dit et pu « dire jusqu'aujourd'hui contre cette Religion qu'un « tas de sottes gens ont regardé comme quelque chose « de bon pendant dix-sept ou dix-huit cents ans : mon « ami avoit raison, ce ne doit être ici que la moëlle.

« Dans l'impatience où j'étois de me contenter et de « voir au plus vite tant et de si bonnes choses, je n'ai « pu encore que le parcourir, mais je vais le relire à « tête reposée, et me remplir de sa substance, afin de « me trouver en état de tenir tête à cette foule de Théo- « logiens *fourbes, hypocrites ou imbécilles*, comme vous « le dites très-bien, Monsieur, tels qu'un Bossuet, un « Pascal, un Fénélon, un Abadie, un abbé Houtteville, « et tant d'autres qui auroient dû se taire et *ne pas* « *nous donner des phrases pour justifier des Fables de* « *Cannibales.* »

Un peu plus loin, la lettre approuve les dénominations adoptées pour distinguer les croyants qui, comme tels, ne pensent pas de ceux qui, rejetant la foi, jouissent en franchise et liberté du droit de penser : « Et à « propos de ces termes de *Non-Pensants*, j'ai oublié « de vous avouer que je les trouve bien imaginés « et que je les crois très-propres à couvrir nos ennemis

« de ridicule, comme ceux de *Francs-Pensants*, que « nous avons soin de nous accorder, sont selon moi « très propres à donner de nous une grande idée. Cela « ne peut qu'aller bien à nos fins (1). »

L'Empereur Julien a été élevé sur un piédestal. C'est, a-t-on dit, *le plus grand homme qui ait peut-être jamais été; son esprit sublime avait embrassé la sublime idée de Platon* (2). Après avoir rapproché de cet éloge différentes appréciations contradictoires du même ouvrage, la lettre demande ce que c'est que cet Empereur qui passe son temps à composer des satires contre les habitants d'une ville (3), dont quelques citoyens s'étaient moqués de lui. « Ne devoit-il pas plutôt, s'il eût été sage, Phi- « losophe et grand homme, ou pardonner à ces étour- « dis, ou les mépriser, ou les punir? Le roi de Prusse, « sans être ni le premier Empereur du monde, ni le « plus grand homme qui ait peut-être jamais été, si « quelque bel esprit eût été assez hardi pour s'aviser « ou de faire des satyres contre lui ou de s'en moquer, « pensez-vous, monsieur, qu'au lieu de s'amuser à ré- « criminer par d'autres satyres, il n'eût pas cru de sa « dignité, ou de faire chasser ce drôle ou de le mépri- « ser? (4) »

Il fallait autant d'abnégation que d'énergie pour s'attaquer ainsi à l'idole du jour, même sous le voile alors usuel de l'anonyme. Devant le veau d'or brûlait

(1) Page 9.

(2) V. page 45.

(3) Antioche.

(4) Pages 54 et 55.

alors l'encens de ceux qui recherchaient la popularité et la fortune. L'un des adeptes était le rédacteur de la *grande Gazette Universelle de Littérature.* « Il cher- « che, dit la lettre (1), à nous faire sa cour, à être de « nos amis. Il sait que nos protections sont puis- « santes, qu'on pourroit en faire rejaillir quelque « chose sur lui, et cela est bien. Il y a d'ailleurs tant « de gloire à parler aujourd'hui comme nous ! Aussi, « n'est-il pas en arrière et ne s'y épargne pas. On « pourra un jour en faire quelque chose : mais son « zèle est peu éclairé ; il pousse les choses à l'excès ; « il va trop loin. — Où Diable ce petit homme va-t-il « demander dans l'une de ses grandes Gazettes : « Quel est l'Architecte d'un nid d'hyrondelles, d'une « ruche d'abeilles ? (1771, n° 80). Est-ce qu'il ignore, « cet homme, que c'est Dieu qui est cet architecte ? « A peine sçait-il son catéchisme. »

Cette lettre fut envoyée par l'Auteur à Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, qui lui en accusa réception dans les termes suivants :

Conflans, 7 mai 1772.

« Je vous suis très-obligé, Monsieur, de l'envoi du « petit ouvrage que vous venez de donner au public. « Je ne doute point qu'il ne fasse son effet et qu'il ne « montre l'illusion des principes renfermés dans l'in- « décente production que vous réfutez. Je vous prie « d'être bien persuadé de la parfaite considération « avec laquelle je suis, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† Chr., Arch. de Paris. »

(1) Page 71, à la note.

L'opuscule appela l'attention et fut honoré d'une réponse (1). Encouragé par ce succès, l'auteur publia dans le cours de la même année une *Seconde lettre* (2). On y trouve l'appréciation des objections de ses prétendus amis contre les ouvrages de Bergier intitulés : *De la certitude des preuves du Christianisme* (3) et *Apologie de la Religion chrétienne* (4).

Une *troisième* et dernière *lettre*, publiée dans le cours de l'année suivante (5), paraît avoir été provoquée par une mise en demeure. Elle commence, en effet, en ces termes :

« MONSIEUR,

« Vous vous plaignez, avec d'autant plus de justice, « du retard de mes observations, qu'il n'est pas occa- « sionné par le défaut de matières : il y en a, en vé- « rité, à choisir ; j'avoue même que le nombre des « endroits susceptibles de correction m'épouvante ; il « n'est guère possible de rassembler un plus grand « nombre de fautes en un ouvrage de huit volumes. « Ce seroit peu que, comme vous le dites de leur « Bible, les contradictions, les absurdités, les ana- « chronismes fussent répandus en foule dans cet ou- « vrage ; qu'on y trouvât quelquefois une ignorance « profonde de la physique la plus simple et la plus

(1) V. le commencement de la seconde lettre.

(2) Sous le même titre et chez le même libraire.

(3) V. seconde lettre, page 22.

(4) V. ibid., page 26, à la note.

(5) Sous le même titre et chez le même libraire.

« connue (1) ; qu'il n'y eût pas une page qui ne soit « une faute, ou contre la chronologie, ou contre les « loix de la nature, contre celles de l'histoire, contre « le sens commun, contre l'honneur, la pudeur et la « probité ; à tout cela, Monsieur, je suis obligé de « convenir qu'il faudroit ajouter encore l'injure gros- « sière et l'imposture : c'est un reproche que, malgré « notre intimité et malgré toute la répugnance que « j'y trouve, je ne peux m'empêcher de vous faire.

« Depuis la lecture réfléchie que j'ai faite de cet ou- « vrage, je me suis toujours dit que supposé que vous « en soyez l'Auteur, comme le Public le croit, et « comme le style l'annonce, il falloit que vous eussiez « une extrême confiance en votre réputation, pour « avoir osé lui présenter cet amas d'inepties, d'or- « dures et quelquefois d'infamies, si propres à révol- « ter les âmes honnêtes.

« Ah ! Monsieur, quel tort vous avez fait à la bonne « cause ! et que nous paierons bien tout cela ! Avez- « vous donc pu croire que c'était là le moyen de l'ac- « créditer et de la répandre ?.... »

Néanmoins, le travail de dissolution progressait toujours. A quelques années de là, la société française s'abîmait dans un épouvantable cataclysme. L'établissement métallurgique, que M. Ducarne de Blangy exploitait à Hirson (2) avec le concours de son frère, M.

(1) Une note renvoie ici aux §§ 43, 46 de la lettre.

(2) Hirson-en-Thiérache, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vervins (Aisne).

Ducarne d'Imbrechy (1) fut emporté dans la tourmente. Quant à lui, il resta debout au milieu des ruines, debout avec l'incessante préoccupation du bien-être et du bonheur de l'humanité.

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ, ...
. . . . . .
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ (2).

D'une part, il s'efforce de propager, même avec l'appui des gouvernements qui se succèdent en France, ses découvertes sur l'agriculture; d'autre part, son intelligence s'ingénie à doter l'humanité de découvertes nouvelles.

Le 8 fructidor an II (25 août 1794), la commission d'agriculture et des arts lui adressait la lettre suivante :

Commission d'Agriculture et des Arts.

Division végétale
n° 4,917.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ ET FRATERNITÉ.

A Paris, le 8 fructidor, an 2me de la République Française, une et indivisible.

La Commission d'Agriculture et des Arts, au Citoyen Ducarne, Maison de Bretagne, rue André-des-Arts, à Paris.

« Le Comité de Salut public nous a renvoyé, citoyen,

(1) Jacques-Antoine Ducarne, seigneur d'Imbrechy (comté de Hainaut, Belgique), bisaïeul de Mme Michaux, née Hanonnet de la Grange.

(2) Hor., Liv. III, ode 3.

« le 5 du courant, le mémoire que tu lui avois adressé « sur les moyens de recueillir les grains secs dans le « tems pluvieux.

« Cet ouvrage, qui est le résultat de tes lumières et « de tes recherches, nous est déjà connu. Nous y avons « trouvé des moyens d'utilité que nous nous empresse- « rons d'employer, quand les circonstances le permet- « tront. Rendre justice à ton zèle et à tes lumières, « c'est t'engager à les diriger toujours vers le bien gé- « néral et la prospérité de l'agriculture. De notre côté, « nous nous ferons toujours un devoir de seconder les « vues utiles des patriotes et des citoyens instruits.

« *Le Commissaire,*

J. BRUNET. »

En l'an VII (1799), le Ministère de l'intérieur propageait par une publication officielle la méthode de M. Ducarne pour la conservation des grains et lui en donnait avis par une lettre ainsi conçue :

Ministère de l'Intérieur.
4e Division.
Bureau d'Agriculture
n° 221, Re 11.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.
Paris, le 24 thermidor, an 7e de la République française, une et indivisible.

Le Chef de la quatrième Division des Bureaux du Ministre de l'Intérieur, au Citoyen Ducarne-Blangy, rue des Cordeliers, n° 17.

« Citoyen, le Ministre vient de faire rédiger un avis « sur la récolte des grains, dans lequel votre procédé « pour leur conservation pendant la pluye est recom- « mandé et expliqué. Votre ouvrage y est annoncé

« comme la source où a été puisée la méthode avanta-
« geuse de construire les meules sur le champ même
« qu'on moissonne. »

« Je suis chargé de vous faire passer quelques exem-
« plaires de l'imprimé auquel votre travail a donné
« lieu. Recevez-les comme un témoignage de la satis-
« faction d'un ministre aussi juste qu'éclairé.

« Salut et fraternité.

J.-B. Dubois. »

Avec l'original de cette lettre, nous possédons un certain nombre d'exemplaires de l'Avis (1) qui en fait l'objet (2).

Deux ans après, le Ministre de l'intérieur, Chaptal, écrivait de sa main à M. Ducarne :

Bureau particulier du Ministre.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

—

Paris, le 12 messidor, an 9, de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Ducarne-Blangy,

« Je vous remercie, citoyen, des observations que
« vous m'avez transmises : Leur intérêt s'accroît par
« l'importance de leur objet. Vous ne devez pas être
« surpris de l'espèce d'indifférence avec laquelle quel-

(1) Avis sur les récoltes des grains, publié par le Bureau consultatif d'agriculture du Ministère de l'intérieur et rédigé par le Cen Cels.

A Paris, de l'imprimerie de la République. Thermidor, an VII.

(2) Nous en avons donné à la bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie, aux bibliothèques communales d'Amiens et de Laon.

« ques agriculteurs ont accueilli votre méthode ; la « marche vers l'amélioration est essentiellement lente.

« Je profiterai de vos conseils et tâcherai de les pro- « pager.

« Je vous salue.

CHAPTAL. »

Parmi les inventions utiles de M. Ducarne, figurent celles de pièges et de procédés pour la destruction des taupes (1) si redoutées des cultivateurs, et pour la destruction des renards et des loups (2) nombreux encore de son temps, dans la région des Ardennes.

Le décret des 28-30 avril 1790, sur la chasse, a été de sa part l'objet d'un mémoire, dont nous possédons le manuscrit (3). Les observations piquantes, dont ce mémoire est semé, sont inspirées, comme tous ses écrits, par le zèle du bien public.

Il ne nous est rien resté, malheureusement, de ses travaux sur les mines de fer et de houille. Nous n'en connaissons l'existence que par les éloges dont ils sont l'objet dans les lettres qui lui étaient adressées.

La découverte la plus importante de M. Ducarne, celle qui doit lui assurer un rang élevé parmi les bienfaiteurs de l'humanité, est l'emploi de la bombe, du

(1) *Méthode pour détruire les Taupes, avec la figure de la machine pour les prendre.* V. Méthode pour recueillir les grains, p. 43, à la note.

(2) Nous possédons quelques lettres et notes y relatives et un dessin.

(3) *Recherches sur les causes du haut prix de la volaille et de la viande de boucherie, ou observations sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la chasse.*

boulet et de la fusée pour le sauvetage des équipages naufragés.

Le *Journal général de France* (1) avait rapporté dans les termes suivants un naufrage qui venait d'avoir lieu sur les côtes de la Vendée : « Le 12 février 1787, on « a éprouvé ici (au port de Saint-Gilles) une tempête « dont on n'avait point d'exemple. La violence du « vent a fait périr, sur les quatre heures du soir, à « l'entrée de notre port, un navire bordelais de 4 à « 500 tonneaux, venant de l'Amérique et chargé très- « richement. De trente personnes qui étaient à son « bord, huit seulement ont été sauvées par des ma- « rins de notre port, après être restées vingt-quatre « heures exposées à toutes les horreurs de la mort sur « la pointe d'un rocher où le plus grand nombre a « péri de faim et de fatigue. Jamais spectacle ne fut « plus triste que celui que présentaient des malheu- « reux demandant du secours qu'il était absolument « impossible de leur donner malgré la proximité, puis- « qu'on entendait très-distinctement les cris que leur « arrachait le désespoir. — Le même coup de vent a « fait naufrager sur notre côte un autre bâtiment du « nord venant d'Irlande, qui a perdu quatre hommes « en donnant à la côte. »

M. Ducarne fut vivement impressionné de cette lecture. De ce moment, il prit à tâche de trouver un moyen de salut pour les naufragés dans des circonstances analogues.

(1) Année 1787, n° 31, p. 123.

Laissons-le exposer lui-même, dans un des écrits qu'il nous a laissés, comment il y est parvenu : « Il « n'est contesté par personne, dit-il, que lorsqu'on « peut procurer à un vaisseau échoué à la côte un cor- « deau de communication, lequel sert à en attirer en- « suite un autre plus considérable, ce cordeau sau- « vera l'équipage. Le point capital était donc de trou- « ver le moyen de procurer à ce vaisseau échoué le « cordeau de communication qui sauvera les naufra- « gés. Après avoir passé en revue une infinité de « moyens que je trouvais bons d'abord, mais que la « réflexion me faisait voir ensuite être insuffisants, « l'idée me vint enfin de faire transporter le cordeau « par une bombe, soit du rivage sur le vaisseau, soit « du vaisseau même sur le rivage. Je vis que ce moyen « était bon et je m'y arrêtai. Mais il se présentait une « difficulté. La corde posée en zig-zag sur le sol pour- « ra-t-elle se développer assez vite pour suivre la vi- « tesse de la bombe aux anneaux de laquelle elle est « attachée ? Si elle ne le peut, elle cassera.

« N'ayant ni mortier ni bombe, j'en écrivis à MM. « les Officiers d'Artillerie alors en garnison à La Fère.

« Leur avis unanime fut que la corde casserait né- « cessairement et qu'il ne fallait plus y penser.

« Peu satisfait de cette réponse, j'imaginai de faire « des épreuves en petit, c'est-à-dire avec de gros fusils « rognés en forme de petits mortiers et avec une très- « petite ficelle attachée à la balle.

« Elles réussirent complètement.

« J'en instruisis MM. les Officiers qui s'obstinèrent

« à me répéter que, malgré la réussite en petit, elles « ne réussiraient pas en grand.

« Plein de confiance, malgré cette réponse, je fis « mouler et couler un petit mortier de quatre pouces « de diamètre. Je le chargeai d'un boulet muni d'un « anneau, auquel était attachée une petite corde et le « boulet emporta la corde jusqu'à sa destination.

« Cet essai m'ayant pleinement confirmé dans l'idée « que l'expérience réussirait en grand, comme en pe- « tit, je partis pour Paris et, après six mois de séjour, « j'obtins du Ministre de la Guerre (1) l'autorisation « de faire les expériences en grand à La Fère, où je « me suis rendu le 28 septembre 1791. Elles y ont été « faites pendant trois jours avec succès (2). »

Il ne faut pas oublier que, dans la pensée de M. Ducarne, le but de ces épreuves était de savoir si la corde ne casserait pas (3). La question de distance ne venait qu'en seconde ligne et appartenait à l'ordre des perfectionnements qui sont le résultat d'études approfondies et du temps.

« Je n'imaginais pas d'abord, dit-il en effet dans « un écrit en date de 1807, qu'on pût parvenir à 400 « toises et plus de distance de la côte, comme j'y suis « néanmoins parvenu plus tard. »

Malheureusement, la plupart des hommes jugent les

(1) V. à l'Appendice les notes *a* et *b*.

(2) V. à l'Appendice, note *c*, le procès-verbal de ces expériences et la lettre d'envoi.

(3) V. à l'Appendice, note *b*, le texte de la lettre du Ministre de la Guerre.

découvertes telles qu'elles viennent d'éclore, sans faire la part des perfectionnements qu'elles peuvent et doivent recevoir par la suite. Pour eux, il faudrait qu'elles sortissent en quelque sorte tout armées, comme Minerve, du cerveau de leur auteur ; et chose étrange ! pour une étincelle dérobée du ciel, l'inventeur se voit, comme Prométhée, cloué sur un rocher où ses contemporains lui rongent le foie, à mesure qu'il renaît.

Tel fut le sort de M. Ducarne. Pendant quinze ans, on le voit à Paris consumer, dans une lutte désespérée, sa vie et ses ressources pour parvenir à doter l'humanité du bienfait de son invention.

Tout semblait, d'ailleurs, conspirer à cette époque contre le succès des plus nobles découvertes. La société était elle-même comme un vaisseau dont l'équipage avait imprudemment jeté par-dessus le bord tous les moyens de sauvetage. Les dissensions civiles, la guerre étrangère avaient frappé de léthargie le commerce et les arts. Les désastres de la marine militaire, les blocus avaient paralysé la navigation. Après les traités de Lunéville et d'Amiens, une ère de calme semblait s'ouvrir pour la France. Mais l'Empire ne tint pas les promesses du Consulat. Au lieu de l'olivier de la paix, le sceptre impérial, frappant la terre, en fit surgir des combattants jusqu'au jour où, sous les coups géminés de la foudre (1), il vola en éclats, laissant entre les mains des ennemis de la France une partie des territoires conquis par Louis XIV.

(1) Confregit in die iræ suæ Reges. Ps. 109, v. 6.

Lorsque M. Ducarne revint à Paris après les expériences de La Fère, l'opinion accréditée dans les bureaux de la guerre était que les cordes avaient cassé et que le résultat avait été négatif.

Plus tard (1), la réception de l'avis des Officiers faisant suite au procès-verbal des expériences lui fit connaître que, dans leur pensée, le procédé, qui en avait fait l'objet, n'était pas susceptible d'une application pratique (2).

Ce premier échec eut, pour la découverte elle-même, un résultat aussi heureux qu'inattendu. « Dans le « désir, dit M. Ducarne, de trouver un moyen qui « n'eût pas de rapports avec l'artillerie, j'en imaginai « un qui est encore de beaucoup préférable au pre- « mier. Il consiste à faire transporter le cordeau de « communication par une fusée volante d'un diamètre « convenable.... La fusée est un agent très-simple, lé- « ger et peu dispendieux. On peut toujours en avoir « sur un vaisseau, qui portera ainsi avec lui le re- « mède au mal. Etant levée du vaisseau même sur la « côte, elle aura presque toujours le vent favorable « qui la poussera à la côte..... »

Il y a loin de là à un découragement. Il semble qu'une voix secrète ait tenu à notre inventeur le langage de la Muse de Schiller à Colomb :

« Courage, hardi navigateur ! Le sceptique peut te « railler, le pilote laisser tomber du gouvernail sa main

(1) V. la lettre d'envoi rapportée à l'appendice, note c.

(2) V. à la suite du procès-verbal, appendice, note c.

« fatiguée. Toujours, toujours à l'ouest! C'est là qu'ap-
« paraîtra la terre. Ne la vois-tu pas clairement déjà
« des yeux de ton intelligence? Fie-toi au Dieu qui te di-
« rige. Si la terre n'existait pas encore, elle surgirait du
« fond des mers. La nature est l'alliée perpétuelle du
« génie. Ce que le génie promet, la nature l'accom-
« plit (1). »

Frappé d'impuissance au ministère, M. Ducarne prit le parti d'adresser un mémoire à l'Assemblée nationale. Le Président y répondit par la lettre suivante :

A Paris, le 26 août 1792, l'an 4 de la liberté.

« Je vous préviens, Monsieur, que vous serez admis
« demain soir à la barre de l'Assemblée, de 6 à 8 h^res^.

« *Le Président de l'Assemblée nationale,*

DELACROIX.

M. Ducarne-Blangy, à l'hôtel de la Paix, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs. »

Le procès-verbal de la séance tenue, en effet, le lundi 27, au soir, sous la présidence de *M. Lacroix*, présente cette mention :

« Un autre pétitionnaire annonce qu'il a un moyen
« de sauver les vaisseaux en péril dans le moment
« même de la tempête. (Renvoyé au Comité de ma-
« rine.) (2). »

(1) Kolumbus. — Schiller's sæmmlitche Werke in einem Bande, S. 84.

Stuttgart und Tübingen, 1834.

(2) V. le journal des débats et des décrets de la première Assemblée nationale législative, n° 335, suite de la séance permanente, l'an quatrième de la liberté et le premier de l'égalité.

Conformément à cette décision, le mémoire fut remis au comité de marine. Mais il s'écoula un certain temps jusqu'à la nomination d'un rapporteur et, peu après cette nomination, un arrêté défendait aux comités de s'occuper de tout autre objet que du salut immédiat de la République.

Le 20 pluviôse an III (8 février 1795), dans une séance extraordinaire du Jury des armes, l'invention de M. Ducarne était l'objet d'un rapport et d'une délibération dont voici le texte :

Extrait du Registre des Délibérations du cy-devant Jury des armes.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Commission des Armes, Poudres et Exploitation des Mines de la République.

Rapport fait au Jury, le 20 pluviose, par le citoyen Peyrard, commissaire-examinateur, sur une invention du citoyen Ducarne-Blangy.

« Le citoyen Ducarne-Blangy a imaginé un moyen « pour sauver les équipages des vaisseaux, qui péris- « sent à une certaine distance des côtes.

« Ce moyen consiste à faire passer du rivage au « vaisseau, ou du vaisseau sur le rivage, une corde de « communication, ce qui se fait par le moyen d'une « bombe à l'anneau de laquelle on attache un bout de « la corde ; on lance ensuite la bombe.

« Il est hors de doute que si, par ce moyen, on pou- « vait faire parvenir une corde à un vaisseau près de « périr, on viendrait facilement à bout de sauver une « partie de l'équipage. Sous ce rapport, le projet du « citoyen Ducarne mérite un sérieux examen.

« Peut-on, par le moyen d'une bombe, lancer une « corde à une certaine distance ? La vitesse et la rota- « tion de la bombe ne feront-elles pas casser la corde ? « Le poids de la corde ne diminuera-t-il pas considé- « rablement la portée de la bombe ?

« Je réponds à toutes ces questions par le procès-ver- « bal qui fut dressé à La Fère par les officiers de l'ar- « tillerie au sujet des expériences que Ducarne y fit « faire de son projet. Ce procès-verbal porte que les « expériences réussirent jusqu'à un certain point. Du- « carne a perfectionné son invention ; il désire que l'on « fasse de nouvelles expériences. Je suis parfaitement « de son avis ; il s'agit de venir au secours de l'huma- « nité ; d'ailleurs ces expériences seront très-peu dis- « pendieuses.

« Je pense donc que le Comité de Salut public doit « être invité d'ordonner qu'il sera fait, dans le plus « court délai, de nouvelles expériences du projet pro- « posé par Ducarne de Blangy, et comme Ducarne est « dans un état de détresse, je propose aussi d'inviter « le Comité de venir à son secours afin de le mettre en « état d'attendre le résultat des expériences ; car il « faut vous dire que le citoyen Ducarne est venu des « extrémités de la République pour faire connoitre son « projet à la Convention. *Signé :* PEYRARD. »

Extrait du Registre des Délibérations du cy-devant Juri des Armes.

Séance extraordinaire du 20 pluviôse l'an 3e de la République une et indivisible.

« Peyrard fait un rapport tant en son nom qu'en ce- « lui de Leroy sur un moyen proposé par le citoyen

« Ducarne Blangy tendant à sauver les équipages des « vaisseaux. Les conclusions du rapport sont adoptées « ainsi qu'il suit :

« Le Jury des Armes etc... ayant entendu le rapport « des commissaires qu'il avait chargés d'examiner un « projet pour sauver les équipages des vaisseaux, pro- « posé par le citoyen Ducarne-Blangy, considérant que « déjà des expériences ont été faites, par ordre du Gou- « vernement, des moyens offerts par ce citoyen, et que « ces expériences ont eu un certain succès, comme il « est constaté par le procès-verbal qui a été dressé par « les officiers d'artillerie de l'école de Lafère ; considé- « rant que l'auteur a fait à son invention des change- « ments qui paraissent promettre un succès plus satis- « faisant, arrête que le Comité de Salut public sera in- « vité d'ordonner que de nouvelles expériences seront « faites des moyens proposés ; arrête de plus que le Co- « mité de Salut public sera invité à accorder des secours « à l'auteur qui est dans la détresse, afin de le mettre « en état d'attendre le résultat de ces expériences.

« Signé au registre Peyrard, et Alexandre Miché « secrétaire.

Pour Extrait :

Le Commissaire, BENEZECH. »

L'une des modifications proposées par l'inventeur, soit à cette époque, soit dans les dix-huit mois qui suivirent, était la substitution du boulet à la bombe. Il en est fait mention dans une lettre que lui adressait le 3 vendémiaire an V (24 septembre 1796) le général d'Aboville, président du Comité Central de l'Artillerie.

Ce général eut le mérite d'apprécier l'utilité de la découverte et d'éviter le double écueil de la prévention ou de l'indifférence. C'est ce qui résulte du texte de la lettre précitée (1) et d'une note écrite de sa main (2). Aussi hésitons-nous à penser que ce soit à lui que s'adresse M. Ducarne dans une brochure en date du 20 germinal an VI (9 avril 1798) intitulée : Observations sur quelques points intéressants d'Artillerie ou Lettre au Général*** sur les expériences relatives au transport d'une corde par une bombe ou un boulet qui ont eu lieu à Vincennes le 22 ventose dernier (3). Lors de ces expériences, comme de celles qui avaient eu lieu également à Vincennes l'année précédente (4), on avait procédé sous le nom de l'inventeur sans qu'il y prît une part sérieuse (5); on n'avait pas tenu compte de ses instructions, ni même préparé ce qu'il avait expressément demandé pour l'exécution (6). Aux yeux des hommes du métier, c'était un profane (7), incapable de fournir un concours utile. On ne pensait pas qu'à force d'expériences réitérées pendant des années, lui-même était devenu un homme spécial (8) et qu'après

(1) V. à l'Appendice note *d*.

(2) V. *ibid.* note *e*.

(3) A Paris, chez Blanchon, libraire, rue Hautefeuille, n° 14. 8°. 15 pages.

Nous en avons donné un exemplaire à la Société des Antiquaires de Picardie et à la Bibliothèque communale d'Amiens.

(4) V. la brochure précitée, page 2.

(5) V. *ibid.*, *ibid.*

(6) Même brochure, *passim*.

(7) *Odi profanum vulgus et arceo.* Hor. liv. III, ode 1re, v. 1.

(8) L'expérience est un grand maître, et je ne parle ici que d'après elle... Brochure précitée page 12, princ.

tout il en est de l'invention comme de la pensée laquelle n'est jamais mieux rendue que par celui à qui elle est propre.

Sur ces entrefaites, l'amiral Bruix fut nommé Ministre de la Marine. C'était un esprit élevé, ami des sciences et des arts, M. Ducarne lui adressa un mémoire, auquel il répondit en ces termes :

LIBERTÉ DES MERS.

Bureau des Ports. LIBERTÉ ÉGALITÉ.

Paris le 5 vendémiaire an 7 de la République une et indivisible.

Le Ministre de la Marine et des Colonies au citoyen Blangy, rue des Cordeliers, n° 17, à Paris.

« Je vous préviens, Citoyen, que l'expérience du « moyen que vous avez inventé pour lancer d'un vais- « seau vers le rivage ou du rivage sur le vaisseau une « corde qui aurait l'avantage de sauver un bâtiment, « qui serait en danger, sera faite à Meudon, en pré- « sence de la Commission des Epreuves. Vous pouvez « vous adresser aux citoyens qui la composent, qui « vous fourniront les trente-six livres de poudre et les « deux cents toises d'une ficelle de deux lignes de dia- « mètre que vous réclamez pour faire cette expérience. « Le procès-verbal qui en constatera le résultat, fixera « mon opinion sur votre invention.

« E. Bruix.

« *Le Chef du Bureau des Ports,*

J. Forestier. »

La Commission des Epreuves se composait du général Rosily, président, du contre-amiral Burgues

de Missiessy et d'un autre officier de marine, dont le nom est resté inconnu à M. Ducarne (1).

Les expériences eurent lieu (2) et avec succès. Le rapport consigné au Bureau de la Marine porte que si elles réussissent à Brest, comme à Meudon, il y a là une découverte précieuse.

C'était donc, semblait-il, à Brest que le dernier mot devait être dit. Malheureusement l'amiral Bruix n'avait fait que passer au ministère et le général Rosily, chef du Bureau du dépôt de la Marine, s'y est perpétué. Ce dernier avait déjà donné des preuves de mauvais vouloir. C'était de lui qu'émanait la condition du renouvellement des expériences à Brest, condition dont il était à même d'empêcher la réalisation. Aussi lorsqu'après plusieurs mois d'attente M. Ducarne insista dans ce but, se vit-il éconduit par le nouveau Ministre, l'Ingénieur-Constructeur Forfait : sa découverte, trop simple pour mériter ce nom, n'avait plus rien de pratique ni de sérieux.

Une tentative auprès de Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir l'allocation des fonds nécessaires au voyage de Brest, ne fut pas plus heureuse. La réponse du Ministre est ainsi conçue :

(1) Ne serait-ce pas Borda? Cons. la lettre de Delambre *infrà* p. 292 sur la note 1. Borda était membre de l'Académie des Sciences, de l'Institut, capitaine de vaisseau et chef de division au Ministère de la Marine. V. Biographie universelle de Michaud.

(2) Cons. à ce sujet les lettres rapportées à l'Appendice, notes *f* et *g*.

Bureau des Arts.

—

On le prévient que son mémoire a été renvoyé au Ministre de la Marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

—

Paris le 26 prairial de l'an 8 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Ducarne-Blangy, rue des Grands-Augustins.

« J'ai reçu, Citoyen, le mémoire que vous m'avez « adressé le 19 de ce mois et dans lequel vous faites le « détail de différents moyens de votre invention propres « à sauver les équiqages des vaisseaux qui font nau- « frage sur les côtes. Vous ajoutez que vos moyens ont « déjà été éprouvés, mais qu'il est nécessaire qu'ils « soient répétés à Brest, et vous demandez que le Gou- « vernement vous fournisse les fonds nécessaires pour « faire le voyage.

« Cet objet, Citoyen, ne me concerne point, il rentre « dans les attributions du Ministre de la Marine, et je « vous préviens que je lui ai envoyé votre mémoire.

« Je vous salue,

« P. O. « L. BONAPARTE.

CHAMPY. »

Pénétré, malgré tous les obstacles, du désir de propager sa découverte et d'assurer annuellement le sauvetage de nombreux naufragés, M. Ducarne prit le parti d'en appeler à l'opinion par la voie de la presse. Il publia (1) en l'an IX (1801) un mémoire ainsi intitulé :

(1) Dès le principe, M. Ducarne avait composé un mémoire encore manuscrit. En tête de ce travail figurent de nombreux exemples de naufrages sur les côtes, où l'équipage aurait pu être sauvé à l'aide d'un cordeau. Il donne ensuite la description détaillée et les moyens d'application de sa découverte.

A la Nation Française
Aux Consuls de la République
A toutes les nations maritimes du Globe et
à toutes les Sociétés savantes de l'Europe ;
ou
Moyens propres à sauver les équipages d'une
partie des Vaisseaux qui viennent échouer
et périr à la côte, par les naufrages,
ainsi que la meilleure partie des marchandises,
et à plusieurs autres circonstances essentielles;
tant sur mer que sur terre ou sur les rivières.
par Ducarne-Blangy
avec figures. (1)

Dans cette brochure, il rend compte de sa découverte, des épreuves qui en ont été faites et des résistances que lui ont opposées l'esprit de corps et le préjugé (2).

L'envoi d'un exemplaire au premier Consul donna lieu à un simple accusé de réception ainsi conçu :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris le 29 germinal an 9 de la République française.

« Le Consul Cambacérés a reçu le mémoire du « citoyen Ducarne-Blangy concernant les moiens de « sauver les équipages des vaisseaux naufragés ; il le « remercie de cet envoi. »

Un dernier effort était fait en 1806 auprès de l'Académie des sciences. Elle se retrancha derrière les

(1) A Paris, chez { l'auteur, rue des Grands-Augustins, n° 10. Migneret, imprim^r, rue Jacob, n° 1185. An 9 (1801).

(2) Nous en avons donné un exemplaire à la Bibliothèque de la Société des Antiquaires, aux Bibliothèques communales d'Amiens et de Laon.

termes de son règlement, sans dissimuler du reste qu'elle n'avait rencontré chez les hommes spéciaux que le doute et la défaveur. Voici ce que répondait du 3 au 6 octobre de la dite année le secrétaire perpétuel pour les Sciences Mathématiques, notre compatriote Delambre:

Institut National.

CLASSE DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Paris, le 8 octobre 1806.

Le Secrétaire-Perpétuel pour les Sciences Mathématiques à Monsieur Ducarne-Blangy.

« MONSIEUR,

« Le passage du *Publiciste* où M. Lacretelle a donné « une idée de ce que fait la classe des sciences est « d'une grande justesse et l'on peut s'en convaincre « en assistant à l'une de ses séances. Elle est souvent « consultée par le Gouvernement, et alors elle donne « son avis sur les questions renvoyées à son examen. « Quand on lui présente quelque découverte dans les « arts ou les sciences, qui lui paroit intéressante pour « le bien public ou pour l'humanité, elle n'attend pas « que le Gouvernement l'interroge, elle ordonne que « copie du rapport qui expose les avantages de la « découverte sera envoyé au Ministre qu'elle peut « intéresser ; c'est à quoi la classe ne manque jamais; « c'est aussi tout ce qu'elle peut faire. Elle peut dire « son avis, exprimer un vœu, mais non faire le rôle « de solliciteuse; un article de son réglement le lui « interdit. Voyons d'après cela ce qu'elle pourra pour « votre découverte.

« Quand elle aura entendu votre lettre, elle nommera « des commissaires parmi ceux de ses membres qui « connaissent le mieux la marine ; elle pourra choisir « MM. Bougainville, Fleurieu, Monge ou Lévêque. Ils « feront un rapport ; je le suppose favorable, elle le « renverra au Ministre ; si le Ministre pense comme « elle, il ordonnera une expérience d'après laquelle il « décidera lui-même.

« Voilà ce qui aurait lieu si la découverte était « nouvelle. Mais vous avez déjà eu des commissaires « au nombre desquels était Borda qui jouissoit de la « plus grande considération (1). Ils ont dit que l'ex- « périence de la fusée n'ayant point encore été faite, « ils ne pouvaient en conseiller l'usage. Vous assurez « aujourd'hui qu'elle a complétement réussi ; je le « crois ; mais elle n'a été faite en présence d'aucun « commissaire de la classe ; elle ne peut donc rien « attester. C'est le Gouvernement qui l'a ordonnée. Il « a donc fait tout ce que la classe aurait pu lui « demander. Il a recueilli toutes les lumières dont il « avait besoin pour motiver sa décision. La classe doit « respecter cette décision et n'en pas demander les « motifs. S'il était possible qu'il y eût oubli ou négli- « gence du Ministère ou de ses agents, ce serait à « l'auteur ou à ses amis, qui auraient quelque accès « auprès du Ministre, à réveiller son attention en « mettant sous ses yeux les procès-verbaux des expé- « riences. Vous n'avez joint à votre lettre aucune pièce

(1) Borda est mort peu de temps après les expériences de Meudon, e 20 février 1799. V. la Bibliographie universelle de Michaud.

« justificative. Je n'ai d'ailleurs aucune relation avec « le Ministre que j'ai rencontré une seule fois en ma « vie. Il sait que je me suis occupé d'objets fort diffé- « rens. Mon témoignage et mon avis ne seroient « d'aucun poids à ses yeux et les démarches que je « pourrois tenter resteroient tout à fait infructueuses.

« Mais que demandez-vous? Vous avez fait une « découverte utile à l'humanité. Il est naturel que vous « souhaitiez que les navigateurs en fassent usage. « Vous avez provoqué des expériences, elles ont réussi; « elles sont connues. Par quel aveuglement ceux qui « pourroient en tirer parti s'obstinent-ils à la rejetter? « Voulez-vous que l'on force les vaisseanx à se munir « de vos fusées? Cela n'est guère possible. Vous avez « tout ce qui étoit en vous pour leur être utile; ils ne « le veulent pas; c'est leur faute.

« Voulez-vous que le Gouvernement vous accorde « une récompense? Votre lettre n'en dit rien et la « classe ne peut le demander et pour qu'un particulier « pût le tenter avec quelque apparence de succès, il « faudrait qu'il eût en mains des preuves non-seule- « ment que l'expérience a réussi quand elle a été faite « par l'auteur, mais qu'elle a éte adoptée par des navi- « gateurs et qu'elle a réellement produit d'heureux ef- « fets. Tout ce que je puis est d'en parler aux mem- « bres de l'institut que je vous ai nommés ci-dessus. « MM. de Bougainville, Monge et Fleurieu ont des oc- « casions fréquentes de voir le ministre et je ne sais « qu'eux qui puissent vous être utiles. Je leur en par- « lerai aujourd'hui même si je les trouve à la séance

« et dans ce cas je ne fermerai pas ma lettre sans vous « dire s'ils m'ont donné quelque espoir.

« J'ai vû M. de Bougainville, il n'avoit aucune con- « naissance de votre découverte ; il m'a assuré qu'il « n'avoit reçu de vous aucune lettre et que personne « ne lui avait parlé. Je lui ai remis celle que vous m'a- « vez écrite et il m'a promis de me dire demain lundi « ce qu'il penseroit.

« J'ai parlé à M. de Fleurieu. Il avoit connaissance « de votre idée et des expériences qui ont eu lieu. Il « m'a dit que cette affaire avait été renvoyée à M. de « Rosily ; mais je vous avouerai qu'il ne m'a pas paru « bien persuadé de la grande utilité de l'invention.

« Enfin j'ai revu M. de Bougainville qui m'a dit de « lui-même ce que je vous ai déjà exposé ci-dessus : « que le Gouvernement ayant déjà fait ce que nous « pourrions lui demander, il n'étoit plus possible à la « classe de se mêler en quoi que ce soit de votre af- « faire. Adressez-vous donc à M. de Rosily au dépôt « de la marine, rue de la Place Vendôme, à Paris. Lui « seul peut faire valoir votre découverte, s'il en pense « du bien ; mais s'il falloit faire prononcer la classe, je « craindrois qu'elle ne se rangeât de l'avis de ceux « qui doutent un peu du succès si l'on veut mettre l'i- « dée des fusées en pratique. Le Ministre, à moins qu'il « ne prenne à vous un intérêt tout particulier, ne dé- « cidera rien sans consulter les marins et les naviga- « teurs qu'il a autour de lui ou dans son administra- « tion et je vous dis à regret que leur opinion presque « générale doit vous laisser peu d'espoir. Cette annonce

« est peu consolante, mais il vaut encore mieux vous le
« dire sans déguisement que de vous laisser nourrir
« des espérances trompeuses. Je serai peu surpris que
« M. de Rosily pensât comme tous ceux à qui j'ai parlé,
« mais du moins je n'en sais rien. C'est donc auprès
« de lui que vous pouvez hazarder une dernière tenta-
« tive. Je souhaite que le succès réponde à l'idée que
« vous avez de votre invention.

« J'ai l'honneur d'être parfaitement votre très-
« obéissant serviteur,

« DELAMBRE. »

« Paris, le 6 octobre. »

Cette lettre est adressée à Péronne, chez une parente (1), à laquelle M. Ducarne, à l'âge de 77 ans, avait demandé un asile. Il avait vendu le peu de bien-fonds qui lui restait pour subvenir aux frais de ses expériences et d'un séjour non interrompu de quinze années à Paris. Dans les dernières années, sa bibliothèque, selon son expression, avait été son sauveur. Des fragments de catalogues, écrits de sa main, mettent à même d'en apprécier l'importance et la richesse. C'était le fruit de plus de quarante ans d'épargnes. Il l'a vendue successivement et pièce à pièce.

Parmi les difficultés de toute nature qu'il avait eues à combattre, une circonstance, qu'il nous révèle, témoigne tout particulièrement des préjugés et des préventions dont sa découverte fut l'objet. La presse périodique elle-même lui refusa son concours. Le *Journal*

(1) Mlle Serpette, Louise-Joseph, décédée le 28 octobre 1820, à l'âge de 90 ans. Elle était fille de Michel Serpette et de *Marie-Joseph Ducarne*. Extrait de l'acte de décès.

de l'Empire, le *Publiciste,* la *Gazette de France* et le *Mercure de France* ne jugèrent opportun ni prudent de lui ouvrir leurs colonnes. Le *Journal des Arts* seul a eu ce discernement et cette indépendance (1).

Bien différente était la situation faite en Angleterre aux auteurs de découvertes analogues.

Sous l'inspiration évidente et par une sorte de plagiat de l'invention de M. Ducarne, un anglais, nommé Gramshaw, propose en l'an IX de placer sur les vaisseaux une arbalète dont la force projectile pourrait décocher sur la côte un cordeau qui établirait un point de communication entre des naufragés et le rivage. La Société royale d'humanité de Londres lui décerne le second prix de son institution. En même temps, elle s'occupe du projet de créer une compagnie de matelots, dont l'unique fonction serait de chercher à préserver l'équipage d'un vaisseau en risque de périr (2).

Deux ans après, un autre anglais imagine un bateau de sauvetage. Ce bateau de 30 pieds de long et du prix de cent louis exige un équipage de 12 hommes. Il ne peut pas être multiplié sur les côtes comme les procédés de M. Ducarne dont on pourrait dire qu'il est la suite et l'auxiliaire. Néanmoins, il constitue par lui-même une invention utile. Le Parlement d'Angleterre accorde à son auteur une gratification de 1,200 livres sterling, en observant que ce chiffre n'est pas en rapport avec

(1) V. dans les nos 336, 339, 346 et 347 de ce journal, en date de l'an XII, une réponse de M. Ducarne à une lettre précédemment insérée dans le no 333.

(2) V. l'*Appel à la nation française*..... page 33.

l'utilité de la découverte. L'Amirauté la met immédiatement en pratique et assure ainsi annuellement le sauvetage d'un certain nombre de naufragés.

La découverte de M. Ducarne était trop précieuse pour tomber dans l'oubli. Après la mort de son auteur, elle se répandit et reçut successivement les perfectionnements que la pratique et les progrès de la science devaient y apporter. Le *Mémorial d'Amiens* reproduisait le 2 juillet 1864 un article extrait du *Moniteur de l'Armée* et ainsi conçu :

« Un grand nombre d'officiers d'artillerie et d'autres « officiers de la garnison de Vincennes, parmi lesquels « on remarquait le général Guiod, assistaient avant- « hier devant le vieux château, à l'entrée du polygone, « à une expérience des plus curieuses. Il ne s'agissait « pas du tir d'un engin de destruction, mais au con- « traire d'un engin de sauvetage.

« On sait que depuis nombre d'années on étudie la « question du porte-amarre pour le sauvetage des na- « vires en détresse venant à la côte et que les plus gran- « des difficultés ont toujours existé pour obtenir une « bonne direction du tir, surtout pour empêcher que « la force de tension, ou la lourdeur du projectile, ne « rompît la corde, et n'empêchât, par conséquent, la « communication de s'établir.

« Un de nos plus habiles inventeurs, M. Delvigne, « a fait faire un pas à cette importante question par « son projectile creux, dans l'intérieur duquel s'enroule « la corde ; un autre inventeur, le comte d'Houdetot, « a fait, il y a un an, au Hâvre, l'essai d'un fusil à *rai-*

« *mure-fente* pour le même objet ; aujourd'hui c'est un « italien, M. Bertinetti qui, mettant à profit les essais « déjà tentés, paraît avoir enfin résolu ce grand pro- « blème humanitaire, au moyen d'un projectile, d'un « canon-léger de 0,27 et d'une fusée combinés.

« Le canon, qui ne pèse pas plus de 885 kilogrammes « est chargé avec 600 grammes de poudre ; on place « dans le canon un projectile cylindrique à tête sphé- « rique, à l'une des extrémités duquel s'enroule la corde- « amarre. On déroule une centaine de mètres de cette « corde et on la fixe à l'anneau qui est au bout d'une « baguette de fusée. On donne le feu à la fusée qui « commence à délover la corde, et lorsque cette fusée « est au sommet de sa trajectoire, on donne le feu au « canon. Le projectile en partant, trouvant la corde « déjà mise en mouvement par la fusée ne peut plus « rencontrer une forte tension. Par son mouvement de « rotation, il fait développer cette corde, qu'il porte avec « lui ; enfin, projectile et corde arrivent ainsi au bout « de leur trajectoire, presque toujours ayant résisté « l'un et l'autre de façon à permettre la communication « entre la terre et le navire.

« Les deux expériences d'avant-hier, à Vincennes, « ont donné des portées de 550 et de 700 mètres pour « le projectile porte-amarre de M. Bertinetti, ce qui « semble un des plus beaux résultats que l'on puisse « espérer d'obtenir.

« Il est probable que d'autres expériences auront « lieu encore, peut-être même en présence d'augustes « personnages. Nous aurons soin de tenir nos lecteurs

« au courant de cette question si intéressante pour l'hu-
« manité. »

Nous ignorons si de nouvelles expériences ont eu lieu en effet et si le *Moniteur de l'Armée* a tenu sa promesse.

Quant à présent, le meilleur système de *canon porte-amarre* paraît être celui du comte d'Houdetot, mort à la fin de juillet 1869 (1).

En fait, les fusées volantes sont fréquemment employées.

Les 2 et 3 juin 1860, une effroyable tempête sévissait sur les côtes de Brighton. Deux navires échouèrent et furent détruits par les vagues en furie. Mais les équipages furent sauvés par l'emploi coordonné de fusées et de canots de sauvetage (2).

Depuis quelques années, les journaux publient la statistique des sauvetages effectués dans l'année écoulée, avec indication des moyens à l'aide desquels ils ont été opérés. Les fusées y figurent pour un chiffre relativement considérable.

L'invention de M. Ducarne est donc accueillie et passée dans la pratique. Mais on ignore combien il a fallu d'efforts pour arriver à ce résultat et le nom même de l'inventeur est tombé dans l'oubli.

M. Ducarne est décédé à Péronne, le 18 avril 1808. La mort l'a frappé dans la maison de M. Serpette,

(1) V. l'article nécrologique dans le *Mémorial d'Amiens* du 4 août 1869, page 3, colonne 4.

(2) V. supplément (*Beilage*) au n° 54 des feuilles colonaises (*Kölnische Blaetter*), en date du 7 juin 1860.

Pierre-Guillaume, son neveu par alliance (1), cousin germain de Mlle Serpette, Louise-Joseph (2), chez laquelle il avait trouvé un asile.

Il était né à Hirson, le 11 décembre 1728 (3).

Par une coïncidence remarquable, c'est à des inventeurs de notre province que revient tout à la fois l'honneur d'avoir perfectionné la navigation par l'hélice et doté la marine de puissants moyens de sauvetage.

En écrivant cette notice, j'ai cru, Messieurs, remplir un devoir, non-seulement envers la mémoire de M. Ducarne, mais aussi envers vous-mêmes. Je connais les sentiments généreux qui vous animent. Vous aimerez, je n'en doute pas, à vous arrêter devant cette tombe ignorée ; vous voudrez rétablir le nom effacé et inscrire sur l'humble pierre que celui dont elle couvre la cendre est un des bienfaiteurs de l'humanité (4).

(1) V. l'acte de décès à l'appendice, note *h*. — M. Serpette avait épousé la fille de M. Ducarne d'Imbrechy, frère de M. Ducarne de Blangy. Mme Hanonnet de la Grange, issue de ce mariage, est morte prématurément à Noyon, le 1er novembre 1811, laissant trois enfants en bas-âge. Son mari l'a suivie de près dans la tombe.

(2) M. Serpette, Pierre-Guilain, figure en qualité de cousin sur l'acte de décès de Mlle Serpette, en date à Péronne du 28 octobre 1820.

(3) V. à l'appendice l'acte de baptême, note *i*.

(4) D'après les renseignements recueillis depuis que cette notice est écrite, le cimetière, dans lequel a été inhumé M. Ducarne, avait été créé en 1805. L'usage des concessions de terrain pour les sépultures n'existait pas encore. Il n'a été introduit à Péronne qu'en 1828. M. Ducarne a donc été inhumé dans le terrain commun. Les transformations importantes, que ce cimetière a subies depuis, ne permettent plus aujourd'hui de distinguer la place où reposent ses restes.

Mme Michaux, née Hanonnet de la Grange, possédait un portrait de M. Ducarne. Elle en a fait don à la Société des Antiquaires de Picardie, laquelle a décidé qu'il serait placé dans le Musée d'Amiens, consacré à toutes les gloires de la Province.

APPENDICE

FAISANT SUITE A LA NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. DUCARNE DE BLANGY.

(*a*) J'ay l'honneur de prévenir Monsieur Ducarne de Blangy que j'ay parlé de son affaire au Ministre de la Guerre, qui ne voit aucun inconvénient à se prêter à la demande et à écrire en conséquence à la Fère une lettre dont M. Ducarne sera porteur.

Ce 19 aoust 1791.

BOUFFLERS.

A Paris, le 5 septembre 1791.

(*b*) J'avois pensé, Monsieur, qu'il seroit plus avantageux pour vous de faire dans un port de mer l'expérience du moyen que vous avés imaginé pour secourir un navire en danger, qu'à l'arsenal de la fère, parce que cette expérience me sembloit ne devoir rien faire préjuger sur la possibilité de l'exécution ; mais puisque votre objet en ce moment est de vous assurer d'une manière plus positive que vous n'avés pu le faire encore, si une corde, portée à une certaine distance par une bombe, ne se cassera pas en partant, par la vitesse du mouvement de la bombe, je conçois qu'en ce cas l'expérience peut vous être utile, quoique faite à terre. Ainsi j'autorise M. Durand, directeur de l'artillerie à la Fère à vous procurer les

facilités que vous pourés désirer à cet égard. Vous vous présenterés donc quand il vous plaira à ce directeur.

Le Ministre de la Guerre,

DUPORTAIL.

M. Ducarne de Blangy.

Procès-verbal des Expériences faites à La Fère par M. Ducarne Blangy.

(c) Nous, Colonel au Corps Royal de l'artillerie, Directeur à l'arsenal de la Fère, d'après les ordres qui nous ont été adressés par le Ministre de la Guerre le 5 septembre dernier de procurer à M. Ducarne Blangy toutes les facilités nécessaires pour ses expériences tendantes à secourir un vaisseau par le moyen d'une bombe à laquelle seroit attachée une corde plus ou moins longue que l'on feroit parvenir à ce vaisseau. Nous en avons rendu compte à M. de Puységur, Commandant l'artillerie et dans la place de la Fère et l'avons prié de faire disposer deux mortiers sur leur platte-forme au champ destiné à ces épreuves. On a construit deux plattes-formes, l'une pour un mortier de 12 et l'autre pour un de 8 pouces ; et d'après le consentement de M. Ducarne, nous avons procédé aux expériences en fournissant, 1° un cable épicé de la longueur de 400 toises et du diamètre de 16 à 17 lignes, 2° deux bombes du calibre des mortiers auxquelles nous avons fait mettre des anneaux de fer forgé et plus renforcés que pour le service ordinaire. Lesdits appareils ayant été transportés sur le champ d'épreuve, en présence de M. Le Duc, Maréchal de Camps, ci-devant inspecteur général du corps Royal de l'artillerie, de M. de Puységur, de MM. les officiers supérieurs du 3e regiment d'artillerie ci-devant Besançon, des autres officiers dudit régiment, de MM. les officiers d'ouvriers pareillement en garnison à la Fère et du professeur de l'Ecole, y avons fait les expériences ci-après,

SAVOIR :

Le 29 septembre, à 4 heures après midi, le vent au sud-est, il a été tiré.

1re *portée*. — On a tiré une bombe de 12 pouces, son mortier étant chargé à 28 onces de poudre, pointé sous l'angle de 42°, le cable passé par une de ses extrémités aux deux anneaux, et le reste du cable posé à terre et en avant du mortier à 14 toises, les brins parallèles en forme de zig-zag, le cable s'est séparé de la bombe à environ 25 toises par la destruction des anneaux et l'amplitude de la bombe a été de 292 toises.

2e. — On a tiré une bombe de 8 pouces, avec la charge de 8 onces de poudre, sous le même angle, attachée au même cable, le sistème s'est détruit par la même cause, et l'amplitude de la bombe a été de 271 toises.

3e. — On a tiré une bombe de 8 pouces, avec la charge de 8 onces de poudre, et sous le même angle, attachée à un cordage de 4 lignes. Il a suivi la bombe et l'amplitude a été de 130 toises.

4e. — On a tiré une bombe de 8 pouces avec la charge de 24 onces, sous le même angle et avec le même cordage, le sistème s'est séparé par l'inflammation du cordage près des anneaux, et la bombe a été projetée à la distance de 525 toises.

Par les deux premières expériences, il a été reconnu que les anneaux étoient trop foibles, et en conséquence il en a été construit d'autres du diamètre de 12 à 14 lignes que l'on a consolidés aux bombes par le moyen d'un boulon rivé soit intérieurement, soit extérieurement, et le 30 septembre, à trois heures après midi, le vent au sud-est, nous nous sommes rendus au polygone pour répéter les mêmes expériences dont il est résulté ce qui suit :

1re *portée*. — On a tiré une bombe de 8 pouces avec la charge de 10 onces, sous l'angle de 42°, à l'anneau de laquelle étoit attachée

un cordage de 100 toises de longueur et de 8 lignes de diamètre, le cordage a suivi la bombe et la projection a été de 96 toises.

2e. — On a tiré une bombe de 8 pouces avec la charge de 14 onces et sous le même angle avec le même cordage que ci-dessus, il a suivi la bombe, et la portée a été de 143 toises.

3e. — On a tiré une bombe de 8 pouces avec la charge de 18 onces sous le même angle et avec le même cordage que ci-dessus, il a suivi la bombe et la portée a été de 155 toises.

4e. — On a tiré une bombe de 8 pouces avec la charge de 24 onces sous le même angle, attachée au même cordage que ci-dessus, le cordage a suivi la bombe et l'amplitude a été de 157 toises.

5e. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec la charge de 24 onces sous l'angle de 42° à l'anneau de laquelle étoit attaché un cable d'un pouce de diamètre et de 172 toises de longueur, il a suivi la bombe dont l'amplitude a été de 109 toises.

6e. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec la charge de 36 onces sous l'angle de 42° avec le même cable, il a suivi la bombe et la portée a été de 139 toises.

7e. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec la charge de 60 onces, et toujours sous le même angle et avec le même cordage qui a été brûlé près de l'anneau et la portée de la bombe a été de 495 toises.

8e — La même expérience ayant été répétée avec les même dispositions mais en mouillant le cordage près de l'anneau, il a suivi la bombe dont la projection a été de 171 toises.

9e. — Deux bombes l'une de 12 et l'autre de 8 pouces, la 1re avec la charge de 48 onces, et la 2e avec celle de 8 onces, sous le même angle et devant conduire le même cordage que ci-dessus ont été tirées ensembles. Le cordage a été cassé entre les deux bombes à cause des vitesses différentes. La portée de la 1re a été de 180 toises, et celle de la 2e de 300 toises.

10e. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec la charge de 80 onces sous le même angle que ci-dessus, attachée à un câble de 16 à 17 lignes de diamètre, le câble s'est cassé en deux endroits et la projection de la bombe a été de 520 toises.

Le résultat de ces expériences n'ayant pas pleinement démontré à M. Ducarne qu'une corde attachée à une bombe de 12 pouces lui procuroit une grande diminution de portée, il nous a demandé un troisième jour d'expérience pour faire l'essai d'une corde de 8 lignes au lieu de celle de 12 qui avait été employée précédemment, la longueur étant la même, et nous y avons procédé avec les personnes ci-dessus designées le 8 octobre à 8 heures et demie du matin, le vent au sud, d'où il est résulté ce qui suit :

1re *portée*. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec la charge de 36 onces sous l'angle de 42° à l'anneau de laquelle étoit attaché un cordage de 8 lignes de diamètre et de 290 toises de longueur ; une partie de 160 toises de longueur a suivi la bombe, et l'autre partie du cordage séparée par le défaut de l'attache est restée. L'amplitude de la bombe a été de 224 toises.

2e. — Une bombe de 12 pouces pointée sous l'angle de 42° tirée avec une charge de 36 onces, attachée au même cordage, le cordage a été cassé à 41 toises, son développement s'étant fait à 14 toises et la portée fut de 240 toises.

3e. — On a tiré une bombe de 12 pouces avec les mêmes conditions que ci-dessus, la portée a été de 198 toises et le cordage a suivi la bombe.

4e. — Deux bombes l'une de 12 pouces et l'autre de 8 la 1re avec la charge de 36 onces, la 2e avec celle de 12, sous le même angle et attachée à la même corde, mais la bombe de 8 pouces attachée au cordage de celle de 12 avec un développement de 100 toises de cordage. Le cordage a été cassé à l'anneau des deux

bombes en sortant du mortier et sans se développer. La portée de la 1re a été de 360 toises, celle de la 2e a été de 550 toises.

Fait à La Fere le 8 octobre 1791. *Signé* : Ducarne Blangy.

L'opinion unanime des officiers d'artillerie présents à l'expérience du sieur Ducarne est que l'on ne peut en tirer aucun parti avantageux; la résistance de l'air s'opposera toujours à ce qu'un cordage développé permette à une bombe une grande amplitude lorsqu'elle sera chassée par une forte charge de poudre. C'est ce qui est prouvé par l'expérience même la plus avantageuse du sieur Ducarne. Avec 36 onces de poudre une bombe de 12 pouces porte à 6 ou 700 toises mais arrêtée par la résistance d'un mince cordeau de 8 lignes elle n'a portée qu'à 193 toises. Il est aisé d'en conclure qu'avec une plus forte charge le cordage se fût cassé puisque la vitesse de la bombe à son départ eût été plus grande et que l'on sait que la résistance de l'air augmente dans la proportion du quarré des vitesses. En effet lorsqu'on a chargé le mortier à 80 onces de poudre le cordage de 17 lignes de diamètre s'est brisé et a été comme haché à l'endroit où il tenait à la bombe.

Outre l'impossibilité phisiquement et mathématiquement démontrée de porter avec une bombe un cordage à une distance éloignée, il s'y joint encore un autre empêchement provenant du mouvement prodigieux de rotation de la bombe au sortir du mortier; il est tel qu'avec une grande vitesse il doit lui seul rompre le câble, à plus forte raison lorsque le cordage se trouve attaché à deux bombes à la fois la rotation devenant double il doit se briser au moment du départ ce qui est arrivé effectivement aux deux épreuves que l'on a tentées.

Le Duc, Laurent, professeur à l'Ecole, Saint-Pardoux, Buchet, Sainte-Sivière, Coulogne, Besplois, Dutot, Labayette, François Faultrier, Vaurlemont, Dubuisson, Fabbour, Durand, Puységur, Bourbon.

(*Voir ci-après la lettre d'envoi.*)

Lettre d'envoi.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie du procès-verbal des expériences que vous avès fait à La Fère avec les observations de M. de Puységur; j'aurois désiré pouvoir vous l'adresser plutôt, mais l'absence de quelques officiers qui étoient présents à vos épreuves et dont j'attendois leur retour pour signer le procès-verbal mit ce retard à l'envoi que je devois vous faire. A l'égard de l'ordre du ministre qui m'a été adressé, je ne puis m'en défaire par la raison qu'il me sert d'autorisation aux dépenses que j'ai été obligé de faire pour vos expériences.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DURAND.

(Sans date).

(d).

Comité central de l'artillerie.

Paris le 8 vendémiaire an 5 de la République une et indivisible.

Le Comité central de l'artillerie,

Aboville Président au citoyen Ducarne.

Je pense comme vous, citoyen, qu'un vaisseau en détresse pourroit tirer beaucoup de secours d'une corde par laquelle il pourroit communiquer à terre ou à un autre vaisseau. C'est au surplus aux marins à en juger.

Des différents moyens mentionnés dans votre lettre pour transporter le bout de cordage, le plus puissant et le plus simple est sans contredit celui du projectile lancé par la poudre. L'expérience vous a apris que ce cordage résistoit à l'impulsion du projectile qui doit l'entrainer. Je crois en effet qu'elle y résiste tant que ce pro-

jectile n'a qu'un degré de vitesse dont j'ignore la mesure. Mais elle pourroit ne pas résister à celle qui seroit nécessaire pour la transporter aux grandes distances que les circonstances exigeroient. Mais avec le file d'aréchal en tire-boure, ou avec les retenues, connues dans la marine, ou par ces deux moyens réunis, je ne doute pas qu'on ne parvînt à faire suivre à la corde les projectiles qui auroient la plus grande vitesse. Pour opérer cet effet vous proposés aujourd'hui de substituer le boulet à la bombe et vous croyés avoir pour cela besoin d'ajouter à votre boulet un long manche de bois ou de fer. Je vous ai dit que de bois ou de fer coulé il cassera ; de mauvais fer forgé il cassera encore ; d'excellent fer il pourra se tortiller. Mais qu'il plie ou demeure droit, il tourbillonnera. Qu'importe, me dites-vous, pourvu qu'il arrive ! Sans doute, pourvu qu'il arrive, ce n'est que de cela qu'il s'agit, c'est qu'en tourbillonnant, il n'arrivera pas et tombera à une très-petite distance. Mais voici un autre moyen que je vous propose et que je crois qui réussira mieux.

Mettés dans la pièce pardessu la charge un long cilindre de bois du diamètre du boulet, et qui remplisse l'âme jusqu'à un demi diamettre de la boûche. C'est dans ce demi diamètre restant en avant du cilindre que l'on placera le boulet, qui dépassera à moitié hors de la pièce. On l'y maintiendra moyennant des petits coins de bois que l'on y chassera à coups de marteau. Ce boulet, qui aura été coulé exprès, aura un piton de fer forgé auquel sera attaché la corde, ou la spirale intermédiaire de file d'aréchal.

Salut et fraternité,

F. M. Aboville.

Au citoyen Ducarne, près la fontaine, n° 17 rue des Cordeliers.

(e)

Les expériences proposées par le citoyen Ducarne et qu'il a communiquées au citoyen Aboville, Inspecteur d'artillerie, ont parru à ce Général avoir une grande probabilité de succès Le citoyen Ducarne désireroit qu'il fût chargé de l'exécution, ce qu'il ne peut faire qu'en vertu d'un ordre du Ministre de la Guerre ou du Directoire exécutif.

(f)

Bureau des ports, LIBERTÉ DES MERS.

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

Paris le 5 messidor an 7e de la République une et indivisible.

Le Ministre de la Marine et des Colonies par intérim

au citoyen Ducarne-Blangy, rue des Cordeliers, n° 17, à Paris.

Je vous préviens, citoyen, que j'écris aux commissaires des épreuves à Meudon pour les inviter à vous délivrer 25 livres de poudre qui vous sont nécessaires pour terminer vos expériences. Vous pouvez vous adresser à ces citoyens qui vous les fourniront lorsque vous les réclamerez.

Le Ministre des Relations Extérieures,

CH. MAUR. TALLEYRAND.

Au citoyen Ducarne-Blangy
rue des Cordeliers n° 17, à Paris.

(g)

Paris le 16 thermidor an 7.

Le Général Rosily m'a chargé, Citoyen, de vous proposer le neuf de cette décade pour faire à Meudon les expériences relatives à

votre invention. Si ce jour ne vous convient pas, faites-nous le dire, parce qu'alors nous en prendrions un autre dans la décade prochaine. S'il vous convient nous partirons sur les huit heures du matin pour pouvoir être de retour avant quatre heures.

Je suis votre concitoyen,

Ed. Burgues Missiessy.

Au citoyen Ducarne rue des Cordeliers, n° 17,
à Paris.

(h)

Extrait du Registre aux Actes de Décès de la Commune de Péronne pour l'année 1808.

Cejourd'huy lundi dix-huitième jour du mois d'avril mil huit cent huit, deux heures de relevée par-devant nous Marie-François Rabache Duquesnoy, maire de la ville de Péronne, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil séant publiquement en la maison commune, sont comparus Messieurs Pierre-Guillaume Serpette, agé de soixante-sept ans, propriétaire, demeurant à Péronne, beau-neveu du défunt ci-après nommé, à cause de dame Marie-Catherine Ducarne son épouse, et Auguste-Thomas Lévêque agé de trente-neuf ans, pharmacien, demeurant audit Péronne, voisin du défunt; nous ont déclaré que cejourd'hui à une heure du matin Monsieur Jacques-Joseph Ducarne de Blangey, célibataire, propriétaire, demeurant à Péronne, chez Mademoiselle Serpette, grande rue Saint-Sauveur, est décédé en la maison de Monsieur Serpette, propriétaire, susdite grande rue Saint-Sauveur, natif de la ville d'Hirsson, agé d'environ quatre-vingt ans, fils de défunt Monsieur Jean-Baptiste Ducarne, en son vivant, Maître des forges audit Hirsson, et de feue dame Anne Ligny ses père et mère d'après

cette délaration dont la sincérité nous a été confirmée par lesdits deux déclarants sus-nommés et accompagné d'yceux, nous nous sommes transporté en ladite maison où après nous être assuré par nous-même du décès du sus-nommé avons sur les deux registres rédigé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture ;

Signé: Lévêque, Serpette, et Rabache-Duquesnoy.

(i)

Au Registre de l'état-civil de Hirson pour l'année 1728, déposé au greffe du Tribunal Civil de Vervins (Aisne), se trouve l'acte dont la teneur suit :

Le 11e décembre mil sept cent vingt-huict a esté baptisé par moy curé soube Jaques-Joseph fils de Jean-Baptiste Ducarne et de Anne Ligny son épouse, son parein Jaques Ducarne, sa mareine Marie Mesand qui ont signez avec moy curé susde.

A la fin du registre signé :

V. Le Clerc, curé d'Hirson.

LES PESTES OU CONTAGIONS

A AMIENS

PENDANT LES 15me, 16me ET 17me SIÈCLES

Par M. A. DUBOIS,

Membre titulaire résidant.

Les moments malheureux que nous avons eu à traverser depuis 1866, avaient banni toute idée de travail et mis une entrave aux études sérieuses. Après le choléra il nous a fallu subir la guerre et l'occupation étrangère, tristes lots des infortunes qui s'abattent quelquefois sur les peuples.

A présent que l'on se retrouve dans un calme relatif, je vais essayer de reprendre le cours interrompu de mes publications.

Les pestes dont la ville d'Amiens eut à subir l'invasion feront aujourd'hui l'objet de mon travail.

Si les tableaux que j'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de mes lecteurs, ne sont point marqués du cachet de la gaieté, j'espère, du moins, que l'on voudra bien accueillir cet opuscule avec le même sentiment de bienveillance que celui qui a entouré mes

autres travaux ; on y rencontrera bien des faits nouveaux et un grand nombre de documents historiques entièrement inédits.

Nos aïeux donnaient le nom de contagion à toute maladie qui revêtait un caractère épidémique, sans jamais définir la nature de cette maladie, ni donner un nom positif au mal qui décimait les populations.

Cela est tellement vrai que j'ai pour moi l'opinion d'un homme de l'art. M. le docteur Goze, dans ses rues d'Amiens, 1er volume, page 162, s'exprime ainsi :

« On a probablement donné à des fièvres plus ou « moins contagieuses, le nom de peste, dont le carac- « tère principal consiste dans l'apparition de bubons, « ou de charbons, ou de pétéchies, ou taches de la « peau. »

De même qu'en 1832, 1849 et 1866, le moral était plus particulièrement affecté, l'effroi s'emparait des populations et le fléau continuait son œuvre.

La santé publique, dans les siècles derniers, malgré les sages mesures sanitaires prises par les administrations, était la plupart du temps abandonnée aux mains d'ignorants ou d'empiriques ayant la prétention de guérir à l'aide de remèdes secrets, lesquels produisaient presque toujours un effet diamétralement opposé au résultat désiré.

Les pièces authentiques ne remontant pas au-delà du xve siècle, je ne puis rien dire de positif sur les siècles antérieurs. Cependant je citerai les quelques faits suivants :

Le 8 septembre 1008 eut lieu une procession géné-

rale en actions de grâces à cause de la cessation de la peste à Amiens.

La peste qui se déclara en 1015 se fit sentir avec tant de violence en 1021, que, pour apaiser la colère céleste, l'évêque, le clergé et le peuple amiénois d'une part ; l'abbé, les religieux et les habitants de Corbie où le même fléau sévissait, d'autre part, promirent ensemble de faire chaque année, une procession générale dans le temps des Rogations, et chacun de son côté ; que cette procession se terminerait pour tous deux à la moitié du chemin d'une ville à l'autre.

La première de ces processions se fit l'an 1022 sous le règne du roi Robert ; on y porta toutes les reliques que l'on possédait.

Cette cérémonie indiquée au moment des Rogations me ferait plutôt croire à une grande année de sécheresse ou de pluie, qu'à la peste.

Dans le cours de 1346 et dans l'année suivante on ressentit à Amiens quelques atteintes de peste.

Je n'ai rencontré dans les auteurs que ces trois cas à citer en dehors de mes matériaux. Ils sont bien hasardés, mais, à partir du xv^e^ siècle, les documents ne manquent plus, et je puis dérouler à vos yeux les épreuves subies par nos pères dans ces moments de calamité.

Pour suivre ma méthode chronologique habituelle, le premier fait que je rencontre ayant trait à la peste, coûte à dire à mon cœur, j'y trouve le revers d'une médaille que mon imagination avait toujours créée si glorieuse, il me fait voir une fois de plus la faiblesse

humaine. Pour qui connaît l'admirable organisation municipale, la fermeté constamment déployée par les maïeurs et les échevins quand il s'agissait de l'honneur de la cité, la tendre sollicitude avec laquelle ils entouraient la ville et ses habitants, on aura peine à comprendre comment il a été possible à l'un d'eux d'abandonner sa charge au moment du danger, au moment où ses administrés gémissaient sous le poids d'un fléau aussi terrible que la peste, on se demandera quel est le puissant motif qui a pu le faire agir de la sorte, on ne pourrait y croire, pourtant le fait est patent, l'article de dépense ci-après l'établit d'une manière irrécusable.

Mars 1401. — « A Thummas Manier pour se paine et desserte de avoir porte lettres closes de par le ville d'Amiens à sire Fremin Piedeleu, maïeur de la dite ville estant en la ville de Boves pour cause de le pestilence et mortalité qui lors estoit à Amiens 3 sols. »

Afin d'obtenir la cessation de la peste, les Amiénois offrent à la Cathédrale, en 1418, une bougie filée dont la longueur égalait celle de l'enceinte de la ville (1).

Dans l'année 1454 la peste apparaît, elle se trouve à son apogée l'année suivante et exerce encore de grands ravages. Elle n'est point de passage seulement dans notre enceinte, elle y fait séjour à tel point qu'en 1462, afin d'apaiser la colère divine, on institue dans l'église Cathédrale la confrérie de saint Sébastien (2).

(1) Les rues d'Amiens par M. Goze, 1er volume, p. 180.

(2) On a recours à saint Sébastien dans les pestes, parce qu'à Rome, du temps du pape Agathon, la ville étant infectée de la peste, on dressa

Le Père Daire évalue à 20,000 le nombre des morts à cette époque.

Hue de Louvencourt, médecin, et Jehan de Dourlens, saigneurs des pestiférés, reçoivent chacun une somme de 10 livres en 1480 pour leurs peines d'avoir soigné plusieurs personnes infectées, tant à l'Hôtel-Dieu qu'en diverses maisons de la ville.

En 1482 la peste fait fermer le Collége au mois de juillet, les élèves n'y rentrèrent qu'à Noël suivant.

L'échevinage, par sa délibération du 19 août 1493, ordonne que les porteurs de corps trépassés de la peste, quand ils iront par la ville et pour être reconnus, devront avoir une petite verge blanche dans la main.

Il est remboursé à Jehan Rohaut, grand compteur, la somme de 72 livres 10 sols qui lui étaient dus « pour « avoir de la charge de mesdits sieurs baillie et délivré « ou dit an à Hue de Brebant et ses compaignons « jusques au nombre de six durant l'espace de 21 « sepmaines et 3 jours pour leurs paines et salaire de « porter chacun jour en terre les corps des trespassés « en icelle ville durant la peste et influence y estant.

« A Pierre le Machon, barbier cirurgien, 50 livres « outre les 6 livres qu'il a déjà reçu pour avoir, de- « puis le 23 juillet jusqu'au 14 octobre, visité et sai- « gnié aucun malade de la maladie de peste en icelle « ville. »

un autel à ce saint et la peste cessa aussitôt. Plusieurs autres villes et villages, dans le même cas, éprouvèrent la même faveur. Depuis ce temps saint Sébastien fut invoqué en temps de peste.

Fremin Billecocq, cirurgien, est aussi rémunéré pour pareil service.

A cette époque les filles dites Pénitentes étaient chargées de donner leurs soins aux malades et aux pestiférés, sur 23 qu'elles étaient, 11 sont mortes de la contagion.

En 1501, ceux qui mouraient de la peste étaient portés par quatre hommes vêtus de hocquetons sur chacun desquels il se trouvait une croix de couleur *pers* sur l'épaule.

Les maïeur et échevins, dans la séance d'échevinage du neuf novembre de la même année, décident: « qu'aux maisons où il y aura cas d'infection de la « dite maladie, on mettra pour enseigne une torque « de foin ou de fœure au-dessus des portes afin de « donner à connoître du danger. Les personnes qui « devront sortir de ces maisons, ne pourront le faire « qu'en ayant une verge blanche dans la main ainsi « que cela se pratique en aucunes bonnes villes de « France et ce sur peine de bannissement. »

Ce ne sont plus seulement les porteurs de morts qui doivent avoir une verge blanche, mais bien aussi les personnes en danger de maladie; bientôt cette mesure ne suffit plus, ceux qui portent les tristes dépouilles ne sont plus reconnus suffisamment, une disposition nouvelle est prise à leur égard.

« Les quatre hommes commis pour porter les gens « en terre quy seront allez de vye à trépas de la dite « maladie auront chacun ung hocqueton de frise grise

« ou il y aura une croix blanche adfin que on les « puist mieulx congnoistre et fuyr. »

Pendant fort longtemps, les curés, prêtres et paroissiens de Saint-Leu ont eu coutume de porter en procession, à la Cathédrale, le lendemain de leur fête, 2 septembre de chaque année, un cierge de cire jaune du poids de neuf livres que l'on posait sur un chandelier de cuivre jaune dans le chœur, devant le sanctuaire ; ce cierge brûlait jusqu'à consommation complète devant le Saint Sacrement, la châsse de saint Firmin le martyr et les autres châsses rassemblées.

On tient que cette cérémonie se pratiquait pour l'acquit, par ces paroissiens, d'un vœu fait à saint Firmin le martyr pendant le temps d'une peste qui désolait la ville.

Sur le contour du chandelier on lisait cette inscription en caractères gothiques, ciselés en bas-relief :

En l'an mil chinq cent et six les paroissiens
De Saint-Leu me ont en ce noble lieu assis
Du gré de Messieurs et de l'aveu. (1).

Jacob Massias et Bauchet Desne sont dénommés chirurgiens des pestiférés ; en 1514 leurs traitements sont fixés à 16 sols par semaine.

Dans cette année, les porteurs de morts sont vêtus d'une robe de drap noir.

Afin de leur faciliter le port des corps, on fait fabriquer un charriot à deux roues : ce charriot est peint en

(1) Pagès, 1er volume, p. 94.

noir avec une croix blanche dessus. Le coût de cette voiture a été de 45 livres, et le peintre a touché 14 sols pour son salaire.

Jehan Dequen, prêtre-chapelain de l'hôpital Saint-Roch où on admettait les pestiférés, touchait 2 sols 6 deniers par messe en 1515.

Pour se dévouer entièrement à ses malades, Jacques Lenglet qui, avec son état de chirurgien, exerçait aussi la profession de barbier, abandonna cette industrie. Il fut atteint par la peste de 1515 et mourut ainsi qu'une de ses filles.

Pour obvier au danger de peste, l'échevinage fait publier le 15 mai 1521, l'ordonnance suivante :

« L'on ne pourra tenir pourchiaux en ville, les « viesiers ne pourront acheter aucun lits, habille- « ments, etc., où il pœult y avoir dangier.

« On gardera les portes pour que marauds et belis- « tres ne puissent entrer.

« Les huchers, carreliers, carpentiers et aultres, ne « pourront embarrasser la voie publique sous peine « d'amende. »

Le 20 septembre 1522 les sœurs repenties reçoivent 10 sols pour avoir porté en terre un corps mort de peste.

Le fléau est près, il est à nos portes. Déjà les villes qui nous entourent ont vu tomber une grande partie de leurs populations. Ce n'est pas une contagion bénigne qui menace Amiens en 1545, elle peut devenir terrible ; aussi l'administration prend elle des me-

sures énergiques afin de combattre avec fruit cette invasion.

Voici la délibération prise par les maïeur et échevins dans l'échevinage du 9 avril 1545.

« Pour donner remède à la peste qui commenche à « régner à Amiens, ont estés appelés à l'eschevinage « et sont comparus : Me François Le Pletier, Jehan « Aux Cousteaux et Guy de Marœul. Me Jehan Wille- « mant étoit absent.

« Et en leur présence ont esté faictes les ordon- « nances qui enssuivent :

« Pour ce qu'il est vraisemblable que la peste est « l'une des verges de Dieu, venant en punition des « blasphêmes et autres péchés publicques :

« Il est défendu de jurer, blasphémer, renoncher et « despiter le nom de Dieu et de la vierge Marie sous « peine de prison et de 100 sols d'amende.

« Défense de tenir la feste luthérienne.

« Tous ceux qui auront cognoissance de macque- « reaux et macquerelles qui sont cause de la perdi- « tion de plusieurs filles et femmes, viennent les « dénoncher.

« Défense à tous gens de maisnage de tenir femmes « dissolutes et mal usant de leur corps.

« Défense de chauffer les étuves sous peine de « bannissement.

« Les danses publiques et aultres jeux esquels on « peut s'échauffer sont défendus.

« Défense aux boullangers de cuir pain qui soit de « blé corrompu ou mauvais.

« Et aux brasseurs de brasser de même grain.

« On fera attention à la viande et au poisson.

« La plus grande propreté des maisons est recommandée sous peine de 10 sols d'amende ; 5 sols aux accusateurs et le reste à la ville.

« Celui qui sera atteint de la peste devra se retirer en la grande salle de derrière faite à l'Hôtel-Dieu (1).

« Ceux de la maison qui encore ne seront frappés devront se retirer en leurs biens hors la ville ou à Saint-Roch pour eux airier pendant 6 semaines.

« Les maisons des infectées seront marquées d'une croix blanche couverte, par le chirurgien à ce commis, et seront tenues closes lesdites maisons pendant 6 semaines sous peine de 100 sols d'amende.

« Et ne porront, celui demeurant es dites maisons où il sera mort quelqu'un de peste, aller avant la ville sans porter une verge blanche en la main, de la longueur de 2 pieds et demi.

« Défense de faire marché à vieserie ou lingerie dans la ville sous peine de prison.

« Défense de nourrir bestail causant infection dans l'intérieur de la ville.

« Les médecins feront la recette d'un préservatif qui sera mis ès mains des apothicaires pour qu'on puisse en trouver, ainsi que pour ayrier les maisons infectées,

(1) Cette salle fut établie en 1520 au bout du jardin de cet hospice, elle fut démolie en 1676 et les matériaux employés à la construction d'un dortoir.

« Défense de mendier avant la ville et aux portaulx « des églises sous peine de bannissement.

« Défense de donner auxdits pauvres sous peine de « 10 sols d'amende.

« Défense d'amener de lieux suspectés de peste, « draps, laines, linges, licts, habillements et autres « meubles.

« Ceux qui porteront les corps des pestiférés, met- « tront à la bière à quoy ils porteront une petite cloche « afin de avertir les habitants de ne les approcher.

« On fera la queste avant les paroisses pour avoir « moyen de secourir les pestiférés.

« Les médecins, lorsqu'ils saigneront un malade, « jetteront le sang à la rivière et non dans les rues.

« Défenses sont faites de nourrir oisons et pour- ceaux dans la ville. »

Toutes ces précautions ont-elles eu un résultat, ou la peste a-t-elle ménagé notre cité? Je n'en sais rien, toujours est-il que l'on ne rencontre dans aucun auteur nulle citation de ravages causés par une contagion quelconque en 1545.

Elle apparaît dans la paroisse Saint-Jacques le 4 avril 1557.

Il est certain que la maladie a sévi plusieurs mois dans Amiens, car la dépense ci-dessous, faite par le grand compteur, accorde un salaire à quatre individus pendant l'espace de cinq mois :

« A Jehan Clabault, huissier et sergent à verge, « Pierre Guyot, Fremyn Dusevel et Pierre Testart, « commis à la garde et seureté du maïeur, la somme

« de six livres tournois à eulx ordonnée pour trente « jours finis le 14e jour du présent mois de juing, « qui est pour chacun d'eulx 30 sols, pour estre « emploiés en leur desjeuner à eulx ordonné faire « chacun jour pendant ce temps de peste pour obvier « aux mauvais airs. »

Les comptes portent le même paiement dans chacun des mois de juillet, août, septembre et octobre.

Aucun des médecins d'Amiens n'a voulu accepter l'emploi de saigneur des pestiférés, cependant il fallait des secours, les cas pressaient et le peuple mourait. Un rebouteur du nom de Jérôme Morel est présenté par eux, il est immédiatement installé ; mais son incapacité est tellement notoire que l'on a dû supplier de nouveau les docteurs de la ville, puisqu'ils ne voulaient pas eux-mêmes venir au secours des malheureux, de trouver au moins un praticien qui voulût bien s'y dévouer, en les engageant toutefois d'être plus heureux dans leur choix. Guillaume Tenart, de Lihons-en-Santerre fut amené et admis.

Mais un fait curieux à noter en passant, c'est que pour récompenser le corps médical du dérangement que lui avait occasionné la recherche d'un sujet ; les maïeur et échevins « accordent 4 kanes de vin aux « docteurs d'Amiens pour eux récréer ensemble et les « dédommager de la peine qu'ils avaient eu de trou- « ver un saigneur pour les pestiférés. »

Guillaume Tenart exerce parfaitement son état de médecin des pestiférés, il fait bien l'affaire de la ville, mais c'est un homme dégradé et de mœurs basses.

L'échevinage du 2 mai 1558 dépeint suffisamment ce personnage.

« Sur ce qu'il a esté remontré au dit eschevinage « que le saigneur des pestiférés soustient en sa maison « filles de joye et gens mal vivans qui boivent journel- « lement avec luy et en sa maison, combien qu'il soit « infectés, mesme que ledit saigneur porte une espée « à sa ceinture avec son baston blanc lorsqu'il va par « les rues.

« A esté dit qu'il luy sera faite deffense de souste- « nir aucunes personnes en sa maison ny hanter ny « converser avec autres que les pestiférés en peine de « bannissement ; luy sera deffendu de porter aucune « espée à sa ceinture ny autrement par les rues de la « dite ville. »

Guillaume Tenart est encore à son poste en juin 1558, mais le 10 septembre suivant il est remplacé par Jacques de Lussigny qui occupait le même emploi à Saint-Quentin.

Jacques Lorguilleux remplace ce dernier le 7 août 1661 et Jean Potier est nommé son second le 28 octobre de la même année, ce dernier est logé dans le Four-des-Champs.

La peste vient encore à Amiens en 1562, et Pierre Coulon est adjoint à ces deux derniers.

Jehan Potier et Pierre Coulon sont cassés de leurs charges le 30 septembre 1563.

En décembre 1563 François de Béthune, natif de Pissy, est nommé saigneur des pestiférés, il meurt en charge dans le courant du mois de mai 1572.

L'échevinage du 18 juillet suivant le remplace par Jehan Cœullin, chirurgien à Dury, dont les gages sont fixés de la manière suivante : 80 livres par an en temps non pestiférés et 200 livres en temps de peste.

Une définition nouvelle est employée dans les termes de la délibération de l'échevinage du 27 septembre 1583, on ne se sert plus des mots : *peste* et *contagion,* on dit *maladie.* Il est fait « défense de son-« ner les cloches des églises à cause de la *grande* « *maladie* qui règne à Amiens. »

Théodore de Béthune est saigneur des pestiférés en 1587.

Les menées des Ligueurs se trouvent entravées par l'apparition de la peste à Amiens en octobre 1592.

Le 21 mars 1596 nouvelle invasion de la contagion.

L'administration, dans son échevinage du 5 avril, établit un bureau dit de santé, il est composé de MM. du chapitre, de la justice, de la bourgeoisie et des députés de l'hôtel-de-Ville ; sa durée doit être d'un mois.

Sont nommés :

Adrien Pécoul, archidiacre ; Antoine Fournier, écolatre, pour le chapitre.

Simon Le Mattre, Jehan de Mons, conseillers, pour la justice.

Anthoine Gougier et Jehan Postel, pour la bourgeoisie.

Nicolas Erard, chirurgien des pestiférés, est logé en août 1596, près de la porte de Paris.

La contagion est si violente à Amiens, qu'il est remontré à l'échevinage du 27 août, que si les habitants sortent de la ville un à un, elle sera bientôt déserte et non gardée.

« Il est fait défense à tous les habitants de quelque « qualité et condition qu'ils soient, si ce n'est avec la « permisssion par écrit, de sortir de la ville, sous pei- « ne de confiscation de leurs biens, il est ordonné à « ceux qui sont dehors, capables de porter armes, de « rentrer sous mêmes peines. »

On le sentait bien, l'espagnol n'était pas loin, et malgré le fléau, il ne se serait pas fait scrupule d'envahir la cité, qui devait lui être livrée si peu de temps après.

Le 29 septembre, jeûne et procession générale, pour demander à Dieu la paix et la cessation de la peste.

On porte la chasse de St-Firmin et le chef de St-Jean, jusqu'à un autel qui se trouvait dressé sur la place de la Belle-Croix (place Périgord).

La maison du Paon, chaussée au blé (actuellement rue St-Leu n° 46), où se faisait l'esgardise de la saiterie est infestée, l'administration décide le 19 septembre, que l'on fera poser des tables aux halles, près l'Hôtel-de-Ville.

La mortalité était si grande que le roi accorda que l'on ne se reunirait point afin de nommer les maieur et échevins.

Cependant, pour satisfaire les capitaines et les chefs de portes, on élut pour maieur Pierre de Famechon, et, pour remplacer Jehan de Collemon, Philippe Matis-

sart, Jehan de Villers et Noël Caron, échevins décédés, on nomme, Jehan Cordelois, Guillaume Cadot, Jehan Dainval et Me Robert Leroy.

Pagès dit, que la mortalité était si grande que l'on comptait 471 personnes mortes en deux jours, et qu'un état fait pour six semaines fit un relevé de 2,000 décès.

Le journal de Jehan Patte publié par M. Garnier, est précis sur les faits qui se sont passés, personne mieux que lui ne pouvait parler des pertes éprouvées par la ville d'Amiens, car lui-même a vu mourir sa mère, sa femme, ses enfants, un frère et trois sœurs.

Je le cite textuellement:

1596 « Environ le commenchement de juillet, la « peste estant accoiée (apaisée) recommençoit en « plusieurs lieux de ceste ville. Dieu nous en garde, « s'il luy plaist!

« Environ la mi-aoust, le grand conseil du roy es- « tant en ceste ville, fut contraint de leur départir « hors pour la grande pestilence quy augmentoit de « jour en jour en ceste ville et s'attachoit aussy bien « sur les riches que sur les pauvres et en grant nom- « bre de maisons de jour en jour, à tout costé de ceste « ville. Les hommes plus âgés de ceste ville disoient « qu'il n'avoient jamais veu la ville sy affligée de ladite « malladye qu'elle estoit pour lors.

.....

.....

« Au dict temps (septembre) la peste augmentoit de « plus en plus en telle sorte ; de vingt maisons qui

« avoient leur temps en recommencoit quarante, tel-
« lement que c'estoit pityé à voir porter à toute heure
« corps morts et fut-on contrainct de les porter enterer
« en les cimetières des églises parce qu'on n'en pouvait
« plus mettre en l'Hôtel-Dieu.

« Quant ce vinct au mois d'octobre ladite malladye
« continuoit toujours comme devant. Dieu nous as-
« siste.

« Au commenchement du mois de novembre la
« malladye s'acoya et n'y avoit plus grand nombre de
« maisons pestiférés, et continua jusque environ No-
« tre-Dame-des-Advents. Mais quant ce vint environ
« au my-mois décembre, elle recommencha tellement
« que jusque à l'an où environ il y avoit plusieurs
« maisons de jour en jour nouvellement pestiférés et
« principallement ceulx quy l'avoient esté auparavant
« tellement que c'estoit grand pityé à voir.

« Au mois de janvier 1597, la malladye ne fut plus
« s'y vehemente que auparavant.

. . . . . .

« Quant ce vint au commencement du mois de mars
« la malladye ne revenoit plus guaire.

Après avoir raconté la surprise d'Amiens par les Espagnols il dit:

« Durant ce temps la malladye pestilencieuse s'en-
« tretenoit toujours tellement qu'il mourroit de jour
« en aultre plusieurs personnes de ladite malladye.

« Envyron la my-mois de juillet, la peste vennoit
« fort tellement qu'il y avoit des jours en aultres plu-

« sieurs nouvelles maisons en grand nombre pestiférés,
« tant du soudart que des habitants.

Pendant la durée du siège d'Amiens par le roi Henri IV, la peste continuait ses ravages, car au mois de septembre, après la rentrée du roi, Jehan Patte, raconta que :

« Durant ce temps la peste rennoit toujours comme
« devant tellement qu'il y eurent plusieurs bourgeois
« qu'y estoient retournés dans leurs maisons quy
« mouroient au bout de trois ou quatre jours.

« Janvier 1598. Durant ce temps la peste rennoit
« toujours quelque peu.

Comme on le voit, le fléau a duré près de deux ans.

Le collége des Jésuites est fermé à cause de la maladie en 1618.

En 1619, la peste continue encore, car suivant décision de l'échevinage du 11 juillet, « il est enjoint aux
« comédiens qui sont à présent en ceste ville, de se
« retirer le lendemain, défense expresse de ne plus
« jouer la comédie, la peste étant en ville. »

Elle apparaît encore en 1623, 1628 et au mois de juillet 1632, son apparition se trouve tracée sur certains répertoires de notaires de cette dernière année, entr'autres sur ceux de Jean Denis et Martin Caron, qui n'ayant pas d'actes à y inscrire dans les mois de septembre, octobre et novembre ont remplacé leur mention par l'explication suivante : le premier : « sera
« noté que les deux mois d'otobre et de novembre,
« j'estois retiré à Conty, à cause de la contagion, » et

le second : « septembre et octobre néant, attendu que « j'estois aux champs à raison de la contagion. »

Le 13 octobre 1632, on accorde aux vicaires des paroises d'Amiens, la permission, qu'avaient déjà les curés, de recevoir les testaments à cause de la maladie contagieuse régnante.

Les habitants d'Amiens, pour marquer leur gratitude envers Notre-Dame de Foi, dont la chapelle se trouvait dans l'église des Augustins, et alors qu'ils étaient affligés de la peste, ont offert une représentation de la vierge pesant 25 marcs d'argent.

Cette offrande fut faite le 16 août 1634, lendemain de la fête de l'Assomption, par une procession générale à laquelle assistaient monseigneur Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et MM. du chapitre, tous vêtus de leurs chappes. — Quand la statue qui fut portée par deux échevins, fut posée sur l'autel de Notre-Dame de Foy ; l'évêque célébra ensuite pontificalement une messe solennelle dans le chœur des Augustins (1).

La peste apparait encore en 1636 et occasionne des ravages, car Monseigneur l'évêque ordonne un jeûne général pour le 13 mai 1637, le lendemain une procession se rend de nouveau aux Augustins à la chapelle de Notre-Dame de Foy ; on y porta les reliques de St-Firmin le martyr, celles de St-Honoré, le chef de St-Jean et une statue en argent du poids aussi de 25 marcs destinée à être offerte à Notre-Dame de Liesse.

(1) Pagès, tome 1er, page 165.

Les années 1639 et 1640 ont aussi été calamiteuses, car, d'après les auteurs, les morts étaient exposés par monceaux au coin des rues, où les voitures les prenaient pour les transporter à la Madeleine.

J'ai tout lieu de penser que ces auteurs ont singulièrement exagéré les pertes épouvées par la ville d'Amien dans ces diverses années, car de cette époque à la terrible peste de 1668 il n'y a que vingt-huit ans à parcourir et les vides laissés dans la population n'auraient pu donner en pâture à la mort les 10,000 individus décédés dans l'espace d'une année, en 1668-1669.

Le 3 novembre 1665 des nouvelles certaines font connaître que la contagion est à Calais; défenses sont faites immédiatement de commercer ni correspondre avec cette ville. Des mesures de propreté sont en outre ordonnées par toute la ville d'Amiens.

St-Omer, Aire et autres villes de Flandres sont frappées à leur tour; mêmes défenses de commercer avec elles.

Le 24 décembre, un conseil de santé est organisé, les membres nommés sont: MM. Antoine Cornet, Guy Fournier, Claude Petit sieur d'Amy, Nicolas de Sachy sieur de Maurepas, Antoine Delattre, Me Antoine Castelet, Laurent Le Caron, Gabriel de Mons escuier sieur d'Avenermont et François Cornet sieur de Coupel avocat; ces membres doivent se joindre au conseil de ville.

Le 12 janvier 1666, le conseil décide que l'on fera sortir de la ville les savoyards, à la réserve de quelques uns utiles pour nettoyer les cheminées.

Le 26 janvier des plaintes sont portées à la mairie contre une savonnerie établie vers la rue du Hocquet et exploitée par un nommé Jehan de Cleves, cette usine, dit-on, cause une puanteur infecte et peut occasionner de grandes maladies.

L'avis des médecins est demandé, mais, en attendant cet avis, défenses expresses sont faites à l'exploitant de continuer à faire son savon.

Les six médecins principaux d'Amiens, réunis en commission, s'assemblent et le 9 février ils remettent leur décision au maieur, cette décision est l'expression de l'opinion de chacun et est ainsi conçue:

Le sieur Ducrocq (le doyen sans doute) dit que « avec les drogues dont on se sert pour la composition « du savon, savoir : la potasse, le chendret et la chaux « avec l'huile de grain ne sont à la vérité point nui- « sibles d'elles-mêmes estant d'une qualité chaude et « seiche, mais comme la fumée en est fort puante, ceux « qui n'y sont pas accoustumés en contractent quelque « maladie.

Le sieur Delattre: « a esté d'advis qu'il falloit absolu- « ment obliger les personnes qui font le savon à de- « meurer hors la ville, estant suffisant que le voisinage « en est extrêmement incommode et peut en contrac- « ter de grandes maladies.

Le sieur Delacointe : « du même avis.

Le sieur Quignon a dit qu'il y avait un expédient « qui est d'obliger les savonniers à avoir des tuyaux « en telle sorte que la fumée surpasse d'abord en sa

« sortie la hauteur des maisons sans que les particu-
« liers en fussent incommodés.

Le sieur Bosquillon : « quil ne falloit pas souffrir
« qu'on fit du savon dans l'étendue de la ville.

Le sieur Houpien : « du même avis.

En fin de compte l'industrie de de Clèves est interdite.

Le 28 juin on fait connaître que la peste est à Belloy-St-Léonard, toutes les communications sont interdites avec ce village.

Quoiqu'aucun cas de peste n'ait été remarqué, le bureau de santé s'émut cependant de la mort de deux femmes à Dury. Une commission de médecins est encore désignée pour se rendre dans cette commune, à l'effet de visiter les deux corps et faire un rapport sur la maladie dont elles étaient atteintes. Les docteurs s'expriment ainsi :

Rapport des médecins et chirurgiens.

Nous, docteurs en médecine et M^es^ chirurgiens en la ville d'Amiens, assemblés de l'ordre de MM. les premier et échevins et MM. du conseil de santé de la dite ville pour donner notre advis sur la maladie dont sont mortes deux personnes du village de Dury.

Après nous y estre transporté, avons trouvé tant par le rapport du chirurgien qui les a traitées pendant la maladie, que par ce qui nous est apparu, que ceste maladie est maligne et fort à suspecter de peste par les fâcheux symptômes qui l'ont accompagnée dedans sa naissance, progrès et sa fin, puisqu'elle a commencé en toutes les

deux par une petite pustule à la partie supérieure du sternon avec une douleur, très grande fièvre, soif, vomissement, déffaillance et froideur des extrémités qui ont continué le lendemain, avec lividité et escarre, commençant au lieu où la pustule a paru et comme il se voit ordinairement aux charbons ou antrax pestilentiels jusques à la mort qui est survenue à une des dites femmes au trois et à l'autre au quatrième jour de leur maladie, pourquoy nous estimons qu'il seroit à propos pour empêcher la communication dudit mal, de purifier, parfumer et aèrer le plustot que faire se pourra, les maisons dans lesquelles sont décédées lesdites deux femmes, ensemble les bestiaux qui se trouveront esdites maison, pendant lequel aeriment et parfumes toutes les personnes qui se sont trouvées nécessitées d'assister les dites deffunctes de plus près pendant leur maladie qu'après la mort, seront obligées de se retirer chacune dans des huttes pour y estre purifiées, et en chacune y demeurer pendant le temps et espace de dix-sept jours, leur faisant inhibition et déffenses de se communiquer entre eux n'y avec autres, elles entrées de mettre pour la garde de leurs maisons et bestiaux telles personnes qu'elles voudront non suspectées.

Lequel airement ou parfum se fera comme il ensuit :

Prenez ; soulphre, résine, encens et poudre à canon de chacun une livre,

Alun, deux livres,
Arsenic, demie once.
Hubium ou antimoine cru demi livre.

Soit le tout concassé et mis en poudre pour le tout estre jetté sur un fagot, quelques bottes de foin ou paille, arrousées au préalable d'un lot d'eau de vie et mitant vinaigre et estre mis le feu pour porter la vapeur des dites drogues ce que dessus pour deux chambres, lesquelles drogues seront augmentées ou diminuées suivant la grandeur des lieux.

Fait à Amiens, par nous soussignés le 12e juillet 1666.

Signé : Delattre, Houlon, Letellier, Lecointe, Levasseur, G. Varlet et Lacointe.

La ville d'Amiens a passé déjà par bien des épreuves, elle vient encore pendant les annés 1665, 1666 et 1667 d'avoir les appréhensions de la peste qu'elle a vu tourner autour d'elle ; il était écrit qu'elle n'y échapperait pas et l'année 1668 doit marquer dans les annales du terrible fléau ; les documents recueillis nous montrent cette époque comme une des plus affligeantes pour notre pauvre cité.

Trois fléaux surgissent à la fois, la disette, la peste et la misère occasionnée par les deux autres, car à l'apparition de la peste 8,000 ouvriers se sont vus tout à coup sans travail et sans pain.

La peste est à Soissons. Aussitôt la nouvelle arrivée, c'est à dire le 25 avril, un nouveau conseil de santé est établi, il est composé de la manière suivante :

M. Jehan Vaquette, sieur de Fréchencourt, premier échevin.

Claude Lebon, sieur de Thionville, ancien premier échevin.

Gabriel de Sachy le jeune sieur d'Abancourt.

Claude Petit, sieur d'Amy.

Nicolas de Sachy.

Antoine Delattre.

Philippe de Flesselles.

Mᵉ Antoine Castellet, sieur de Téroinne, et M. Jean de Monmignon, tous anciens échevins.

Afin d'empêcher l'entrée à Amiens de personnes et marchandises venant de Soissons, MM. Henri Mouret. Champagne, Gensse, Lefebvre, Jullien, Biberel et Delacourt, sont commis à la garde des portes et chaînes de la ville.

Le 27 avril un courrier fait connaître l'envahissement de la ville de Lille par la maladie.

L'administration est en éveil, elle est avide de nouvelles, le fléau approche, le 8 mai, Roye et Moreuil sont frappés, et le 10 mai la ville d'Amiens entre dans son premier jour de triste épreuve.

Ce jour, deux enfants d'un nommé Debleries, ouvrier rue des Poulies, sont frappés et meurent presque subitement.

La contagion attaque ensuite un sieur Come Bellette de la rue des Coches.

Les mesures qui sont prises consistent dans la fermeture des maisons de droite et de gauche attenantes à celle de Debleries et la séquestration de tous les habitants de la maison Bellette ainsi que de deux soldats du régiment de Turenne logés chez lui.

Les auteurs attribuent avec raison la cause de la peste d'Amiens au passage à travers la ville des troupes françaises infectées de ce fléau au retour de la campagne de Flandre.

On a bien souvent remarqué que quand une épidémie attaquait une grande ville, c'était toujours après l'arrivée d'une troupe quelconque, car il est bon de faire remarquer qu'en 1668 la garnison était logée chez l'habitant.

Le 11 mai, Marie Feuquel, qui a enseveli les deux enfants Debleries, est morte à son tour.

On fait alors fermer la rue des Poulies à son origine vers la chaussée, après que les habitants eurent été expulsés et conduits à la Madeleine, où vingt huttes en bois avaient été construites autour de ce lieu de santé, pour recevoir les infectés ou supposés tels.

La rue n'a donc pas été fermée sur les habitants, comme cela a été avancé par quelques écrivains, on a eu le soin de faire sortir la population de cette rue et de les envoyer *airier*, c'est-à-dire en quarantaine.

Le 12, Boyaval meurt rue des Archers.

Une fille du nom de Lorlieu, rue de Rinchevaux, est aussi malade, les médecins chargés de la visiter rapportent » qu'elle a une tumeur dans l'aine, qu'ils ont « jugé n'estre rien de bon, mais dangereux, qu'ils es- « timent estre maladie contagieuse avec fièvre vio- « lente. »

Le 14, un nommé Delarocq, de la rue des Marissons, meurt de la contagion.

Le mal gagne du terrain, les malades commencent à affluer, on donne l'ordre à Charles de Bethune, maistre chirurgien, gagé par la ville, d'avoir à se retirer dans une loge à la Madeleine avec les pestiférés, afin de pouvoir médicamenter les malades qui seront enfermés dans des loges autour de ce lieu.

Le 12 juin, le fléau continuant, Adrien Vignier demeurant à Amiens, et se disant opérateur du roi, déclare à la mairie qu'il a passé sa jeunesse à penser et à médicamenter les maladies contagieuses avec l'aide de plusieurs secrets de lui seul connus; il demande à la ville d'exercer la médecine comme Charles de Béthune, saigneur des pestiférés, et de tenir une boutique où il fera de la chirurgie, avec l'autorisation de débiter ses secrets et en même temps il veut jouir des mêmes exemptions et prérogatives que ce dernier.

Sa demande est accordée, on lui donne en outre 40 écus de gages par mois.

La maladie augmente de jour en jour, les morts ne se comptent plus, bien des dispositions sont prises pour combattre le mal et cependant, est-ce incurie, y a-t-il une influence exercée par Inard médecin envoyé par le roi à Amiens, toujours est-il qu'au lieu de laisser multiplier les secours, au lieu de chercher à guérir ceux qui sont chaque jour atteints, on fait tout pour accroître le mal en empêchant le développement de l'ardente charité qui s'était emparée de quelques citoyens tout dévoués,

Le 24 juin, M. Phelippon, curé de St-Leu, dont le zèle incessant se multipliait pour prodiguer des

secours médicaux en même temps que ceux de la religion ; MM. de Ponthieu apothicaire, Boullanger médecin et Vasseur chirurgien sont interdits, défense leur est faite de sortir dans la ville et leurs maisons sont fermées, parce qu'ils ont communiqué avec des personnes atteintes de la contagion.

Malgrè ces défenses, de Ponthieu et Vasseur ne peuvent rester cloîtrés, il sentent que leurs services sont nécessaires pour soulager la population qui tombe, il enfreignent les ordres qu'ils ont reçus et se dévouent de nouveau aux malades : le premier est condamné le 26 juin à 20 livres d'amende, pour avoir vendu des drogues, et le second à 15 livres, pour avoir ouvert sa maison, avec interdiction d'ouvrir de nouveau, sous peine de 300 livres d'amende et de punition exemplaire.

Non seulement cette interdiction frappe les médecins d'Amiens, mais elle atteint les communes environnantes, car le 30 juin, Joachin, chirurgien à Querrieu, est aussi sequestré dans sa maison pour avoir soigné un malade à St-Gratien.

Où en serions-nous aujourd'hui, si pareille chose se renouvelait ?

Noël Baron, brasseur, est condamné à 50 livres d'amende pour avoir communiqué avec des personnes infectées.

Une même condamnation est prononcée contre Lavallée, aussi brasseur, pour le même fait.

M. Barillon, conseiller du roi, intendant de la justice et police de Picardie, vient à Amiens pour présider le

conseil de santé. Il rend le 4 juillet une ordonnance ainsi conçu:

« Les habits de ceux quy sont à la Madeleine et quy « doibvent rentrer dans la ville après avoir esté qua- « rante jours dehors, mesme de ceux quy n'ayant « point esté dans des maisons infectées ont déjà fait « trente quatre jours de séparation, seront bouillis « avec lessive convenable.

« Les meubles restant dans les maisons qui ont « esté infectées dans la rue des Poulies seront encore « bouillis et les haillons brûlés et autres meschants « meubles qui ne peuvent souffrir la lessive, seront « transportés à la campagne et bouillis au lieu de la « Madeleine, par les soins du nommé St-Jean.

« Les maisons infectées seront blanchies avec de la « chaux.

« Les meubles des autres maisons infectés seront « aussi bouillis.

« Les maisons infectées ou suspectées seront cade- « nassées et marquées d'une croix blanche.

Voici encore un exemple du peu de liberté dont jouissaient les médecins d'Amiens et des vexations auquelles ils étaient en but de la part de leur confrère de Paris, M. Inard. Ce dernier va visiter la fille de l'auberge du Vert cerisier qui est suspectée de peste, il ne lui trouve aucun mal dangereux, mais il reconnait qu'elle a seulement besoin d'une saignée au pied : *Il est ordonné* à Clément Vasseur, maistre chirurgien (d'Amiens), d'avoir à faire la dite saignée *en dedens midy sous peine de* 10 *livres d'amende et d'interdiction.*

Pour s'assurer que toutes les mesures de salubrité sont bien prises, des visites sont ordonnées le 10 juillet.

M. Defréchencourt ira chez les tanneurs.

M. de Thionville, chez les bouchers et gargotiers.

M. Petit sieur d'Amy, chez les peigneurs de laine.

M. Mouret, visitera les écuries et les étables.

Et M. le premier échevin aura soin de faire marcher les tombereaux chargés du nettoiement de la ville.

Au milieu de cette affreuse peste, les hommes, les femmes et les enfants tombent pêle-mêle; un instant suffit pour les ramasser et les conduire au jardin des Osiers (1) afin de procéder à leur inhumation.

Une crainte s'est glissée chez les membres de la commission de santé. Peut-être dans ces monceaux de corps y en a-t-il qui ne sont pas encore atteints complètement; il y en a peut-être qui ne sont pas morts et que l'on va enterrer vivants.

Le 19 juillet « sur l'advis donné que les curés de la « ville et de la banlieue font enterrer les morts sans « la visite; il leur est fait défense de ce faire, sous « peine de 500 livres d'amende.

Le 24 juillet, la rue Jeanne-Natière est atteinte. toutes les personnes qui y demeurent seront mises dehors, les maisons fermées et des barrières placées aux deux extrémités. Un corps de garde sera établi pour

(1) Endroit situé au bout des jardin et cimetière de l'Hôtel-Dieu et qui avait communication, par un pont jeté sur la rivière de l'Eauette, sur la rue du Béguinage.

veiller à ce que l'on ne pénètre point dans cette rue qui est désormais maudite. Les habitants sont conduits vers la Madeleine où des baraques sont établies spécialement pour les recevoir.

M. le docteur Inard, se rendra à St-Gratien, pour s'assurer si il y a encore du danger pour la population de ce village.

Il ira ensuite au Paraclet avec quelques médecins du collège d'Amiens, pour visiter une religieuse atteinte de la contagion.

Ainsi que nous en avons fait la triste expérience dans les épidémies que nous avons eues à subir, le véritable et le plus grand danger résidait en partie dans les miasmes que la ville dégage pendant la nuit ; la commission de santé l'a bien compris, car elle enjoint le 31 juillet aux habitants de rentrer chez eux, chaque jour à 10 heures du soir, sous peine de 20 livres d'amende.

Défense en outre sous peine de 10 livres d'amende de nager et se baigner en rivière.

Le samedi 4 août, un homme rempli de dévouement et d'abnégation, le révérend père Bonaventure Blassel meurt de la contagion, voici comment la ville toute entière fut appelée à connaître cette fin.

« Le révérend père Bonaventure Blassel, d'Amyens,
« quy estoit âgé de 32 ans, s'estant exposé dans la
« contagion pour secourir le père Raffael de Piennes
« aussi d'Amyens, atteint du mal contagieux et autres
« infectés a été atteint lui même du mal contagieux et

« est mort le dit jour, nous devons à sa mémoire de « faire prier Dieu et publier.

« Il sera dit en la paroisse St-Firmin en casteillon « un service solennel pour le repos de l'âme du père « Bonaventure, capucin mort de peste au lieu de san- « té, où il s'est volontairement exposé; auquel service « le corps de ville et MM. de santé assisteront et tous « les officiers du dit corps de ville, l'huissier advertira « les sergents à mace à cest effet. »

Des loges en bois sont construites à l'Eperon de Guyencourt dans le courant du mois d'octobre et les suspectés de peste seront huttés sur les rideaux du marais de Renancourt.

A cette époque, le fléau n'est plus circonscrit, l'habitation pauvre seule n'est plus envahie, la peste gagne sensiblement les hauts quartiers, plusieurs milliers de malheureux déjà ont été transportés au lieu de santé et y sont morts misérablement.

Les dons affluent pour venir au secours du pauvre sans travail et frappé par la disette.

Les réunions, les repas de famille ont entierement cessés, il n'y eut point de carnaval. Les prêtres confessaient les malades au seuil des maisons. Les églises furent interdites pour éviter le contact dans un lieu fermé ; on disait la messe les dimanches et fêtes seulement, sur un autel improvisé sous la porte de la poissonnerie, pour que le peuple rassemblé sur le grand marché pût y assister avec moins de danger.

Le nombre de morts dans les maisons bourgeoises se comptant, un cent sont morts dans le mois d'oc-

tobre et neuf bourgeois protestants, dans le mois de novembre ; plus de 150 bourgeois ont disparu, plus 14 bourgeois protestants.

Le mal frappe la haute classe de la ville, Monseigneur l'évêque et le chapitre s'en émeuvent ; à la fin du mois d'octobre une assemblée est convoquée par le prélat ; les ecclésiastiques, les subdélégués de l'intendance, les premiers et échevins se réunissent, là, il fut décidé que pour apaiser la colére divine un vœu solennel serait offert à Dieu, qu'une chapelle en marbre serait érigée en l'honneur de St-Jean-Baptiste (1) et qu'une procession générale expiatoire serait ordonnée.

Le jour de la Toussaint, 1er novembre 1668, est désigné, le vœu est écrit et signé par Monseigneur François Faure, évêque d'Amiens, Joyeu, prevôt de l'église d'Amiens, Hemart, pénitencier, Lefrançois, Barré, Rogeau, Cornet et Picquet, chanoines, Jean Vaquette sieur de Frechencourt, premier échevin, Claude le Bon sieur de Thionville, Antoine Guedon, Jean Delattre, Robert de Sachy, Adrien Ducrocq, docteur en médecine et Nicolas Hemart, sieur de Bréviller.

Par cet acte, Monseigneur l'évêque donne 3,000 livres ; les doyen, chanoines et chapitres, 3,000 livres et plusieurs particuliers 3,000 livres.

Tout le monde est convié à assister à la messe que doit dire l'évêque, le chœur est rempli de fidèles. Au

(1) C'est le 20 décembre 1711 qu'eut lieu la bénédiction de cette chapelle.

moment de l'offertoire, le clergé alla baiser la main de l'officiant ainsi que les subdélégués et les échevins. L'archidiacre alors se tournant vers les assistants leur adressa ces paroles.

« Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, « mes frères, préparez vos cœurs et les élevez au ciel « avec contrition, unissez vous d'esprit et de volonté « à notre bon prélat dans ce moment où il va présen- « ter au père éternel l'adorable sacrifice du corps et « du sang de notre divin seigneur Jésus-Christ son « fils, avec le vœu de toute la ville, pour obtenir de sa « majesté et de sa miséricorde, la grâce d'être délivrés « du fléau de la peste dont sa justice nous punit. »

Après ces paroles, l'évêque mit le pain et l'acte du vœu sur la patène, et pleurant à chaudes larmes, pendant que tout le chœur à genoux, le front sur le pavé, était dans la consternation, il dit à haute voix :

Suscipe sancta trinitas oblationem.

A la fin de la messe, un grand nombre de personnes communièrent dévotement.

La procession générale eut lieu le 4 novembre, elle sortit par le grand portail dans l'ordre suivant :

L'Evêque, la tête découverte, revêtu d'une chappe et d'une étole noire, portait les reliques de la vraie croix, il se trouvait au milieu de quatre séminaristes ayant chacun un flambeau à la main.

Le Prévôt et l'archidiacre portaient l'image de la vierge en argent, accompagnés de deux séminaristes avec des cierges.

Deux chanoines portaient le chef de Saint-Jean-Baptiste avec deux portes-cierges à leur côté.

Deux échevins et six bourgeois suivaient avec la châsse de St-Firmin le martyr.

Puis venaient huit bourgeois de St-Firmin le confesseur, avec la chasse de leur patron.

Six bourgeois boulangers et patissiers, avec la châsse de St-Honoré.

Six officiers de justice avec celle des saints Fuscien, Victorice et Gentien.

Quatre bourgeois de St-Firmin en Castillon, avec la châsse des Saints Ache et Acheul.

Quatre bourgeois de St-Michel, avec celle des martyrs Warlois et Luxor.

Quatre bourgeois de St-Martin, avec celle de St-Domice.

Quatre bourgeois de St-Remi, avsc la châsse de Sainte-Ulphe.

Des officiers de la ville portaient des dais et des flambeaux allumés au-devant de chaque châsse.

Le peuple suivait la procession, dix et douze de front, espacés de quatre pas.

On suivit la rue de Beaupuits et celle des Sergeuts, en chantant le psaume *Miserere mei*,

Arrivé sur la place de la Belle-Croix (place Périgord) où des tables avaient été disposés pour reçevoir les châsses et où on avait établi un reposoir spécial ; l'évêque donna la bénédiction, après le chant d'un motet, et la procession continua sa route par les rues des Jacobins, des Jésuites et St-Denis, et opéra sa rentrée à la cathédrale aussi par le grand portail.

A sa rentrée dans la basilique, l'évêque célébra la messe en l'honneur de la vierge et donna la bénédiction avec la vraie croix; on fit ensuite la montre de chef de St-Jean-Baptiste,

Les jours suivants une messe fut chantée au chœur de la cathédrale, messe où assistèrent les échevins.

Le 5 novembre, en l'honneur de St-Jean-Baptiste ; le 6, de St-Firmin le martyr; le 7, de St-Firmin confesseur; le 8, de St-Honoré; le 9, des Sts-Fuscien, Victorice et Gentien; le 10, des Sts-Ache et Acheul; le 11, de St-Domice; le 12, des Sts-Warlois et Luxor ; le 13, de Ste-Ulphe; le 14, de St-Sébastien; le 15, de St-François de Sales; le 16, de St-Louis, roi de France; le 17, de St-Roch.

Pour clore ces cérémonies, l'évêque chanta une messe en l'honneur de tous les saints, anges tutélaires du diocèse d'Amiens, et donna la bénédiction avec les reliques de la vraie croix.

Des confréries de St-Roch (1) furent établies dans presque toutes les paroisses.

Le manuscrit de M. Machart, dans lequel j'ai pris la plus grande partie des deux citations précédentes, dit : que en huit mois de temps on transporta hors la

(1) Saint Roch est invoqué dans la peste et dans les maladies contagieuses, à cause des grands miracles qu'il fit à Rome, Césame, Plaisance et autres villes d'Italie. Arrivé à Aiguespendante, où il trouva plusieurs personnes frappées de la peste, il s'en alla droit à l'hôpital et se mit avec l'administrateur, nommé Vincent, pour servir les pauvres, faisant le signe de la croix sur leurs pestes et charbons, dont ils furent tous guéris. (Fleurs des vies des Saints.)

ville plus de 10,000 malades et que fort peu en sont revenus.

Le couvent seul des sœurs grises ne reçut aucune atteinte.

Ma tâche est à peu près terminée et je n'ai plus maintenant qu'à faire connaître le bilan du terrible fléau, ainsi que les personnes qui se sont le plus dévouées au soulagement de leurs frères. Non seulement tout commerce est suspendu, les ouvriers n'ont plus de travail ou n'ont plus la force ni le courage de s'y livrer ; la famine et la misère ont fait élection de domicile dans la chaumière du pauvre, chacun a des parents à soigner, des morts à pleurer, plus de ressources non plus, la charité publique est épuisée, vers qui tendra-t-on les mains afin d'obtenir des soulagements pour tant de malheurs.

Des quêtes furent organisées qui produisirent,	8,156	».	».
Le roi par un premier envoi accorda,	20,000	»	»
Par un second,	40,000	»	»
Il accorda en outre des octrois et des fermes qui rapportèrent,	59,050	»	»
La ferme du passage et sortie des grains et vente de tourbes, donna,	7,136	13	4
Le corps et communauté de la ville s'imposa pour	2,224	6	4
Un M. Collin donna	50	»	»

Les interessés au bail des fermes vives, donnèrent	2,000 l.	»» s.	»» d.
Les intéressés à la ferme générale des Aydes firent don de	400	»»	»»
Le cheval de la ville fut vendu au profit des pestiférés	70	»»	»»
On y attribua aussi une amende prononcée contre un brasseur	60	»»	»»
Le procureur général du Parlement de Paris, envoya	400	»»	»»

En somme le chiffre des secours connu, s'élève à la la somme de 140,165 liv. 25 s. 8 d.

Sur cet argent 2,950 livres durent être prélevées pour envoyer dans les communes suivantes, frappées par la peste aussi.

A Martigny, 200 livres ; à Moreuil, 600 ; à Péronne. 500; à Bonneuil, 200 ; à Tailly, 500 ; à Picquigny, 350 ; à Oresmaux, 200 ; à la Faloise, 100 ; à Besson, 200 ; à Bus, 100.

Le roi, dans sa sollicitude paternelle, ne borna point ses bienfaits à des secours en argent, il envoya M. Inard docteur en médecine, pour combattre le fléau, M. Henri de la Cointe, vint de Soissons, on appela David de Jouisse, médecin, qui avait lutté contre la peste avec succès à Rouen.

Antoine Lombart, Claude Colombier, Charles de Béthune, Marc Pottier, Jérome Carrier, chirurgiens de la ville et Adrien de Vigny, pharmacien, rivalisèrent de zèle, ces deux derniers succombèrent aux atteintes de la maladie.

C'est surtout dans ces moments d'épreuve qu'il est donné à l'homme vraiment chrétien de faire valoir tout ce que son cœur renferme de dévouement pour son prochain.

M. Philippon, curé de St-Leu, malgré l'espèce d'opposition qu'il a rencontrée, se charge, pendant tout le temps de la peste, de la nourriture des pères capucins, des chirurgiens et de leurs valets.

Les secours de la religion sont prodigués par lui et par les révérends pères capucins, notamment par les pères Raphael et Simon, chargés spécialement de la maladrerie, et le père Barie, prêtre envoyé par la cour.

Je ne dois pas omettre en terminant de citer les noms des personnes qui, dans leur position infime, se sont le plus particulièrement distinguées en ces moments de cruelles épreuves, ce sont :

Pasquet Dupuis, garde-malade à la madeleine ;

Marie Clément, sage-femme à la madeleine ;

Marie Fortin et Jeanne Lesieur, servantes à la madeleine ;

François Delarozière, chargé de porter les vivres aux pauvres enfermés dans le lieu de santé.

Antoine Scellier, ayant cette commission auprès des infectés.

Nicolas Dancourt, garde malade.

Jehan Ledieu, fossoyeur.

Charles Rense et Marie Vicart, garde-malade.

Nicole de St-Jean et Anne Croquoison, garde des enfants à l'hôpital.

Moreau et Robert, de St-Fuscien, désinfecteurs, ce dernier mort de contagion.

Et pour terminer, Beaupré, Frater.

Je suis doublement heureux de me dire, que non seulement j'ai pu donner dans mon travail des détails entièrement inconnus jusqu'ici, mais aussi que j'ai tiré de l'oubli des noms d'Amiénois qui se sont dévoués au service de leurs concitoyens et qui ont fait preuve d'un véritable dévouement lors des différentes pestes qui désolèrent notre bonne ville d'Amiens.

ESSAI

SUR LES

Châteaux royaux, Villas royales ou Palais du fisc des Rois mérovingiens et carolingiens,

AVEC

Plans des vestiges de ces Châteaux ou de leurs annexes.

Par C.-P.-H. MARTIN-MARVILLE,

Membre titulaire non résidant.

INTRODUCTION.

Exquiritque auditque virûm monumenta priorum.
(Virg., Enéide, VIII, 312.)

« L'Archéologie décrit les monuments de l'art à mesure qu'elle » les aperçoit, et elle les explique. » (Beschrelle.)

Nous entendons journellement dire que l'archéologie n'est qu'une science vaine, qui ne repose sur rien de certain ; peut-être vrai pour des pessimistes aveugles ou paresseux, cela ne l'est aucunement pour quiconque sait apprécier un objet antique, recommandable par sa forme, l'histoire ou la tradition. D'ailleurs nous avons des données assez certaines pour que l'archéologie soit, dans la plupart des cas, une science exacte ou tout au moins sérieuse.

Un cas particulier d'archéographie, l'étude des vestiges des palais qu'élevèrent chez nous les rois francs n'a pas été faite encore d'une manière attentive et spéciale ; c'est ce que nous allons essayer, heureux si nous pouvons jeter quelque jour dans cette question presque neuve !

« L'architecture militaire dont je vais parler, dit M. de Caumont (1), a été bien moins étudiée que l'architecture religieuse ; son histoire n'a été franchement abordée par personne..... »

Quant à la question des palais ou villas des rois francs, elle n'arrête pas M. de Caumont. Il est vrai que l'illustre savant considère les travaux de défense de ces habitations comme plus propres à arrêter des voleurs que comme des défenses militaires. Pourtant le château royal de Quierzy et d'autres abritèrent les Normands plusieurs mois, et les premiers châteaux féodaux qu'il décrit, ne paraissent pas plus formidables que les villas royales. Il étudie des enceintes elliptiques, rondes, carrées, mais toujours munies de mottes à donjon. Dans les enceintes qui font l'objet de cette étude, il n'y a pas trace de motte ; elles sont donc distinctes de celles de la féodalité. Sur le sol qu'explora M. de Caumont, les villas des rois francs ne se pressaient pas comme dans la forêt de *Cotia* ou le *Silvacum* ; telle fut sans doute la cause de l'omission du père de l'archéologie moderne. On connaissait bien un palais carolingien, mérovingien, germain ; mais l'em-

(1) *Hist. somm. d'arch.*, p. 203.

placement, on s'est refusé jusqu'à ce jour à le voir quelque part que ce soit, hormis là où il n'a pas dû s'élever.

Aidé des travaux de dom Grenier, de MM. Aug. Thierry, Peigné et autres qui s'appuient sur les textes de Tacite, de Strabon, de Varron, de Vitruve, fort des courtes descriptions de deux conquérants, J. César et Charlemagne, et de celles plus étendues de trois poëtes: un gallo-romain, Ausone, un mérovingien Fornat, et un carolingien, Ermold le Noir, nous tentons cette œuvre (2). — Ces textes et les descriptions sont vagues en effet, si elles se présentent isolément, mais elles deviennent précises dès qu'on les rassemble. — Sans doute il y aura encore des personnes qui se refuseront à voir comme nous — *oculos habent et non videbunt.* — Nous dirons à ces personnes auxquelles, pour des vestiges d'habitations construites en bois (3) dans des marais, et détruites depuis mille ans, il faudrait montrer des ruines comme les Thermes de Paris ou comme le château de Coucy, nous leur dirons : François 1^er^ avait, il y a trois siècles, élevé à Folembray, à côté d'un fort bâti par Enguerrand III, un château aussi vaste et aussi beau que le Compiégne de Louis XIV, allez voir ce qu'il en reste!

(2) Nous trouvons de loin en loin, dans des chroniques, dans des capitulaires, dans des chartes, d'autres indications dont nous ferons notre profit.

(3) Le palais d'Aix-la-Chapelle lui-même était, au moins en grande partie, construit en bois (voir l'Astronome, an 817). Les habitations suspendues dont parle le moine de S. Gall (L. I.) laissent peu de doute à ce sujet.

Et pourtant fort et château étaient en pierres.

Qu'il nous soit donc permis d'espérer que quelques savants daigneront consentir à nous suivre dans des champs où un soc niveleur et ennemi des vieux remparts sillonne aujourd'hui l'emplacement d'anciens palais dont souvent la ruine n'eut pas d'autre cause que la fureur des Normands (4).

I.

Considérations générales; point de départ.

A peine maître du sol gaulois, les chefs des Francs ou des Sicambres, conquérants barbares, s'ingénièrent à copier les Romains qu'ils venaient de chasser; à rétablir tout ce qu'ils avaient renversé. L'un, Chilpéric, édifie des théâtres de terre là où s'étaient élevés des ouvrages d'une solidité pharaonienne; il rétablit même l'impôt; une autre, Brunehaut, remet les grands chemins en état; presque tous recherchent le vain titre de Patrice ou de Consul (1), que Rome déchue prodiguait; leur langage officiel est le latin. Bientôt le simple titre de chef ou duc ne leur suffit plus: ils se font rois, empereurs et l'église les couronne (2). Leurs habi-

(4) Iræ.....
.....altis urbibus ultimæ
Stetère causæ, cur perirent
Funditus, imprimeretque muris
Hostile aratrum exercitus insolens.
— Horace. Odes, L. I. 16 —

(1) Greg. de T. L. II, c. 38 *et alias.*

(2) M. Guizot, Hist. de la civilis. en Fr. T. I., p. 253; T. II, p. 111, 149; T, III. p. 353. — Les Français n'ostèrent presque rien de la police

tations suivirent nécessairement leur fortune. Leurs mœurs se polissant, leurs arts se dégrossirent. Comme, excepté dans la position de la villa ou du palais, c'est encore les Romains qu'ils imitèrent, nous examinerons d'abord ce qu'avait été la villa romaine bien construite.

Tout barbares qu'étaient ces nouveaux conquérants, ils n'avaient pas négligé de faire entrer dans leur lot les domaines impériaux, et c'est là que nous les retrouverons logés selon leur goût (3), dans des villas qui ne rappelèrent guère Rome que par la forme générale, et cela encore à partir du VIII[e] siècle seulement (4); alors elles ont parfois dépassé la villa romaine, au moins en étendue.

romaine, par eux trouvée en la Gaule..... Ils laissèrent les Gaulois vivre, s'habiller, armer, gouverner à la romaine. Voire leur souffrirent porter en guerre des enseignes pareilles à celles qu'ils soulaient avoir devant qu'ils fussent leurs seigneurs. Cl. Fauchet, *Des dignités*, p. 52.

(3) M. Guizot, *ib.* T. III. p. 328, 329.—Aug. Thierry, Hist. de la conq. d'Angl. T. 1, p. 186. — Les rois mérovingiens avaient dans les Gaules les mêmes revenus dont jouissaient les empereurs romains. Tous les fonds de terre qui avaient appartenu aux empereurs devinrent le corps du domaine de nos rois..... » D. Bouquet, T. II p. LII. et LIII.

« Le droit de main mise des barbares était reconnu par un pieux scrupule de l'Eglise. » *Synod. S. Patr. Auxilii et Isernini episcoporum*, T. II, p. 1480 de Labbe.

(4) M. Viollet-le-Duc, p. 8, l. 8 de son dict. d'Arch. dit que les Francs trouvèrent des monuments bâtis et qu'ils s'en servirent; mais dès la p. 7. l. 9-12 on lit que ces monuments n'existaient plus qu'à l'état de ruines, ce qui obligea les conquérants à chercher d'autres ressources. Puis p. 208, l. 22 : « Pendant la période mérovingienne on reconnaît l'emploi très-fréquent du bois.... » La question reste donc, et elle reste neuve ou à peu près.

Plusieurs auteurs latins ont parlé des villas romaines : Columelle, M. Caton, M. T. Varron, Palladius, Priscus, Pline-le-jeune, Sidoine-Apollinaire, Fortunat, même le grec Procope. Nous allons rapporter ce que dit Varron sur le sujet qui nous occupe, tout en conseillant de consulter les autres que nous regrettons d'être forcé de négliger. On lit dans son ouvrage sur les biens de la campagne : (5)

L. I, 4. Le fond le plus utile, c'est le plus sain. 11. Pour édifier une villa on doit avant tout choisir un domaine avec de l'eau vive, une source à l'intérieur, ou bien, à son défaut, un ruisseau sur la lisière. 12. La position préférable pour placer une villa, est le pied d'une montagne..... Si vous êtes forcé de bâtir près d'un fleuve, évitez de le faire ni contre, ni en face ; car votre villa serait trop froide en hiver et malsaine en été. Même attention à prendre dans le voisinage des marais, pour les mêmes causes d'abord, ensuite parceque dans les temps chauds ces marais engendrent des êtres imperceptibles qui entrent dans le corps avec l'air qu'on respire, et par suite engendrent de fâcheuses maladies..... Il ne faut élever sa villa ni dans un lieu trop exposé à la violence des vents, ni dans une vallée profonde ; il faut choisir un côteau agréable et bien placé, où le moindre vent suffise pour dissiper tout ce qui pourrait paraître nuisible, car il faut considérer que les lieux constamment vivifiés par le soleil sont

(5) Nous suivons la traduction Panckoucke, mais pas toujours littéralement ; parfois nous avons essayé de mieux faire.

les plus sains; attendu que s'il vient à s'élever des animalcules dans les environs, et s'ils y sont poussés, le grand air ne tarde pas à les chasser, ou la sécheresse à les détruire.... 13. Les étables d'une villa doivent être construites de manière que les animaux y aient le plus chaud possible en hiver. Il est certains produits qui ne peuvent s'entasser, tels sont le vin et l'huile ; il faut donc construire des celliers en conséquence. Quant aux produits secs, comme les fèves et le foin, leur place est dans le grenier. Il faut avoir un local où les ouvriers puissent se reposer commodément à l'abri du froid ou de la chaleur. Que la chambre du gouverneur soit près de la porte, afin qu'il sache qui entre ou qui sort pendant la nuit, et qu'il voie si l'on n'emporte rien. Cela est indispensable, surtout s'il n'y a pas de portier. Il importe aussi que la cuisine soit à sa portée, à sa vue ; car c'est là que se font en hiver certains travaux avant le jour ; c'est là qu'on prépare le manger et qu'on prend ses repas. Il faut dans la cour (d'un petit domaine ou la basse-cour d'un grand) (6) des remises assez spacieuses pour y mettre tous les instruments que les pluies pourraient endommager, car si l'on se contente de les mettre dans un enclos, non seulement ils seront exposés à être volés, mais encore à pourrir. *Si le domaine est important il y aura deux cours.....* (7).

(6) Ceci doit être implicitement entendu dans le texte latin, vu les deux cours dont il est question plus bas au même §.

(7) Columelle veut que la villa soit composée de trois cours ; mais il est évident que les cuisines qu'il place dans la 2e ont leur place dans la 1re, et que les étables qu'il veut aussi dans la 2e avaient leur

Il est indispensable de construire un bâtiment assez vaste pour contenir toute la récolte..... 14. Parlons maintenant des clôtures destinées à protéger tout ou partie d'un domaine. Elles sont de quatre sortes : naturelles, champêtres, militaires, artificielles. La première, dite naturelle, est ordinairement une simple haie vive d'épines ou de broussailles. Avec elle, on n'a pas à craindre la torche enflammée que pourraient y jeter de mauvais plaisants. La seconde est, non pas une clôture de haie vive, mais un bâtis de pieux enfoncés en terre, parmi lesquels on plante des broussailles dont on les entrelace; d'autres fois on perce ces pieux de deux ou trois trous par lesquels on fait passer de longues perches; d'autres fois aussi, on forme la clôture de troncs d'arbres couchés, superposés et attachés ensemble; la troisième, la militaire, consiste en un fossé à l'intérieur et un rempart de terre; mais le fossé ne sera dans les conditions convenables qu'autant qu'il pourra contenir toute l'eau des pluies, ou qu'il aura assez de profondeur pour en débarrasser le do-

place dans *sa* 3e et qu'ainsi une troisième cour est très contestable. Cela d'ailleurs est pour une villa tout-à-fait rustique. Voici quelque chose de plus précis et de mieux adapté à notre sujet : Procope de la suite de Bélisaire « rêve qu'il était dans la maison de Bélisaire et que quelques uns des domestiques de ce grand homme lui venaient dire qu'on lui apportait des présents de la part de quelqu'un de sa connaissance, et que Bélisaire lui ayant commandé d'aller voir ce que c'était, il avait trouvé à la porte qui sépare l'anti-cour d'avec celle de la maison, des hommes qui portaient sur leurs épaules de la terre toute couverte de fleurs... » Proc. trad. de Maug. p. 112 du t. II. et ci-dessous Ch. III. V. aussi Caton, C. 4 *et inf.*, Batissier, Art monum. — p. 231, 232.

maine; de même, pour remplir son but, le rempart sera bordé d'un contre-fossé à l'extérieur, à moins qu'il ne soit assez élevé pour qu'il soit très-difficile de passer pardessus..... On fait parfois des remparts sans fossés; ils portent alors le nom de murs (8). La quatrième espèce de clôture, l'artificielle, est très-nouvelle; c'est une maisière : il en est de quatre sortes : celle de pierre,..... celle de briques, comme dans les Gaules, celle de briques séchées à l'air, et celle de terre et de cailloux tassés entre deux rangées de madriers..... Liv. III. 2. Pendant le dépouillement des votes, ne ferions-nous pas mieux de nous mettre à l'ombre sous les *portiques* de la villa publique, que de rester sous la tente trop étroite du candidat (9). 16. Quant à l'emplacement des ruches, on doit le préférer près de la villa. Il en est même qui, pour plus de sûreté, les placent jusque sous le portique de cette habitation. 17. Il y a deux sortes de viviers, ceux d'eau douce et ceux d'eau salée. La première en usage chez le peuple et qui ne laisse pas que d'être avantageuse, est celle que l'eau de source forme dans nos villas.

Au tableau qui précède, Varron ajoute, en tête de

(8) Le rempart dont on parle ici n'était naturellement possible que comme suit : supposons une colline isolée autour de laquelle on établit quelque chose comme un chemin de ronde horizontal, peu importe à quelle hauteur, en rejetant les terres en dedans, et nous aurons ce *murus*. Autrement irait-on chercher des terres au loin pour le former, tandis qu'évidemment il sera plus formidable et à moins de frais en les prenant à pied-d'œuvre,

(9) Peut-être notre interprétation est-elle autorisée par Tite-Live, L. IV, et par Ovide, Fastes. L. III, v. 524.

son deuxième livre :..... on ne croirait pas avoir une villa, si les divers bâtiments n'en étaient désignés par des mots grecs, comme gymnase, péristyle. V. aussi Columelle I, 4, 5 et 6. Palladius I. 7, 8, 14 *et alias*.

Après les écrivains spéciaux, deux autres savants se sont fait les monographes de leurs villas ; nous ne pouvons pas nous dispenser d'en parler, quoique leurs descriptions prolixes n'ajoutent pas grand chose à ce que nous savons déjà. Les habitations rurales de Pline-le-jeune et de Sidoine-Apollinaire, sont des édifices de pure fantaisie: cependant quelques points de leur ensemble paraissent se rapporter à ce qui fait l'objet de nos recherches, c'est l'intermédiaire entre la villa rustique de Varron et le palais de Procope (10). Le point le plus saillant de la description de S. Apollinaire, c'est que sa villa paraît environnée de murailles, *tantum pariete castrensi* (11).

Nous nous rappellerons les villas de Pline-le-jeune et les descriptions de Procope, lorsque nous verrons les villas des Francs avoir à l'intérieur un quadruple portique, à l'extérieur un hippodrome et, en avant, un atrium (12).

Il est un autre écrivain, un poëte qui décrit des villas romaines et chante les villas mérovingiennes, Fortunat ; on peut voir, l. I, *Carm.* 18, 19, 20 *et alias*, ce

(10) V. ci-dessus ce qu'il dit par rapport au palais de Bélisaire.

(11) Sid. Apollin. par Sirmond, 1652, p. 35 et suiv. II. 2.

(12) Pline-le-J. I, 3. II, 17 ; IV, 2 ; V, 6 ; IX, 39 ; X, 75, 85, etc. Procope. I, 1, 4, 10, et C. XI, *Atrium, citerne, palatia* etc.

qu'il dit des premières; nous donnerons en son lieu ce qu'il écrit des secondes.

Fortunat parle aussi d'une autre espèce d'habitation qui semble en tout pareille à nos châteaux-forts du moyen-âge (13). Ausone aussi, dans sa belle description de la Moselle, présente le tableau de plusieurs de ces châteaux-forts; mais ces sortes de constructions s'éloignent trop de celles dont nous nous occupons, pour que nous ayons à nous y arrêter (14).

Si des habitations purement agrestes dont nous avons parlé avec étendue, nous voulons bien passer à la description des édifices somptueux dont Justinien avait embelli Constantinople, nous verrons que,sauf la différence du rustique au grandiose, c'est toujours la même manière de faire: et cela quoique Procope, qui s'en est fait le panégyriste, ait omis, à ce qu'il nous semble, de décrire les habitations spéciales du prince, bien qu'il entre dans les détails les plus minutieux à propos des autres monuments, religieux, civils ou militaires édifiés par Justinien.

D'après l'écrivain grec, nous croyons donc apercevoir dans l'ensemble des édifices publics la forme quadrilatérale toujours, un forum quelques fois, puis une avant-cour, une cour et toujours aussi des portiques, galeries ou loges qui les entourent (V. *loc. cit.*). Sous les portiques du forum se plaidaient les affaires civiles; sous les galerie de l'avant-cour et de la cour se pro-

(13) Fortunatus, III, 12.

(14) Ausonii *Mosella Idylla* X.

menaient ceux que leurs affaires amenaient auprès du prince, selon qu'ils étaient plus ou moins élevés en dignités (15). Les cours, nous les retrouverons dans les villas royales avec la forme quadrilatérale. Quant au forum, il n'était pas nécessaire sans doute à des habitations toujours élevées à quelque distance du village royal, au milieu des prés et des bois. Tout en cherchant à copier les palais des Romains, c'est surtout leurs villas que les rois francs ont dû imiter d'abord, tel est toutefois ce que la suite de ce travail pourra démontrer, nous l'espérons. (V. M. Tailliar. Origine des villages page 59). Quant aux modèles que les rois francs ont eus à suivre, bien que peu soient venus jusqu'à nous d'une manière précise, nous avons pourtant, outre ce qu'écrit Varron, ce que dit Procope de la maison de Bélisaire d'un côté, et de l'autre les ruines de la villa de Dioclétien, à Spalatro. Il y avait là un quadrilatère fortifié, à l'intérieur duquel se voyaient des temples, des portiques, parmi des bâtiments d'ha-

(15) On pourrait se demander pourquoi nous parlons tant des portiques; c'est que, pour nous, comme pour Fortunat, les habitations royales des Francs se modelaient certainement sur les villas prétoriennes ou impériales, témoins ces vers.

. . . . . .

Quo possessor amans prætoria grata locavit,
Partibus atque tribus porticus æqua subit.

. . . . . .

Migne, T. 88, p. 83, dit dans une note : Pretoria appellabantur ædes sumptuosæ ac magnificæ in agris structæ, forte quod publica ædificia seu palatia, mole sua et structura exæquare viderentur, et cela d'après Suétone.

bitation qui ont disparu (16). Les villes mêmes de construction romaine affectaient autant que possible la forme quadrilatérale. Voir Introd. à l'hist. de Picardie p. D. Grenier, ch. 44.

Dans nos recherches sur les villas des rois francs, deux considérations principales nous ont surtout guidé : la première, c'est que, bien au contraire des Romains qui recherchaient un coteau fertile et agréablement exposé, les Francs, eux, choisissaient, près des eaux et des forêts, des lieux bas et humides, des marais que leurs devanciers fuyaient comme la peste ; la deuxième, c'est que là où les Romains ont fait leur séjour, on retrouve des vestiges de maçonnerie, des tuiles, des poteries, des objets d'art, toutes choses portant un cachet bien connu d'authenticité, tandis que sur l'emplacement des villas des rois francs on retrouve à peine quelques poteries, quelques armes en très-mauvais état, quelques médailles. Quant à des restes de constructions, où pourrait-on en trouver dans notre pays, puisqu'ils ne bâtissaient qu'en bois (17)? En revanche, leurs fossé ont la plupart subsisté jusqu'à ce jour, grâce à leur établissement dans un sol presque partout impropre à la culture, laquelle au contraire a bouleversé partouf l'emplacement des villas romaines généralement élevées sur le sol le plus fertile du pays.

(16) V. Antiq. de Montfaucon.

(17) Ce n'est qu'en 869 que Charles le Chauve commence à mêler la pierre au bois, et cela dans la construction d'un château près St-Denis, encore le bois paraît-il conserver la prédominance : *ex ligno et lapide conficere cœpit.* (Ann. Bert.) Toutefois peu après, à Pistes, la pierre semble l'emporter sur le bois. (*Ib.* an. 869.)

Il est une troisième considération moins importante, parce qu'elle ne repose pas sur des faits aussi bien établis; c'est que si d'un côté les Romains creusaient des canaux de défense avec le double but d'y recueillir les eaux pluviales, de l'autre les Francs voulaient autant que possible une eau permanente dans leurs canaux, dont l'un se trouvait parfois beaucoup plus large que les autres et devait servir de vivier, lorsqu'on n'avait pas pu naturellement en former de grands auprès du domaine.

Peut-être ne serait-il pas inutile de considérer aussi que bien que recherchant le voisinage des cours d'eau, parallèlement auxquels ils aimaient à se loger, les Francs ne paraissent pas s'être servis d'îles pour leur demeure (en tant que baignées immédiatement), pas plus que de monts isolés, escarpés; (18). Pourquoi ? Serait-ce par un reste de cette forfanterie germaine qui les avait amenés autrefois à combattre tout nus ? Quoiqu'il en soit, il visèrent bientôt à l'art, témoin cette insinuation de Grégoire de Tours: « Dans le pays « de Vavre dominait un mont escarpé sur le sommet « duquel s'était élevé un autel, on racontait qu'il y avait « eu là une forteresse, un oppide; c'est qu'alors, pour « se fortifier, on ne connaissait pas les travaux de dé- « fense élevés avec art, on choisissait des lieux natu-

(18) Les vers d'Ausonne, *loc. cit.*, semblent indiquer le contraire; mais de son temps les Francs ne sont pas venus encore. Quant à ce que dit V. Fortunatus, il est aisé de reconnaître que le prélat *Nicetius* n'était pas de la race des Francs, si son castel n'était pas une villa. *V. loc. cit.* — Isle-sur-Marne n'est pas une exception, la villa primitive paraît avoir été à Villers, sur la droite de la rivière.

« rellement fortifiés et cela suffisait (19). » Implicitement donc Grégoire de Tours dit que les Mérovingiens visaient à l'art dans leurs travaux de défense.

Terminons ce paragraphe déjà bien long, par une remarque fort importante. Quoique le mot latin *villa* s'entendît chez les Carolingiens tout ensemble et du palais royal ou public et du village royal sur lequel il s'élevait, pour nous le mot *villa* seul doit désigner surtout le dernier. Paris comprend les Tuileries. Très-souvent d'ailleurs les historiens et les chanceliers des rois francs nous rendent cela assez évident. En voici un exemple : *Illuster vir Pippinus....Igitur cum nos.... Attiniacovilla, in palatio publico.... residemus .... Datum mense Augusto die* 17, *anno octavo regni gloriosissimi Childerici regis* (Doublet hist. de St.-Denis, p. 691; Mabillon, De re. Dip. P. 489-90) (20). Donc pour nous, dans le cours de ce travail, comme pour les Romains qui semblent l'avoir introduit chez nous, le mot *villa* accompagné du qualificatif *regia* reviendra à *palatium publicum* et sera synonime de palais ; mais nous le franciserons, tant pour nous conformer à l'usage, que parce que la villa royale, tout palais qu'elle fût, ne répond pas tout-à-fait à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un palais royal ou impérial.

(19) Erat enim villa in pago Vabrensi, cui imminebat mons arduus. In hujus cacumine basilicam in honore S. B. Martini construxit ; ferebant enim ibi castrum antiquitus fuisse ; sed nunc (forte tunc) non cura sed natura tantum munitum erat. l. IX, 12. Collect. Migne.

(20) V. plus loin la note (6) du ch. XIV.

II.

Sur la position des villas royales, palais francs ou germains.

J. César écrit que la maison d'Ambiorix, chef germain, était entourée de bois, comme le sont en général celles des Gaulois qui, pour éviter la chaleur, choisissent presque toujours le voisinage des forêts et des eaux (1). Mais il dit ailleurs que les habitations des gaulois (du peuple gaulois : on verra plus bas que les chefs habitaient des castella) étaient très-rapprochées les unes des autres (2). La demeure des chefs gaulois, d'après cela, aurait été, semble-t-il, située au milieu des bourgs, villes ou villages. Nous aurons occasion de reparler des bourgs gaulois ; les demeures qui font l'objet de cette étude sont germaines, et c'est d'elles que nous nous occuperons d'abord.

Tacite et autres nous montrent que, loin d'avoir des villes (3), les germains avaient leurs demeures éparses, isolées, selon qu'une fontaine, un champ, un bocage, déterminaient leur choix (4) ; qu'ils n'employaient ni pierres, ni tuiles ; qu'ils ne se servaient que de bois et de terre arrangés, décorés avec soin, avec luxe (5).

(1) *Ædificio* (*Ambiorici circumdato silva*) *ut sunt domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates*)..... J. Cæsar, *de Bell. gall. VI*, 30.

(2) Habitation des bretons. *Britanniæ.... hominum infinita multitudo, creberrimaque ædificia, fere gallicis consimilia. Ib.* V. 12.

(3) Ammien Marcellin, trad. de Marolles, I. 165. 272-308.

(4) Tacitus de Mor. Germ. XVI.

(5) De re dipl., 244, Pasquier, Rech. de la Fr. l°. 80.

Nous savons du reste assez par nos chroniqueurs que nos rois germains habitaient le plus souvent en dehors des villes dont ils semblaient fuir le séjour. Au besoin leurs capitulaires, leurs actes, chartes ou diplômes, sont là pour le prouver.

Ensuite Ermold le Noir nous dit que Louis le Débonnaire éleva, au delà de la Loire, son palais dans un lieu fertile et commode, entouré d'un côté par des forêts, de l'autre part des pleines, traversé par un fleuve paisible et profond qui le vivifie ; le tout peuplé de gibiers et de poissons (6).

Et pour compléter le tableau, Procope, Sidoine, Apollinaire et autres écrivains du temps qualifient d'un commun accord les Francs de l'épithète de *Paludicoles — Paludicolas Sicambros* (7).

Ainsi dans la plupart des cas, sinon toujours, bâtir isolément en dehors, souvent même à quelque distance de la ville, du bourg ou village gallo-romain nouvellement conquis, près des bois et des eaux, au milieu des marais, doit donc être une coutume que les rois francs ont suivie au moins jusque vers la fin du X^e^ siècle (8). Voilà pour la position. Cela résulte aussi

(6) Lib. II. v. 93.

(7) Sidonius Apoll. IV, 1. VII, 40. — Procope, Dom Bouquet. II, XXVI et XXX. — Lebeuf, Hist. de Paris, 148-150.

(8) H. Martin, Hist. dt Fr. II. 24. — Michelet, Hist. de Fr. I. 301.

Ajoutons qu'au temps de St-Louis on reprochait à la cour d'habiter aux champs, si nous en croyons Hugues de Bercy :

Mais li Roy, li Duc et li Comte,
Aux grandes festes font grand honte,
Qu'ils n'aiment mais palais ne salles,

des descriptions qui vont accompagner notre travail: on verra qu'un promontoire escarpé, un mont isolé, une île n'ont rien de commun avec nos villas.

III.

Sur l'aspect général de l'emplacement des palais des rois francs ; règne du bois pour la villa ou le palais, de la terre et du bois pour les murs d'enceinte.

L'emplacement des habitations particulières des rois francs présentait toujours une ou deux cours, un ou deux quadrilatères (1) plus ou moins réguliers ; l'un plus élevé pour les bâtiments à l'usage du prince *(curtis, domus regalis, aula* (2), *salutatorium)*, la cour ; l'autre plus bas *(curtis minor, curtis inferior, curticula infra domum regalem, pro aulium)*, l'anti-cour, le préau, la basse-cour, à l'usage des Leudes, et où s'élevaient aussi les granges, les écuries, etc. (3). Le premier comportait un, deux, trois ou bien quatre portiques (4), il comportait aussi des galeries et un *sola-*

En ordes maisons et en salles
Se reponent, et en bocages,
Lor cours et ert pauvres et umbrages,
Or fuyent-ils les bonnes villes.

« Comme si ce fussent choses incompatibles d'estre noble, et faire sa resséance ès-villes... » E. Pasquier, Rech. de la Fr. f° 80, v°.

(1) De re dipl. suppl. 50. — Du Cange, Verbo *Sala*. Dom Bouquet, T. V. 134.

(2) Aula regia, id est villa. Cap. Car. Mag. L. III, c. 19. — Migne T. 135, col. 400.

(3) Capitul. passim.

(4) Fortunat, IX. 15. Greg. Tur. VII, 47. IX. 40. X, 15.

rium au premier (5) ; le gynecée d'un côté et le cellier sous la partie la plus importante de l'édifice. Outre les logements des Leudes, les granges, les écuries, les chenils, on voyait dans le second le pressoir, le tordoir et différents ateliers. Tous deux étaient entourés d'un canal et d'une terrasse, *Tunimus*, au-dessus de laquelle régnait toujours soit un *hac, hag, hegin, hayas* ou maisière, composé d'une double clôture de pieux remplie de pierres et de terre sur lesquels étaient plantées des épines, *maceria ;* soit un pisé, *murus ;* soit un palis surmonté d'un toit, *murus tecti, teguriis, screonis ;* soit une haie d'arbrisseaux entrelacés, *sepes ;* soit une simple haie d'épines, *spinis* (6).

Ce que l'on voit encore des loges ou de la villa royale d'Autreville indique admirablement et les dispositions principales qui viennent d'être esquissées et le moyen ingénieux employé pour y parvenir le plus simplement possible. L'art y est patent : le carré de la cour d'honneur n'offre guère en superficie que le tiers de la basse-cour, et ses fossés ont presque autant de développement extérieur que ceux de celle-ci ; mais comme d'une part ces fossés sont beaucoup plus larges que les autres, et cela aux dépens de la cour elle-

(5) *Solarium*, le plus haut étage, le belvédère.

(6) Capitul. passim. Migne, p. 339, 345, 346, 347. *Reperimus in fisco dominico..... Curtem tunimo circumdatam de superque spinis munitam cum porta lignea, habet de super solarium, curticulam similiter tunimo interclusam... Reperimus... Domum regalem ex ligno admirabilier constructam... curtem tunimo circum datam et de super sepe munitam.* Le *tunimus* est donc un boulevard. — Ce mot est une omission de Du Cange.

même, comme d'autre part l'étendue excédante de la basse-cour a été en grande partie obtenue aux dépens des fossés qui l'environnent sur les côtés non contigus à la cour d'honneur, il s'ensuit que cette dernière est plus haute et l'autre plus basse. Pour le peu de terres qui ont été jetées à l'extérieur, le bourrelet qu'elles forment n'en paraît pas plus considérable d'un côté que de l'autre. (V. le plan figure 1.)

Les loges d'Autreville sont le plus bel exemple de l'imitation de la villa de Varron, *chortes in fundo magno duæ sunt aptiores*. Il devrait être absolument inutile de chercher ici à prouver les deux cours des grands au temps féodal : Toujours, jusque de notre temps, la basse-cour, l'*inferior*, en a supposé une plus haute ou supérieure, *superior*, que ce soit eu égard à la splendeur ou eu égard au profil horizontal ; nous citerons pourtant quelque chose à l'appui de cette dernière disposition (7).

Jusqu'ici, nos écrivains ont oublié, à ce qu'il semble, de parler des fossés des enceintes royales, et cependant Charlemagne, ainsi qu'on l'a vu, désirait,

(7) « Ainsi Bérenger Guillems, chevalier, seigneur de Clermont de Lodève, faisant hommage à Guillaume, évesque de Lodève, à cause de son château de Clermont, en l'an 1316, remit son château au pouvoir de l'évesque, qui y entra, tandis que le seigneur de Clermont, avec sa femme, ses enfans et sa famille, demeura au dedans de l'enceinte *inférieure*, c'est-à-dire dans la basse-court du château... Après quoi l'évesque entrant avec sa suite en l'un et en l'autre, fit fermer les portes ; puis ses écuyers arborèrent sa bannière sur les murs en divers endroits du château..... » Petitot. Mém. relat. à l'Hist. de Fr., t. III, p. 509.

commandait que ses palais fussent environnés d'une petite dune, *tunimus,* ou d'une terrasse; or, pour nous, pas de terrasse, pas de parapet sans terre, et comme il eût été absurde d'en aller chercher au loin au lieu de la prendre à pied d'œuvre, pour nous le *tunimus* était formé avec les terres du fossé d'enceinte, et cela prouve que les villas royales étaient fortifiées de fossés et de terrasses. Un auteur contemporain, Ermold le Noir, déjà cité, nous vient encore en aide à ce sujet : « Non loin (de Nantes), dit-il d'abord, est un lieu retiré qu'entourent de toute part une forêt, une rivière, un marécage et de grands fossés avec terrasses *(vallo);* là était l'habitation favorite de Morvan, maison vaste et fortifiée, vers laquelle affluaient alors les gens de guerre avec toutes sortes d'armes. » Trad. d'Aug. Thierry (8).

La traduction de M. Guizot donne le même sens : « Non loin (de Nantes) est un endroit qu'entourent d'un côté des forêts, de l'autre un fleuve tranquille, et que défendent des haies, des ravins et un marais : au milieu s'élève une riche habitation. De toutes parts, les Bretons y accourent en armes..... Ne t'abuse pas (Morvan) ; ni tes bois, ni le sol incertain de tes marais, ni cette demeure que défendent des haies et des remparts ne te sauveront, » dit l'envoyé de Louis-le-Débonnaire au chef breton qu'on allait combattre. Quoiqu'il ne s'agisse ici que de la demeure d'un chef breton, il n'y a pas de doute qu'un chef breton devait

(8) Ermoldus Niger, III, v. 93.

alors se loger à l'instar d'un chef franc ; d'ailleurs César nous a fait entendre que les chefs gaulois se logeaient comme les Germains ; les autres descriptions d'Ermold le Noir confirment celle-là. Il dit ailleurs : Tout près du château impérial d'Aix, est un lieu renommé ; il est entouré de murailles de marbre (9) (c'est un poète qui parle) ; des terrasses munies de haies vives (pas de terrasses sans fossés), couvertes d'épais et vert gazon planté d'arbres le défendent ; dans un lit profond le fleuve arrose doucement par le milieu le domaine tout peuplé d'oiseaux et de bêtes fauves de toutes espèces. Là se rendent Bero et Sanilon..... Ils attendent pour se battre le signal que le roi doit donner du haut de son palais..... (10). Formée d'une, le plus souvent de deux, parfois de trois ou de plusieurs enceintes, la demeure des chefs francs était donc défendue par des fossés, des terrasses, des haies ou des palissades qui imitaient ou tenaient lieu de murailles (11).

Toutefois, bien qu'il soit démontré par tout ce qui précède que les villas royales se trouvent généralement dans des lieux humides, souvent près d'un cours d'eau quelconque, rien jusqu'alors ne dit que l'eau fût recherchée, sinon indispensable, pour les fossés de l'enceinte. Il semble suffisant que le relief du terrain

(9) Charlemagne est le premier roi franc qui ait employé la pierre dans la construction de ses édifices ; cela sera assez prouvé par l'ensemble de cette étude.

(10) Ermoldus Niger, 583.

(11) Batissier, p. 614, Fortunat, x. 9.

présente des quadrilatères entourés de fossés avec rejet de terres. On voit pourtant dans un auteur contemporain que le palais de Quierzy était naturellement fortifié par de l'eau et une forêt : .... « *Villam ex australi plaga natura munitam scilicet aqua et silva....* » Il y a donc ici de l'eau, mais c'est naturellement, ou du moins c'est ainsi que cela parut au narrateur (12). Pour nous, on n'a de l'eau autour de son habitation — lorsqu'on est roi surtout — qu'autant qu'on l'a recherchée. Le XXI[e] *cap. de Villis :* « *Vivarios in curtis nostris unusquisque judex ubi antea fuerunt habeat ; et si augeri potest, augeat. — Et ubi antea, non fuerint, et modo esse possunt, noviter fiant.* » Ce capitulaire ne laisse aucun doute sur le désir de posséder de l'eau chez soi, tout en prévoyant le cas où cela ne serait pas possible, ce qui devait être fort rare puisque les rois francs ne bâtissaient guère que dans des marais ou bien sur un sol argileux où les canaux, après avoir reçu les eaux pluviales environnantes, les retenaient indéfiniment. Tel à Autreville dont les loges, quoique sur un terrain bas, ne sont cependant pas dans un marais.

Voilà pour l'emplacement. Nous n'avons pas à nous occuper de l'édifice (13) sinon pour faire remarquer que jusqu'à Charlemagne on n'employait pour les forts et les habitations que le bois, ainsi qu'on l'a vu par ce

(12) De re dipl. 268. E. F.

(13) V. *De re Diplom.* de Mabillon, supplém. ; p. 50 ; — Batissier, p. 615 ; *Mon San. Gall.* D. Bouquet, t. p. 119 ; l'abbé Fleury, Mœurs des prem. Chrét. ; Orderic Vital, etc.

qui précède (V. ci-dessus, n. 6), surtout dans ces mots : « *reperimus... domum regalem ex ligno ordinabiliter constructam.....* » Le système de défense employé par les Mérovingiens (V. ci-dessus n. 9) et les Carolingiens se perpétua ; et jusqu'au XV^e^ siècle la ville d'Ypres fut fortifiée à l'instar des villas royales, ainsi qu'une multitude de châteaux-forts (14).

La maison, le château, le palais du roi fut de tout temps, et à peu d'exception près, l'habitation la plus grandiose et la plus somptueuse comme construction (15). Or, la description où Fortunat dit : « Arrière murailles de pierres fardées de marbre ou d'airain, je vous préfère nos grands palais de bois dont les potelures élèvent le sommet jusque dans les nues, dont un quadruple portique orne la cour et dont la sculpture décore en se jouant toutes les pièces (V. ci-dessus, n. 4). » Cette description nous rappelle assez implicitement que, du temps du poète, l'habitation la plus grandiose et la plus somptueuse était élevée avec le bois qu'on se procurait dans la forêt environnante et que telle était la demeure des rois par conséquent. Une pointe légère d'ironie semble bien percer à tra-

(14) Après le siége de 1383, on commença à remplacer par des murs les haies vives et les palissades qui clôturaient la ville ; ce travail se fit successivement et par parties. En 1388, de la porte de Thourout à la porte de Dixmunde... » Ann. de l'Acad. Belg., t. XIV, p. 240 ; M. de Caum., ouv. cit. p. 253-4 et notre § v. — En 1030-40, les fortifications de La Ferté-sur-Ourcq (La Ferté-Milon) se composaient de madriers entrelacés avec des branches. V. Ann. du diocèse de Soissons, p. 38, t. II.

(15) Aug. Thierry, Récits mérov.

vers la poésie de l'italien Fortunat, mais cela n'enlève rien au sens positif des mots.

On peut affirmer que les essais faits par Charlemagne de construire en pierres furent abandonnés par ses successeurs. La preuve en est que Charles-le-Chauve fit réédifier les châteaux de Saint-Denis et de Pistes (peut-être aussi celui de Bailly) (16) moitié en bois, moitié en pierres, dans le but de laisser moins de prise à la torche des Normands. On cite cela comme une chose extraordinaire ; c'était bien le cas cependant de n'employer que la pierre, si le bois n'avait pas eu la prépondérance jusque-là (17).

Outre la forme quadrilatérale, — nous ne considérons celle qui s'en écarte que comme une œuvre pri-

(16) Le *fort* de Bailly a été édifié en pierres au moins par le bas, il semble bien être dans les conditions indiquées dans l'édit de Pistes de 864 : que partout où il y a des forts, on les mette en bon état de défense, et qu'on en construise d'autres nouveaux sur *les bords des rivières* où ils manquent. V. Mém. des Ant. de Picardie. Docum. inéd. t. V, p. 85. — Ann. Bert. 866, 869, 874 *et alias*.

(17) 1. On lit dans la Chronique de Fontenelle : *Normanni, duce Sidroc* « *usque Pistis venire contendunt.* (*Rex*), *pulsis inde Normannis, pontem miræ firmitatis adversus impetum eorum super fluvium Sequanam fieri constituit, positis in utrisque capitibus castellis artificiosissime fundatis.* — Et dans Millin (Ant. nat. Pont-de-l'Arche, p. 2-3) : Au Pont de l'Arche on voit un fort beau pont à l'un des bouts duquel est un fort qui y fait une île par le moyen d'un très-large fossé où l'eau de la rivière passe.... Il reste aussi quelque trace du fort qui était à l'autre bout, du côté de la ville. — Ajoutons, tel était celui entre Coudren et Rouy. D'après la chronique de Fontenelle, le château neuf de Pistes était donc ainsi composé de deux enceintes, ce que nous devons noter, bien qu'elles fussent séparées par la rivière. Ermold le Noir nous a déjà donné un exemple de cette disposition.

mitive ou d'un mauvais goût momentané et comme une exception ; — outre la forme quadrilatérale, il est un autre point de l'ensemble des palais royaux ou impériaux des Francs qui semblent se rapporter au sujet qui nous occupe : c'est que les rois des deux premières races avaient coutume d'élever au-dessus de leur demeure un pavillon central couronné d'un belvédère d'où ils pouvaient voir tout ce qui se faisait autour d'eux, et où un fanal brillait la nuit (18). Pour cette raison, semble-t-il, l'une des deux enceintes, — lorsqu'il y en avait deux et c'était le plus souvent, — la basse-cour, ne devait avoir de constructions que sur trois côtés. C'est pourquoi elle s'étendait parfois en un fer à cheval dans lequel s'enclavait en tout ou en partie la cour supérieure : tel à Servais, à Bretigny, à Manicamp ou à Quierzy où l'enceinte du palais se trouvait plus ou moins enclavée dans une enceinte plus grande, mais moins bien fortifiée.

On a pu voir par ce dernier paragraphe que de points de ressemblance il y avait entre la villa royale des Francs et la villa romaine et combien était indispensable le paragraphe consacré à celle-ci : Oh ! diront certaines personnes, vous comparez vos villas royales, que vous voulez fortifiées, avec les villas des Romains, qui ne l'étaient pas, ou qui l'étaient rarement. Qu'elles se détrompent et qu'elles lisent : *Illi quoque, ad quos primos fortuna populi romani publicas opes transtulit, C. Marius, et Cn. Pompeius, et Cæsar J.* (Et ajoutons-

(18) Dom Bouquet V. 119.—Greg. Tur. V. 51.—Capitul. 27, 41, 42, 44.

nous, *V. Pollion, Hortensius, Pison, Pollius, Ciceron) extruxerunt quidem villas in regione Baiana, sed illas imposuerunt summis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito speculari longe lateque subjecta.... scies non villas fuisse, sed castra. Seneque. Ep.* 51. De plus on aimait l'eau et il en fallait :

Nullus in orbe sinus Bajis prælucet amœnis,
Si dixit dives; lacus et mare sentit amorem
Festinantis heri. — Horace. Epit. L. I, 1. V. 83.

Cicéron, pour sa part, avait dix-huit habitations de ce genre ; il appelait l'une d'elles *Puteolum*. Il paraît que c'est dans celle-ci que mourut l'empereur Adrien, après lui avoir fait ses adieux en ces vers :

Animula, vagula, blandula,
Hospes, comesque corporis,
Quæ nunc habilis in loca
Pallidula, rigida, nudula,
Nec, ut solet, dabit jocos.

Sauf la différence de la pierre avec le bois, nous ne sommes pas éloignés des habitations des rois francs. V. Encyclopédie du XIX^e^ siècle. Art. Maison. Nous allons reprendre au chapitre suivant la question de la fortification des villas royales.

IV.

Sur la fortification des villas royales.

Beaucoup de gens s'obstinent à nier tout ouvrage de défense autour des villas royales ou palais des rois francs, peut-être bien un peu parce qu'il ne s'en trouve aucun vestige dans les endroits qu'il leur plaît de donner

comme les emplacements de ces anciens châteaux. Tout-à-fait convaincu, nous croyons devoir affirmer qu'elles étaient environnées de fossés et de boulevards avec murailles en bois, auxquelles la pierre vint en aide à partir de 869 seulement, et cela à S. Denis, à Pistes, et, selon nous, à Bailly, ainsi qu'il a été établi dans le paragraphe précédent. (V. de plus M. Peigné, *Noviod*, p. 51-60). Quelques résidences impériales à la tête desquelles se place naturellement Aix-la-Chapelle, s'étaient vues embellies et fortifiées d'une manière remarquable par Charlemagne (1) ; mais, durant plus d'un demi siècle après lui, les fortifications en pierre étaient tombées en défaveur. Après Aix-la-Chapelle on peut mentionner Nimègue et *Marilegia*, en Alsace. Ensuite vient Compiègne dont l'ancien palais, abandonné à un monastère voisin, vit s'élever pour le remplacer un château fortifié qui continua à porter dans les documents diplomatiques les noms de villa royale et de palais. D'ailleurs, avant tout cela, nous pouvons mentionner le camp des Bagaudes cédé comme villa royale pour devenir Saint-Maur-des-Fossés (2) ; ensuite Nobiliacus, villa royale fortifiée près d'Arras, qui devint l'illustre abbaye de Saint-Vast, selon M. Tailliar (Origine des villages p. 63), et la villa royale de Valenciennes, car, d'après Doutreman, le maire du palais Pépin, père de Charles-le-Martel, fit fortifier la ville et le château de Valenciennes : quand Charlemagne restait dans

(1) Hadrianus Valesius. Notit. Gall. p. 28. — M. Tailliar. Origine des vill., p. 62.

(2) Dom Bouquet, VI, 120. — Not. Gall. 404.

cet endroit, il habitait donc un palais fortifié. (Hist. de Valenc. p. 34). Puis enfin vient la tour du palais des Mérovingiens (3), située à l'extrémité occidentale de la cité, avant sa réunion avec les îlots voisins, tour ou château toujours en bois, quoique restaurée par Charles-le-Chauve, et rendue formidable par le comte et l'évêque de Paris, Eudes et Goslin. Cette forteresse, bâtie en bois sur un socle de pierre, put, à partir du 25 septembre 885, résister aux Normands pendant treize mois et braver huit assauts. Nous ne parlons pas des quatre autres tours en bois, *phalæ* (4), placées à la tête du grand et du petit pont, connues sous le nom de grand et petit châtelet ; les rois ne paraissent pas y avoir séjourné. *(Abbon. De bello Paris.)*

V.

Corollaire des deux paragraphes précédents.

On trouve aux *Acta SS. BB.* les quelques mots suivants à propos du martyr de saint Lambert de Liége, assassiné le 17 septembre 708 : « *Quum vero Dodo et plurima multitudo sodalium ejus cum eo appropinquasset, et*

(3) Cette antique demeure des rois est restée fidèle à son nom de *Palais*. Elle l'a imposé à Dame Justice comme à son séjour et à son personnel. De plus le nom de palais est devenu le symbole de la fortification : témoin le palais de notre bouche dont les dents simulent les pals, pieux ou palis de la défense.

(4) Dans un arrangement intervenu entre Philippe-Auguste et l'évêque de Paris on voit que ces tours étaient fortifiées de fossés et de murs *accinctus castelli parvi pontis*. — D. Bouq. tom. 18, p. 740.

Les Serbes et les Bulgares se servent toujours de pieux pour couronner leurs remparts de terre et ils appellent le tout une palanquée.

intrare cœpisset januis fractis, ostiis et sepibus diruptis, desuper ascendere cœperuunt (1).» Il s'agit de l'ancienne villa publique de Liége, devenue villa de l'évêque de Tongres ou de Maëstricht. Les mots *desuper ascendere* expriment certainement que le *sepibus* est quelque chose comme un retranchement ; (V. ci-dessus § II, n. 6) à moins que l'on aime mieux y voir un retranchement surmonté d'une haie quelconque. Quant à nous, nous préférons n'y voir qu'une haie comme celle dont parle le moine de saint Gall au L. II. Mais alors, comme il faut de la terre pour la construire, nous pensons que l'on a dû prendre cette terre au pied du mur, plutôt qu'ailleurs, attendu — et cette considération en vaut la peine — que le fosssé formé par son enlèvement ne pouvait qu'ajouter à la défense de la villa. Quoiqu'il en soit, il est évident, par ce qui précède, que la simple villa d'un particulier (il est vrai qu'elle provient du fisc) est entourée d'un ouvrage qu'on ne peut franchir sans monter, *desuper ascendere* ce qui, pour nous, nous le répétons, implique l'idée d'une excavation parallèle (2).

(1) La demeure de l'évêque était séparée des remparts : car on lit plus loin : « *Venerunt impii ad ostium domus ejus et lanceas suas in parietes defixerunt.* » Ce passage nous fait connaître de plus que les murailles de la maison de saint Lambert ne sont pas de granit ni même de calcaire ordinaire puisque les lances s'y fichent facilement. — Plus loin on voit que les greniers étaient alors un luxe inconnu : « *Unus autem ex ipsis ascendens super tectum cubiculi ubi Landebertus orabat, in ictu teli jaculavit eum qui cursu beato consummato reddidit spiritum* »

(2) Le verbe *ascendere* employé ici pour la seconde fois dans cette narration exprime incontestablement, comme on voit, l'idée de *monter*. Migne, tom. 132, col. 651. — Baluze, Capitul. Pass., Flodoard,

Bien que de l'an 1115 environ, voici un autre texte qui complètera le tableau des villas. Il est extrait des Bollandistes, tom. II, p. 799, 27 janvier. La villa dont il est question est Merchem où passa saint Jean (3), le narrateur est Colmieu, écrivain contemporain.

« *Contigit in villâ, cui Merchem vocabulum est..... Mos namque est ditiorioribus..... hominibus et nobilioribus..... terræ aggerem quantæ prævalent celsitudinis congerere, eique fossam quam latè patentem, multamque profunditatis altitudinem habentem circumfodere, et supremam ejusdem aggeris crepidinem, vallo ex lignis tabulatis firmissimè compacto, undique vice muri circummunire, turribusque, secundùm quod possibile fuerit, per gyrum dispositis, intra vallum, domum, vel, quæ omnia despiciat, arcem in medio ædificare, ita videlicet ut porta introitus ipsius villæ non nisi per pontem valeat adiri. (Pontem... trigenta quinque vel eo amplius pedum altitudinem habentem)...* lit-on plus bas dans cette description qu'il ne nous est pas possible de reproduire en entier), *qui ab exteriori labro fossæ primùm exoriens est in processu paullatim elevatus, columnis binis et binis, vel etiam trinis altrinsecus per congrua spatia suffixis innixus, eo ascendendi moderamine per transversum fossæ consurgit, ut supremam aggeris superficiem coœquando oram extremi marginis ejus, et in eâ parte li men primâ fronte contingat.....* »

(3) C'était une ferté construite à l'instar des châteaux royaux du IX et du X siècle ; elle s'élevait même sur l'emplacement d'une ancienne villa du fisc ; car on trouve ailleurs que Charles-le-Chauve la confirma, ainsi qu'Athies, à Saint-Vast, en 867. — V. Dom Bouquet.

Sauf que les deux enceintes ne sont pas indiquées dans ce passage, le tableau est complet : on y trouve tout ce qui a été mentionné ça et là dans les autres descriptions. On y voit les tours qu'a signalées M. Peigné dès avant les Normands ; (suppl. au *Nov.* p. 76, 79, d'après des Ms. dép. à la Biblioth. Impériale, n° 6. FL) ; on y voit même le pont dont les enceintes analogues des Carlovingiens ne pouvaient certes se dispenser. Si nous en croyons un ancien chroniqueur anglais, les Francs connurent même les pont-levis (4).

Que si l'on trouve que l'ouvrage que nous venons d'indiquer est postérieur de trois siècles à Charlemagne, on voudra bien se souvenir que nous avons dû chercher dans Varron, neuf siècles avant lui, nos premiers indices.

Quelle différence y a-t-il donc entre ce *vallo ex lignis tabulis firmissimè compacto undique vice muri circummunito ;* quelle différence peut-on trouver entre ce retranchement, ce rempart revêtu de pièces de bois, et ceux que nous avons indiqués dans les pages précédentes ? Quelle différence se trouve-t-il entre ce rempart et le *hegin*, *ac*, *hag*, du moine de S. Gall ? Entre ce rempart et le *sepes* même le *tuminus* surmonté d'un *sepes* du temps de Charlemagne ? Entre ce rempart et les *hayas* ou *firmitates,* fertés dont parle Charles-le-Chauve ? Doit-on en voir d'autre que celle de la diversité des matériaux,selon les lieux : ici de la terre et du

(4) Aug. Thierry. Hist. de la conquête d'Angleterre. I, 155. — Willem. Malmesb. apud rerum Angl. scriptores p. 43.— Edit. 1596. Guill. Armor. de gestis Philippi Aug.

chêne pour revêtement; là des pierres, des graviers ou de la marne avec du hêtre, du sapin, du châtaigner ?

Entre la villa de Liège et celle de Merchem doit apparaître au moins la villa royale. — Nous entendons celle qu'habitaient les rois — quant à la clôture. Même au risque de passer pour bien osé auprès de certains savants, nous pensons que la villa royale était plus en rapport de défense avec la seconde qu'avec la première, au moins du temps des Carolingiens. Aimerait-on mieux la comparer à la baraque en planches où Andarchius est brûlé vif par le propriétaire Ursus ? Ou bien encore avec la baraque épiscopale aussi en planches de l'évêché de Tours ? Ou même avec cette habitation à clôture dont la porte était une cloison qu'un serviteur, Léon, était chargé d'ajuster et d'assujettir chaque soir avec des clous (Grég. de Tours, trad. Guirot, p. 209, 244, 131) ? Non, jamais la demeure du souverain ne fut aussi peu de chose chez nous. Grégoire de Tours lui-même a pris soin de nous le faire savoir (5), de même que Fortunat, ce poëte de la triste époque dramatique des Mérovingiens (6); puis ces passages où parlent du *summus ostiarius* Erm. le Noir, aux livres 2, 3 et 4, et Flodoard, p. 378 de la traduction Guizot, sans compter une foule d'autres descriptions

(5) Gregor. Tur. de gloria martyrum, 1, q. 2.

(6) Fortunat dit en, parlant des habitations du roi Théodebert : *florebant pariter veneranda palatia.* Et, quoique bon courtisan, Fortunat devait se connaître en palais, car il était Italien. V. Carm. XVI et ci-dessus, § II. V. encore même aut. et même l. Carm. 14, *celsa palatia regis.*

qui ne peuvent laisser le moindre doute sur la splendeur des palais royaux comparés aux autres habitations du pays.

Le 343e paragraphe du livre III de la collection des Capitulaires de Charlemagne rapportés par le diacre Benoist (Migne, t. 97, p. 841), ainsi conçu : *Hi qui ædes aliquas villasve expoliaverint, effregerint, expugnaverint, si quidem id turba cum telis coacta fecerint, capite puniantur.....*, laisse peu de doute sur la fortification d'un grand nombre d'habitations en France, et particulièrement sur celle des villas royales : en effet, on ne force pas, on ne prend pas d'assaut ce qui n'est pas réellement fortifié. Le mot *effringere* pourrait s'entendre du simple bris d'une porte ou d'une médiocre clôture, mais l'expression *expugnare* indique sans ambiguité le siége et la prise de force qui se faisaient, au temps de Charlemagne, des villas réellement fortifiées. Mais nous avons assez démontré que cet empereur s'occupait de la défense de ses moindres villas (voir ci-dessus 3 et 6)

> ..... *Ipse humili designat mœnia fossâ*
> *Castrorum in morem pinnis atque aggere cingit.*
>
> Enéide, l. VII, v. 157, 159.

Dans un autre ordre d'idées nous voyons souvent les villas royales servir de lieu de détention; si elles n'avaient été que comme nos fermes, ouvertes à tout venant, un jeune prince comme Théodebert qui avait déjà, semble-t-il, commandé des armées, ne serait pas resté trois jours à Ponthion où son oncle Sigebert le retint un an après l'avoir vaincu (v. Grég. de Tours,

l. IV, c. 23). Ensuite dans le même auteur on voit un autre fils de Chilpéric, Clovis, conduit et gardé dans la villa de Nogent-sur-Marne (l. V, c. 40). Ensuite c'est le misérable Leudaste qui est aussi conduit dans une villa du fisc pour y attendre la mort (id., l. VI, c. 32). Ensuite c'est encore un fils de Chilpéric qui est amené, cette fois dans l'intérêt de sa sécurité, dans la villa de Vitry : *his diebus ei filius natus est, quem in villa Victoriacus nutrire præcepit..... ne forte dum publice uideretur aliquid mali incurrat et moriatur* (*Ibid.*, l. VI, c. 41).

Plus tard, en 833, on voit les fils de Louis-le-Pieux retenir leur père prisonnier à Compiègne et le traîner de villa en villa jusqu'à Aix-la-Chapelle (v. Thégan). Plus tard encore, on voit le jeune et indocile évêque de Laon, Hincmar, retenu à Servais et ailleurs. Puis c'est Carloman, fils du roi, qui est retenu.

Au XI[e] siècle c'est le roi Robert qui fait enfermer à Compiègne, dans l'ancien logis de Charles-le-chauve, des conspirateurs qui en voulaient à sa vie. Tenant à S. Corneille, cet emplacement fut longtemps appelé la cour du roi (v. Helgaut ou Ann. du diocèse de Soissons, p. 21).

Puis une foule d'autres dont la détention témoigne en faveur de la clôture sérieuse de beaucoup de villas royales, sinon de toutes.

VI.

Sur ce que l'on doit entendre par CHORS, AULA, VILLA, CASTRUM, VICUS, PAGUS; *par* HOURD, CELLE, SALE, KEL, *etc.*, MAZIÈRE, MAISIÈRE, *etc.*, PLAISSIS, PLAISSIER, *etc.*, BREUIL.

Nous ne croyons pas devoir — avec quelques auteurs cités par Adrien de Valois — confondre *pagi, vici, castra, villæ, cortes* et autres (1). Si à l'époque Gallo-romaine cette confusion de pays, villas, fermes et bourgs a eu parfois lieu, il est assez certain que du temps des Francs elle n'existe plus comme expression nominative. Les *pagi*, de même qu'au temps de César, sont la sous-division de la cité (2); le *vicus* désigne plutôt le bourg ou le village royal du fisc, que le palais lui-même (3). La villa royale *aula*, ou le palais, c'est le chef-lieu du territoire ou du fisc royal dont les *chortes* sont les fermes proprement dites. Le *castrum* devait s'entendre du bourg lorsqu'il était fortifié; autrement c'était le château gallo-romain; mais il était plus souvent synonyme d'*oppidum* et devait alors se trouver sur un terrain en relief ou bien une hauteur. Les rois Francs

(1) *Had. Val. Not. Gall., Præf., p. XIX, et* 241.

(2) In Gallia non solum in [illegible]nibus civitatibus atque in omnibus pagis..... Cæs., l. I, ch. 12 et l. VI, ch. 11. Quum bellum civitas.... In pace nullus est communis magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt..... Ib. l. VI, ch. 23.

(3) In fisco Croviaco, in vico qui postea S. Medardi nomine dictus atque insignitus habetur.... Gall-Christ. — T. IX. p. 335. Du Cange au mot *vicus*. Hier. Big. ad appen. Marc. Baluze, T. II, p. 62, 115, 143, 147, 227, 423, 433, 437, 684, 964 *et passim*.

n'habitaient pas les *chortes*; si jamais ils l'ont fait, c'est que la villa voisine, *aula regia*, était en mauvais état, détruite ou en réparation.

Bien que « ... *hodieque Aula vel Regia Cortis, dicitur*, la Court; et *qui aulam petunt, Cortem petere,* aller en Court; *qui in Regia versantur, in Corte esse*, être en Court, *dicuntur; at Aulici ipsi nuncupatur Cortisani*, Courtisans, etc. » (Adr. de Val. ouvr. cité, p. 241), la cour n'est et ne fut jamais que l'*area* du palais et non le palais lui-même, pas plus que l'anti-chambre n'est la salle du trône, et nous espérons bien prouver bientôt que ces mots d'Adrien de Valois : *Quicumque igitur locus apud nos Cortis appellatur, vicus est, aut saltem vicus fuit*, ne peuvent guère s'appliquer à aucun des lieux illustrés par la présence des souverains, *chortes* n'est que synonyme d'enceinte d'abord, puis de cour, puis, par extension, de la suite du prince; mais laissons la ce qu'elle a toujours été, plus peuplée de volailles encore que de courtisans : *cortem et curtem recentiores dixere, quam veteres cohortem et chortem, id est partem, villæ in qua aves domesticæ, bovesque et oves ac sues aluntur*....., (Had. Val., l. cit. et Capitularia passim). Nous reparlerons plus spécialement du mot cour au § suivant.

Pour ce qui est du bourg[no 1] gaulois passé au rang d'*urbs* et de certaines villas devenues villes, cela sort de notre sujet. Rappelons seulement ce que nous avons écrit plus haut (c. II, n. 8), que ville, *villa*, et prairie sont synonymes dans les vieilles langues du Nord, et que le mot *villa*, qui ne signifiait d'abord qu'une habitation,

isolée (4), finit par avoir un sens tout opposé, c'est-à-dire par désigner l'agglomération la plus grande d'habitations.

Le Hourd était identique de cour, peut-être le même nom (5). Ne se trouverait-il pas dans Horbourg, Hortsmar, etc.? On lit dans Baluze, t. I, p. 138... *Si canem qui curtem domini sui defendit, quem houawarth et havanward* (littéralement garde-hourd) *dicunt, occideret*.....

Nous avons dans les environs de Coucy-le-Château plusieurs exemples que le hourd était un bâtiment élevé sur une motte. Par ce que nous avons déjà dit de la cour et par ce que nous en dirons encore aux chapitres suivants, nons sommes en droit de considérer la cour, la motte et le hourd comme le même genre d'édifices, au moins primitivement. La motte sera plus loin l'objet d'un chapitre spécial.

(4) Combien n'avons-nous pas encore d'habitations isolées ayant le mot ville pour préfixe ou suffixe qui témoigne de leur origine antique. Mais si la localité devint royale, le mot *regia* lui fut toujours accolé.

(5) Dans une langue où *Hludovicus* est le même nom que *Clodovicus*, *Hourd* peut bien, à la rigueur, être considéré comme le même mot que *court*: certainement il doit y avoir entr'eux quelque rapport. — En anglais, paraît-il, *Haw* a signifié palais. V. Ducange. *Gloss.* aux mots *Haga, Hauviare, Haulla*. De cette racine viendrait chez nous havre, port, et de l'autre côté de la mer Caspienne, *Houle* pour oppide, et *cour* ou *kor* pour motte et parlement? Quoiqu'il en soit, on trouve le mot *hourd, haw, hove* comme synonyme de *villa* dans Thionville. *Theodonis villa* dont le nom allemand est *Dieden-hove*. — En flamand hove était synonyme de métairie. Le mot hourd s'employait encore dans le beau langage au temps de St-Louis. V. ci-dessus, ch. II, 8.

Le mot *celle, chelles, kell, sal* (6) désigne plusieurs localités dès longtemps abandonnées par les rois ; pourtant *Sal*, dans *Salas Bacivio,* que le lieu doive s'entendre par Bailly ou par Baizieu, *Sal* désigne certainement une habitation fortifiée au IX^e^ siècle. Sans compter le palais de Chelles, les *Sal* sont assez communs : citons particulièrement *Salmonciacum* et Salzbourg, où le mot *Sal* se trouve accolé, comme *cour* dans Courtray. — Le château ou palais de Cambrai se nommait aussi *Selles,* de *Salas.*

Le *Plessy, plessis, plaissier,* de *plesseia, plesseium,* venant eux-mêmes de *plexus, plectere, plectilis,* entrelacer etc. désigne un lieu fortifié de palissades, *palis et sepibus conclusus.*

Le mot *maisière* ou *mazière, maceria*, employé par les Romains, est indiqué aussi par Charlemagne pour la cloture de ses villas et de ses cours (7) Il ne semble avoir été employé que fort tard pour désigner le fort lui-même.

Il n'en est pas de même du Breuil ou *Lucus*, *Lucus* que le vulgaire appelle Breuil, dit Charlemagne dans

(6) *Mab. De re dipl.*, p. 150 E, dit:.... Pro salas reponendum indubie palatii nomen, et cela à propos de *Salas Basiu.*

(7) Un diplôme de Charles III que l'on trouvera ch. XIV, v. 6, nous montre contigus un chef-lieu du fisc, Sery, (patron S. Martin) et deux dépendances devenues des villages distincts : Mézières et Châtillon. Nous pourrions y joindre une *cour*, *Bertenicourt*. Séry-Mézières, Bertenicourt et Châtillon sont évidemment les anciennes dépendances d'un domaine du fisc considérable, mais que les rois ne paraissent pas avoir habité.

ses capitulaires *de villis* (8). Désignant d'abord un bois réservé, il devint plus tard dans certains cas synonyme de palais. Toute villa royale avait son Breuil, sinon autour d'elle, du moins y attenant, ou dans les environs, sur son territoire. Chacun sait que le nouveau palais de Compiègne, construit par Charles-le-Chauve, la dernière année de son règne, après l'abandon de l'ancien à Saint-Corneille, s'appelait du nom de Breuil, mais de Breuil de Compiègne ; cela était nécessaire, attendu, comme nous l'avons dit, qu'il y avait autant de Breuils que de villas royales tout au moins. Carloman datant de la villa ou du palais de Compiègne dit: fait à *Broilo compendii* (883). Une charte de Charles-le-Simple, du 1er juin 921, nous paraît confirmer pleinement l'identité du Breuil de Compiègne avec le nouveau palais de Compiègne construit par Charles-le-Chauve (9).

Mais, hâtons-nous de le dire, aucun des mots que nous venons de passer en revue ne devra être l'indice d'un palais royal, s'il n'est d'abord indiqué comme tel dans de vieux documents, ou si les qualificatifs *palais, regia,* ou *villa fiscale,* ne s'y trouvent accolés (10).

(8) Capit. de Charlemagne *de villis*, 46. *Ut lucos nostros, quod vulgus Brogilos vocat, bene custodire faciant judices, et ad tempus semper emendent, et nullatenus expectent, ut necesse sit à novo readificare, similiter faciant et de omni ædificio.*

(9) Ce château royal qualifié le plus souvent du nom de palais, se qualifia aussi du nom de *Castrum*. V. Mab. *De re dipl.*, p. 561 et Dom Bouquet ps. 532, C. 534, C. 541, D. et 309 A.

(10) Palaiseau doit avoir été un palais royal. V. Lebeuf, Diss. sur Paris p. 208-218. Tel nous avons en Dalmatie Spalatro. Le vivier Balai, à Choisy-au-Bac, pourrait bien être l'emplacement de l'ancien palais de

VII.

Sur le mot **cour** *tout spécialement.*

La présence du mot *cour* ou de ses équivalents *cors, chors, cortis, hort, hourd? houlla?* dans un nom de lieu, indique qu'il fut fermé comme un jardin, une cour. L'affixe *cour* ne sert qu'à désigner une cloture d'un rang inférieur ; tandis que la désinence *ac*, *acum*, est « un suffixe par excellence qui donne une grande force à la signification du nom auquel il est joint » (1). Le suffixe *ac* indique donc un endroit réellement fortifié : cela fera l'objet du § suivant.

On ne voit pas que César, dans son histoire de la guerre des Gaules, parle d'un seul endroit où le mot *cour* se trouve comme désinence ; on ne le rencontre que dans *Durocortorum* (2) ; son origine ne serait donc pas gauloise. Nous ne nous rappelons pas l'avoir vu chez les Romains avant Varron, qui écrivit son *de*

ce bourg, comme Mézières-sur-Oise doit avoir été le chef-lieu de la villa de Salveriis (V. ch. XIV, à la note) et Châtillon le fort romain du même endroit.

(1) Courtray, *cort-er-ac, cort-wer-ac, cor-tur-ac,* littéralement clos fortifié par des fossés et défendu par une tour, un fort. Courtray donne une idée de la valeur et de l'emploi de l'un et de l'autre mots.

(2) Il est là comme affixe, en quelque sorte comme incorporé. *Durocortorum, tur-cort-wer*, semble bien être le même mot que Courtray et signifier la même chose. Le moderne nom de terre — *Tournefort* ou *Durfort* — représente en partie la même idée, mais les Germains ayant fait des incursions dans la Gaule Belgique et s'y étant déjà établis, il n'est pas étonnant d'y trouver quelque trace de leur langue. — V. M. Moët de la Forte Maison. Ant. de Noyon.

re rustica vingt ans après que César eut écrit ses Commentaires, sinon dans *cohors (pretoria)* dont l'étymologie est **cohortari,** haranguer ; fut-il employé avant Varron, son origine est-elle latine? Pour nous c'est douteux (3). Ne se serait-il introduit chez les Romains qu'avec les Germains dont ils recrutaient leurs armées? Examinons.

On sait que les maîtres du monde établirent sur le sol gaulois une milice cantonnée dans des *burgs,* des châtelets, de petits camps dont nous aurons aussi lieu de parler, et dont les défenseurs s'appelaient *Castellani, Castriciani, Burgarii,* d'où une organisation qui donna au pays quelque chose de l'aspect qu'offrit plus tard la féodalité (4). Certaines cours ne devraient-elles leur origine qu'à ces établissements? C'est très probable. Bien qu'indiqué dès César, le mot *cour* ne se serait donc introduit dans les Gaules qu'à la suite des auxiliaires germains ou à leur sujet, sinon plus tard avec les Francs devenus conquérants, et son origine relativement aux Gaules serait donc germaine ou tudesque. Dès lors, en tout cas, le nom local des fermes du fisc se l'accole très souvent (5) ; c'est *curtis montis, curtis*

(3) Pourtant la peau du serpent Python jetée autour du trépied d'Apollon était appelée *Cortina ;* mais, rare chez les Romains, le radical *cors* semble être de toutes les langues et surtout de celles d'Asie d'où il paraît venir; nous reviendrons souvent sur cette idée.

(4) Si l'on en croit un passage de Strabon, on remarque quelque chose de la féodalité, Φρουρια, dans le royaume de Pont.

(5) Le mot *cour* est une preuve entre mille de certaine affinité entre les vieilles langues tudesque et tatares ; les assemblées générales, cours plénières des peuples tatares s'appelaient *courilta*ï, *couril-tai,*

vallis, ou simplement *curtis;* les cours des leudes sont reconnaissables au nom tudesque du possesseur qui leur est joint.

Quoiqu'il en soit de son origine, la cour ou plutôt le lieu auquel ce mot est joint, et le palais lui-même sont deux endroits différents. A moins d'une indication tout-à-fait précise, comme dans Royaucourt, Royale cour, par exemple, d'où une charte quelconque serait datée, la *cour,* nom de lieu, n'a rien à faire dans cette étude. Pour nous le mot *cour,* que la féodalité, après s'être emparée des principaux droits régaliens, identifia avec le sens de juridiction et d'habitation souveraine (6) — par la construction d'une motte — le mot cour, au temps des rois francs, n'était pas attaché au nom du palais royal; il ne l'était, comme nous l'avons dit et comme nous espérons bien le démontrer suffisamment, qu'à celui des fermes voisines de l'habitation royale.

cour-il-taï, couraltaï, cour-il-altaï, le grand parlement de la montagne? le Malberg. D'après cela le mot *alta* viendrait aussi de loin. — M. Tailliar (Formation des villages) attribue l'introduction du mot *court* aux invasions austrasiennes du VIII[e] siècle. Malgré toute l'estime que nous professons pour le savant de Douai, nous ne pouvons nous ranger à son avis, attendu que le mot *court* se trouvait dans *Durocortorum* dès avant les Romains, et attendu que ceux-ci le connurent et l'employèrent dans *courteracum* et autres. Ainsi que nous venons de le dire, c'est un mot qui nous vient des vieilles langues d'Asie avec une infinité d'autres. Nous croyons l'y voir encore dans ces *Kourgaus* qui ressemblent à nos mottes de Resson-sur-Matz, de Clastres, de Faillouël etc., et dont on recherche l'origine, même l'usage. (*La Liberté* du 12 septembre 1866.)

(6) La cour du château fut en particulier ce que furent en général le *forum* des Romains, le fors de la Navarre, le *fueros* de l'Espagne.

Charlemagne disait *cortis* pour palatium, comme il disait *castrum* pour *aula* ; mais le nom du palais, ce nom lui-même, était *Carisiacus, Attiniacus, Ingelheim, Compendiun*, etc.

Quand la *cour* ou le *hourd* n'est pas une ferme du fisc ou du domaine royal, elle paraît être partout le domaine, la propriété allodiale d'un seigneur grand ou petit, laïc ou ecclésiastique.... *Si quis in curte Ducis... Si quis un curte Episcopi..... Si quis in Presbyteri curtis* ... (Baluze. T. 1. p. 61, 64, 138 et autres) Ainsi la *cour* franc alleu, même inféodée, semble donc toujours porter le nom ou le titre de son maître ou Seigneur.

Si nous voyons le mot cour employé par Charlemagne, c'est, répétons le, plutôt par rapport aux hommes et aux choses de sa dépendance que par rapport à lui directement (V. Baluze T. 11 p. 431-464). Lorsqu'il s'agit positivement de sa demeure, à lui, les mots *fiscus, palatium, aula regia, villa regia,* avec le nom du village royal, viennent la désigner, ainsi que le témoignent toutes les suscriptions de ses chartes et quelques passages de ses capitulaires: les documents qui nous viennent de ses prédécesseurs et de ses successeurs sont loin d'indiquer autre chose (7).

(7) Suscription des Chartes.— 1. *Merovingicæ hoc exemplum est ex speciminibus nostris. Datum quod ficit minsis december dies XIII, anno primo regni nostri, Compendio villa nostra, in Dei nomine feliciter. Plerique habent villa sine addito nostra... Carolingi.... Data XIII kal. novembris anno* V *regni nostri. Actum Haristalio palatio publico, in Dei nomine feliciter, amen. De re dipl.* p. 243.— 2. Du Cange ne paraît pas avoir trouvé que la qualification de *indominicata, dominica, regia* ou

Jamais le mot cour ne se rencontre lié aux principaux domaines fiscaux qui, venant des empereurs, échurent aux chefs-rois francs. Ainsi dans ses Capitulaires de Quierzy (14 juin 877, art. 32), Charles-le-Chauve mentionne ses domaines de *Carisiacus*, *Silvacus*, *Compendium*, *Autreivilla*, *Attiniacum*, *Vernum*, *Causiacum*, *Salmontiacum*, *Ligurium*, *Aristallium*, *Lens*, *Warra*, *Astenidum*, *Rugitusit*, *Scadebolt*, *Launif*, *Criciacum*, *Lisga* ; où voit-on le mot cour dans cette liste de palais ou domaines du fisc ? Se trouve-t-il davantage dans *Crouy*, *Douzy*, *Pontion*, *Clichy*, *Bretigny*, *Rouy*, *Trosly*, *Ingelheim*, *Goudreville*, *Versigny*, *Verbery ?* Ce sont pourtant là tous palais royaux des plus fréquentés (8). Dailleurs on ne le voit dans aucun des lieux étudiés dans la Diplomatique de Mabillon. Néanmoins, nous pensons qu'il s'est introduit tardivement dans *Lanis-court*, *Launif* dont la villa se nomme aujourd'hui le Château Rogé (royal) ? et dont le nom

publica ait été donnée en France à la *curtis*. Ce savant dit au mot 2 *cortis*, *curtis*. *Jussit portari in suæ domus atrium, quod vulgus curtem dicit. Quadam nocte per contiguum infra cortem domui hærens tugurium, celsum parietem, Deo juvante, scandens...* — Plus loin il ajoute : 4 *cortis*, *curtis* : *Regia aula*, *palatium ipsum*, INCINCTUS PALATII, et rien de plus.

(8) Le mot cour semble employé dans le sens actuel de *la cour* dans un capitulaire de Nimègue (avril 808) et ainsi conçu : « ut in nullo loco moneta percutiatur nisi ad curtem; et illi denarii palatini mercentur et per omnia discurrant. » Comme les Carlovingiens emportaient leurs *coins* à leur suite, et qu'ils ne résidaient que dans peu de leur palais, il doit s'ensuivre que *ad curtem* ne peut signifier qu'à *la cour*, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ces mots.

était encore en 1188 *Lanifi curtis*. V. D. Grenier, tom. CCIX, f° 55, v° (9).

On peut encore apporter d'autres indices tirés du mot *cour* lui-même, qui prouvent que la cour et autres établissements n'ont pu être des villas royales : 1° Blérancourt et Blérancourdelles qui loin d'être des endroits contigus — comme cour et basse-cour — sont situés à trois kilomètres l'un de l'autre, de même Braisne et Braisnelle, Cramaillè et Cramoiselles, Beuvardes et Beuvardelles ; 2° la Cour-du-Val dans la vallée de Trosly et la Cour-du-Mont (10) sur la montagne, et cela indépendamment de la villa royale qui n'était ni l'une ni l'autre; 3° si, dans un acte, un roi franc date d'une cour, sans autre désignation ; comme il possède une infinité d'établissements de ce genre, évidemment son indication, sa suscription est insuffisante, incomplète, même en ajoutant le mot royal, à moins qu'il n'y ajoute le nom du village royal qui est souvent celui de la villa royale : donc qu'un roi de

(9) Rogécourt, près Versigny, Royaucourt, près Chailvet et le Château Rogé sont au moins des *curtes regiæ*. La publication du Cartulaire d'Ourscamp par notre savant confrère, M. Peigné-Delacourt, vient à point justifier notre appréciation : Rogécourt y est appelé *regis curtem*, 1197. Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie. Doc. inéd. Tom. VI, p. 243. V. aussi Baluze, tom. I, p. 546.

(10) Cette habitation qui n'existe plus, et que l'on ne retrouve que sous le nom de courette, semble avoir été le lieu de naissance de saint Godefroy d'Amiens ; elle se trouve mentionnée dans un Cartulaire de Prémontré déposé à la bibliothèque de Soissons. M. l'abbé Corblet, à qui nous avons fait part de notre pensée à ce sujet, a bien voulu en tenir compte et l'insérer dans son hagiographie du diocèse d'Amiens, tom. II, p. 374.

France ait daté d'une cour, si cela est — il est plus que probable que le *vicus* sur le territoire duquel elle se trouve sera aussi nommé, comme lorsqu'il date d'un Breuil — palais — *Broilo compendii* (V. Charte de Carloman déjà citée 883); 4° les termes de cour et basse-cour sont venus jusqu'à nous en passant par les châteaux féodaux, comme le souvenir, l'écho, la tradition des deux cours contigües, adjacentes, des villas royales romaines et franques (11) Mais pas un des endroits indiqués comme villas royales, ayant un nom à soi, avec ou sans le suffixe *acus,* tout-à-fait impropre à la modification diminutive, ne semble avoir donné lieu à une désinence péjorative pour nommer un endroit voisin. — Courcelle, Braisnelle, Beuvardelles, Cramoiselle ne sont que des diminutifs de plus grands logis appelés, à cause de leur usage, cour (12), Braisnes, Beuvardes, Cramaille, bien que le sens de tous ne nous semble plus connu. Les actes des rois nous ont laissé le nom

(11) Cour annexe, basse-cour. — « Les plus anciennes formules, notamment celles d'Angers, qui datent de 691, se servent du mot *cortis* dans l'acception romaine de basse-cour, d'annexe ou dépendance d'une villa: n° 1,§ 3. *Incipit cessio : cedo tibi de re proprietatis meæ, tam pro sponsalitia quam pro largitate tua, hoc est casam cum curte circumcincta ;* au n° 53 : *Incipit cessio : transcribo (ad sponsam meam) per hanc epistolam atque cessionem, casam cum curte vel omni circumcincto suo.* » (M. Tailliar, origine des vill. p. 84). V. ci-dess. I 6 et III, beaucoup plus précises.

(12) Le plus souvent quand la *cour* n'est pas la *cour* du mont, du val, du bois etc. (termes vagues qui indiquent le fisc), c'est la cour d'un *miles* ou d'un leude quelconque. — Dès la plus haute antiquité, on trouve que le domaine inféodé reçut son nom du possesseur, s'il ne lui donna . . . .

de presque tous leurs palais, en preuve de ce que nous avons dit pour baser notre opinion en partie contraire à celle de Du Cange et d'Adrien de Valois au sujet du mot *cour*.

VIII.

Sur les mots Tur *ou* Dur, Dun *ou* Twn, Ac, Ec, Aug, Ag, Hac, Aga *ou* Haya.

L'enceinte au nom de laquelle le mot *ac* ou bien l'un de ses composés synonymes est joint, doit-elle s'entendre du village royal, de la villa royale ou bien du château gaulois antérieur? Tel est surtout, après que nous aurons fait connaître ce que nous entendons par *ac*, ce que nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre.

Nous n'avons à parler ici des mots *tur* et *dun* que comme terme de comparaison. Le premier se voit dans les noms de lieux à toute place : au commencement, au milieu, à la fin. Il n'est pas tout-à-fait le *ac*, pas plus que celui-ci n'est tout-à-fait le *tur* : autrement pourquoi *Turnacum* ? (1) Le second est presque aussi accommodant, quant à la place à occuper dans un nom de lieu ; néanmoins, il ne se voit pas au milieu. Le premier exprime plutôt une tour, un château, une habitation fortifiée ; le second une enceinte de fossés avec terrasses et murailles sur un lieu élevé. Sauf qu'il in-

(1) Les portes des villes et des châteaux s'étant dans la suite fortifiées de tours, le mot tour devint synonyme de porte. Cela se voit partout en Allemagne : les quatre portes de Zurich se nomment : 1° Uffdorffec-Thor, 2° Linden-Thor, 3° Neuwarckt-Thor, 4° Niderdorffer-Thor.

dique un lieu bas ou aquatique, il en est de même du mot *ac* et de ses équivalents ou de ses composés (2). Toutefois le *ac* n'accuse qu'un fort, un *castellum* comme *Aduatuca*, *Aduatuac ?* mais le *dun* indique toujours dans César un *castrum,* un camp retranché qui est ou deviendra peut-être une ville,

Nous partageons le sentiment de ceux qui veulent que le mot *dun* soit parfois accolé à un nom de ville forte située dans une vallée, mais avec la réserve que voici : une ville forte de vallée du nom de *dun* ne doit avoir pris naissance qu'autour d'une motte, d'une élévation naturelle ou non, et plus ou moins considérable, lorsqu'elle n'est pas descendue de la montagne voisine, comme Autun, Gergovie, etc. On ne soutiendra pas que tous les bourgs ou hameaux du nom de la Motte, Motteville, Mottevieille, etc., soient tous élevés sur la motte même à laquelle ils doivent leur nom.

Selon notre opinion, le *ac* étant, non pas une désinence insignifiante dans les noms de lieux, mais bien un affixe d'une certaine valeur, sinon toujours un radical, nous allons essayer de donner nos raisons dans une digression nécessaire.

Peut-être allons nous trop nous étendre sur le mot *ac* radical ou désinence. Simple antiquaire de village, nous regrettons d'avoir à traiter ces questions philologiques ; car nous risquons de nous égarer souvent, privés que nous sommes de tant d'études modernes et

(2) *Ceiltach, Ceiltag* signifie habitants, habitations de la forêt. — Am. Thierry.

savantes qui abondent peut-être sur ce sujet et qui peut-être aussi garnissent les rayons des grandes bibliothèques publiques ; mais nous serions heureux de mettre sur la voie de la vérité.

Il est plusieurs rapprochements étymologiques curieux qui s'entre-croïsent relativement au mot *ac*. Voici l'exposé de quelques-uns :

Premièrement le mot ac ne semble pas étranger au celt. *ach* ou *achen, ag, agen* = le latin *aqua* = eau, mais eau servant à fortifier, à défendre une habitation, un fort, ainsi que déjà nous l'avons dit ;

Deuxièmement, il pourrait bien avoir quelque parenté avec le latin *augea* qui signifie auge, canal — d'où canal de défense — et dont la racine doit se perdre dans le *ach* précédent ou dans *ewa ;*

Troisièmement, si sa parenté avec *augea* est douteuse, elle ne semble point l'être avec le radical *ag* d'*agger*. *Ag-ger* = primitivement *ag-ager,* c'est-à-dire monceau de terre, levée, digue, terrasse, boulevard, mur de terre, fort de terre. Plus tard lorsque les Romains firent leurs grands chemins, rien ne ressemblait à la terrasse de défense comme les levées qu'ils pratiquèrent. Les grands chemins prirent aussi le nom d'*agger ;*

Quatrièmement, il ne serait pas surprenant qu'il ne nous fût venu d'Asie par l'Allemagne : en effet le Persan *achar*, le *Sueo-Gothique* aker, le latin *ager* signifient tous champs ; d'où domaine, chef-lieu de domaine, château-fort, comme dans *Rhoto-magus* dont la désinence signifie champ, habitation, fort ;

Cinquièmement, il vient certainement quelquefois de *haga* ou *haya*, haie, palissade ou muraille de bois, fort : ce point est généralement admis ;

Sixièmement, quoique aucunement reconnue encore, sa descendance du germain ou tudesque *hac* ou *hackke* n'est pas impossible : *hac* = le latin *equus* ou *equa* = le vieux français *haque* qui a produit haquenée. Nous ne sommes pas aussi éloigné de notre *ac* = fort qu'il le semble : personne n'ignore que le nom de *chevaux de frise* s'applique à ces assemblages de pieux qui, avec les fossés, constituèrent partout la défense primitive de l'habitation ou de la bourgade chez tous les peuples (3). Le mot hach ou *cheval* (de frise) ou palissade n'est donc pas à dédaigner comme ayant pu parfois produire le mot *ac* = fort. Les termes *hecquet, hezette, hayon, hacquet*, qui expriment ou désignent des chevaux de frise mobiles ou ambulants, nous autorisent à en tenir compte (4).

(3) Nous savons bien que c'est la traverse surtout d'une palissade qui porte le nom de *cheval* de frise. Avons-nous besoin de rappeler que le bureau n'était qu'une étoffe avant d'avoir donné son nom : 1° à une table garnie de cases, de tiroirs, et de cette étoffe ; 2° à la chambre où fut placée cette table ; 3° à l'hôtel ou à l'habitation ?

(4) Et nargue de l'épigramme dirigée contre Ménage par le chevalier de Cailly :

Alfana vient d'*equus*, sans doute,
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Qui jamais a songé à contester à Virgile ses étymologies.

Et Capys : hinc nomen campanæ ducitur urbi.
Ille etiam patriis agmen ciet Ocnus ab oris,
Fatidicæ Mantus et Tusci filius amnis,
Qui muros, matrisque dedit tibi, Mantua, nomen. »

Et tant d'autres. Virg. Eneide x. v. 145 et 198, etc.

Il s'ensuit donc que les mots *ac*, *ec*, *ag*, *aug*, *ach*, *haya*, *hack* peuvent nous être venus, suivant le cas :

Ou d'*aqua* = *ach* = *ag* = eau, en tant que de défense ;

Ou d'*augea* = auge ou canal, en tant que de fortifications ;

Ou d'*ag-ager* = mur de terre, fort de terre ;

Ou d'*ackar* = *aker* = *ager* = champ, domaine, château fortifié ;

Ou de *haga* ou *haya* = haie, en tant que palissade ou murailles de fortifications ;

Ou de *hack* = *equus* ou *equa* = haque, en tant que *cheval* ou haque de frise, palissade ;

D'où domaine fortifié par eau, fossé ou canal, d'un côté ; par terrasse, palissades et remparts de bois, de l'autre.

Encore un mot sur ce dernier terme, palissade = haie = cheval de frise, puisqu'il est un diminutif du mot palais. La palissade se composait de pieux aiguisés par les deux bouts et fichés en terre les uns contre les autres ; c'est un moyen de défense rudimentaire et toujours employé à l'occasion ; de là le mur ou bâtiment construit en bois et revêtu de terre se nomme palis ; l'habitation, le château primitif, se nomma palais. Ces trois modes de construction ont pour racine le mot pal = pieu ou madrier debout. On a dit, avant nous, que le nom de palais donné à la cavité de notre bouche était dû à la double rangée de dents analogues à des pieux (de défense) ou à des chevaux de frise. Le mot château qui vient de *castrum*

ou *castellum* et qui nous fait donner le nom de fort à une simple habitation, autorise cette opinion.

Si le mot *ac,* comme ses équivalents ou ses composés, *y, auc, ec, ek, ecque, eg, ag, hag, haga, haya, hegin,* n'était qu'une désinence modificative quelconque du genre de *en ein* dans pratic—*ien*, gard—*ien* et autres, on ne le trouverait pas seul pour servir à la dénomination d'un nombre assez considérable de localités telles que : Ach (5), Agde, Ages, Ageux, Acq, Acqs, Auc, Auch (6), Auche, Auga, Aulx, Aux, Ax, Ay, Agotum, Ayes, Aza, Aze, Eches, Eck, Ecques, Hâ (Bordeaux), Hage, Hague, Hagueux, Haill, Hailles, Hauches (Aisne), Hay, Haya, Hayas, Hayais, Hazat, Haye, Hayes, Hays (de la forme *haie* sans désinence, il en est plus de deux cents en France), Hêches, Hecq, Hecquet, Hée, Heilles (7), Hyds, Iges, Iis, Ill, Ilhas, Oches, Y. Voila sans doute une liste assez respectable de noms de lieux, dont plus de trente sont incontestablement identiques au mot qui nous occupe, et dont la plupart des douze ou quinze autres peuvent soutenir leur droit à la même identité. Joignons-y le plus

(5) Ach ou Aachem est le nom allemand d'Aix-la-Chapelle. Chez les Germains, comme chez les Gaulois, ce mot veut dire eau, mais surtout en tant que de défense.

(6) Auch. Augusta *auscorum*, égalant tour dans *Augusta Turonum.*

(7) Nous reparlerons plus loin du mot ayon, hayon ou haillac, synonyme d'échoppe, terme que nous regrettons de ne pas voir dans nos dictionnaires. Si nous sortions de France, nous aurions : Acci, Guadix, en Espagne ; *Haag*, la Haie ; Agram, la ville forte en Croatie ; Acco, la célèbre Ptolémais ; Hagaunum, S. Maurice (Suisse). En Angleterre, la désinence *ac* est fort commune à l'époque celtico-romaine.

grand nombre de ceux qui sont surchargés d'une désinence : Acathes, Accolans, Accolay, Accons, Accous, Achamps, Achain, Achards (ils sont au moins deux), Achatel, Achats, Achaud, Aché, Achen, Achenal, Achenheim, Achères (au moins cinq), Achery, Achette, Acheux (au moins deux), Acour, Acoutras, Acquale, Acquebouille, Acquebronne, Acquet, Acqueville (au moins quatre), Acquigny, Acquin, Acy (au moins trois) ; nous ne parlons pas d'une multitude d'*Assy;* Agar, Agarnel, Agay, *Agedunum*, *Agedum*, Ahum, *Aginum*, Agen (au moins sept), Ajain, *Agendicum*, Sens, Ageottes, Agères, Agent, *Agesina*, Angoulême, Aget, Aghia (au moins deux), Agmé, Agnac (au moins 35 avec la forme *agn*), Agon (au moins neuf avec c. f.), Aguer, Aguès, Aguessac, Agy, Ajol, Aucaleuc, Aucanville, Aucans, Aucazein, Aucey, Auchebis, Auchedey, Auchel, Auchellerie, Aucher, Auchim, Auchonvillers, Auchy (au moins sept), Auclaine, Auconnière, Aucort, Aucoudonnier, Aucourt (au moins deux), Aucun, Augan, Augas, Auge, Augé, Augire, Augerie, Augerolle, Augerville, Auges, Augoul, Augy (p. d. 50 avec la f. aug), Aujac, Aujols, Auxon, Auxonne (au moins vingt avec c. f. aux), Axat, Axiat (au moins deux), Ayen, Ayencourt, Ayer, Ayet, Ayette, Azac ? Azas ? Azat ? Azay, Azoy, Azy (et cinquante autres avec la f. az) ; Echamps, Echarbord, Echay, Echazaux, Eckerlé, Ekirch (et plusieurs autres en eck), Eclèche, Ecles (et bien d'autres en ecl), Ecquetot (au moins trois), Hachan, Hachette, Hachimette, Haconville, Hacourt, Hactais, Hacqueville (au moins deux), Hacquinières, Hactais, Hacy,

Hagecourt, Hagen, Hagenbac, Hagenthal, Haget, (au moins sept), Hagueneau (au moins deux), Haguenet, Haguenot, Hagueville, Haguez, Haillancourt, Haillon, Haïs (au moins trois), Haise (au moins quatre), Haisette (au moins cinq), Haucon, Hauconcourt, Hauconville, Haucourt (au moins neuf), Hayet, Hayettes (au moins quatre), Hayetteries, Hayez, Hayon, Hayottes, Hayville, Hecheray, Hechettes, Hecken (au moins deux), Heckling, Hecmanvill, Hecourt (au moins trois), Hecquebrœucq, Hectomare, Hectot, Hée, Heillecourt, Heilly, etc. (8).

On conviendra que, dans les syllabes de cette kirielle de noms, si quelque chose ressemble à une désinence modificative, ce n'est pas celle qui nous occupe, bien qu'on puisse lui contester l'identité voulue à propos de quelques-uns, ainsi que nous nous sommes plu à le reconnaître déjà (9) : le mot *ac* n'est donc pas seulement un affixe.

Souvent radical dans les noms de lieux, ainsi que nous croyons l'avoir assez prouvé, le mot *ac* étant parfois dans quelques mots usuels de notre langue un in-

(8) On remarquera que nous nous sommes abstenus de parler des noms en *ast*, quoique le cosmopolite *Augustus* pourrait bien n'être pas coupable de tous les *ast* : témoin Astracan, les Astracan. Nous n'avons pas épuisé la nomenclature de tous les termes français, gaulois ou romains qui pourraient nous venir en appui.

(9) Il y a des endroits qu'il est presque impossible au philologue placé à distance de considérer d'une manière certaine, quant à leur nom, qui peut être moderne ou modifié d'une manière insolite ; mais c'est là une exception ; et ceux que le souffle du temps a fait disparaître, ne seraient-ils pas plus nombreux !

dice de force ou d'excellence, ne pourrait-il pas se faire qu'il jouât le même rôle dans ceux des noms de lieux où il tombe comme affixe ? Voici, tout en réservant cette question, quelques mots où son emploi ne nous paraît pas dénué d'importance : *ac*-caparer, prendre, acheter fort, beaucoup ou tout ; *ac*-cabler, du celtique *ac* fort et *cablu* presser ; *ac*-cord, celt. fort lien (10) ; *ac*-compagner, du celt. *ac-com-benn-ir*, être deux forts (amis) dans un char ; *ac*-coster, prendre côte, terre, langue (11) ; *ac*-coter, donner du fort sur un côté ; *ac*-complir, remplir fort ou tout-à-fait ; *ac*-créditer, créditer fort (*rac. gall. cred.* foi) ; *ac*-croc, *ac*-crocher, du celt. *ac-croc*, fait *fort-uit* d'un crochet ; *ac*-croire, du celt. *ac-crêd*, forcer la foi ; *ac*-coutumer, du celt. *ac-cus* ou *custum*, rendre fort ancien ou de coutume ; *ac*-coutrer, du celt. *ac-cot*, habiller tout-à-fait ; *ac*-croître, du celt. *ac-crech* ou *cresqu'*, croître fort ; *ac*-croupir, avec le germain *grub*, faire grosse = *forte* croupe ; *ac*-cueillir, du celt. *ac-cuel*, admettre fort ; *ac*-culer, *ac*-cul, du celt. *ac-cul*, fort resserré ; *ac*-cuser, du celt. *ac-caus*, mettre fort en cause, imputer (12) ; *ac*-quit, du celt. *ac-quyt*, fort franc, déchargé ; auxquels on pourrait joindre : *ag*-glomérer faire grosse = forte pelote ; *ag*-glutiner, réunir, recoller

(10) En b. latin *accordium*, or la basse latinité est fondée sur les éléments tudesque ou celtique, autant que sur l'élément latin. Et puis le celtique est antérieur au latin. (V. Bescherelle, Dict. fr.), derrière lequel nous nous abritons pour la plupart de ces étymologies.

(11) Ce mot vient du b. latin *accostare*. (V. la note précédente.)

(12) Le lat. *accusare* est relativement moderne.

fort (13); *ac*-couffeter (picard) d'*ac* fort et *coff* ou *couff* couvrir, étouffer; achever, du celt. *ac-cheve*, fort-parfaire (14).

Quoi qu'il en soit de l'étymologie de tous ces mots, dont quelques-uns ne sont peut-être pas celtes ou gaulois, *ac* se retrouve, ainsi qu'on l'a vu dans le mot celtique *bac* = auge, *auga*, ou barque, et dans *back* allemand, ruisseau ou fossé. On connaît en Picardie un ruisseau du nom de Bache (prononcez Bake). Dans le même pays, les mots *hec, hecquet, heze, hezette*, servent encore à désigner une porte, une clôture. Nous pourrions, au besoin, appeler à notre appui le glossaire de notre savant confrère M. l'abbé Corblet. Ajoutons que le mot haillon, synonyme d'échoppe, nous est aussi resté pour témoigner que tous nos noms en *haie* ne désignent pas des buissons. Le mot *ac* se retrouve encore dans les *agis* d'un logis. Quand le logis fut un château, un *ac,* on disait qu'on en connaissait tous les *agis*, pour exprimer tous les coins et recoins, les murs, les tours, les bâtiments et appartements ; c'est ici la preuve évidente que *ac* a signifié une demeure importante.

De tout ce qui précède, il semble donc bien résulter que *ac* ou ses composés, seul ou accolé dans un nom de lieu, sert à exprimer qu'il y a ou qu'il y a eu habitation fortifiée, castel ou tout au moins fossé de clôture avec de l'eau, *ach*, *aquæ ;* mur de clôture ou pa-

(13) V. Bullet. Voc. *Glutis.*

(14) Il faut convenir qu'il serait difficile de faire dériver ces préfixes en *ac* et *ag* du grec ἀκή = le latin *acus* ou *acutus* = le français aigu.

lissade *aga*, *haia*, *hege*. Mais si de *ac*, *ag*, *ago*, eau, fossé ou canal, mur ou palissade, on a entendu *prædium* ou *castellum*, c'est par métonymie ; aussi bien *Aduatuca*, *Aduatuac ?* n'était pas une ferme, pas plus que *Ragacum*, *Turnacum* et le reste.

D'un autre côté, nous soupçonnons que *ac* est un parent de *mag :* Bon gré malgré, tout ce qu'on a écrit à leur sujet, le prouve. On commence par faire de *mag* un champ, un domaine, on finit par en faire une ville, parce que sans doute le long des chemins il y a trop de champs pour s'arrêter absolument à la première idée qui donne à *mag* un sens trop restreint. Après avoir été un champ comme *ac* dans *y* (= ac) champ, un domaine comme *ac* dans *ac-court*, *mag* devient enfin l'équivalent de Burg, comme dans *Stratæ-Burgus*, parce que *Rotomagus* veut dire la ville, le château du chemin, c'est très-heureux ! Mais *ac* dans *Vitri-acus*, *Viacus* veut dire aussi le château du chemin (15) et *ac* égale ainsi *mag*, comme *mag* égale *tur*, surtout dans le *château-franc* construit par Charlemagne sur la Dordogne Fronci-ac = Franci-ac, aujourd'hui Fronsac !

Cependant l'interprétation que nous venons de donner des noms Ychamp, Accourt, n'est qu'une concession de notre part ; car ils semblent dire plutôt le champ, le domaine du château.

Le *ac* ou ses composés ne sont ni le bourg, *burgus*,

(15) *Marcodurum* et *Marcomagus* désignent aussi la même ville, Duren. V. D. Grenier, Introd., p. 422, *Mab. De re Dip.*, p. 340. Comparer M. A. Houzé (*Étude sur les noms de lieux*, p. 88 et suiv.) ; c'est lui que nous mettons ici en cause.

ni la tour, *tur*, ni la ville, *castrum*, même *dunum ;* ce n'est plus aujourd'hui que l'indice d'un castel par les eaux, les canaux et les murs qui le protégeaient autrefois. Si ce radical, dont nous venons de nous occuper un peu longuement, n'est rien, qu'on nous dise comment les Gaulois nommaient ce que César appelle leurs *castella !*

Pour nous donc, de même que ses différents composés, le mot *ac*, affixe ou radical, parfois accolé à un nom primitif de lieu ou au nom d'un chevalier possesseur, pour nous, le mot *ac*, aussi parfois isolé, exprime non pas tant la collectivité, non pas tant la propriété, non pas tant la qualité ou l'*adjectivité* (16), mais quelque chose comme un ouvrage de défense situé dans des lieux humides et le plus souvent bas. S'il y a un *dun* dans une vallée et un *ac* sur un endroit élevé, c'est qu'une disposition particulière, naturelle ou artificielle a donné lieu de construire ici un *castellum*, là un *castrum,* ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce chapitre.

(16) Pourquoi *Verniacus* ne serait-il pas le castel de l'aune, des aunes ou de l'aunaie ; *Tiliacus*, le castel du tilleul, des tilleuls ou de la tillaie ; *Brecheniauc*, le castel du barrage ou de la chaussée ; *Theodeberciacum*, le castel de Théodebert ; *Pauliacus*, le castel du Marais, sinon le castel de Paul ? — M. A. Houzé, dans son excellent travail sur les noms de lieux, est trop absolu à l'encontre de notre opinion. Bien que juste peut-être pour Epernay et quelques autres localités, sa dissertation ne prouve pas, dans la plupart des autres cas, contre le *acus, agus*, identique d'habitation fortifiée, de château de chevalier gaulois. D'ailleurs, son *Tiridiciacum*, son *Theodeberciacum*, *Castrum Theodirici*, et *Theodebertivillare* sont en contradiction avec tout ce qu'il dit contre le *ac*. V. *Noms de lieux*, p. 73.

Pour ce qui est des endroits dont le nom a pour *radical ou suffixe ac* et sur le territoire desquels se sont élevés bourgs, villes, fermes ou palais royaux, nous ne pensons pas que, radical ou augment, *ac* s'applique jamais spécialement à la ville, au bourg, au village royaux fortifiés ou non ; nous avons au contraire tout lieu de croire qu'il ne désigne que le château qui fut l'origine de la ville, du bourg ou du village gaulois d'abord, et plus tard gallo-romain, puis franc. Ce castel se trouve presque toujours au milieu de la localité ou y attenant.

La villa (royale ?) de *Guni-acus* est, en 858, reconnue à N.-D. de Soissons par un diplôme de Charles-le-Chauve. Pour qui connaît le village de Guny (17), il est de toute évidence que, vu sa position et son agencement au pied de la montagne qu'il contourne, il n'a jamais pu être fortifié ; tandis que son ancien château l'était d'un grand fossé circulaire de quinze mètres au moins de largeur et d'environ trois cents mètres de circonférence intérieure (18). Il est une infinité de villas dans les mêmes conditions que Guny. Il est vrai

(17) Nous citons Guny parce que de l'ensemble de son nom, de sa position et des vestiges de son ancien château, nécessairement distingué du village par sa belle enceinte circulaire, il résulte qu'il est un type incontestable. V. pl. XXIII, cette figure représente l'emplacement de tous les *acus* gaulois.

(18) Près d'une centaine de localités en France ont pour radical *orbe — orve — urbe — urve*, qui, de même que *urbs*, peuvent bien le devoir à l'enceinte du château gaulois ou à la forme circulaire de cette enceinte.

qu'il semble que ce soient celles dont les rois se sont d'abord dessaisis.

Quant aux villes, bourgs ou villages que nous trouvons situés dans une grande enceinte de retranchements, tels que Ressons-sur-Matz, Attigny, Tourotte, etc., on est loin de pouvoir encore assigner une origine certaine à leurs travaux de défense. Et la question, — laissant en dehors les Francs, — semble se résumer plutôt entre les Romains et le moyen-âge. Ces fortifications, selon nous, ne sont pas l'œuvre des chefs rois francs, voici pourquoi : si elles étaient indispensables à leurs villages royaux, d'où vient qu'il ne s'en trouve aucun vestige autour des villes, bourgs ou villages de Coucy-la-Ville, de Versigny, de Crouy, de Verbery, de Servais, de Quierzy, etc., pas plus qu'autour de Guny où la chose n'était pas possible? Au contraire, non loin de chacun de ces endroits, nous trouvons des enceintes rondes et carrées, — ces dernières, simples ou doubles, — dont l'origine diverse remonte soit aux chefs gaulois, soit aux chefs gallo-romains, soit aux chefs-rois francs. Que si les petits camps retranchés d'Attigny, Ressons, Tourotte et autres sont romains, — ce qui nous importe peu ici, — on ne voit pas pourquoi les Francs s'en seraient éloignés plutôt que des *castella* gaulois ou gallo-romains, sinon parce que les marais faisaient mieux leur affaire.

Nous n'avons, au paragraphe précédent, qu'à peine une fois trouvé le mot *cour* incorporé dans les noms de lieux mentionnés par César, encore est-ce dans la

Gaule-Belgique, mais le livre du conquérant nous laisse entrevoir le mot *ac*, *acus* dans *Bibrax*, *Aduatuca*, *Aduatuac ?* et autres localités ; ensuite du sud au nord de toute la Gaule, il nous le montre incontestablement dans les noms d'hommes (19), *Divitiacus*, *Valetiacus*, etc., et dans les noms de peuples, *Sociaci*, *Ausci*, *Rauraci*, *Segontiaci*, *Levaci*, *Bellovaci*, *Sebusati ? Cocosati ? Vocati ? Tarusati ? Ambacti ? Vellocassi ?* dont les domaines ou les capitales devaient être *Divitiacus*, *Valetiacus*, *Sociacus*, *Aucha*, *Rauracus*, *Segontiacus*, *Levacus*, *Bellovacus*, *Sebusacus*, *Cocosagus*, *Vocagus*, *Tarusagus*, *Ambagus*, *Vellocagus*. Il semble donc bien que l'on doit considérer le mot *ac* ou *acus* comme indigène. Quoiqu'il en soit, aussitôt après la conquête romaine, il abonde dans les documents : *Cameracum*, *Turnacum* (20), *Tolbiacum*, *Bagacum* et tant d'autres qui le montrent d'une manière non équivoque ; si son origine n'est pas gauloise, son emploi, du moins, est plus fréquent dans les Gaules qu'ailleurs (21).

(19) On trouve le *ac* dans S. Apollinaire. L. II, ep. 2, 9 *et al.* ; on le rencontre même au Japon. M. Tailliar (de l'origine des villages) croit qu'il vient du latin *acus* aigu, à cause de la toiture, qu'il dit pointue, des villas romaines ; nous ne le pensons pas, attendu que le sommet des édifices gaulois était plus élancé que celui des édifices romains ; ce que commandait impérieusement l'emploi général du chaume. Nous restons donc de l'avis de M. Moët De la Forte-Maison, quant à la valeur du *ac*. V. de plus ci-dessus ch. III (4) 4.

(20) Le préfixe qui se remarque le plus est *dunum*, ensuite vient *tur* ou *dur* comme préfixe, affixe ou suffixe, ainsi que nous l'avons dit.

(21) Le *acus* abonde aussi chez les Celtibériens, dans la Gallicie, la Tarragonaise. — Malte-Brun ; Cortambert, t. I, p. 70.

Si Jules César a mentionné peu de lieux en *ac*, cela s'explique facilement ; ces lieux, d'après ce que nous avons vu au commencement de ce paragraphe, n'étaient la plupart que des édifices privés, *castella, ædificia privata*, peu capables d'entraver la marche du conquérant, et généralement mal placés pour son usage. Il n'est guère question dans les Commentaires que de la maison d'Ambiorix et du *castellum Aduatuca*, — nous entendons d'une manière particulière ; car d'une manière générale, il est souvent question de castels ou édifices privés. — On a vu quelle était la situation, sinon la description de la maison d'Ambiorix ; les Romains, par des travaux à eux, avaient fait du *castellum Aduatuca* un camp retranché disposé pour hiverner. *Tum, copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi causa consederant. Hunc quum reliquis rebus locum probabat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Cæs. Comm. Bell. Gall. L. VI., c.* 32. Le *castellum* qu' arrosait le Jecker, *Aduatuca*, Tongres plus tard, n'était qu'un *acus* ordinaire : Tel qu'il était, les Romains ont bien pu l'utiliser ; mais ce fut surtout la position adjacente qui leur convint. Là, attenant à l'*acus*, ils creusèrent des retranchements assez importants pour éviter de les renouveler, eux pour qui ces sortes de travaux n'étaient qu'un jeu, puisqu'ils en faisaient alors journellement d'analogues à chaque campement.

Le radical *acus* dans un nom de lieu indique toujours une très-haute antiquité. Un endroit de ce nom a pu céder le pas à une *villa*, à une *cour* quelconque, mais, comme antiquité, il leur est certainement supérieur, de même que Coucy-la-Ville, Oulchy-la-Ville et autres le sont à Coucy-le-Château, Oulchy-le-Château et autres (22). Le terme, *acus*, appartient donc surtout aux Gaulois ou à leurs auteurs.

Les chefs gaulois ou leurs auteurs, répétons-nous, pour finir, avaient édifié leur *castellum* ou leur *acus* près des bois, des sources ou des cours d'eau, mais aussi, près ou au milieu des autres habitations de leur localité ; la villa romaine — du fisc — s'éleva un peu plus loin sur un pli de terrain ou bien au pied d'une colline, dans un endroit sain, agréable et fertile ; — elle paraît avoir été aussi close de fossés et de murailles ; — la *villa regia* des chefs-rois francs ne trouva sa place que plus loin encore du bourg et de toute colline (23), au milieu des marais et des bois ; aussi bien et mieux que le *castellum* ou *acus* gaulois et la villa romaine, elle est fortifiée par *fossa, tunimus* et *haia*, par fossés, boulevards et murailles ; comme à la villa romaine, son enceinte est carrée et ses cours sont environnées de portiques. Dans les environs enfin s'élève, mais

(22) A moins que dans l'emplacement de ces derniers lieux l'on ne voie — ce qui pourrait bien être, selon nous — d'anciens oppides. Mais alors ceci n'a pas de rapport avec l'étude philologique que nous essayons, et ne détruit pas notre comparaison dont les deux termes sont des villas d'un côté, des castels de l'autre.

(23) Si elle se trouve sur le penchant d'une colline légère, c'est que l'eau y afflue.

toujours isolément aussi, la cour germanico-franque. Sur le territoire fiscal de Trosly, *Trosliacus*, se sont élevées la cour du-val, *curtem vallis*, au nord, et la cour du-mont, *curtem montis,* au sud ; de même que Blérancourt, *Bleri-cors*, malgré sa prépondérance actuelle, s'est élevé près de *caveci-acum,* lequel a perdu son relief et son nom dans un étang, le *Rondeau* ou *rond-d'eau*.

Ce nom, le Rondeau, nous fait rappeler que la forme ronde était celle qu'employaient les Gaulois pour leurs habitations (nous en donnons la preuve au chapitre suivant). Il n'est donc pas étonnant que nous la retrouvions dans leurs *acs* ou castels, comme encore à Versigny-*(acus)* (Saint-Lambert aujourd'hui), à Genli-*(acus)* (24), à Quesmy *(acus)*, etc.

Dans les Rigniac, Rignac, Riga, Rika, Celtes, Gaulois, Scandinaves ou Asiatiques, nous pourrions voir des forts en rond, de *Rig*, *Ring* rond et de *ac* eau, fossé, fort. (*Monachi Sangall. Ann. Eginh.* 795-96.) Et nous pourrions en cela nous appuyer de ces 600 Nuraghs antiques de la Sardaigne, que leur nom vienne du Sanskrit *Nara-agh,* fort de l'homme, ou — ce qui est plus probable, — du Scandinave *Nor* (d'où nornes) — *agh*, fort de la nuit ou de la mort.

Après cela, cependant, nous ne répondons pas que la désinence *ac* ne soit quelques fois tombée dans cette espèce de banalité si commune aux *cors*, aux *villas*,

(24) Ainsi que le témoignent les vues que possède la noble famille de Sainte-Aldégonde.

même aux *turs*, comme aux *ignis* = *ognes* = *ignon* = *igny*, lorsque surtout ils sont monosyllabiques, ce qui fait que nous ne les confondons pas avec le suffixe si banal, *igny*, qui part le plus souvent de l'élément *ac* lui-même, et qui n'est alors qu'une espèce de métathèse euphonique comme dans *Brit-inn-acum*, *Bretini-acum*, Bretigny (c = g : Bretiniaco = Bretiniago), *Savini-acum*, Savigny, etc.

IX.

Sur la différence qui existe entre l'emplacement des palais francs ou germains et celui des châteaux gaulois et féodaux. — Les habitations des Gaulois au temps de Strabon (il y a près de deux mille ans) étaient rondes et vastes : *Domus e tabulis et cratibus construunt (Galli) rotundas, magno imposito fastigio ;* faites, comme on voit, de palissades et surmontées d'un grand toit aigu, elles étaient, non-seulement rondes, mais encore couvertes de paille, suivant César : *Casæ..... stramentis erant tectæ*, ou de joncs, selon Diodore de Sicile : *multiplici calamo aquatico textas*. V. Mém. de la Société des Ant. de Picardie. Docum. inéd. t. III, p. 90.

La colonne Trajane reproduit des habitations germaines et des forts ; ceux-ci sont toujours carrés : si l'on y voit quelques tours rondes, c'est aux angles de certains châteaux. D'ailleurs, en ce qui concerne la demeure des chefs francs envahisseurs de la Gaule, Fortunat lève toute difficulté par ces vers déjà cités :

Cede parum paries lapidoso structe metallo,
Artificis merito præfero ligna tibi.
Æthera mole sua tabulata palatia pulsant,
Quo neque rima patet consolidante manu.
Quidquid saxu sablo, calces, argila tuentur,
Singula silva favens ædificavit opus.
Altior innititur quadrataque porticus ambit,
Et sculpturata lusit in arte faber. (1). *L. IX, c.* 15.

Les habitations des chefs francs sont ainsi, excepté deux ou trois élevées par Charlemagne, construites en bois, et forment un parallélogramme ou un trapèze autour d'une cour. Nous n'aurons donc pas à confondre le quadrilatère simple ou double des chefs-rois franco-germains avec la motte petite ou grande, mais ronde ou elliptique des Gaulois (2), ni avec les villas

(1) Bivar était, au fond d'un bois sombre, un manoir carré flanqué de tours, et d'aspect noir..... V. Hugo, Lég. des Siècles, t. I, p. 109. — Pour nous, V. Hugo est un antiquaire comme W. Scott, que nous allons bientôt citer. — V. surtout l'indication royale curieuse ci-dessous n. (2, 5).

(2) Le dessin de la tapisserie de Bayeux que M. de Caumont donne dans son Hist. somm. d'Archit., pl. XVIII, f. 2, offre un spécimen curieux des châteaux des X^e^ et XI^e^ siècles. Il rappelle cette description de W. Scott : « C'était (le château de Torquilztonne) une petite forteresse au centre de laquelle s'élevait une tour carrée d'une grande hauteur, entourée de bâtiments moins élevés placés dans une cour circulaire. Autour des murs de clôture régnait un fossé auquel un ruisseau fournissait de l'eau. » Ivanhoë, l. II, ch. 10. — M. Peigné, d'après un M. S. de la Bibl. imp., fonds S. Germ., Lat. n. 303, donne aussi un spécimen de ces châteaux. Suppl. au *Nov.*, p. 78. — Mais un livre bien authentique, l'Evangéliaire de Charlemagne, donné par Louis-le-Débonnaire à S. Sébastien, dans l'abbaye de S. Médard, en tête de l'Évangile selon S. Luc, présente un portique à la droite, et en haut duquel

romaines, pas plus qu'avec les *castella* des Lètes ou *milites* impériaux dont il sera bientôt question.

D'un autre côté, la motte féodale, qui n'est autre que ces castels ou leur imitation, la motte féodale placée sur l'emplacement des châteaux édifiés après le x^e^ siècle ne laisserait aucun doute sur la possession d'un grand baron féodal. Il se serait élevé une motte dans les lieux, dans les enceintes que nous indiquons comme ayant été des emplacements de villas royales, que cela pourrait amener quelque confusion. Mais les lieux que nous avons à décrire et dont nous donnerons le plan n'offrent pas trace de motte ; à moins qu'on ne veuille, sans raison, prétendre que nos quadrilatères eux-mêmes sont des mottes, ce qui, bien que quelques-uns en portent le nom, ne saurait être, attendu qu'une motte ne devait comporter qu'une tour ronde ou carrée, sur un espace de trente à quarante-cinq mètres de côté, fossés compris (V. M. Bulliot, Syst. déf. des Romains au pays éduen, p. 19-22).

M. de Caumont, (ouvrage cité p. 226 et 318, pl. XVII, XVIII et XIX), décrit des châteaux avec motte, aux Olivets, près Grimbosc, à Briquessart, près Livry, à St-Sever, au Plessis et ailleurs ; tous ces vestiges des XI^e^ et XII^e^ siècles, dont quelques parties peuvent être antérieures, sont faciles à distinguer de ceux qui font l'objet de ce travail. Ils sont tous sur des montagnes ou

se voit un château de forme quadrilatérale et fortifié de tours, qui se rapporte bien à la description de Fortunat. V. Bibl. imp., Supplément L, 686.

des promontoires; les nôtres ne se trouvent que dans des vallées, même des marais.

La grosse tour de Coucy placée dans la cour d'honneur — ces grands châteaux féodaux avaient aussi deux cours — et entourée d'un fossé est, dans notre pays, le type par excellence de la motte féodale. Que les prodigieuses constructions qui existent encore là disparaissent et il n'y aura pas de différence entre les vestiges décrits par le savant de Caen et ceux du château de Coucy (3).

Les mottes avec tour ou donjon, bien que le temps avec d'autres usages ait fait disparaître leurs fossés, sont restées dans bien des endroits comme un emblême non-seulement de puissance mais encore de juridiction: les tours Roland (de *Hruodland*, *Rutland*, *Rolland*, synonyme de juge, intendant, gouverneur), en sont une preuve dans notre pays, au Plessier, à Quierzy, à Lassigny, à Noyon (4). On pourrait y ajouter les donjons

(3) Le château de Gamaches est un spécimen des plus curieux de la motte féodale. Le donjon est sur sa motte et les autres constructions sont construites en cercle sur le *tunimus* extérieur: Il y a eu là *un fossé de deux jets*. V. Mém. des Ant. de Pic., t. XIV, p. 414, 528-9. — « Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître dans nos châteaux-forts une imitation des camps romains.... » Le donjon, qui représente le prétoire, laisse peu de doute à ce sujet. Batiss. *Art. mon.*, p. 608, et Procope, *De Edificiis*. — Ce qui se voit à Coucy, se retrouve dans mille autres endroits. Citons encore Montbazon: « Au milieu de la cour est le donjon.... Il est profondément fossoyé dans tout son pourtour.... » Guiz., Hist. de la Civilis., t. III, p. 337-8.

(4) Telle est l'opinion de M. Moët de la Forte-Maison; nous sommes pleinement de son avis. V. Bull. de la Soc. de Soissons, t. 19, p. 268. — Antiq. de Noyon, p. 445. V. n. ch. suivant (1).

du Louvre et de Vincennes. Nous reparlerons des mottes en traitant des châtelets au paragraphe suivant.

Mais déjà il est évident que, en ce qui concerne la demeure des chefs de peuples, autre était le fait des Gaulois, autre celui des Romains, autre aussi celui des rois francs et surtout autre celui de la haute féodalité (5).

X

Sur ce qu'il ne faut pas davantage confondre la villa royale avec la villa romaine, ni avec le châtelet ou Burget des MILITES *impériaux.* — Les Francs, comme on le sait, après avoir chassé les Romains, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de continuer leur administration, en la modifiant pour leur usage, et de s'établir sur leurs biens, les chefs rois dans les domaines du fisc, les autres dans les domaines militaires des *custodiarii*, *præpositi*, *limitanei*, *stationarii*, *castellani*, *burgarii* (1), là où ils ne trouvèrent pas des leurs pour les accueillir.

(5) Nous croyons devoir citer encore à l'appui de la forme quadrilatérale, quelques mots extraits d'une loi de Dagobert. — Tit. XI, *De terminis ruptis*; 6. *De jacentibus columnis. Si quis.... cætera ædificia sepis conclusione firmaverit..... In cæteris hujusmodi ædificiis et horum conclusionibus nullatenus testificatio consistat : sed is qui ædificavit, cum sua lege defendat. Si autem curtis adhuc cinctus non fuerit, ille qui defendere voluerit, jactet securem saiga valentem contra meridiem, orientem, atque occidentem : à septentrione vero ut umbrą pertingit, amplius non ponat sepem nisi determinata fuerit contentio. Dagob. Reg. c. III, Lex Bajuv. Bal.*, p. 91 *et seq.* V. ch. III (4) ci-dessus.

(1) Domaines auxquels ils auront généralement donné le nom de court, à moins que, comme nous l'avons dit, les lètes germains ou, en

Mais est-ce à dire pour cela que la maison fiscale elle-même, villa ou palais, avait vu passer les Francs, les Huns et autres, sans en souffrir? Est-il probable qu'elle ait partout résisté aux ravages et à la torche des hordes barbares germaines, scandinaves et asiatiques, aux luttes dévastatrices de Frédégonde et de Brunehaut, de la Neustrie contre l'Austrasie? Non. Non, lorsque les théâtres, cirques, arènes des romains n'ont pu, chez nous, subsister jusqu'à Chilpéric I^er^, qui en fit construire en terre, sans doute, là où les maîtres du monde en avaient édifié avec ce luxe de solidité qui caractérisait leurs ouvrages; non, les simples villas du fisc n'ont pas toutes résisté, et il n'y a pas trop de présomption à dire que le plus grand nombre, sinon la totalité, avaient été détruites. Ne l'eussent-elles pas été, qu'encore est-il aisé de reconnaître que les chefs-rois mérovingiens en firent peu de cas. Deux villas-palais seules, dans nos pays, semblent avoir survécu aux invasions des hordes

remontant plus haut, les Belges germains ne les aient eux-mêmes déjà baptisés.

Le Burg aussi vient de la Germanie.

Selon Michelet et Sismondi, en 406, les Francs avaient vainement tenté de défendre les frontières contre la grande invasion des barbares, et, à plusieurs reprises, ils avaient obtenu des terres comme soldats romains. Là où ils trouvèrent des leurs, les Francs, à leur tour envahisseurs, furent moins portés à détruire les habitations. — M. T. 1, p. 190. T. 2, p. 174. — Ces quatre mots : « *Gobertus miles de Thorota.* » (Mém. des Ant. de Pic. Docum. inéd. T. VI, p. 133) viennent merveilleusement à l'appui de notre thèse : ils prouvent, en effet, que le baron féodal a pris le nom du *miles* impérial et s'est logé dans son domaine, même dans sa tour, tour haute ou tourelle, Thorota, qu'il a reconstruite sur l'antique motte. — Nous pourrions citer d'autres exemples; celui-ci est tellement parlant qu'il nous suffit; sa date est de 1205.

des envahisseurs. Les Thermes de Julien, près Lutèce, et les Thermes d'Athies. Rien ne prouve — que nous sachions — que les chefs francs aient fait leur demeure des premiers ; on ne parle tout au plus que de deux reines pour y avoir séjourné (2) ; et pour le peu qu'il soit question des secondes, c'est comme preuve que Clotaire les dédaignait. Radegonde y est d'abord élevée, par ses ordres, jusqu'à l'âge de puberté ; ensuite on y voit la future sainte lavant les femmes pauvres et indigentes, *ipsa eas lavans in thermis*. Mais lui, Clotaire, où reste-t-il ? à *Coisiacum* à *Compendium*, à *Croviacum*, à *Bretinacum*. Encore est-il que le mot *thermes* appliqué à Athies ne prouverait pas à la rigueur que les bains des Mérovingiens fussent ceux des Romains ; nous avons vu que les palais carolingiens avaient aussi leurs *thermes* tout comme les villas romaines ; qui dit que les Mérovingiens n'ont pas pu également avoir leurs salles de bains (3).

« Tout était germain chez nos premiers rois, les habitations comme le reste. » S'il en eût été autrement,

(2) Dès l'avènement des Capets, les thermes ont déjà le surnom de vieux palais, par opposition, semble-t-il, au nouveau, le Louvre. *De re dip*, p. 310. — Mabillon dit avec raison qu'il y avait autour de Paris tant de vieux palais célèbres, que, lorsque l'on parle, vers l'an 1000, d'un vieux palais, il n'est pas bien sûr qu'il soit question des Thermes plutôt que de Chelles, Clichy, Essone, Gentilly, Lusarches, Retheuil, Boneuil, etc., sans compter les monastères S. Germain et autres, établis sur d'anciennes villas du fisc.

(3) Pour ce qui est de la villa de Paris, il semble bien ressortir de la narration de la mort tragique de Leudaste, que le palais était placé dans la ville qui, elle, était sur une île, au milieu de la Seine L'ancien palais romain ne serait donc pas l'habitation de Chilpéric. Grég. de Tours. L. 6, c. 32.

le château Julien près Versigny, avec sa belle exposition ne l'eût pas cédé à Quierzy et ses marécages, ni le château d'Albatre de Soissons à Crouy, ni Champlieu à Verbery. Répétons-nous : La position saine et gracieuse choisie par les Romains ne convenait pas plus aux chefs-rois francs que le roc élevé du petit oppidum gaulois sur lequel plus tard s'établit la haute féodalité, à l'instar de certains chefs ou riches gallo-romains ; c'étaient des lieux humides et boisés qu'il leur fallait, ce qui ne les empêcha pas de s'approprier une partie du luxe de leurs devanciers. On connaît une infinité de vestiges romains dans nos villages, mais la moindre trace de fossés ni de talus ne s'y remarque plus : la culture a fait justice du tout. Descendons un peu plus bas, près du gros ruisseau, entre le marais et la forêt. — Le marais et la forêt d'autrefois ; souvent l'un est desséché et l'autre est défrichée. — Nous trouverons des vestiges dont nous ne connaîtrons ni l'âge ni l'origine, à moins de les rapporter aux descriptions que nous avons données d'après Fortunat, Dagobert, Charlemagne, Ermold le Noir et autres. Si quelquefois la tradition parle de ces restes cachés sous les ronces ou les taillis, ou encore apparents au milieu d'une culture récemment conquise sur des marais, interrogez ; partout, presque partout, on vous répondra : c'était un couvent de moines rouges ; or, par moines rouges on entend les Templiers : Mais que l'on consulte l'histoire, on ne verra nulle part que cette riche milice religieuse ait possédé aucun des lieux où nous trouvons, où nous indiquons des vestiges de villa royale.

Quant à cet autre genre de monuments dont les Romains, peut-être après les Belges-Germains (4), se servirent pour la garde et la défense du pays (5), c'est-à-dire les tours de guet ou petits forts entourés de fossés et confiés aux milices du sol *Læti casati*, *stationarii*, *limitanei*, *castriciani*, *castellani*, *burgarii*, *exploratorii*, *custodiarii*, *præpositi*, c'est la motte proprement dite. Elle se nomme aussi *castre*, châtelet, burg ou bourg. Elle ne se composait, selon Batissier, que d'une seule tour, *Monopurgos*. Parfois c'était une petite enceinte carrée, flanquée de tours aux angles; mais cette enceinte étant toujours fort petite, cela revenait au même; c'est-à-dire que ce n'était jamais qu'une motte. Bulliot ne lui trouve que 100 mètres de tour dans le pays Eduen (6). Virgile, en trois mots, a donné de ce petit châtelet une description, qui, pour nous, ne laisse rien à désirer :

(4) Témoin le vieux non de Durocortorum. — Les Gaulois, comme les Belges ou Bataves-germains, connaissaient les tours, châtelets ou burgs, ainsi qu'on le voit dans le passage suivant : *Adiutuci..... cunctis oppidis castellisque desertis.....* Il est même question du chevalier qui devait habiter le *castellum : Alterum genus est equitum... De bell. Gall.* L. II, c. 1, 9. et l. VI, c. 15.

(5) Eumènes, dans son panégyrique de Constantin, loue cet empereur d'avoir assuré la défense des frontières de l'empire par des tours fortes. V. aussi Amm. Marcel. L. XVIII, c. 5; XX, 7; XXVIII, 2, 3; XXX, 5 et al.

Tous ces fortins étaient construits à l'instar de ceux qui se voient sur la colonne trajane, aux nos 16, 17, 20. 34-39 de l'ouvr. de P. S. Bartoli. — V. aussi Pancirole, Notice des Dig. de l'Emp., ch. des Insig. des ducs Belges et autres.

(6) C'est bien là le *castellum parvum quem burgum vocant* — de Végèce, *De re milit.* IV — Adr. de Val. *Not. Gal.*, p. 263-7.

Tunc sciat..... si quis
CASTELLA IN TUMULIS.....
.....*videat*..... (Georg. L. III. V. 475).

La motte, Burg ou châtelet, a vu tour à tour les Germains Belges, les Lètes Gentils, les Francs et les *Milites* ou écuyers du moyen-âge. Il est facile de ne pas la confondre avec les emplacements dont nous nous occupons, lesquels prirent parfois ce même nom de motte, lorsqu'un seigneur, *miles* féodal, continuant les traditions impériales romaines dans ce qu'elles pouvaient avoir pour lui d'avantageux, trouva moyen de s'y établir à titre gratuit ou onéreux, de gré ou de force, pour y jouer au souverain (7). Habituellement carrée, parfois ronde, la première n'a jamais plus de 30 à 45 mètres de côté ou une quarantaine de diamètre, fossés compris ; les secondes n'ont pas moins de 80 mètres, c'est-à-dire de quatre à dix fois autant de superficie que la motte seule.

Avant les Normands, selon l'édit de Pistes, les seigneurs francs n'avaient pas même d'habitations fortifiées d'une manière proprement dite, témoin la demeure d'Ursus et autres dont nous avons parlé plus haut; s'ils en eurent, ce fut la motte. Quant à la cour ou ferme royale, ils n'y restaient qu'à titre précaire de fidèles,

(7) M. de Caumont, ouvrage cité, dit : Au XIII[e] siècle on reconstruisit sans doute bon nombre de châteaux détériorés par le temps, mais il fallut presque toujours suivre le plan et la disposition de la forteresse précédente, se conformer aux dimensions de l'enceinte préexistante, bornée par des fossés profonds et des mouvements de terrain considérables..... C'est ce que nous avons souvent remarqué.

ainsi qu'il ressort du capitulaire *de Villis*. Et nous ne pensons pas que la cour ou la motte de 80 mètres au moins de côté, construite dans des marais, soit l'œuvre de la féodalité, encore moins l'œuvre des Romains; son nom le plus souvent est le premier, il indique alors une dépendance du domaine principal du fisc, du *fundi magni*.

Les rois francs ne faisaient point ou guère attention aux mottes des *milites* romains, lorsqu'en leur nom se rendait la justice dans leurs cours, *cortes* (8). Mais dans le droit de rendre la justice, que l'hérédité des offices lui octroya, la féodalité se crut plus imposante sur une motte ou près d'elle; aussi en éleva-t-elle bientôt une dans la cour du fisc, qui lui avait été inféodée, s'il n'y en avait pas une auprès, ou seulement se contenta-t-elle de donner le nom lui-même de motte à ce domaine; tel à Montmaques, à l'Aigle, à Versigny.

Nos vestiges n'ont donc rien de commun avec la motte = le burg ou le châtelet, pas plus qu'avec la villa romaine, ni avec la cour ou le Breuil etc., à moins que ces derniers n'aient été — chose rare et momentanée — des villas royales; à moins, disons-nous, qu'ils n'aient momentanément et rarement tenu lieu des villas royales du voisinage, alors détruites ou en mauvais état.

(8) *Ut in domibus ecclesiarum, neque Missus, neque Comes, vel Judices publici, quasi pro consuetudine, placitum teneant, sed in publicis locis domos constituant, quibus placitum teneant.* Pasq. p. 73. Consulter Germain Brice, T. 3, p. 395; Du Cange, *Voce motagium.*

XI

Pourquoi après avoir eu l'intention de ne parler que des emplacements à double enceinte, nous nous sommes décidé à joindre à nos plans des enceintes uniques. — On a vu plus haut qu'un grand domaine devait comporter deux cours; dans les petits il n'y en avait donc qu'une. Or, qui nous dit que Montmaques, l'Aigle, Chailvet, Royaucourt et autres, où nous ne trouvons qu'une enceinte, fussent de grands fonds pour les Carolingiens? Pourquoi préférèrent-ils Quierzy, Bretigny, Servais, Samoussy, du vivant même des Mérovingiens? C'est que sans doute ces domaines étaient plus grands, plus riches, plus beaux.

Nous lisons dans la vie de Charlemagne par Eginhart (traduct. Guizot, p. 124) : « A l'exception du vain titre de roi et d'une pension alimentaire mal assurée et que lui réglait le maire du palais, selon son bon plaisir, il (le roi) ne possédait rien en propre qu'une seule maison de campagne d'un modique revenu, et c'est là qu'il tenait sa cour, composée d'un très-petit nombre de domestiques.... » Quelle est cette villa de médiocre revenu, sinon Montmaques, *Mammaca*. Ce sera donc rester dans les bornes d'une appréciation judicieuse que de donner droit de cité dans ce travail à certains emplacements qu'on se serait plu à trouver plus considérables.

D'ailleurs on verra bientôt que le grand domaine d'Attigny ne se composait que de plusieurs habitations

non contiguës (1). L'emplacement du palais d'Attigny et celui de la villa de Montmaques sont exactement semblables. Il y avait aussi des enceintes isolées autour de Montmaques, au château du Plessis-Brion et à Tourotte (2). Nous verrons plus loin que les enceintes isolées ne manquent pas non plus à Quierzy dont, suivant nous, le palais, situé à deux petits kilomètres, à Manicamp, était entouré d'une seconde enceinte d'une largeur très-irrégulière.

De même qu'on trouve à Attigny plusieurs habitations royales autour du palais (v. plus bas § XIII), de même à Quierzy se trouvaient aussi plusieurs habitations royales : 1° le palais royal ou public, *aula,* où se faisaient les grandes réceptions; il était comme nous venons de le dire à Manicamp; 2° Quierzy-Saint-Sauveur où Charles-le-Chauve (14 8bre 843) date une charte en faveur de *Curbonionis*. Or il y a tout lieu de croire que ce Quierzy-Saint-Sauveur, *Carisiaco-Sancti-Salvatoris*, n'est pas le palais lui-même, ni le lieu dont nous allons parler; 3° Quierzy, *Garisiaco Sti. Ill.* pour

(1) La relation de ce qui s'est passé au concile d'Attigny en 870 confirme pleinement notre appréciation. V. Labbe, *Conc.* T. VIII, p. 1606, 1608 et 1609,

(2) A la motte ou enceinte que le canal a détruite, ou bien une autre au pied du village. — Nous savons que des savants préfèrent peut-être avec raison, voir le radical *Thor*, dieu scandinave, dans le mot Thourotte ; mais, comme le mot gaëlique et kimrique Tor ou Thor signifie montagne, pour nous le mot *Thorot* est plutôt le diminutif de tor ou de tur, motte ou tour que du mot thor signifiant un dieu, qui ne serait alors qu'un petit dieu dont on ne parle pas, *Thorote*; une petite déesse, *Thorota*.

nous, *Carisiaco-Sancti-Illustrissimi-Martini*, tel Trosly-Saint-Martin, jusque de nos jours, tel aussi Béthisy-Saint-Martin, à côté d'un autre Béthisy, d'un autre Trosly. A *Carisiaco-Sancti Illustrissimi-Martini* fut examiné Willebert, évêque de Châlons (X^bre 868). Aussi bien l'église du grand Saint-Martin a toujours été l'église du monastère de Quierzy. Quant à la paroisse, elle est sous le vocable de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Ce que nous faisons observer pour Attigny-Dionne (3) et Quierzy-Saint-Martin; pour Trosly-Loire ou Saint-Pierre et Trosly-Saint-Martin; pour Béthisy-St-Pierre Béthisy-Saint-Martin, se retrouve à Chezy-Breuil ou l'Abbaye, à Crouy-Saint-Médard, à Versigny-Rogécourt et ailleurs.

XII

Sur le rapport des villas d'un même domaine royal entre elles. — Mabillon dit qu'un domaine royal ne se composait pas toujours d'une seule habitation; mais qu'il comportait souvent plusieurs villulas peu éloignées les unes des autres, comme Clichy et Saint-Ouen, Attigny et Dionne, Quierzy et Brétigny : *Nimium moris erat, ut villæ regiæ non uno singulari loco vicove definirentur, sed pluribus constarent villulis, haud longè ab invicem semotis. Sic Clipiacus... complectebatur vicum.. Sancti Audoeni.... Sic Liptinæ vicos duos,.. continebant,*

(1) Bien que Dionne semble avoir eu primitivement S. Martin pour patron, aujourd'hui et depuis longtemps il est, comme Attigny, sous le vocable de l'Assomption (V. Hulot, p. 188, 221).

totidemque ecclesias, quarum una Sto-Martino, altera S. Remigio nuncupata est,.. Sic denique ecclesia Stæ Valburgis, quæ in villa Diona..... in Attiniaco palatio constructa dicitur.... Istius palatii pars, aut certe appendix, ipsi proximè conjuncta fuit Diona villa..... ad eum ergo modum Carisiaco attributi erant quidam vici circumpositi, in his Britennacum.... Regiis palatiis ferè contingebat, ut non unam dumtaxat, sed plures sæpe villas includerent septis suis. (De re dipl., p. 262, *E*, 263, *B*, 248 *F*, 274 *D*, 280 *B)*..... Si Brétigny et Dionne n'étaient pas des palais pour Mabillon, ils étaient donc pour lui des *villula* tout au moins. Mais le grand bénédictin n'avait pas fait d'étude spéciale sur un palais du fisc en lui-même, puisqu'il confond volontiers le le bourg ou village royal avec le palais (1).

En 861, Charles-le-Chauve, après s'être arrêté à Soissons, passe à Carbin, le 1er septembre, et, le 25, il se trouve à Bretigny qu'il qualifie de *villa* dans une charte : *Actum Bertiniaca villa.* De là il se rendit à Saint-Denis par Reims (Am. BB. t. II, p. 625). Nous croyons pouvoir démontrer tantôt que Dionne est le nom même du palais royal d'Attigny. Quoiqu'il en soit, que Bretigny et Dionne aient été des *villa* ou des *villula* (puisqu'il y avait l'une et l'autre) ils ne sont pas à négliger dans ce travail. Pour nous toutefois, leurs

(1) Sans doute le castel gaulois et la villa romaine du fisc se trouvaient, ainsi que nous l'avons dit, l'un au milieu, l'autre près de la bourgade; mais les Francs ne se logèrent là que quand ils y trouvèrent leurs commodités; c'est-à-dire rarement.

vestiges sont ceux de villas importantes, considérables (2).

XIII

Sur une habitation royale et une habitation seigneuriale qui se trouvaient sur le même domaine royal ; la villa royale. — Nous avons, dans les paragraphes 2, 3, 4 et 5, donné quelques descriptions de demeures franco-germaines, avec lesquelles il faut bien, bon gré malgré, arriver à confronter les lieux qui, par leur position et leur configuration ont tout l'air de se rapporter trait pour trait à ces descriptions. Nous allons maintenant à l'aide de documents authentiques et des lieux irrécusables qui y sont mentionnés — les uns et les autres à notre portée — essayer de donner une preuve matérielle de la justesse de l'opinion que nous nous sommes formée, relativement aux villas royales.

Une Charte de l'an 664, que produit M. Pardessus, (V. *Diplomata Chartæ ;* Act. SS. BB., t. II, p. 115 et 1044 ; *Ann. Bened.,* t. Ier, p. 460), parle d'un lieu situé au terroir d'une commune appelée Sinceny-Autréville jusque de nos jours (1). Placé dans un bois dit des Logettes, ce lieu s'est toujours aussi nommé la Logette ; la Logette comme au temps de Saint-Amand : *Locella nuncupata in Sinciniaco.* Il s'agit d'une dona-

(2) Baluze — 341; Chron. normm., anno 881.

(1) On sait que, dépendance de Sinceny, Autréville n'en fut détaché que dans le cours du premier quart de ce siècle ; l'église est restée annexe de celle de Sinceny.

tion, faite par un chef franc. Chacun peut voir cette *Logette* qui ne permet aucun doute sur ce qu'était l'emplacement d'une demeure seigneuriale, d'un *Castellum* romano-franc de peu d'étendue. Elle se compose d'une motte d'un are ou deux, entourée de fossés d'une dizaine de mètres de largeur. Tenant ce domaine de Fulcoald, duc du Laonnois, Saint-Amand le cédait, suivant l'acte précité, à l'abbé André, supérieur du monastère de Barisis. Cela est très-authentique.

Or tel étant l'emplacement de la demeure, ou *Locella*, ou *Castellum* d'un seigneur mérovingien sur un terroir, — que nous procédions du petit au grand — s'il y a sur le même terroir une habitation royale, nous ne trouverons rien de surprenant à l'entendre nommer la *Loge*, les *Loges* ou le palais. Eh bien ! sur le même terroir de Sinceny-Autréville se trouve précisément un endroit appelé les *Loges* (2). C'est une habitation franco-germaine importante, car elle est composée d'une double enceinte avec de larges canaux et un *tunimus*. Le hasard nous a conservé un acte de Charles-le-Chauve écrit dans les loges d'Autréville, le 18 octobre 867 (3). *Data* XV *calendas novembris*, *indictione prima*, *anno* XXVIII, *regnante Karolo gloriosissimo rege*.

(2) On désigne encore, dans plusieurs villes d'Italie et de France, certaines places entourées de portiques, sous le nom de *loges* : Il y a les lôges du Vatican, la loge de Florence, *Loggia Dei Lanzi*, les loges à Reims, etc. Et l'on a assez vu précédemment que les palais des rois francs comportaient presque toujours des galeries ou des portiques.

(3) Le 30 octobre, le même roi fit encore une Charte dans le même lieu. V. Etude sur les chasses de Charles-le-Chauve en 867. Bulletin de la Soc. Acad. de Laon, t. XV.

Actum Autreivilla, palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen (4).

Cette Charte de Charles-le-Chauve faite au palais royal d'Autréville et l'acte de Saint Amand disposant des Logettes peuvent être parfaitement comparés et confrontés. Et nous sommes porté à croire que qui le fera considérera aussi les Loges d'Autréville comme les vestiges du palais royal franc de ce nom (5). Ces vestiges seront notre type par excellence, puis viendront ceux de Camelin-le-Fresne, ceux de Deuillet-Servais, de Corbeny, de Crouy, de Coucy.

Toutefois une critique outrée tend à mettre en doute l'identité d'Autréville avec *Autreivilla*. Orville, dit-on, était *autrefois* environné de forêts indispensables aux chasses royales; comme si près d'Autréville ne se voyaient pas encore le bois de ce nom, ceux du Tir du roi, de Laonnois et des Coulommiers qui firent l'objet

(4) On peut voir ce document intéressant, aussi rare que précieux aux Archives de Laon. M. Matton, archiviste, en a publié le *Fac-simile*. V. aussi D. Bouq. Hist. de Fr., t. VIII.

(5) Nous pourrions mentionner en outre une autre petite villa royale à 4 kilomètres de là. Il en est fait mention dans la vie de S. Amand. Nous voulons parler du clos Faveroles ou loge en Coulommiers, aujourd'hui l'hermitage ou clos Frégérôme par corruption. En 661, le domaine de Barisis, sur le sol duquel il se trouve, fut cédé à S. Amand par Childéric II. Peu après le saint fonda un petit monastère sur l'emplacement de la villa royale, à la loge Faveroles, dont le quadrilatère, quoique plus petit, ressemble à ceux de Montmaque et d'Attigny. V. Lemire, *Diplom. Belg.*, t. II, p. 125; D. Bouq., Hist. des Gaul., t. III, p. 535; t. IV, p. 645; Act. sanct. Boll., t. V. de fév. Ann. BB., t. Ier, p. 460; Act SS. BB., t. II, p. 689; Gall. Chr., III, 255; M. Matt., hist. de Bar. et ci-dess., pl. 18 bis.

d'anticipation, de restitution, de réserve de la part des Carolingiens (V. Bull. Arch. de Noyon, t. II et III, v. Cap. de Ch.-le-Ch. du 14 juin 877, c. 32; Act SS. BB. sæc. IV, p. 67). Souvent on donne comme preuve des choses hypothétiques ; celles que nous indiquons existent toujours dans l'état où elles ont toujours été.

Ensuite vient encore à notre appui, 1° un diplôme de Charles-le-Chauve fait à Compiègne le 3 mai 877, en faveur de saint Corneille. Cet acte mentionne Autréville, Rouy-Amigny, Sinceny comme devant tout ou partie de leur dîme à saint Corneille. Saint Corneille a-t-il jamais touché une part quelconque des dîmes d'Orville? Nous croyons pouvoir dire non ; tandis qu'il paraît certain que la dîme d'Autréville était en 1789 perçue par l'abbaye du Mont-Renaud qui passait pour la tenir de saint Corneille ; 2° le terrier de Philippe-Auguste qui porte la terre de Sinceny-Autréville comme étant un fief du domaine royal : ***Renaldus de Cicingni, homo ligius (regis) tenet id quod habet apud... Cicinni et apud Alteram villam... et debet exercitum, equitatum et stagium per annum*** (6).

Qu'Autréville se soit appelé tour à tour, sous la plume des chroniqueurs *Audrevilla* ou *Andrevilla*, *Audreivilla* ou *Odreivilla*, *Autreivilla* ou *Otrevilla*, ceci pourrait bien venir de ce que, en l'année 664, ce lieu fut donné en partie à l'abbé de Barisis, André, par le duc du Laonnois Fulcoald, et ne détruit pas notre

(6) Titres aux mains des Tondu et des Brochard d'Autréville. —Cartul. de Ph. Auguste publié par M. Tailliar.

opinion, à savoir qu'Autréville a pu flatter Charles-le-Chauve qui ne se gênait guère quant aux biens des monastères. D'ailleurs Fulcoald n'avait donné que les Logettes, *Locella* (7) et non pas les *Loges* et celles-ci tenaient aux petits et grands Coulommiers pris, rendus, repris (?) par Charles-le-Chauve et ses aïeux.

Que d'un autre côté Autréville ait été aussi appelé *Alta*, *Altra* ou *Alteravilla* au temps féodal, cela peut bien être la suite d'une omission d'abréviation, sinon celle d'une orthographe fautive ; quant à *Alt* c'est bien l'équivalent de *Aut*.

Pour ce qui est du double nom — Sinceny-Autréville — de notre double localité dont les chefs-lieux ont été tour à tour unis et séparés, ceci se remarque à Attigny-Dionne, à Crouy-Saint-Médard, à Quierzy-Bretigny, etc.

Autréville paraît donc bien être l'*Autreivilla* ou l'*Odreivilla* du IXe siècle : c'est du reste l'opinion de MM. Hardouin, Demarsy, Peigné et même celle de l'illustre Du Cange. (V. Bull. des Antiq. de Picard. t. VI, p. 569 *et pass)*. — Nous ne quitterons pas ce paragraphe sans rappeler que c'est à M. Peigné-Delacourt que l'archéologie doit la découverte des Loges ou du palais d'Autréville.

Il est déplorable que, chez nous, toute découverte, même la plus petite; toute remarque, même la plus simple, se trouvent tout d'abord condamnées à une

(7) Avant 1789, les terres et bois des Logettes appartenaient au Chapitre de Saint-Quentin. Les Logettes se voient encore sur un point du terroir opposé aux Loges, ainsi que nous l'avons dit.

critique, à une dénigration impitoyables, dont le premier effet est de semer un doute d'autant plus regrettable que la reconnaissance de la découverte ou de la remarque en est retardée davantage. La cause principale de ce travers de notre esprit national, c'est que — après coup — chacun se croit capable (et la chose peut bien être) d'avoir fait ou la remarque ou la découverte; une autre cause, c'est que notre premier soin (et ici l'excuse est moins facile) est de rechercher dans une œuvre donnée, non pas le côté pratique, utile ou judicieux, mais la partie faible inhérente à toute production humaine.

Critiquons moins et faisons plus ou mieux.

XIV.

Sur une autre villa royale ; autre preuve. — Nous allons essayer de donner de nouveaux indices en faveur de notre opinion, puissent-ils convaincre. Mais il faut pour cela nous suivre à Attigny.

Dans un document incomplet, rapporté, on ne saurait dire pourquoi, par tronçons, pas toujours les mêmes, par Mabillon et Marlot, on voit que Charles III, dans le but de fonder, en 916, une collégiale à Dionne, établit la position et les limites du terrain qu'il donne, pour y élever les bâtiments claustraux, de telle manière que l'emplacement de son palais est parfaitement et suffisamment indiqué. Mais par là nous sommes amenés à reconnaître que le palais d'Attigny n'est pas dans l'enceinte du bourg de ce nom : en d'autres termes, il nous

est démontré que le palais d'Attigny s'élevait à Dionne, plus tard Sainte-Vaubourg : car plusieurs autres documents nous prouvent que Dionne et le village de Sainte-Vaubourg sont bien le même endroit, et que de même que Saint-Médard, Sainte-Vaubourg est qualifié du nom de *Vicus*.

Nous allons donner ce que l'on possède de la charte de Charles III et quatre autres pièces en ce qu'elles ont de relatif à notre sujet ; ensuite nous hasarderons notre interprétation, nos réflexions et nos raisons.

Eu égard à la difficulté d'un texte aussi barbare que celui du premier document où il est évident que certains mots n'ont qu'une valeur de convention, valeur qu'on se flatterait en vain de rendre parfaitement aujourd'hui, on ne sera pas surpris que nous ne nous soyons décidé d'en traduire que ce qui est relatif et indispensable au but de cette étude.

Caroli Simplicis præceptum de erectione et dotatione ecclesiæ S. Walburgis apud Attiniacum.

Ex autogr. Compend. Anno 916. Apud Mabill. de re Dipl. p. 560.

In nomine S. et individuæ Trinitatis.

1. Karolus divina propitiante clementia Rex Francorum. Noverit igitur omnium S. Dei Ecclesiæ fidelium, nostrorumque, præsentium scilicet ac futurorum, solertia, quemadmodum

Apud Marlot, Metropol. Rem. Hist. t. II, p. 228. (Edit. nov., t. III. Not. P. J. 58.)

1. Karolus divina propitiante clementia Rex Francorum. Noverit . . . omnium S. Dei Ecclesiæ fidelium. . . . . solertia, quemodo . . .

imitantes exempla priorum prædecessorum nostrorum Regum, Deum timentium atque colentium; ducti etiam nos religione, et succensi igne divini amoris, 2. Statuimus ædificare ecclesiam in Attiniaco palatio in honore S. Walburgis, Christi Virginis, quam pro tutamento totius regni ex partibus orientalium sagaci industria afferre voluimus : ubi ob prædecessorum successorumque nostrorum, nostræque regiæ majestatis, regnique stabilitatem, 3 condonamus ex nostro proprio jure in præfato fisco ad luminaria ipsius prædicti loci servos his nominibus : Adalricum et Gerlaium et illius feminam, una. . . . . et mansum unum cum omni integritate in eodem fisco, cum mancipiis utriusque sexus ibi residentibus, his vocatis nominibus, Fredano, et uxoris ejus Godoarâ, cum infantibus eorum Gerulfo, cum ejus feminâ Gondemâ, cum eorum infantibus; constabulo etiam et Gislulfo et Roslindâ; et quatuor bunuaria in villa Corniaco, et in ipso manso prædicto camba. . . . . et in usibus ibidem deservientium. . . . . sticos duos, unum in villa Dionna, cum mancipiis his nominibus, Martino et sorore

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
.. succensi igne divini amoris, 2. Statuimus ædificare ecclesiam in Attiniaco palatio in honore S. Walburgis . . . . . quam pro tutamento totius regni ex partibus orientalium sagaci industria afferre voluimus : Ubi ob prædecessorum successorumque nostrorum, nostræque regiæ majestatis, regnique stabilitatem, 3 condonavimus ex nostro proprio jure in præfato fisco ad luminaria. . . . . servos . . . . . .
. . . . . .
. . . . . mansum unum cum ejus integritate . . . . cum mancipiis. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . cum uxoribus et infantibus . . . . . .
. . . . . et quatuor bunuaria in villa Corniaco, et in manso prædicto cambam unam . . . et in usibus in ibi deservientium mansos quatuor, vestitos duos, unum in villâ d'Yonâ, cum mancipiis. .
. . . . . .

ejus Æva, Fulcuino et Andreiâ sorore ejus, et Adalgade uxore illius, cum infantibus eorum, et feminam quam. . . .et Hildeberto et Abraham; mansumquoque . . . . . in villa Calmunia, cum istis mancipiis Grimoldo et ejus uxore Empergiâ, cum eorum infantibus, Hilmerado, cum femina ipsius Tetsinde et eorum infantibus.....

In ipsa denique villa quartam partem mansi, Cufarus quam ipse tenet. Duos etiam mansos absos, unum in Madriaco et alterum in Marinavia et Mutuero mansum dimidium et forastica de Cambâ unâ. Gislulfum quoque cum Clodo suo ad quatuor denarios solventem, et mancipia ista, Witgerum et uxorem ejus Gerildim, cùm eorum infantibus. . . . . Delegamus etiam ibi molendinum unum supra ripam fluvioli Fevigenetium: 4 culturam quoque supra palatium nostrum positam 5 prope Broilum. . . .

. . . . . alterum . . . . .

. . . . . .in villa Columnâ, cum . . . .mancipiis

In ipsâ denique villâ quartam partem mansi, cum furno. . . . . Duos alios. . . . . unum in Attiniaco et alterum in Maritimia et in Vetnero mansum dimidium et foraticum de Cambâ unâ. Gislulfum quoque cum alode suo, ad quatuor denarios solventem et mancipia. . . . . Et dimidio manso in villa Mandreek, ad quatuor denarios solvendum . . . . . Molendinum unum super ripam fluvioli, ... 4 Culturam quoque ante portam superiorem palatii, ad domos hortosque seu tabernas constituendas: dimidiam 5 item culturam inter Broilum et vineas 6 Cornadum (casuetum?) quoque ex d'Yonâ ac Vetus villâ. 7 Infra verò palatium a portâ meridianâ ingredientibus, ad dextram usque circa ecclesiam ad claustrum fa-

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . Nonam similiter indominicatam de super dicto fisco. 8 De prato bunuaria duo subtus palatium nostrum . . . quoque fiscalinis nostris ubique degentibus nobis a Deo concessâ, regiâ potestate damus licentiam, ut si quis . . . . . propriâ hereditate spontaneâ voluntate hu . . . . . . loco dare, aut alicui ex clericis inibi famulantibus vendere voluerit, faciat: Ita tamen ut post obitum ipsius clerici cui vendita fuerit hæreditas, hæc eadem ad prædictum locum deveniat. Unde hoc nostræ auctoritatis præceptum . . . . . præcipimus atque jubemus, ut ad hodierna die ac deinceps memoratus locus, et ibi servientes suprascriptas res, cum mancipiis utriusque sexûs, terris cultis et incultis, molendinis et cambis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, exitibus et reditibus universis legitimis terminationibus justè et legaliter ad se pertinentibus, habeant ac

ciendum. Omne quoque foraticum, seu omne telonei debitum a successoribus absolutum volumus (1). Nonam similiter indominicatam de supradicto fisco. 8 De prato bunuaria duo supra palatium nostrum. . . . (La pièce justif. de l'Hist. Métrop. de Reims, texte franç., porte subtus au lieu de supra).

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . memoratus locus, et ibi servientes suprascriptas res, cum mancipiis utriusque sexûs terris cultis et incultis, molendino et campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, exitibus et reditibus cum universis legitimis terminationibus justè et legaliter ad se pertinentibus, habeant. .

(1) Ailleurs on trouve ici répété: Molendinum unum super ripam flavioli.

teneant atque possideant. Atque . . . . observetur manu propriâ subtus firmari, et nostro præcipimus annulo insigniri. Signum Caroli regis Gloriosissimi. Goslinus, regiæ dignitatis notarius, ad vicem Herivei Archiepiscopi, summique Cancellarii, recognovit. Datum VII Idus Jun. Indict. IIII, anno XXIIII, regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XVIII, largiori vero hereditate indepta IV. Actum Attiniaco palatio in Dei feliciter. Amen.

teneant atque possideant . . . . . Signum Caroli gloriosissimi. . . . . .

Charte de Hugues, comte de Champagne.

..... 9. Curamus quod ego Hugo, comes Campaniæ..... venerabilis uxoris meæ Constantiæ, Philippi Francorum regis filiæ, laude et assensu, ex cujus parte villa quæ Attiniacum vocatur, in jure meo cessit, capellam S. Walburgis, S. Mariæ Melismi... et quidquid ad eamdem capellam attinet lege testamentali, concedo,..... 10. Do etiam ..... quidquid possideo in vico qui nominatur d'Iona..... Do etiam..... nemus illud quod vocatur Casuetus, juxta prædictam villam situm, decimam quoque de S. Martino (2)..... 11. Ne aliquando inde inter monachos et Attiniacenses ministros aliqua oriatur contentio, saniori usus consilio et procerum meorum admonitione, jussum esse affirmo, ut ipsius terræ talis sit divisio, quatenus

(2) Vocable de l'église de Dionne ou de la villa royale ?

scilicet (sicut) S. Mariæ parochia terminatur, sic S. Walburgis terra metiatur (3)..... Actum Remis anno 1102 (4).

Charte du roi Louis VI.

Ego Ludovicus..... volo..... 12. Quòd concedo illud donum quod soror mea Constantia dedit ecclesiæ de Molismo, scilicet ecclesiam S. Walburgis, juxta Attiniacum sitam, et omnia conventa quæ postea dedit..... (Martot, t. II, p. 230).

Autre Charte du comte Hugues de Champagne.

..... Ego Hugo, comes Campaniæ,..... trado igitur..... 13, in territorio vero Remensi villam S. Walburgis quæ alio nomine Diona vocatur..... Acta sunt hæc apud Trecas, V. Non. April. anno ab Incarn. D. 1104, Ind XII, Epacta 22..... (Marl., t. II, p. 230).

Charte de Raoul, évêque de Reims.

Ego Rodulphus..... 14, palam facere curavimus quod cum divinæ bonitatis inspiratio animum venerabilis Campaniæ comitis, videlicet Hugonis, ut ecclesiæ Remensi et nobis Attiniacum villam largiretur.... (5) Monasterio S. Mariæ Molismensis.... 15, concessisse, vicum videlicet nomine Diona qui vulgo S. Valbulgis appellatur 16, et ejusdem villæ mansum indominicatum..... Actum Rems. anno Inc. V. 1114. Ind. VI.

(3) On voit ici que la division territoriale entre Attigny et Dionne n'est que paroissiale, c'est-à-dire qu'elle est surtout relative aux dîmes afférentes à chacune des deux localités.

(4) L'abbé Hulot, hist. d'Attigny, p. 186 et Marl. t. II, p. 229.

(5) On voit dans ces pièces le mot villa employé indifféremment pour Attigny et Dione : pourtant c'est au dernier qu'est attribué la qualification de *vicus*.

Notre interprétation, nos réflexions, nos raisons : d'abord nous tenons à constater qu'il est bien établi que le vicus de Dionne et le village de Sainte-Vaubourg sont incontestablement le même endroit ; et cela par les chartes de 1102, 1104, 1114 aux chiffres 9, 10, 12, 13, 15 des textes que nous avons rapportés (6). Nous ajoutons que *vicus* et *villa regia* sont synonymes ; nous en répétons la preuve : *In fisco Croviaco, in vico qui postea S. Medardi nomine dictus atque insignitus habetur*. Or Sainte-Vaubourg étant comme Saint-Médard qualifié de *vicus*, il en résulte, selon nous, qu'il y a entre eux parfaite identité ; qu'il y a identité complète entre Crouy-Saint-Médard et Attigny-Sainte-Vaubourg ou Dionne, et que ni dans Crouy, ni dans Attigny, ni dans tout autre village royal ne se trouve la résidence royale ; mais sur le territoire, à quelque distance (7). Ajoutons que le domaine d'Attigny est resté dans le domaine royal jusque vers le XII^e^ siècle, que le *mansum indominicatum* des propres de Constance se trouve à Dionne, 10-16. — Il n'est pas question d'Attigny, et que la *villa* elle-même d'Attigny (ce qui ne s'entend plus alors que du village et de son territoire) est donnée à l'église de Reims, en 1114, par le comte de Champagne qui la tenait de sa femme Constance, fille du roi Philippe I^er^, sœur de Louis VI (9,

(6) Pour faciliter l'étude de ce §, nous avons numérotés en tête les parties dont nous avons à parler.

(7) Villa pour domaine. V. Dans D. Bouquet, T. IX, charte donnée à Laon VIII Id. Jan. An. Incern. D. Nongentesimo vicesimo primo; Mabill. Dipl. p. 489, E.

12, 14), au même titre qu'il avait possédé la *villa* ou le *vitus*, le *mansum indominicatum* de Dionne. (V. Ch. VI, 2e bis 4, *ad fin.*) Cela dit passons à la charte de Charles III.

« 1. Charles par la divine bonté du Tout-Puissant... 2. Nous avons résolu d'élever en l'honneur de Ste-Vaubourg une église dans notre domaine d'Attigny... » — Il semble bien que *in palatio* ne veut pas dire ici dans le palais, pas plus que *in villa* ne veut dire dans la villa fiscale ou royale. Nous verrons plus loin que ce n'était pas dans le palais, ni même parmi les bâtiments du palais que Charles entendait bâtir cette église. Nous aurons alors le mot *palatium* dans son acception propre. Peut-être nous sera-t-il alors démontré que le palais du roi, *aula*, est situé à Dione même, ainsi que les chartes du XIIe siècle, dont nous nous sommes entretenu, l'ont déjà assez fait pressentir. — « 3 Nous donnons dans notre dit domaine du fisc... 4 la demie culture sise devant la porte principale de notre *palais* pour y établir des jardins, des maisons, des hôtelleries ? item 5, la culture sise entre le Breuil et les vignes ; item 6, le *cornadum* de (entre) Dionne et Vi-Ville ; item 7, au-dessus du palais (le terrain qui s'étend) depuis la porte du midi, à droite pour ceux qui entrent, jusque vers l'église pour y bâtir un cloître... » — Or la chapelle de Sainte-Vaubourg et son cloître, dont on peut voir encore les substructions, se trouvaient précisément à droite en venant de l'église — non bien entendu celle à bâtir, mais celle paroissiale de Dionne — pour se rendre au palais

dont les vestiges se voient toujours. La collégiale, plus tard le prieuré de Sainte-Vaubourg (8), voilà bien un point de repère incontestable. Et le palais semble bien voisin du village même de Dionne. Que dans leur amour propre de clocher les habitants d'Attigny soutiennent que leur terroir allait jusques entre le palais et le cloître, nous ne nous y opposons pas : Toutefois, dans notre humble appréciation, nous croyons plutôt que de même que Paris avait ses villas de Clichy et Catully à quelques kilomètres, de même aussi le domaine du fisc d'Attigny pouvait bien comprendre Dionne où s'élevait son palais, *aula ;* en d'autres termes, nous pensons que le Louvre d'Attigny était le palais Dionne (9). Charbogne, le Breuil, Forest, Roches, le Casuet, Charleville, près d'Attigny, de l'autre côté de la rivière, à l'endroit où sur les vieux plans de ce bourg on remarque une enceinte entourée d'eau, en étaient d'autres dépendances plus ou moins fréquen-

(8) On trouve dans une vie de Ste-Vaubourg (l'Espagnol), p. 61 que la Collégiale de cette sainte n'a plus en 1294 que le titre de prieuré.— La chapelle n'a été détruite qu'en 1816 ; on en voit encore les fondements. Hulot, p. 208, 341, 187, 195 ; Marl. p. 228-229-230.

(9) Marl. et Hul. *loco cit.*

Les chartes rapportées par ces auteurs nous font voir que bien que ayant perdu son titre de Palais, le château de Dionne n'en est pas moins resté un *Mansum indominicatum*, c'est-à-dire un *Manse* dominant, non encore inféodé ; elles nous montrent aussi que le domaine d'Attigny était divisé en terroirs dès lors, pour la perception de la dîme à servir aux églises différentes ; elles nous disent de plus que le patron de Dionne semble bien avoir été dès lors Saint-Martin. — Le domaine d'Attigny avait été, paraît-il, donné à l'église de Reims, dès 1106. V. Hul. p. 196.

tées, — «... item 8, deux bouniers de pré sis sous le palais... » — On remarquera ici que Mabillon nous offre plus de garantie, comme paléographe que Marlot, bien que nous suivions celui-ci lorsque son texte est plus étendu, parce qu'il serait peu sensé de le négliger dans les endroits où le document qu'il a copié semble avoir été mieux conservé que celui qu'à suivi Mabillon. Lorsque donc, Marlot écrit *supra* pour *subtus* à propos du pré dont il vient d'être parlé 8, à bien plus forte raison a-t-il pu prendre *infra* pour *supra* dans la désignation de l'emplacement du cloître 7. La preuve qu'il s'est trompé, c'est que 1° les bâtiments claustraux étaient bien réellement au-dessus du château, à la droite des entrants, au sud, vers l'église ; 2°, c'est que le terrain situé devant le palais, *au midi*, ne saurait être à la fois *supra*, selon Mabillon ou *ante portam superiorem* (ce qui représente la même idée) selon Marlot aussi d'un côté, et d'un autre côté, *infra*, selon Marlot seul. Il semble donc évident que ce dernier auteur s'est trompé là (10). Nous ne pensons pas qu'on puisse interpréter la charte de Charles III d'une ma-

(10) Au surplus, l'édition nouvelle P. J. 58, a substitué le mot *subtus* au mot *supra* 8. Nous sommes heureux de trouver ainsi la confirmation de notre appréciation. — Quelques-uns disent que la charte de Charles III n'est qu'un logogriphe. Un logogriphe a toujours un sens caché, déformé, que chacun peut rétablir et trouver. Quand de ce sens dépend une question archéologique importante, il paraît raisonnable de le chercher. Les deux versions de ce document ne se contredisent pas dans ce qu'elles ont d'essentiel. Les deux Copistes ont passé quelque chose, mais ils se complètent l'un par l'autre ; et c'est en partie, fort de la double version, dans ce qu'elle a de plus étendu, que nous pouvons fixer la position de la villa royale d'Attigny.

nière plus raisonnable. Non seulement le prieuré et les substructions de sa chapelle sont encore là, mais encore l'église, ou bien, si l'on veut, l'endroit où les églises de Dionne-Sainte-Vaubourg se sont succédé, sans compter le palais ou son emplacement, pour en témoigner (11) (V. Pl. XXVI *bis*).

Que si l'on nous oppose encore que rien ne prouve que les villas royales aient été entourées de canaux, que ceux que nous indiquons à Dionne ont été creusés par la féodalité, la réponse est désormais simplifiée: Pour bâtir un palais dans un marais humide, comme sous la source Sainte-Reine, il fallait absolument, tout d'abord, relever l'emplacement qu'on se proposait d'occuper. Le plus simple pour cela était évidemment de prendre des terres à pied d'œuvre ; et la raison la plus barbare, la plus rudimentaire commandait alors naturellement des fossés d'enceinte. Ainsi se trouve forcément élevé ce que l'on veut bien appeler une Motte: Il est vrai qu'il y a quelque ressemblance comme entre un tableau de grandeur naturelle et une miniature. Mais château féodal, motte, tout ce que l'on voudra, c'était bien là, là près de Dionne, qu'était le chef-lieu du fisc d'Attigny, le palais des rois francs. Son enceinte, comme nous l'avons dit, a beaucoup de ressemblance avec celle de Montmaques.

(11) Hulot suit la chapelle de Ste-Vaubourg en 1609, 1700, 1816, v. p. 249,-50,-54.

XV.

Sur certains indices concernant, non pas tant les villas royales elles-mêmes, que les villages royaux sur le territoire desquels elles s'élevaient.

On lit dans le *Moine* de Saint-Gall que « la Chapelle est le nom que les rois francs donnent à leur oratoire, à cause de la chappe de Saint Martin qu'ils portent constamment au combat, tant pour leur défense que pour la défaite de l'ennemi » (1). D'après cela, lorsque près de nos vestiges se trouvera un antique lieudit du nom de *la Chapelle*, ce sera certainement un indice de plus en leur faveur ; et cet indice aura plus de valeur encore si l'endroit ou bien une de ses dépendances se trouve placé sous le patronage de Saint Martin : or à Quierzy se voient des lieux du nom de la *Capelle*, de la *Capelette* et de Saint-Martin ; entre Trosly-Loire et ses vestiges de villa royale il y a un endroit du nom de la *Chapelle*, et Saint Martin était le patron d'une église de ce village (Voyez : Etat du Diocèse) ; le nom de la *Chapelle* est le nom des vestiges de la villa royale de Corbeny, et il se retrouve dans une partie de l'enceinte du château de Rogécourt-Versigny ;

(1) *Mon. S. Gall.* C. II et suiv. — Sozomène (an 335) nous instruit que Constantin fit bâtir un oratoire dans son palais, et qu'il faisait porter en guerre une tente en forme de chapelle, où l'on pouvait louer Dieu. V. Traduc. Cousin, *Ed.* de 1674, p. 24. — Cette note de Sozomène pourrait bien porter quelque atteinte à l'appréciation philologique du moine de St.-Gall, mais ne dérange en rien ce que nous voulons en tirer à l'appui de notre thèse.

de plus Saint-Martin est ou fut le patron des églises de Chaourse, de Verbery, de Lestines, d'Attigny-Dionne etc., ou de l'une des églises de ces endroits, qui en avaient deux. Le nom du soldat gentil — *miles gentilis* (2) — Saint Martin pourra donc aussi nous être de quelque ressource dans nos recherches.

Les foires et marchés datant de l'époque franque sont aussi, nous le pensons, à considérer: car il existe un capitulaire de Charlemagne dont le sens paraît bien être implicitement, que toute villa royale avait un marché. En voici le texte :... VIII. *De mercato palatii nostri... De mercato. VIII. Ut mercatum in die dominico in nullo loco haberi, nisi ubi antiquitus fuit et legitimè esse debet* (3). En voici d'autres d'un sens plus formel :.... *Unusquisque judex provideat quatenus familia nostra ad eorum opus bene laboret, et per mercata vacando non eat... Ut unusquisque judex per singulos annos ex omni conlaboratione nostra quid de bobus, quos bubulci nostri servant, quid de mansis, qui arari debent;.... quid de mercatis... ad nativitatem Domini notum faciant...* (*Cap. de villis,* 54 *et* 62).

Or comme il y avait un *judex* dans chaque villa royale, ce qui ressort incontestablement des capitulaires cités, et comme chaque judex avait ordre de tenir

(2) Sulpice Sévère, *Vita S. Martini*, s'est servi, lui, d'une périphrase, pour éviter le solécisme *gentilis* au singulier. Mais *gentilis* s'est dit en basse-latinité.

(3) *Cap. trip. an.* 808, M. S. *Sancti Vincentii Met.* Baluze, T. 1. p. 468 et 471. — Labbe T. VIII, p. 1948, B. — M. Tailliar. Form. des vill. p. 20 — Du Cange, V. *Vicus, mercatus, nundinæ.*

la main à ce que les domestiques n'allassent point flaner au marché de la villa, il s'ensuit évidemment que chaque villa royale ou village royal avait un marché ; cela fixera donc notre opinion en faveur de ceux de ces endroits qui ont conservé ou leur marché ou simplement son souvenir ; comme Chaourse, Cutz, Trosly-Loire,

Omettrions-nous de dire, après nos illustres savants, Germain et Mabillon, que les lieux où s'élevaient des villas royales étaient souvent divisés en deux parties, haute et basse : tel le haut Chaourse et le bas Chaourse, Trosly-le-Haut et Trosly-le-Bas (S$_t$ Pierre et S. Martin), L'Estinnes-au-Mont et L'Estinnes-au-Val *(Liptinæ)*, Tracy-le-Haut et Tracy-le-Bas (4). Toutefois, Tracy, dont les deux sections sont assez éloignées l'une de l'autre, nous amène à faire la réflexion que de même que les villas se composaient d'une ou bien de deux enceintes contiguës, mais aussi parfois de plusieurs séparées et disséminées, de même les villages royaux se composaient d'une ou de deux sections contiguës et parfois de plusieurs disséminées sur un vaste terroir : tels Sinceny-Autréville, Attigny-Dionne, Servais-Deuillet ; tels aussi Verbery et Quierzy dont paraissent avoir fait partie plusieurs villages.

Parfois aussi les anciens bourgs romains ont conservé la dénomination locale de *la Cité*, tel à Trosly.

(4) *Duplex eo in loco cernitur vicus... Utrumque proxime conjunctum, quod regiis plerumque villis contigisse, jam sæpe notavimus. De re Dipl. p. 332 A.* — A moins que par *Trap-Chiacus* cité dans une charte de l'an 883, 6 mars, on ne doive entendre Travercy ?

Remarquons enfin, en terminant, que les Mérovingiens datent plutôt de la *villa* et les Carolingiens du *dalatium ;* les premiers de *notre villa* ou de *notre fisc* (et le plus souvent sans le possessif *notre)*, les seconds *de la villa royale* ou *publique*, *du palais royal* ou *public*, *du fisc royal* ou *public*. V. ci-dessus ch. XII, n. (2). —Cette remarque pourra avoir son utilité, selon que le palais cherché aura été occupé par les rois de la première race ou par ceux de la seconde.

XVI.

Résumé — De ce qui précède il résulte:

Que les Romains employaient généralement la forme quadrilatérale dans la construction de leurs villas champêtres, l'empereur comme les particuliers ; qu'ils donnaient une double enceinte aux plus importantes ; qu'ils en décoraient les cours de promenoirs ou de portiques, et qu'ils les élevaient toutes ou presque toutes sur des plis de terrain sains et agréablement situés.

Que dans leur civilisation primitive, les Germains usaient aussi de la forme quadrilatérale dans l'établissement de leur demeure, même du *burg ;* que, succédant aux empereurs, les chefs-rois germanico-francs visèrent naturellement à des établissements analogues aux villas impériales qu'ils avaient détruites, et construisirent leurs habitations en bois, selon la coutume d'Outre-Rhin, près des eaux, dans des marais boisés et à quelque distance des autres habitations ; tandis que les Gaulois n'avaient construit leurs *acs* ronds — des petits aux grands — que près ou au milieu des

devoir y joindre le plan de quelques restes de *Burg*, *cours* et *acs*. Une carte générale aidera à reconnaître l'emplacement des lieux étudiés.

Nous avons négligé d'autres lieux dont la forme quadrilatérale se retrouve ailleurs : Bellefontaine qui fut la villa de Caisne (*Casnum*, Oise) ; Mézières près Séry, Pinon, Attichy (2). Nous avons négligé aussi les *acs* de Cavecy, de Trosly-Loire, de Guny, de Quesmy, de Genlis etc., parce que, sauf quelque différence dans le diamètre, c'est toujours le même plan circulaire indiqué Pl. XXIII.

Maintenant, si l'on nous reproche d'avoir fait un large usage des citations, d'avoir trop accumulé les preuves en faveur d'un travail qui, à première vue, ne semblait point les comporter, nous répondrons avec Montaigne :

Namque unam dicere causam,
Non satis est, verum plures, unde una tamen sit.
Liv. III. Ch. VI.

comme à Montmaques, qu'une partie de l'enceinte, au nord de ce qui fut le château moderne et y touchant.

(2) *Pivonem* et *Bumeium* cités dans une charte de 893 sont pour nous Pinon et Bumé (Bumé pour les habitants du lieu, Besmé pour les géographes). V. Dipl. de Mab. p. 557. F. — Nous avons aussi résisté à la tentation de reproduire certains vestiges que nous avons retrouvés au lieu dit Haramont, près Verbery. Et pourtant nous ne sommes pas éloigné de croire que c'est là que fut le palais carolingien. — La villa mérovingienne était aux Ageux. — Ces mots, *culturam prope pontem Vermeria contra palatium situm* ou *sitam* (*De re Dipl.* p. 563 et 335), ces mots d'une charte de cession royale nous font pressentir que le palais n'était pas loin, il y a là quelque chose !

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planches.		Page
1.	Autréville	458
2.	Camelin. — *Fraxinium*	459
3.	Crouy ou Saint-Médard	460
4.	Deuillet-Servais	461
5.	Servais ou le Laonnais.	462
6.	Coucy. — *Codiciacum*	463
7.	Corbeny. — *Corbeniacum*	464
8.	Trosly. — *Carbonacum*	465
9.	Rouy. — *Rufiacum*.	466
10.	Laniscourt. — *Lanisi-curtis*	467
11.	Cuise	468
12.	Corneille	469
13.	Bretigny	470
14.	Quierzy-sur-Oise	471
15.	Les Ageux	472
15 *bis*.	Le Burguet à Clastres.	473
16.	Bailly.	474
17.	L'Aigle ou Jérusalem	475
18,	Montmaques.	476
18 *bis*.	Plan d'ensemble de Montmaques	477
18 *ter*.	Barisis ou Faveroles	478
19.	La motte de Lignières.	479
20.	Choisy.	480
21.	Chailvet	481
22.	Rogécourt	482
23.	Saint-Lambert, castel gaulois de Versigny	483
24.	Les Loges et Montjay près Quierzy	484
25.	La Cour-du-val, près Trosly	485
26.	Attigny. — Dionne.	486
27.	Mottes de Cuts et de Bourguignon	487
28.	Motte de Pierremande.	488
29.	Carte générale d'ensemble	»
30.	Profils.	»

Planche I.— Les loges d'Autréville, Autreivilla, Audreiavilla.

Plan levé le 8 avril 1863. — Un bois très-touffu et plusieurs pieds d'eau dans les fossés rendent habituellement l'opération peu praticable. Toutefois un endroit abordable ayant été trouvé en O, il a été possible d'opérer, en se risquant à quelque inexactitude probable. — Echelle 1/1000.

Nota. — Le seigneur de Sinceny-Autréville était homme lige de Philippe-Auguste pour ce qu'il tenait sur ledit terroir, sauf la vicomté : « Renaldus de Cicingny, homo ligius, tenet id quod habet .... apud Cicinni et apud alteram villam, preter vicecomitatum, et id quod habet in boscis de Cicinni et pasturagia inter calciatam de Doncourt et Bretingny et apud Viri... » (V. Mém. de la Société des Antiq. de Picardie. Tom. XXII, p. 535).

Légende : A, cour d'honneur, *casa dominicata*. Cette figure, comme celle en B, est couverte de bois et surélevée de 3 à 4 mètres au-dessus du fond des fossés : on peut leur accorder en plus 4 à 5 mètres de talus, pour arriver au niveau de l'eau. B, basse-cour ou cour inférieure. C, canaux de 15 à 22 mètres de largeur au sommet des talus ; de 10 à 12 mètres d'eau en C, de 7 à 8 en C' et seulement de 5 à 6 en C''. D, ligne suivant le sommet de la terrasse (ou *tunimus*) extérieure ; cette terrasse a disparu en D' : c'est par là que les bestiaux qui paissent dans la forêt viennent s'abreuver depuis dix siècles. E, fossé d'écoulement. F, endroits où se sont vues jusqu'alors des traces de pont. On remarquera que les points X correspondent exactement aux lignes X' X', et qu'en brisant les lignes D en Z on a obtenu avec art une plus grande largeur pour les canaux de la cour A.

Les vestiges du palais d'Autréville sont situés à l'extrémité nord d'un lieu nommé le Taillis Ham-Lète, contigu à un autre du nom de Trou-Maith-Hordoux, dénominations caractéristiques. Quant au chemin Baguette, il équivaut à Maghette = ham-lette ?

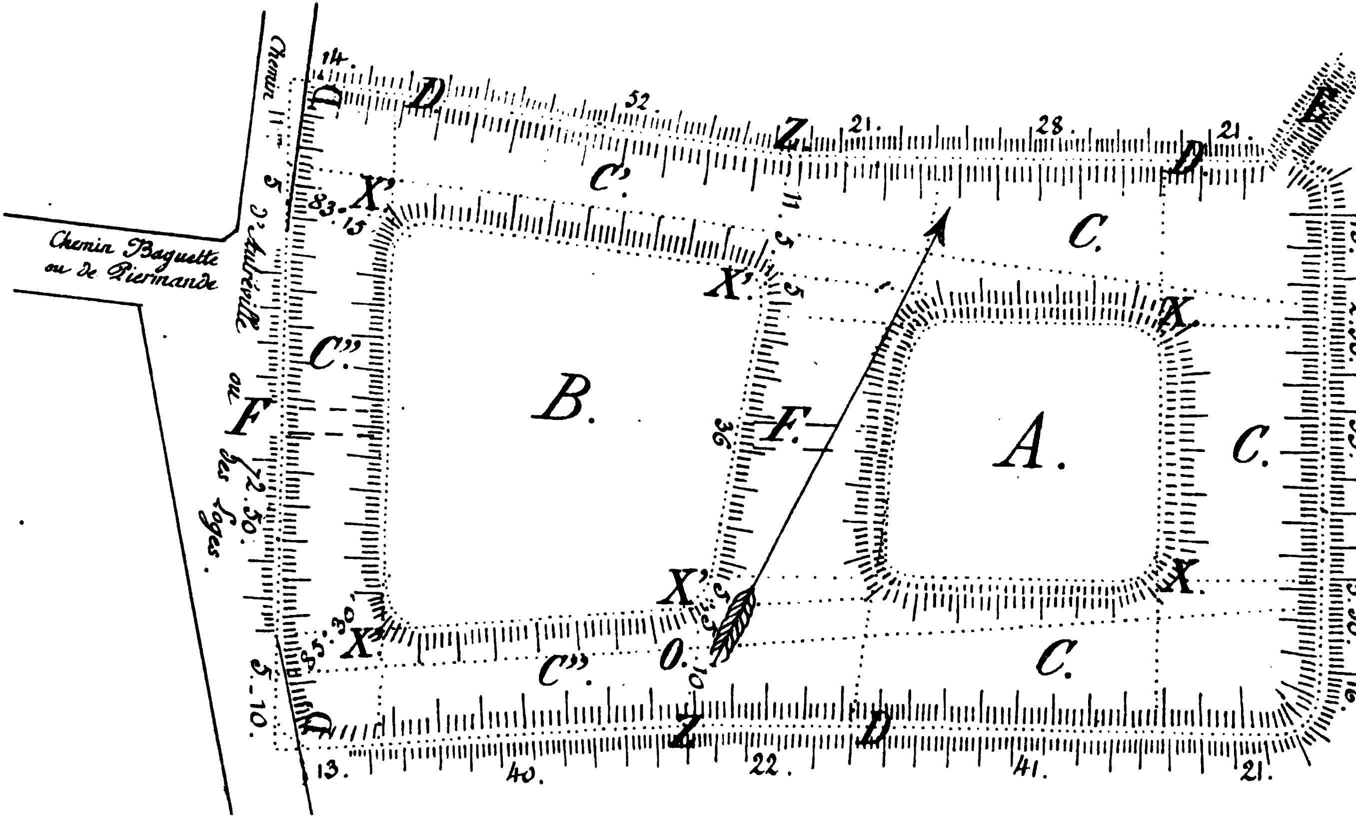
Chemin Baguette
ou de Piermande
Chemin d'Autréville
ou des Loges
B.
A.

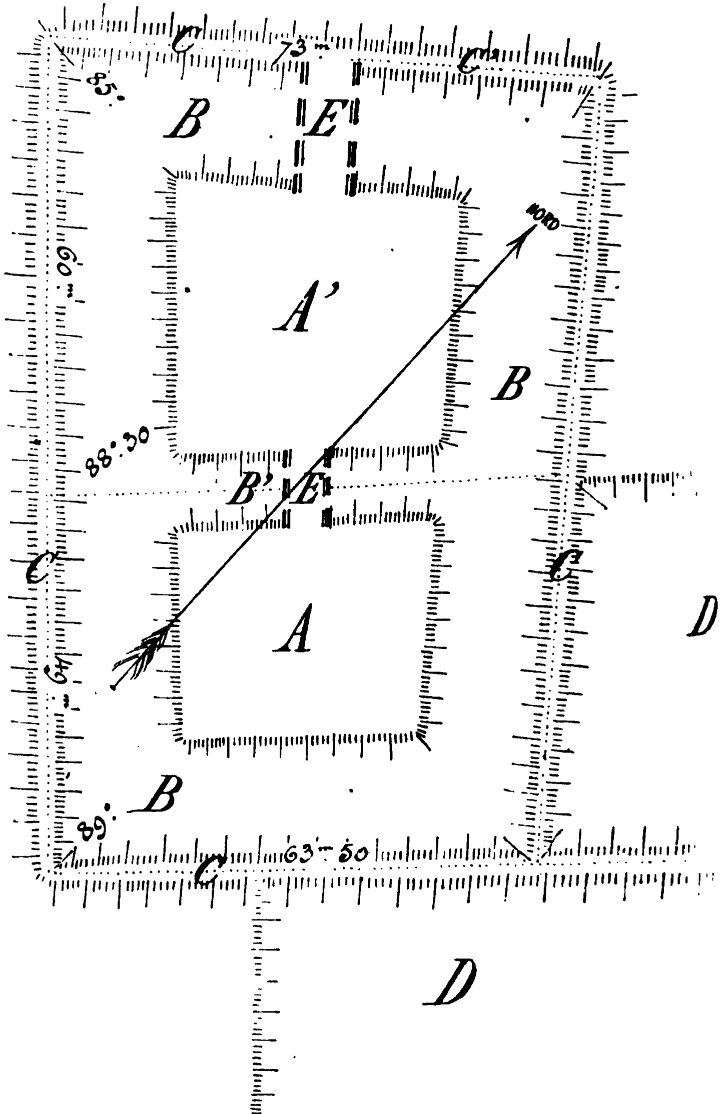
C
73'
C
85°
B
E
A'
60'
B
88°30
B'
E
C
A
C
D
64'
B
89°
C
63'-50
D

Planche II. — *Villa de Fraxinium, palais de Cameliacum. Camelin* (Aisne).

Légende : A, la villa ; A', la basse-cour sur laquelle se voient les restes d'un château féodal. B, canaux de 15 à 18 mètres de largeur ; en B' le canal a été presque rempli par M. Pollet aïeul. C, ligne suivant le sommet du *tumulus* extérieur ; il reste peu de chose en C'. D, anciens viviers. E, passages actuels.

Nota. — Tout ou partie du terroir de Camelin était tenu en arrière-fief du domaine royal au temps de Philippe-Auguste. (V. Cartulaire publié par M. Tailliar. Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie, tom. XXII).— Echelle 1/1000.

Planche III. — *Vestiges mérovingiens et carolingiens du fisc de Crouy, Croviacum, puis Saint-Médard.*

Légende : A, emplacement du palais carolingien. — B, basse-cour de ce palais. — C, canaux d'enceinte du même palais. — D, petites digues pratiquées pour la culture des carrés où s'élevèrent les bâtiments royaux. — K, emplacement de la villa mérovingienne donnée par Clotaire Ier à Saint-Médard. — En K' devait se trouver Sainte-Sophie, *qua palatio inhærebat.* — L, canaux de cette villa, ainsi que l'indique assez leur forme barbare. — M, moulin et maison de maître. — N, ancien étang appelé la Carpière. — O, digues servant de chemin d'exploitation. — P, ruisseau d'alimentation. — Q, ponts qui se voyaient encore il y a deux ou trois siècles. — Au sud-ouest de l'établissement de Saint-Médard, dans les champs en culture se voit encore très-bien, au point Z, le canal barbare des Mérovingiens. Il traverse maintenant le hameau de Saint-Médard.

Nota. — Le plan du fisc mérovingien de Crouy est exactement extrait de celui qui se trouve au Musée de Soissons, et qui date de 1600 environ. Seulement, il va sans dire que la partie carolingienne y est rajustée du mieux possible, le plan du Musée de Soissons ne donnant point d'échelle. L'emplacement du palais des rois de la seconde race est ici représenté à 1/3000.

« Sigefridus famosissimam ecclesiam S. Medardi igne cremavit et palatia regia. » De gest. Normann. — Philippe Ier en 1075, et Louis-le-Gros, en 1120, datent tous les deux de leur palais de Saint-Médard.

L.
V.
Q.
K.
C.
O.
M.

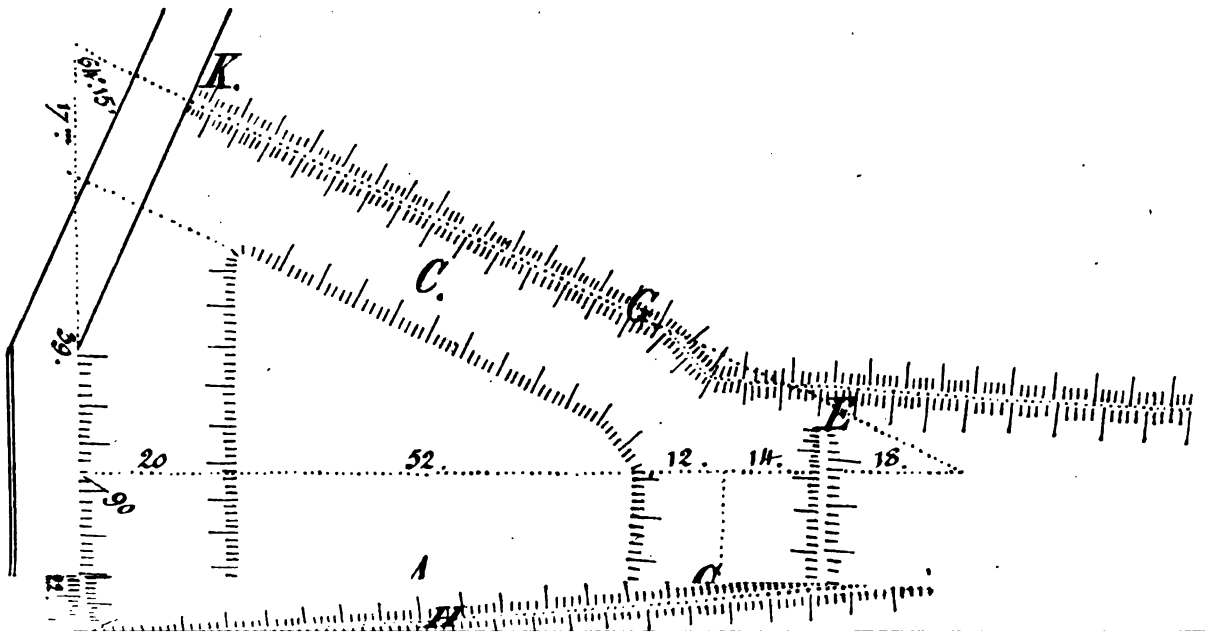
K.
C.
G.
E.
20
52
12
14
18
1
A
α

che IV. — *Vestiges carolingiens de la villa royale de Servais-Deuillet, mais situés sur Deuillet, non loin d'Andelain.*

unt quidam, veteris castelli parietinas hactenus cerni prope
Sancti Gobani, Selviaco adhærentem : quod antiqui palatii
sias esse non ausim affirmare. » Mab. De Re Dipl. p. 325.

ende : A, cour d'honneur. B, basse-cour. En B' se voit un
ice tout particulier. C, canaux de 12, 15, 18, 20 et 22 mètres
eur. D, vivier. E, entrée des eaux dans les canaux. F, ves-
l'un pont moderne. G, digue séparant et les ouvrages de
e de l'ancien séjour royal, et son vivier du moulin situé en
, autre digue dont la culture ne tardera pas à avoir entière-
raison. — Echelle 1/1000.

Cartulaire de Philippe-Auguste, publié dans les Mémoires des
uaires de Picardie, tom. XXII, semble indiquer que Deuillet
tenu en arrière-fief du domaine royal.

lon une copie du Cartulaire de Nogent, que possède M. de La
hefoucault, ce château se nommait encore la Cour du Roi
1372.

Planche V. — *Vestiges mérovingiens de la villa royale de Servais, Silvacum.*

Légende : A, double enceinte dont les carrés ne se raccordent pas. Pareille irrégularité se rencontre souvent. B, canaux encore pleins d'eau. Ils n'ont plus que 10 mètres de largeur.

En B' ils ont été supprimés depuis près d'un siècle. En B^2, ils accusent au moins 18 mètres de largeur. En B^3, ils n'ont guère que 4 mètres au sommet des talus : il y coule un gros ruisseau venant de Barisis. En B^4, le canal tend à se combler. C, troisième enceinte, On voit quelque chose d'analogue à Bretigny, à Quierzy et ailleurs. D, ru de Briquenay ou de Barisis. K, édifice du XVII^e^ siècle. Ce bâtiment flanqué de 4 tourelles laisse assez voir qu'il n'est là qu'un intrus, par la façon peu régulière avec laquelle il s'y est posé. — Echelle 1/1000.

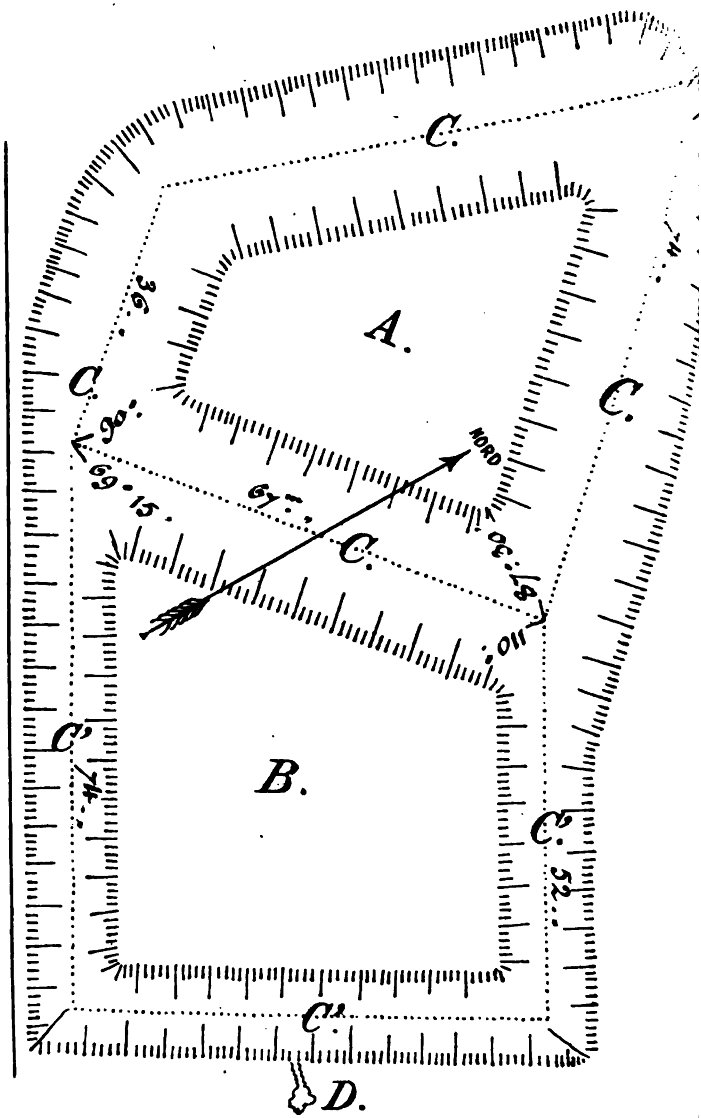
A.
B.
C.
C'.
C².
D.
NORD
36.
90.
69.15.
67.
74.
52.
110.

Planche VI. — *Villa de Coucy, Cociacum, donnée à SaintRemi par Clovis.*

Légende : A, enceinte principale. B, enceinte secondaire, basse-cour. C, canaux de 20 à 22 mètres de largeur. En C' ils n'ont guère que 10 à 12 mètres. D, source qui alimentait les canaux. On dit qu'elle alimente aussi le puits du donjon qui se fait encore admirer sur la montagne voisine. — Echelle 1/1000.

Cet endroit se nommait jadis le Louvain puis le Val-Auré. comme le Val-Louvre-ech(Vallis-Luposa) d'Abbeville. C'était, pour Clovis, le Louvre du domaine de Coucy.

Nota. — On lit dans Flodoard (L. IV, c. 13) « Munitionem quoque apud Codiciacum constituit atque firmavit (Heriveus) vers 909. Nous donnons ici le Coucy près duquel Hervé construisit le fameux château-fort.

Planche VII. — *La Chapelle, villa royale de Corbeny. — Plan visuel.*

Légende : A, emplacement de la villa, aujourd'hui traversé par une route et en partie occupé par un corps de ferme. A'. basse-cour ; aujourd'hui jardin de la ferme. B, canaux plus ou moins bien conservés. En B' ils ont été comblés en partie par M. Manceau, père du propriétaire actuel : on en voit encore la trace. En B'' sont des parties dès longtemps comblées et remplacées par un mur ; une légère dépression du sol permet seule de reconnaître le canal en B'''. V, vivier, tel est encore son nom. Il s'étend en longueur, vers le nord, l'espace de 335 mètres environ. I, îlots parallèles.

L'auteur doit ce plan à l'obligeance de M. Muzelle, instituteur à Chermisy.

L'échelle se rapporte à peu près à 1/1000.

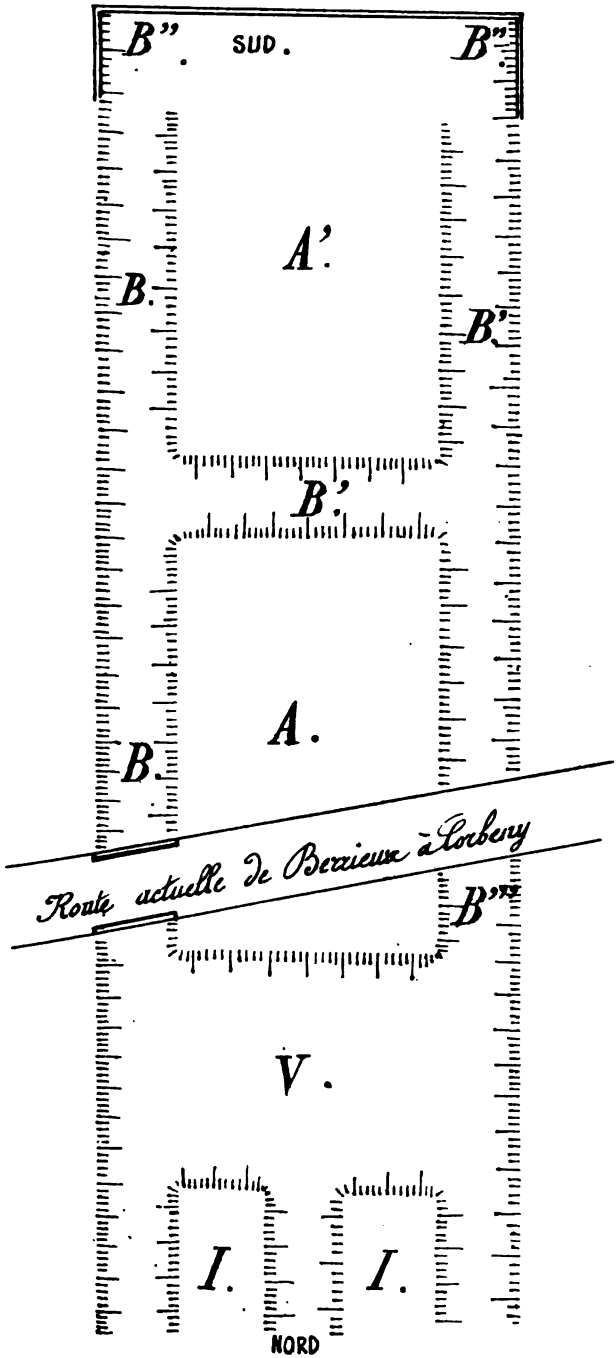
B''
SUD.
B'''
A'.
B.
B'.
B'.
A.
B.
Route actuelle de Berzieux à Corbeny
B''
V.
I.
I.
NORD

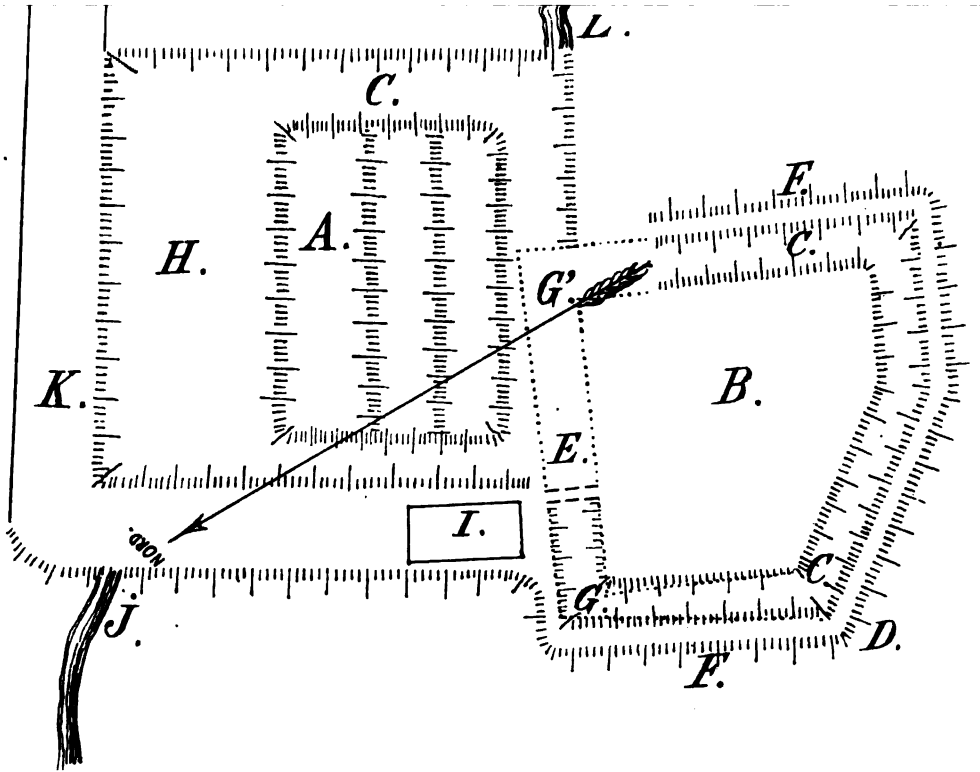
L.
C.
H.
A.
F.
C.
G'.
K.
B.
E.
I.
NORD.
C.
G.
D.
J.
F.

Planche VIII. — *Villa royale de Carbain ou de Trosliacum.*

Légende : A, enceinte principale ? selon un terrier seigneurial de 1725. B, basse-cour. C, canaux d'une largeur de 15 à 18 mètres. D, emplacement de l'ancienne vanne de décharge. E, vestiges d'un ancien pont, observés il y à soixante ans. F, talus ou glacis extérieurs. G, partie comblée par la culture ; en G' le canal est comblé par les terres provenant du curage de l'étang du moulin actuel. H, étang ou canal, vivier de la villa. I, usine tour à tour moulin, tordoir et teilleuse de chanvre. J, vanne de décharge pour le service de cette usine. K, chemin de cet établissement. L. entrée du ruisseau du Val, qui alimente l'étang que l'on a formé en enlevant les terres en A. — Echelle à 1/2000.

Planche IX. — *Plan visuel et mesuré au pas des vestiges de Rouy.* — *Rufiacum.*

Légende : A, enceinte principale. B, basse-cour. C, canaux. D, petit ruisseau du Rantonneaux. E. ruisseau de Launay ou de Launoy. F, digue qui a disparu en G. H, maisons et bâtiments à plusieurs. I, abreuvoir aujourd'hui, vivier autrefois. K, sentier du jardin Foucard. L, le jardin Foucard. — Echelle à 1/1000.

18

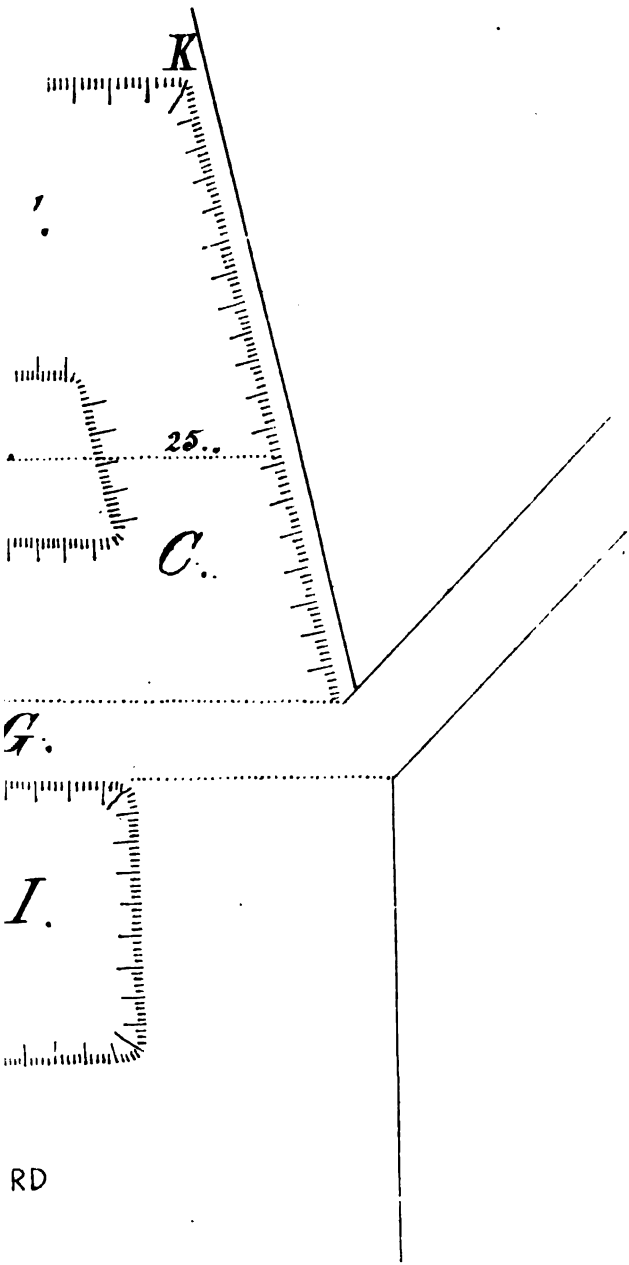
K
25.
C.
G.
I.
RD

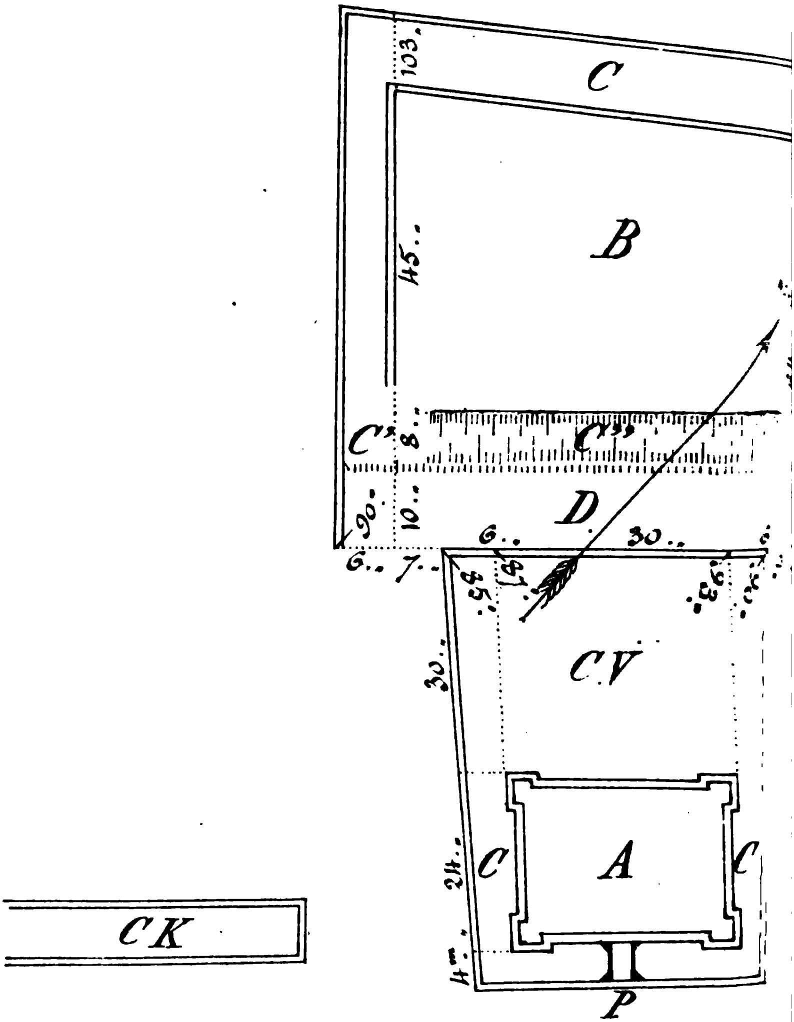

C
103.
B
45..
8..
D
10..
90.
6..
7..
30..
CV
30..
A
C
C
24..
4m
P
CK

Planche X. — *Villa de Laniscourt, Launis de Charles-le-Chauve. Aujourd'hui le Château-Rogé.*

Légende : A, cour principale, *aula*, château actuel. B, basse-cour. C, canaux, tous aujourd'hui revêtus de maçonnerie, excepté en C" ; la partie en C' a été comblée pour un but moderne ; en C V le canal est si large qu'il peut passer pour un étang ; il est en C K un autre canal qui sert de conduite entre les eaux d'un grand vivier situé à l'ouest et les canaux d'enceinte. D, digue séparant la haute cour de la basse. Cet ouvrage est indispensable dans cet emplacement déclive. Echelle 1/1000.

Planche XI. — *Plan des vestiges des canaux de l'ancien château royal de Cuise-la-Motte.*

Légende : A, cour du château. En A' se trouve le château actuel. B, basse-cour de l'ancienne villa royale. C, canaux d'enceinte de 10 à 20 mètres de largeur. En C' le canal est en partie comblé ; il n'en reste qu'une cunette onduleuse : toutefois son antique largeur est très-apparente encore. D, fossé remplaçant l'ancien canal. Il coule sous une chapelle et sous les ruines du château. En D' on ne distingue plus qu'une dépression légère du sol, pour accuser la place du canal de ce côté-là. En E se trouve le pont qui mène aujourd'hui au château. Vers F se trouve un moulin que fait tourner le Vandy. Ce gros ruisseau était autrefois très-connu pour le flottage qui s'y faisait des bois de la forêt de Villers-Cotterest ; on payait à chaque moulin de son cours trois livres par chaque jour que cette opération durait. — Ici, comme toujours, les enceintes sont parallèles au cours d'eau. — Echelle 1/1000.

N. B. — On sait que Saint-Jean-aux-Bois a été aussi maison royale du nom de *Cuise*. Mais celle-ci n'a-t-elle pas pu exister simultanément, sinon à une époque antérieure ou postérieure ?

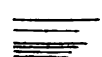

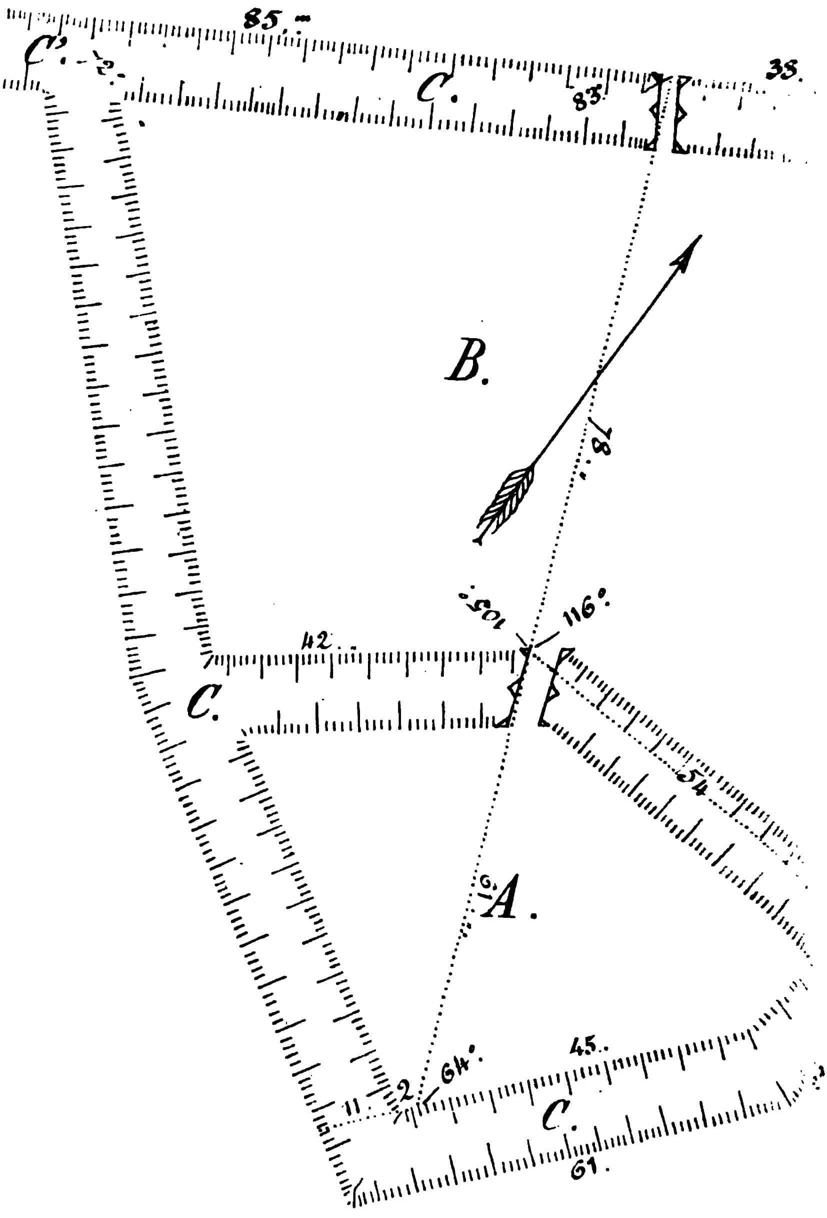
85.
C.
83.
33.
C.
B.
18.
105.
116°.
42.
C.
54
A.
45.
2
64°.
11
C.
61.

Planche XII. — *Château Corneille (Presles-Thierny), villa du fisc au temps de Charlemagne.*

Légende : A, cour. B, basse-cour. C, canaux. D, canal probable dont il ne reste que le bassin E. C' canal d'alimentation. Tous les canaux ont de 10 à 12 mètres de largeur. — Echelle 1/1000.

Planche XIII. — *Villa royale de Bretigny.* — Echelle 1/1000.

Légende : A, emplacement de la villa, sur les ruines de laquelle se sont élevées des constructions féodales. Quoique la terrasse ait disparu en A', sa continuité semble prouvée en F' F'. B, restes d'un château du XV^e^ siècle. C, tourelles plus ou moins en ruines. Sans doute il y en eut aussi une en C'. D, tourelles en encorbellement, dont il ne reste guère que la naissance. E, canaux circonscrivant l'emplacement qui vient d'être indiqué. F, terrasse parfaitement conservée, mais d'une irrégularité toute barbare. Les constructions agricoles qui s'élèvent sur ce boulevard ont sans doute succédé à de plus anciennes. G, canaux circonscrivant cet ouvrage. H, pont d'une haute antiquité ; en H' il n'y a plus qu'une digue. I, chemin de Bretigny au château. J, point à 150 mètres duquel est un champ dit de César. K, spacieuse enceinte, celle des communs ? L, canaux qui l'environnaient sur trois côtés. M, petite et dernière enceinte presque disparue. N, canaux entourant cette motte à l'orient et au nord. O, vivier du château ou de l'abbaye P, digue qui n'existe plus qu'en partie, et dont le but était de retenir dans tous les fossés les eaux entrées lors des débordements de l'Oise. Ces eaux ne pouvant toujours être renouvelées à temps se corrompaient, de là des émanations délétères qui amenèrent les rois à déserter ces lieux. R, endroit par lequel pénétraient les hautes eaux de l'Oise : Opinion traditionnelle (1). — S, fontaine de Saint-Hubert. C'est tout au plus si cette faible source à jamais pu suffire à l'évaporation des eaux de tous les canaux. T, l'église; en T', ruines de l'abbaye ; en T'', bloc granitique dit de S. Hubert. X, digue parfaitement conservée ; vers la prairie elle servit à rectifier la déclivité du sol. N L G' E', canal parallèle à l'Oise, avec lequel communiquaient tous les autres. L'Oise a nivelé et confondu une partie de ce canal, en G' E', et de la digue, en P.

Le Cartulaire de Philippe-Auguste, cité planche IV, fait connaître que le domaine de Bretigny, en tout ou en partie, était tenu en arrière-fief du domaine royal.

(1) On sait que même encore au XIV^e^ siècle les fossés de la Bastille n'étaient alimentés que par les hautes eaux de la Seine.

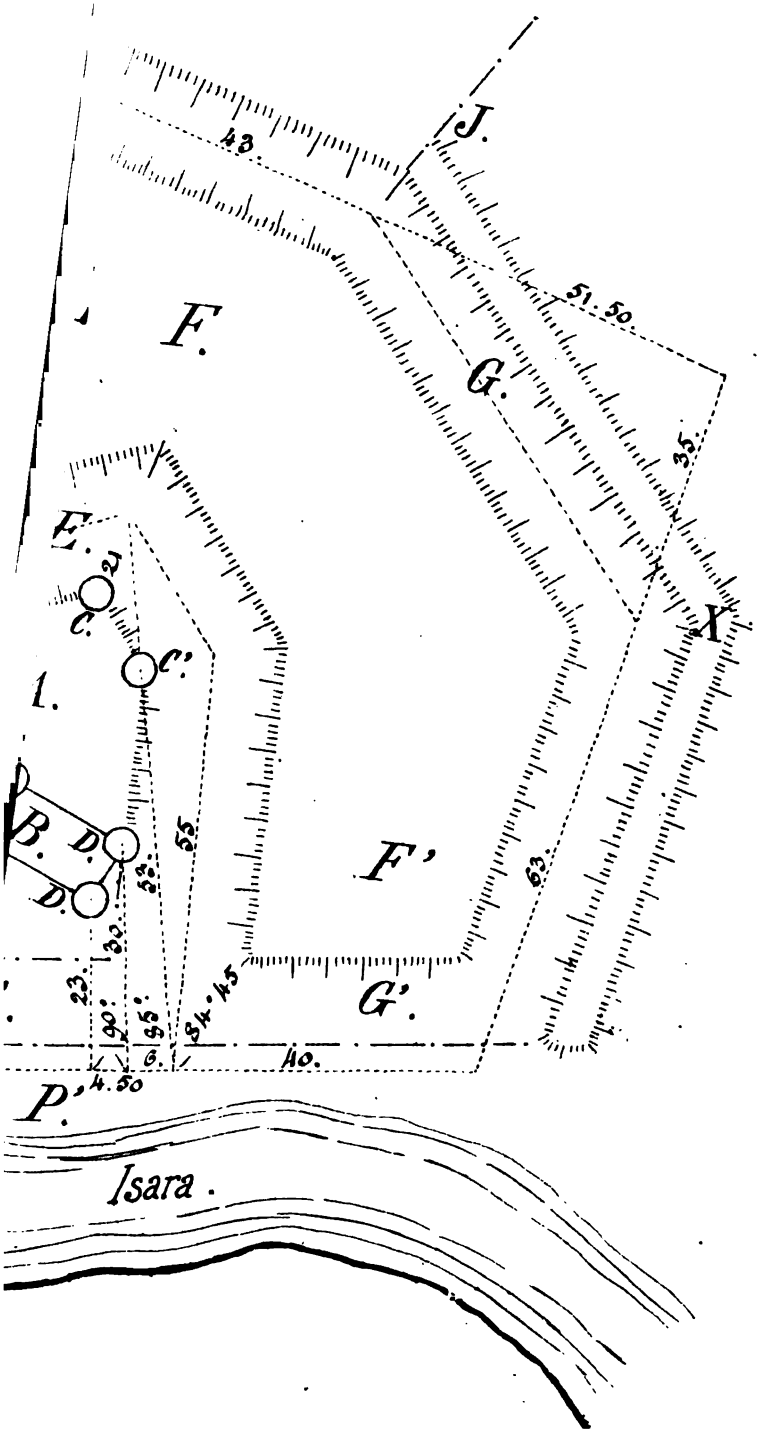
J.
43
F.
51.50
G.
35.
X
E.
21
C.
C'
1.
B.
D.
D.
55
54.
F'
63.
33
23.
90.
55.
34.45
G'.
6.
40.
4.50
P'
Isara.

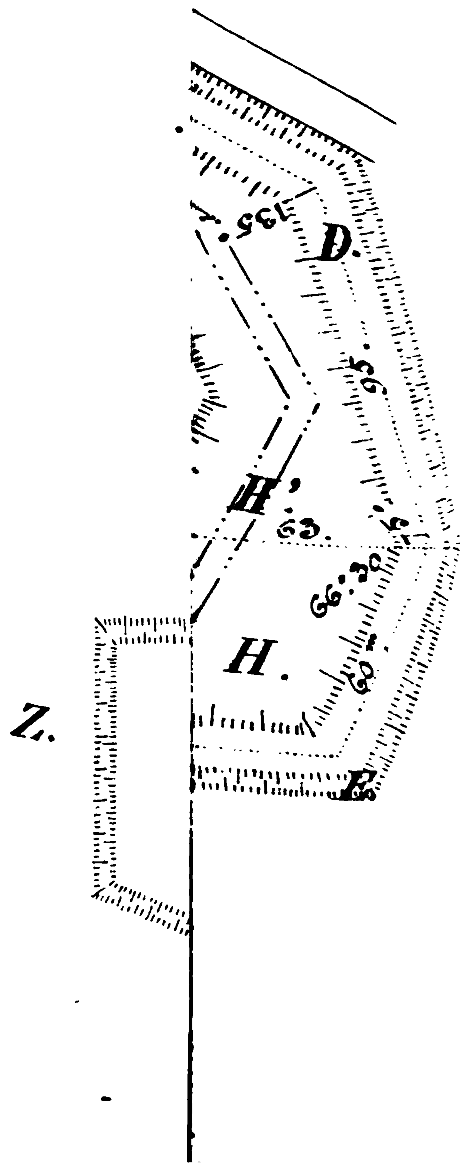
D.
H'
H.
Z.
E.

Planche XIV. — *Emplacement du palais de Quierzy, situé à Manicamp.*

Légende : A, emplacement du palais, *aula*. B, seconde cour. C, troisième enceinte. D, digue ou terrasse extérieure, *tumimus*. En D' se voient des traces de constructions. Il ne serait pas impossible que toute cette terrasse se fût couverte de ce genre de clôture en appentis que Charlemagne appelait *teguriis* ou *tuguriis sereonis* ou *murus tecti*. E, fossé qui avec la rivière protégeait les cours et les derniers ouvrages ; en E' le fossé a complétement disparu. G, terrasse sur laquelle est venu passer un chemin. H, canaux de 40 à 60 mètres de largeur. Cette énorme dimension accuse le bassin qui dut recevoir et abriter les barques normandes, en 891. Les seigneurs de Manicamp passent pour avoir creusé ces ouvrages prodigieux : leur travail consiste seulement dans le creusement d'une douve ou cunette en H'. Le canal en H" ne se remarque plus guère que dans les 3/4 de son étendue. L, canal d'alimentation. K, emplacement du moulin de Manicamp. X, enceinte dont on voit encore quelque vestige en X' et dont le pourtour se reconnaît à la dépression du sol. M. Carlet possède un plan de 1760 où cette enceinte est indiquée parfaitement. Z, grand et petit vivier. Z', second canal d'alimentation. On voit, Mém. des Ant. de Pic., tome XXII, p. 539, que le domaine de Quierzy et Manicamp semble bien avoir été tenu du roi en fief : « Gobertus de Cherisy est homo regis et tenet de domino rege Faviam, in bosco et in plano, et quicquid soror sua habet apud Manicamp, scilicet villam que est ultra pontem, versus Faviam (la motte des Loges, voir pl. XXIV), et bladum quod monachi de Longo Ponte reddunt sorori sue pro chenelo, quod est inter Longum Pontem et Chaudunum ; et debet exercitum et equitatum. » — Echelle 1/2000.

Planche XV. — *Vestiges du palais de Bois-d'Ageux, près Verbery.*

Quant au palais de Verbery lui-même, on en retrouve quelques traces dans le domaine d'Haramont, sur la rive gauche de l'Oise et près du pont de Verbery.

Légende : A, cour. B, canaux. Il semble qu'il a dû exister un canal transversal en B' : on croit en remarquer la naissance au sud. C, tour féodale. E, entrée actuelle. — Echelle 1/2000.

NOTA. — A Saint-Jean-aux-Bois, ancienne maison royale, se voit une enceinte toute semblable à celle-ci : l'église du monastère s'élève à une de ses extrémités.

A.
A
B'
A.
B.
C.
E.
B.
105°
133°
163°
120°
84°
89°
82°
90°

B.
NORD
A.
B.
B.
C.

Planche XV *bis*. — *Le Burguet à Clastres, Castrum.*

Légende : A, emplacement du château ou *castrum* (ou *municium*, par Flodoard). B, canaux d'enceinte. En B' se voient des vestiges d'autres canaux allant joindre un ruisseau vers le sud : ils formaient une seconde enceinte extérieure ; en C, digue dont le but est d'isoler les fossés du château. — Le nom de Burguet donné à cet emplacement n'est que celui du burg situé au milieu du village, et qui s'est, dans un temps, déplacé avec les habitants de ce fortin. A une époque reculée, le Burguet a succédé au premier fortin.

Planche XVI. — *Villa royale de Bailly, Salas Bacivio* (Oise).

Légende : Ici il y a trace de maçonnerie, mais d'une époque postérieure à l'occupation romaine. — A, emplacement du château dont le nom est aujourd'hui le fort. B, avant-corps en maçonnerie. B', restes de murs de revêtement. C, canaux de 20 à 27 mètres de largeur ; ils étaient alimentés par des sources qui se voient encore en S. D, digue entre le fort et la rivière. E, basse-cour probable On remarque en X des talus, des fossés, des terrasses qui, quoique peu conservés, semblent en indiquer le pourtour. Z, église de Bailly. — Le Fort et ses fossés contiennent un peu plus de 2 hectares et demi. — Echelle 1/2000.

Que Bailly doive son nom à Baille = Bar, c'est bien possible : ce qu'il y a de certain c'est que Bailly près Pont-Saint-Mard, dans les mêmes conditions (il est à cheval sur une voie romaine), s'est aussi appelé Baizy = Baizieux = Bacivio etc., donc Bailly peut le disputer à Baizieux. (V. Ann. du Dioc. de Soissons, tom II, p. 401).

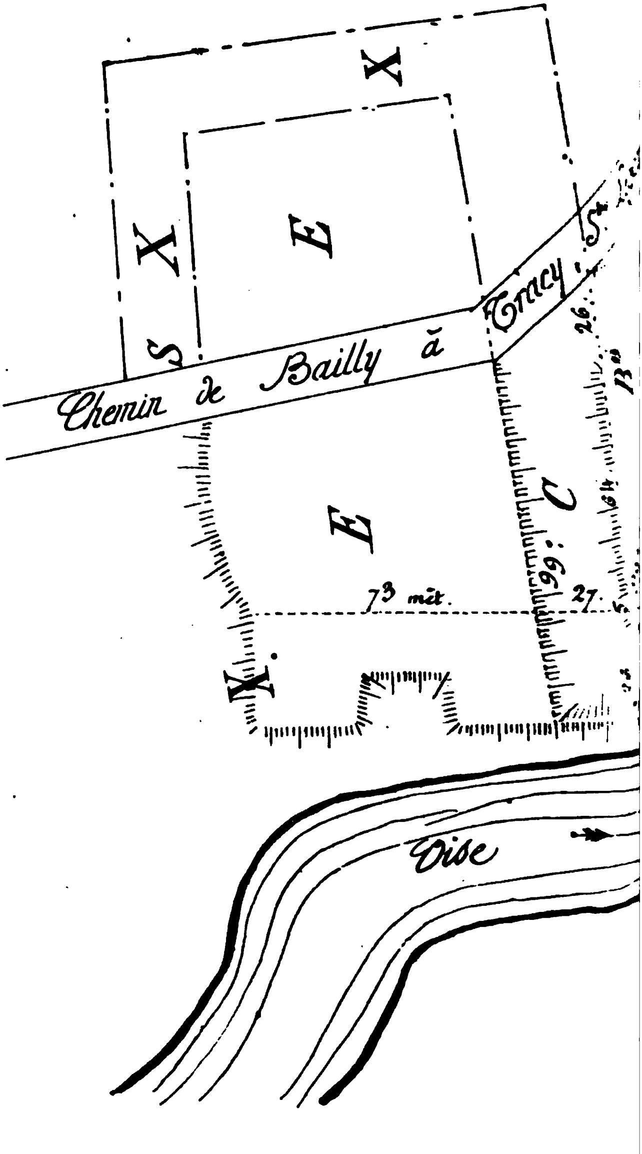

Chemin de Bailly ă Tracy
X
X
E
E
C
73 mèt.
Oise

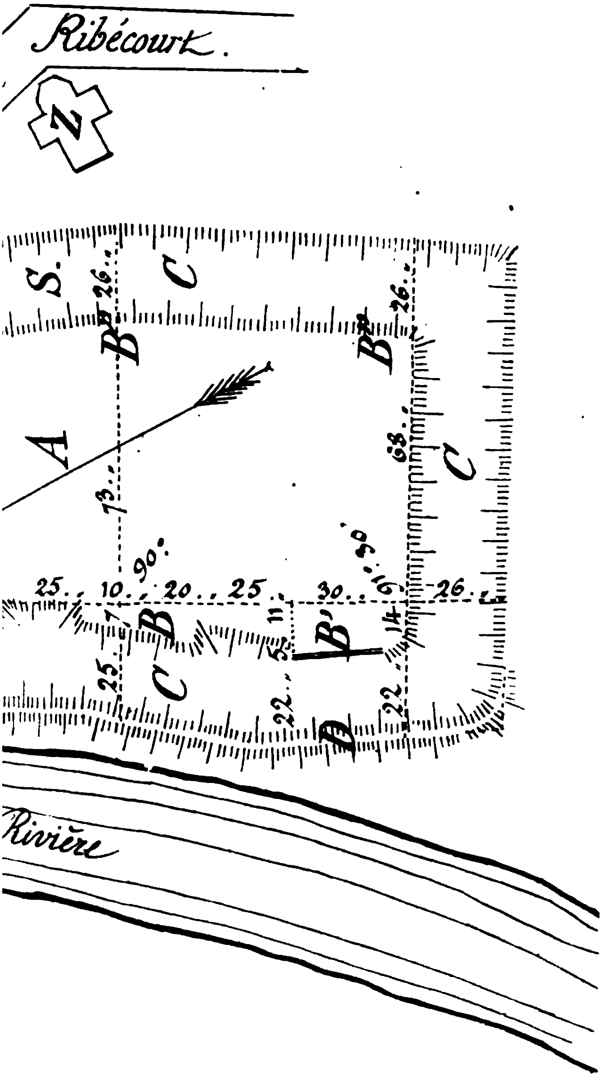

Ribécourt.
S.
A
B
C
B'
D
Rivière

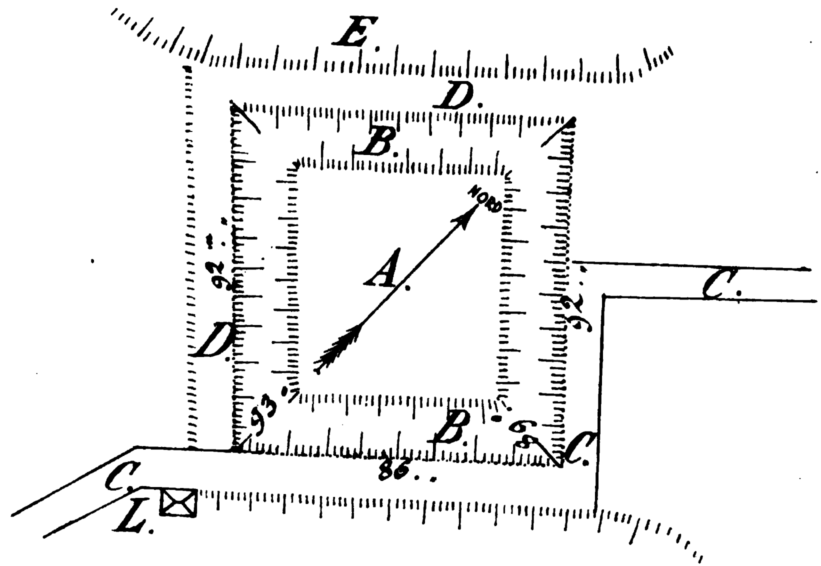
E.
D.
B.
NORD
A.
92.
D.
93.
B.
98.
86..
C.
C.
L.
92.
C.

Planche XVII: — *Vestiges de l'Aigle, Lisga.*

Légende : A, villa royale que la féodalité a occupée, d'où le nom de motte. B, canaux. C, chemin dit de Jérusalem et allant à l'Aigle ou à Caisne. D, *tunimus* qui se poursuit en C. L, lavoir. — Echelle 1/2000.

N. B. — C'est le Jérusalem de 814.

Planche XVIII. — *Montmaques.*

Légende : A, le palais. B. canaux de 15 à 18 mètres de largeur et de 1 mètre 50 à 2 mètres de profondeur. C, pont de l'époque féodale, quand cette enceinte devint la Motte-Brion. D, boulevard ou *tumulus* extérieur. A', l'Oise. — Echelle 1/1000.

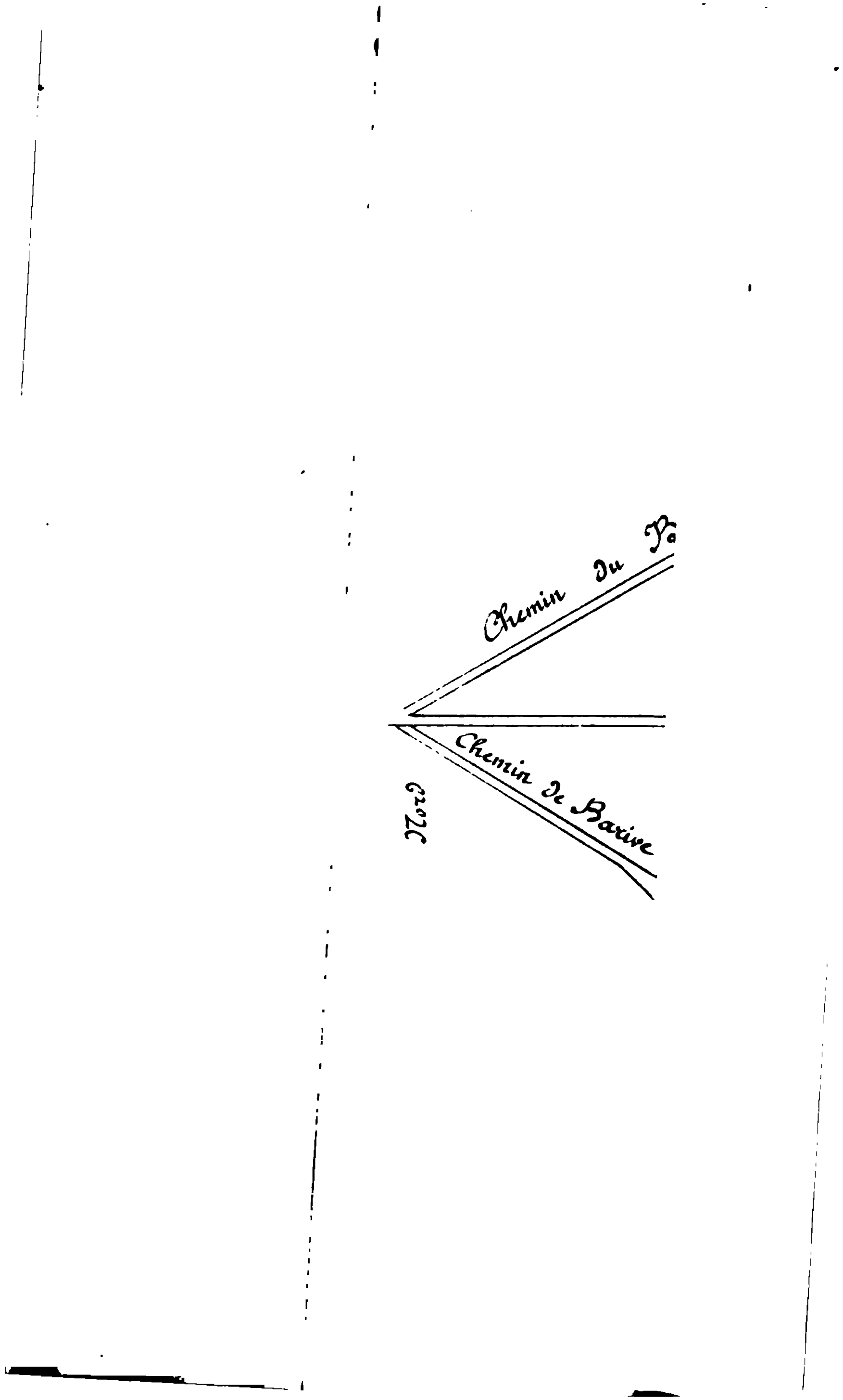
Chemin du
Chemin de Barive

Planche XVIII *bis*. — **Carte d'ensemble de Montmâques avec les emplacements des villas romaine et mérovingienne.**

Planche XVIII *ter*. — *Barisis*. — *Vestiges de Faverolles* (661), *la Motte en Colommiers* (1315), *aujourd'hui le clos Frégérôme ou l'Ermitage*.

Légende : A, la Cella, don de Chilpéric II. B, fossés de ceinture. — Echelle 1/1000.

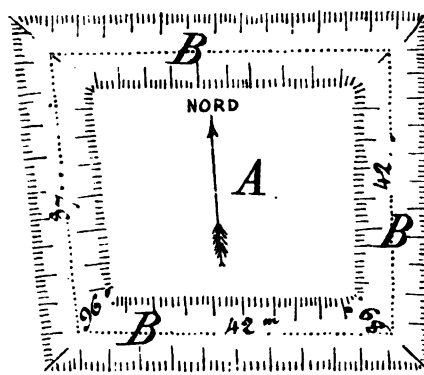
B
NORD
A
42
B
B
42 m
69

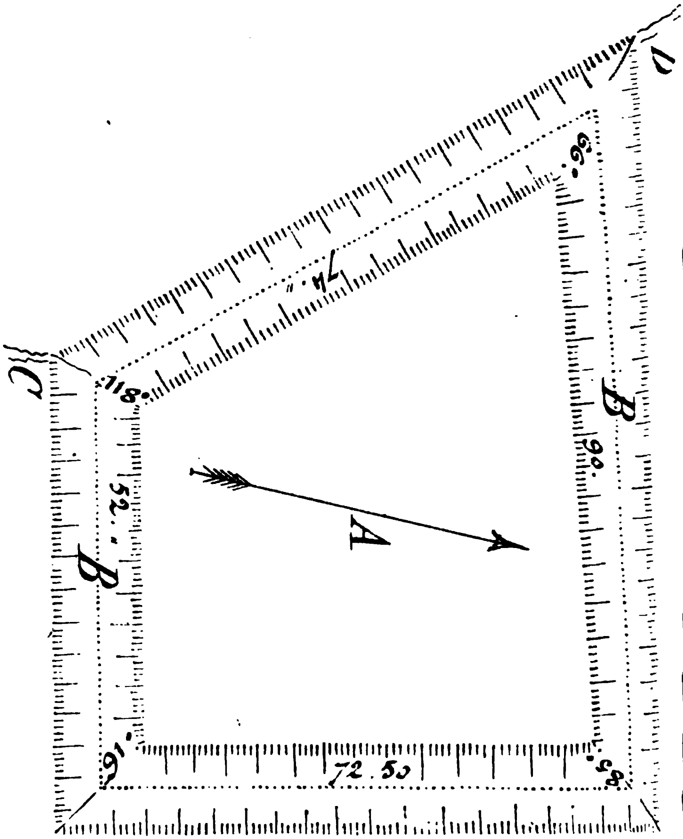
D
C
74.
118.
52.
90.
72.50
A
B
B

Planche XIX. — *La cour ou la Motte de Lignières, près Frières.*

Légende : A, enceinte. B, canaux. C, point par où venaient les eaux. D, fossé de décharge. — Ces vestiges se trouvent entre Flavy-le-Martel et Frières-Faillouël.

Planche XX. — *Plan visuel et mesuré au pas du vivier Balai (Palais ?) à Choisy-au-Bac (Oise).*

Légende : A, enceinte. B, canaux. C, pont ou entrée. — Echelle 1/2000.

Autres vestiges situés au-delà de l'Aisne.

Légende pour l'enceinte carolingienne : A, plate-forme élevée de deux mètres au-dessus des terres environnantes ; c'est ce qui reste de l'enceinte principale : le surplus en A' a été enlevé pour former les culasses du pont voisin. B, seconde enceinte. On ne la reconnaît que par une légère dépression du sol. C, vestiges des anciens fossés de clôture. — Echelle 1/200.

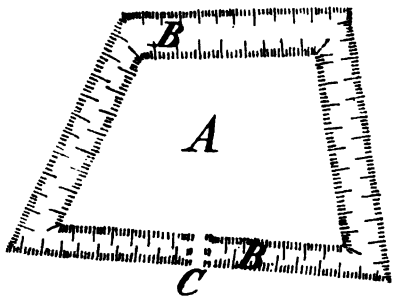
B
A
B
C

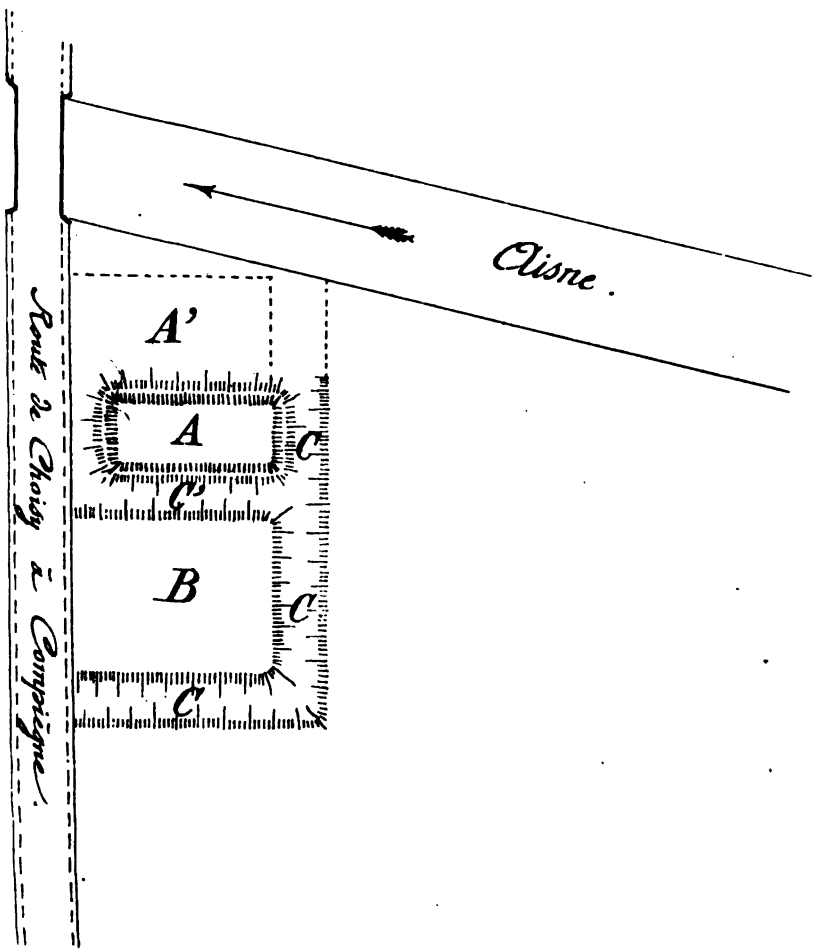
Oisne.
A'
A
C
C
B
C
C
Route de Choisy à Compiègne.

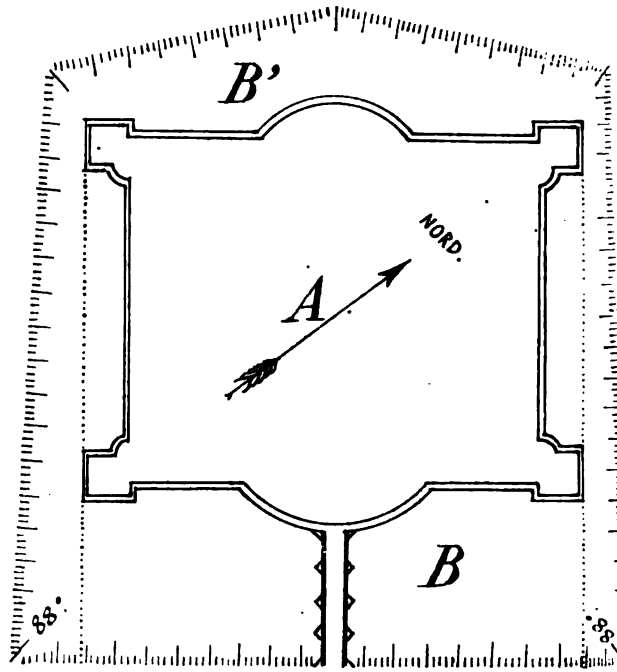
B'
NORD.
A
B
88.
88.

Planche XXI. — Enceinte du château de Royaucourt et Chailvet (le *Scadebalt* de Charles-le-Chauve) ? d'après le plan de M. Brunel, propriétaire actuel. — Echelle 1/1000.

Planche XXII. — *Cour royale (Rogécourt) de Versigny.*

Légende : A, canal presque comblé. B, ruisseau surhaussé, formant autrefois, avec le canal A, le canal C et le chemin creux D la double enceinte du domaine. H, autre ruisseau qui venait autrefois contribuer à la défense de la cour royale K. — Echelle 1/2000.

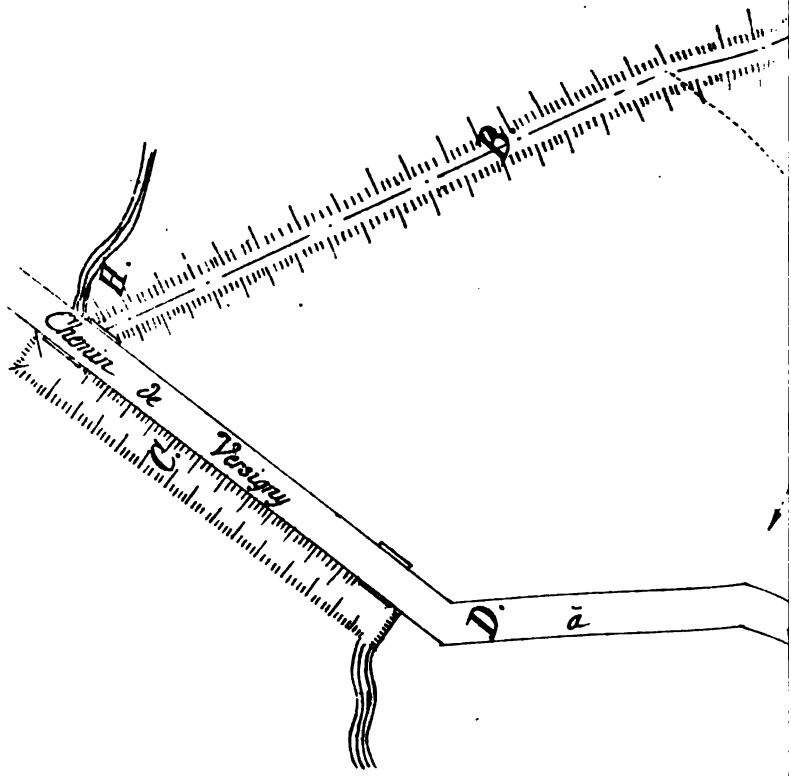
A
B
Chemin de Versigny
C
D
a

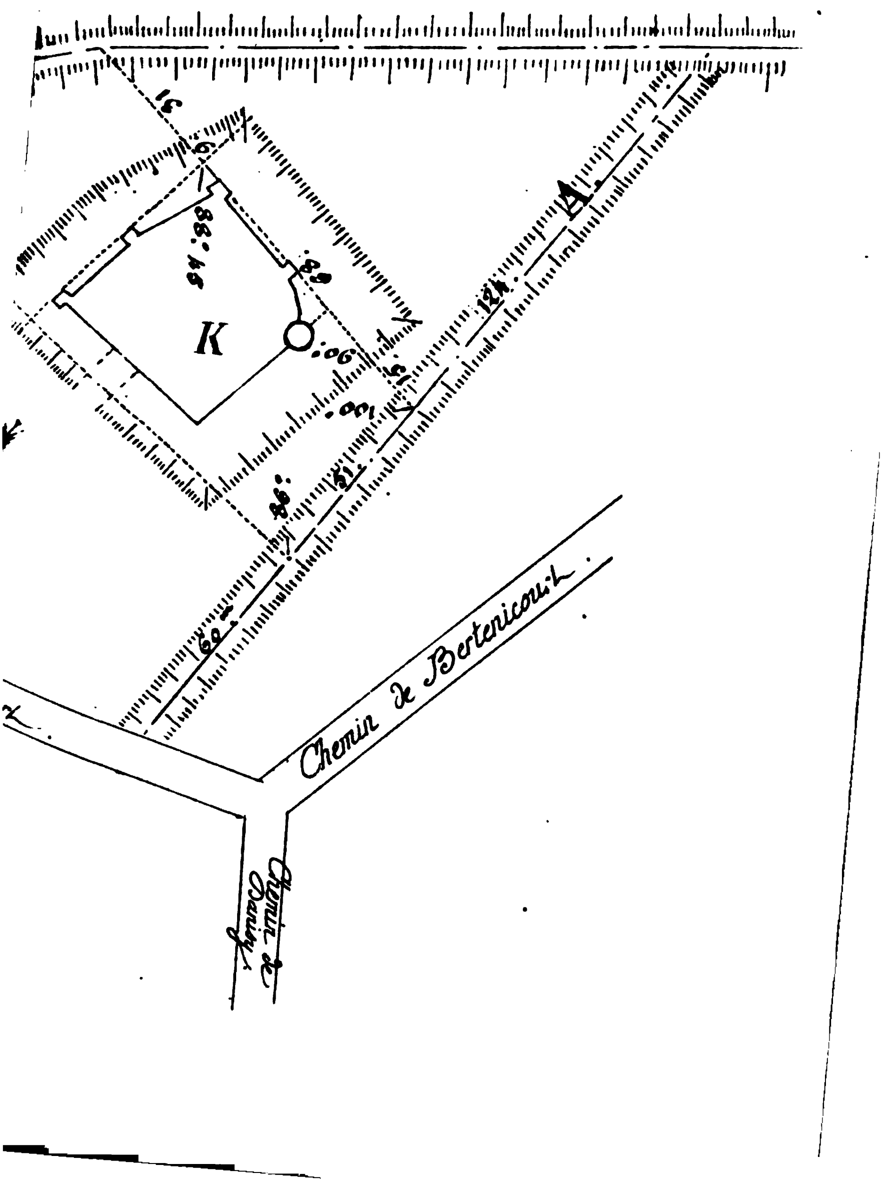
K
A
124
60

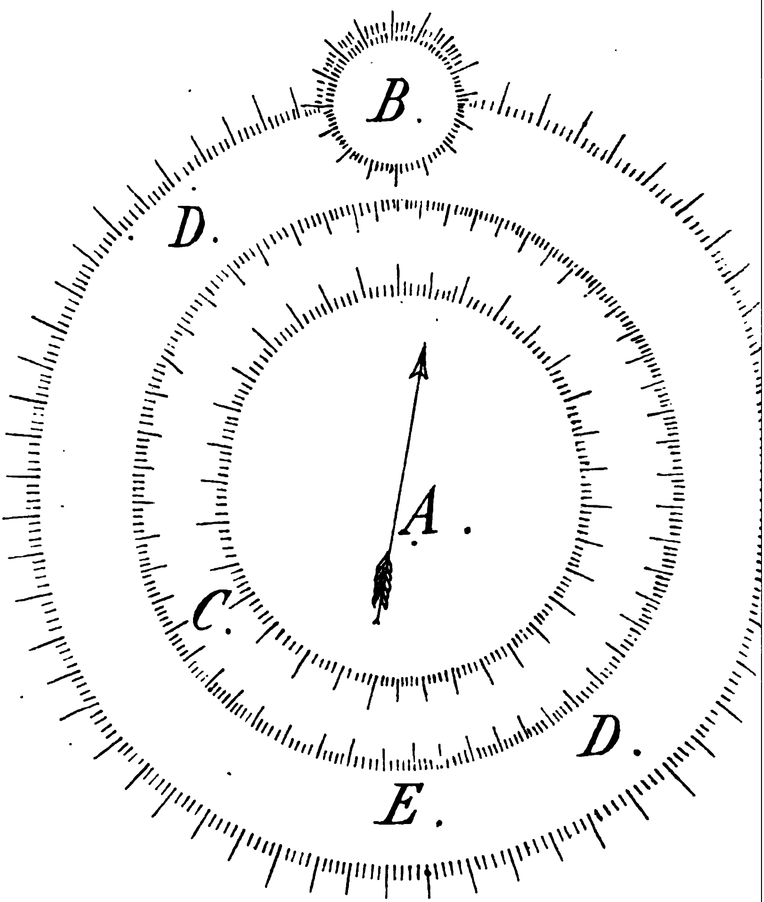
B.
D.
A.
C.
D.
E.

Planche XXIII. — Villa royale de Vereigny, tour à tour château gaulois, franc et féodal. Aujourd'hui sur un terroir voisin.

Légende : A, le château. B, vestiges d'un petit fort. C, canal circulaire. D, *tumus* ou digue circulaire. E, entrée. — Echelle 1/2000.

Planche XXIV. — 1° *Motte des Loges sur Manicamp* (*Aisne*).

2° *Fort de la baronie de Montjay, sur Quiersy* (*Aisne*).
Echelle 1/2000.

1.°

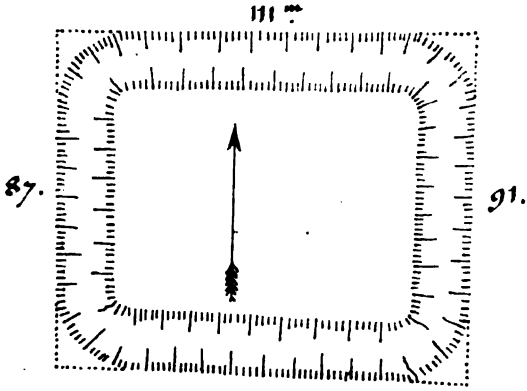

2.°

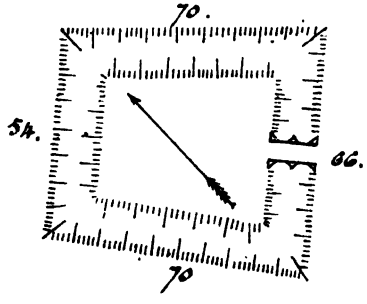

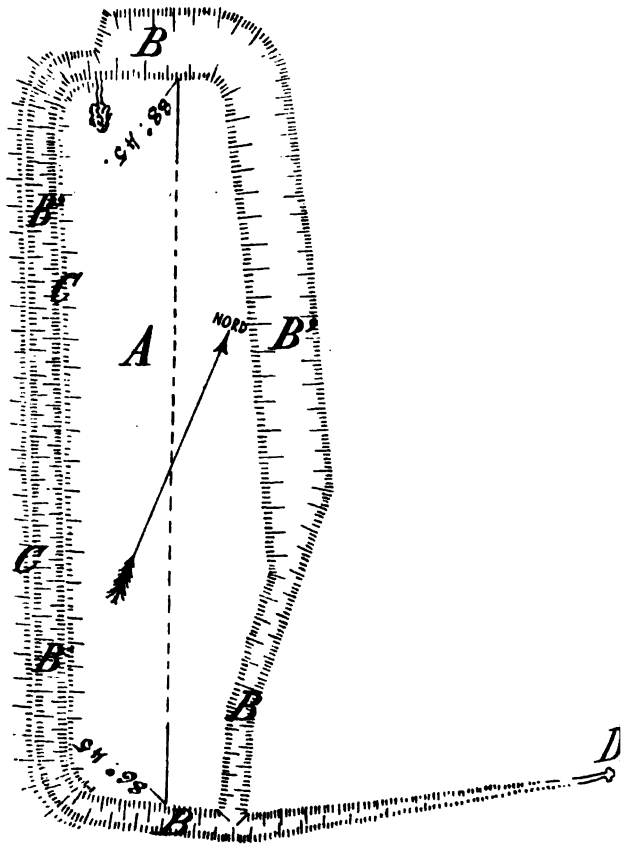
B
88. 45.
B
C
A
NORD
B
C
B
B
56. 45.
B
D

Planche XXV. — *Vestiges germains de la Cour-du-Val, Curtis Vallis.*

Légende : A, enceinte. B, fossés. C, terrasse ou *tunimus*. D, source alimentaire des fossés ; en B' le fossé ondule sans quitter le profil droit. — Echelle 1/2000.

Planche XXVI. — *Vestiges de la villa royale de Dion ou du palais d'Attigny.*

Echelle 1/4000, pour la villa seulement ; le reste n'est q plan visuel.

Légende : A, vestiges de la villa royale de Dionne ou du p d'Attigny. B, Côté gauche en allant de la voie romaine et de glise à la villa royale. Ce côté doit constituer la demi culture cédée *au sud de la porte d'entrée du palais*, pour bâtir des hôtell et autres habitations. Le monastère placé à droite laisse à ce'a de doute. C, Côté droit en venant de la voie romaine et de l'ég à la villa royale, désigné à *droite en allant de l'église au palais*, *édifier une église et un cloître à Sainte-Vaubourg*, il semble bien la contrepartie de la demi culture de gauche. En tout cas il bien *à droite en entrant au palais* : D'ailleurs, église, monastère palais ont subsisté jusqu'à ce jour pour le prouver. D, Eglise Dionne, plus tard Sainte-Vaubourg. — Elle est placée sur tertre isolé à 500 m. du village actuel.

E, Emplacement de l'ancienne localité de Dionne, au-dessus la culture, depuis l'église et autour, jusque vers la Viville ou viel villa romaine située au sud, vers la croisée des chemins de Rei et de Chuffilly. — La condition de concession de la culture situ entre l'église et le palais et au sud de celui-ci, pour construire u monastère, des hôtelleries et des habitations ordinaires, lève à c sujet toute difficulté.

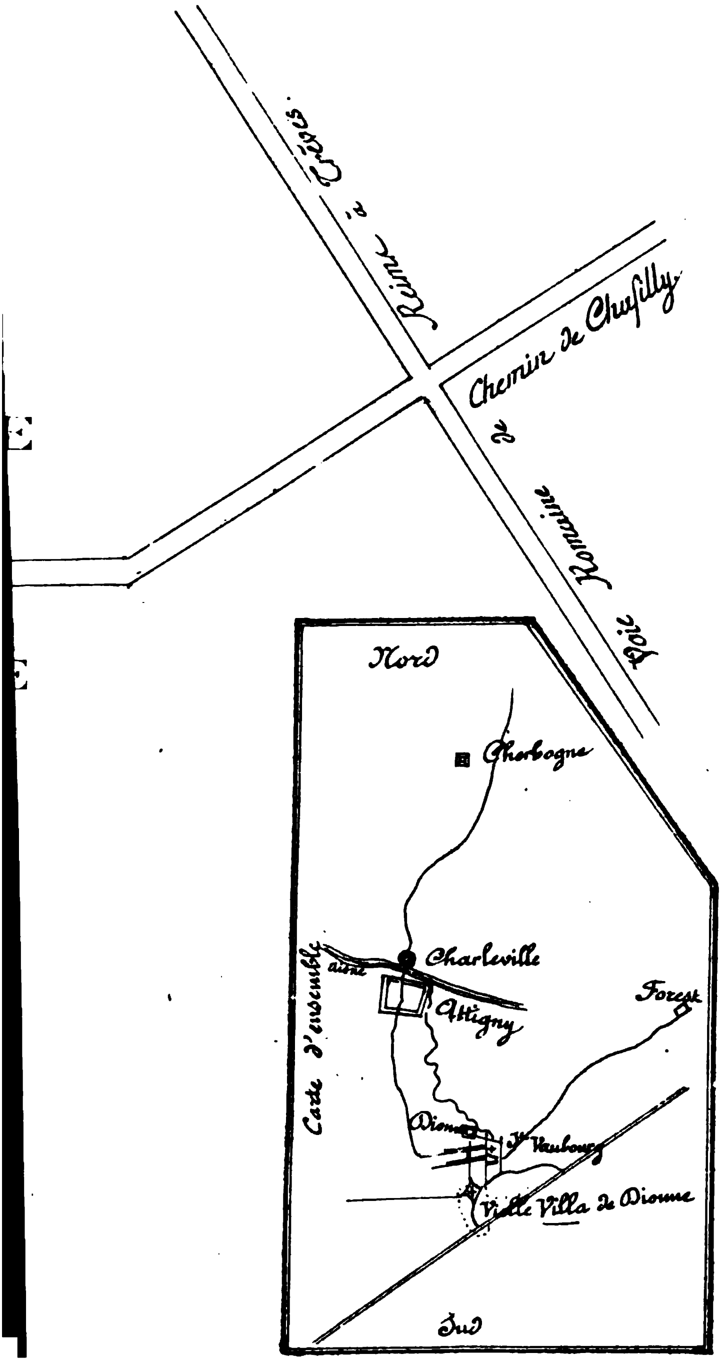
Voie Romaine de Reims à Trèves
Chemin de Chuffilly
Nord
Charbogne
Charleville
Aisne
Attigny
Forest
Carte d'ensemble
Dionne
Ste Vaubourg
Vieille Villa de Dionne
Sud

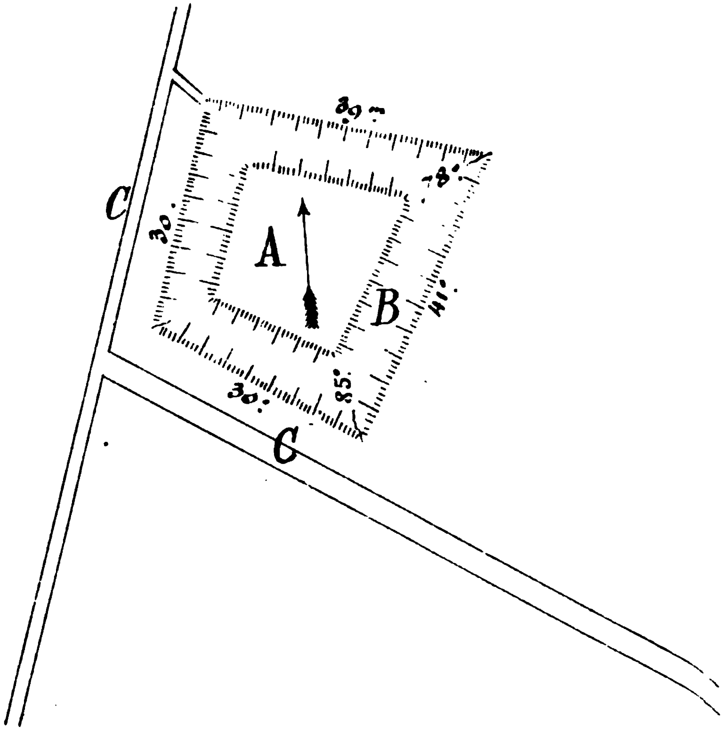
39 m
78°
30.
A
B
41.
C
30.
85°
C

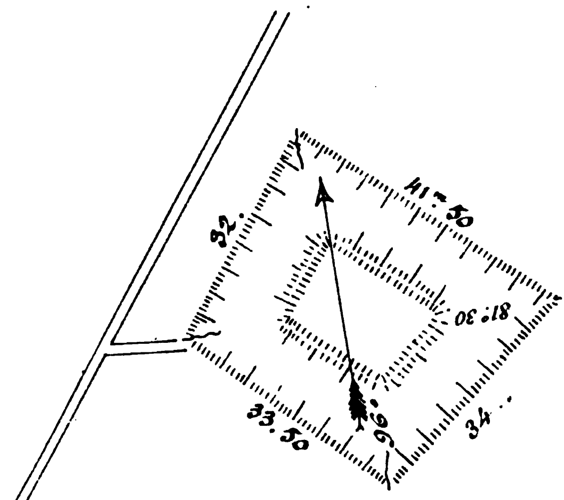
41 m 50
32.
81° 30
33.50
96°
34.

Planche XXVII. — *Motte Pommery (Cutz, Oise), plus anciennement motte Beauregard, Burgard, de Burg — Ward.*

Légende : A, motte. B, fossés d'enceinte. C, fossés d'écoulement et d'alimentation. — Echelle 1/1000.

Motte d'Elval, Hérivé, Bourguignon, à Oussancourt. — Bourguignon (Aisne).

Légende comme ci-dessus. — Cette motte se trouve à 2 kilomètres de la première. — Echelle 1/1000.

Planche XXVIII. — *La Motte à Pierremande.*

Située à 1,200 mètres des Loges d'Autréville.

Légende : A, fossé d'enceinte. B, intérieure de la Motte. C, terrasse circulaire, prise au sommet. — Echelle à 1/1000.

Nota. — Cette motte semble analogue au Burgwal des Allemands, ou au Hradischtjès des Slaves. — Le lieudit où elle se trouve se nomme le Taillis Amelette, *Hem-Lètes* ? près des Mariselles.

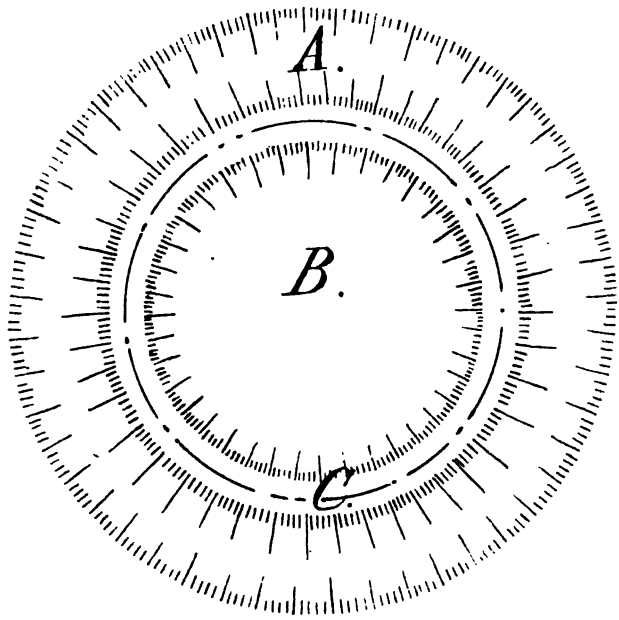
A.
B.
C.

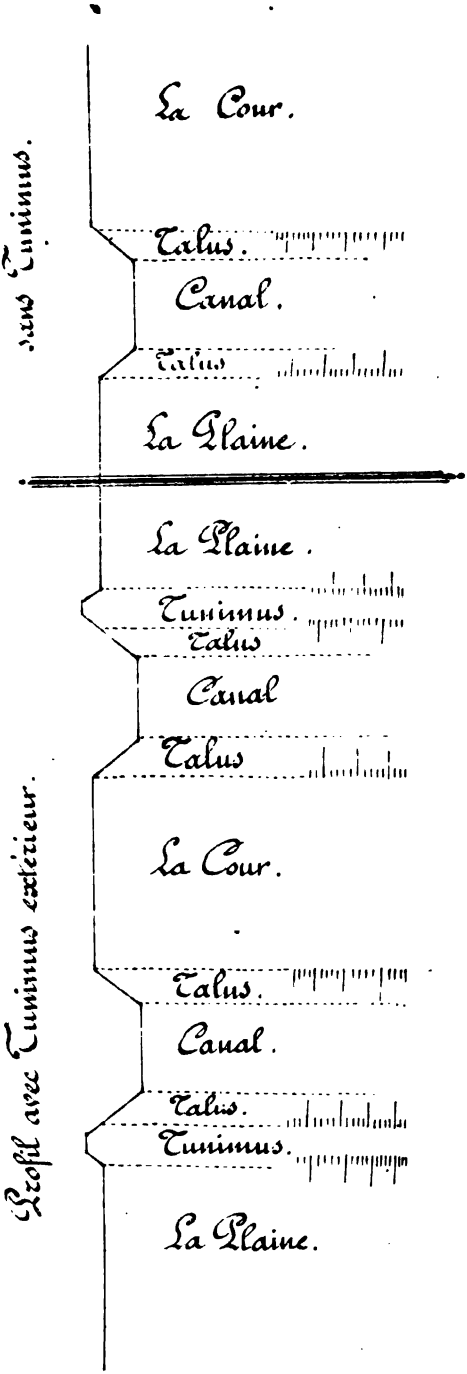
Profil sans Tumulus.
La Cour.
Talus.
Canal.
Talus
La Plaine.
Profil avec Tumulus extérieur.
La Plaine.
Tumulus.
Talus
Canal
Talus
La Cour.
Talus.
Canal.
Talus.
Tumulus.
La Plaine.

…giens et Car- l'Oisne, l'Oise et la Serre.

…as pu visiter, D…

Suite :

DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Discours prononcé dans la Séance publique annuelle du 20 Juillet 1873

Par M. LELEU,

Président de la Société.

MESSIEURS,

Je ne sais quel poëte Athénien demandait à un philosophe de lui indiquer un sujet de poésie pour la fête des Panathénées. Quoi, reprend celui-ci, vous êtes embarrassé ! Eh bien ! dans la fête des Panathénées, chantez les louanges d'Athéné, chantez la gloire de Minerve.

Pour ma part, je suivrai ce conseil, et dans cette fête solennelle de l'archéologie, je ferai l'éloge des études archéologiques.

Aussi bien la chose a son opportunité. Minerve chez les Athéniens n'avait guère besoin d'être glorifiée. Dans la ville que dominait le magnifique temple du Parthénon, tout rappelait et son souvenir, et ses bienfaits et sa glorieuse souveraineté. Les éloges étaient

vraiment inutiles et cependant que de fois ils furent prodigués !

Dans la ville d'Amiens, l'archéologie a aussi maintenant son Parthénon. C'est beaucoup assurément. Je ne veux pas chercher s'il y a d'autres rapprochements à faire entre elle et la déesse d'Athènes. Ce qu'on peut avouer cependant, c'est qu'elle est loin d'en avoir la popularité, et que si l'éloge de l'une était aussi superflu que fréquent, l'éloge de l'autre peut avoir plus d'une raison d'être, d'abord parce qu'il est rare, puis, parce que s'il se fait, il est volontiers mélangé d'une certaine nuance d'ironie et de restriction. Combien souvent, en effet, les silex ou les débris plus ou moins antiques que quelques-uns collectionnent, nous sont par trop dédaigneusement jetés à la tête. Cela vient, il faut bien le dire, de l'ignorance dans laquelle on est du but, de l'idée vraie et surtout de l'étendue de nos études. On croit volontiers que tout le rôle d'une société d'archéologues consiste à ramasser quelques vieilleries des âges passés, d'authenticité contestable, à discuter là-dessus à perte de vue et avec plus d'enthousiasme que de jugement, à les étaler triomphalement dans des vitrines et à les estimer d'un prix qui fait sourire les indifférents.

Si l'on croit que c'est là toute la science des archéologues, sans doute on peut rire — rire de ceux qui ont une pareille opinion, et qui confondent une collection avec une science.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de vouloir déprécier ici les collections de diverses sortes qui peuplent

les musées. Je les estime pour mon compte autant que les plus zélés amateurs peuvent le faire : elles sont les plus inappréciables ornements des palais qui ont l'honneur de les abriter ; elles présentent à ceux qui étudient le précieux avantage de trouver sous leurs yeux, bien réunis et bien classés, tous les éléments, les spécimens qui leur sont nécessaires pour les sciences dont ils s'occupent. Elles ne sont souvent, il est vrai, pour le public, qu'un plaisir des yeux, une distraction, un ensemble de curiosités variées, mais qui a encore, même dans ce cas, l'avantage de rectifier bien des idées, d'ouvrir des horizons nouveaux, de jeter en passant quelques connaissances, et chose plus grande, d'élever les esprits vers le sentiment de l'idéal et du beau.

Mais enfin, Messieurs, et c'est là que je veux arriver, ces collections, si complètes qu'elles soient, sont bien loin d'être la science. Celui qui a parcouru, examiné même dans ses détails, un jardin des plantes et un jardin zoologique, avec tous leurs groupes d'animaux, de végétaux, de minéraux, celui même qui en posséderait dans sa mémoire le classement complet, ne sait pas pour cela, et tant s'en faut, l'histoire naturelle tout entière. La partie vraiment scientifique lui échappe encore. Il doit même être pénétré, s'il ne sait que cela, et surtout s'il sait cela, du sentiment de son ignorance, effrayé de ce qui reste à connaître, car pour chacun des nombreux objets qu'il a vus, il doit savoir l'origine, la formation, l'historique, la description minutieuse, la constitution intérieure, le jeu des

organes, les mœurs, enfin la place et le rôle de tous ces êtres dans l'économie de la création.

Il en est de même des sciences archéologiques.

Visitez le musée égyptien du Louvre, examinez-en tous les objets en détail ; vous n'en serez pas pour cela un Egyptologue accompli. Il faudrait de plus en avoir l'intelligence scientifique, connaître à fond toute l'histoire, toute la géographie, le sol, les plantes, les animaux de l'Egypte ; ne rien ignorer de ce qui concerne les religions, les mœurs, les habitudes, les procédés industriels, les types divers de ses habitants ; avoir surtout l'idée la plus exacte des beaux arts de ce pays dans leurs manifestations diverses, architecture, peinture, sculpture, écriture, hiéroglyphes et inscriptions, dans leurs changements à différentes époques et en saisir les caractères distinctifs par comparaison avec les manifestations de l'art chez les autres peuples anciens et modernes.

Vous voyez quelle immense carrière d'études ! N'est-ce pas là comme un programme détaillé de toutes les connaissances humaines ? Et cependant ce n'est qu'un coin du vaste champ d'exploration de l'archéologie. Chaque contrée, chaque peuple, depuis les temps les plus anciens jusqu'à peu près à nos jours, a son tableau analogue, plus ou moins étendu, à nous offrir.

Et remarquons le bien, l'archéologie, qui est l'étude des monuments quelconques de l'humanité, grands ou petits, artistiques ou usuels, est aussi l'étude de l'humanité par ses monuments, c'est-à-dire l'histoire elle-même étudiée par tout ce qui nous reste de l'homme

des âges passés. Et n'oublions pas non plus qu'outre les monuments de pierre, de marbre, de bronze, de fer, de métaux précieux qui avec leurs inscriptions forment l'archéologie proprement dite, il y a encore les manuscrits, les livres eux-mêmes, dans un certain sens, donc les collections d'archives et de bibliothèques, autre domaine infini qui s'ouvre à nos recherches archéologiques et nous ramène encore à l'histoire par une autre voie. De sorte que l'histoire, qui doit être étudiée pour éclairer la science archéologique, est éclairée et complétée à son tour par celle-ci, et qu'elle forme même, par les manuscrits et les originaux, son fonds essentiel et sa base d'études dans les monuments de l'archéologie, union intime qui ne peut se dissoudre sans un grave préjudice pour l'une et pour l'autre.

J'abuserais de votre attention et de votre patience, Messieurs, en vous donnant seulement la nomenclature des sciences qui entrent dans le cercle de l'archéologie, sciences ayant leur nom particulier, ayant quelques-unes assez d'étendue pour absorber le travail de toute une vie, ayant toutes d'ailleurs pour résultats de rectifier, de confirmer ou de compléter l'histoire, comme la numismatique ou la science des médailles et des monnaies, l'épigraphie ou la science des inscriptions, la glyptique, l'iconographie et tant d'autres.

Après cet aperçu nécessaire pour montrer toute l'extension de la science archéologique, le but que je me propose est de vous exposer ses rapports avec l'histoire en général, et avec la géographie, avec la poésie et la

littérature du moyen-âge, avec les industries de toutes les époques, enfin et surtout avec les beaux-arts. Vous pourrez en conclure aisément l'importance et l'utilité de ces travaux qui depuis trois siècles surtout ont contribué à développer singulièrement les progrès de l'esprit humain et de la civilisation, à éclairer d'un jour nouveau la marche des lettres et des arts, et à donner à l'histoire des temps anciens et du Moyen-Age son vrai caractère en l'appuyant sur une critique sérieuse par l'étude approfondie et intelligente des originaux et des monuments.

Je laisse de côté l'histoire contemporaine. Elle n'appartient ni à nos études ni à l'archéologie. Celle-ci aura le droit de la réclamer comme sienne, plus tard, quand le temps lui aura imprimé sa marque. Mais la plus grande partie des ouvrages historiques s'occupe des temps qui nous ont précédés et qui fournissent, Dieu merci, une assez ample matière. Pour ceux-ci, Messieurs, la connaissance de tous les documents archéologiques est indispensable. Les négliger, c'est se condamner à faire une œuvre sans valeur et sans critique, une œuvre dans laquelle on ne tient aucun compte ni des idées, ni des coutumes de l'époque que l'on veut décrire. C'est faire comme ces écrivains du XIV^e^, du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, voire même du XVII^e^, qui racontaient la vie de Pharamond et de Clovis comme ils auraient raconté celle de Charles VII, de François I^er^ ou de Louis XIV, voyant de courtois chevaliers dans ces Francs saliens sortant des forêts de la Toxandrie, ou des seigneurs d'une cour élégante dans les barbares vainqueurs des Burgundes ou des Wisigoths.

On ne peut pas même, en de si tristes conditions, produire une œuvre de style supportable, parce qu'on ne possède pas son sujet, parce qu'on n'a pas la conviction, parce qu'on ne s'est point pénétré du caractère des événements et des personnages. Alors tout fait défaut, le relief, la couleur, la précision, l'énergie, l'éloquence, la vérité. Savez-vous pourquoi Hérodote, ce père de l'histoire, qui écrivait il y a plus de 23 siècles, a été si goûté de ses contemporains, et a excité un si vif intérêt dans ces livres auxquels on a donné les noms des Muses? C'est que Hérodote était non-seulement un grand écrivain, mais un historien archéologue. Oui, archéologue, 450 ans avant l'ère chrétienne. Est-il possible de relire sans émotion sa description de l'Egypte et de tous ses monuments, si anciens déjà quand il les visitait, ses recherches auprès des prêtres, sa méthode de tout consulter, de tout interroger, de fouiller jusqu'aux origines. Ah ! si l'Egypte avait eu ses archives, comme il eût secoué avec passion la poussière des papyrus ! Mais quoi ! les archives étaient les livres des prêtres et il obtint d'eux que ces annales lui fussent lues et expliquées. Ses voyages à Tyr, à Babylone, en Colchide, en Scythie, présentent les mêmes caractères. Partout il veut voir par lui-même ; partout il consulte ; il décrit avec un plaisir d'archéologue et fait remarquer l'antiquité des vieux temples et le caractère des édifices grandioses qu'il examine. Un antiquaire d'aujourd'hui n'y mettrait ni plus de précision, ni plus de minutie, ni plus de savoir-faire, hélas ! peut-être un peu moins de charme.

A l'époque la plus brillante de Rome, je trouve des préoccupations archéologiques non moins accusées.

Plusieurs historiens étudient spécialement les origines de cette ville qui se perdent dans une époque déjà éloignée et bien incertaine. Sur quelles données s'appuient-ils ?

On avait des monuments comme les égoûts et le Capitole. Etaient-ils suffisamment authentiques ? Quoi qu'il en soit, le grec Denys d'Halicarnasse, peu de temps avant l'ère chrétienne, écrivait son grand ouvrage des temps anciens de Rome, qu'il intitule Archéologie romaine. Peut-être est-il l'inventeur du mot ; à ce titre, il mérite au moins cette mention.

Il serait très-intéressant de savoir comment l'empereur Claude, qui s'était occupé d'études historiques, avait composé ses Histoires des Etrusques et des Carthaginois, deux peuples tombés et disparus de son temps. Y avait-il alors des traditions et des écrits sur les Etrusques, dont l'histoire a été en partie refaite de nos jours par les seuls efforts de l'archéologie ? La perte des ouvrages de Claude, qui pourtant étaient lus annuellement au Musée d'Alexandrie, rend la question insoluble pour nous.

Dans le moyen-âge, après les bouleversements de l'invasion, la chaîne des temps et des traditions semble se rompre. On ne connaît plus que par des souvenirs vagues ou entièrement erronés l'histoire même de Rome. L'histoire n'a plus de critique, plus de certitude, dès qu'elle embrasse une période d'une certaine étendue. Nous avons des récits contemporains, locaux,

faits par des témoins oculaires ou à peu près. Ces auteurs, dans ces conditions, offrent sans doute une certaine véracité. Mais que l'événement s'éloigne du temps ou du séjour de l'historien, l'incertitude renaît aussitôt et à juste titre.

La critique ne reparaîtra vraiment sérieuse et incontestable qu'avec l'étude des originaux et de l'archéologie, qu'avec les travaux des Bénédictins de Saint-Maur aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, qu'avec cet illustre Du Cange que nous regardons comme notre maître et notre modèle, Du Cange qui, dans ses glossaires latin et grec, fruits d'un travail infatigable et d'une immense érudition, a expliqué et éclairé tout le moyen-âge et qui, dans ses Histoires, a montré la même sûreté de jugement et la même plénitude de science.

Alors se forment et se publient ces vastes collections de manuscrits originaux de toute espèce, si indispensables à quiconque veut travailler et écrire l'histoire. Don Mabillon publie sa *diplomatique*, sur les chartes et les diplômes. Don Bernard de Maufaucon explique l'antiquité dans un ouvrage colossal, l'amiénois Don Bouquet commence cette magnifique collection de tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France ; l'Art de vérifier les dates résume et fixe tous ces travaux dans une œuvre imposante d'exactitude et d'étendue. En Italie, l'immense collection de Muratori comprend les auteurs italiens, les chartes, les manuscrits, les descriptions, en un mot tout le fonds de l'histoire de cette contrée.

Je tiens à le constater ; tous ces grands travaux

sont essentiellement archéologiques ; et ils sont la base, ils sont la condition des beaux ouvrages historiques de notre siècle. Otez ces pionniers qui ont déblayé les champs de l'histoire, et usé leur vie à ramasser et à classer les matériaux, le chef-d'œuvre de Montesquieu, la rénovation historique du XIXe siècle, la profonde et sûre analyse de M. Guizot, la grande histoire de Sismondi, sont à peu près impossibles.

Aujourd'hui, grâce à tous ces documents que nous a légués la science archéologique des Mabillon, des Du Cange, des Fréret, des Muratori, nous pouvons compter de nombreux et éminents chefs-d'œuvre d'histoire, nous voyons clair dans ce labyrinthe si longtemps obscur et inextricable. Il reste cependant encore un travail considérable à compléter. L'histoire politique et générale est bien comprise dans son ensemble. Mais l'histoire particulière, celle des villes, des provinces, des différentes classes populaires, des corporations, des industries n'a pas encore partout donné son dernier mot.

Ce qu'écrivait Aug. Thierry en 1820 a sans doute perdu de son à-propos, mais peut encore être rappelé avec profit. L'histoire de France, telle que l'ont faite les historiens modernes, disait-il, n'est point la vraie histoire du pays, l'histoire nationale.

Cette histoire est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines, d'où nos élégants académiciens n'ont eu garde de la tirer. La meilleure partie de nos annales, la plus grave, la plus instructive reste à écrire. Dans cette histoire vraiment nationale,

la France figurerait avec ses cités et ses populations diverses, qui se présenteraient à nous comme autant d'êtres doués de volonté et d'action.

Ces travaux dont parle ici le célèbre auteur des lettres sur l'histoire de France, s'avancent avec rapidité. Ils sont dus surtout aux efforts des sociétés archéologiques de provinces. A force de fouiller dans les archives locales, de scruter les ruines, de consulter les traditions et les monuments, on finit par reconstruire l'histoire des villes, des abbayes, des forteresses, même des villages. Toutes les classes de la société, toutes les industries, tous les métiers auront leurs annales complètes. Et de ces travaux de détail sortira enfin, plus parfait et sans lacune, le grandiose monument de l'histoire nationale.

Je dois ajouter ici, Messieurs, que, pour la Picardie, ce travail a déjà été fécond. Amiens, Montdidier, Péronne et son arrondissement, Doullens, Abbeville, Boulogne et plusieurs localités secondaires ont leurs histoires particulières. La célèbre abbaye de St-Riquier aura bientôt la sienne. La Société des Antiquaires a le droit d'être fière de ces importants ouvrages, fruit de longues et consciencieuses recherches, et dont les auteurs lui appartiennent à titre de membres titulaires ou correspondants.

Vers l'époque de la lettre dont je parlais tout à l'heure, en 1821, l'École des Chartes était fondée. C'est une création trop considérable pour être passée sous silence, quand il s'agit de prouver l'union intime et les services mutuels de l'archéologie et de l'histoire. Cette

école d'ailleurs a donné de trop brillants résultats pour ne pas provoquer l'expression de notre estime et de nos éloges. Ses professeurs éminents n'ont pas moins bien mérité par leurs travaux que par les archivistes qu'ils ont formés, et qui, envoyés dans les diverses villes de la France, y ont classé avec talent les documents qui leur étaient confiés, les ont étudiés, les ont exploités pour le plus grand progrès de l'histoire locale.

Vous rappellerai-je enfin, Messieurs, d'autres travaux plus remarquables encore peut-être? L'histoire de l'Egypte refaite par l'interprétation des hiéroglyphes due à Champollion, et nous livrant tous ses mystères inscrits sur le granit? Les découvertes des ruines de Ninive et ces immenses murailles couvertes d'inscriptions cunéïformes que la sagacité moderne a pu déchiffrer, et ces colossales statues des rois antiques contribuant à nous rendre une civilisation perdue, un peuple totalement éteint.

Quelle est la conclusion de cette revue rapide de toute l'histoire? C'est que celle-ci, armée de toutes les ressources que lui fournit l'archéologie, marche à pas assurés vers le but qu'elle poursuit, si difficile à atteindre qu'il soit. Privée de ces ressources, elle se traîne à la lisière de telle ou telle tradition imposée par les devanciers; ses progrès sont impossibles, elle sera forcément aussi erronée qu'incomplète. L'archéologie donc, par les originaux et les chartes, viendra contrôler, rectifier, compléter les faits; elle donnera à chaque époque, à chaque peuple son véritable caractère par la

représentation des grands monuments, des sculptures, des médailles, des objets usuels et des costumes. Alors seulement la civilisation d'un peuple sera vraiment mise en évidence ; alors nous pourrons voir ce peuple agir comme il agissait, penser et croire avec ses propres pensées et ses croyances ; alors l'histoire ne sera plus un panorama qu'on aura oublié d'éclairer.

Parmi les sciences qui se rattachent intimement à l'histoire, la géographie comparée doit être placée au premier rang ; et elle est éminemment une science archéologique.

Retrouver l'emplacement des anciennes cités, les grands centres de population, les anciennes divisions politiques, le caractère de telle région, ou boisée, ou fertile, ou dépeuplée, les grandes voies Romaines, les théâtres des événements remarquables, c'est non-seulement travailler à cette grande œuvre historique dont nous nous occupons, c'est en même temps contribuer à l'interprétation plus exacte des auteurs anciens et poursuivre une étude dont l'érudition littéraire proclame l'importance et la nécessité.

Je parle d'érudition littéraire. Un vaste champ s'ouvre ici devant nous, depuis peu seulement dépouillé des ronces et des épines qui le rendaient impraticable.

C'est l'ensemble des poëmes du moyen-âge, longtemps inconnu, dédaigné, malgré les riches trésors de poésie, de sentiments, d'expressions heureuses souvent, malgré les observations précieuses qu'ils renferment sur la société contemporaine. Lisez les savantes ana-

lyses de M. L. Gauthier rien que sur les poëmes du cycle carlovingien ; vous serez effrayés de l'abondance de cette mine nouvelle. C'est par centaines qu'il faut compter les ouvrages exhumés de la poussière des manuscrits et déchiffrés à force d'art et de patientes recherches. Les auteurs de ce travail ingrat, mais si intéressant et si utile, devaient être des archéologues. Ce sont en effet des archéologues éminents que les Paulin Paris, les Francisque Michel, les Guessard, les Villemarqué.

Messieurs, partout où il y a des origines à retrouver, des connaissances perdues à faire jaillir de l'oubli, l'archéologie peut-être réclamée ; elle a un service à rendre, une œuvre à réaliser. A ce titre, l'industrie, qui est si puissante, si riche, qui est comme la reine du monde aujourd'hui, pourrait venir la prier de lui révéler son passé, de lui montrer les procédés industriels d'autrefois, de lui raconter ses humbles commencements, ses progrès d'abord si lents, puis si prodigieusement rapides.

L'histoire de l'industrie, Messieurs, l'histoire du travail, n'est-ce pas une des plus considérables portions de l'histoire de l'humanité. Cette histoire a déjà été essayée, mais seulement par époques, par spécialités, par fragments. Aboutira-t-elle bientôt à l'un de ces grands monuments, à l'une de ces vastes synthèses qui sont comme le triomphe de la science? Il n'y a certes pas à en douter. Mais il faut que l'archéologie le veuille. Elle dispose déjà de matériaux qui sont d'inappréciables trésors. A ce fonds d'archives de tout genre qu'elle peut

explorer, qui est entre ses mains, elle a pu ajouter les objets de toute espèce, outils, ustensiles, œuvres d'art ou de goût, que l'on pourrait appeler le musée de technologie historique. Qu'elle continue, qu'elle complète ce travail préparatoire et indispensable. L'œuvre demandée s'édifiera. Et il faut bien le remarquer, cette histoire ne sera pas seulement une œuvre de curiosité scientifique, ce qui serait déjà beaucoup ; ce sera aussi un cours pratique contenant d'utiles et précieuses leçons dont l'industrie actuelle, toute grande qu'elle est, pourra plus d'une fois sans doute tirer un réel profit.

Messieurs, dans toutes les études que j'ai parcourues jusqu'ici, je n'ai fait que vous montrer l'histoire archéologique ; je vous ai à peine parlé de l'archéologie proprement dite. J'aborde enfin celle-ci ; mais je veux seulement, car le temps me presse, vous la faire voir dans ses manifestations les plus hautes, c'est-à-dire, dans ses rapports avec les beaux-arts.

Ici, Messieurs, je voudrais la plume, je voudrais l'émotion, l'enthousiasme d'un Winckelmann, d'un Victor Cousin, pour m'élever à la hauteur, à la dignité de ce sujet. Si l'archéologie étudie l'humanité dans ses monuments, c'est bien au milieu de ceux que produisent les Beaux-Arts qu'elle trône dans la partie la plus splendide de son domaine. Hélas ! je n'ai tout d'abord qu'à exprimer un regret ; c'est de vous faire passer avec une rapidité qui est presque une injure, à travers tant de chefs-d'œuvre que les siècles nous ont légués.

Les uns, comme dans le monde oriental, dans l'Inde, l'Assyrie ou l'Egypte, nous frappent de leur masse

énorme et imposante ; les autres, comme dans la Grèce, nous font admirer leurs lignes si pures, leur perfection achevée, produit d'une noble intelligence et d'un goût irréprochable qui se manifeste avec non moins d'éclat et de pureté dans les œuvres littéraires de cette contrée privilégiée. D'autres vous expliquent la grandeur et l'énergie romaines s'épurant et s'affinant au contact de la civilisation grecque ; d'autres encore, dans une époque plus sombre de bouleversements et d'un chaos qui se réorganise lentement, vous montrent un âge de fer et de guerre dans ces lourdes forteresses féodales, ou la foi chrétienne dans ces temples magnifiques, images de la pensée qui s'élève vers le ciel.

Enfin, Messieurs, voici la Renaissance qui vient donner à l'art un caractère nouveau encore en s'inspirant de l'étude de l'antiquité, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'archéologie. Ses chefs-d'œuvre égalent ceux de la Grèce qu'elle imite ; elle sera elle-même digne d'être imitée par les temps plus modernes.

Dans cet immense sujet d'études, la science archéologique poursuit deux buts : le premier, essentiellement historique, consiste à étudier les peuples et leurs caractères par le caractère de leurs monuments qui sont la manifestation la plus éclatante de leur pensée, de leur foi, de leurs sentiments. Je n'insisterai pas sur ce sujet si fécond pourtant en développements sérieux et philosophiques. Le deuxième but est spécialement artistique : étudier l'art pour trouver les règles, les théories, et réaliser les progrès possibles de l'art. Aussi, Messieurs, si les vrais archéologues doivent être des

artistes ou au moins des connaisseurs, le véritable artiste doit être archéologue. Et c'est ainsi que l'ont compris ces grands maîtres du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, qui ont fait la gloire de l'Italie, et ceux du XVI^e^ et du XVII^e^ qui, en France, ont été leurs brillants imitateurs.

Qui était plus archéologue que Michel-Ange ? C'est par l'étude profonde et passionnée de l'art antique qu'il est devenu le plus grand et le plus parfait des sculpteurs, l'artiste incomparable. Car si l'art vit d'inspiration, il a aussi sa méthode, sa partie scientifique, et c'est par là qu'il s'appuie sur les chefs-d'œuvres et les progrès antérieurs pour assurer les progrès de l'avenir. Et d'ailleurs, Messieurs, y a-t-il une source plus féconde d'inspiration que la contemplation et l'étude des chefs-d'œuvres de l'art et de l'esprit humain.

Notre Nicolas Le Poussin, ce grand-maître de l'école française au XVII^e^ siècle, que les italiens eux-mêmes nous enviaient en l'admirant, le comprenait ainsi, lui qui voulut passer sa vie au milieu des œuvres les plus achevées de l'antiquité et de la renaissance italienne, et qui, par ce contact, ne cessa de grandir.

Mais parmi les hommes qui ont été les théoriciens, plus que les théoriciens, les hiérophantes de l'art, je trouve la même progression dans leur vie d'archéologues. Ils sont d'abord de simples chercheurs, ils deviennent bientôt de véritables artistes. Ils étudient d'abord l'art grec en amateurs, en antiquaires, ils s'élèvent ensuite jusqu'aux théories les plus sublimes et

aux conceptions les plus larges et les plus élevées de l'Esthétique. Il faut bien ici que je vous cite quelques-uns de ces maîtres qui ont été comme les initiateurs de l'archéologie artistique.

L'allemand Winkelmann, au XVIIe siècle, après la publication de ses réflexions sur l'imitation des ouvrages grecs dans la peinture et la sculpture, et de ses remarques sur l'architecture des anciens, donne à la science et aux artistes son magnifique ouvrage «l'Histoire de l'art chez les anciens, » et cet autre non moins élevé « le Traité du sentiment du Beau dans les ouvrages de l'art » ; méritant ainsi la gloire d'être le fondateur de l'Esthétique moderne.

Passerai-je sous silence Ottfried Muller qui, après ses admirables travaux sur la mythologie, les Grecs et les Etrusques, publie son Manuel complet d'Archéologie où il ne reconnaît, dans son enthousiasme pour la Grèce, qu'un peuple vraiment artiste.

Parmi les nombreux archéologues français qui ont suivi la même voie, bien des noms célèbres seraient dignes d'être cités : Quatremère de Quincy, pour ses travaux sur l'architecture égyptienne, pour son dictionnaire d'architecture et son histoire des grands architectes, enfin pour ses ouvrages sur Raphaël et Michel-Ange, ; Raoul Rochette, à la fois archéologue-historien et archéologue-artistique, pour ses monuments inédits d'antiquité figurée grecque, étrusque et romaine ; de Caylus, le spirituel et savant archéologue du XVIIIe siècle ; Ennius Visconti, pour ses magnifiques descriptions des Musées de Rome et son iconographie grecque et

romaine ; M. Vitet, le littérateur archéologue ; enfin, M. de Caumont, que nous voyions à cette place il y a cinq ans, et auquel nous devons un témoignage de regret et un souvenir élogieux pour son Cours d'antiquités monumentales et ses importants travaux sur l'art dans l'Ouest de la France.

Vous comprenez pourquoi nos Musées, à côté de leurs collections de numismatique, de glyptique, d'instruments et d'outils de toute sorte et de toute époque, renferment des peintures de toutes les écoles, des sculptures, groupes, statues ou bas-reliefs, des spécimens d'architecture de tous les styles. Vous comprenez aussi pourquoi une société d'archéologues peut et doit compter, parmi ses travaux d'appréciation ou d'études, les œuvres qui appartiennent aux beaux-arts. Ceux-ci ne sont-ils point par excellence la forme matérielle qui manifeste le mieux l'industrie et le génie humain ? Comment ! ils étudieraient le silex dont se servait l'homme primitif, le bronze qui devint ensuite une arme de guerre, le fer qui remplaça celui-ci, les armures des chevaliers, les parures des gentilshommes, l'architecture de tous les temps ; on leur permettrait même les ciselures de Benvenuto Cellini, les figurines de Palissy, et ils devraient s'interdire les tableaux de Raphaël, les peintures de Lesueur, de Greuze, celles de David ou de Vernet ?

Je n'insisterai pas davantage, Messieurs. Tout ce que je viens de dire suffit pour donner une idée exacte de la variété et de l'étendue des études archéologiques

et des services qu'elles sont appelées à rendre à la science générale et aux arts.

La Société des Antiquaires de Picardie a essayé plus d'une fois des travaux dans tous les genres que j'ai indiqués ; je n'ai fait d'ailleurs que développer son programme dans la longue énumération d'études dont je vous ai fatigués, tout en la laissant encore bien incomplète.

Seulement, elle est une société de province, une société locale ; elle doit autant que possible concentrer ses recherches dans la province dont elle porte le nom. Elle contribuera ainsi plus efficacement, dans les études historiques, à fournir son contingent à l'œuvre générale et nous avons dit qu'elle y a déjà contribué pour une part digne d'éloges. Elle n'a pas non plus négligé l'archéologie proprement dite, comme les collections rassemblées par elle peuvent en apporter la preuve. Les galeries du Musée consacrées aux Beaux-Arts montrent au public empressé à les visiter combien elle a tenu à cœur de remplir cette partie de sa tâche. Enfin elle a couronné tous ces travaux par une œuvre monumentale qui est une des gloires de la ville d'Amiens, par ce Musée magnifique destiné dès l'abord à être Musée communal et qui l'est enfin devenu il y a moins qu'un an.

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de cette séance solennelle, la première que nous tenons depuis cet acte qui est pour nous un événement, pour témoigner ici au nom de la Société, je dirais volontiers au nom du public, tous nos remerciements aux membres

de la commission de cession qui ont pris une part toute spéciale à ce résultat avec le concours, nous nous plaisons à le reconnaître, du bon vouloir de l'administration municipale.

Et maintenant, Messieurs, la Société poursuivra son œuvre avec la même ardeur. Il ne dépendra pas d'elle que les galeries de ce Musée ne s'enrichissent de tous les trésors archéologiques de la Picardie.

On me faisait il n'y a pas longtemps, et sans réflexion sans doute, cette objection que ces richesses archéologiques, historiques ou autres, pouvaient s'épuiser, et qu'une Société d'Antiquaires comme la nôtre pouvait courir le risque de n'avoir plus aucun travail possible. Ce serait une triste perspective assurément, mais n'ayons aucune crainte. Je ne vous aurais point présenté en finissant cette mélancolique pensée pour peu qu'elle eût été sérieuse. Sans doute, il nous faut de l'ancien, n'en fût-il plus au monde. Mais, Messieurs, il y aura toujours de l'ancien, tant qu'il y aura du nouveau, celui-ci devenant si vite la matière de celui-là. Les mines du Mexique et du Pérou, pensait Sully, devaient s'épuiser avant que le sein de la terre, fécondé par la culture, commençât à se fatiguer et à produire de moins abondantes moissons. De même, toutes les mines de la terre, ce fonds pourtant si riche, seront épuisées, avant que les moissons archéologiques, résultat du produit sans cesse renaissant, sans cesse s'accumulant, de l'activité humaine, éprouvent une diminution sensible. Dans six siècles notre monde actuel sera une sorte de moyen-âge; et sans nous en

douter nous préparons tous aux archéologues futurs les matériaux des investigations qui font le tourment et le charme des archéologues d'aujourd'hui.

Messieurs, faisons en sorte que ces matériaux que nous préparons pour l'avenir donnent à notre siècle un rang glorieux dans l'histoire de l'humanité. Enrichissons-le pour cela des monuments de la science et des arts, qu'il fournisse ainsi une moisson féconde à la postérité et que celle-ci puisse dire de nous que nous avons été par excellence des amis et de zélés propagateurs du vrai, du bien et du beau.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1869-1872

Par M. J. GARNIER, Secrétaire perpétuel

Lu dans la Séance publique du 20 Juillet 1873.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un concours de circonstances que je n'ai point à rappeler a, depuis 1869, suspendu nos séances publiques et longtemps interrompu nos travaux. Durant cette guerre qui a surpris le pays et l'a si rudement éprouvé, l'histoire s'est faite, sans nous et contre nous ; l'heure des revers avait sonné. Mais la France n'est point de ces nations qui sont abattues pour ne point se relever ; elle a confiance en elle-même, espoir en Dieu ; elle a travaillé, elle a payé, et ses ruines se réparent, quelque grandes que les ait faites la rage de l'ennemi et les journées plus tristes encore qui les ont augmentées.

Chacun doit donc, sans se faire d'illusions, appor-

ter son concours, si humble, si modeste qu'il soit, pour rendre au pays que nous devons d'autant plus aimer qu'il a souffert davantage, les uns l'activité matérielle, les autres la vie intellectuelle qui ne lui est pas moins nécessaire. La Société a donc repris ses travaux.

La mission qui m'est dévolue est, vous le savez, de vous les faire connaître. Ne vous effrayez point d'une analyse qui doit comprendre quatre années, car, en réalité, ces quatre années se réduisent à une seule ou à peu près. Je serai bref, d'ailleurs, et j'entre en matière sans exorde. A quoi bon, en effet ? Un exorde n'aurait d'autre but que de réclamer votre bienveillance et vous pourriez à bon droit me rappeler que, plus de vingt fois déjà, j'ai usé et abusé de ce début oratoire. J'aime donc mieux compter sur votre indulgence ordinaire et sur votre sympathique attention.

Permettez-moi tout d'abord de remercier des subventions qui nous sont accordées, et de donner un souvenir reconnaissant aux généreux bienfaiteurs qui nous ont rendu possible d'offrir aux auteurs des mémoires présentés à nos concours, des récompenses dignes de leurs efforts. Toujours nous aurons à cœur de leur témoigner notre gratitude et de reconnaître la part légitime qui leur revient dans nos succès.

Les Sociétés, en effet, ne vivent point de leur vie intérieure seulement, il faut que cette vie se manifeste au dehors ou par leurs œuvres ou par celles qu'elles font naître, et ces œuvres ne sont connues et ne deviennent utiles que par la publicité.

La Société croit avoir rempli sa tâche avec autant de zèle que de désintéressement.

On lui doit un monument magnifique, le Musée, dont les nombreux visiteurs ignorent pour la plupart l'origine, tandis que d'autres semblent s'étudier à la faire oublier.

Plus de quarante volumes renferment nos travaux les plus importants. Loin de nous l'orgueil de croire qu'ils ont fait faire de grands progrès à la science, aux lettres et aux arts ; il nous suffit, et nous en sommes fiers, qu'ils nous aient mérité quelques encouragements et qu'ils n'aient point été lus sans intérêt. Plusieurs ont obtenu des récompenses au jugement de la Commission des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France ; d'autres ont été signalés dans les rapports faits au nom du Comité des travaux historiques. Au dernier concours, en 1872, l'une des mentions honorables a été décernée à l'ouvrage de l'un des nôtres, *les bénéfices de l'Eglise d'Amiens* par M. Darsy.

Pour ceux qui ne voient d'intérêt que dans le bénéfice matériel que des travaux quels qu'ils soient peuvent procurer, j'ajouterai que ces 40 volumes ont été pour nous une dépense de plus de 80,000 fr. Or chacun sait que d'une pareille somme payée aux imprimeurs, aux graveurs et aux lithographes, la plus large part appartient nécessairement aux ouvriers.

Ainsi en utilisant nos loisirs, car presque chacun de nous est tenu par ses occupations professionnelles, nous avons pu éclaircir quelques points d'histoire,

sauver de la destruction plus d'un monument des temps passés, assurer, dans l'intérêt des études, la conservation de beaucup d'autres et procurer à l'ouvrier du travail dans la mesure des ressources dont nous disposons. N'avais-je point raison de parler de l'utilité des Compagnies comme la nôtre ?

Mais si nous sommes heureux de l'accueil fait à nos travaux, cet accueil, croyez-le bien, est comme un titre qui oblige et dont tous nos efforts tendent à nous rendre dignes.

C'est dans ce but que nous avons voulu combler les vides qui depuis longtemps existaient dans nos rangs. Nos nouveaux collègues justifieront tous, comme plusieurs l'ont fait déjà, les espérances que nous avons fondées sur leur active collaboration.

Nous avons regret de nous être déjà séparés de l'un d'eux, M. Tilloy, qui avait si nettement rédigé le programme des questions que nous avons publiées afin d'obtenir sur l'invasion allemande en Picardie des renseignements aujourd'hui faciles à recueillir et qui plus tard pourraient faire défaut à ceux qui voudront, dans des temps plus calmes, écrire cette douloureuse période de notre histoire locale.

Ce serait aussi un pieux devoir à remplir que de donner ici les noms des membres non résidants et correspondants que nous avons perdus. Mais la liste en serait malheureusement trop longue.

Citons, parmi les plus laborieux et les plus dévoués : MM. de Cyzancourt, Woillez, d'Héricourt, Tarbé, Polain, Ulysse Capitaine et M. de Caumont, qui con-

tribua si puissamment à faire revivre l'étude de nos antiquités nationales, qu'il est pour ainsi dire le créateur de l'archéologie française.

Les admissions ont fourni à nos présidents MM. Bazot et Leleu le sujet d'allocutions dans lesquels ils ont rappelé aux uns des travaux qui sont des engagements pour l'avenir, et montré aux autres quelques points encore inexplorés de notre histoire qu'ils signalaient à leurs investigations. C'est qu'en effet, soit qu'elle récompense le passé, soit qu'elle encourage l'avenir, la Société voit toujours et avant tout les intérêts de l'histoire et de l'archéologie.

M. Bazot n'a point seulement félicité les autres de ce qu'ils avaient fait, ou montré ce qu'on pouvait faire, il a donné l'exemple.

Nous lui devons une note sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Francières (Somme) et sur le vase en bronze qui contenait ces 300 pièces, dont la plus ancienne ne paraît pas remonter au-delà de l'an 267 de notre ère.

C'est aussi l'opinion de M. A. Van Robais, qui s'est occupé de cette trouvaille et croit, avec Dargnies de Fresne qui écrivait à la fin du siècle dernier, que Francières a été le théâtre d'une lutte entre les Gaulois et les Romains, et qui signale non loin de là un camp dont la tradition s'est conservée.

Les noms de MM. Bazot et Van Robais se trouvent liés encore à une autre question, les monnaies des comtes de Ponthieu. Celui-ci a décrit trois deniers de ces comtes qui se trouvaient dans la collection de

Bommy et de Saint-Aman det dont Abbeville a fait l'acquisition. L'autre a rappelé les travaux publiés sur ces pièces toujours fort rares et sur lesquelles la numismatique est loin d'avoir dit son dernier mot.

M. Van Robais nous a fait ensuite connaître un monument des plus curieux que l'on ait rencontré chez nous, une seille ou petit seau en bois recouverte de cuivre repoussé, qui a été trouvée à Miannay. Les restes de ce vase qui devait avoir 10 à 12 centimètres de haut, laissent voir la scène du serpent dans le paradis terrestre, le Christ nimbé de monnaies mérovingiennes avec un serpent ou un poisson à ses pieds, Daniel dans la fosse aux lions et le prophète Habacuc. Au jugement de M. Van Robais et de M. l'abbé Haigneré, ce vase appartiendrait à la fin de la période romaine.

Les Romains ont laissé partout des traces de leur passage. M. De Cagny nous avait signalé en 1868 des monnaies trouvées à Falvy, près de Péronne. M. Danicourt les a décrites, et il a dessiné pour nous les plus rares. Elles étaient renfermées dans deux vases en terre qui n'ont point résisté à l'impatiente curiosité des ouvriers. Parmi ces pièces de bronze au nombre de 6,000 environ, M. Danicourt a trouvé un Probus, c'est la plus ancienne ; les plus nombreuses et les plus récentes sont de Constantin I^er^.

Tout le monde connaît les monuments de Champlieu, le théâtre, les thermes, le temple dont les sculptures sont de la belle époque des Antonins ; mais ce que l'on sait moins, c'est qu'ils ont subi l'invasion

d'une nouvelle horde de barbares. M. de Roquemont nous a rapporté cet acte de vandalisme des Prussiens, qui ont impitoyablement détruit la plupart des ornements en relief, particulièrement les figures. Et ce n'est point, dit notre collègue, l'œuvre irréfléchie d'une soldatesque effrénée, c'est l'effet d'une pensée, d'un calcul, de cette haine jalouse enfin qui a dicté aussi les mutilations commises dans l'antique basilique de Saint-Denis.

A des temps plus modernes, à l'époque mérovingienne appartiennent les vases et les armes qu'a recueillis M. l'abbé Poiré, un infatigable explorateur, dans les fouilles qu'il a faites à Fay-en-Santerre, à Moreuil et à Argœuves.

Les armes et les vases trouvés à Saint-Riquier et dont nous devons la connaissance à M. l'abbé Hoin et à M. l'abbé Hénocque sont du même temps.

C'est aussi dans un cimetière mérovingien, au Champ-Comtois, près Blangy, qu'ont été recueillies les magnifiques fibules, les boucles d'oreilles, les épingles à cheveux émaillées qu'a décrites et si correctement dessinées notre nouveau collègue M. de Morgan.

Les cinq inscriptions funéraires sur pierre, les six épitaphes gravées sur plomb que nous devons à M. Leclerq, datent seulement du XVII^e^ siècle ; il les avait rencontrées dans les travaux d'agrandissement de sa filature, sur l'ancien cimetière des Clarisses. M. l'abbé Corblet en a fait le sujet d'une notice dans laquelle il a rappelé l'origine de ce monastère qu'un rescrit du pape Eugène IV du 4 Juillet 1343 autorisait Philippe

de Saveuse et Jeanne de Leuilly, sa femme, à établir à Amiens.

Si les trouvailles faites dans le pays nous intéressent tout particulièrement, celles qui se font au dehors attirent aussi notre attention. Ainsi celles des arènes de la rue Monge à Paris nous ont valu de la part de MM. Corblet, de Forceville et Herbault des communications qui ont réduit à leur véritable valeur les restes si pompeusement vantés de ces constructions romaines.

Mais laissons ces débris et tournons nos regards vers notre magnifique cathédrale, source inépuisable d'études pour l'archéologue et pour l'historien.

M. Soyez a passé en revue les différents ouvrages dans lesquels on l'a décrite. Appréciant la valeur de chacun d'eux, il a montré combien il reste encore à faire pour la connaître tout entière. MM. Duval et Jourdain se sont occupés, vous le savez, du pourtour du chœur, des stalles et d'une partie du portail. M. Soyez a choisi le sanctuaire, dont il va publier l'histoire et la description.

Une grande question s'est agitée à propos du dégagement de notre basilique; une controverse très-vive, très-animée, s'en est suivie, qui s'est terminée par cette conclusion qu'une vue dans l'axe du portail serait du plus heureux effet.

M. Herbault, qui avait présenté un plan grandiose de dégagement, nous a cette année apporté une preuve que cette pensée était venue de tout temps à l'esprit des gens de goût. C'est une gravure de 1772 qu'il a récemment découverte, et qui montre la cathédrale précédée

d'une vaste place plantée à la façon de Le Notre et percée au milieu d'une allée conduisant au portail. Cette gravure de Oudoux, chapelain de l'église de Noyon, qu'accompagnent quelques vers du P. De la Croix, de l'abbaye de S. Jean d'Amiens, représente Mgr de la Motte à genoux, priant le ciel de l'éclairer sur le choix d'un coadjuteur. M. Herbault, l'appréciant à son point de vue, y lit le désir de l'illustre Prélat de voir notre temple mis en évidence par la création d'un splendide accès.

Pénétrons à l'intérieur, demandons à qui l'on doit les orgues. Lamorlière, Pagès, Daire, De Court, Rivoire, Gilbert et M. Dusevel, tous nos historiens enfin répondront que les fondateurs sont Alphonse Lemire et Massine de Hainaut, sa femme.

M. Dubois n'est point de cet avis ; il regarde cette tradition comme une erreur et cite à l'appui de son assertion un extrait des registres aux comptes de la ville d'Amiens d'où il résulte pour lui que Jacques Frérot a eu la pensée première, qu'il a donné les premiers fonds pour établir les orgues, et qu'Alphonse Le Mire, receveur des aides, *fut commis à faire édifier cet ouvrage*. M. Dubois n'est point exclusif cependant ; il admet que Le Mire et sa femme ont bien pu augmenter de leurs deniers le legs de Frérot ; mais ils n'ont aucun droit au titre qui leur est donné.

M. Darsy a combattu cette opinion ; l'accord unanime des historiens est pour lui une preuve péremptoire que confirment le silence du Chapitre à l'égard de Frérot et son empressement à proclamer Le Mire et sa femme

comme fondateurs. Le Chapitre en effet leur accorde une sépulture dans l'église, fonde pour eux des prières, déclare dans ses actes que les orgues sont le produit de leurs largesses, et l'inscrit sur une table de bronze. M. Darsy a donné le texte de ces actes en tête de l'un desquels se trouve un dessin de l'instrument primitif qu'il a reproduit, et il a terminé par l'indication des travaux qui ont été faits successivement pour la réparation et l'amélioration de ces orgues.

M. Dubois aime les détails et il a raison. Ils éclairent l'histoire, la vivifient; et, s'ils aident à rétablir les faits, ils leur donnent de plus cette physionomie vraie et naïve qui peint si bien le temps et les mœurs.

Ses recherches lui ont permis d'établir la véritable origine du nom de Chatelet donné à la maison qui faisait le coin de la rue des Sergents et de celle des Crignons. Il montre que la rue des Trois-Cailloux tire le sien des trois frères Claude, Martin et Pierre Cailleux, propriétaires de l'hôtel des Trois-Cailleux, auquel succéda le Logis-du-Roi; que la rue de Ville doit son nom à Jean de la Motte, sieur de Ville, dont la maison s'appela Maison de Ville, et par suite la rue où elle était située, rue de Ville. M. Dubois nous apprend que le mont des Olives, au cimetière St-Denis, fut exécuté en 1584 pour la dame le Correur, femme de Simon Le Mattre, par Mathieu de la Vacquerie et son fils, moyennant 50 écus sols; il donne ensuite quelques détails sur la confrérie de St-Firmin, les Douze frères du St-Sacrement, et la procession du pain bénit à Notre-Dame de Grâces.

Dans de nouvelles recherches extraites des registres de l'échevinage et des minutes des notaires, il trouve la preuve du soin avec lequel la vente des substances alimentaires était surveillée. Puis il met au jour le nom de Firmin Lebel, qui peignit les tableaux offerts à N.-D. de Puy, par Robert de Sachy en 1558, et par Jean Boistel en 1570 ; au nom de cet artiste il associe celui de Mathieu Labesse, menuisier, qui a fait les cadres et préparé les panneaux. Il nous apprend encore que Jean de Paris a peint le tableau qui fut offert par Jean Dufresne en 1581, et que Jehan Salle, menuisier, est l'auteur du cadre.

Son tableau chronologique des pestes ou contagions qui ont désolé la ville d'Amiens pendant le xv^e^, le xvi^e^ et le xvii^e^ siècle est des plus dignes d'intérêt, car, en racontant les faits, il initie aux mesures prises pour arrêter le fléau. Si l'on y voit quelques défaillances à regretter, on est heureux de pouvoir presque toujours applaudir à la sollicitude de l'administration et du clergé, au dévouement des médecins, à la piété du peuple demandant à Dieu par des processions et des prières publiques un secours qui ne lui faisait point défaut, car il doublait sa patience et son énergie.

Enfin, M. Dubois cite un testament fort curieux de Jean-Baptiste Pingré, chanoine et écolâtre d'Amiens, qui laissait à l'évêque, le 13 Juillet 1754, un sac où l'on trouva 19056 livres en or.

Il *avait,* dit-il, *menagé, épargné* et *conservé cet or* pour avoir et faire venir quelques frères de charité des écoles chrétiennes, pour contribuer à cette *bonne œu-*

vre si utile et si nécessaire à l'institution de la jeunesse. M. Dubois en conclut que J.-B. Pingré fut le fondateur de ces écoles S'il m'est permis de donner ici mon avis, je regarde cette conclusion comme trop absolue et je me propose de démontrer, pièces en main, qu'antérieurement à cette époque il y avait à Amiens des écoles dirigées par les frères de S. Yon, comme on les appelait alors.

Ces controverses, assez vives quelquefois, sont un des grands attraits de nos réunions, elles donnent à l'étude plus d'activité, elles assurent aussi une connaissance plus complète des faits. Car il n'y a point de thèse soutenue sincèrement qui soit absolument fausse, comme il n'y a point d'erreur qui résiste à une discussion loyale et modérée.

L'étude sur Nithard, de M. l'abbé Hénocque, a trouvé dans M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, un contradicteur qui cherche à concilier le texte d'Hariulfe avec les divers faits historiques recueillis sur l'existence de S. Angilbert et de Nithard. — Dans une seconde étude, notre collègue a développé les arguments qu'il avait déjà présentés; et, posant ces trois questions : Nithard est-il le fils de S. Angilbert ; 2° Est-il abbé de S. Riquier ; 3° Est-il l'auteur de l'ouvrage intitulé des *Divisions des fils de Louis le Débonnaire*, il les a résolues négativement.

Dans une troisième note intitulée opinions des historiens sur le mariage de S. Angilbert, M. Henocque a fait ressortir leurs tatonnements, leurs contradictions, leurs inventions étranges sur ce fait.—M. l'abbé Carlet

qui n'abandonne point la lutte, a répondu par de nouvelles observations.—M. Hénocque a riposté, il a montré toute la fragilité de cette argumentation ; et, rétablissant les faits dans toute leur intégrité, il paraît n'avoir rien laissé subsister des allégations de son savant adversaire.

M. l'abbé Hénocque était là sur son terrain, car ce n'est qu'un point de l'histoire de S. Riquier qu'il achève et dont il nous a lu l'introduction. Dans ce travail où il se propose l'histoire des saints qui ont vécu dans l'abbaye où dont on possède les corps, l'histoire des abbés, du monastère, de la ville, de l'hôtel-Dieu, de la léproserie et du château féodal de la Ferté. Les domaines et villages soumis à l'abbaye fourniront plus d'une page à l'histoire du Ponthieu et du reste de la Picardie, tandis que les noms des vassaux offriront aux généalogistes de précieux renseignements. Cette histoire qui commence au VI^e^ siècle ne finit qu'à la ruine du monastère ; c'est donc une période de 1,200 ans que l'auteur doit parcourir. Quelle mine féconde pour l'histoire locale que celle de ce monastère douze fois séculaire, si j'ajoute que l'auteur ne dira rien qu'il n'appuye sur des chartes, sur des lettres, sur des titres d'une valeur incontestable.

Dans un premier chapitre sur S. Riquier, M. Hénocque nous initie à la marche qu'il va suivre. Il examine les origines historiques des comtes de Ponthieu et la légende apocryphe sur S. Riquier qui le voulait rattacher à Clovis, comme on avait fait plus tard de S. Angilbert un gendre de Charlemagne. Mais la légende,

comme plusieurs assertions de Malbrancq, ne se soutient point devant sa critique. Cette thèse fixe donc les points d'où l'on veut partir et fait écrouler le système d'un double comté de Ponthieu gouverné par des chefs indépendants les uns des autres.

Une autre abbaye a trouvé aussi son historien, M. Janvier a détaché de ses études sur Boves et ses seigneurs celle de l'abbaye du Paraclet des champs. S'aidant du cartulaire et des chartes originales conservées aux archives du département, il est arrivé à établir, d'accord en ce point avec le P. Daire, une suite de 25 abbesses depuis la fille d'Enguerrand II, fondateur du Paraclet au lieu même que Sainte Ulphe avait sanctifié de sa présence, jusqu'à Suzanne des Friches de Brasseuse qui transféra, sous Louis XIV, à Amiens, le siége de la communauté. La Gallia christiana ne compte que 22 abbesses, et De Court seulement 18. Après avoir retracé leurs biographies et mentionné chronologiquement les donations faites à l'abbaye sous ces prélatures successives, M. Janvier continue depuis cette dernière abbesse jusqu'à la suppression des ordres monastiques à la révolution, nous faisant assister aux modifications subies par le Paraclet de Boves et le Paraclet d'Amiens à leur démolition, indiquant les rares débris de ces monuments qui subsistent encore de nos jours et les objets précieux qu'ils possédaient.

L'histoire ecclésiastique, et les faits le veulent ainsi, a une large part dans nos travaux. Elle occupe tout spécialement M. Salmon qui a entrepris l'histoire de S. Quentin et de ses compagnons, comme une suite naturelle de sa belle étude sur S. Firmin.

Après des détails assez étendus sur les différents textes des actes du martyr d'*Augusta Veromanduorum*, notre collègue nous a communiqué deux chapitres du premier livre de son ouvrage. Dans l'un il a donné la patrie et le nom de ceux que la tradition et de nombreux documents désignent de temps immémorial comme les compagnons de S. Quentin. Dans l'autre il a réuni tous les renseignements que les actes des saints fournissent sur le célèbre persécuteur Rictiovarus, dans lequel il voit un gouverneur ou préfet de la Gaule Belgique sous Maximien Hercule. Il peut ainsi suivre la marche dans sa province de ce cruel ennemi du nom chrétien, dont le règne n'a guère été que de deux années, mais deux années signalées par de telles et si nombreuses cruautés que son nom est resté dans la mémoire du peuple comme celui d'un monstre des plus exécrables.

M. Salmon a complété ensuite par deux lectures les études qu'il avait déjà présentées sur l'époque de la première prédication de l'évangile dans les Gaules.

En mettant sous les yeux de la société une photographie du manuscrit découvert par Maceda à la Bibliothèque de Florence, il a répondu d'une façon péremptoire aux critiques qui affirmaient que le passage des actes de S. Saturnin où la mission de ce premier évêque de Toulouse est assignée au règne de Claude, contenait des abréviations, et qu'elles pouvaient être lues de diverses manières.

Le tableau des contradictions de S. Grégoire de Tours sur les évêques ses prédécesseurs, que M. Sal-

mon a publié dans notre bulletin, est une nouvelle preuve de la réserve avec laquelle il convient d'accueillir les renseignements que l'auteur de l'Histoire des Francs a donnés sur un grand nombre de points.

Enfin, dans son compte rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Roze : l'*Eglise d'Amiens de* 1734 *à* 1856, M. Salmon nous a fait connaître un excellent travail dont nous sommes heureux de compter l'auteur parmi nos collègues.

Les questions d'art touchent à l'archéologie par trop de points pour n'être pas du domaine de nos études, aussi ne les négligeons-nous point. M. Pouy avait appelé nos recherches sur les tableaux peints par Le Moine pour les Cordeliers d'Amiens. M. Goze croyait en avoir reconnu deux dans l'église de Camon. M. Le Tellier a constaté que *la tentation dans le désert* est réellement l'œuvre de Le Moine, signée de lui en 1717. Un autre tableau, *Notre-Seigneur servi par les anges*, paraît à notre collègue digne du premier peintre de Louis XIV, mais il n'ose le lui attribuer, vu l'absence de signature et aussi parce qu'il ne figure point dans la liste des tableaux de ce maître donnée par d'Argenville, ni parmi ceux qui ont été commandés par les Cordeliers d'Amiens auxquels la tentation avait appartenu.

M. Le Tellier est plus affirmatif en ce qui concerne la célèbre *joueuse aux osselets*. Pour lui c'est la copie d'une Julie faite en 1732 par François, élève de Coustou. Un bras manquait à l'original, le sculpteur le lui a rendu, mais sans atteindre malgré son habileté la perfection et le goût exquis de la statue antique qu'il avait prise pour modèle.

C'est aussi une étude d'art que celle de M. Corblet sur les tombes en bronze qui ont existé et qui existent encore en Europe. Celles de nos évêques Evrard et Geoffroy devaient tout naturellement être l'objet d'une étude spéciale. M. Corblet en a montré tout le caractère et la beauté. Comme la plupart des archéologues, il a exprimé le regret qu'on ne leur ait point rendu leur place primitive, qu'on n'ait point, en les transportant, suivi la tradition relative au soubassement et qu'on ait substitué au lustre qu'elles devaient au temps, un vernis moderne du plus déplorable effet.

De mon côté, j'ai fait connaitre un dessin de Blasset qui n'était guère connu que comme sculpteur et architecte. Ce dessin, gravé par Moreau, sert de frontispice au livre intitulé *Le bon malade*, par Michel de Guéret, capucin, livre imprimé à Amiens par Robert Hubault, en 1639, dans lequel on trouve le tableau navrant d'une de ces pestes dont nous a parlé M. Dubois.

M. Pouy, dont je viens de prononcer le nom, nous a lu, sous le titre de Longpré-les-Amiens et les Du Gard, l'histoire abrégée de l'Eglise et du Prieuré-cure de ce village et une généalogie de la famille du Gard dont l'une des branches porta pendant plus de six cents ans le titre de seigneur de Longpré ; cette famille fut alliée aux meilleures de Picardie, y posséda des fiefs nombreux et ne fut pas sans distinction.

Jean du Gard assista aux batailles de S. Quentin, des Dûnes et de Moncontour. Plusieurs Du Gard remplirent les fonctions de mayeur et d'échevins de la ville d'Amiens et celles de sénéchal de Ponthieu. Jean, en 1484

et Robert, en 1523, furent maîtres de la confrérie du Puy.

Parmi ces seigneurs, M. Pouy nous montre une figure fort originale, celle d'Henri du Gard qui était poëte, et fit en vers son testament, daté de 1710, dont voici un court fragment :

J'ai fait, dans mon bon sens, non poussé par personne,
Cet écrit mortuaire au milieu de l'automne ;
. . . . . .
. . . . . .
J'ai lu mon testament, dix fois je l'ai relu,
Après quoi cet écrit m'a toujours beaucoup plu.
Quand il y manquerait un terme de justice,
Je veux malgré cela que le tout s'accomplisse.

On saura gré à M. Pouy d'avoir exhumé cette pièce curieuse qui, si elle ne prouve pas un poëte, montre au moins une âme bonne, généreuse et toute chrétienne.

Dans les questions de droit, la forme, Henri du Gard avait raison, la forme est beaucoup, elle est, dit-on, tout quelquefois. Chez nous, ce n'est point dans ses applications, c'est dans son histoire que le droit s'étudie. C'est à ce point de vue que M. de Roquemont nous a rendu compte de la lecture faite à l'Académie impériale et royale de Vienne, par M. Henri Brunner, professeur de droit à l'Université de Lemberg, en Galicie, *sur la Parole et la forme dans l'ancienne procédure française*. M. de Roquemont dont le travail a été depuis inséré dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, loue l'auteur d'avoir blâmé comme inexacte le nom de *Pro-*

cédure féodale donné par les historiens du droit français à l'ancienne procédure française ; il n'y avait pas en effet deux juridictions, mais une seule statuant sur les affaires civiles comme sur les affaires féodales ; une désignation plus juste serait celle de procédure formaliste, notamment pour la période qui a précédé S. Louis. Les règles de cette procédure étaient, comme le dit M. de Roquemont, la nécessité pour le juge de baser sa décision sur les paroles prononcées par les parties litigantes, l'observation littérale de la forme et l'immutabilité de la parole échappée aux plaideurs ; d'où cet adage : *On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles*. Aussi notre collègue félicite-t-il M. Brunner de la rare sagacité avec laquelle il interprète nos anciens auteurs, rectifie diverses erreurs et sait rétablir la signification de certains mots ; il le présente donc comme un guide utile et précieux aux jurisconsultes qui veulent remonter aux sources de notre droit.

Ces rapports sur les publications qui nous sont adressées sont un des éléments les plus intéressants des séances ; mais tous ne reçoivent point et ne peuvent recevoir les mêmes développements.

Nous continuons à nous féliciter de nos relations avec les sociétés françaises et étrangères. Un instant ralenties, elles sont redevenues aussi actives que par le passé, et les nombreux volumes que nous avons reçus montrent que partout les études historiques, littéraires et scientifiques ont repris faveur, et qu'il faut y répondre par une féconde émulation.

Je crains de vous donner la preuve trop longue que nous aussi nous ne sommes point restés inactifs, car j'ai encore plus d'une lecture à vous présenter.

Il est des noms que vous seriez étonnés de n'entendre point citer. Le concours et la vieille expérience de MM. Dusevel et De Cagny ne pouvaient en effet nous faire défaut.

M. Dusevel nous a lu une notice sur la chapelle et la fontaine de S. Julien que l'on voit à Hamencourt, près de Doullens. Il a donné l'origine de cette chapelle et l'a décrite, puis il a cité les vertus attribuées aux eaux de la fontaine où se rendent encore aujourd'hui de nombreux pélerins, bien qu'ait cessé l'attrait de divertissements qui autrefois attiraient une foule souvent plus mondaine que recueillie.

Dans un travail sur Geoffroy de la Marthonie, M. Dusevel apporte des détails nouveaux sur cet évêque d'Amiens, qui fut un ligueur aussi ardent qu'il fut plus tard un fidèle sujet du roi ; il y place sous leur véritable jour divers faits concernant ce prélat qui se distingua toujours par sa charité pour le peuple et son attachement à ses devoirs.

M. l'abbé De Cagny nous a fait connaître un poëte ou plutôt un versificateur dont le nom était tout à fait inconnu. Qui, en effet, connaît l'abbé Hennequin qui cependant a composé plus de 40,000 vers ? Né à Amiens le 7 Octobre 1731, mort à Falvy en 1823, Louis-Victor Hennequin n'a point, il est vrai, toujours choisi des sujets très-poëtiques, puisqu'il s'est fait le traducteur du bréviaire d'Amiens, mais il a traduit les Psaumes

et il avait mis en vers l'Imitation de Jésus-Christ. Prêtre pieux, poëte modeste, quand l'abbé Hennequin sut que Corneille avait aussi mis en vers ce dernier livre, il jeta le sien au feu, ne voulant point avoir paru lutter avec le grand poëte.

On aime à voir revivre les hommes qui se sont rendus utiles au pays et qui l'ont honoré par leurs travaux ou leurs vertus

A ce titre, la biographie de Ducarne de Blangy par M. de Roquemont méritait le meilleur accueil. Ducarne de Blangy, né à Hirson le 11 décembre 1728, mort à Péronne le 18 avril 1808, s'est occupé d'agriculture et d'économie. Son traité de l'éducation des abeilles, qu'un juge des plus compétents, François Hubert, estimait au plus haut prix, eut trois éditions successives. Sa méthode pour préserver les grains dans les saisons pluvieuses est usitée partout aujourd'hui, et personne peut-être ne saurait dire le nom de l'inventeur des moyettes. L'emploi de la bombe, du boulet et de la fusée pour porter une corde aux navires en détresse est aussi une des inventions de Ducarne de Blangy. Comme tous les inventeurs, comme notre Dallery, il eut à combattre des difficultés de toute nature et la mort l'a frappé avant qu'il ait pu faire adopter son idée. Enfin, étudiée sans prévention, soumise à de nouveaux essais, la question du porte-amarre a passé dans la pratique et assure à Ducarne un rang des plus élevés parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

M. Desmaze s'est fait le biographe de Jacques Beauchamp, sergent d'armes du roi Charles V,

pour lequel il avait translaté *les visions de Madame Elisabeth, et les remèdes contre les maux de fortune de Sénèque*. Beauchamp fut surtout un grand collectionneur de livres,et on lui doit d'avoir enrichi de plus d'un précieux volume la bibliothèque si célèbre des ducs d'Orléans.

Permettez-moi, Messieurs, de ne point quitter la biographie sans vous parler de quelques pages que j'ai consacrées à nos anciens collégues, MM. Souquet et Woillez dont les travaux avaient droit à une notice spéciale.

Un bibliophile comme M. Desmaze ne pouvait avoir vu,sans en exprimer ses regrets,bruler nos manuscrits. Il nous a dit ce qu'avaient perdu les bibliothèques du Louvre, de l'Hotel-de-Ville et du Palais-de-Justice. Et, comme pour nous consoler, regardant au loin, nous a montré ce qu'il y avait à l'étranger de documents concernant notre histoire nationale, à Stockholm et à Copenhague notamment.

Cette note n'est point passée inaperçue, et M. Demarcy, qui l'avait lue dans notre bulletin, nous a signalé à Copenhague le manuscrit d'un picard dont M. Desmaze n'avait point parlé, une histoire de la conqueste de Constantinople par Robert de Clari en Amiénois, un chevalier qui avait pris part à cette expédition.

Nous devons encore à M.Demarcy une lettre concernant Marie-Cécile Bertrand, religieuse de Port-Royal exilée à Amiens, qui complète la notice de M. Corblet sur ces religieuses, et note inédite de Du Cange sur le prieuré de Lihons-en-Santerre.

Une nouvelle preuve que notre bulletin est lu, c'est un renseignement relatif à Catherine de Carenci dont un sceau nous avait été offert par M. Pouy. Nous l'avons reçu de M. de Calonne, qui l'a tiré du recueil du Père Ignace conservé à la bibliothèque d'Arras.

M. de Calonne se recommande par un document d'une toute autre importance, la répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu, de l'indemnité allouée à Messire André de Bourbon Rubempré, délégué aux Etats généraux de Blois en 1577 ; mais ce document ne saurait s'analyser. On le trouvera, avec son orthographe souvent défectueuse, dans le nouveau volume de nos mémoires, et on y lira, avec les noms de leurs propriétaires, l'indication précise de tous les fiefs nobles du Ponthieu et du Vimeu, et celle de leurs revenus au XVI[e] siècle.

Je ne saurais analyser davantage et ne puis que citer la collection de lettres inédites autographes de Turenne que publie dans ce même volume M. Edouard de Barthélemy. Ces lettres qui concernent les campagnes de ce grand capitaine pendant les années 1652 à 1660, ont pour nous un intérêt d'autant plus précieux qu'elles sont toutes ou presque toutes datées de localités picardes.

J'aurais encore à vous parler d'une description de l'église de Dourier par M. Massenot, auquel est confiée la restauration de cette collégiale fondée par François de Créquy en l'année 1503.

Je pourrais citer aussi les recherches de M. Lefèvre-Marchand sur quelques localités du canton de Chaul-

nes et sur la commune de Chaulnes elle-même, recherches qui se distinguent par de nombreux détails que ne pouvait comporter l'histoire générale de toutes les communes de l'arrondissement de Péronne par M. l'abbé de Cagny.

C'est ainsi que dans un champ ceux qui viennent après les moissonneurs trouvent toujours à glaner.

N'oublions point une communication de M. L. de Bracquemont qui excitera vivement la curiosité des bibliophiles. Je veux parler d'un exemplaire du Nobiliaire de Picardie d'Haudicquer de Blancourt appartenant à la Bibliothèque Nationale qu'il nous a signalé à cause des notes dont d'Hozier en a couvert les marges. L'illustre généalogiste n'hésite point à qualifier Haudicquer de malheureux et d'indigne faussaire, et se sert à son égard des expressions les plus dures, non par envie, dit-il, pour mettre en garde contre l'ignorance de l'écrivain et les faussetés dont son livre est rempli, ceux qui seraient portés à lui donner plus de créance qu'il n'en mérite.

Signalons les thèses historiées dont M. Pouy nous a entretenus et dont il a enrichi nos collections.

Indiquons enfin aux généalogistes la pierre tumulaire de Clémence de Flourens, successivement femme d'Antoine de Hardenthun, de Colart de Mailly et de Roland de Dixquemue, morte le 22 Décembre 1501.

M. Janvier, qui a retrouvé dans les démolitions d'une maison de la rue Porte-Paris cette pierre qu'on avait vue autrefois dans l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux en donne une copie qui diffère sensiblement

des deux leçons différentes qu'en ont données Pagès et le P. Daire, qui ne l'avaient point vue ou ne l'avaient point copiée avec toute l'attention désirable.

J'aurais encore à citer une note sur les sceaux des curés de Becquigny et de Méricourt-sur-Somme dont j'ai entretenu mes collègues, un long travail de M. Delgove sur Poix et ses seigneurs que l'auteur de l'histoire de Doullens vient de nous remettre et dont la Société n'a pu prendre encore connaissance.

Mais je dois m'arrêter et laisser de côté les rapports, les communications d'objets divers, les discussions qu'elles soulèvent, les observations qu'elles provoquent, et qui doivent toujours se renfermer dans le cadre de nos études. Ce cadre est assez vaste déjà, et notre intérêt, comme notre réglement, en ont banni toutes les questions étrangères et l'appréciation des événements contemporains.

Dans le passé en effet, que de points à vérifier, que de problêmes à résoudre, que de difficultés à expliquer. L'archéologie, comme l'a fort bien dit M. Crampon dans son discours de réception, n'est pas une science unique, une branche distincte des connaissances humaines. Elle forme, M. le président vient de vous l'exposer, un arbre aux rameaux nombreux qu'elle nourrit de sa sève. Elle prête un concours utile toujours, souvent indispensable à la plupart des autres sciences, et l'histoire lui doit ses meilleurs titres, l'exactitude et le charme des détails.

Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir arrêté si longtemps. Je ne me dissimule point l'aridité de ma

tâche. Ce rapport, vous le savez trop maintenant, n'est qu'une table des matières qui ont occupé nos séances ; mais ce que sait celui-là seul qui l'écrit, c'est la difficulté qu'il rencontre à n'omettre rien pour ne point blesser ses collègues, et à tout indiquer sans provoquer l'ennui de son auditoire.

Ai-je abusé de votre patience, vous ai-je ennuyé, je le crains. Heureusement, la sagesse de notre règlement y pourvoit, en me donnant tout d'abord la parole, et les lectures qui vont suivre, auront bientôt fait oublier la mienne.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE 1873.

PRIX LE PRINCE.

Commission : M. l'Abbé Hénocque, M. l'Abbé De Cagny, M. Janvier, Rapporteur.

Messieurs,

C'est en 1869 que, pour la dernière fois, vous avez décerné le prix de vos concours annuels, en couronnant l'histoire de la ville de Roye de notre collègue M. Emile Coët. Les calamités sans nombre qui, depuis cette époque, se sont abattues sur notre malheureux pays, nous ont fatalement contraints d'interrompre le cours régulier de nos travaux. Mais, de même qu'après la tempête, la boussole affolée reprend sa direction rationnelle, de même, la période d'accalmie que nous traversons, a permis à la France de respirer et de renouer les anneaux un instant brisés de la chaîne de son existence. Aujourd'hui, sous des augures plus propices, chacun s'est remis résolûment à l'œuvre, l'ouvrier et l'artisan ont repris le marteau ou le métier, le peintre la palette, le sculpteur l'ébau-

choir et le ciseau, le savant, le lettré, le chercheur, leur plume. Pour nous, qui continuons patiemment et résolûment la tâche que nous nous sommes imposée de conserver, par nos soins assidus, tous les monuments de l'art ou de l'histoire que l'antiquité et le moyen-âge ont laissés en Picardie, nous assistons avec une joie légitime à ce réveil de l'amour de l'histoire locale, à ces tentatives de remise en lumière de toutes les gloires de notre glorieux passé. Lorsqu'après les crises que nous venons de traverser, il se rencontre déjà des esprits disposés à se préoccuper de pareils souvenirs, et désireux de nous retracer les exemples de devoir et de vertu que nous ont laissés nos ancêtres, l'on peut se dire avec une généreuse confiance : cette nation ne compte pas encore au nombre des races dégénérées !

Les libéralités que nous devons à nos chers et regrettés confrères MM. Auguste Leprince et Ledieu, pourront donc, cette année, recevoir une exécution conforme à leurs dernières volontés. Quatre mémoires vous ont été adressés pour le concours de 1873, trois pour l'histoire, un pour l'archéologie. Vous avez, dans votre séance du 13 mai dernier, désigné une Commission pour examiner la première série de ces envois. Honoré par la bienveillance de mes honorables collègues, dont l'aptitude spéciale et la compétence pour l'histoire ecclésiastique de notre diocèse vous eussent, sans aucun doute, donné une appréciation plus savante que la mienne, je n'ai pas cru devoir, cependant, décliner la tâche de rapporteur qu'ils m'ont dévolue, et je

me suis efforcé de traduire, aussi fidèlement que possible, le résultat auquel nous a conduits la mission que vous nous avez confiée.

Le premier et le plus volumineux de ces trois Mémoires est un fort volume, bien relié, contenant 396 pages in-folio, avec cette épigraphe empruntée à l'Evangile de saint Jean, qui est aussi la devise de notre Compagnie : « *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* » Il est intitulé : *Histoire des abbayes de Saint-Josse-au-Bois* ou *Dommartin*, et de *Saint-André-au-Bois, ordre de Prémontré, diocèse d'Amiens, et de leurs fondateurs, d'après des documents inédits.*

Anno millesimo centeno, bis quoque deno,
Sub patre Norberto, fundatur candidus ordo.

Ce fut en effet en 1120, qu'à la fête de Noël, l'évêque de Laon, Barthélemy, consacra en présence du farouche féodal Thomas de Marle, sire de Coucy de Boves et comte d'Amiens, qui connaissait Norbert comme un homme juste et digne de tout honneur, l'abbaye de Prémontré et sa milice blanche, qui, vers la fin du XIII^e^ siècle, comptait 1,000 abbayes, 300 prieurés et 500 couvents de filles. Milon, disciple de saint Norbert, fut délégué par lui, pour être le premier supérieur d'une colonie civilisatrice fondée à Runiac, concession du duc Haymon, autour de la modeste chapelle dédiée à l'apôtre issu du sang royal de Bretagne, saint Josse. Runiac devint Dommartin, Dommartin à son tour engendra Saint-André-au-Bois. L'histoire de ces deux abbayes et de leurs fondateurs, tel est donc le sujet,

qu'aux termes des conditions de liberté de concours a choisi de préférence l'auteur.

Son plan est clair et rationnel. « Nous avons, dit-il, » suivi l'ordre chronologique, rangeant sous des para- » graphes distincts les événements qui ont marqué » l'administration de chaque abbé, et enregistrant les » donations et les fondations accordées par les sei- » gneurs féodaux. Ainsi, du moins, nous aurons payé » un juste tribut d'estime à nos ayeux, en conservant » le souvenir de leur foi vive. » Fidèle à ce programme, il retrace successivement à nos yeux les biographies des 54 abbés de Dommartin, depuis Milon en 1121 jusques à Ghislain Joseph Oblin, décédé en 1824, vicaire général du vénérable évêque d'Arras Mgr de la Tour d'Auvergne, celles des abbés de Saint-André, commencant en 1130 à Anscher, pour finir en 1791 à son 39e et dernier successeur, enregistrant, suivant leur date, les faits généraux ou particuliers qui se sont produits sous leurs diverses prélatures. Nous allons, au surplus, essayer de vous donner, le plus succinctement possible, l'analyse exacte de cet important mémoire.

Tout d'abord, l'auteur indique les sources auxquelles il a puisé, les Archives nationales, les Archives départementales du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme, les Bibliothèques publiques d'Abbeville, d'Amiens et de Boulogne, les collections particulières de M. le président Quenson de Saint-Omer, de M. Fauconnier, propriétaire de l'ancienne abbaye de Dommartin, de MM. Henneguier de Montreuil, Lachèse et de Monnecove, la *Gallia Christiana*, ce mo-

nument d'érudition, qui, malgré ses lacunes, restera toujours le guide le plus sûr et le plus fidèle de tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique, et le recueil publié à Saint-Pol, sous le titre de *Puits artésien*. Puis viennent 112 pages de texte consacrées aux origines de Saint-Josse-aux-Bois et à l'abbaye de Dommartin, la description de cette abbaye et le réglement de ses moines, 129 pages pour l'histoire de Saint-André-au-Bois, un catalogue de ses trente-trois abbés mis en vers par le frère Sallé, prieur du Val Restaud, une prière du Bourguignon contre l'Espagnol et l'étrenne de l'an 1666, présentées au R. P. abbé Ledé, œuvres poétiques assez médiocres de ce même prieur, l'un des historiographes de Saint-André, dont le recueil chronologique fut imprimé une première fois à Paris en 1634, puis réimprimé à Saint-Omer en 1651. Un appendice qui à la rigueur eût pu faire l'objet d'un travail spécial et distinct, mais dont on ne peut au surplus que savoir gré à l'auteur, contient une notice sur les châtelains et seigneurs de Beaurain-sur-Canche, fondateurs et bienfaiteurs de Dommartin, de Saint-André et des abbayes voisines, les Péchot et les Collet, seigneurs du château de Liane sur les bords de la Canche, si célèbres par leurs luttes sanglantes contre le féroce Campdavaine. Voici comment il explique leurs libéralités. Nous vous donnons cette courte citation du passage de son travail. Il se rattache à l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de notre Picardie, et vous permettra, au surplus, d'apprécier sa manière de raconter.

« Durant cette guerre, après quelques alternatives de

» succès et de revers, les Colet se retirèrent dans l'en-
» ceinte fortifiée de Saint-Riquier, alors gouvernée par
» l'abbé Anscher, qui, mécontent de certains procédés
» du comte de Saint-Pol à son égard, accueillit ses en-
» nemis avec empressement.

» Or, le 28 août 1131, Campdavaine étant arrivé sous
» les murs de l'abbaye, et ayant sommé la garnison de
» se rendre, on se mit en mesure de résister énergique-
» men. Les tours sont donc garnies de frondeurs habi-
» les et d'arbalétriers qui repoussent les assaillants en
» leur infligeant des pertes considérables. De part et
» d'autre, le combat se poursuit avec fureur, jusqu'au
» moment où, Campdavaine, surpris et irrité d'une dé-
» fense héroïque qu'il n'attendait pas, ordonne de chan-
» ger la tactique; et, abandonnant l'attaque des rem-
» parts, fait lancer dans la place des projectiles enflam-
» més dits feux grégeois. Ces engins destructeurs,
» véritables obus du XII^e siècle, sont envoyés à l'aide de
» flèches, Ils pénètrent les toits les plus solides, même
» ceux de l'église qui est couverte en plomb, allument
» partout l'incendie, et produisent un tel désordre, que
» les assiégeants peuvent enfin se glisser dans la ville
» embrasée.

» Donnant alors libre carrière à la soif de vengeance
» qui l'anime, le saint Paulois joue sans forme de pro-
» cès au carnage. Ses soldats égorgent impitoyable-
» ment les habitants, ils dépouillent le monastère de
» ses archives et de ses trésors, l'église des reliques et
» des ornements précieux. Après quoi, ils mettent le
» feu aux lambris, et les flammes dévorent en quelques

» instants ce vénérable édifice. Un prêtre périt à l'autel,
» tandis qu'il célébrait la messe, et le martyrologe de
» Saint-Riquier porte à 2,700 le chiffre des victimes,
» hommes, femmes et enfants *(promiscui sexûs)* qui
» succombèrent dans cette fatale journée où s'abima
» pour jamais la puissance militaire des Colet.

» L'abbé Anscher se plaignit au pape Innocent II,
» qui présidait alors le Concile de Clermont, de la
» cruauté de Campdavaine. Ce grand coupable avait
» d'autres forfaits à expier, et notamment l'assassinat
» du curé de Beauval. Traduit au tribunal des Pères du
» Concile, il donna des marques éclatantes de repentir;
» les prélats voulurent l'obliger à reconstruire les bâti-
» ments incendiés, mais Anscher s'y opposa, craignant
» d'attacher le nom d'un criminel à la réédification de
» son église. Campdavaine fonda l'abbaye de Cercamps,
» mais cette expiation si généreuse quelle fût, ne pou-
» vait désarmer la colère du ciel et le ressentiment des
» générations futures. Les vieilles chroniques, aidées de
» la superstition, représentent Hugues Campdavaine,
» comte de Saint-Pol, comme condamné à visiter après
» sa mort les localités jadis témoins de ses cruautés,
» chargé de chaînes et transformé en loup, parcourant
» la nuit les rues de la ville de Saint-Riquier, en pous-
» sant des hurlements affreux. C'est, ajoute le peuple
» crédule, le redoutable fantôme connu à une époque
» récente sous le nom mystérieux de ***Bête Canteraine***.

» Ceux des Colet ou de leurs parents qui survécurent
» au massacre se reprochaient d'avoir été la cause involo-
» lontaire des malheurs attirés sur l'église de St.-

» Riquier, ils cherchaient à étouffer les remords de la » conscience et distribuaient d'abondantes aumônes. » Ainsi Eustache Colet donna aux moines de St.-Josse- » au-Bois le vaste fief de Dommartin, ses cousins Robert » et Guy, sires d'Argoules, enrichirent les Bernardins » qui s'établissaient à Valloires, et Enguerran de Beau- » rain fonda l'abbaye de St.-André ! »

Douze pièces justificatives, dix planches parfaitement dessinées par M. Clovis Normand, architecte à Hesdin, enfin une table alphabétique dressée avec beaucoup de soin et contenant 14 à 1500 noms d'hommes ou de lieux, complètent utilement ce travail de longue haleine (1).

(1) Ces pièces justificatives comprennent : 1° Lettres de confirmation de 1125 de Renault, archevêque de Reims, des privilèges des enfants de Saint-Norbert, et la ratification de la jouissance des biens que leur ont conférés les seigneurs de Montreuil, Cugny, Ponches, Tortefontaine, Selincourt, Argoules et Caieu.

2. Ratification par Thierry, évêque d'Amiens, de la donation faite par Eustache Colet du fief de Dommartin.

3. Transaction de 1156 entre l'abbé Adam et le prieur de Maintenay sur l'administration spirituelle des paroisses de Dommartin et Tortefontaine.

4. Extrait du polyptique de l'abbé Jean (II?), rédigé en septembre 1258, donnant la liste des hommages de l'abbaye de Dommartin, leurs revenus et leurs charges.

5. Arrêt du conseil du roi de 1586 ordonnant le maintien de la saisie et jouissance de tous les biens de l'abbaye, laquelle est assise en Ponthieu et en dedans les limites du roiaulme de France.

6. Lettre d'avis du décès de l'abbé Jean Durlin.

7. Liste chronologique des chartes originales du XII et du XIII siècle pour l'abbaye de Saint-André, conservées aux archives du Pas-de-Calais et dont les plus importantes ont été publiées dans le recueil chronologique du prieur Sallé.

Ce mémoire traitait-il un sujet vierge ? Evidemment non, et cette question a donné lieu à votre commission de l'examiner avec un soin minutieux. En effet, déjà, M. l'abbé Parenty, chanoine, et depuis vicaire général d'Arras, avait publié en 1840 et 1841, dans le recueil littéraire et historique intitulé le Puits artésien, sur ces deux abbayes, deux notices d'ensemble 79 pages ; mais, de cette comparaison attentive, il est résulté pour nous cette conviction, que les faits relatés dans le mémoire dont nous vous entretenons sont beaucoup plus circonstanciés et plus exacts que ceux donnés par l'honorable chanoine d'Arras. Son travail, malgré son mérite, avait puisé son unique source aux documents que lui fournissaient la riche bibliothèque de cette ville et les archives du Pas-de-Calais, mais il

8. Lettres de sauvegarde du 1er juillet 1553 délivrées par Pontus de Lallain, gouverneur des ville et citadelle de Cambrai.

9. Liste des œuvres de l'abbé Nicolas Ledé.

10. Etat des reliques obtenues au temps de ce prélat.

11. Extrait de la continuation des chroniques de Saint-André-au-Bois par Ignace Crepin, 38e abbé, contenant l'état des revenus et des charges de l'abbaye.

12. Charte d'inféodation de Guillaume de Saint-Omer, seigneur de Beaurain, des marais communaux et des vassaux de Beaurainville et Beaurain-Château.

Les dix planches représentent les armoieries de Dommartin à 8 barquettes d'or sur champ d'azur, les sceaux et contre-sceaux de Guillaume de Cramont 22e abbé, les armoiries de St.-André-au-Bois, celles de la famille des Croy, telles qu'elles figurent aux églises de Buire-le-Sec, Maresquel et Beaurainville, un tombeau de l'église de Dommartin, une pierre tumulaire de Tortefontaine, le plan de Dommartin, celui de St.-André à l'état actuel, tous deux à l'échelle de 4/10,000, le plan et la vue des ruines du château de Lianne, enfin la vue de l'entrée de l'abbaye de Dommartin.

il a évidemment abordé un sujet au-dessus de ses forces. Rien dans les 36 pages de son travail n'apporte un fait ignoré, une idée nouvelle; ses recherches se sont bornées à reproduire, incomplétement, dans une narration souvent fantaisiste, les quelques notions que le P. Daire, dans son histoire d'Amiens, a données sur ce grand événement, et à se montrer aussi par trop peu soucieux des notions archéologiques indispensables à quiconque veut écrire l'histoire avec fruit (1).

Comme le premier mémoire, le troisième a adopté cette même épigraphe : *Colligite fragmenta ne pereant.* Il a pour titre : *Senarpont et ses seigneurs.* Senarpont, dans la vallée de la Bresle, qui ne compte aujourd'hui pas plus de 500 habitants, n'eut jamais, malgré sa situation topographique et ses marchés, un bien grand renom, et son histoire, comme celle de toutes les localités peu importantes, se résume dans son église et son château. C'est dans la vie de St.-Germain l'Ecossais, assassiné au cours de ses prédications évangéliques par un payen fanatique, et inhumé dans une église autour de laquelle se forma le village encore existant de St.-Germain-sur-Bresles, que Senarpont apparaît pour la première fois dans l'histoire. Il tirait son nom du prince Senard, qui l'habitait à cette époque, *in villa quam Senardipontem ejus vocant ex nomine.* Mais l'église, le prieuré et le

(1) L'auteur, entre autres anachronismes, nous parle au XIIe siècle de cuissards et d'arquebusiers.

château de Senarpont ne suffisaient point, par la rareté des documents historiques, pour fournir matière à une notice détaillée. Aussi l'auteur, comme ce poëte de Céos, qui, en présence du peu de mérite de l'athlète dont il s'était chargé de célébrer les louanges, brûlait son encens en l'honneur de Castor et Pollux, s'est-il plus longuement étendu sur les seigneurs qui tour à tour possédèrent Senarpont. Il nous montre, au XII[e] siècle, cette terre aux mains de la célèbre famille de Caieu, dont l'écu d'or à la croix ancrée de gueules brille sur les frises de la salle des Croisades au palais de Versailles, puis, passant par mariage dans la non moins fameuse maison de Monchy, dont un des membres Jean III, lieutenant du maréchal Du Biez en Boulonnais, a laissé un nom célèbre dans les fastes militaires de la vieille monarchie. Enfin au XVIII[e] siècle elle est transmise également par alliance à la famille de Nassau. Le dernier seigneur de Senarpont, Charles-Henri-Nicolas Othon, prince de Nassau, voulant donner un jour à ses convives le spectacle d'un siége, ne trouva rien de mieux que de faire démolir son château à coups de canon ; c'était on le voit un singulier original que ce prince de Nassau, et deux écrivains du plus haut mérite littéraire, tous deux grands seigneurs, le spirituel prince de Ligne, dans ses lettres écrites en 1788 au camp devant Ocsakow, en Crimée, et le sage duc de Levis, dans ses Souvenirs, nous en ont laissé un portrait bien différent. Celui que trace la plume du prince est plus flatteur, celui que reproduit le crayon du duc paraît plus vrai.

Puisque l'auteur semble avoir ignoré ces appréciations curieuses, il nous permettra d'emprunter un instant le tableau du second, et d'ajouter ce court appendice à sa notice.

» Le prince de Nassau, connu dans toute l'Europe par » ses courses et ses exploits, avait commencé par faire » le tour du monde, il était grand et bien fait, mais sa » physionomie était peu expressive, et son esprit ne la » démentait pas.

» Dès qu'on tirait du canon quelque part, il accou- » rait au bruit, c'est ainsi qu'on le vit successivement » combattre à Gibraltar, sur les batteries flottantes, » attaquer le Capitan Pacha au fond de la Mer Noire, » et enfin le roi de Suède dans le golfe de Finlande. Il » était partout, mais ses talents étaient aussi médio- » cres que son intrépidité était grande; ses voyages » militaires si prompts et si rapides, ressemblaient » assez aux courses des paladins, et quand il arrivait » de quelques 500 lieues, revenant de se battre ou y » allant, on s'attendait à voir un chevalier de la Table » ronde. Il paraissait, adieu le roman. Sa présence » désenchantait, point de brillant, pas même de viva- » cité, son abord était froid, ses manières communes, » et sa conversation plate. Arrangez tout cela. Si » M. de Nassau avait la plupart des qualités qui com- » posent les héros, leur caractère entreprenant, une » prodigieuse activité, l'amour de la gloire, et un » souverain mépris pour la vie: il a recherché les » occasions de se signaler, les occasions ne lui ont pas

» manqué ; et cependant, il n'a laissé que la réputation
» d'un aventurier, et, pendant sa vie, il eut plus de
» célébrité que de considération. »

Une courte notice sur le prieuré de Senarpont et la description succincte de l'église paroissiale terminent ce mémoire de 19 pages in-f°. L'auteur se montre méthodique et consciencieux, et cite avec soin ses autorités à l'appui des faits qu'il avance. Il est regrettable que le sujet choisi ne lui ait pas fourni matière à plus amples développements, car tout dans son travail indique qu'il possède les qualités nécessaires pour exploiter une mine plus riche. L'on pourrait lui reprocher aussi quelques négligences de style, mais on voit aisément qu'il était pressé par le temps, et que son manuscrit a été écrit au dernier moment ; il vous est en effet parvenu un instant avant le terme fatal fixé pour la clôture du concours.

Nous croyons vous avoir suffisamment fait connaître par ces analyses les trois mémoires que vous avez renvoyés à notre examen, examen auquel nous avons apporté d'autant plus de soin, Messieurs, que le laps de temps dont nous avions à disposer était des plus restreint, et qu'il nous a fallu, en dix jours au plus, les lire, les discuter, et formuler notre appréciation motivée. Grâce surtout au zèle de mes honorables collaborateurs, nous avons pu mener à bonne fin la tâche que vous nous avez dévolue. De ces analyses, vous avez déjà auguré de nos conclusions. C'est en effet, à l'unanimité des voix que votre commission

vous demande de récompenser le mérite des concurrents:

En décernant le prix Le Prince, au mémoire portant le n° 1.

En accordant une mention honorable, au mémoire n° 3.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE

Par M. l'Abbé J. CORBLET,

Membre titulaire résidant.

MESSIEURS,

Le prix fondé par la libéralité de M. Ledieu, consistant en une médaille d'or de 500 francs, était proposé, cette année, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet d'archéologie, relatif à la Picardie, laissé au libre choix des concurrents. Un seul candidat s'est engagé dans la lice, en nous présentant un manuscrit de 39 pages, intitulé : *L'archéologie préhistorique en Picardie.*

Ce seul titre était en droit de séduire notre attention et d'éveiller nos espérances. L'auteur, nous disions-nous, va sans doute résumer à grands traits les découvertes de MM. Boucher de Perthes et Rigollot, nous montrer le berceau des sciences préhistoriques dans ces premières investigations picardes, dégagées peu-à-peu des témérités de l'imagination ; en creusant de plus profonds sillons dans ces champs si fertiles en

hypothèses, il va en faire jaillir de nouvelles inductions. Nous allons explorer à sa suite ces antiques souterrains où vivaient misérablement nos ancêtres, et dont un certain nombre, situés sur les bords de l'Aisne, ont été si bien décrits par M. Edouard Fleury. L'auteur aura probablement repris en sous-œuvre l'étude que M. Bouthors ébauchait il y a trente ans, et il aura restitué aux âges préhistoriques plusieurs de ces vastes cryptes que notre regretté collègue attribuait au temps des Celtes et des Romains. Qui sait s'il ne va point confirmer les suppositions de MM. Lubbock et Troyon sur l'existence de bourgades lacustres au bord de la Somme ? Nos contrées n'étaient-elles point jadis, comme l'Helvétie, couvertes de forêts et peuplées d'animaux féroces ? Pourquoi leurs habitants n'auraient-ils pas cherché, eux aussi, une entière sécurité dans des huttes circulaires bâties sur pilotis, soit au milieu des plus larges évasements de la Somme, soit dans les entailles des marais avoisinants ?

Nous devons dire que notre espoir a été promptement déçu ; il ne reposait que sur les promesses implicites d'un titre fort inexact. L'auteur du Mémoire loin d'embrasser les vastes horizons de l'archéologie préhistorique, n'en a exploré qu'un tout petit domaine. Il s'est modestement borné à étudier les silex taillés qu'on rencontre dans les alluvions quaternaires et les instruments en pierre polie qui appartiennent à une civilisation moins primitive. C'est exclusivement dans le département de la Somme, et non point dans toute la

Picardie, qu'il a concentré ses recherches. Enfin, elles se circonscrivent entre 1862 et 1872, par cette raison, très-plausible, d'ailleurs, que notre savant Secrétaire perpétuel, dans la notice qu'il publia en 1862, avait présenté un résumé aussi complet qu'érudit des découvertes antérieures à cette époque.

Toujours est-il que le Mémoire du concours, pour exprimer fidèlement la nature et les limites de son contenu, aurait dû être intitulé: *Description des instruments en silex, de l'âge préhistorique, découverts depuis* 1862 *dans le département de la Somme.* Substituons bien vite ce titre au premier, et nous n'aurons plus qu'à rendre hommage au patient et consciencieux inventaire de ces nombreuses ébauches d'un art rudimentaire, qui ne méritaient point d'échanger l'obscurité de l'enfouissement contre les ténèbres, plus épaisses encore, d'un perpétuel oubli.

L'auteur décrit avec une minutieuse exactitude les armes et les outils, en pierre taillée, qui font partie de sa propre collection et de celles de MM. Danicourt, Fernand Mallet, Aubin Normand et autres amateurs de notre pays. La provenance des objets est souvent indiquée, et nous voyons par là que si les terrains de Saint-Acheul et de Menchecourt ont été les mines les plus riches en découvertes, il est pourtant une foule d'autres localités de la Somme qui ont fourni leur contingent à l'étude des antiquités préhistoriques.

C'est à bon droit que notre auteur fait observer que les marchands ont exploité sans bruit les ateliers de l'industrie primitive découverts aux environs d'Abbe-

ville et d'Amiens, et que certaines collections étrangères sont beaucoup plus riches que notre Musée en provenances picardes de l'âge de pierre. Je me rappellerai toujours l'effet que me produisit ma première visite au Musée préhistorique de Salisbury. Les noms de St.-Acheul, de St.-Roch, d'Abbeville, de Menchecourt, de Moulin-Quignon resplendissaient dans une nombreuse suite de vitrines, et je me reportais par la pensée à la modeste armoire du Musée d'Amiens où gisent espacés quelques rares échantillons de l'époque paléolithique. Le conservateur, qui ne devinait guère la nature de mes impressions, crut se mettre à leur unisson, en me disant : Je comprends, Monsieur, qu'en parcourant ces galeries, on doit être fier d'être Picard ! — Hélas ! je n'étais pas fier du tout et, bien loin de là, en continuant mes comparaisons, en examinant les types si rares et si nombreux accumulés par les antiquaires d'outre-Manche, mon amour-propre amiénois ne pouvait panser ses blessures qu'en évoquant le souvenir des promesses que nous avait souvent réitérées M. Boucher de Perthes, promesses dont une mort inattendue devait, hélas, empêcher la réalisation.

Le Mémoire qui nous a été soumis aura peut-être pour résultat d'appeler une attention plus suivie sur les débris de nos antiques civilisations et de mettre nos collections locales au niveau de celles de Saint-Germain, de Copenhague et de Salisbury. N'eût-il que ce seul mérite, — et il en a bien d'autres — ce travail a droit à toutes nos sympathies.

Devions-nous dès lors lui décerner le prix du con-

cours? Votre commission (1) n'en a pas jugé ainsi. La briéveté du Mémoire, le cercle trop restreint dans lequel il se renferme, l'absence de dessins auxquels ne peuvent point suppléer des descriptions aussi exactes dans le fond qu'élégantes dans la forme, la condition même de ces collections privées qui se modifient si vite par les échanges et qui peuvent si facilement disparaître, voilà, Messieurs, les principales raisons qui ont déterminé votre commission à ne point vous proposer de décerner la médaille d'or à un travail d'ailleurs si estimable. Mais elle vous prie d'en constater la valeur par une mention très-honorable, accompagnée d'une médaille d'argent. On sait que ces sortes de mentions ne sont point chez nous de simples fiches de consolation, mais de sérieuses récompenses qu'on ne décerne qu'à des mérites réels. Plus nous tenons élevée la première couronne, plus nous donnons de valeur aux prix secondaires. C'est là une vieille tradition dont notre Compagnie ne saurait se départir, parce qu'elle honore tout à la fois et nos concours et les concurrents. Ceux de ces derniers qui n'obtiennent point la palme, mais seulement l'accessit du triomphe, restent en droit de se glorifier et, sans se flatter eux-mêmes, ni sans flatter leurs juges, ils peuvent nous dire avec le vieux poëte Rotrou :

Le second rang, chez vous, est premier chez les autres.

(1) Cette commission était composée de MM. J. Garnier, H. Dusevel et J. Corblet.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

AU 1er OCTOBRE 1873.

DIGNITAIRES.

ANNÉE 1873.

MM.

Président :	LELEU.
Vice-Président :	l'abbé CRAMPON.
Secrétaire-perpétuel :	J. GARNIER.
Secrétaire annuel :	DARSY.
Trésorier :	DUVETTE.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Dates d'admission.	MM.
1837. 20 déc.	BAZOT, notaire honoraire.
1838. 11 avril.	GARNIER ✻, professeur, conservateur de la Bibliothèque communale, membre de l'Académie d'Amiens.
1843. 11 janv.	DUVAL (l'abbé), chanoine-titulaire, vicaire général du diocèse.
»	JOURDAIN (l'abbé Édouard), chanoine-titulaire.

1845. 12 janv. De Forceville (Gédéon), membre de l'Académie d'Amiens.

1849. 18 avril. Antoine ✻, architecte, membre du Conseil municipal, capitaine des sapeurs-Pompiers.

» 12 déc. Hecquet de Roquemont ✻, docteur en droit, président à la Cour d'appel.

1852. 10 fév. Le Tellier, professeur honoraire de l'École communale de dessin.

1853. 5 juillet. De Poucques d'Herbinghen (Amédée) ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

» Vion (Michel), licencié ès-lettres, chef d'institution.

» Rembault (Marie-André-Gabriel), ancien négociant.

1854. 14 nov. Corblet (l'abbé Jules) ✻, chanoine-honoraire, vicaire de la paroisse St-Germain, historiographe du diocèse.

1855. 14 août. Dusevel, inspecteur des monuments historiques.

1856. 9 déc. Darsy, licencié en droit, ancien notaire.

1857. 10 mars. Crauk, professeur de dessin au Lycée et à l'Ecole communale.

» 12 mai. Salmon (Charles), agriculteur, ancien secrétaire du Comice.

1860. 14 févr. Herbault ✻, architecte.

1863. 14 juil. Duvette (Alcide), banquier.

1865. 10 janv. Pouy (Louis-Eugène-Ferdinand), commissaire-priseur.

» 11 avril. Leleu (Maurice-Alexis), ancien professeur d'histoire, censeur au Lycée d'Amiens.

» 11 juil. Hesse (Charles-François-Alexandre), ancien membre du Conseil général de la Somme.

» 9 août. Hénocque (l'abbé Jules), doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, vicaire général.

1869. 9 nov. Crampon (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine honoraire d'Amiens et de Perpignan, aumônier de la Ste-Famille.

» Dubois (Alexis-Auguste-Florent), chef de bureau à la Mairie

1872. 20 févr. JANVIER (Auguste), vice-président de la Société des Orphéonistes.

» 11 juin. DUTHOIT (Edmond) ✻, architecte, attaché à la Commission des monuments historiques près le Ministère des Beaux-Arts.

» 9 juil. MASSENOT, architecte diocésain.

» MENNECHET ✻, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société d'horticulture de Picardie.

1873. 11 févr. DE CAGNY (l'abbé Paul-Urbain), prêtre habitué de l'église St-Martin.

» SOYEZ (Edmond), propriétaire.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS. (1)

Date du Décès. MM.

12 février 1837. **Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.

16 mai 1839. **Cocquerel** (Firmin-Joseph) ✻, né à Amiens, le 9 décembre 1774.

12 août 1842. **Ledieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), né à Amiens, le 26 juillet 1774.

En mémoire de M. Ledieu et de sa veuve Marie-Thérèse-Joséphine Manest, décédée le 28 août 1861, leurs enfants ont disposé en faveur de la Société d'un capital de 10,000 fr. affecté à la fondation d'un prix.

15 août 1844. **Lavernier** (Jean-François-Charles-Mathurin), né à Abbeville, le 4 janvier 1791.

27 juin 1857. **Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.

(1) Les membres qui sont morts après s'être éloignés de la Société par démission ou pour toute autre cause, ne figurent point dans cette liste, qui ne comprend que les membres résidants décédés en exercice.

5 octob. 1850. **Derbis** (Victor-Théophile-Benoni-Galtat), trésorier, né à Doullens, le 12 décembre 1803.

7 mai 1853. **Le Merchier** (Charles-Gabriel) ❋, ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.

29 déc. 1854. **Rigollot** (Marcel-Jérôme) ❋, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.

Il a légué à la Société sa collection de monnaies picardes, une figurine de Silène en bronze, recueillie en Picardie, et un dyptique en ivoire.

21 juillet 1855. **Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.

Il a légué à la Société un capital de 10,000 fr. et sa collection d'antiquités.

15 mai 1856. **Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, c.on d'Ault (Somme), le 22 juin 1803.

20 févr. 1857. **Guerard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.

Il a légué à la Société un capital de 2,000 fr.

21 octob. 1859. **Magdelaine** (Augustin) ❋, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Dole, le 6 décembre 1782.

9 déc. 1863. **De Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave) ❋, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura), le 22 mai 1799.

6 août 1865. **Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), né à Amiens, le 2 mars 1811.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Amiot ❋, capitaine au 119e régiment d'infanterie, à Nemours.

Barthélemy (Charles), homme de lettres, à Versailles.

Bertin (Henri), cultivateur, ancien maire, à Roye (Somme).

Blanchard (l'abbé), curé, à Varennes (Somme).

Blanger (Mgr Benjamin-Joseph), évêque de la Guadeloupe.

Boistel (Amédée), juge, à St.-Omer.

Bottée de Toulmon, propriétaire à Paris.

Bougon du Castel, propriétaire, à Noyon.

Brajeux (Emile), licencié en droit, propriét., au Mazis (Somme).

Buteux ❋, ancien membre du Conseil général de la Somme, à Fransart (Somme).

Chartier du Raincy (F.-A.-Al,). propriétaire, à Fercourt, commune de Cauvigny (Oise).

Coët (Emile), pharmacien, bibliothécaire, à Roye (Somme).

Cottu, ancien imprimeur et lithographe, à Noyon.

Coubert-Poulard (Alex.) ❋, député, maire, ancien président du Tribunal et de la Chambre de commerce. à Abbeville.

D'Ablaincourt (Adolphe), propriétaire, à Ablaincourt (Somme).

D'Acy (Ernest Cadeau), licencié en droit, à Paris.

Damiens (Pierre-Charles), secrétaire honoraire d'académie, officier de l'Instruction publique, à Beauvais.

Danicourt (Alfred), licencié en droit, à Péronne.

Danjou ❋, président honoraire du Tribunal civil, à Beauvais.

Danse-Desaunois ❋, chef d'escadron en retraite, à Beauvais.

De Baillencourt (Gustave), percepteur, à Saint-Simon (Aisne).

De Barthélemy (Edouard) ❋, auditeur au Conseil d'Etat, à Paris.

De Beauvillé (Félix) ❋, ancien magistrat, membre du conseil général de la Somme et député, à Paris.

De Beauvillé (Victor) ✻, ancien magistrat, à Montdidier.

De Belleval (le comte Réné) ✻, sous-préfet de Béthune (P.-de-C.)

De Boulancy ✻, ancien officier supérieur d'état-major, au Mont-Renaud (Noyon). (Oise).

De Bussy (le comte Ch. Le Clerc), anc. officier d'infanterie, à Paris.

De Bracquemont (Léopold), propriétaire, à Paris.

De Caieu (Auguste), juge, membre de la Société d'émulation, à Abbeville.

De Caix de Saint-Aymour (comte Gabriel), propriétaire, à Paris.

De Caix de Saint-Aymour (Amédée), élève de l'Ecole des chartes, conseiller général de l'Oise, au château d'Ognon (Oise).

De Calonne (baron Albéric), licencié en droit, à Romont (P.-de-C.)

De Cardevaque (Adolphe), membre de la Commission d'antiquités du Pas-de-Calais, à Arras.

De Condé (le baron) ✻, conseiller général, à Montataire (Oise).

De Corberon (le vicomte), propriétaire à Troissereux (Oise).

Decrept, suppléant du juge-de-paix, conseiller d'arrondissement, à Poix (Somme).

De Frohen (le comte), duc de Villars, propriétaire, à Paris.

De Godefroy-Ménilglaise (le marquis) ✻, propriétaire à Paris.

Delacour, juge honoraire, à Beauvais.

Delattre (Victor), receveur municipal, à Cambrai (Nord).

Deladreue (l'abbé L.-E.), curé de St.-Paul (canton d'Auneuil. (Oise).

Delaherche, manufacturier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Beauvais.

Delasorne, curé-doyen de St.-Vulfran, à Abbeville.

Delgove (l'abbé), curé-doyen, à Poix (Somme).

Delignières (Emile), avocat, membre de la Société d'émulation, à Abbeville.

De Linas ✻, membre de l'Académie et de la Commission des Antiquités, à Arras.

De Longpérier-Grimoard (le comte H.-Alf.), à Lagny-le-Sec (Oise).

De Lucay (le vicomte), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à St.-Agnan (Houdainville), Oise.

Demarsy (Arthur) ✻, ancien élève de l'Ecole des chartes, conservateur du Musée, à Compiègne.

De Mercey (Napoléon), membre de la Société géologique de France, à Hyères (Var).

De Merlemont (le comte Adolphe) ✻, ancien officier de cavalerie, à Merlemont. (Oise).

De Morgan (Eugène), propriétaire, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inf.).

De Pange (le comte Maurice), propriétaire, à Pange (Moselle).

De Pommery, propriétaire, à Cuts (Oise).

Dergny, propriétaire, à Grandcourt (Seine-Inférieure).

De Riencourt (le comte Hugues), ancien conseiller général, à Beaucourt (canton de Moreuil) (Somme).

De Rosny (Eugène), ancien capitaine du génie, à Lozembrune (Pas-de-Calais).

De Sailly ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Montois-la-Montagne, par Moyeuvre-Grande (Moselle).

Deschamps de Pas ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

De Schoutheete de Tervarent de Munck (le chevalier), conseiller provincial, etc., à St-Nicolas (Belgique).

D'Heilly (le marquis) ✻, capitaine d'état-major, à Vic-le-Comte (Puy-de-Dome).

De Senneville (Gaston), élève de l'Ecole des chartes, auditeur à la cour des comptes, à Paris.

Desmaze (Charles) ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

De Thieulloy (Julien), propriétaire, à Bacouel (Somme).

De Valicourt, licencié en droit, maire, à Bécourt (Somme).

Devimeux (Auguste), avoué, à Beauvais.

Dognée (Eugène), avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, à Liége (Belgique).

Du Fresne de Beaucourt (Gaston), à Morainville, par Blangy (Calvados).

Du Maisniel de Liercourt (vicomte Anatole), à Liercourt (Somme.)

Férét ✻, bibliothécaire honoraire, adjoint au maire, à Clermont (Oise).

Fourier, ancien notaire, ancien maire, à Noyon.

Gaulthier de Rumilly ✻, député, ancien conseiller d'Etat, à Fleury (Somme).

Gomart (Charles) ✻, ancien secrétaire général du Comice agricole, à St.-Quentin.

Gosselin, (l'abbé), curé, à Pertain (Somme).

Gosselin, propriétaire, à Marieux (Somme).

Hahn (Alexandre), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lusarches (Seine-et-Oise).

Hardouin (Henri), conseiller à la Cour d'appel, à Douai (Nord).

Hidé (Charles), avocat, membre de la Société académique, à Laon.

Jumel (l'abbé), curé, à Quevauvillers (Somme).

Labitte (Auguste) ✻, directeur de la maison de santé, à Clermont (Oise).

Lécadieu (l'abbé), curé, à Thoix (Somme).

Lecocq (Georges), membre de la Société académique, à St.-Quentin (Aisne).

Lecot (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Noyon.

Lefebvre (l'abbé), curé, à Halinghem (Pas-de-Calais).

Lefebvre (Alph.), conducteur des ponts-et-chaussées, à Boulogne.

Lefebvre (Jules), archiviste de la société d'émulation, à Abbeville

Lefevre-Marchand, propriétaire, à Chaulnes (Somme).

Lefevre (l'abbé Théodose), aumonier, à Doullens (Somme).

Lejeal, docteur en médecine, à Valenciennes (Nord).

Lejeune, géomètre, à Estinnes-au-Val (Belgique).

Lejeune ✻, capitaine de vaisseau, à Abbeville.

Lemperreur, propriétaire, à Épéhy.

Le Proux, élève de l'Ecole des Chartes, avocat à St.-Quentin (Aisne).

Leroy (l'abbé Chrysostôme-Célestin), curé-doyen, à Molliens-Vidame.

Le Sergurier (Félix) ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Paris.

Letemple (l'abbé), curé, à Lœuilly-les-Conty (Somme).

Lion (Jules, conducteur des ponts-et-chaussées, à Paris.

Louandre (Charles) ✻, homme de lettres, à Abbeville.

Lucas, secrétaire de la Mairie, à Ham.

Martin (l'abbé), curé, au Pont-de-Metz (Somme).

Martin-Marville, propriétaire, à Trosly-Loire (Aisne).

Mathon, ancien pharmacien, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Beauvais.

Mazières (Léon), notaire, à Ribécourt (Oise).

Messio (l'abbé), curé-doyen, à Sains (Somme).

Normand (l'abbé), curé, à Sainte-Segrée (Somme).

Ognier (Alex.-Max.), négociant, à Gouy (Aisne).

Pecoul (Auguste-Louis), archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise).

Peigné-Delacourt ✻, ancien directeur de la manufacture d'Ourscamp, à Ribécourt (Oise).

Perrin du Lac, juge au tribunal civil, à Compiègne.

Perrin (Charles), juge au tribunal civil, à Soissons.

Picart, ancien percepteur, à Roiglise (Somme).

Piette (Amédée), anc. contrôleur des contributions dir. à Soissons.

Piette (Edouard), ancien député, président de la Société archéologique, à Vervins.

Poiré (l'abbé), curé, à Ailly-sur-Somme (Somme).

Prarond (Ernest), président de la Société d'émulation, à Abbeville.

Quentin (Eugène), imprimeur, à Péronne.

Riquier, conducteur des ponts-et-chaussées, au Pont-de-Metz. (Somme).

Roze (l'abbé), curé, à Tilloy-les-Conty (Somme).

Semichon (Louis-Ernest), inspecteur des établissements de bienfaisance, à Rouen.

Souquet, docteur en droit, juge de paix, à Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais).

Valois ✻, secrétaire général de la préfecture, à Bourges.

Van Robais (Armand), propriétaire, à Abbeville (Somme).

Vast (Jules), membre du Conseil municipal, à Albert.

Weil, architecte du département de l'Oise, à Beauvais.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Monseigneur Gignoux ✻, évêque de Beauvais.

D'Otreppe de Bouvette (Albert) ✻, président de l'Institut archéologique liégeois, à Liège (Belgique).

Fleury ✻, recteur d'académie, à Douai (Nord).

Saudbreuil ✻, premier président de la Cour d'appel, à Amiens.

Van der Peereboom (Alphonse) ✻, président de la Société historique de la Flandre occidentale, ancien ministre de l'Intérieur de Belgique, à Ypres (Belgique).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Barbaud (l'abbé), chanoine titulaire, ancien professeur d'archéologie au séminaire, à Beauvais.

Bellaguet ✻, ancien chef de division au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.

Benard (Louis), secrétaire de la Mairie, à Boulogne-sur-Mer.

Blavignac, architecte, à Genève (Suisse).

Bormans (Stanislas, docteur en philosophie et lettres, archiviste de l'Etat de Liège, secrétaire-général de l'Institut archéologique liégeois, à Liège (Belgique).

Breton (Ernest) ✻, membre de la Société des Antiquaires et de l'Institut historique de France, etc., à Paris.

Caillette de l'Herviliers (Edmond), attaché au Ministère des finances, à Paris.

Chalon (Renier) ✻, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de la Revue numismatique belge, à Bruxelles.

Cocheris ✻, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, conseiller général de Seine-et-Oise, à Paris.

Cochet (l'abbé) ✻, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Dancoisne, ancien notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Decorde (l'abbé), curé, à Notre-Dame d'Aliermont (Seine-Inférr.)

De Coussemaker ✻, juge honoraire au Tribunal civil, à Lille.

De Kayser ✻, peintre, directeur du Musée, à Anvers (Belgique).

De Longpérier (Adrien) ✻, membre de l'Institut, conservateur du Musée du Louvre, à Paris.

De Saulcy ✻, membre de l'Institut, ancien directeur du Musée d'artillerie, à Paris.

Desjardins (Abel) ✻, doyen de la Faculté des lettres, à Douai.

De Vitte ✻, correspondant de l'Académie des inscriptions (Institut de France), à Paris.

Dutilleux, chef de division à la Préfecture, à Versailles.

Forgeais, ancien président de la Société de sphragistique, à Paris.

Jubinal (Achille) ✻, ancien professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien député, à Paris.

Keller, président de la Société des Antiquaires, à Zurich (Suisse.)

Lucas (Charles) ✻, architecte, à Paris.

Martin (Henri), membre de l'Institut, député, à Paris.

MAURY (Alfred) ✻, membre de l'Institut, à Paris.

MAYER (Joseph), Esq., président de la Société archéologique, à Liverpool (Angleterre).

PARIS (Paulin) ✻, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, à Paris.

PARIS (Louis) ✻, ancien conservateur de la bibliothèque de Reims, directeur du *Cabinet historique*, à Paris.

REVOIL (Henri), architecte diocésain, à Nimes (Gard).

ROACH SMITH, secrétaire honoraire de la Société de numismatique et de la Société des Antiquaires, à Strood (Kent.)

ROBERT (l'abbé), curé, à Fouquières-le-Lens (canton de Lillers) (Pas-de Calais).

SIEGFRIED, secrétaire de la Société des Antiquaires, à Zurich.

TAILLIAR ✻, président honoraire de la Cour d'appel, à Douai.

TERNINCK, membre de la Commission d'antiquités, à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

TUBINO, professeur à l'Université de Madrid (Espagne).

WILBERT, président de la Société d'Émulation, à Cambrai (Nord).

LISTE

DES

SOCIÉTES CORRESPONDANTES.

Sociétés Françaises.

Aisne	Société académique de sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, à St.-Quentin.
—	Société archéologique, historique et scientifique, à Soissons.
—	Société académique, à Laon.
—	Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Algérie	Société archéologique de la province de Constantine.
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Alpes-Maritimes . .	Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, à Cannes.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Basses-Pyrénées . .	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Bouches-du-Rhône. .	Société de statistique, à Marseille.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
—	Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction, à Falaise.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Cher	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Corrèze	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.
Côte-d'Or	Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Côtes-du-Nord . . .	Société d'émulation, à Saint-Brieuc.
Creuse	Sociétés des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Deux-Sèvres	Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort
—	Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.

Doubs	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Montbéliard.
Drôme	Société départementale d'archéologie et de statistique, à Valence.
Eure	Société libre d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
Eure-et-Loire . . .	Société dunoise, à Châteaudun.
Finistère	Société académique, à Brest.
Gard	Académie, à Nîmes.
Haute-Garonne. . .	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi, à Toulouse.
Haute-Loire	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
Haute-Marne. . . .	Société historique et archéologique, à Langres.
Haute-Saône. . . .	Société d'agriculture, des sciences et des lettres, à Vesoul.
—	Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Haute-Vienne. . . .	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault.	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.

Indre-et-Loire . . .	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres, à Tours.
—	Société archéologique, à Tours.
Isère	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels, à Grenoble.
Jura	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
Loire	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à St.-Etienne.
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres, à Blois.
Loire-Inférieure . .	Société académique, à Nantes.
—	Société archéologique de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Loiret	Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Maine-et-Loire . . .	Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
—	Société agricole et industrielle, à Angers.
—	Société académique, à Angers.
Manche	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.
—	Société académique, à Cherbourg.
—	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle, à St-Lô.
Marne.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du départ. de la Marne, à Châlons.
—	Académie, à Reims.
—	Société des sciences et des arts, à Vitry-le-François.
Mayenne.	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres, à Mayenne.

Meurthe.	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
Meuse.	Société philomathique, à Verdun.
Morbihan	Société polymathique, à Vannes.
Nord	Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
—	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société centrale d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
—	Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Comité flamand de France, à Dunkerque.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
Oise	Société académique d'archéologie, sciences et arts du départ. de l'Oise, à Beauvais.
—	Société d'agriculture à Compiègne.
—	Comité archéologique, à Senlis.
—	Société d'archéologie, à Noyon.
—	Société historique, à Compiègne.
Pas-de-Calais . . .	Académie des sciences, des lettres et des arts, à Arras.
—	Commission des antiquités départementales, à Arras.
—	Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, à Calais.
—	Société des Antiq. de la Morinie, à St-Omer.

Puy-de-Dôme	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales.	Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
Rhône.	Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles, à Lyon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.
—	Société académique d'architecture, à Lyon.
Saône-et-Loire . .	Académie des sciences, belles-lettres, et agriculture, à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
—	Société éduenne, à Autun.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Savoie	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Seine	Institut de France, à Paris.
—	Société des Antiquaires de France, à Paris.
—	Société de l'histoire de France, à Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société d'études historiques (ancien Institut historique), à Paris.
—	Société de l'École des chartes, à Paris.

Seine-et-Marne . .	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du dép. de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise . . .	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
Seine-Inférieure . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Commission départementale d'antiquités, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Somme	Académie des sciences, des lettres et des arts, à Amiens.
—	Société médicale, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
—	Comice agricole, à Abbeville.
—	Société industrielle d'Amiens, à Amiens.
Tarn.	Société littéraire et scientifique, à Castres.
Var	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Société d'agriculture, du commerce et de l'industrie du département du Var, à Draguignan.
Vienne	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
Vosges	Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.
—	Comité d'histoire vosgienne, à Epinal.

Yonne . . . . . Société archéologique, à Sens.
— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Sociétés Étrangères.

ALLEMAGNE.

Académie impériale des sciences, à Vienne.
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale des sciences, à Gottingue.
Société historique de la Basse-Saxe, à Hanovre.
Société historique de Styrie, à Gratz.
Société impériale de Géographie à Vienne (Autriche).
Société d'histoire et d'antiquités, à Mayence.
Société d'histoire et d'antiquités, à Darmstadt.
Société d'histoire et d'antiquités, à Ulm.
Société historique de Souabe et Neubourg, à Ausbourg.
Société d'histoire et d'archéologie de Nassau, à Wiesbaden.
Société des amis des antiquités du Rhin, à Bonn.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Société d'histoire naturelle, à Colmar.
Académie des lettres. sciences, arts et agriculture, à Metz.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

ANGLETERRE.

Society of Antiquaries of London.
Numismatic Society of London.
British archaeological association, London.
Archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
Historic Society of Lancashire and Cheshire, Liverpool

Historic Society of New-Castle upon Tyne, New-Castle.
Kent archaeological Society, Canterbuy.
London and Middlesex archaeological Society, London.

BELGIQUE.

Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Société de numismatique belge, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société historique et littéraire, à Tournay.
Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, à Mons.
Cercle archéologique, à Mons.
Société libre d'Émulation pour les lettres, les sciences et les arts, à Liége.
Institut archéologique liégeois, à Liége.
Société liégeoise de littérature wallonne, à Liége.
Société de l'Union des artistes liégeois, à Liége.
Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand duché de Luxembourg, à Luxembourg.
Société archéologique, à Namur.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.
Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale, à Gand.
Institut archéologique, à Arlon (Luxembourg).

DANEMARCK.

Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

ESPAGNE.

Académie royale des sciences, à Madrid.
Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.
Société archéologique de Valence, à Valence.

HOLLANDE.

Académie royale des sciences, des lettres et des arts, à Amsterdam.
Société des sciences et des arts, à Leide.
Société d'histoire et d'antiquités frisonnes, à Leuwarden.
Société provinciale des sciences et des arts, à Utrecht.

ITALIE.

Institut royal lombard des sciences, des lettres et des arts, à Milan.

NORWÈGE.

Université royale, à Christiania.

RUSSIE.

Académie impériale des sciences, à St.-Pétersbourg.
Commission impériale d'archéologie, à St.-Pétersbourg.

SUISSE.

Société d'histoire et d'archéologie, à Genève.
Société d'histoire de la Suisse romane, à Lausanne.
Société des Antiquaires, à Zurich.

AMÉRIQUE.

Institution Smithsonienne, à Washington.

REVUES CORRESPONDANTES.

L'Institut, journal universel des sciences et des société savantes en France et à l'étranger. *Publié à Paris, sous la direction de M. Eug. Arnould.*

Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains, illustrative of the habits, customs, and history of past ages. *Published by ch. Roach Smith.* (*London*).

Messager des sciences et des arts de Belgique, ou nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques. *Publié à Gand.*

Le Cabinet historique. *Publié par M. L. Paris, à Paris.*

Journal des Beaux-Arts. *Publié par M. Siret, à St.-Nicolas* (*Belgique*).

Le Vermandois, revue d'histoire locale, Beaux-Arts et littérature. *Publié sous les auspices de membres de sociétés savantes de plusieurs départements, à St.-Quentin* (*Aisne*).

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse. *Dirigée par M. l'abbé J. Corblet, à Amiens.*

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens. *Amiens.*

La Thiérache. *Publiée à Vervins* (*Aisne*).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Des ateliers monétaires de la ville d'Amiens, par M. Bazot, Président 1

Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1864 à 1869, par M. J. Garnier. 27

Rapport sur le concours de 1868. — Histoire de la ville de Roye. — Prix Le Prince). Par M. Ch. Salmon 53

Répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu de l'indemnité allouée à messire André de Bourbon Rubempré, délégué aux États-généraux de Blois en 1577. Publié par M. le baron Albéric de Calonne. . 71

Correspondance inédite de Turenne avec Michel Le Tellier et avec Louvois. Publié par M. Édouard de Barthélemy 99

Démocharès ou une fausse étymologie du mot *Mouchard*, par M. l'Abbé J. Corblet. . . 243

M. Ducarne de Blangy, par M. de Roquemont . 261

Les pestes ou contagions à Amiens, pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, par M. A. Dubois . 313

Essai sur les châteaux royaux, villas royales ou palais du fisc des rois mérovingiens et carolingiens, avec plans des vestiges de ces châteaux ou de leurs annexes, par M. C.-P.-H. Martin-Marville 353
Des études archéologiques, discours prononcé par M. Leleu, Président 489
Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1869-1872, par M. J. Garnier. . 511
Rapport sur le concours de 1873. Prix Le Prince. Par M. Janvier. 537
Rapport sur le concours d'archéologie : Prix Ledieu. Par M. l'Abbé J. Corblet. . . . 553
Composition de la Société au 1er octobre 1873 . 559
Liste des Sociétés correspondantes 572
Table des matières. 583

Amiens. — Imp. Emile Glorieux et Cie, rue du Logis-du-Roi, 18.